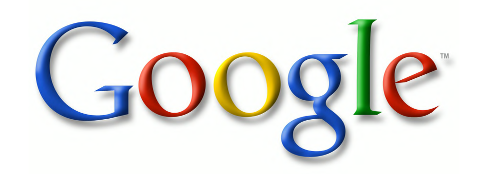
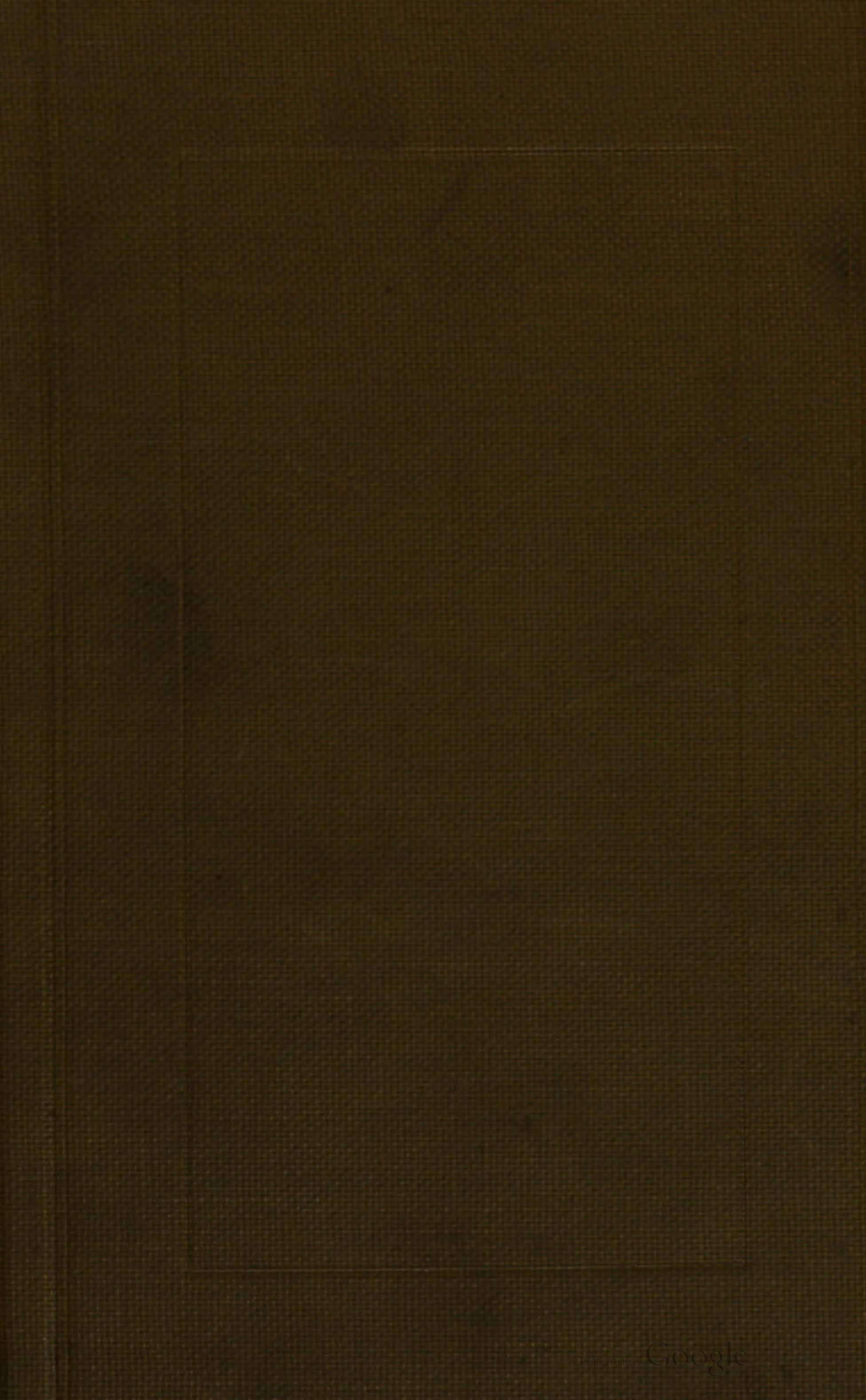
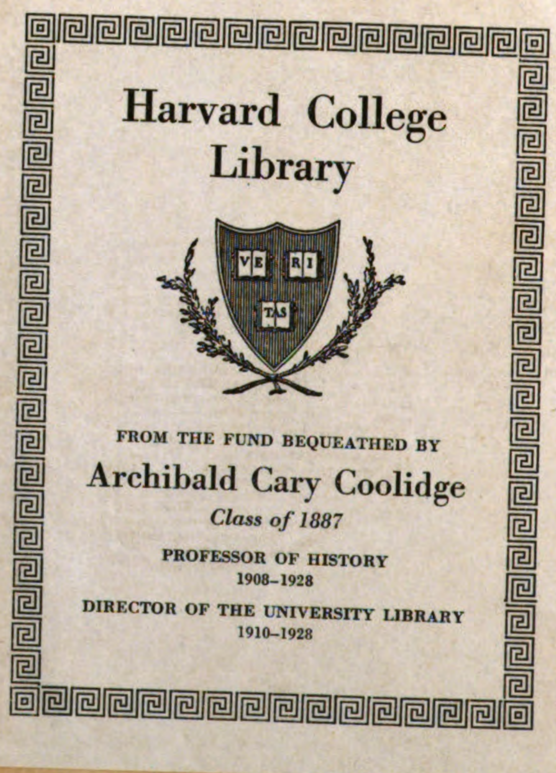





VE
RI
TAS

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

ANNÉE 1875-1876.

CHALONS-SUR-MARNE

IMPRIMERIE DE T. MARTIN, PLACE DU MARCHÉ-AU-BLÉ, 50

M.DCCC.LXXVII.



SÉANCE PUBLIQUE

SÉANCE SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

TENUE A CHALONS, A L'HOTEL DE LA PRÉFECTURE,

LE MERCREDI 23 AOUT 1876.

La séance s'ouvre à une heure, sous la présidence de M. DUCREST DE VILLENEUVE, préfet de la Marne, président-né de la Société.

M. NICAISE, président, prend place près de M. le préfet.

Siégent au bureau : M. le général Boissonnet, président du Conseil général, sénateur; M. Ponsard, député de la Marne; MM. Drouët, secrétaire-général de la préfecture; Th. de Felcourt, vice-président du Conseil général; le général de division Appert, plusieurs conseillers généraux, etc., etc.

Les membres honoraires, les membres titulaires et plusieurs membres correspondants assistent à la séance.

M. LE PRÉFET prononce un discours, dans lequel il invite la Société à rechercher les causes de la dépopulation des campagnes.

M. NICAISE, président, lit un discours où il étudie l'in-



fluence de l'archéologie sur le développement des beaux-arts.

M. E. Martin, secrétaire, lit le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1875-1876.

M. Pizard, membre titulaire, donne lecture d'une étude sur Albert de Brandebourg.

M. de la Barre-Duparcq lit ensuite le rapport au nom de la commission des chemins vicinaux.

M. Nicaise, président, lit le programme des concours pour 1877 et 1878.

La séance est levée.

DISCOURS

DE

M. DUCREST DE VILLENEUVE

PRÉFET DE LA MARNE

PRÉSIDENT-NÉ DE LA SOCIÉTÉ.



Messieurs,

A pareille époque, l'année dernière, mon honorable prédécesseur souhaitait la bienvenue dans cette salle à votre savante compagnie, et lui exprimait avec empressement la satisfaction qu'il éprouvait de la voir installée dans ce palais du département, sur lequel tout entier s'étend votre œuvre bienfaisante. Je suis heureux de m'associer à l'expression de cette noble pensée du Conseil général et de l'administrateur auquel j'ai eu l'honneur de succéder.

Ici, en effet, était bien votre place, car de même que l'ancienne académie de Châlons était, plus encore qu'une institution de cette ville, une des gloires de la Champagne, un des principaux foyers intellectuels de la France, de même la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, qui l'a remplacée, rayonne sur tout le département, et ses remarquables travaux sont connus, appréciés par la France entière.

Je vous félicite hautement, Messieurs, de ce qu'il en est ainsi. Vous n'avez cessé de donner des preuves de votre « *violente amour* » pour la science et l'art, pour l'industrie et l'agriculture ; rien, en effet, ne vous est étranger, et votre dévouement au progrès s'étend à toutes les branches de l'industrie humaine, comme votre curiosité de savants se porte sur toutes les époques du passé, sur les moindres vestiges des civilisations disparues. Vous recueillez dignement le fruit de vos efforts et de votre persévérance, et vous pouvez savourer les jouissances délicates de l'homme qui a voué son intelligence au culte de la science et de l'art, son cœur et son génie à la pratique de la bienfaisance. Enfin, vous avez aussi donné la mesure de votre patriotisme et de votre amour pour la vieille patrie champenoise que la grande patrie française n'a pu faire oublier et n'a point exclu.

Une des choses les plus remarquables de l'ancien régime, était la vitalité intellectuelle qui existait partout dans les provinces, aussi bien dans les petites villes que dans les capitales, centres d'administration ou siéges de parlement. Tout homme qui avait fait des études dans son enfance continuait avec soin de cultiver son esprit par tous les moyens en son pouvoir, dans les « *assemblées*, » par ces conversations pleines de charme et d'élévation, dont nous avons à peu près perdu le secret, dans le cabinet, par les études de toutes sortes et par le chaste commerce des muses. On voyait dans une touchante confraternité scientifique et littéraire, le gentilhomme, le robin, le bourgeois, les représentants de ce clergé éminent dont s'est toujours, à juste titre, enorgueillie l'Eglise de France, et les membres de ces grands ordres monastiques qui, après avoir sauvé la civilisation au moyen âge, publiaient ces immenses et savantes compilations qui constituent encore aujourd'hui la base de l'histoire et offrent aux chercheurs une mine aussi précieuse qu'inépuisable.

Eh bien ! Messieurs, il me semble que parmi vous je me

retrouve au sein de cette académie de Châlons, si renommée, qui contint tant d'hommes éminents dans son sein, telle qu'elle pouvait être aux temps dont nous parlons. Vous avez l'immense mérite de n'avoir point désespéré de la vie des académies de province, et vous avez supérieurement démontré que vous étiez dignes de vos aînés.

Je vois parmi vous des hommes qui ont suivi des voies bien différentes, quelques-uns encore engagés dans des carrières, mais que leur profession n'empêche point de consacrer tous leurs loisirs à vos travaux; je vois aussi des militaires qui sont aussi des savants, ce qui nous prouve une fois de plus que l'art de la guerre n'exclut point le goût des choses de l'esprit. Je retrouve encore des ecclésiastiques d'un esprit élevé, et à leur tête un prélat éminent dont la haute science inspire l'admiration, comme son auguste caractère le respect.

Messieurs, je vous félicite de donner au monde ce beau spectacle d'une société qui accomplit son œuvre morale et bienfaisante sans se laisser troubler par les bruits du dehors et l'agitation de la place publique. Vous êtes des sages, comme vous êtes des savants !

Vous avez, il est vrai, un champ aussi vaste que séduisant et fécond à exploiter. J'aurais mauvaise grâce à dire à des maîtres tels que vous ce qu'il vaut et quelles inépuisables satisfactions il réserve aux chercheurs. Permettez-moi, cependant, de vous rappeler que ce pays est une de ces terres privilégiées, théâtre de grands événements, où le conflit et la transformation des races ouvrent une large carrière aux études les plus intéressantes. Les grandes migrations orientales sont toujours venues jusque dans ces plaines catalauniques, et après les grands chocs et les égorgements, il y a eu des mélanges, des asservissements de populations, où souvent la race vaincue, que l'on croyait prête à disparaître, a fini, grâce à la force de son sang, à l'incroyable vigueur de son caractère, par dominer ses vainqueurs.

Ce mélange de races a produit sans doute une civilisation plus avancée que partout ailleurs dans les Gaules. C'est à elle que nous devons ces spécimens si curieux arrachés à la terre par les fouillles patientes de quelques membres de votre compagnie, auxquels le Ministre de l'instruction publique a voulu témoigner d'une façon particulière la haute estime dans laquelle il les tenait, en accordant à M. Morel, un des plus distingués d'entre eux, les palmes d'Académie. et en envoyant à votre trésorier une subvention spéciale destinée à couvrir les frais de nouvelles fouilles.

Je suis heureux de vous rappeler ici l'éclat produit par la connaissance de vos travaux dans le congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, et les paroles flatteuses qui ont été dites en cette mémorable occasion par le ministre lui-même, ainsi que par les savants rapporteurs de cette assemblée.

Mais vous ne bornez point aux études historiques, aux recherches archéologiques le cercle de vos travaux. Vous poursuivez avec passion tous les progrès, toutes les inventions utiles dont vous pouvez faire bénéficier votre pays.

Votre zèle se porte particulièrement sur l'agriculture, et vous suivez avec persévérance la voie que vos devanciers s'étaient tracée, bien avant l'organisation des comices et les efforts du ministère de l'agriculture, pour fertiliser les plaines crayeuses de la Champagne, vulgariser les meilleures méthodes, tant en agriculture qu'en viticulture. Aujourd'hui, beaucoup a été fait, et la culture intensive ou le reboisement, précurseur de celle-ci, ont fait partout de grands progrès. Mais, en face de cette prospérité naissante, se produisent des causes de ruine qui ont déjà préoccupé votre compagnie, car elles menacent l'avenir de cette belle province, particulièrement celui du département de la Marne, et je crois devoir appeler sur elle tout particulièrement votre attention.

Je veux parler de la dépopulation des campagnes. J'ai déjà

eu l'occasion de me rendre compte de la difficulté qu'éprouvent les cultivateurs à mener à bonne fin leurs travaux. Les instruments les plus perfectionnés ne suffisent point à remplacer cet absolu manque de bras. Presque tous les villages voient leur population décroître sensiblement. Les cultivateurs arrivés à l'aisance abandonnent le travail des champs. Un grand nombre d'ouvriers agricoles, croyant le travail dans les villes moins pénible et plus rémunérateur, désertent leurs chaumières et vont mourir de faim sur le pavé de nos grandes cités.

Beaucoup de maisons, dans la campagne, sont inhabitées. Les terres demeurent en friche. Sur d'autres points, la population est encore nombreuse, mais les écoles se dépeuplent, et là où l'on trouvait jadis 50 enfants, on en voit aujourd'hui à peine une vingtaine.

Vous connaissez, Messieurs, les causes multiples qui ont amené ce déplorable état de choses dont s'effraient justement les hommes d'Etat et les économistes. Il appartient à une compagnie comme la vôtre d'étudier les moyens de combattre efficacement, de détruire ce germe de mort dont nos jaloux ennemis suivent les progrès avec satisfaction, car ils espèrent que, dans un avenir peu éloigné, la population française aura fait place, sur cette terre bénie, à ces nuées de barbares affamés que vous avez, hélas ! trop appris à connaître.

Je termine, Messieurs. Vous souhaiterai-je, en le faisant, longue vie et prospérité ? Mon cœur, qui est avec vous, ne saurait y manquer. Mais, ce qui est mieux, ce que j'ose proclamer avec assurance, c'est que nous avons la conviction énergique que l'une et l'autre ne vous feront point défaut. Vos rangs sont serrés ; les hommes intelligents, cultivés et dévoués ne vous manquent pas. Vous travaillez par amour de l'humanité et de la patrie ! Dieu vous regarde, et l'avenir est à vous !

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. AUGUSTE NICAISE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Il y a trois mois, lorsqu'une remarquable exposition d'archéologie remplissait la chapelle de l'archevêché de Reims; à l'une de ces heures matinales où le public n'animait point encore par sa présence cette enceinte où reposaient les débris et les œuvres de tant de générations éteintes, un homme d'une condition élevée, à en juger par son aspect, accompagné d'une jeune fille de seize ans environ, regardait d'un œil indifférent, ou plutôt ironique, tous ces intéressants objets que le soleil, dont les rayons obliques traversaient alors les vitraux de la chapelle, paraissait animer en les irisant tour à tour de douces et multiples couleurs.

« Ma fille, disait ce visiteur, peut-on comprendre qu'un homme puisse sacrifier son temps et une partie de sa fortune à réunir autour de lui de semblables choses ? »

Ce que disait cet homme, plus économe qu'intelligent, combien de fois, Messieurs, ne l'avez-vous pas entendu dire ? combien de fois n'a-t-on pas tenu devant nous ce langage ?

Permettez-moi donc, Messieurs, de venir aujourd'hui, dans cette enceinte, au milieu d'une Société où l'archéologie est en honneur, ainsi que le démontrent vos travaux et de récents succès, venger cette noble science de ces dédains et de cette ignorance, en esquissant à la hâte les services rendus par elle à l'histoire, à l'art, à l'industrie, et la part qu'elle prend chaque jour dans l'élévation du niveau moral de l'humanité.

L'archéologie est une science qui date de deux siècles à peine; mais, de tout temps, l'homme, si peu éclairé qu'il fût, à dû parfois considérer avec quelque attention, et peut-être rechercher avec curiosité les vestiges anciens, les monuments qui s'offraient à ses regards sur la surface du sol, ou qu'il rencontrait par hasard dans le sein de la terre; et on peut penser que les civilisations de l'Asie et de la Grèce ont vu naître quelques intelligences d'élite auxquelles les débris d'une antiquité plus reculée encore offraient un certain intérêt et quelque sujet de méditation.

Nous en avons la preuve pour les civilisations grecque et romaine, car nous savons par les écrivains grecs, qu'au temps d'Alcibiade et de Périclès, les objets d'art, les vestiges archéologiques étaient recherchés et en honneur.

D'un autre côté, Pline nous apprend que les sépultures antiques de la Grèce étaient de son temps le théâtre de fouilles, dont les objets, chèrement payés, allaient orner, sous le nom de *Nécrocorinthia*, les appartements luxueux des amateurs de Rome. On a écrit, il y a deux ans, un livre intéressant et vrai sans doute sur les collectionneurs de l'ancienne Rome. Il nous montre jusqu'à quel point était poussée, dans cette grande cité, la passion des antiques.

Quoique, depuis ces époques lointaines, l'archéologie ait fait aux XVIIIe et XIXe siècles de magnifiques trouvailles dans la Grèce, c'est sans doute à cette exploitation dont nous parle Pline qu'on doit attribuer la rareté des objets découverts dans les sépultures grecques, tandis que l'Italie et la Grande-Grèce ont donné, au contraire, de nombreux trésors à leurs heureux explorateurs.

Le moyen âge ne nous offre point, comme à Rome, chez les grands ou chez les opulents, le goût des objets anciens ou des collections. C'est, au contraire, sous les voûtes des monastères, dans la demeure des prélats, que sont conservés les rares objets antiques échappés à la destruction, déplorable fruit de l'ignorance et de la barbarie, et placés sous la même sauvegarde que ces précieux manuscrits qui nous ont révélé l'histoire, la littérature, les mœurs, la vie presque tout entière de l'antiquité.

Aux XVIe et XVIIe siècles, avec la renaissance des arts et des lettres, le goût revient aux objets antiques; ils servent alors de modèles aux artistes, de même que les œuvres littéraires de l'antiquité sont imitées par les écrivains de ce temps. En Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, se fondent de nombreuses galeries dans lesquelles apparaissent les tableaux et les objets d'art mêlés aux vases, aux armes, aux bijoux recueillis dans des gisements anciens.

Mais, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le goût et une curiosité de bon aloi avaient à peu près seuls présidé à la recherche des objets et des monuments anciens. Bien que des publications intéressantes, ornées de belles planches et encore recherchées aujourd'hui, aient alors signalé bon nombre de remarquables découvertes, on n'avait pas, que nous sachions, jusqu'à cette époque, cherché à faire naître de l'attention qu'elles provoquaient un ensemble d'études et de travaux qui pussent faire de l'archéologie une science véritable.

Cet honneur était réservé au XVIIIe siècle, à ces hommes appelés Caylus, Mariette, l'abbé Barthélemy, Falconnet, qui généralisèrent l'influence de l'archéologie. Ils ne se bornèrent plus, comme on l'avait fait avant eux, à la froide description et au classement des monuments antiques; ils voulurent que leurs travaux apportassent de nouveaux éléments à l'art et à l'histoire, et ils préparèrent des voies nouvelles à ces deux branches importantes des connaissances humaines.

Au commencement de ce siècle, les travaux et les études archéologiques parurent être le privilége et l'occupation d'un nombre plus restreint de savants, et rentrer dans le domaine de la science pure.

L'égyptologie, dont l'illustre Champollion fut en quelque sorte le père, attirait alors presque exclusivement l'attention des archéologues. Un moment les études sur les antiquités grecques et italiotes furent moins en faveur. Les savants voulurent pénétrer cette civilisation égyptienne dont les langues, les hypogées, les pyramides, les ruines colossales, pressés, interrogés par d'infatigables chercheurs, se laissaient ravir peu à peu leurs secrets.

On n'écrivit plus guère alors que pour les académies, et le public intelligent, qui au XVIIIe siècle, avait fait cortége à Caylus et à ses émules, effrayé par les hiéroglyphes et par les problèmes ardus que semblaient poser ces sphynx immobiles au long des grandes avenues qui conduisaient aux temples de granit, déserta peu à peu le champ de l'archéologie.

Il n'en est plus de même aujourd'hui : l'archéologie tend à devenir la science de tous; elle se vulgarise de plus en plus par les sociétés savantes, par les congrès, par les nombreuses publications et expositions qui lui sont consacrées.

Le premier devoir de ceux qui s'en occupent est d'appeler à leur aide toutes les ressources de l'histoire, de l'art, de l'ethnographie, de la géologie, pour contrôler leurs découvertes.

Autrefois, les archéologues avaient surtout pour champ

d'études, les musées, les collections privées et les objets que le hasard amenait dans leurs mains. Aujourd'hui, ils explorent eux-mêmes le sol, parfois fécond, mais souvent trompeur, et qui livre aveuglément d'un seul coup, et presque au hasard, des richesses qu'il a refusées à de longues journées de labeur et de patience, passées sous la froide bise, sous le soleil brûlant ou sous la voûte humide des cavernes et des abris sous roche.

L'archéologue supporte avec joie ces épreuves, car il a conscience de l'utile mission qu'il s'est donnée.

En effet, Messieurs, une érudition patiente et habile a recueilli depuis plusieurs siècles déjà, au grand profit de l'histoire, presque tous les documents que renferment aujourd'hui nos dépôts publics et les collections privées; ce sont maintenant les archives enfermées dans notre sol que l'historien doit consulter, s'il veut agrandir le champ de ses travaux et étudier, plus près de la création, l'épopée de l'humanité. Quels enseignements l'histoire n'a-t-elle point déjà recueillis de l'archéologie préhistorique ? Grâce à cette dernière, le voile qui obscurcissait l'existence de l'homme dans les âges reculés est déjà en partie soulevé. Nous connaissons maintenant les armes, les instruments, les bijoux dont se servaient les peuples primitifs; de quels animaux, de quels végétaux ils se nourrissaient ; nous connaissons la faune et la flore de ces époques lointaines, les lieux que ces peuples habitaient de préférence, leurs arts, leurs modes de sépulture, et presque leurs croyances.

Nous savons qu'ils croyaient à la migration des âmes, inséparable de la notion d'un être suprême. En effet, autour du guerrier, aussi bien de l'époque du renne que de la pierre polie, ne trouve-t-on pas les armes qui furent les compagnes de sa vie ; près de la femme, les grossiers bijoux qui l'ont parée ; près de l'enfant, le jouet qui le charma, ou le biberon qui le nourrit ? Armes, bijoux, jouets, ne furent-ils pas déposés dans ces sépultures, afin que ceux qui les possé-

daient dans la vie pussent les retrouver et s'en servir encore dans ces régions éthérées où l'âme s'élève après la mort ?

Quelles leçons l'histoire n'a-t-elle point puisées dans l'étude faite par les archéologues des antiques civilisations de l'Inde, des autres peuples de l'Asie et de l'Egypte ? La découverte et l'interprétation des hiéroglyphes, de l'écriture phénicienne, des caractères cunéiformes, les papyrus, les autels votifs, et ces inscriptions qui semblent gravées par des géants sur les grands rochers de granit, n'ont-elles point apporté à l'histoire de précieux documents, conquis souvent par l'archéologue au péril de sa vie ?

Car l'archéologie, Messieurs, a aussi ses martyrs. Combien en pourrions-nous citer qui succombèrent dans les sables brûlants de l'Afrique et de l'Asie, dans les marais pestilentiels du Laos ou du Cambodge, dans les forêts aux effluves mortelles de l'Amérique centrale; et, en France, comme de Ferry et Meillet, le premier, mort à la fleur de l'âge, à la suite des fatigues provoquées par ses remarquables fouilles du gisement de Solutré; le second, emporté en quelques jours par une maladie contractée dans l'atmosphère humide et froide des cavernes dont il interrogeait avec ardeur le sol si rebelle aux explorateurs.

N'est-ce point l'archéologie qui a rendu à l'histoire et à l'art le sérapéum de Memphis, l'acropole d'Athènes, les palais de Ninive, les ruines de Babylone, les sépultures de la Grèce, de la Grande-Grèce, de l'Italie, Pompéï et Herculanum, et ces tombeaux des rois gréco-scythes, où les archéologues russes, ayant à leur tête notre compatriote du Brux, ont mis au jour une si riche moisson de vases, de couronnes, de bijoux en or et en argént massifs, et d'un art tellement merveilleux qu'on ne le dépassera jamais ?

Combien de matériaux du plus haut intérêt pour l'histoire, les inscriptions découvertes sur le bronze, la pierre et le marbre, dans les fouilles faites en Europe, et en France surtout, n'ont-elles point apporté sur la civilisation des IVe,

Ve et VIe siècles ! Les murs mêmes de nos villes parlent encore pour les archéologues. Dans l'ouest et le sud-ouest de la France, à Poitiers, notamment, on a découvert de nombreuses inscriptions sur les pierres qui forment le soubassement des murailles de ces antiques cités.

En effet, Messieurs, du IVe au VIe siècle de notre ère, une trombe de barbares s'abattit sur la vieille Gaule, ravageant les villes ouvertes, dévastant les campagnes. Les populations des villes, affolées de terreur, détruisirent à la hâte les monuments publics, les temples, les palais, et de leurs débris elles édifièrent des murailles qui ne furent trop souvent qu'un impuissant abri.

Ces murs sont aujourd'hui les éloquents témoins de ces temps troublés, et les archéologues les interrogent rarement en vain.

L'archéologie monumentale a fourni encore à l'historien de précieuses indications : nos grandes basiliques, nos vieilles églises avec leurs pierres tombales, leurs inscriptions votives, leurs vitraux, ont révélé beaucoup de faits ou de particularités intéressantes sur des personnages qui appartiennent à l'histoire.

Et dans ce département, Messieurs, un des plus riches de notre France en gisements archéologiques, nos grandes plaines champenoises et le sol de la vieille cité rémoise n'ont-ils point donné d'importants documents, non-seulement à l'histoire locale, mais à l'histoire générale de notre pays, ainsi qu'on le constatait, il y a deux mois a peine, à l'exposition de Reims ?

Tels sont, Messieurs, les titres de l'archéologie à la reconnaissance de l'histoire et de tous les esprits intelligents.

Les services qu'elle a rendus à l'art et à l'industrie sont aussi nombreux et signalés.

Depuis un siècle déjà, le beau dans l'art et dans la forme paraît avoir dit son dernier mot. Les découvertes scientifiques forment certainement un splendide cortége au siècle

qui s'achève, et aucun de ceux qui l'ont précédé n'a vu une aussi admirable expansion de la science et de l'art vulgarisés et mis à la portée de tous; mais dans l'art nous ne dépasserons jamais nos ancêtres pour le goût et pour le style. En vain notre siècle a cherché dans la grande architecture un style qui lui fût propre : tout ce qu'il a créé dans ce sens est resté au-dessous de l'antique; car ce sera, Messieurs, la gloire de l'humanité d'avoir trouvé presque dans son berceau le secret de cette éternelle beauté que les artistes des antiques civilisations ont attachée aux conceptions de leur génie, statues ou monuments.

En effet, qui sculpte mieux aujourd'hui que Phidias ou Praxitèle, ou cette phalange d'artistes inconnus dont le sol de l'Italie, de la Grèce ou de l'Asie rend parfois au labeur des archéologues les chefs-d'œuvre, hélas! souvent mutilés? Est-il un de nos modernes monuments dont ceux que nous ont laissés les civilisations de l'Egypte et de l'Asie pourraient être jaloux?

Nos modernes églises n'empruntent-elles pas à nos antiques cathédrales la pureté de leur style, leurs ornements, leurs harmonieuses dispositions?

Quoique la machine vienne aujourd'hui en aide à la main humaine, sculpte-t-on mieux le bois que ces artistes des XIVe, XVe et XVIe siècles, dont nos églises, nos musées, les collections particulières, gardent encore les œuvres échappées à ces deux grands destructeurs : le temps et l'homme?

Pourquoi imite-t-on fidèlement, de nos jours, les vieilles tapisseries de haute lice, les vitraux anciens, les émaux, les verres, les meubles, les faïences, les étoffes, l'impression et la reliure des livres, tels que les concevaient les artistes des temps écoulés? C'est que jamais le goût et le beau dans la forme n'ont pu dépasser ces excellents modèles.

Notre école moderne de peinture a certes produit dans tous les genres des chefs-d'œuvre admirables et justement admirés; mais est-il un seul de ses artistes qui ait dépassé

ou même égalé Raphaël ou Rembrandt, Léonard de Vinci ou Paul Véronèse, le Titien ou Michel-Ange? Peint-on mieux de nos jours le portrait que ne l'ont fait Velasquez, Antonio Moro, Van Dick, Mignard ou Philippe de Champagne ?

Notre école paysagiste, si légitimement appréciée, nous présente-t-elle la nature sous une forme plus exquise et plus vraie qu'Hobbema, Both d'Italie, Ruysdael ou Claude Lorrain ? Nos peintres de genre ont-ils mieux rendu le velours ou le satin, fait jouer la lumière sur les bahuts luisants ou les grands plats émaillés, exprimé les joies intimes du boudoir ou du salon et celles plus bruyantes de la taverne ou de la chaumière, que Mieris et Metzu, Van Ostade ou Teniers? Non, toutes ces merveilles des âges écoulés inspirent aujourd'hui nos artistes modernes, et ils doivent la conservation de tant de chefs-d'œuvre ou leur découverte aux archéologues, aux collectionneurs, à tous ceux qui ont la passion de l'art ancien, sous quelque forme qu'il se présente.

De tous les arts industriels qui doivent le plus à l'archéologie, il n'en est point qui aient reçu d'elle de plus précieux enseignements que la joaillerie et la bijouterie. En effet, depuis que l'homme a connu l'usage des pierreries et des métaux précieux comme ornement et parure, il a, chez ceux des peuples anciens qui pratiquaient l'inhumation au lieu de l'incinération, revêtu les morts dans le tombeau comme ils l'étaient pendant la vie, en les parant de leurs bijoux et de la plupart des objets précieux à leur usage. Les sépultures de l'Italie, notamment de l'Etrurie et de la Grande-Grèce, ont fourni d'admirables bijoux dont le musée Campana nous a montré les nombreuses séries. Les nécropoles de la Grande-Grèce, notamment, ont livré à l'érudition moderne le plus d'éléments pour juger jusqu'à quel point l'art appliqué à l'industrie était parvenu dans la société grecque. Aussi le musée Campana, en fournissant à nos artistes bijoutiers et joailliers de nombreux modèles, a-t-il exercé

une remarquable et heureuse influence sur les progrès de la fabrication des bijoux, cette industrie essentiellement française, dont les produits sont recherchés dans les deux mondes.

Que de choses d'ailleurs, parmi celles qui parent ou qui meublent nos demeures, ne sont que la reproduction de l'art antique dévoilé par les conquêtes de l'archéologie! Ces mille objets en marbre, en métal, en ivoire, en bois, qui chargent nos étagères ou constituent nos ustensiles de chaque jour, ne révèlent-ils pas dans leurs formes des préoccupations artistiques imposées par des formes empruntées à des objets anciens? Parmi les trouvailles extraites de nos plaines ou du sol de Reims, combien de fibules, bagues, bracelets, boucles d'oreilles, épingles, seraient à leur place au milieu de nos modernes élégances!

Mais nos artistes ont encore beaucoup à demander aux restes des civilisations antiques. Ces procédés par lesquels les anciens réduisaient l'or en parcelles menues, en fils dont la ténuité égalait celle d'un cheveu et fixaient cependant par une soudure ces fragiles morceaux avec une solidité qui a résisté aux atteintes de siècles nombreux, sont restés un secret pour nous.

Nous affirmions, Messieurs, en commençant cette étude, que les travaux archéologiques élèvent le niveau moral de l'homme, et, en effet, il n'est guère de sujets sur lesquels s'exerce l'activité humaine qui fassent mieux connaître le néant des grandeurs et ce qui reste aujourd'hui de ces étonnantes civilisations, de ces personnalités illustres qui ont brillé avec les empires disparus et qui font encore avec eux, de nos jours, l'objet des méditations de l'histoire.

S'il a le cœur préparé aux nobles émotions, si son esprit est imprégné des grandes leçons et des souvenirs de l'antiquité, pendant qu'il remue d'une main fiévreuse le sol avare, pour lui arracher ses secrets, l'archéologue reconstruit dans sa pensée ces mondes disparus. Il réveille par son imagina-

tion les guerriers dans leurs tombes, il assiste à leurs combats, à leurs triomphes, à leurs funérailles.

Ces armes, ces bijoux qu'il touche et qu'il contemple, ces vases, dont les inscriptions joyeuses sont encore les lointains échos de tant de fêtes disparues, deviennent pour lui d'éloquents témoins, et l'histoire évoquée sort ainsi, vivante et palpable, de ce sol bouleversé.

Ramener à la lumière les débris des batailles ou des cités, ces grands ossements dont parle le poète, qui font rêver lorsqu'on les contemple couchés dans leur tombe, et murmurer ce mot d'Hamlet : « Hélas ! pauvre Yorick. »

Toucher ces armes rouillées par le sang et par le temps, ces bijoux qui servaient de parure aux guerriers fameux, aux blondes filles de la Gaule, ces urnes que des mains pieuses confiaient à la terre, ne sont-ce point là de ces émotions qui font oublier au chercheur que la bise souffle glacée et que le soleil va disparaître à l'horizon ?

Ces travaux, Messieurs, apportent chaque jour de nouveaux éléments à ce grand édifice élevé à l'archéologie par l'érudition française, au fronton duquel brille cette belle devise : *Gloriæ majorum !* A la gloire de nos ancêtres !



COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1875-1876

PAR M. EUG. MARTIN, SECRÉTAIRE.



MESSIEURS,

Les travaux des sociétés académiques de province ne demeurent plus comme autrefois isolés et sans lien entre eux. Chaque année, la réunion de la Sorbonne vient montrer au grand jour ce que la province a fait pour l'avancement de la science. Un noble esprit d'émulation s'empare de ces académies dont on méconnaissait autrefois les services, et c'est déjà pour elles une précieuse récompense, et ardemment disputée, que d'être mentionnées avec éloge dans le rapport général adressé au ministre.

Cette récompense, la Société d'agriculture de la Marne l'a obtenue cette année ; elle a été citée au premier rang parmi ses sœurs de la province, et le ministre a bien voulu y ajouter, par une allocation nouvelle, une marque de l'intérêt qu'il porte à ses travaux. C'est à l'archéologie surtout, c'est à MM. Morel, Auguste Nicaise, Fourdrignier, que votre Société doit cette bonne fortune qui s'est renouvelée quelques semaines après à l'exposition rétrospective de Reims,

où les collections présentées par ceux de nos collègues que je viens de citer tenaient une si importante place. De cette exposition rétrospective, Mgr l'archevêque de Reims a dit, dans une circonstance solennelle, « qu'elle portait un cachet de distinction particulière, qui en devait faire l'attraction des plus délicats. »

« Comment, ajoutait l'éloquent prélat, comment voir
» réunis sous ses yeux tant d'objets précieux, au point de
» vue archéologique et historique, tant de chefs-d'œuvre de
» l'art, qui rendaient un si bel hommage au génie et au bon
» goût de nos pères, sans se sentir épris du désir de re-
» cueillir soi-même, avec un religieux respect, les vestiges
» des générations qui ne sont plus ? Comment être témoin
» de la sympathie du public sans se sentir excité à de nou-
» veaux efforts ? »

Ces paroles venues de si haut, plusieurs d'entre vous peuvent les recueillir avec fierté, comme autant de titres précieux.

Le développement donné aux études archéologiques serait un danger s'il était le résultat d'une préoccupation exclusive et s'il faisait négliger les autres branches du savoir humain. Il n'en est rien heureusement, et peut-être le compte-rendu que je vais vous lire vous prouvera-t-il que l'activité de la Société s'est manifestée dans d'autres domaines encore que celui de l'archéologie.

AGRICULTURE. — VITICULTURE. — HORTICULTURE.

Cette année, comme les précédentes, vous avez chargé l'un de vos collègues les plus compétents, M. Duguet, de répondre à diverses questions adressées par M. le Ministre de l'agriculture. M. Duguet vous a donné des renseignements intéressants sur les intempéries qui ont atteint les blés pendant l'hiver de 1875-1876, et sur les espèces qui ont le plus souffert dans la Marne. La gelée a frappé surtout les

blés étrangers, notamment le blé Galland, le blé bleu, le blé Ickling, qui semblaient acclimatés et dont la végétation a été compromise. Les blés indigènes ont beaucoup moins souffert.

A propos d'une étude publiée dans les mémoires de l'académie de Toulouse, M. Salle a retracé à grands traits les crises agricoles subies par la France depuis 60 ans. Il a dit comment le système de l'échelle mobile était né, en 1816, à la suite d'une disette, qui était presque la famine ; comment ce système, adopté par toute l'Europe, fut loin de répondre aux espérances qu'il avait fait concevoir ; comment, à la suite de nouvelles disettes, il fut modifié plusieurs fois par des mesures législatives, sans arriver jamais à assurer la subsistance du peuple et à remédier à l'insuffisance des récoltes. Il y a trente ans, en 1846, votre Société, recherchant les moyens d'arrêter les brusques variations dans le prix des céréales, mit au concours cette grave question qui agitait alors les esprits. Le système de l'échelle mobile comptait encore de nombreux partisans, et ce fut lui qui l'emporta dans le sein de la commission. M. Salle peut rappeler aujourd'hui, non sans une légitime fierté, qu'il se prononça dès lors pour le système qui devait triompher quelques années plus tard.

Depuis la suppression de l'échelle mobile, il y eut encore de mauvaises récoltes, vous dit M. Salle, mais il n'y eut plus de disette. Les marchés furent toujours convenablement approvisionnés, et les variations des prix du pain furent très-modérées.

Mais le revers de la médaille ne tarda pas à se montrer, et ce fut la gêne éprouvée par l'agriculture qui, en cas de demi-récolte, ne trouve plus dans l'augmentation des prix des céréales une compensation à l'insuffisance du rendement.

Le remède à ce malaise n'a pas encore été découvert, ou du moins on ne lui a opposé que des palliatifs insuffisants.

L'économie rurale doit s'enquérir des ressources qu'elle

peut trouver en elle-même. L'étude analysée par M.-Salle cite, parmi les moyens les plus efficaces d'améliorer le sort de l'agriculture, l'introduction des machines, l'action intelligente des comices, et surtout l'extension des plantes fourragères et l'élève du bétail. Enfin les pouvoirs publics peuvent exercer une influence favorable, en obtenant, des compagnies de chemins de fer et des canaux, des tarifs réduits qui facilitent la circulation des engrais, des amendements, des récoltes.

M. Duguet vous a tenus au courant des essais tentés dans le midi, pour combattre les ravages du phylloxera. Le climat de notre département, le mode de culture de la vigne qui s'y trouve employé, semblent le mettre à l'abri du fléau. Mais il ne s'ensuit pas que les viticulteurs de la Marne restent indifférents aux désastres qui frappent les vignobles du midi. C'est donc avec intérêt que vous avez accueilli les communications de M. Duguet sur les expériences faites jusqu'à ce jour et dont quelques-unes, entreprises avec plus de bonne volonté que de prudence, pourraient bien, suivant M. Duguet, guérir la maladie, mais en tuant le patient.

Malheureusement, après tant de systèmes mis à l'épreuve, rien n'est venu montrer que le génie de l'homme soit près de sortir vainqueur de cette lutte contre ce redoutable ennemi.

Ce sont des tableaux moins sombres que vous présente M. Le Breton, dans son rapport sur une publication de M. Richez-Adnet intitulée : *Notice sur les vins*. Alors que, dans son style aimable et facile, M. Le Breton nous décrivait cet art de la fabrication du vin, qu'il a pratiqué pendant quarante ans, il nous faisait songer à ces vers du poète latin, écrits à une époque où le phylloxera, l'oïdium et la pyrale semblaient inconnus :

Huc, pater o Lenæe, tuis hic omnia plena
Muneribus ; tibi pampineo gravidus autumno
Floret ager ; spumat plenis vindemia labris.

Votre commission d'horticulture a visité les habitations de jardiniers, construites par M. Dubois, architecte à Châlons.

Ces habitations, élevées dans les faubourgs de la ville, forment un contraste frappant avec celles du même genre construites antérieurement. Elles attirent l'attention du passant et du promeneur par leur cachet de propreté et de simplicité.

Au lieu de ces masures comme il en existe malheureusement encore, enterrées, construites en pans de bois et carreaux de terre, peu aérées et malsaines, le constructeur a, sinon créé, au moins établi le premier à Châlons des habitations élevées sur un sous-sol, construites en bons matériaux, bien aérées, parfaitement saines. Elles sont faites d'ailleurs avec la plus grande économie.

Malheureusement, on n'y rencontre aucune disposition nouvelle originale, et, à part le cellier, rien de spécial à l'usage des jardiniers. On y découvre en outre, beaucoup de détails défectueux au point de vue de la construction.

Malgré ces observations, votre Société est d'avis, conformément à l'opinion exprimée par l'honorable rapporteur, M Gillet, que le constructeur a amélioré le sort des jardiniers, en leur élevant à peu de frais des habitations saines et agréables. Elle est unanime à louer l'initiative prise par M. Dubois.

SCIENCES NATURELLES.

Les sciences naturelles ont tenu cette année une grande place dans vos séances. Je vous parlais tout-à-l'heure des réunions de la Sorbonne. Au nombre des travaux qui y furent accueillis avec le plus d'intérêt, figure la *Description des Lichens de la Marne*, par M. Brisson. Il n'y a pas deux ans que paraissait cet ouvrage, que vous avez été heureux

de placer sous le patronage de la Société, et déjà M. Brisson s'est empressé d'y apporter de nouveaux compléments qui figurent dans vos mémoires de cette année.

Son œuvre a mérité les suffrages des savants, non seulement en France, mais à l'étranger, et nous avons lu des lettres que M. Brisson avait reçues de lichénographes allemands ou suédois, lettres écrites dans cette langue latine à propos de laquelle d'Alembert exprimait le regret qu'elle ne fût pas demeurée la langue universelle de la science, pour servir de lien commun entre les savants des diverses nations.

En appelant votre attention sur les travaux de la Société d'études scientifiques d'Angers, récemment créée, un de vos collègues, M. le docteur Gérard, parlait de la grande difficulté que présente l'étude des familles cryptogamiques. Il vous signalait le travail de M. Bouvet sur une des familles les plus intéressantes de ce genre, les muscinées. Tout le monde connaît le rôle considérable que jouent les mousses dans l'économie générale de la nature. Les mousses et les lichens, par leur végétation permanente qui a lieu sur les corps les plus durs, ont une action puissante pour la production primaire de la terre végétale, indispensable à la germination des graines et à la propagation des plantes phanérogames qui viendront s'y installer.

M. Brisson a publié le catalogue des Lichens. Qu'il nous soit permis d'exprimer, avec M. le docteur Gérard, le désir qu'une publication semblable soit entreprise pour la famille des muscinées dans la région que nous habitons. Ce travail figurerait avec honneur dans les bulletins de notre Société.

M. le docteur Gérard vous a également présenté un travail de M. Berryat-Saint-Prix, juge au tribunal de Sainte-Menehould. C'est l'indication de quelques plantes observées dans les arrondissements de Sainte-Menehould et de Vitry-le-François.

L'année dernière, à la suite de votre changement de résidence, vos belles collections d'histoire naturelle, l'herbier général et départemental, formés et classés par d'anciens membres de la Société, ont été mis en dépôt à l'Ecole normale et doivent, suivant vos intentions, servir à l'instruction des élèves. On ne peut, du reste, que s'en rapporter à cet égard au zèle éclairé pour la science qui anime le directeur de cette école, notre honorable collègue, M. Leloup.

Je dois, en votre nom, remercier les membres correspondants des envois dont ils vous ont gratifiés, et notamment M. le docteur Giraux, de Loisy, pour sa thèse inaugurale de doctorat (*Bruits anomaux de la pleurésie*) et pour son *Aperçu général* sur les mœurs des insectes.

M. le docteur Dagonet, directeur de l'asile Sainte-Anne, vient de condenser dans un ouvrage considérable et qui restera classique sous ce titre : *Traité des maladies mentales*, ses précédents travaux sur cette partie malheureusement si importante de la médecine. Ce traité achève de placer M. Dagonet au premier rang des médecins aliénistes.

Après le rapport de votre collègue, M. Doutté, que me resterait-il à ajouter à ce qui a été dit sur le beau livre de M. Lescuyer, l'*Architecture des nids ?* M. Lescuyer sait étudier et faire comprendre les grandes harmonies de la nature. Son livre est le fruit, non pas de ses lectures, mais, ce qui vaut mieux et ce qui lui donne une saveur particulière, de ses longues et patientes observations personnelles. « Ce » travail, écrivait à M. Lescuyer Mgr l'évêque de Châlons, » ce travail est l'analyse patiente de tous les procédés, de » toutes les industries, de toutes les précautions de l'oiseau » constructeur. Je n'ai rencontré nulle part une exposition » aussi complète de l'art de ce charmant architecte et de ses » œuvres. »

ARCHÉOLOGIE.

Après la remarquable exposition rétrospective de Reims, le fait archéologique le plus considérable que nous ayons à vous signaler cette année, est la découverte d'une sépulture avec char, au lieudit la Gorge-Meillet, territoire de Somme-Tourbe, par M. Fourdrignier, membre correspondant de votre Société et receveur des contributions indirectes à Suippes.

Dans une sépulture renfermant deux corps superposés, notre collègue a trouvé sous le premier squelette, qui n'offrait rien de remarquable à l'exception d'une épée, un second guerrier inhumé sur son char et ayant autour de lui l'un des plus riches mobiliers archéologiques de cette époque qu'on ait encore rencontrés dans notre région.

Une œnochoé en bronze, un bracelet en or, un casque de forme conique, garni de cocardes surmontées de cabochons de corail; deux chaînes en bronze doré et ciselé, ornées toutes deux d'une croix également en bronze, enrichie de coraux; une longue épée en fer, des vases de différentes formes et grandeurs, un couteau, enfin les ferrements et ornements du char constituent les pièces principales de cette magnifique découverte.

M. Fourdrignier vous a déjà lu sur ce sujet un mémoire détaillé; nous espérons que ce travail, accompagné de reproductions, figurera dans le prochain volume de vos mémoires.

L'archéologie a donné lieu à d'autres communications intéressantes. M. Moreau vous a fait connaître, par l'intermédiaire de votre président, la découverte d'un char gaulois trouvé à la Sablonnière, près Fère-en-Tardenois.

Une question archéologique avait fait naître, lors du congrès de l'année dernière, un débat des plus appro-

fondis : je veux parler de l'attribution des hipposandales. Certains archéologues veulent y voir une ferrure spéciale pour les chevaux; d'autres y reconnaissent de préférence un engin servant à enrayer les roues d'un char. M. le colonel de Sailly, votre nouveau collègue, a soutenu cette dernière opinion dans les discussions qui, du congrès archéologique de France, se sont continuées dans le sein de votre Société.

M. Nicaise vous a signalé, dans les mémoires de la Société éduenne une étude concernant l'ancienne Bibracte, aujourd'hui Beuveret, dans Saône-et-Loire. Des fouilles ont permis d'y retrouver les traces d'une importante fabrication d'émail. C'est-là un témoignage irrécusable de l'éclat dont a brillé la civilisation gauloise.

M. Morel a déposé sur votre bureau un marteau de l'âge de pierre, trouvé dans notre département et appartenant au type danois, et des couteaux en silex du type de Preuilly.

HISTOIRE.

Autant que l'archéologie, l'histoire et l'érudition réservent à leurs fervents des rencontres imprévues. Au mois de septembre dernier, l'un de vos collègues, M. l'abbé Lucot, achevant cette remarquable étude sur sainte Hélène, dont vous avez enrichi vos annales, avait l'occasion de dépouiller, au presbytère de Montier-en-Der, les papiers de la célèbre église abbatiale de ce pays, papiers bien éclaircis malheureusement par la tempête révolutionnaire. « J'y cherchais, » vous a dit lui-même M. l'abbé Lucot, des documents com-
» plémentaires sur le culte en Champagne de la mère du
» grand Constantin, sainte Hélène. Au milieu de documents
» regardant évidemment l'abbaye du Der, s'était égarée une
» pièce d'une provenance étrangère et d'un objet tout

» différent. C'était un acte d'érection de pieuse image, pièce
» originale sur parchemin, et comprenant des particularités
» inédites sur l'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Bou-
» lancourt. Mais il lui fallait un cadre. Isolée, cette pièce
» était presque sans intérêt ; la publier seule, c'était l'ex-
» poser à être peu comprise, et malgré les charmes de sa
» piété naïve, encore moins goûtée. Son cadre naturel, c'était
» l'histoire même de l'abbaye dont elle émanait. »

Vous, Messieurs, qui, dans une de vos séances, avez été plus d'une heure suspendus à la parole de votre collègue, et qui avez écouté ce récit où l'érudition n'enlevait rien au charme et à l'élégance du style, vous pouvez dire si l'objet que se proposait M. l'abbé Lucot a été rempli, et si le cadre dont il parlait, c'est-à-dire l'histoire de l'abbaye de Boulancourt, n'est pas un tableau intéressant, une page précieuse de l'histoire du moyen-âge.

Boulancourt était d'abord une dépendance de l'abbaye de Saint-Pierremont, de Metz ; elle fut plus tard entraînée dans le cercle d'attraction de la grande abbaye cistercienne de Clairvaux dont elle adopta la règle. Il ne faut pas oublier que Clairvaux comptait alors des hommes tels que saint Bernard, Henri, frère de Louis VII, et ce moine qui devint le pape Eugène III. Aux XIIe et XIIIe siècles, Boulancourt atteignit un haut degré de prospérité. Les abbayes cisterciennes n'étaient pas seulement des foyers de science et de piété ; c'était ce qu'on appellerait de nos jours des colonies agricoles et industrielles, d'où s'échappaient de nombreux essaims de travailleurs.

» Les propriétés de l'abbaye, dit M. l'abbé Lucot, se divi-
» saient en plusieurs groupes. Chaque groupe avait pour
» centre un ou plusieurs bâtiments destinés à l'exploitation
» du sol environnant. On appelait ces bâtiments *grange*,
» *grangia*, ce nom leur venait des grains dont ils étaient
» la remise... Les convers, ouvriers de tout état, y avaient
» leurs ateliers....

» Au centre de ces groupes, au milieu des granges, était
» située l'abbaye, l'abbaye où étaient l'église et le cimetière,
» où résidaient l'abbé et les moines chargés du service du
» chœur, où la règle ramenait à certains jours, pour les
» rapports mutuels et avec Dieu, les religieux dispersés
» souvent dans un rayon considérable. Elle tenait unis tous
» les membres de la communauté. La vie en sortait et venait
» s'y renouveler. »

L'abbaye de Boulancourt subit le sort commun de ces institutions après avoir eu comme elles ses siècles de splendeur. L'invasion anglaise au XIV[e] siècle et les ravages de la guerre de cent ans; plus tard, le régime des commendes, puis les guerres de religion, et enfin, au XVIII[e] siècle, le changement des mœurs et des idées, amenèrent peu à peu leur ruine.

Mais au moment où la révolution allait emporter ce qui restait de ces anciennes maisons, Voltaire, dont le témoignage n'est pas suspect, leur rendait justice : « Les moines, disait-il, ont vécu moins pour eux-mêmes que pour les peuples au milieu desquels ils étaient appelés à vivre. »

Avec deux de vos honorables collègues, MM. l'abbé Deschamps et Royer, nous remontons aux plus lointaines époques de l'histoire, et nous voyons la science historique moderne confirmer les récits de la Bible.

Il y a quelques années, un éminent orientaliste, M. Clermont-Ganneau, drogman du consulat de France à Jérusalem, enrichissait le musée du Louvre d'un monument découvert par lui, au prix de mille dangers, à Dhibân, l'ancienne Dibon du pays des Moabites, sur la côte orientale de la mer Morte. Ce monument, célèbre aujourd'hui sous le nom de Stèle de Mœsa, est une pierre sur laquelle nos savants ont pu lire une inscription qui est le texte le plus ancien jusqu'ici connu de l'écriture alphabétique, et qui présente un immense intérêt au point de vue de l'exactitude historique et

géographique de nos livres saints, au point de vue également de la philologie.

De la comparaison avec les textes bibliques et avec les passages de l'historien Josèphe, relatifs au roi Mœsa, il résulte pour les savants que la stèle dut être gravée après une victoire remportée par Mœsa, roi des Moabites, dans sa première révolte contre Israël, dont il était tributaire, la deuxième année du règne d'Ochosias, c'est-à-dire suivant la chronologie généralement adoptée, l'an 896 avant l'ère chrétienne. Elle a par conséquent 27 siècles d'existence.

Mais l'intérêt qui s'attache à la pierre de Dhibân ne résulte pas seulement de la confirmation irrécusable de quelques pages de la Bible. M. l'abbé Deschamps y a vu un document propre à faire progresser la science si récente encore de la mythologie comparative, et une nouvelle donnée au profit de l'apologétique, notamment dans la question du monothéisme d'Israël. C'est sous ce rapport que, dans l'étude qu'il vous a adressée et dont M. Royer vous a fait un intéressant compte-rendu, votre savant collègue a envisagé l'importance de la découverte de M. Clermont-Ganneau. Il établit scientifiquement et péremptoirement contre MM. Soury et Renan, la différence essentielle, spécifique même, de la religion d'Israël et des autres races sémitiques. D'un côté c'était le polythéisme, ainsi que l'indique bien sur la stèle de Mœsa, l'invocation du dieu Chamôs et de la déesse Astar, l'Astarté des Phéniciens ; de l'autre, c'était le monothéisme. Ce fait caractéristique d'un couple divin conjugalement associé, commun à tous les cultes polythéistes du vieux monde sémitique, le seul peuple d'Israël excepté, sépare de la manière la plus profonde et la plus absolue la religion de Jehovah de toutes les mythologies orientales.

Ainsi, comme l'Antée de la fable, c'est en se rapprochant du berceau de la religion, c'est en fouillant cette terre sacrée, que l'apologétique chrétienne trouve des preuves et des forces nouvelles.

Parmi les travaux historiques qui ont occupé vos séances, je citerai encore l'étude sur Albert de Brandebourg, par M. Pizard. Albert de Brandebourg fut l'un des lieutenants de Charles-Quint dans son entreprise contre Metz, en 1552. On connait la résistance héroïque de cette ville dont le courage s'est montré de nos jours, vis-à-vis d'un descendant de Brandebourg, digne de celui qu'elle avait déployé, avec plus de bonheur, trois siècles auparavant.

M. Barbat de Bignicourt a bien voulu résumer pour vous les travaux de la section d'histoire à la réunion de la Sorbonne. Le compte-rendu de votre honorable collègue abordait, comme en se jouant, les sujets multiples qui y furent traités. Nous regrettons que la modestie de l'auteur l'ait empêché de céder à vos sollicitations et qu'il ait refusé de publier un travail qui constitue une excellente revue des principales questions historiques à l'ordre du jour.

OBJETS DIVERS.

Le temps me presse, Messieurs, et je n'ai rempli qu'une partie de ma tâche. J'aurais encore à vous signaler le rapport de M. Masson, étude critique excellente, sur la statue de notre compatriote, M. Gustave Navlet, intitulée le *Chauffeur au repos*, et que possède le musée de Châlons.

Le nom de Metz est venu tout-à-l'heure sous ma plume; il me faudrait citer le rapport de M. le colonel Virlet, sur les mémoires de l'Académie de cette ville, académie restée, malgré l'annexion, française, exclusivement française. Les membres qui la composent tiennent leurs rangs au complet pour en fermer l'entrée à l'élément germanique. Isolée, perdue au milieu de l'étranger, l'académie ressemble à cette tour vivante dont parle Bossuet et qui saurait réparer ses brèches.

Parmi les travaux qui vous ont été lus par M. le colonel Virlet, il en est cependant sur lesquels je me reprocherais de ne pas appeler plus spécialement votre attention :

Votre collègue vous a présenté un résumé des renseignements qu'il a recueillis sur une matière dont la découverte ne remonte qu'à peu d'années, et que ses propriétés explosives rendent fort utile à l'industrie et à l'art de la guerre.

La note qu'il vous a lue à ce sujet montre comment, en traitant la *glycérine* par l'acide nitrique, on obtient la *nitroglycérine*, liquide incolore, qui, dans certaines circonstances, sous l'action d'un choc, par exemple, détonne avec une violence supérieure à celle de la poudre ordinaire de guerre. Son état liquide la rendant d'un emploi tout à la fois incommode et dangereux, on la mélange à d'autres substances propres à en faire une matière pulvérulente, et l'on obtient ainsi les *dynamites*, qui possèdent plus ou moins complètement la propriété explosive de la nitroglycérine, selon la nature et les proportions du mélange.

Pour terminer son résumé, votre collègue vous indique sommairement le mode d'emploi de la dynamite, l'importance d'un bon amorçage de la matière, et enfin la disposition et la force des charges pour les effets de rupture à opérer sur les bois, les fers et les maçonneries.

Le second mémoire de M. le colonel Virlet est relatif à une nouvelle équerre, dite équerre à prisme.

Ceux qui, par leur profession, peuvent avoir à chercher sur le terrain la direction d'une ligne droite perpendiculaire à une autre, et principalement les militaires, sentent souvent le besoin d'un instrument très-simple, plus portatif encore que l'équerre d'arpenteur, dont le pied peut être parfois trop embarrassant.

Le colonel du génie Goulier, qui, dans sa longue et honorable carrière de professeur à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, a rendu d'éminents services à l'art et à l'enseignement de la topographie, avait arrêté, il y a déjà

longtemps, le projet d'une équerre dont le jeu était basé sur la double réflexion d'un rayon lumineux dans un prisme en verre convenablement disposé pour cet effet; mais divers motifs l'avaient empêché de mettre ce projet à exécution.

Votre collègue, le colonel Virlet, a trouvé, chez un opticien de la ville de Metz, un instrument de fabrication allemande, qui semble une réalisation de l'idée du colonel Goulier, car il est établi aussi sur le principe de la double réflexion dans un prisme de verre. Pénétré de l'intérêt qui s'attache à cette question, il vous a présenté une note dans laquelle, après avoir constaté la priorité d'origine appartenant à son ancien collègue dans l'enseignement, il décrit la disposition et l'usage de l'instrument; puis il étudie la marche d'un rayon lumineux doublement réfléchi dans l'intérieur du prisme de verre et montre quelle doit être la forme de ce prisme pour que le rayon qui en sort soit perpendiculaire à sa direction primitive avant d'y entrer. Il fait voir que la réfraction qui, à l'entrée du rayon lumineux dans le prisme, le brise et le décompose en un faisceau coloré pour sa marche intérieure, se trouve exactement corrigée par la réfraction à sa sortie, qui reconstitue la lumière blanche et rend ainsi l'instrument parfaitement achromatique.

Cet instrument, auquel on peut donner le nom d'*équerre à prisme*, peut être tenu dans le creux de la main; il est donc éminemment portatif, et à ce titre d'un emploi qui se recommande à tout officier en campagne.

Vous accueillez toujours avec reconnaissance les publications de M. Etienne Gallois, ancien bibliothécaire de la Chambre des pairs et du Sénat. Dans un de ses derniers *Passim* revivait la regrettée et attachante figure d'un de vos anciens correspondants, M. le docteur Valentin, de Vitry-le-François.

De même que M. Etienne Gallois, M. de Sauville a toujours tenu à conserver les plus étroites relations avec son pays natal. Vous l'avez revu avec plaisir au milieu de vous, et sa

description poétique de Cumières a été le charme d'une de vos dernières séances.

Un autre poète s'est révélé à vous avec non moins d'éclat, je veux parler de M. Violart-Truchart, dont M. Royer vous a fait connaître quelques œuvres détachées. Dire que M. Violart est originaire d'Ay, c'est indiquer suffisamment les sujets que sa muse affectionne. Il chante la vigne et le vin de Champagne, mais son inspiration n'a rien de banal; elle fait songer à des Géorgiques champenoises. Avec un autre poète, M. Violart pourrait dire :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Après les vides nombreux que la mort a faits parmi nous depuis deux ans, nous espérions n'avoir à constater aujourd'hui la perte d'aucun des membres de notre Société. C'est vainement que nous nous réjouissions : il y a quelques jours à peine, M. Gustave Varnier, d'Avize, succombait prématurément, enlevé en quelques jours à l'affection des siens et de ses nombreux amis.

M. Varnier était un esprit distingué, ami des arts et de toutes les choses de l'intelligence. Il avait su rassembler une remarquable collection d'archéologie, de faïences, monnaies, tableaux, meubles anciens, qu'une de vos commissions a visitée en 1873 et dont le rapporteur, M. Auguste Nicaise, vous a décrit les richesses.

Vous n'avez point oublié les intéressantes communications faites par M. Varnier au congrès tenu il y a une année à Châlons, et les belles reproductions des rétables de Coligny, de Fromentières et de Mareuil-en-Brie qui avaient été spécialement l'objet de ses études.

M. Varnier occupait parmi nous une place distinguée

comme membre correspondant, et il laisse de nombreux regrets chez tous ceux qui ont connu et apprécié cette nature d'élite.

MEMBRES NOUVEAUX.

Vous avez, dans le courant de cette année, nommé membres titulaires :

M. Emile Dagonet, que recommandaient plus d'un service rendu à la ville de Châlons, et notamment la création de la boulangerie coopérative; cette heureuse application de l'idée d'association compte aujourd'hui près de dix ans d'existence, elle n'a que le tort de n'être pas suffisamment comprise des classes de la population auxquelles elle s'adresse et pour qui elle est cependant une source de bienfaits;

M. le colonel de Sailly, dont vous avez pu apprécier les connaissances étendues en histoire et en archéologie;

M. Gillet, architecte du département, ancien lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts, qui vous a soumis plusieurs études de monuments et une monographie de l'église Saint-Jean de Châlons.

Vous vous êtes attaché par des liens plus étroits M. Paulin Paris, de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et M. Anatole de Barthélemy, qui sont devenus membres titulaires non résidants.

Après la session du Congrès archéologique de France, tenue à Châlons, vous avez considéré comme un devoir de nommer membre d'honneur le digne président de ce Congrès, M. de Cougny.

En qualité de membres correspondants, vous avez élu MM. Husson, pharmacien à Toul, Fourdrignier, Cisterne de Veilles, le docteur Giraux, de Loisy.

Vous avez été heureux d'ouvrir vos rangs à un membre correspondant de l'Institut, M. du Châtelier, qui vous était présenté par votre président-né, M. le préfet de la Marne. M. du Châtelier, qui vous a adressé des études historiques sur le général Hoche et son lieutenant le général Watrin, vous a fait en outre connaître le résultat de plusieurs fouilles archéologiques opérées par lui dans le pays qu'il habite, c'est-à-dire en Bretagne. La Bretagne n'a pas encore présenté le magnifique ensemble de découvertes archéologiques qui distingue le département de la Marne; mais elle peut s'en consoler facilement par les incomparables monuments de l'âge celtique dont son sol est couvert.

CONCOURS DE 1876.

La question posée pour le premier concours était celle-ci :

» *De la richesse et de la puissance des nations.*

» *Etudier dans leurs causes et dans leurs développements ces deux éléments de la vie des peuples ; les comparer entre eux. Comparer les diverses nations entre elles sous le rapport de la richesse et de la puissance.* »

Il ne vous a été envoyé qu'un seul mémoire. L'auteur n'ayant fait qu'effleurer certains aspects de la question, son œuvre a paru insuffisante à votre commission, qui ne l'a jugée digne d'aucune récompense.

La question du deuxième concours était ainsi conçue :

« *Quels seraient les moyens pratiques de contraindre les parents à envoyer leurs enfants à l'école ?*

Plusieurs mémoires vous ont été adressés; mais ils n'ont pas répondu de façon satisfaisante à la question posée. Un seul d'entre eux établit cet excellent principe qu'on ne

pourra contraindre les pères de famille à envoyer leurs enfants à l'école qu'autant que leur sera rendu facile l'accomplissement de ce devoir naturel.

Il semble en cela s'être inspiré du discours prononcé à la Sorbonne par M. le Ministre de l'instruction publique :

« Voter immédiatement l'instruction obligatoire, disait » M. le Ministre, ce serait une folie, ce serait une duperie, » un leurre ; ce serait dire aux pères de famille : Nous vous » obligeons à mener vos enfants à l'école, mais nous ne » vous donnons pas l'école ; car il y a beaucoup de dépar- » tements où il y en a encore trop peu ; il faut d'abord » travailler à en augmenter le nombre. »

Mais ce principe posé, l'auteur du mémoire ne fait qu'indiquer trop sommairement les différents moyens qui, suivant lui, pourraient faire entrer dans nos mœurs l'obligation de l'instruction.

TROISIÈME CONCOURS. — HISTOIRE.

Vous avez reçu une étude historique sur l'abbaye de Montiers-en-Argonne. Cette étude, dont le plan est bien conçu, sinon toujours bien suivi, est le fruit d'heureuses recherches; mais les documents sur lesquels l'auteur s'appuie ne sont pas suffisamment indiqués. Une de vos récompenses attend cette œuvre, d'ailleurs estimable, quand son auteur aura comblé les lacunes signalées par votre commission.

POÉSIE.

Plus favorisée cette année que les précédentes, votre Société peut attribuer deux récompenses au concours de poésie.

Elle a accordé une médaille d'argent à la pièce de vers intitulée *Vierge et fleurs*, qui témoigne, dans un sujet éternellement chanté par les poètes et malgré tout éternellement jeune, d'une heureuse et fraîche imagination. L'auteur est M. Louis Mercier, de Besançon.

M. Sauvage, l'auteur de la pièce intitulée *Sans retour*, est, en poésie, l'un des représentants, aujourd'hui peu nombreux, de l'école de Lamartine. Avec quelques-uns des défauts du poète, il a cette facture large et cette abondance, qualités devenues rares de nos jours où la poésie semble viser surtout à la précision, où les vers sont ciselés avec patience plutôt qu'ils ne coulent de source. Vous avez accordé à M. Sauvage une médaille de bronze.

PRIX SAVEY.

C'est au milieu d'une population presque exclusivement viticole que vous avez été chercher cette année la jeune fille jugée digne d'obtenir le prix fondé par Mlle Savey. Votre décision est conforme, ai-je besoin de le dire? aux intentions de la testatrice.

Ce prix est accordé à Mlle Julie Gérard-Jactat, de Mareuil-sur-Ay.

Mlle Gérard appartient à une famille d'ouvriers vignerons qui, après une longue vie de travail, sont eux-mêmes devenus propriétaires de quelques parcelles de vignes. Si l'âge a ralenti leur activité d'autrefois, ils ont trouvé dans leur fille une aide infatigable qui fait face à tous les travaux de leur exploitation.

Avant même que vous vous fussiez prononcés, des voix autorisées proclamaient non seulement le goût et l'intelligence de Mlle Gérard dans cette culture si difficile de la

vigne, mais ce qui vaut mieux encore, sa vertu, son attachement et son respect pour ses vieux parents, l'excellente réputation qui l'entoure dans le pays qu'elle habite.

En récompensant Mlle Julie Gérard, vous récompensez surtout la modestie de ces existences tout entières vouées au travail et qui s'écoulent obscurément dans la pratique du bien.

L'ABBAYE

DE

NOTRE-DAME DE BOULANCOURT

BEATA MARIA DE BULLENCURIA

ET LE MONASTÈRE

DU

LIEU-DES-DAMES DE BOULANCOURT

LOCUS DOMINARUM PROPE BULLENCURIAM

DE L'ORDRE DE CITEAUX, EN CHAMPAGNE

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ LUCOT

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

LU DANS LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1875.

Il est peu de provinces de France pour avoir compté de plus nombreuses et de plus célèbres abbayes que la province de Champagne. Les Ordres religieux les plus considérables, Chanoines réguliers de Saint-Augustin, Bénédictins, Clunistes, Cisterciens, y étaient représentés par des maisons qui s'appelaient Saint-Memmie-lez-Châlons, Saint-Loup de Troyes, Saint-Remy de Reims, Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons, Saint-Pierre d'Hautvillers, Saint-Pierre d'Avenay, Notre-Dame de Montier-en-Der, Notre-Dame de Cheminon, Notre-Dame de Trois-Fontaines, Saint-Jacques de Vitry, Notre-Dame de Boulancourt, et tant d'autres qui furent longtemps

des foyers de science et de sainteté, et dont nos pères furent, en grande partie, redevables à la munificence des Évêques et des Comtes de Champagne. Dans ces derniers temps, ces anciennes abbayes ont été l'objet d'études très-sérieuses : l'influence de ces maisons fut en effet si considérable jusqu'à l'usage abusif des commendes au XVI[e] siècle, que notre histoire, ecclésiastique ou civile, se trouve étroitement liée à leur histoire. Sans l'initiation à celle-ci, il est impossible de traiter sérieusement celle-là. C'est donc contribuer à mettre en lumière notre histoire nationale par ses côtés les plus intimes ; c'est faire connaître les grandes familles terriennes, les institutions, le droit, la justice, les mœurs et les coutumes, c'est-à-dire la vie des peuples au moyen âge et les origines de notre vie sociale, que d'éclairer les commencements de nos grandes abbayes, de rechercher les constitutions, les ressources, les usages de ces communautés auxquelles tant de villes et de villages ont dû leur naissance (1), et par lesquelles

(1) « Qui pourra croire dans l'avenir, a dit M de Montalembert, » que le peuple français a laissé ignominieusement chasser, voler » et proscrire, en son nom, les hommes et les institutions auxquels » les trois huitièmes des villes et des bourgs de notre pays doivent » leur existence?.... Combien de villes florissantes sont nées à » l'ombre du cloître et à l'abri du gouvernement paternel des » moines ! » L'illustre écrivain cite onze villes ou bourgs dans la seule Franche-Comté, nés de monastères : Lure, Luxeuil, Faverney, etc. *(Les Moines d'Occident*, t. 1[er], *Introduct.*, 5[e] édit., 1873.) — On consultera aussi utilement sur cette question le savant ouvrage de M. Branche : *L'Auvergne au moyen âge.* Au t I, p. 439, il donne la curieuse énumération des trente-six villes, bourgs et villages de l'Auvergne qui doivent leur origine aux moines.

Un auteur peu suspect de catholicisme, M. Henri Martin, n'est pas moins exprès en ce point : « Ce ne fut qu'en bravant et parfois en » recevant le martyre, que les disciples de saint Colomban recom- » mencèrent à entamer la barbarie, au sein de laquelle ils plantèrent » leurs monastères comme les postes avancés de la civilisation....

beaucoup vivaient et étaient régis. Les populations accouraient se grouper autour de ces centres heureux : on préférait à tout autre servage celui du monastère. L'établissement monastique a donné leur type à nos municipalités communales. Au moyen âge, les corporations d'ouvriers, avec leur organisation, sont sorties des abbayes ; l'industrie moderne y a eu son berceau.

Dans l'Eglise et dans le monde, on a senti l'importance de ces études sur les anciennes abbayes : des travailleurs en grand nombre se sont levés pour défricher ce champ à peine exploré. Jamais on n'a recueilli, compulsé, annoté, avec un soin plus religieux qu'on ne l'a fait depuis vingt-cinq ans, les cartulaires de nos vieux monastères. Tant d'ardeur n'est pas restée sans fruit : que d'éclaircissements ont jailli de ces recherches! Et le sol, quoi qu'ait dit Voltaire avec sa légèreté accoutumée, renferme encore plus d'un trésor : « Dom Thuillier et tant d'autres (Bénédictins), » remarquait-il dans son *Siècle de Louis XIV*, ont achevé de » tirer de dessous terre les décombres du moyen âge (1). » L'œuvre, au dix-huitième siècle, quand il écrivait ces lignes, était à peine commencée.

A la suite de notre honorable Président (2), dont la publi-

» Ces pieuses colonies défrichent le sol comme les âmes, dessè» chent les marais, essartent les noires forêts encore fréquentées » par les ours et par les aurochs..... En peu d'années ils modi» fièrent profondément et les hommes et le sol dans nos provinces » du Nord. Plusieurs de ces monastères groupent autour d'eux » une population considérable et donnent naissance à des villes » florissantes : Saint-Omer, Saint-Riquier, Abbeville, Saint-Valery» sur-Somme, Nivelle, Marchiennes, Saint-Ghislain, Saint-Amand, » Fécamp, Corbie, Saint-Trond, Mons, Remiremont. » — Voir *Histoire de France*, L. X, t. II, 4e édition, 1855. J'ai abrégé le passage.

(1) Article sur *D. Ruinart*.

(2) M. Auguste Nicaise.



cation sur l'*Abbaye de Saint-Martin d'Epernay* est pour nous comme un appel à ces doctes recherches, qu'il nous soit donc permis de prendre notre part dans ces utiles travaux.

Laissez-moi vous dire, Messieurs, à quelle occasion a été entreprise cette étude sur Boulancourt.

Il y a deux mois, en septembre 1875, je dépouillais, au presbytère de Montier-en-Der, grâce à la bienveillance de M. le doyen Lavocat, les papiers de la célèbre église abbatiale de ce pays, papiers dispersés (1) ou détruits malheureusement par la tempête révolutionnaire : j'y cherchais des documents complémentaires sur le culte, en Champagne, de la mère du grand Constantin, sainte Hélène (2). Au milieu de pièces concernant l'abbaye du Der, s'en était égarée une, de provenance étrangère, et d'un objet tout différent ; c'était l'acte d'érection d'une pieuse image, pièce originale sur parchemin, intéressante comme vous pourrez en juger, Messieurs, et comprenant des particularités inédites sur une abbaye cistercienne du voisinage, Notre-Dame de Boulancourt. Il lui fallait un cadre. Isolée, cette pièce était d'un faible intérêt ; la publier seule, c'était l'exposer à n'être pas comprise et encore moins goûtée, malgré le charme de sa piété naïve. Son cadre naturel, c'était l'histoire même de l'abbaye dont elle émanait.

(1) Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Notre-Dame de Montier-en-Der se trouve actuellement, en grande partie, aux Archives de la Haute-Marne, à Chaumont.

(2) Ce travail a paru dans le volume de 1875 des *Mémoires de la Société*; il forme une brochure in-8° publiée à part chez MM. Plon et C°, à Paris, sous ce titre : *Sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, d'après des documents inédits*; *sa vie*, *son culte en Champagne*, *son suaire à Châlons*, *son corps à Paris*. L'ouvrage est précédé d'une Lettre de Mgr Meignan, évêque de Châlons, et accompagné de deux planches.

Les matériaux ne pouvaient faire défaut : saint Bernard, dans ses *Lettres* et sa *Vie ;* les historiens de l'Ordre de Citeaux, les Pères Henriquez, de Visch, Manrique, etc., les auteurs du *Gallia,* d'ordinaire si exacts ; les Bollandistes, dans les *Acta sanctorum*, au t. IV d'août, et au t. XII d'octobre, récemment édité par le P. Remy de Buck ; le consciencieux Des Guerrois, dans la « *Sainctete chrestienne,* » toujours utilement consulté ; le bénédictin dom Beaunier, dans son « *Estat des Archevêchez, Evêchez, Abbayes, etc., de France ;* » notre Baugier ; Courtalon, de Troyes, associé de notre ancienne académie de Châlons ; et surtout le savant M. Lalore, dans plusieurs de ses ouvrages, et notamment dans le « *Cartulaire de N.-D. de Boulancourt* » et dans la « *Vie de la Bienheureuse Emeline,* » m'ont fourni les principaux éléments de la notice que je vous présente.

I

Boulancourt, appelé dans les anciens titres *Bullencurt, Bullencort*, *Berlancurt*, *Berlancort, Burlancurt* (en latin *Bullencuria* ou *Bullencurtis*, de deux mots, dont le dernier, *curia* ou *curtis*, *séjour*, *demeure*, est commun à nombre de villages dans la Champagne et la Lorraine), était, avant le concordat de 1801, du diocèse de Troyes ; le village appartient aujourd'hui au diocèse de Langres et au département de la Haute-Marne. Il est situé à dix kilomètres de Montier-en-Der, sur le territoire de la paroisse de Longeville et aux limites extrêmes de notre canton de Saint-Remy-en-Bouzemont.

Une collégiale de Chanoines réguliers de Saint-Augustin y

fut fondée vers l'an 1095, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Pierre-Mont, établie quelques années auparavant, en 1090, à quelques lieues de Metz, par Mathilde, fille de Boniface, duc de Lorraine.

Des bâtiments magnifiques qui, dans la suite, furent édifiés à Boulancourt, rien n'a demeuré ; tout fut vendu en 1791 (1), tout démoli, sauf la maison de l'abbé, qui est devenue une habitation privée, et la charrue passe aujourd'hui sur le vaste emplacement où fut Notre-Dame de Boulancourt.

Tel a été le sort de beaucoup d'autres abbayes. N'en soyons pas surpris. Auxiliaires de l'Eglise, les Ordres monastiques ne participent pas à toutes ses prérogatives : ils naissent, vivent, se développent et meurent, comme l'arbre dont la sève s'est épuisée pour avoir produit longtemps et beaucoup. Il arrive parfois aussi que ces Ordres renaissent de leurs cendres ; ils se modifient avec les climats ; ils se transforment avec les temps ; aussi bien, leur action doit s'inspirer du milieu social où elle s'exerce. L'Eglise elle-même change parfois sa discipline, tout en gardant fidèlement ses dogmes ; mais, seule, l'Eglise possède des promesses de perpétuité.

Placé d'abord sous l'autorité de Saint-Pierre-Mont, Boulancourt n'y demeura pas longtemps. Les liens de la dépendance se relâchèrent par la distance. Il n'en est pas de l'obéissance comme du respect : la distance ne les favorise pas dans la même mesure. La maison-mère de Saint-Pierre-Mont était trop éloignée de Boulancourt pour que l'abbé ou son représentant pût y venir souvent. L'influence de cette lointaine abbaye était donc presque nulle ; la direction se faisait peu sentir, et l'esprit de l'Ordre s'en allait. Au contraire, les moines d'une abbaye voisine, celle de Clairvaux,

(1) Vendu 19,200 livres, et payé en papier-monnaie.

étaient en contact fréquent, presque journalier, avec les religieux de Boulancourt. Comment, d'ailleurs, leur vie et leurs vertus eussent-elles pu rester inconnues aux chanoines de notre collégiale ?

On sait l'origine de l'abbaye de Clairvaux.

II

L'enceinte de Citeaux était devenue trop étroite pour ses nombreux habitants. Fondé en 1098 dans un désert marécageux, à quelques lieues de Dijon, ce monastère, où la règle de saint Benoît revivait dans toute sa sévérité, avait pris des développements si rapides, sous la conduite d'hommes qui se nommaient saint Robert, le bienheureux Albéric et saint Etienne, ses trois premiers abbés, que de 1113 à 1115, quatre colonies de moines s'en détachèrent successivement. Citeaux put fonder ainsi quatre nouveaux monastères, d'où tant d'autres sortirent encore dans la suite : La Ferté, au diocèse de Chalon-sur-Saône ; Pontigny, près d'Auxerre ; Clairvaux et Morimond, au diocèse de Langres ; on les a nommés les quatre premières filles de Citeaux. La plus illustre fut, sans contredit, l'abbaye de Clairvaux.

Cette maison, qui comptait des hommes tels que saint Bernard son abbé, Geoffroy parent de cet homme illustre et futur évêque de Langres, des princes allemands en grand nombre, le prince Henri, frère de Louis VII, et ce moine qui ceignit la tiare sous le nom d'Eugène III, et tant d'autres plus recommandables encore par leurs vertus que par leur naissance, cette maison, dis-je, attirait tous les regards ; elle

commandait à tous l'admiration. Clairvaux eut jusqu'à sept cents moines; et, par la vie occupée de ses nouveaux habitants, par les bénédictions célestes qu'y attirait leur ardente et continuelle prière, cette profonde solitude changea bientôt d'aspect. Le travail opiniâtre et silencieux des moines fertilisa ce désert; l'abondance et la paix y fleurirent. C'était peu pour Clairvaux de nourrir ses nombreux habitants : de bonne heure, on vit l'abbaye convier les pauvres en foule à partager les fruits de son travail. Dans une famine, elle put nourrir trois mille indigents. « Si l'on considère tous les » bienfaits dont le peuple leur est redevable, écrivait à » cette époque Etienne, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, » à un moine de Pontigny, il est évident qu'ils donnent bien » plus à la société qu'ils n'en reçoivent (1). »

Soulager les indigents et les nourrir, c'était, après la prière, la plus grande préoccupation du monastère. Les moines vivaient bien moins pour eux-mêmes que pour les pauvres. Quand il s'agissait de leur venir en aide, ils le faisaient sans compter; ils ne trouvaient jamais les pauvres trop nombreux. Dans les abbayes cisterciennes, la charge d'*infirmier des pauvres* était une des plus honorées du monastère; et dans plusieurs de ces maisons, comme à Clairvaux et aux Escharlis (Yonne), on montre encore la porte où se distribuaient les aumônes, et qui, pour cela, était nommée *Porte de la Donne*. A Boulancourt, l'œuvre de la *Porte* ou de l'aumône avait des revenus spéciaux et

(1) Si numeres quot ab eis beneficia profluant in populum, plura conferunt universitati quàm universitas ipsis.

Voir dans les Lettres d'Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, et depuis évêque de Tournai, cette lettre (LXXI) au moine Robert de Pontigny, où il fait un éloge si magnifique et si mérité de la vie cistercienne : *Stephani abbatis S. Genovefæ Parisiensis etc. Epistolæ*, Paris, Billaine, 1679, in-8°. L'édition a été donnée par notre savant compatriote le P. Claude Du Molinet, génovéfain.

garantis par des biens inaliénables ; à plusieurs reprises, on voit l'abbaye acquérir des propriétés pour donner davantage et grossir le trésor des pauvres. « Jusqu'au fond de leur décadence moderne, cette suprême vertu de charité a spécialement distingué les moines (1). » Un an avant leur suppression, dans le rude hiver de 1789, des centaines de milliers de pauvres ne durent la vie qu'aux libéralités des couvents.

A Clairvaux, le promoteur de toutes ces vertus était, après Dieu, saint Bernard ; ses exemples étaient un puissant attrait pour les âmes vaillantes et généreuses à qui les dévouements ordinaires ne suffisaient pas. De partout on venait à lui. Du nord et du midi de l'Europe, de l'Asie même, on écrivait à l'abbé de Clairvaux pour lui proposer des fondations nouvelles. Clairvaux entraînait tout, et remplissait le monde d'un incomparable éclat. C'était une montagne qui par ses sommets dominait toutes les autres, selon l'expression d'Etienne, abbé de Sainte-Geneviève : *Quis grandis mons grandior isto monte?* Clairvaux compta jusqu'à huit cents abbayes de sa filiation.

En 1116, l'abbaye de Trois-Fontaines avait été fondée par Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, et bâtie en grande partie aux frais de Hugues, comte de Champagne. Elle était à peine terminée, en 1118, qu'elle s'ouvrait pour recevoir Bernard avec ses douze compagnons, premier essaim de l'abbaye naissante de Clairvaux. Bernard posa la première pierre de l'église de Trois-Fontaines, dont nous connaissons tous les ruines imposantes.

En 1126, le saint abbé de Clairvaux introduisait ses moines à Igny, près de Fismes, dans ce vallon solitaire et ombragé de forêts qui rappelle, par plus d'un côté, le site recueilli de Trois-Fontaines, et où viennent de rentrer les nouveaux enfants de Bernard.

(1) Montalembert, *Les Moines d'Occident*. Introduct.

Entraînés par un mouvement qui se généralisait de plus en plus, et dont nous pourrions multiplier les exemples, les Chanoines réguliers de Cheminon se donnèrent à leur tour, en 1138, à l'abbé et aux religieux de l'abbaye de Trois-Fontaines, première fille de Clairvaux, pour devenir cisterciens comme eux. D'autres Chanoines réguliers du diocèse de Châlons, ceux de Montiers-en-Argonne près de Possesse, *Monasterium in Argonâ*, font de même en 1144; et Eugène III, quatre ans après, ratifie l'abandon de leur couvent à l'abbaye de Trois-Fontaines (1). En 1151, saint Bernard, en personne, recevait encore, des Chanoines réguliers de Saint-Denis de Reims, la petite église de *Mores*, au diocèse de Langres, pour y mettre des religieux de Clairvaux. Mais il faut bien nous arrêter dans ce dénombrement si glorieux pour l'illustre fondateur. Telle fut l'influence de Clairvaux; elle resta si longtemps puissante, que deux siècles après saint Bernard on vit une grande abbaye comme celle du Der (Montier-en-Der) quitter son vocable antique de Saint-Pierre et Saint-Paul pour adopter, à l'instar de toutes ou de presque toutes les maisons cisterciennes, le vocable béni de Notre-Dame. L'éclat que jetait Clairvaux étant si considérable, quoi de plus naturel que les religieux de Boulancourt, placés à proximité de ce grand foyer de lumière, dirigeassent vers lui leurs yeux et leurs cœurs; qu'ils aient eu le désir d'introduire chez eux les usages de l'illustre abbaye? Quoi de plus juste que Clairvaux, après une longue attente, ait fini par accepter leurs avances pour donner à cette maison isolée la vie et la direction qui lui manquaient?

Clairvaux est à peine fondé, en 1115, que les moines de Boulancourt changent le nom de leur maison. Leur *collé-*

(1) Voir sur l'abbaye de Montiers-en-Argonne, le travail de M. Remy (Tours, Bouserez, 1876), et sur l'abbaye d'Igny, notre notice, 2e édition (Châlons, T. Martin, 1877).

giale, dont le premier vocable nous est inconnu, s'appelle l'*abbaye* dans un acte de 1120; leurs constitutions sont ensuite modifiées pour se rapprocher de celles de Cîteaux. Un statut du chapitre général cistercien de 1134, cité par le P. Remy de Buck, aux *Acta Sanctorum* (t. XII d'octobre), fait pressentir l'imminence de l'union de Boulancourt à Clairvaux; il est rédigé dans cette prévision. L'abbé de Saint-Pierre-Mont, Constantin, proteste contre les prétentions de la collégiale; il y accourt, en 1141, pour conjurer tout péril de séparation; il croit avoir tout apaisé par l'érection canonique de la collégiale en abbaye. Dans cet acte, que nous avons encore (1), il met presque sur le pied d'égalité les deux abbayes, la mère et la fille; elles se prêteront mutuellement assistance. Si quelque point est changé par la suite dans les constitutions des deux maisons, la chose ne se fera que d'un commun accord; celle de Boulancourt enverra tous les ans, le 6 mai, à Saint-Pierre-Mont, pour tout hommage, par les mains de son abbé, une somme de dix sous en monnaie de Châlons, comme souvenir de l'ancienne dépendance devenue purement nominale (2). Mais vain espoir! l'abbé de Saint-Pierre-Mont ne faisait que rapprocher les chanoines de Boulancourt de l'établissement cistercien de Clairvaux.

Un incident ne tarda pas à consommer leur séparation d'avec Saint-Pierre-Mont. En 1149, le pape Eugène III introduisit la réforme dans cette dernière abbaye. Pour assurer l'exécution de ses vues, il dut toucher à plusieurs points

(1) *Gallia*, t. XII, inter diœces. Trecensis *Instrum.* : *Erectio abbatiæ Berlancuriæ* (1141). — Suit la lettre des religieux de Saint-Pierre-Mont à ceux de Boulancourt sur le même objet.

(2) *Ad indicium hujus perceptæ libertatis*, dit la charte d'érection de 1141. — Ces sous étaient des sous d'argent; l'hommage n'était donc pas onéreux. Les sous d'or ne furent frappés que sous saint Louis. — V. *Du Cange*, nouvelle édition, Paris, Didot, 1845, verbo : *Moneta*, fin de la seconde colonne, page 488; note de M. de Saulcy.

des constitutions augustiniennes (1). Les religieux de Boulancourt n'avaient pas moins besoin d'une réforme que ceux de Saint-Pierre-Mont, ils en convenaient ; mais ils se refusèrent à la recevoir par le canal de leur maison mère ; ils sollicitèrent donc leur affiliation à Clairvaux. Impuissant à les retenir, Saint-Pierre-Mont finit par les laisser faire.

Sur ces entrefaites, l'évêque de Troyes, Henri de Carinthie, resté célèbre dans les annales troyennes pour ses pieuses fondations, vint à Boulancourt. Henri constata le triste état de l'abbaye : « Bons enseignements, dit-il, et bonne doctrine » y allaient défaillants, si que toute religion y falloit (2). » Il entendit les plaintes des religieux, et, sur les instances de tous : *cum multis precibus rogatus ab omnibus,* dit-il encore, la maison de Boulancourt fut donnée à saint Bernard pour devenir une abbaye cistercienne de la filiation de Clairvaux.

(1) Cette réforme ne fut pas la dernière. Nous voyons le bienheureux Pierre Fourier, réformateur des chanoines réguliers de Lorraine et fondateur des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, introduire encore la réforme à l'abbaye de Saint-Pierre-Mont, le 8 février 1625, avec le concours du prince Henri de Lorraine, abbé commendataire de ladite abbaye. Les choses ne se faisaient pas, au dix-septième siècle, plus facilement qu'au douzième. V. *La Vie du R. P. Fourier*, par Bédel, Pont-à-Mousson, 1656 ; et, dans l'*Esprit du B. Pierre Fourier* (Lunéville, 1757), t. II, une lettre fort intéressante du Saint sur le même objet, du 15 septembre 1625. — V. aussi, dans la *Vie de M. Olier* (3 vol. in-8°), de curieux détails sur ce sujet.

Dans ces réformes successives de maisons religieuses, se révèle le dessein de l'Eglise : elle ramène les institutions à leur esprit primitif, elle y fait revivre les vertus, elle ne détruit pas. Si les religieux, disent constamment les conciles, ont perdu l'esprit de leur état, il faut les y rappeler.

(2) Vieux cartulaire français cité par M. Lalore. Le texte latin de la charte de l'évêque Henri figure sous le N° 436 dans le recueil des *Lettres* de saint Bernard.

Nul n'était plus capable que Bernard de réformer Boulancourt. Il jouissait alors de la plénitude de son autorité; il était à l'apogée de sa gloire. Pierre-le-Vénérable l'appelait à cette date (1149) : « la ferme et lumineuse colonne de » l'ordre monastique et de toute l'Eglise (1) ; » et notre Haimon, archidiacre de Châlons : « le très-grand arbitre » des choses divines et humaines, le char de l'Eglise et son » conducteur (2). » A quoi Bernard répondait ironiquement : « Oui, c'est bien qualifier une fourmi attelée à un char, *formica trahens plaustrum.* » Henri de Troyes est donc l'écho fidèle de ses contemporains quand, à propos de Boulancourt, il dit à Bernard, dans la charte dont nous parlons : « Par votre zèle, par votre sagesse, par votre » religion, Dieu a éclairé et réformé le monde presque tout » entier, *penè totum illuminaverat et correxerat orbem.* » Durant trente ans, Bernard porta presque à lui seul le poids de l'Eglise et de son siècle.

Aussi, sous sa direction, la maison de Boulancourt changea bientôt d'aspect, et de longs jours de régularité commencèrent pour elle.

Ceci se passait en mars 1149, ou plutôt 1150. Deux ans après, en 1152, autorisé par le pape Eugène III, l'évêque Henri, de Troyes, adressait au saint abbé de Clairvaux sa charte de donation de la maison de Boulancourt. Les constitutions cisterciennes furent aussitôt introduites dans l'abbaye, que les moines de Clairvaux occupaient déjà. L'année suivante (1153), saint Bernard et Eugène III mouraient.

(1) N° 264, parmi les *Lettres* de saint Bernard.

(2) N° 433.

III

Le comte Hugues de Champagne et son fils Thibault avaient été les premiers et principaux fondateurs de Boulancourt; leurs successeurs continuèrent à se montrer généreux pour cette abbaye, qui trouva aussi d'insignes bienfaiteurs dans les seigneurs des maisons de Joigny-Joinville, de Broyes-Beaufort et de Brienne. Grâce à leurs libéralités, Boulancourt jouit de grands priviléges, et le bon gouvernement de ses premiers abbés cisterciens conduisit la maison à une haute prospérité. Elle possédait de nombreuses granges ou fermes, onze étangs, etc., des immunités considérables; elle avait la justice haute, moyenne et basse, avec tout ce qui s'y rattache, droits et amendes. La fin du XII[e] siècle et presque tout le XIII[e] mesurent à notre abbaye l'époque la plus florissante, à tous les points de vue, de son existence. Les donations s'y multiplient, les religieux y affluent; elle en réunissait alors jusqu'à deux cents, nombre trop considérable pour ses bâtiments ou ses revenus, puisque, au XIV[e] siècle, l'abbé de Clairvaux le réduisit à cent soixante.

Ce qui distingue l'abbaye dans ces premiers temps, c'est moins encore le nombre de ses religieux que leur régularité et leur ferveur. « Chez eux, disait un contemporain, la joie est permanente, l'allégresse est commune à tous : rien ne s'y fait en dehors de la règle; à plus forte raison, rien ne lui est opposé (1). » Parmi les moines, quel que fût leur rang, profès, frères lais et sœurs converses, régnait la seule émulation du bien, et plusieurs pratiquèrent la vertu jusqu'à la

(1) *Inter eos juge gaudium, communis exultatio, ubi nihil extra disciplinam, nihil contra.* Voir la belle lettre d'Etienne, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, à Robert, moine de Pontigny (Lettre LXXI).

perfection. C'est ainsi que l'abbaye de Notre-Dame de Boulancourt a vu inscrire au catalogue des saints deux personnages du douzième siècle, qui lui appartiennent en propre.

Le premier, qui fut le plus obscur, et qui devint pourtant le plus célèbre, était une vierge consacrée à Dieu et d'une vertu singulière : elle faisait l'admiration de tous, sous l'humble habit de converse, dont elle était revêtue. Son nom était Emeline. Elle vivait dans les travaux des champs, attachée à une des granges de l'abbaye. Nous avons déjà nommé ces granges ; nous allons dire le rôle qu'elles avaient dans le régime cistercien : puisque l'occasion nous est donnée de pénétrer dans l'intérieur de la vie de Cîteaux, vous me blâmeriez, Messieurs, de ne pas vous en faire profiter.

Les moines cisterciens n'étaient pas seulement des hommes de silence et de prière ; ils étaient gens d'action. La règle de saint Benoît, qu'ils suivaient, leur imposait, par jour ouvrable, sept heures d'un travail manuel qui, pour plusieurs, consistait à copier les manuscrits. Au temps des récoltes, tous les moines devaient mettre la main à l'œuvre et concourir matériellement aux travaux de la moisson. L'abbé même n'en était pas dispensé. « Le travail agricole était le nerf de la réforme cistercienne. »

Les cisterciens étaient des ouvriers non moins intelligents qu'infatigables. Dès le moyen âge, ils pratiquaient le drainage ; il y a vingt ans, on en a trouvé sur les terres de Clairvaux la preuve incontestable. Longtemps avant nous, ils n'ont pas ignoré que le rendement de la terre est en raison de l'engrais qu'on lui donne ; aussi nourrissaient-ils autour d'eux un abondant bétail. Qu'on en juge par une charte de 1205, citée par M. d'Arbois de Jubainville (1), où

(1) V. *Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, et principalement de Clairvaux, au XII[e] et au XIII[e] siècle*, par M. d'Arbois de Jubainville (archiviste de l'Aube), in-8°, Paris. Durand, 1858.

l'abbaye de Clairvaux donne à une maison de sa filiation, qui va s'ouvrir en Sardaigne, dix mille brebis, mille chèvres, deux mille porcs, cinq cents vaches, deux cents juments et cent chevaux. Ce nombreux bétail, les moines travaillaient sans cesse à l'améliorer par le croisement ou l'importation de races étrangères. C'est ainsi que, l'année même de la mort de saint Bernard (1153), le prieur de Clairvaux faisait ramener de Rome dix magnifiques buffles, dont l'espèce se propagea à l'abbaye et dans les environs. Et cependant le champ de la science ne leur restait pas étranger : *la Bibliothèque des auteurs de leur Ordre* le témoigne. Le P. de Visch a consacré, dans cet ouvrage : *Bibliotheca Scriptorum sacri ordinis cisterciensis*, publié en 1656 à Cologne, sept cent soixante-treize notices aux écrivains de son Ordre.

Pour mieux apprécier encore le genre de vie du plus grand nombre de ces moines, il n'y a qu'à jeter les yeux sur les travaux agricoles de nos Trappistes, qui forment, on le sait, un rameau rajeuni de cet Ordre fameux. Les exploitations agricoles des cisterciens modernes, dès qu'ils ont pu s'attacher au sol par une fondation durable, pourront toujours servir, par leur savante organisation, de modèle aux agronomes de tous les temps.

Les propriétés de l'abbaye se divisaient ordinairement en plusieurs groupes. Chaque groupe avait pour centre un ou plusieurs bâtiments destinés à l'exploitation du sol environnant. On appelait ces bâtiments *grange,* grangia, grancia ; ce nom leur venait des graines, *granum*, dont ils étaient la remise. Le moine préposé à la garde de la *grange* s'appelait le *grangier,* grangearius, grangiarius, custos grangiarum (1). Les granges devaient être éloignées l'une de l'autre d'au moins deux lieues de Bourgogne.

Naturellement, la grange comprenait, à côté des écuries

(1) V. Du Cange, verbo : *Grangia.*

et des étables, asile des animaux domestiques affectés à l'exploitation, le logement des hommes et tout ce que suppose et nécessite la vocation des personnes qui la dirigeaient. Les convers, ouvriers de tous états, y avaient aussi leurs ateliers. La règle, dans les premiers temps, permit d'y employer des femmes vivant sous l'habit cistercien et en qualité de converses ; mais ce n'était, paraît-il, que pour servir dans les granges éloignées de l'abbaye ; car nous voyons en 1234 le pape Grégoire IX interdire, à la demande de l'abbé de Boulancourt et des religieux eux-mêmes, le service des converses dans une grange qui avoisinait la maison (1).

Sortes de petites abbayes, les *granges* possédaient une chapelle, un réfectoire, un dortoir, un chauffoir. Mais la règle, en plus d'un point, rappelait sagement le lien de l'abbaye. Ainsi, au réfectoire des granges, on ne pouvait servir du laitage qui s'y préparait ; et les pitances de fromage, de poisson, d'œufs et d'autres mets particuliers étaient apportées de l'abbaye pour les cas déterminés (2). Il y avait

(1) La sagesse de l'Eglise est dans le motif de cette interdiction : *Cùm ratione vicinitatis sinistra exindè posset suspicio oboriri.*

(Bulle de Grégoire IX citée par le père Manrique, *Annales Cisterciennes*, anno 1234, T. IV, in-f°, Lyon, 1659).

(2) Les cisterciens ne mangeaient d'abord ni viande, ni œufs, ni poisson. Saint Bernard invective l'abbaye de Cluny pour l'usage qu'on y faisait de poissons et d'œufs farcis. Si on prenait à la lettre les mordantes critiques de l'austère abbé de Clairvaux, on pourrait croire à des désordres qui n'existaient assurément point. La plupart du temps, les désordres des monastères, dont les moines ont été les premiers à faire bruit et éclat, et dont ils s'accusaient mutuellement, n'étaient que des infractions à la règle ; infractions malheureuses sans doute, mais qui sont loin d'être les vices que le monde pourrait supposer.

bien une chapelle à la grange, mais ce n'était qu'un oratoire. Sauf de rares exceptions, on n'y pouvait célébrer la messe. Tous les frères et toutes les sœurs devaient se rendre chaque dimanche à l'abbaye (1), et c'est là encore qu'ils étaient enterrés; aussi, les granges cisterciennes n'en étaient jamais très-éloignées. Un statut cistercien du chapitre général de 1152 défend d'établir une grange à plus d'une journée de marche du monastère.

Cependant les circonstances imposèrent, par la suite, à la règle cistercienne quelque modification en ce point. L'abbaye recevait parfois en donation des seigneurs de la contrée des granges ou fermes, situées dans de vraies solitudes, et d'une exploitation presque inconciliable avec les exigences du service divin. Aussi, dès 1255, le pape Alexandre IV permet-il aux Cisterciens la célébration des saints Mystères, aux

(1) Dans la *Vie de sainte Alpaix* (Auxerre, 1865), vierge de Cudot, au diocèse de Sens, et béatifiée en 1875, il y a un témoignage formel de ce genre de vie des convers cisterciens :

« Un jour de fête solennelle, raconte M. l'abbé Boulet sur l'autorité » d'auteurs contemporains de la Sainte, deux religieux (convers » cisterciens) partirent du lieu nommé *la Grange* pour venir assister » aux saints offices à l'abbaye (cistercienne des Escharlis, située » dans le voisinage de Cudot, entre Joigny et Courtenay). Comme ils » connaissaient la vénérable vierge Alpaix, ils voulurent la voir en » passant; et, pour cela, ils se détournèrent de leur chemin. Ayant » eu la consolation de l'entretenir quelques instants, ils reprirent » joyeusement leur route et arrivèrent aux Escharlis au moment » où devait commencer l'office...... Le sermon fini, les deux » religieux assistèrent dévotement au saint sacrifice de la messe ; » puis, n'ayant point le temps de faire au monastère un long séjour, » ils se remirent bientôt en voyage pour retourner à *la Grange*. » Or ils firent, comme le matin, un long détour pour passer encore » par Cudot, avides de jouir une seconde fois des suaves entretiens » d'Alpaix (p. 63). »

Alpaix était contemporaine de nos Saints de Boulancourt, Emeline, Gossuin et Asceline. Née en 1150, on croit qu'elle mourut en 1211.

jours de dimanches et de fêtes, dans les granges par trop éloignées des églises, mais au profit seulement des moines et des serviteurs de ces maisons. Les Cisterciens furent même autorisés en 1498 par Alexandre VI à construire dans les granges isolées des chapelles, et à y administrer les sacrements aux personnes attachées à la ferme (1). Mais ce n'était là qu'une exception, les granges n'avaient pas d'existence propre : elles devaient entretenir leur vie en remontant sans cesse à la source.

Au centre de ces groupes, au milieu des granges, était située l'abbaye ; l'abbaye où étaient l'église et le cimetière, où résidaient l'abbé et les moines chargés du service du chœur, où la règle ramenait à certains jours, pour les rapports avec Dieu et leurs frères, les religieux dispersés dans un rayon souvent considérable. Elle tenait unis tous les membres de la communauté ; la vie en sortait et venait s'y renouveler sans cesse. Dès le douzième siècle, nous voyons fonctionner ce mécanisme si bien conçu. Déjà les frères convers et les sœurs converses, sous la direction d'un religieux maître, exploitent ainsi les granges cisterciennes. Le P. Henriquez et le P. Manrique surtout, pour ne parler que d'auteurs de l'Ordre, donnent bien d'autres détails intéressants sur la vie des cisterciens dans leurs fermes (2) ; mais il faut nous borner.

Si nous voulons maintenant nous faire une idée du genre de leurs constructions, reportons-nous au grenier d'abondance de l'abbaye de Vauclair (3), près de Corbény, dans

(1) Henriquez, *Regula, Constitutiones et Privilegia Ordinis Cisterciensis*, in-f°, Anvers, 1630.

(2) Voir le premier dans son *Ménologe* (5 juillet) et dans son ouvrage sur la *Règle*, les *Constitutions* et les *Priviléges* de Cîteaux, et le second dans ses *Annales cisterciennes*, au t. I.

(3) L'abbaye de Vauclair (Vallis Clara) fut donnée à saint Bernard en 1134. *Gallia*, t. IX, *Diœc. Laudunensis*.

l'Aisne, vraie grange cistercienne que plusieurs d'entre nous connaissent certainement. Elle est toujours debout, comme en 1856, époque où je l'ai visitée, solidement assise, montrant dans ses combles toute une forêt de châtaigniers, construite dans des proportions qui témoignent de la confiance en une longue succession chez ceux qui l'ont bâtie, et dans des conditions qui contrastent vivement avec l'air chétif et délabré de la plupart des maisons de ferme au temps où nous vivons.

La grange qu'habitait notre Emeline s'appelait *Perthe-Sèche*, Pertha sicca. L'évêque de Troyes la nomme, dès 1152, avec cinq autres, dans l'acte de donation de Boulancourt à Clairvaux. Elle était située à trois lieues au moins de l'abbaye, sur un plateau que l'on appelle aujourd'hui encore, à cause de son élévation, *Haut-de-Perthe* ou *Haute-Perthe*, sur le finage d'Yèvres, et non loin de Rosnay. Perthe-Sèche avait encore 300 arpents en 1559 ; ses constructions furent détruites dans la seconde moitié du XIV[e] siècle.

Tel fut le modeste théâtre de la vertu d'Emeline. Sa vie, pour avoir été peu éclatante, n'en fut pas moins recommandable : c'est l'existence que mènent les servantes dans les fermes isolées. Seulement, Emeline sanctifia ce genre de vie par toutes les vertus de son sexe et de sa condition. Elle sut être éminente dans le plus vulgaire des états.

Un saint religieux, le second personnage que je vous annonçais, le Bienheureux Gossuin, d'abord moine de Clairvaux, puis de Cheminon où il resta de longues années (*diù mansit*), et enfin de Boulancourt où il mourut en 1205 (1),

(1) Un ancien manuscrit de Clairvaux dit de Gossuin : *Domini Gossuini monachi quondàm Claræevallis, qui apud Cheminium diù mansit, et in Vurlencuriâ requievit.*

Cité par le P. de Visch, dans sa *Bibliothèque des auteurs cisterciens.*

nous a conservé dans une courte notice qui a été insérée au *Ménologe cistercien*, la physionomie de la sainte fille.

Gossuin avait connu Emeline. Il signale en particulier son extraordinaire mortification :

« Elle jeûnait trois jours par semaine. Pendant l'Avent » et le Carême, elle se privait de pain. Elle portait sur le » corps un rude cilice, et autour des reins, une chaîne » de fer ; l'hiver comme l'été, elle n'usait point de chaus- » sures. Toujours en prière, toujours occupée, continue » Gossuin, même en filant elle méditait les psaumes (1). » Les seigneurs et les nobles qui demeuraient dans son voi- » sinage la consultaient sur l'issue de leurs expéditions, s'ils » y auraient chance bonne ou mauvaise, et l'événement » venait toujours justifier sa réponse. Elle fut enterrée dans » l'église de l'abbaye, et jour et nuit une lampe brûle sur » son tombeau. » On ne sait pas l'année précise de sa mort, mais en 1178 Emeline certainement n'existait plus.

Le *Ménologe de Cîteaux* indique sa mémoire au 27 octobre, en ces termes touchants : *In Galliâ, beata Hemelina virgo, quæ tota cœlestium flagrans desiderio, in vastissimâ eremo, Cistertiensium legibus adstricta, vitam rigidissimam egit, et multis virtutibus ac miraculosis signis coruscans, morte in conspectu Domini pretiosâ ex hâc vitâ decessit.* « En France, » la fête de la Bienheureuse vierge Emeline qui, tout en- » flammée du désir du Ciel, mena une vie très-austère » en la vaste solitude où elle vécut dans l'observance de » la règle de Cîteaux, et qui mourut d'une mort précieuse

(1) On lira plus bas, quand il sera question de sainte Asceline, quelques traits de la dévotion du moyen âge pour la récitation des psaumes et la répétition de certaines prières vocales. On peut voir encore, sur ce sujet, au *Bréviaire romain*, les légendes de saint Pierre Damien (23 février), de saint Patrice (17 mars), etc.

» devant Dieu, après s'être rendue illustre par ses miracles » comme par ses vertus (1). »

Les nouveaux Bollandistes, dans le t. XII d'octobre, récemment publié, parlent d'Emeline à ce même jour, sous cette rubrique commune : *De B. Hemelinâ conversâ et B. Gossuino monacho, cisterciensibus*, c'est-à-dire, « de la Bienheureuse Emeline, religieuse converse, et du Bienheureux Gossuin, moine, tous deux cisterciens. »

Pendant toute la durée du moyen âge, le nom d'Emeline fut en honneur, surtout en Champagne. Une pieuse fondation entretenait la lampe allumée devant son tombeau (2); elle remontait à 1182. Par cet acte de religion, Simon de Broyes, seigneur de Beaufort, avait voulu rendre hommage à la mémoire de cette sainte fille, qui autrefois lui avait prédit, au moment où il partait pour la guerre, l'accident cruel dont il y serait frappé ; en effet, il revint chez lui ayant perdu un de ses yeux. Les seigneurs aimaient à donner le nom d'Emeline à leurs enfants dans l'acte du baptême, les chartes des XIIe et XIIIe siècles en font foi, aussi bien que le livre des miracles de sainte Hélène à Hautvillers; les peuples avaient gardé son culte. Le Bienheureux Gossuin, son historien, en partageait les honneurs ; il reposait dans le même monument qu'Emeline. Et nous verrons tout-à-l'heure un abbé de Boulancourt affirmer la persévérance du culte de notre Sainte au XVIe siècle, par les splendides restaurations qu'il fit à son tombeau.

( ) Henriquez, *Menologium cistertiense* (27 octobre).

(2) Charte de Manassès, évêque de Troyes, de 1185, confirmative de la donation de Simon de Broyes.

IV.

Cependant, tout en restant fidèles au culte de leurs saints, les religieux de Boulancourt avaient fini par se négliger dans l'imitation de leurs vertus. Ils ne surent pas se tenir à cette hauteur où ils avaient longtemps vécu : les pentes de la nature sont toujours plus faciles à descendre qu'à remonter. Le relâchement dans la discipline, mal commun aux maisons de l'ordre de Cîteaux dès avant le XIV[e] siècle, se manifesta de nouveau à Boulancourt. Les guerres successives à partir des croisades, et surtout les commendes si multipliées au XVI[e] siècle, n'étaient guère de nature, il faut en convenir, à y ramener la régularité première. Les unes et les autres aidèrent beaucoup, au contraire, à la décadence de l'abbaye.

Dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, les religieux de Boulancourt durent quitter leur maison à la veille de l'invasion anglaise. L'abbaye resta vingt-deux ans inhabitée ; et durant ce long espace de temps, la règle et ses exigences furent nécessairement délaissées. Errant de village en village, les religieux vivaient de ce qu'on leur *aumônait*.

Ils rentrèrent à Boulancourt sur la fin du XIV[e] siècle. Mais la règle n'y rentra pas tout entière avec eux : les nécessités du temps y avaient porté plus d'une atteinte. Le nombre des moines fut aussi désormais très-amoindri.

De son côté, le Grand Schisme d'Occident, en montrant au sommet de la hiérarchie des chefs contestés, ne contribua pas peu à faire brèche à la discipline : quand l'unité est en souffrance, l'esprit particulier, source de tous les abus, est en progrès.

Cependant notre document historique et inédit, du milieu du XVI[e] siècle, indiquerait que Boulancourt avait retrouvé alors, en plus d'un point, son antique ferveur. Sous le gouvernement d'un homme aussi pieux que l'abbé Nicole de Hampigny, l'abbaye promettait de revenir, autant que l'époque le permettait, aux meilleures traditions de son passé. Mais l'abus désastreux des commendes vint l'arrêter brusquement dans ce travail de restauration intérieure. A partir de 1615, il n'y a plus à Boulancourt d'abbés *réguliers*. Les abbés *commendataires* paraissent, et les commendataires furent partout, généralement, plutôt des loups que des pasteurs. La commende devint pour les abbayes un chancre qui en épuisa toute la vie.

Dans l'origine, ce fut, au contraire, une institution excellente. Le but de la commende est dans son nom : *Commenda*, *Custodia*, *Guardia*, garde, dépôt, surveillance, protection. C'était un bénéfice vacant, confié à un *administrateur* d'une façon toute *provisoire : in commendam*, et non à titre *définitif : in titulum*. Un évêque était chassé de son siége par la force brutale, le Pape lui donnait en commende une abbaye ou une cathédrale vacante pour subvenir à ses nécessités. S'il s'agissait de personnages militaires ou civils dont la protection importait à des monastères menacés par l'étranger ou par de puissants voisins, l'Eglise leur donnait à la fois, mais seulement pour un temps, et la garde et la jouissance des biens de l'abbaye, dont ils devenaient commendataires. Originairement, c'était donc un dépôt qui leur était confié, aux conditions de tous les dépôts. Mais, perdant avec le temps son caractère, le dépôt finissait souvent par être retenu, et l'institution ne demeura pas longtemps sans dégénérer.

D'autres fois, la commende devint la provision d'un bénéfice régulier accordée à un clerc séculier avec dispense de la vie régulière. Mais elle se transforma encore; et tant de fois elle s'est transformée selon les inspirations de la cupi-

dité, qu'il est bien difficile de fixer l'image de ce malfaisant Protée (1).

Aussi, n'est-ce point sans raison que, de tout temps, sauf aux époques troublées, comme dans le Grand Schisme où les Papes et les Antipapes se servirent des commendes pour les besoins de leur cause, les Souverains Pontifes et les Conciles ont été unanimes à en poursuivre le criant abus.

Léon X visait bien ce mal dans son concordat de 1516 avec François Ier, quand il y stipulait que le Roi nommerait aux abbayes et prieurés conventuels vacants, dans les six mois qui suivraient le décès du titulaire, et que le nouveau titulaire serait religieux, et religieux du même Ordre. Le Concile de Trente renouvela ces prescriptions; mais elles furent mal observées, et les commendes, ou commissions, de temporaires qu'elles avaient été d'abord, continuèrent à devenir perpétuelles. Les Papes les subirent, de crainte de plus grands maux. Ils avaient sous les yeux les tristes et douloureuses défections de l'Allemagne et de l'Angleterre, récemment séparées de la communion catholique. Ils redoutaient, pour les pays restés fidèles, la contagion de ces coupables exemples. Les commendes profitèrent d'une situation qui imposait à l'Eglise les plus grands ménagements.

Elles livraient les communautés à des étrangers, à des séculiers, à des enfants, à des femmes même, qui recevaient du Roi de gros bénéfices, sans qu'il lui en coutât, en récompense de services rendus. Et parfois, quels services ! Voltaire a dit : « Le duc de Sully, huguenot, avait une abbaye ; » c'est une erreur de Voltaire, Sully en eut *quatre !* Trop souvent ignorant et menteur dans ses allégations historiques, Vol-

(1) Cf. Goschler, *Dictionnaire de théologie*, verbo : *Commende* ; — l'abbé Martin, *Les Moines et leur influence sociale*, 2 vol. in-12 ; — Chavin de Malan, *Histoire de D. Mabillon*, introduction ; — l'abbé Houssaye, *Histoire du cardinal de Bérulle*, t. II, ch, 1er. Etc., etc.



taire est malheureusement exact quand il dit des abbayes de son temps : « Depuis le concordat de 1516, le roi de France » nomme à presque toutes les abbayes du royaume; le plus » grand nombre est donné en commende à des séculiers » tonsurés (1). » Et l'on sait l'usage qu'ils en faisaient. Peu ressemblèrent à l'abbé de Rancé qui se mit à la tête de la réforme dans son abbaye en commende.

Les commendataires étaient souvent des hommes qui n'avaient de l'abbé que le nom : *abbas*, *pater* (2). Leurs abbayes, ils ne les connaissaient que par leurs revenus, n'y

(1) *Dictionnaire philosophique*, verbis : *Abbaye*, *Abbé*, *Biens d'Eglise*. (Edition Lefèvre, 1817).

« Quand le Saint-Siége refusait la commende (d'un monastère), » dit M. Gérin dans un récent travail sur ce sujet, le Roi (Louis XV) » se faisait attribuer par un arrêt du Conseil la nomination des » supérieurs *réguliers*, et imposait aux monastères d'énormes pen- » sions qui les dépeuplaient bientôt. Puis la Commission des » Réguliers, armée de l'édit de 1768, en faisait prononcer la sup- » pression, parce qu'ils ne renfermaient plus assez de religieux! » Ainsi la célèbre abbaye de Saint-Bertin (diocèse de Saint-Omer) » était encore *en règle* : mais elle payait 70,000 livres de pension » au cardinal de Choiseul, et 20,000 à divers parasites. Les » autres charges étaient de 45 à 50,000 livres ; les moines n'avaient » pour vivre que le surplus des revenus ; et ils étaient encore cin- » quante en 1771. » (*Revue des questions historiques*, n° du 1er avril 1876 : *Les Bénédictins français avant 1789, d'après les papiers inédits de la Commission des Réguliers* ; I. ANCIENS BÉNÉDICTINS).

(2) « Les anciens moines, dit fort justement ici Voltaire, don- » nèrent ce nom (abbé) au supérieur qu'ils élisaient. L'abbé était » leur père spirituel. Que les mêmes noms signifient avec le temps » des choses différentes ! » Et ailleurs : « Quelle est la différence » entre un abbé *commendataire* et un abbé qu'on appelle *régulier* ? » La même qu'entre un homme qui a cinquante mille écus *de rente* » *pour se réjouir*, et un homme qui a cinquante mille écus *pour* » *gouverner*. »

résidant pas, les surveillant peu, et ne laissant à leurs moines que ce qu'ils ne pouvaient leur ôter. C'était entre ces faux abbés et leurs religieux des procès sans fin et toujours renaissants, au sujet de la réparation des bâtiments de l'abbaye ou de l'entretien personnel des moines qui l'habitaient, et dont ils travaillaient souvent à réduire le nombre. Quand l'entretien des églises pesait par trop au commendataire, il recourait à un expédient très-simple pour en réduire les frais : il mutilait le monument, il abattait les nefs, en tout ou en partie. La célèbre basilique de Grandmont, l'église abbatiale de Boulancourt, et tant d'autres, en surent quelque chose. La devise d'un abbé commendataire de l'abbaye cistercienne de Mores n'était pas la maxime de tous ces abbés : *Non mihi, sed posteris* ; « Ce n'est pas pour moi que je travaille, mais pour mes successeurs. »

Au milieu de cette décadence trop générale de l'état monastique, les tristesses de l'Eglise ne demeuraient pourtant pas sans consolation. La solitude du cloître refleurissait parfois dans ces communautés dont la cupidité avait éclairci les rangs; on y voyait briller la ferveur et les vertus premières. Loin des exemples de ces abbés dont le faste s'alimentait du patrimoine des pauvres, et sous la sainte direction de prieurs régulièrement élus et fidèles aux traditions de leur Ordre, l'arbre monastique, tout mutilé qu'il était, continuait à porter en plus d'une contrée des fruits excellents. Les ennemis de la religion l'ont eux-mêmes reconnu : la vertu et la science n'ont cessé d'habiter le cloître. La plus éminente des vertus, selon le mot de saint Paul, la charité, qui est à la fois la meilleure des sciences, n'a délaissé qu'avec les moines ce séjour hospitalier. Nous avons dit ailleurs leurs inépuisables libéralités (1).

(1) « C'est à un moine qu'est due cette parole qui renferme l'éternelle condamnation de l'orgueil intellectuel : *Savoir, c'est aimer.* » (*Les Moines d'Occident*, t. I, *Introduction*.)

L'atteinte portée par la commende à la vie monastique n'en demeura pas moins une blessure profonde, et la monarchie, au temps de Louis XV, vint encore envenimer cette plaie et l'agrandir. En 1766, le Roi, de sa propre autorité et pour donner satisfaction à l'esprit du temps, institua une Commission dite des Réguliers, dont le but secret était la suppression graduelle et sans bruit des communautés religieuses ; tout le travail de cette commission y tendit. Les vocations religieuses furent restreintes de la façon la plus arbitraire, et bon nombre de couvents, une fois épuisés, furent déclarés sans objet et anéantis (1). C'était une œuvre attentatoire à la liberté de l'Eglise, une violation, au premier chef, du droit de propriété. Neuf évêques et cinq conseillers d'Etat composaient cette commission ; le trop célèbre de Brienne, archevêque de Toulouse, la présidait (2). Par elle, se préparait activement l'œuvre de la Révolution, et l'histoire en voit avec raison, dans les actes coupables de ce tribunal, des préliminaires incontestés.

Faut-il donc s'étonner si, découragés par toutes ces contradictions successives, mais dont l'institution monastique ne peut encourir la responsabilité, les sujets s'éloignent peu à peu des couvents, si les vocations s'éteignent, si l'activité religieuse cherche un autre objet, si, en un mot, les abbayes deviennent désertes (3) ?

(1) V. dans la *Revue des questions historiques*, N° du 1er juillet 1875, le travail de M. Gérin sur *les Monastères franciscains et la Commission des Réguliers*.

(2) M. Picot a fait bien connaître ce personnage et l'esprit de la Commission qu'il présidait, dans la *Biographie universelle* de Michaud. article : *Loménie de Brienne*

(3) On peut voir dans le *Journal de D. Guiton*, visiteur des abbayes cisterciennes de la filiation de Clairvaux, le tableau qu'il fait de l'abbaye de Mores en 1744. En quel état de délabrement et de mai-

Dès 1617, avec l'abbé, il n'y a, à Boulancourt, que sept religieux prêtres, deux novices, un convers, un serviteur et le portier. D. Martène, dans son *Voyage littéraire*, n'en trouve que cinq en 1717. Notre Baugier en signale six dans ses *Mémoires historiques*, qui sont de 1721 ; D. Beaunier, dans son *État des Archevêchez, Evêchez, Abbayes, etc., de France*, qui est de 1743, signale, dans un langage ému, tantôt cinq, tantôt trois religieux à Boulancourt, et les pouillés du diocèse de Troyes de 1761 et de 1768 portent à six le nombre des religieux de l'abbaye.

Le *Gallia* en marque cinq dans son article sur Boulancourt, qui parut en 1770 dans le XII[e] volume consacré à la province ecclésiastique de Sens, à laquelle le diocèse de Troyes appartient.

Il paraît que, dès 1739, l'abbaye n'était plus déjà qu'un fort modeste prieuré (1). Les revenus à Boulancourt suivaient, en effet, les mêmes phases de décadence que le personnel, et des causes à peu près semblables déterminaient l'un et l'autre. Dès la fin du XIII[e] siècle, les revenus étaient déjà sensiblement diminués par suite des guerres.

Le nombre moins grand des frères convers, la difficulté de les remplacer, leur rareté enfin devint une autre cause de décadence pour le temporel. N'est-ce pas l'histoire de nos propriétés rurales qu'il faut trop souvent aujourd'hui livrer à des bras étrangers ? Et ces bras menacent même de faire défaut, malgré l'élévation du salaire. La malheureuse néces-

propreté il trouva l'église, la sacristie, etc. ! Le tableau n'est pas de nature à nous réconcilier avec les commendes. — On trouvera cette pièce dans le cartulaire de l'abbaye de Mores, publié récemment par M. l'abbé Lalore.

(1) Le P. Cuper (*Acta sanctorum*, t. IV d'août) dit de l'abbaye de Boulancourt : *Abbatia cisterciensis, quæ nunc ad exiguum Prioratum redacta est* (23 août, *Vie de sainte Asceline*, note B). Ce tome IV parut en 1739.

sité du fermage commence, dès le XIVe siècle, à s'imposer aux religieux de Boulancourt. Le frère convers travaillait beaucoup, dépensait peu et avait à cœur la conservation des biens de la maison : il en était l'enfant. Il n'en fut plus de même du fermier ; il n'en sera jamais ainsi d'aucun mercenaire.

Au commencement du XVe siècle, l'abbé de Clairvaux signale aux commissaires chargés de la levée des dîmes, un amoindrissement encore plus grand dans le temporel de l'abbaye de Boulancourt. Les causes en sont multiples ; il les signale : *Propter gentium armorum discursus, mortalitates, sterilitates temporis, et alia incommoda*, « les pillages des gens de guerre, les pestes, les famines et autres fléaux. » La taxe des décimes au XVIe siècle, plus fréquente, plus lourde et durement levée par les gens du Roi (1), les commendes déjà, un peu plus tard les guerres de religion, infligèrent de nouveaux désastres au temporel de l'abbaye et précipitèrent sa ruine.

V.

L'église abbatiale, bâtie sur un vaste plan, eut aussi sa part, et une large part dans ces épreuves. Elevée à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe, on l'avait recons-

(1) « Dans les siècles précédents, observe M. Lalore, les décimes » étaient demandés par le Pape dans *des circonstances rares et* » *graves*. D'ailleurs, cette mesure était exécutée avec douceur, et » les contribuables obtenaient facilement une concession ou réduc- » tion. Mais, à partir du concordat de 1516, les décimes cédés au » Roi par le Pape constituèrent *un des chapitres de la recette ordi-* » *naire de la caisse royale*, et cette charge fut souvent très-oné- » reuse. » *Cartulaire de Boulancourt*, p. 76.

truite dans le courant du XIII[e]. Au XIV[e] siècle, les Anglais y causèrent de graves dommages. La nef fut réédifiée à la fin du XVI[e]. Diverses parties de l'édifice furent abattues, ou attribuées à des usages profanes, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle ; mais le sanctuaire, de belle architecture ogivale primitive, resta debout jusqu'aux derniers temps de l'abbaye, comme un témoin fidèle de la splendeur de ses premiers jours.

Henri de Carinthie, le pieux fondateur de l'abbaye cistercienne, l'ancien moine de Morimond, et Mathieu, son successeur, tous deux morts évêques de Troyes, le premier en 1169, l'autre en 1180, furent inhumés dans l'église de Notre-Dame de Boulancourt, comme ils l'avaient demandé. Un même tombeau, en forme d'autel, élevé dans le sanctuaire, du côté de l'Evangile, réunit leurs dépouilles mortelles. Près de ce monument, on lisait l'inscription suivante :

L'an mil cent quarante-neuf,
A saint Bernard par bonn'amour
Le bon Henry, de Troyes pasteur,
Donna ce lieu de Boulancourt.

Les Cisterciens, par la plume de leur historiographe, le P. Henriquez, lui ont donné place dans leur *Ménologe*, au 2 mars (1), parmi les Bienheureux de leur Ordre.

Un autre monument funèbre, que je tiens à signaler dans cette église, était proche de la sépulture des deux évêques de Troyes. « Au côté septentrional du grand autel de Bou-
» lancourt, remarque Des Guerrois en 1637, est le tombeau
» de Frère Nicolas de Hampigny, abbé, le premier qui eut
» le droit de porter la mitre, et qui, ayant été abbé trente-

(1) *Menologium cistertiense*, inter *Omissa*, die II martis : Trecis in Galliâ, depositio beati Henrici episcopi qui cùm esset comes Carinthiæ, spreto sœculo, in Morimundo monachum induit, et in episcopum electus multis virtutibus claruit.

» six ans et trois mois, mourut le cinquième jour de mai » 1534 (1). » C'est le cinquième jour de mars 1554 qu'il faut lire, comme l'a déjà observé M. Lalore. Ce dernier ajoute, sur la foi d'un manuscrit de Boulancourt cité par le *Gallia*, que Nicolas (ou plutôt Nicole) fut élu abbé le jour de Saint Jean l'Évangéliste, de l'an 1512. Tout-à-l'heure nous entendrons l'abbé Nicole contredire lui-même cette date de son élection, dans la pièce inédite qui vous sera communiquée, Messieurs; lui-même va nous donner d'intéressants détails sur l'état de son abbaye.

Nicole Picard de Hampigny (c'est son nom) était religieux de Boulancourt quand il fut canoniquement élu abbé de cette maison. Il y était entré en 1502; il y passa donc plus d'un demi-siècle. Il avait soixante-neuf ans quand il mourut; les sentiments exprimés dans son acte d'érection de la sainte image de Notre-Dame, justifient pleinement la confiance dont il avait été l'objet de la part de ses confrères. Les termes dans lesquels il fait le don de cette statue en doublent le prix.

La Providence nous a gardé l'un et l'autre, l'acte et l'image; l'image est passée avec l'acte (2) à l'église de Montier-en-Der :

(1) *Saincteté chrestienne*, f° 289.

Le dernier abbé régulier, Etienne de Vienne, mourut en 1615; il n'y eut plus ensuite que des abbés commendataires à Boulancourt. M. Lalore loue la bonne administration de l'abbé de Vienne.

(2) Au verso du parchemin, on lit : « Cette Vierge, donnée par » M. Dédet, a été replacée par les soins de Messieurs Jean-Baptiste » Driou, curé du canton de Montier-en-Der, et Jean-Baptiste Mai- » reaux, fabricien, le 24 septembre 1805. — Signé : DRIOU. » (Archives de l'église de Montier-en-Der.)

Ce M. Dédet était un ancien bénédictin de l'abbaye de Montier-en-Der; il y est mort instituteur public, vers 1824. Il avait un frère, Dom Louis-Remy Dédet, qui mourut à l'abbaye de Boulancourt en 1784, dans les fonctions de sous-prieur et de maître des novices (Notes de M. Onias, curé de Planrupt.)

c'est cette Vierge de bois sculpté que l'on remarque dans l'embrasure d'une fenêtre aveugle, au pourtour septentrional du chœur splendide de l'abbatiale, avant la chapelle de Saint-Berchaire. La Vierge est debout, artistement drapée et portant sur son bras, avec une dignité pleine d'aisance, le divin Enfant. Elle montre encore, au sommet de sa tête couronnée, l'excavation, vide aujourd'hui, où Dom Nicole déposa les reliques dont nous parle son manuscrit. L'église de Boulancourt reçut d'autres marques non moins évidentes de sa religion envers les Saints.

VI

Non loin de l'abbaye d'hommes dont l'histoire vient d'être retracée dans ses points les plus saillants, s'élevait un monastère de femmes appartenant au même Ordre de Citeaux.

La sœur de saint Bernard, la bienheureuse Hombéline, avait été l'auxiliaire de son frère dans la fondation d'un ordre de vierges placées sous la règle cistercienne. Elle avait quitté le monde dans la fleur de la jeunesse pour revêtir les blanches livrées de l'institut nouveau. Les exemples de cette femme généreuse suscitèrent, en grand nombre, des imitatrices de sa vertu. Tandis que les abbayes d'hommes se multipliaient nombreuses comme les étoiles du ciel, des femmes, libres ou affranchies des engagements du siècle, sortaient en foule des rangs de la société pour demander au régime de Citeaux le moyen d'être plus sûrement à Dieu. Ce qu'avaient fait tant d'abbayes d'hommes

en désertant leur premier état, nombre de couvents de femmes le firent également et avec non moins d'ardeur : religieux et religieuses voulaient être cisterciens, avec saint Bernard pour modèle et pour guide. Tel fut l'épanouissement de la réforme de Cîteaux chez les femmes, que, peu d'années après les guerres de religion, en 1633, le P. Henriquez, historiographe de l'Ordre, pouvait encore porter à six mille le nombre des couvents de cisterciennes répandus sur la surface du monde catholique (1).

Celui de Boulancourt remonte aux dernières années de la vie de saint Bernard. L'immixtion du saint abbé dans les affaires de l'abbaye des Chanoines réguliers, et la transformation de cette maison par ses soins ne furent pas étrangères à la fondation du couvent des religieuses : toutes ces circonstances, à n'en pas douter, la déterminèrent après en avoir inspiré la pensée.

Désireuses de servir Dieu d'une façon plus parfaite et de lui consacrer leur liberté, de pieuses dames avaient prié saint Bernard de préparer leur réunion en communauté: Boulancourt fut le lieu qu'il choisit. « Environ un grand quart de lieue (2) » de l'abbaye des hommes, dit des Guerrois, l'abbé de Clairvaux fit bâtir et disposer une maison pour elles. Le monastère était placé « sous la garde et sous la dépendance (3) » des religieux de l'abbaye, qui

(1) *Lilia Cistercii, sive sacrarum virginum cistertiensium origo, instituta, et res gestæ.* Lib. I, c. 6 (Douai, 1633, in-f°).

(2) Plus tard, en 1218, un statut d'un chapitre général de Cîteaux défendit de bâtir les abbayes de femmes à moins de six lieues des abbayes d'hommes.

(3) Le P. Henriquez dit, dans son *Ménologe* (ad diem 18 maii, inter *Omissa*) : In domo Monialium sitâ juxta Burlencuriam *sub providentiâ* ejusdem domûs floruit quædam virgo Christi Ascelina. — Le P.

étaient chargés de la desservir ; et la règle cistercienne y fut ponctuellement observée. On appela ce monastère le *Lieu-des-Dames-lez-Boulancourt*, Locus Dominarum prope Bullencuriam.

Aux premiers temps de sa fondation, il y avait dans ce monastère deux âmes d'élite qui en étaient la gloire, une veuve d'une trentaine d'années qui avait dit adieu au monde, et sa fille dans un âge encore tendre, *filia quinquennis*. Le nom de la mère n'a point été conservé. Des Guerrois et Courtalon l'ont confondue, bien à tort, avec la Bienheureuse Emeline. Elles étaient toutes deux cisterciennes, à la vérité ; mais elles n'appartenaient pas à la même maison. La veuve habitait le *Lieu-des-Dames*, Emeline, la grange de l'abbaye des hommes, où nous l'avons vue servir en qualité de converse.

La fille de la veuve se nommait Asceline, *Ascelina* ou *Asszelina*. Asceline était, par sa mère, proche parente de saint Bernard ; le P. Henriquez et le P. de Visch disent sa nièce,

Manrique (*Annales cistercienses*, t. III, 1659, sub anno 1195) dit du Lieu-des-Dames : Prope et *sub obedientiâ* Bullencuriæ.

Deux chartes, l'une de 1210, l'autre de 1230, en faveur de l'église des Religieuses et pour l'entretien d'une lampe qui doit y brûler sans cesse, indiquent très-bien le lien de dépendance qui unissait la maison des Dames à l'abbaye de Notre-Dame. Leur église y est aussi qualifiée tantôt de *chapelle* (capella monialium), tantôt *d'église* (ecclesia conversarum) : *Converses* et *Religieuses* étaient souvent, à cette époque, des mots synonymes qui désignaient la même classe de personnes. A la date de nos deux chartes, la communauté des Religieuses du Lieu-des-Dames n'avait encore qu'une existence précaire ; car aux termes de la fondation, faite en 1210 et confirmée en 1230, l'argent destiné à l'entretien de la lampe doit retourner à l'abbaye de Notre-Dame si par la suite la maison des Dames cesse d'exister : *Si processu temporis in eodem loco moniales non esse contigerit* (Ch. 1210) ; — *Si conversas abesse contingeret* (Ch. 1230). (Voir ces chartes aux *Acta Sanctorum*, t. XII, p. 395, 396).

neptis, sur la foi d'un ancien récit ; d'autres se contentent d'affirmer avec l'abbé Nicole de Hampigny qu'elle était de sa famille : *consanguinea*.

Sur le conseil de saint Bernard, elles allèrent toutes deux, la mère et la fille, se former à la vie religieuse chez les Bénédictines de Poulangy, au diocèse de Langres, où il venait d'introduire la règle cistercienne : Dieu leur tenait en réserve dans cette antique maison la sage direction d'une autre parente du saint abbé, qui s'appelait Adeline.

Après plusieurs années de séjour à Poulangy, elles revinrent au Lieu-des-Dames avec un trésor de mérites et les exemples d'une vertu accomplie. La prière et la pénitence se partageaient la vie d'Asceline ; Gossuin nous en a conservé plusieurs traits qui nous étonnent au siècle affadi où nous vivons (1). Dans les jours qu'elle consacrait au silence, elle était si fidèle à le garder, que la visite de princesses illustres ne pouvait la faire sortir de son recueillement. Plus d'une fois, Dieu parut signaler visiblement aux religieuses du Lieu-des-Dames la sainteté de leur bien-

(1) La vie abrégée de sainte Asceline, d'après le B. Gossuin, dit d'elle :

Omni nocte vel die, stando Psalterium decantavit ex integro. Feriâ sextâ, sabbato et dominicâ, et diebus duodecim Lectionum, duo psalteria quotidiè, trecentas Salutationes *Ave Maria* dicebat, et sabbato mille. Item in omnibus solemnitatibus Mariæ et quotidiè per octavas, mille, et septies Psalterium Dominæ nostræ. Venias ad minùs quâvis die ducentas, disciplinam accipiebat usque ad triginta psalmos perdurantem .....In Adventu Domini, comitissæ cuidam magnæ, filiæ Regis Franciæ, propter rigorem silentii non est locuta. .....Vitam martyrio finire frequenter desideravit. ...... Nunquàm, ab infantiâ, modicam carnis experta tentationem...... Frequentiùs illi accidit ut eam quædam columba ad orationem duceret de dormitorio descendentem.

(*Menologium Cistertiense*, inter *Omissa*. — *Annales Cistercienses*, t. III, anno 1195. — *Boll.*, tom. IV août (28 août).

aimée prieure. « Souvent, quand elle descendoit du dortoir » dans l'église, raconte le bon Des Guerrois d'après le » moine Gossuin, les sœurs qui la suivoient apperceurent » voleter devant elle une colombe blanche qui sembloit la » conduire aux divins offices (1). »

Asceline fut prieure du Lieu-des-Dames vers 1184 ; elle mourut en odeur de sainteté, un vendredi de la semaine de la Pentecôte, vers 1195. Le *Gallia*, au t. IV (dioc. de Langres), fait d'elle le plus bel éloge : *Pietatem ad fastigium usque sanctitatis perduxit;* « elle porta la piété jusqu'à la plus » éminente sainteté. » Grande en vertu devant tous ceux qui l'approchaient, l'humble prieure n'était petite qu'à ses propres yeux ; dans le sentiment profond de son indignité, Asceline ne se consolait de sa misère que par le témoignage qu'elle pouvait se rendre, d'avoir Dieu toujours présent à l'esprit (2).

Le moine Gossuin, son contemporain et l'auteur même de la vie de la Bienheureuse Emeline, fut son premier historien. Le P. Henriquez a consacré à la mémoire d'Asceline une partie de son second volume du *Lilia Cistercii*, ou « Vies des saintes vierges cisterciennes (1633) ; » et dans les additions de son *Ménologe*, qui est de 1630, il parle en ces termes d'Asceline au 18 mai :

In Galliâ, beata Ascelina virgo, sanctissimi Patris Bernardi secundùm sanguinem neptis, secundùm spiritum discipula ; quæ ab eo ab infantiâ sanctissimè educata, sanctè cistercienses leges coluit, vitam arctissimam duxit, spiritu prophetico cla-

(1) *Saincteté chrestienne*, f° 321.

(2) Aliquandò, inquit Gossuinus, juxta illud : *Meditatio cordis mei in conspectu*, etc., mihi dixit : « Valdè es reprehendendus, si Dominum jugiter non habes in memoriâ : nihil mihi boni sum conscia, excepto quòd Dominum semper in memoriâ habeo. »

ruit, miracula fecit, et multis virtutibus et revelationibus clara vitam finivit; « en France, on célèbre la fête de sainte » Asceline, vierge, nièce de notre bienheureux Père saint » Bernard et sa fille spirituelle; formée par lui dès l'en- » fance à la vertu, elle observa saintement les règles de » Cîteaux, mena une vie très-austère, se rendit célèbre par » son esprit prophétique, opéra des prodiges, et après s'être » distinguée par ses innombrables vertus et ses révélations, » passa de la terre au ciel. »

En 1739, le P. Cuper, dans le t. IV d'août des *Acta sanctorum,* au 23 de ce mois, a donné aussi la vie de la vénérable prieure du *Lieu-des-Dames*, sous ce titre: *De sanctâ Ascelinâ, virgine Cisterciensi,* « de sainte Asceline, vierge, » de l'Ordre de Cîteaux. »

Le corps d'Asceline reposa d'abord dans l'église de son couvent. Dans la suite, à une date inconnue, mais à une époque vraisemblablement proche du XVIe siècle, ses reliques furent portées à l'église abbatiale de Notre-Dame, et réunies aux précieuses dépouilles d'Emeline et de Gossuin.

« Bien du depuis le trespas de sainte Asceline (et ne sçait- » on quand), dit Des Guerrois, l'église et le Lieu-des-Dames » où estoient ces bonnes religieuses fut ruiné par les » guerres, et icelles transportées autre part. »

La circonstance de la réunion des reliques des trois saints personnages détermina sans doute l'abbé Nicole de Hampigny, au XVIe siècle, à restaurer à grands frais le monument qui les renfermait. C'était un tombeau de pierre, orné d'arcature en ogive et polychromé; il s'élevait dans l'église abbatiale, du côté de l'Evangile, sous l'arceau de la basse-voûte. Comme il était en forme d'autel, on y disait la messe, rapportent le bénédictin D. Beaunier et D. Guiton, visiteur cistercien des abbayes de la filiation de Cîteaux en 1744. Sur le devant du tombeau, étaient représentés le moine Gossuin, Emeline et Asceline, avec des rayons de

lumière, en habits blancs et noirs, l'habit cistercien. « Asce-
» line tient, de la main droite, une grande palme, raconte
» D. Guiton, et de la gauche, un livre écrit et ouvert ;
» Gossuin a la couronne monacale entière et ronde ; Eme-
» line porte, sur sa main droite, comme une couronne ou
» une roue. »

Ces trois saints demeurèrent auprès des fidèles l'objet d'une grande vénération à Boulancourt jusqu'au moment de la Révolution. Leurs précieux restes furent alors soustraits à la profanation, mais pour être cachés si secrètement que l'on ignore aujourd'hui l'endroit où ils furent déposés.

Notre charte de l'abbé de Hampigny va tout-à-l'heure confirmer le récit de Des Guerrois ; elle nous présentera comme des faits récents la destruction du Lieu-des-Dames, et la dispersion des religieuses dans d'autres monastères de leur Ordre.

On trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Boulancourt plusieurs biens désignés par des noms qui rappellent le Lieu-des Dames, ainsi : *le moulin-aux-Dames*, molendinum ad Dominas, *le bois-des-Dames*, *la ferme-des-Dames*, etc. Les biens de cette maison ruinée auront, en partie sans doute, été réunis à l'abbaye de Notre-Dame dont elle dépendait.

Au XVIIe siècle, une grange et une modeste chapelle représentaient le couvent disparu. La chapelle était dédiée à sainte Asceline. Des Guerrois la mentionne en 1637 ; Dom Martène l'a vue en 1717. L'édicule existait encore en 1722. Ruinée pendant la Révolution, elle fut reconstruite quand la paix fut rendue à l'Eglise, avec les débris de l'ancienne. Des reliques y sont conservées en grand nombre, mais le caractère et la provenance n'en sauraient être affirmés. Chaque année, le lundi de la Pentecôte, une messe est célébrée dans cette chapelle, par les soins du clergé de

Longeville, pour satisfaire la piété de nombreux fidèles qui y viennent ce jour-là honorer sainte Asceline et se recommander à ses suffrages (1).

Ainsi, le nom des saints survit à toutes les tempêtes; leur gloire, ici-bas, est le bien le plus solide, elle participe à la durée même de leurs entreprises, qui ont eu pour objet non ce qui passe, mais ce qui est immortel : la culture et l'amélioration des âmes. « Les politiques, a très-bien dit » M. Nourrisson, de l'Institut, dans son livre sur le cardinal » de Bérulle, les politiques tombent tôt ou tard dans » l'oubli, tandis que la mémoire des saints, toujours popu- » laire, emprunte aux siècles écoulés un prestige qui l'éter- » nise et la rajeunit (2). »

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître l'acte de donation de l'abbé Nicole de Hampigny. La notice que vous venez d'entendre, Messieurs, m'aura dispensé des éclaircissements qui devaient accompagner cette pièce (3). De courtes remarques vont désormais suffire pour les points de l'acte qui resteraient encore obscurs. Ma copie est textuelle : je me borne à ajouter quelques accents et les signes de ponctuation que nos pères du XVI[e] siècle n'employaient point encore.

(1) Je tiens ces faits de M. Lavocat, doyen de Montier-en-Der.

(2) *Le Cardinal de Bérulle*, Paris, Didier, 1856, p. 140.

(3) Acte d'érection d'une image de la Sainte Vierge dans l'église abbatiale de Notre-Dame de Boulancourt. (Original sur parchemin, XVI[e] siècle). *Archives de l'église de Montier-en-Der.*

VII.

JHESUS MARIA.

« Ceste ymage de la glorieuse Vierge Marie patrone de » l'abbaye de Boullencourt a esté disposée, béniste et mise » sur le grant aultel dudict lieu, la veille de Noël l'an mil » V^{cent} XXXV par frère Nicole de Hempigny humble reli- » gieux profez et abbé dudict monastère, en la présence de » vingt trois moignes et neuf convers soubs l'obédience » et profession dudict abbé, lequel fut né le ixe jour de may » et translation de sainct Nicolas, l'an mil quattre cens » quattre vingts et cinq, et esleu abbé de ladicte abbaye l'an » mil V^{cent} et douze, le xij^{e} jour de décembre.

« Et pour le présent, ledict monastère peult valloir de » rente en deniers ordinaires cinq cens livres tournois, et » de toutes graines, le labourage et moulins de l'abbaye et » de la sujie de nouvel ediffié comprins, sept cens grands » sextiers, excepté les estangs desquels les deux plus pro- » chains du monastère, à savoir saincte Barbe et Brise jambe » dudict temps (1) construicts, peulvent porter xxiiij » milliers de carpes et le reste des aultres environ dix huict » à vingt milliers. Ou dict monastère sont ordinairement,

(1) Le successeur de D. Nicole de Hampigny, D. Elion d'Amoncourt désigne par leur nom, dans un bail de 1566, les dix étangs qu'il louait alors, à raison de huit cents livres par an. Il nomme d'abord l'étang de Sainte-Barbe; Brise-Jambe n'est pas désigné, on l'avait gardé sans doute pour les besoins du monastère. L'abbaye avait onze étangs. V. Bail de 1701.



» tant religieulx, convers, rendus (1) que serviteurs, quatre » vingts et seze personnes sans les survenus.

« Item ledict abbé, à la louange de Dieu et de sa digne » mère, ou dict temps (mil) V^cXXXV, a obtenu et impétré » du sainct Siége appostolicque, pour luy et ses successeurs » abbez en ladicte abbaye, estre mittrez et de promovoir les » religieulx de ladicte abbaye *ad minores ordines* et autres » priviliéges, comme est contenu ès bulles sur ce passées (2), » priant la glorieuse Vierge Marie très affectueusement, de » tout mon cueur, par les intercessions des glorieux corps » saincts et reliques (qui) reposent en ladicte église, son bon » vouloir et plaisir soit garder ledict monastère, entièrement » et perpétuellement, de fortune de feu (3), et de tous ses » ennemis visibles et invisibles, ensemble toutes les appar- » tenences d'icelluy, et en fin nous conduyre tous en sainct » royaulme de paradis.

« Et sy c'est le vouloir de Dieu et de sa dicte chière » mère, que cette présente carte, escripte de ma main, soit » cy apprez trouvée au chief de la dicte ymage par l'abbé » ou religieulx d'icelle abbaye, je leur prie avoir ma povre » âme pour recommandée, en faisant ung service général

(1) *Rendus*. V. Du Cange, verbo *Redditus*. Les *rendus*, qu'on appelait autrement *frères lais*, étaient dans les anciens monastères des séculiers qui avaient renoncé au monde pour se retirer dans le cloître ; ils formaient une classe à part et prenaient rang après les convers. Au temps où écrit l'abbé Nicole, ce pouvaient être aussi bien des aspirants ou novices.

(2) Le pape Paul III conféra ce droit honorifique à D. Nicole par un bref du 21 juillet 1535. (*Cartul*^e, N° 607.) Quelques années auparavant, en 1526, Léon X avait accordé le même privilége (l'usage de la mitre) à Louis de Heiz-l'Evêque, autrement appelé de Dommange, abbé du monastère cistercien de Trois-Fontaines. V. *Gallia*, t. IX, Diœc. Catalaunensis, Abbatiæ : *Tres Fontes*.

(3) Accident de feu.

» pour elle et pour les trespassez gisant en ladicte église et
» aux appartenences d'icelle. Et sy je suis digne de prier,
» je feray prières à Dieu et à sa digne mère Marie vous
» donner bonne persévérance en la saincte religion jusques
» à la fin. Amen. »

Suivent sur le parchemin des prières latines à Notre-Dame, patronne de l'abbaye, et à Jésus crucifié. Elles respirent toutes la plus touchante piété. La main même de l'abbé Nicole de Hampigny les a tracées au-dessous de l'acte de donation. En face du texte latin on en lira la traduction.

Des notes historiques, du plus grand intérêt, terminent cette pièce, que je publie intégralement. Les notes aussi sont de l'abbé de Boulancourt.

O gloriosa Virgo Maria, gratias tibi ago de tantis beneficiis michi collatis, obnixèque te deprecor ut semper mecum sis in omnibus temptationibus, tribulationibus, necessitatibus, angustiis et infirmitatibus meis, et impetra michi veniam omnium delictorum meorum, per tuam dignissimam et honorabilem conceptionem, et ante diem exitûs et mortis mee puram et integram confessionem, contritionem et satisfactionem, atque corporis et sanguinis filii tui Domini nostri Jhesu Cristi et sancti olei sumptionem, et maximè in illâ horâ non desis michi, o

Glorieuse Vierge Marie, je vous rends grâces pour tant de bienfaits dont vous m'avez comblé, et je vous supplie instamment de m'assister toujours dans mes tentations, mes tribulations, mes nécessités, mes angoisses et mes faiblesses; obtenez-moi le pardon de tous mes péchés par votre très-digne et très-glorieuse conception, et procurez-moi avant ma sortie de ce monde la grâce d'une confession simple et entière, de la contrition et de la satisfaction, aussi bien que la réception du corps et du sang de votre fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, et de

piissima Virgo Maria, mater Dei et misericordie. Amen.

l'huile sainte (des mourants); surtout, ne manquez pas de m'assister à cette heure dernière, ô très-miséricordieuse Vierge Marie, mère de Dieu et de la miséricorde. Ainsi soit-il.

O Domine Jhesu Criste, te deprecor propter illam amaritudinem quam pro me miserrimo peccatore sustinuisti in cruce, maximè quandò nobilissima anima tua egressa est de corpore tuo nobilissimo; miserere anime mee in egressu suo. O passio magna, o profunda vulnera, o effusio sanguinis, o dulcis dulcedo, o mortis amaritudo, da michi vitam eternam. Amen.

O Seigneur Jésus, je vous en supplie, au nom de cette amertume que vous avez supportée sur la croix pour moi le plus misérable des pécheurs, spécialement à l'heure où votre âme très-noble sortit de votre corps très-précieux, ayez pitié de mon âme quand elle quittera ce monde. O passion incomparable ! O plaies profondes de mon Sauveur ! O effusion du sang d'un Dieu ! O charité pleine de tendresse ! O mort pleine d'amertume, donnez-moi la vie éternelle. Ainsi soit-il.

O Domine Jhesu Criste, accipe spiritum meum. Maria, mater gratie, mater misericordie, tu nos ab hoste protege, et horâ mortis suscipe.

O Seigneur Jésus, recevez mon esprit. Marie, mère de la grâce, mère de miséricorde, défendez-nous contre l'ennemi, recevez-nous à l'heure de la mort.

Finis coronat, et hec signavi signo meo manuali, anno et die suppradictis.

Je termine, et je signe de ma propre main, en l'an et au jour susdits.

O Maria, mater Dei, miserere mei.
Nicolaus DE HEMPIGNEYO,
abbas Bullencurie.

O Marie, mère de Dieu, ayez pitié de moi.
NICOLAS DE HAMPIGNY,
abbé de Boulancourt.

Ecrit au verso du parchemin, de la même main :

Regnantes tunc temporis erant Paulus papa tertius, Franciscus hujus nominis primus Francorum rex, Odardus Trecencis episcopus (1), Guillermus abbas Cistercii (2), Ædmundus abbas Clarevallis (3).

Anthoneta Victriaci abbatissa (4) cum suâ religiosâ Nicolâ de Dominabus juxta hanc ecclesiam exorta. In quo

En ce temps vivaient le pape Paul III, François premier du nom, roi de France, Odard évêque de Troyes (1), Guillaume abbé de Cîteaux (2), Edmond abbé de Clairvaux (3).

Antoinette, abbesse de Vitry (4), et sa religieuse Nicole, sorties toutes les deux du Lieu-des-Dames,

(1) Odard Hennequin, évêque de Troyes, de 1528 à 1544, mit ses revenus considérables au service du diocèse pour les bonnes œuvres.

(2) Guillaume VI le Fauconnier, originaire de Rouen, abbé de Cîteaux, de 1521 à 1540. (*Gallia*, t. IV, Diœc. Cabillonensis.)

(3) Edmond de Saulieu (de Sedeloco), d'abord moine de Clairvaux, en devint abbé en 1514, et se démit de sa charge pour cause de vieillesse en 1552.

(4) Cette Antoinette était abbesse de Saint-Jacques de Vitry, abbaye de femmes de l'Ordre de Cîteaux et de la filiation de Clairvaux, qu'avait fondée Thibault IV, comte de Champagne, en 1235 ; le monastère fut bâti dans le pourpris de l'Hôtel-Dieu (*domus Dei*) de l'ancien Vitry. Le *Gallia* appelle notre abbesse *Antoinette de Heiz-l'Evêque*, et la place la douzième dans le catalogue des abbesses ; on trouve son nom dans des actes de 1535 et de 1547.

Loco Dominarum solebant habitare moniales. Cujus erat magistra sancta Ascelina, beati Bernardi consanguinea, miraculis choruscans, in cujus honore capella in hoc loco fuit de novo reedificata et constructa.

proche cette église. Dans ce Lieu-des-Dames demeuraient des religieuses. Cette maison fut gouvernée par sainte Asceline, parente de saint Bernard, et toujours illustre par ses miracles; à la place de la maison, a été réédifiée la chapelle qui est consacrée à sainte Asceline.

Orate pro omnibus fidelibus delffunctis.

Priez pour tous les fidèles défunts.

In hoc capite sunt reliquie que sequntur : De sanctis Innocentibus, de sanctâ Perpetuâ virgine, de sancto Berchario abbate et martire, qui fuit primus abbas et fundator monasterii Dervensis ordinis sancti Benedicti.

Au chef (de la Vierge) sont les reliques suivantes : des saints Innocents, de sainte Perpétue vierge, de saint Berchaire abbé et martyr, qui fut le premier abbé et fondateur du monastère du Der, Ordre de saint Benoît.

Antoinette et une religieuse de Saint-Jacques, nommée Nicole, étaient sorties, nous apprend D. Nicole de Hampigny, du Lieu-des-Dames de Boulancourt. La maison une fois supprimée et anéantie, on en avait dispersé les dernières religieuses dans d'autres couvents du même Ordre.

Dans l'*Obituaire* de l'abbaye de Notre-Dame de Boulancourt (maison des religieux), M. Lalore signale, au 27 mai, « l'anniversaire » de dame Antoinette de Vitry (qui demanda, par son testament de « l'an 1552, qne son nom fut inscrit dans l'Obituaire.) » *Notice sur le cartulaire de Boulancourt*, p. 93.

Notons encore, en terminant, que D. Nicole de Hampigny parle ici de la suppression du Lieu-des-Dames comme d'un fait récent, et de sainte Asceline, dont la puissance auprès de Dieu semblait oujours très-grande, *miraculis choruscans*, comme de la meilleure gloire de cette ancienne maison.

VIII

Comme tout travail, Messieurs, appelle une conclusion, laissez-moi demander celle de cette étude sur les deux maisons religieuses de Boulancourt à une plume célèbre, qui n'a pas le renom d'avoir jamais voulu servir ni les moines ni l'Eglise ; son aveu n'en aura que plus de valeur pour nous.

« On ne peut nier, dit cet écrivain dans un style ordinai-
» rement plus châtié, qu'il y ait eu dans le cloître de très-
» grandes vertus. Il n'est guère encore de monastère qui ne
» renferme des âmes admirables qui font honneur à la
» nature humaine. Trop d'écrivains se sont fait *un plaisir* (1)
» de rechercher les désordres et les vices dont furent souillés
» quelquefois ces asiles de la piété. Il est certain que la vie
» séculière a toujours été plus vicieuse, et que les plus
» grands crimes n'ont pas été commis dans les monastères ;
» mais ils ont été plus remarqués par leur contraste avec la
» règle. Nul état n'a toujours été pur. »

Un seul mot, et j'ai fini. L'auteur de ces lignes est Voltaire (2). Il les a écrites à la fin du XVIII[e] siècle, aux

(1) *Essai sur les mœurs*, ch. 139 : *Des Ordres Religieux*.

Comme je l'ai fait précédemment, je cite Voltaire d'après l'édition Lefèvre, 1817, in-8°. L'édition Baudouin frères, 1827, in-8°, porte : *un devoir*.

(2) A la suite de ces paroles, Voltaire ajoute : « Il faut n'envisager
» ici que le bien général de la société. Il faut plaindre mille talents
» ensevelis, et des vertus stériles qui eussent été utiles au monde. »
Puis arrivent les déclamations à la mode du temps contre la multi-

jours les moins recommandables des Ordres religieux. Dans ces lignes que vous venez d'entendre, pensait-il écrire leur épitaphe? Je ne sais; mais beaucoup d'institutions disparues en voudraient, ce me semble, une pareille.

plicité excessive des couvents, qui, au dire de Voltaire, nuisent au pays par la diminution des naissances. Serait-ce cette cause qu'il alléguerait aujourd'hui pour expliquer ce même mal devenu bien plus effrayant?.....

Au temps où vivait Voltaire, un moine cistercien allait au-devant de pareilles objections pour défendre les maisons de son Ordre contre la triste *Commission des Réguliers* instituée par Louis XV : « Qu'étaient les premières habitations de nos religieux? disait ce » moine dans son Mémoire. Des déserts, des marécages, des roches » arides. Que sont actuellement les environs de leurs abbayes? Des » terres à blé, des prairies, des vignobles, etc. Donc, l'état politique » y a gagné, parce qu'il est de fait que, partout où l'on met en » valeur un arpent de terre de plus, il peut y vivre un homme » de plus. De cet esprit de cultivation, il est résulté une chose » singulière; mais, quoique contradictoire en apparence, elle n'en » est pas moins vraie; c'est que, bien que les moines soient perdus » pour la société à cause de leur vœu de célibat, partout où les » moines se sont établis, l'Etat a gagné de nouveaux sujets et la » population s'est accrue. » (V. les deux intéressants articles de M. Gérin sur la Commission des Réguliers : 1° *Les Monastères franciscains et la Commission des Réguliers*; 2° *Les Bénédictins français avant 1789, d'après les papiers inédits de la Commission des Réguliers.* — *Revue des questions historiques*, N°s de juillet 1875 et d'avril 1876.)

APPENDICE

SUR LE CULTE DE SAINTE ASCELINE

A L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BOULANCOURT.

Le P. Henriquez, historiographe de l'Ordre de Cîteaux, nous a conservé, dans son *Lilia Cistercii* (2e volume), l'antienne, le verset et l'oraison qui suivent en l'honneur de sainte Asceline. A en juger par la facture, cette pièce ne remonte pas au-delà du XVIe siècle. — J'ai mis une traduction en face du texte latin.

ANTIPHONA ET ORATIO SANCTÆ ASZELINÆ (*sic*).

O gloriosa Aszelina, virgo honestissima, decus religionis totius Ordinis Cisterciensis, conservatio Ecclesiæ et Abbatiæ Bullencuriæ, et omnium monachorum in eâ habitantium, tibi laus, honor, virtus, gloria, et jubilatio. Nos indigni obnixè te deprecamur, ut meritis tuis eripiamur ab omnibus peccatis nostris, et dùm finis vitæ nostræ advenerit, animas nostras ad cœlum palatium

ANTIENNE ET ORAISON EN L'HONNEUR DE SAINTE ASCELINE.

O glorieuse Asceline, vierge très-illustre, ornement de tout l'Ordre de Cîteaux, protectrice de l'église et abbaye de Boulancourt et de tous ses habitants, nous vous louons, nous vous honorons, nous proclamons votre puissance, nous célébrons vos vertus. Tout indignes que nous sommes, nous vous supplions instamment de nous affranchir par vos mérites du lien de nos

conducas, et præsentare digneris ante conspectum divinæ potentiæ. Obsecramus et, sicut sanasti infirmos, et dæmones abire fecisti de corporibus eorum; ità sana nos à qualicumque infirmitate corporis et animæ, et custodias istud templum nomini tuo consecratum, et omnes religiosos in eo habitantes, ut in fine regnum æternum obtineant.

Ora pro nobis, beata Aszelina;

Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Omnipotens sempiterne Deus, in cujus nomine beata Aszelina multarum diaboli tentationum genera superavit, concede propitius ut ejus interventu à peccatis liberemur, et ab omni infirmitate conservemur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

péchés, et, quand viendra la fin de notre vie, de conduire nos âmes au bienheureux séjour pour les présenter à la divine Majesté. Vous rendiez autrefois la santé aux malades, vous chassiez les démons du corps des possédés : veuillez aussi nous guérir de toute infirmité du corps et de l'âme, et garder ce temple qui vous est dédié et tous les religieux qui viennent y prier, afin qu'ils obtiennent après cette vie le royaume éternel.

Priez pour nous, bienheureuse Asceline;

Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

Dieu tout-puissant et éternel, au nom duquel la bienheureuse Asceline a souvent triomphé des tentations du démon, accordez-nous, dans votre miséricorde, d'être par son intercession délivrés du péché et préservés de toute infirmité. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

LE MARQUIS

ALBERT DE BRANDEBOURG.

LE MARQUIS ALBERT DE BRANDEBOURG

EPISODE

DU

SIÉGE DE METZ

(1552)

PAR A. PIZARD, PROFESSEUR D'HISTOIRE.

Cette étude n'est point une biographie. En rassemblant quelques-uns des textes et des documents historiques qui concernent le marquis Albert de Brandebourg, nous n'avons pas voulu résoudre les questions si complexes qui se rattachent à la vie de ce grand capitaine et au rôle prépondérant qu'il a joué avec ses mercenaires dans les guerres allemandes et françaises du XVIe siècle. Cette prétention ne nous était pas permise. Consultant les chroniqueurs français seuls, presque tous ennemis de ce personnage, nous n'avions pas à notre disposition les éléments nécessaires pour formuler un jugement équitable et définitif. Nous nous sommes donc efforcés de raconter seulement un des épisodes les plus obscurs et les plus curieux du glorieux siége de Metz, en 1552, c'est-à-dire la part que le marquis Albert a prise aux préparatifs de cette entreprise, aux luttes sous les murs de la ville, enfin la désastreuse déroute de l'armée de Charles-Quint.

Les matériaux de ce travail nous ont été fournis par :

Les *Dernières Guerres de la Gaule Belgique*, de François Rabutin ;

Les *Chroniques du maréchal de Vieilleville ;*

Le *Siége de Metz*, de Bertrand de Salignac ;

Les *Mémoires de Gaspard de Saulx, sieur de Tavannes ;*

L'*Etat de France sous François II*, de Regnier de la Planche ;

Les *Mémoires-Journaux de François de Guise ;*

Et quelques autres chroniques françaises du XVIe siècle.

C'est à ces œuvres, de mérite si différent et d'impartialité si douteuse, que nous avons emprunté tous les textes nécessaires à notre récit. Il fallait les rapprocher, les expliquer les uns par les autres, et, en les confrontant, leur enlever ce qu'ils pouvaient renfermer d'injustes attaques et de récriminations imméritées. C'était pour nous un devoir auquel nous ne croyons pas avoir failli, car nous avons voulu écrire une page d'histoire, et non pas un pamphlet.

Quant au récit, on le trouvera peut-être surchargé de longues citations, et l'on pourra nous reprocher d'y avoir mis peu du nôtre. Il est vrai que nous avons laissé souvent la parole aux chroniqueurs, aux témoins oculaires. Pour notre excuse, nous dirons avec Montaigne : « Nous avons seule- » ment faict ici ung amas de fleurs estrangères, n'y ayant » fourni du nôtre que le filet à les lier. »

A. PIZARD.

LE MARQUIS

ALBERT DE BRANDEBOURG

AU

SIÉGE DE METZ (1552).



Le marquis Albert de Brandebourg (1), dont la famille devait fournir des rois à la Prusse, et récemment un empereur à l'Allemagne, fut un des plus curieux chefs de bandes mercenaires au XVIe siècle.

Les historiens allemands l'ont surnommé *le Brave*, ou encore l'*Alcibiade*. Pour brave, il le fut : les mémoires du maréchal de Vieilleville le citent souvent comme « un *très-* » *expérimenté guerrier*, *fort grand capitaine et fort déter-*

(1) A la mort d'Albert l'Achille, deuxième électeur de Brandebourg, de la maison de Hohenzollern (1486), ses domaines avaient été partagés. L'électorat fut transmis au fils aîné, Jean Cicéron, dont les descendants ont gardé la couronne électorale et sont devenus rois de Prusse. Les autres biens d'Albert l'Achille, compris dans l'ancien burgraviat de Nuremberg, alors transformé en margraviat d'Anspach et de Bayreuth, passèrent au fils cadet Frédéric, duquel sont descendus les premiers marquis de Brandebourg. Albert, grand-maître de l'ordre teutonique, était fils de ce margrave Frédéric. Albert l'Alcibiade et son cousin germain Georges-Frédéric, signataire du traité de 1551, étaient les petits-fils de Frédéric et les neveux du premier duc de Prusse. (*Le Siége de Metz* (1552), par Charles Giraud. — *Revue des Deux Mondes*, 1870.)

» *miné homme* (1). » Toutefois, après avoir étudié les grands événements de sa vie, nous ne savons encore quel rapprochement on a pu établir entre Alcibiade, cet Athénien au génie délicat et inventif, à l'âme voluptueuse et perverse, et ce Germain du Nord, qui ne fut jamais qu'un rusé et brutal soudard. Il y a, il est vrai, entre ces deux hommes, un point essentiel de ressemblance : ils ne sont jamais restés fidèles ni à une cause quelconque, ni à leur patrie.

Alcibiade, Athénien, a combattu Sparte; passé au service de Sparte, il a combattu Athènes et il devait combattre toute la Grèce lorsqu'il devint le courtisan du roi des Perses.

De même, le marquis Albert a successivement embrassé et renié tous les partis. Défenseur des protestants, il soutint Maurice de Saxe dans sa révolte contre Charles-Quint. Abandonné par son premier allié, il passa au roi de France pour le trahir. Chassé de France, il vint aider Charles-Quint au siége de Metz. Maltraité à ce siége, il renia l'empereur, commit toutes sortes de brigandages dans les Etats catholiques du Rhin, et enfin succomba sous les coups de Maurice de Saxe, son premier allié. C'est à cet aventurier, doublé d'un héros, que nous allons consacrer cette étude.

Le marquis Albert de Brandebourg était protestant; et, dans les guerres de religion d'Allemagne, il avait su, sinon défendre avec succès sa religion, du moins entretenir grassement son armée. Il soutint Maurice de Saxe, lorsque celui-ci, par un véritable crime de lèse-patrie, qui profita du reste à la France, s'allia avec Henri II contre Charles-Quint (1551). Cette révolte fut d'ailleurs de courte durée, car Maurice de Saxe fut promptement désarmé par les satisfactions personnelles qu'il reçut de l'empereur. Resté

(1) *Mémoires de Gaspard de Saulx, sieur de Tavannes* : « Albert, grand soldat, mauvais homme d'Etat, négociateur hasardeux, vaincu et vainqueur, *toujours combattant.* » — Voir encore Vieilleville, *Mémoires*, IX.

seul, après la soumission de Maurice, le marquis de Brandebourg résolut d'aller, à l'occident de l'Allemagne, utiliser ses troupes dans la guerre qui se poursuivait entre Charles-Quint et Henri II. Il avait alors sous ses ordres une armée nombreuse, bien disciplinée, qui devait faire rechercher son alliance par les deux princes rivaux. Elle comprenait, dit François Rabutin (1), soixante ou soixante-deux enseignes (2) de gens de pied, près de deux mille chevaux, et une trentaine de pièces d'artillerie; et elle comptait, parmi ses capitaines, le duc de Zimmeren, parent du comte palatin, le landgrave de Lytembourg, le comte Ludovic d'*Ottinguen*, le comte d'Altembourg, et « d'autres vaillants hommes des reliques de la guerre des Allemands contre l'empereur (3). »

L'intervention d'une telle armée semblait devoir être décisive dans la campagne qui allait s'ouvrir sous les murs de Metz. Le marquis le savait bien; aussi résolut-il, en se

(1) Voir la collection Michaud et Poujoulat. *Guerres de Belgique*, de Fr. Rabutin, tome 7.

(2) L'enseigne était alors l'unité tactique de l'infanterie, comme le bataillon de nos jours. Elle comprenait un nombre de soldats très-variable, qui dépassait rarement 500. Le nombre des enseignes composant un régiment variait généralement de 5 à 12.

(3) Bertrand Salignac (*Siége de Metz*) donne une description analogue de cette armée :

« Le marquis Albert de Brandebourg s'était faict chef d'une partie des meilleurs gens de guerre que les princes d'Alemaigne eussent en leur armée contre l'empereur, ayant retiré de sa part le duc de Zimmeren, parent du comte palatin, l'*Ausgrau* (le landgrave) de Lytembourg, le comte Ludovic d'Ottinguen et 62 enseignes d'Allemands, lesquelles il avait réparti en 4 régiments, dont Jacob d'Augsbourg, auparavant son lieutenant, estait colonel de 22; le comte d'Altembourg, de 16; Rifenberg (Reiffberg), de 12; et des 12 autres, Joassen Fondalbic (Joachim Calwitz), avec huit squadrons de chevaux, chacun de 200; ensemble 31 pièces d'artillerie. »

faisant désirer, de se faire bien payer. Tout d'abord irrité contre l'empereur, qui l'avait dépouillé de tous ses biens, il dit bien haut qu'il venait au secours de Henri II ; en secret, il se disposait à jouer un rôle tout différent. Placé entre l'empereur d'Allemagne et le roi de France, se disant allié de l'un et essayant de se faire acheter par l'autre, trompant tous les deux, il fit payer cher sa prétendue alliance ou l'espoir de son secours. Il devait jouer ce double jeu : tromper le roi de France au profit de l'empereur, et, aux yeux de Charles-Quint, paraître dévoué à Henri II. Par là il espérait ruiner les espérances du roi de France, mériter la reconnaissance des Allemands, devenir un sauveur à leurs yeux et forcer l'empereur à supporter ses fantaisies et son orgueil. De plus, manœuvrant entre les deux armées, libre de toute discipline, il espérait faire vivre largement ses troupes, soit sur le territoire de son allié, soit chez ses ennemis.

Il vécut donc dans la vallée de la Meuse et se rapprocha du camp français (1) « pour secourir le roi qui avait rendu de si grands services à la liberté allemande. » Mais, d'autre part, « *il pillait avec grand excès* (2). » Henri II ne savait s'il devait le tenir pour ami ou ennemi. Il lui envoya alors l'évêque de Bayonne, avec mission de traiter de l'enrôlement et de la solde de toutes ses troupes. Le marquis était embarrassé ; il fallait prendre parti : abdiquer son indépendance pour obtenir une bonne solde ou rester libre et vivre de

(1) Ils portaient en leurs enseignes déployées les armoiries de France, vivant néanmoins, sous ce prétexte, d'autre façon que le droit ni l'équité ne le permettaient..... Le marquis disait qu'il avait désiré toute sa vie d'entreprendre chose qui fut agréable à sa majesté pour le bon zèle qu'il y avait cognu d'avoir favorisé à la réduction des franchises et libertés de la Germanie.

(Fr. Rabutin, *Dernières Guerres en la Gaule Belgique. 1552.*)

(2) Id., *ibid.*

pillage au milieu des plus grands dangers. Il répondit aux propositions de l'évêque de Bayonne par un discours plein de réserve où, tout en vantant l'excellence de son armée, il disait qu'il n'était point venu pour thésauriser; mais il estimait que « le roi, tout juste et équitable, ferait donner » suffisante solde et appointements à ses soldats, hommes » esleus et vaillants, prêts à mourir pour son service (3). » En un mot, il voulait bien toucher la solde, mais il ne voulait pas entendre parler d'enrôlement. Les compliments et les belles phrases ne touchèrent point le roi; on commença, dans le conseil de Henri II, à se méfier de cet Allemand, qui ne voulait point prendre parti, et à le regarder comme l'homme de l'empereur. Aussi voulut-on le serrer de si près avec les troupes françaises qu'il fût forcé d'accepter toutes les conditions du roi. Le rusé aventurier s'échappa avec une grande habileté, se rapprocha de la Moselle, c'est-à-dire des Impériaux, ne put entrer à Thionville et vint camper à Roranges, à trois lieues de Metz.

Il s'était mis en sûreté, sans toutefois rompre avec le roi, ce qui lui permit de tendre au duc de Guise un piége, dans lequel le défenseur de Metz eut garde de se laisser choir. « Sitost qu'il fut arrivé à Roranges, dit Rabutin, il envoya » demander des vivres à M. de Guyse pour la nourriture » de son armée. » Le duc les accorda gracieusement à un allié du roi. Quelques jours après, nouvelle demande de vivres : cette fois le duc refuse : le marquis insiste; le duc soupçonne une trahison. Il envoie au Brandebourgeois un de ses officiers, Pierre Strozzi, pour lui faire comprendre

(3) Fr. Rabutin. *Ibid.* Les négociateurs : MM. de Chastillon et de Laussac, envoyés au marquis, l'ont sévèrement apprécié dans des lettres qu'ils adressèrent au duc de Guise, au sujet de ce personnage : *Il sera bon de prendre garde à lui,* dit de Chatillon; et de Laussac ajoute : *Nous n'avons rien pu en tirer, ce qui me donne mauvaise opinion de lui.* — Voir à ce sujet les Mémoires-journaux du duc de Guise, 1552, coll. Michaud et Poujoulat, tome 6.

que le gouverneur de Metz ne peut vider les magasins d'une ville menacée d'un prochain siége, et pour lui conseiller, puisqu'il est si hostile à l'empereur, d'aller faire excursion dans le riche pays des Salines, ce qui devait enlever d'importantes ressources à l'ennemi. Guise poussait la gracieuseté jusqu'à envoyer un guide au marquis : c'était le mezzin Gaspard de Huz.

Albert de Brandebourg feignit d'accepter la proposition ; et Strozzi, rentré à Metz, avait à peine rendu compte de sa mission, qu'on apprend tout à coup que l'armée du marquis s'avance sur Metz, et que ses têtes de colonnes sont déjà à Acy, à une lieue de la ville. Guise alors fait bonne garde : ses troupes courent au rempart, on surveillent les habitants de la ville pour les empêcher d'entrer en connivence avec l'ennemi. Il jette même dans la campagne quelques troupes de cavalerie pour reconnaître les mouvements des Allemands (1). Albert ne peut attirer le gouverneur de Metz dans son camp ; il ne peut soulever les habitants de la ville contre leur gouverneur : il a manqué son coup. Metz a conservé ses vivres, qui vont lui être si nécessaires, et Guise a sauvé la place contre la plus dangereuse et la plus dissimulée des surprises (2). Honteux de cet échec, le marquis quitte les environs de Metz, va fourrager jusqu'aux environs

(1) Bertrand de Salignac : *Siége de Metz.*

(2) Bertrand de Salignac, après avoir raconté les manœuvres du marquis, ajoute :

« Toutes lesquelles choses feront juger que le marquis avait en-
» treprins une de trois choses : ou de tirer le plus de vivres qu'il
» pourrait pour desfournir la ville, ou bien surprendre la personne
» de M. de Guyse, et mettre en danger tout le demeurant, ou bien
» de gaigner, avec le nombre de ses gens qui estaient ainsi entrés,
» une des portes par où il peust mettre toutes ses forces dedans,
» et en demeurer le seigneur. Mais Dieu ne permist qu'il en advint
» ainsi. »

de Trèves, qui paie sa rançon, puis il reparaît tout à coup à Pont-à-Mousson.

Henri II, la mission de l'évêque de Bayonne n'ayant pas réussi, envoya au marquis un nouveau négociateur, de Lanssac. Les vexations de ce prétendu allié étaient telles, qu'on aurait préféré une guerre ouverte ; mais on le ménageait toujours, car on craignait de le jeter dans les bras de l'empereur (1). « Le marquis, dit Rabutin, était toujours » au *Pont-Camousson*, estant ses hommes sur le plat pays » de l'environ, abandonnés à maux intolérables, robbans, » pillans, et ne laissans que ce dont ils ne faisaient cas, ou » qu'ils ne pouvaient porter ni trainer. » Et le chroniqueur ajoute naïvement que cette conduite paraissait étrange, et qu'elle augmenta de beaucoup la défiance qu'on avait pour lui. L'échec des négociations entreprises par de Lanssac, ne devait point ranimer la confiance dans le conseil du roi. On ne voulut pourtant rien négliger pour gagner le marquis : « le connétable envoya de nouveau le seigneur de La » Chapelle de Biron, et à la fin M. de Chastillon, son neveu, » à présent admiral de France, lequel, après avoir quelques » fois conclud une chose, incontinent, le marquis l'envoyait » conditionner de quelque autre, tant esloignée de raison, » qu'il s'en retourna sans résolution. » (B. Salignac, *Siége de Metz.*) Cette obstination que le roi mettait à négocier avec un traître, est facile à expliquer.

Henri II était alors dans une position critique. A sa gauche,

(1) Voir à ce sujet une très-curieuse lettre adressée par de Guise au marquis, au sujet de son succès à Trèves : le duc le complimente et ajoute : *qua de re mirum in modum delectatus sum*... puis il ajoute qu'il lui envoie le Rhingrave pour l'engager *ut ab ea optima voluntate*, qua continuo erga regem nostrum ostendisti, *desistere nollis*.... et il termine en disant : *spero fore ut regis nostri fortunam continuo secuturus sis*.... (Mémoires-journaux du duc de Guise, 29 août 1552.)

il avait à craindre l'armée impériale qui menaçait la Picardie; devant lui, se concentraient les troupes ennemies qui allaient commencer sur Guise le siége de Metz; enfin, à sa droite, se trouvait le marquis, ce singulier allié qui ruinait nos populations, qui ne voulait point être incorporé dans notre armée, et qui avait déjà deux fois essayé de nous enlever Metz par surprise. Dans le conseil du roi, il se trouva des capitaines qui n'hésitèrent pas à indiquer le marquis comme le plus dangereux des trois ennemis : aussi, furent-ils d'avis qu'on devait d'abord tout tenter pour le prendre par force ou par famine. On hésita pourtant à recourir à la violence, et, suivant l'expression de Rabutin, « *on préféra tirer de dessous son aile*, » c'est-à-dire désorganiser son armée en excitant le mécontentement de ses capitaines et, en leur offrant de belle solde, les attirer à l'armée du roi. Henri II avait déjà à son service une foule d'Allemands qui appelèrent à eux leurs compatriotes; plusieurs capitaines et colonels abandonnèrent le marquis, entre autres le colonel Reifberg « avec son régiment qui accepta le parti françois, et se » retira devers nous (1). »

Cette fois, le marquis était sur le point d'être victime de ses fourberies. Il venait de refuser les offres qui lui avaient été faites une troisième fois, au nom du roi de France, par les ducs d'Aumale et de Chastillon et par le Rhingrave; d'autre part, il n'osait pas s'avouer ouvertement soldat de l'empereur, et pourtant sa trahison déjà pressentie, pouvait d'un moment à l'autre attirer sur lui l'armée de Henri II.

(1) Fr. Rabutin : *Dernières guerres de la Gaule-Belgique.* Conf. Lettre de Henri II au duc de Guise, 27 octobre : « Tout ce que je » puis vous dire des nouvelles qui s'offrent ici, est qu'enfin le capi- » taine Reiffemberg a envoyé son régiment de lansquenetz à mon » service, qui est de cinq mil bons hommes et des meilleurs qu'eust » le marquis Albert. » (Mémoires-journaux du duc de Guise Année 1552.)

Enfin, son armée fondait à vue d'œil. Il songea à battre en retraite. Mais il masqua cette nécessité par une incroyable supercherie. Ce traître cria à la trahison : il se plaignit de ne pas recevoir de solde, et puisqu'on ne voulait point de ses services, il demandait qu'on lui livrât au moins passage pour se retirer, « ajoutant que partout où il ferait conquête, ce » serait pour le roi, et protestant sur sa foi de ne prendre » parti avec l'empereur contre le roi (1). »

Il fit exactement le contraire. Il ne songea plus désormais qu'à ruiner le pays français, et à se rapprocher de l'empereur qui lui avait fait promettre « de le remettre en tous » ses biens. »

Heureux de se débarrasser de ce soudard « ivroigne et traistre (2), » le roi lui accorda ce qu'il demandait. L'évêque de Bayonne fut chargé de l'accompagner pour lui faire livrer passage sur tout le territoire français. Le duc d'Aumale, frère du duc de Guise, fut même chargé d'escorter l'armée du marquis avec deux cents hommes d'armes et cinq cents chevau-légers.

Rassuré par ces concessions du roi, le marquis n'est plus pressé de partir : il se retire à petites journées de Pont-à-Mousson à Toul. Il fait un séjour de trois semaines aux environs de cette ville. « Dieu sçait, dit le chroniqueur, les » vacarmes et estranges extorsions que ses soldats faisaient » sur le commun peuple à l'entour. » Les habitants réclamèrent justice et protection auprès du duc d'Aumale : celui-ci, touché de leurs plaintes, rappela le marquis de Brandebourg au respect des sujets du roi. Albert n'en tint compte, et traita tout le territoire en pays conquis. Les Lorrains, qui n'ont jamais eu la vertu de patience dans les vexations, se soulevèrent et « où ils trouvaient les soldats escartés, ils

(1) Fr. Rabutin : *Dernières guerres de la Gaule Belgique.*

(2) Vieilleville.

» les assommaient comme pourceaux. » Ce fut alors le marquis qui se plaignit à d'Aumale : plaintes dérisoires, car l'armée prussienne récoltait ce qu'elle avait semé. De plus, tandis que les soldats maraudaient, le chef avait encore essayé un tour à sa façon. Il aurait voulu gagner d'Esclavolles, qui gouvernait Toul au nom du roi. Il avait même tenté de pénétrer dans la place, sinon pour l'occuper définitivement, du moins pour la reconnaître, l'étudier, et porter à Charles-Quint le fruit de son espionnage. Il ne fut pas plus heureux à Toul qu'à Metz. Il fut reçu par d'Esclavolles comme il l'avait été par de Guise; et il passa devant Toul sans qu'on lui eût fait l'honneur de l'y recevoir.

Il se vengea sur le duc d'Aumale. Celui-ci observait scrupuleusement sa mission à l'égard de ce chef de bandes : il l'escortait; et s'il avait voulu l'anéantir, les bonnes occasions ne lui auraient pas manqué. Un jour, c'était à la première halte après le départ de Toul, le marquis avait fait camper ses troupes dans un pays marécageux : une pluie torrentielle vint les y surprendre : son artillerie fut bientôt embourbée, sa cavalerie paralysée, et ses hommes de pied dans le plus grand désarroi. D'Aumale pouvait alors anéantir toute cette armée : il n'y songea même pas. Pourtant, comme il continuait à escorter le marquis, il apprit qu'à Neufchastel celui-ci avait définitivement traité avec l'empereur. Il considère alors sa mission comme terminée et se dispose à faire attaquer ces bandes, « voulant plutôt les défaire que de leur » permettre de se joindre à l'ennemi et le renforcer d'au» tant. » Il exécute ce projet avec une bravoure et aussi avec une étourderie incroyable : avec ses 700 chevaux, il espère se rendre maître d'une armée qui compte encore une dizaine de mille hommes. Il l'attaque au bourg de St-Nicolas, près Nancy, mais il est écrasé, tous ses gens d'armes meurent ou se rendent; lui-même est fait prisonnier (4 novembre 1552), et le marquis de Brandebourg se réunit sous les

murs de Metz à Charles-Quint, qui envoie au-devant de lui une escorte de plus de deux mille chevaux.

Il fit une entrée triomphale au camp de l'Empereur : garda toujours sous sa main son noble prisonnier (1), et dispersa ses troupes dans les quartiers qui leur étaient assignés depuis longtemps déjà. Elles comprenaient encore huit mille hommes et 20 pièces d'artillerie, « elles occupèrent » l'abbaye de Saint-Martin, sous le mont Saint-Quentin, » du côté du pont des Mores, et de la porte du mont Yffroy : » la ville de Metz se trouvant ainsi assiégée et enclose de » trois camps : celui du duc d'Albe, de Brabançon et du » marquis Albert (2). »

Ce siége fut long, opiniâtre, sanglant : il n'est pas de ce sujet d'en raconter les péripéties, ou de rechercher les causes multiples par lesquelles la bravoure du duc de Guise et des siens conserva au roi de France cette citadelle si vivement attaquée et si ardemment désirée par les Allemands. Je dois m'attacher spécialement au rôle du marquis de Brandebourg pendant ce siége. Il fut considérable. C'est pendant ces opérations qu'il remporta les quatre ou cinq victoires dont Vieilleville lui fait honneur : victoires partielles sans doute, remportées sur quelques détachements de la garnison sortie, et presque toujours payées fort cher. En effet, à peine les troupes du marquis étaient-elles établies à leur poste, et déjà le connétable de Montmorency pouvait écrire au duc de Guise (9 décembre 1552) : « Le marquis Albert est logé à

(1) « Quant à votre frère (le duc d'Aumale), il est en l'abbaye de » Saint-Martin, au camp du marquis ; il a eu six ou sept blessures » dont il se porte bien ; son cheval, quatorze. Le duc d'Albe a son » harnois qui est tout en pièces de coups Et croyez que tous les sei- » gneurs et soldats du camp de l'empereur le vont voir par admi- » ration, le tenant pour un des plus vaillants cavaliers du monde. » (Lettre du duc de Guise au cardinal de Lorraine). Mémoires-journaux, année 1552.

(2) Vieilleville. Chronique, année 1552.

» Saint-Martin, et est bruit qu'il a eu un coup de faucon-
» neau devant Metz. S'il est ainsi, il n'est pas seul : car il
» est incroyable le nombre d'hommes qui ont esté blessés
» aux tranchées par vos mousquets et fauconneaux et ne
» scauriez mieux faire que continuer à en user (1). »

Maltraité par la garnison de Metz, le marquis eut aussi beaucoup à souffrir des troupes françaises qui battaient le pays autour des camps allemands. Un des plus curieux échecs qui lui furent infligés, fut celui de Rougerieulles. Vieilleville, avec une partie de la garnison de Verdun, s'était donné pour mission d'inquiéter les derrières de l'ennemi, d'enlever ses convois, de culbuter ses détachements isolés, de lui faire en un mot une guerre de surprises et d'escarmourches qui réussissait à merveille. Du reste, à cette époque, les troupes françaises, tenues en haleine par de continuelles manœuvres, bien conduites et bien renseignées par de nombreux espions (2), pratiquaient à merveille l'art de surprendre l'ennemi.

Une nuit, cinq cornettes de reitres et cinq enseignes de lansquenets dormaient paisiblement (3) dans le village de Rougereuilles. Tout-à-coup, Vieilleville les surprend, met des gardes à toutes les issues pour empêcher les fuyards de porter la nouvelle au camp du marquis, tue les récalcitrants, fait prisonniers ceux qui se soumettent, prend les chevaux « qui étaient au nombre de 800 qu'on appelait roussins de » Prusse et double courteaux du Danemarck, » et des hauteurs du village conquis, il contemple les feux des assiégés et des assiégants qui se croisent dans la nuit sous ses pieds. A l'aurore, il bat en retraite sans être inquiété.

(1) Mémoires-journaux du duc de Guise : année 1552. Coll. Michaud et Poujoulat.

(2) Vieilleville consacre dans ses mémoires un chapitre entier à démontrer l'utilité des espions.

(3) Ils étaient dans leur *schloffroug*. (Vieilleville.)

Le marquis Albert déjeunait copieusement le lendemain, quand il apprit à midi la fatale nouvelle. Il fait partir aussitôt vingt cornettes de reitres, et trente enseignes de lansquenets avec dix pièces d'artillerie : de sa personne, il se porte au village de Rougerieulles pour « foudroyer tout ce qui était dedans; » mais, comme le dit Vieilleville, « il n'y trouva que le nid qu'il fit brusler de rage. » Ces exécutions étaient déjà dans les mœurs des soldats Allemands (1).

Celui qui eut le plus à souffrir de cette bagarre, fut l'ancien chef d'escorte du marquis, le duc d'Aumale. Albert de Brandebourg revint furieux dans son camp : son cœur était enflammé de colère à la pensée de tant d'hommes et de chevaux morts, et il fallit tuer son prisonnier. Il lui mit l'épée sur la gorge et lui dit « avec blasphème et opprobre » qu'il était cause qu'on avait tué ses gens et ravi ses chevaux, et lui jura que si les Français revenaient, « il le taillerait en pièces sans miséricorde et le ferait crever à coups de pistolle. » Ce duc d'Aumale, jouet de la colère de son vainqueur, fut en butte aux plus mauvais traitements pendant la première partie de sa captivité. Son frère, le duc de Guise, le savait bien ; et il avait juré dans un conseil de guerre, au milieu de ses capitaines, de faire payer cher à « cet ivroigne de marquis » sa conduite à l'égard du prisonnier. « Il a, leur disait-il, traité plus rudement mon frère d'Aumale que s'il eût été Turc ou barbare, *jusqu'à lui faire porter*

(1) L'échec de Rougerieulles (aujourd'hui Rozerieulles) ne fut pas le seul qui ait été infligé au marquis. Le roi de France Henri II écrivait au duc de Guise, le 4 décembre 1552 : « Les garnisons de Verdun,
» de Saint-Mihiel et autres, ont tué une infinité d'ennemis, princi-
» palement du marquis, desquels depuis quatre ou cinq jours l'en-
» seigne du sieur de Tavannes défit six ou sept vingt chevaux, où il
» y eut tel carnage que, hors dix ou douze qu'il retiurent prisonniers,
» tout le reste demeura sur la place, et emmenèrent audit Verdun
» 90 ou 92 chevaux, tous de service. » (Mémoires-journaux du duc de Guise. 1552).

sa chemise trente-six jours : encore il a été si meschant que les commodités et raffraichissements d'habits que je lui envoyais, il les prenait pour lui, le laissant toujours vêtu en valet et muletier : à la fin il l'a envoyé en un château sien, que l'on appelle Forbach, parce qu'il est malade; non toutefois par civilité qui soit en lui, ni par considération chrétienne, mais de peur qu'il ne meure et perde sa rançon, l'ayant déjà mis à 60,000 écus, et 10,000 pour sa garde (1). »

Guise eut une excellente occasion de venger d'Aumale. Lorsque l'empereur Charles-Quint jugea prudent de lever le siége de Metz, où il n'avait éprouvé qu'une longue suite d'humiliations, il confia l'arrière-garde des Impériaux au marquis Albert. Il le sacrifiait pour sauver le reste de ses troupes. « Le marquis Albert, dit Rabutin, était demeuré » le dernier à partir pour servir d'escorte et d'arrière-garde, » et je pense que depuis il ne fut pas sans s'en repentir : car » sitost que monseigneur de Guyse sut qu'il gardait la queue » du loup, il chercha tous les moyens pour le festoyer, lui » donnant tant d'alarmes sans cesse qu'à peine il pouvait » avoir heure de repos (2). »

Le duc envoya d'abord quelques troupes attaquer le marquis dans ses propres retranchements : « Les princes français » eurent alors le plaisir à veoir les braves sorties et escar- » mouches de leurs soldats sur ce marquis et ses Allemands : » lesquels on allait chercher dans leur fort, et donner » coups de piques et harquebuzades jusque dedans leurs » loges, pour les attirer au combat dedans la plaine : *ce qu'ils » ne voulaient qu'à contrainte*, se tenant serrés et unis sans » se rompre ni escarter. (F. Rabutin.) » Cette première attaque, quoique brillante, produisit peu de résultats : elle était même funeste aux Français, dont plusieurs périrent alors bravement. Vieilleville fit alors comprendre au duc de

(1) Chronique de Vieilleville. Ch. 24.
(2) Fr. Rabutin. — *Dernières guerres de la Gaule Belgique.*

Guise qu'il devait épargner le sang de si braves gens, et que les canons feraient bien meilleure besogne que les piques et les harquebuzes. « Faite passer, disait-il, trois grandes » couleuvrines devant le pont des Mores, dans l'île de » Sauley ; mettez en quatre aultres sur la chaussée qu'on » appelle Vaudrinot, des quelles on battera comme en butte » dedans le camp du marquis....., et les canonniers sont » hors de danger : car la rivière les couvre, et vous savez » que les Allemands sont fort mauvais nageurs. (Vieille- » ville). » Cet utile conseil fut aussitôt suivi, les canons furent braqués, et « à deux heures de l'après-midi on com- » mença à tirer de telle furie, que l'on voyait des clochers » et des plus hautes maisons mouvoir et remuer ces ivrognes » aussi dru et menu, comme qui jetterait de l'eau chaude » dans une fourmillière; de quoi les princes (français) » riaient si fort qu'ils en tombaient en spasme et en estase : » car la batterie était si continue que (les Allemands) ne » savaient de quel côté se tourner. »

Après avoir vu mourir beaucoup d'hommes (1), le marquis ne perdit point contenance ; il battit en retraite en imposant le respect à ses adversaires. « Il deslogea en dili-

(1) Au sujet des pertes subies par les impériaux devant Metz, Guise écrivit au connétable la lettre suivante :

« Je crois, Monsieur, que de soixante mille hommes, pour le moins » que l'empereur avait amené devant cette ville, il n'en remmène » pas douze mil sains. Quant à moi, j'ai veu, aujourd'hui, *quarante* » *enseignes*, *tout en un bataillon*, où il n'y avait point quatre mille » hommes. Il nous ont aussi montré quinze ou seize cents chevaux, » en cinq trouppes, tant Espagnols, Bohesmes qu'Allemands, ausquelz » ne manquait cornette ne enseignes, non plus qu'auxdits gens de » pied ; mais quand il s'en escartait une seulle, elle était fort mal » accompagnée, etc.

» De Metz, ce 9 janvier 1553. GUYSE. »

Mémoirs-journaux du duc de Guise, année 1553. Collect. Michaud et Poujoulat.

» gence, dit Vielleville, mais comme brave guerrier, il laissa
» trois mille chevaux en bataille, hors la portée de notre
» artillerie, pour soutenir jusqu'à ce que ses gens de pied,
» le bagage et le reste de l'attirail de son armée fut hors de
» danger. »

Ce fut une retraite difficile, mais conduite avec soin; le marquis échappa aux plus ardentes poursuites. Ses hommes débandés tombaient entre les mains des Français; on les laissait partir les *membres quittes*, car on ne souhaitait que tenir le chef pour payer l'écot de tous. On ne le tint pas; car il se retira par Trèves sur les bords du Rhin (1). Cela n'empêcha point les soldats français de fêter la levée du siége : « et ne faut point demander, dit Vieilleville, de quelle
» joie et allaigresse on souppa, et en quelle aise et conten-
» tentement l'on festoya la vigille des rois. »

Pendant l'hiver de 1552 à 1553, ce marquis avait fait une singulière campagne : et s'il est vrai que ses soldats aimaient les nobles fatigues de la guerre, ils devaient être satisfaits : car ils n'avaient guère dormi. Souvent en bataille, presque toujours en marche, surpris et taillés en pièces pendant le sommeil, mis en déroute à la suite de luttes opiniâtres, ils étaient exténués de fatigues et abreuvés de dégoûts; et ils avaient vu avec douleur leurs meilleurs capitaines mourir dans la désastreuse retraite de Metz. Seraient-ils du moins récompensés de tant de travaux ? Ils en doutaient, et leur confiance dans leur chef était ébranlée. Le trompeur par excellence s'était laissé tromper par Charles-Quint. On l'avait laissé devant Metz à l'arrière-garde ; on ne lui avait porté aucun secours pendant sa retraite, on ne lui donnait point d'argent, « *on ne lui avait pas même fait distribuer un seul*

(1) « On le voyait prendre le haut de la montagne de Saint-Quentin
» parce que la plaine devers la Dompchamp était si fondrière, qu'ils
» n'eussent pas fait demye lieue en demi jour. »
(Vieilleville. Chronique).

» *denier pour la paye de ses soldats* (1) » .... Enfin, cette fameuse promesse, par laquelle l'empereur l'avait gagné à sa cause, cette promesse *de le rétablir en tous ses biens et possessions*, elle était oubliée, et l'on en riait à la cour de Charles-Quint. Le tendeur de piéges était pris et berné : il entra dans une violente colère, et puisqu'on ne voulait point lui payer ses services, il résolut de se les payer lui-même. Du reste, ses troupes se mutinaient : les privations du siége, les combats, et par-dessus tout, l'absence complète de solde soulevaient les soldats : un moment même le marquis pensa « *être tué et massacré par eux* ; » il fallut alors les apaiser. Comme il les commandait depuis longtemps, il connaissait à merveille l'unique moyen de les satisfaire : il les mena au pillage de l'Allemagne même. « Cet homme, de » toute espèce de furie tourmenté, adjoutant malheur à » malheur, se proposa de commettre toutes sortes de tyran- » nies, et tous genres de crimes et de ravissements de beau- » coup plus estranges que les premiers ; principalement » sur le propre et domaines des évêques, ses voisins, ses » alliés et de son pays (2). » Il parcourut alors les pays catholiques des bords du Rhin, mettant à exécution ses odieux desseins. « Il mettait ses soldats en quelques petites villes, » bourgades ou châteaux, et leur en baillait le sac pour les

(1) Le maréchal de Saint-André, rendant compte au duc de Guise des mouvements de l'armée impériale en retraite, lui disait le 19 janvier : « Le quinziesme furent licentiez beaucoup de cappi- » taines allemands, auxquels on n'a poinct payé, en passant le Rhin, » ce qui leur était dû et à leurs bandes.... Le marquis se retire en » Allemagne avec ses cappitaines, auxquels l'empereur donne quel- » ques entretenements, ayant cassé toutes ses bandes qui estaient » fort diminuez. » (Mémoires-journaux du duc de Guise, 1553).

(2) Pour toute cette partie du récit, voir Fr. Rabutin : *Dernières guerres de la Gaule-Belgique*, et de Guise, Mémoires-journaux, année 1553.

» contenter : leur avallant la bride sur le col d'exécuter » cruautés non jamais ouyes. » (François Rabutin).

L'empereur et les princes chrétiens du bassin du Rhin ne purent supporter ces rapines, et une armée d'Allemands s'organisa sous la conduite de Maurice de Saxe, qui fut chargé de mettre un terme aux exploits du marquis. Albert de Brandebourg et Maurice de Saxe, les deux alliés du traité de 1551, les deux ennemis conjurés de l'empereur allaient se trouver aux prises. Le premier tenait la campagne par soif de pillage ; l'autre était devenu le soldat de l'ordre et de la civilisation, à la solde de Charles-Quint. La France y trouva son compte, car cette nouvelle guerre civile allemande affaiblit l'empereur au profit de Henri II. Dans une lettre adressée par M. de Vennes au roi de France, en 1553, il est dit : « L'Allemagne est en telle combustion qu'elle » fut oncques, estant les plus grands d'icelle en armes et » animez les ungs contre les aultres : car ceux de Nuremberg, » les évêques, le duc Maurice, le duc Henri de Brunswick » et le roi des Romains, estant d'une partie, et de l'autre » costé le marquis *Albert*, *fort comme l'on sait.* » Il avait du reste fait de nouvelles levées, et avait reçu des subsides de la part des villes maritimes qui persistaient à voir en lui le défenseur des libertés protestantes. Il fut atteint et défait par les coalisés, au mois de juillet 1553. « Ils le suivirent, » dit François Rabutin, et le serrèrent de si près, que, lui » ayant donné la bataille en cest an 1553, le neufiesme de » juillet, devers Coulogne, près d'un petit village appelé » Sigerhausen (1), le déferrent et le ruinèrent (2), estant

(1) Cocke, historien de la maison d'Autriche, appelle ce lieu Sevenhausen.

(2) Le seigneur de Tavannes a brièvement raconté la lutte de Maurice et d'Albert : on y trouve le passage suivant : « Les armées » s'approchent ; ils estaient des deux côtés plus de 1,800 reistres, » une grande part gentilshommes. Maurice, blessé à mort, vécut

» demeurés morts de ses gents de quatre à cinq mille
» hommes, et luy pour longtemps tenu pour mort. »

Il s'était pourtant échappé de la bataille, comme toujours, tandis que son adversaire, Maurice de Saxe, avait trouvé la mort au premier rang. Cette défaite ne mit pas fin aux aventures du marquis; il restait debout, toujours menaçant à l'égard de l'empereur. Il avait conservé auprès de lui le duc d'Aumale, et ne voulait le rendre que pour une rançon exorbitante. Dès la fin de janvier 1553, les membres de la famille de Guise, le duc et le cardinal, ainsi que leur mère, avaient envoyé à Nancy un nommé Villers-le-Saulx pour composer de la rançon de M. d'Aumale avec ceux qui seraient envoyés de la part du marquis Albert pour cet effet. Mais les négociations de Nancy n'aboutirent pas, et six mois après, Mansfeld, envoyé en Allemagne par Henri II pour une mission secrète, écrivait au sujet du prisonnier d'Albert : « On essayera tous les moyens dont l'on se pourra
» ayder pour la délivrance de M. d'Aumale. Le marquis,
» à ce qu'on dit, mène ledit sieur en tous les lieux qu'il va,
» sans le traicter rudement, ains lui faire rendre les
» honneurs dignes d'ung prince. (1) »

Après la grande bataille de Cologne, les membres de la

» deux jours après la victoire, son tombeau orné de trente-quatre
» enseignes et quinze cornettes conquises, qui lui furent montrés
» avant sa mort, ensuite sa réponse : *Que me sert ceste gloire,*
» *puisque je pers la vie.* Albert se sauve, ses forces se rompent :
» il fut malheureux depuis en deux combats; au ban de l'empire,
» son pays perdu, se retire et meurt en France. » Ce texte de Tavannes n'est pas d'accord avec l'affirmation de Coke, historien de la maison d'Autriche, qui dit : « Albert mourut à Sforzheim, 1557,
» et ses états furent donnés à son neveu Georges-Frédéric, mar-
» quis d'Anspach. »

(1) Lettre de Mansfeld au roi de France. — Mémoires-journaux de Guise, 1553).

famille de Guise furent très-inquiets au sujet du duc d'Aumale qui avait dû partager le sort du marquis Albert. Aussi, Guise écrivit-il à M. de Vennes, le 22 juillet 1553 : « Nous » sommes ébahis y ayant si longtemps que la bataille fut » donnée qu'il n'en soit point venu de nouvelles plus parti- » culières. »

D'Aumale n'avait pourtant pas souffert ; il avait fui avec son maître, et il rentra définitivement en France le 4 avril 1554, à la suite d'un traité régulièrement conclu entre Henri II et Albert (1). Le marquis de Brandebourg redevenait notre allié ; mais son alliance devait être de peu de secours, car toutes ses troupes étaient débandées, et lui-

(1) Le parti protestant en France s'efforça de mettre en lumière les fautes commises par d'Aumale, dans ses plaintes adressées au roi de Navarre, 1560.

« Sous la conduite d'un Guysart, la noblesse française receut la » plus grande plaie qu'elle eut reçue depuis la journée de Pavie » estant sans cause ni raison amenée à la boucherie plustôt qu'à la » bataille, pour rendre la ville de Saint-Nicolas (en Lorraine) lon- » guement mémorable par une piteuse déconfiture et occision.... » Et depuis quand ils (les Guise) ont voulu racheter leur autre frère, » prisonnier du marquis de Brandebourg, ont-ils voulu y employer » une partie de leurs larcins ? Ont-ils eu quelque pitié de nous, qui » estions déjà mangés jusqu'aux os ? Rien moins. Ils ont bien trouvé » un autre moyen fort bel et honnête ; c'est à sçavoir en tourmen- » tant tous ceux que bon leur a semblé, sous ombre d'hérésie, pour » en attraper les confiscations. Car ce n'estait pas assez que celui-ci » par sa témérité, que ceux-ci appellent magnanimité et ruse de » guerre, eut été cause de la mort d'une grande partie des Seigneurs » de France, à l'heure de sa prise, mais il fallait encore que sa déli- » vrance coutast la vie de ceux qui estaient demeurés de reste, » voire jusqu'à n'espargner les femmes des bons et vertueux capi- » taines, durant mesme le temps qu'ils exposaient leur vie et leurs » biens pour le service du roi.

« De l'Estat de France, sous François II. »

(Par Regnier de la Planche).

même, vieilli par les excès, avait perdu cette activité fébrile qui avait fait de lui un des plus redoutables chefs de bande du siècle. Après avoir, en moins de trois ans, changé six fois d'allié ou de maître, après avoir trompé ses amis et maltraité ses ennemis, ce marquis mourut à la suite d'une orgie, en 1558, et Rabutin, qui a longuement raconté ses exploits, termine son récit par cette phrase naïve et sententieuse : « Voilà l'issue qui souvent advient aux hommes » violateurs de lois divines et humaines. »

DOUBLE

SÉPULTURE GAULOISE

DE LA GORGE-MEILLET

PAR M. ED. FOUDRIGNIER.

LA FOUILLE.

Sur les hauteurs, entre Somme-Tourbe, Somme-Suippe et la Croix-en-Champagne, en face du lieu connu sous le nom de Naucolet, indiqué par M. Tourneux, dans sa carte de la bataille d'Attila, se trouve un endroit appelé la Gorge-Meillet. C'est là que, le 9 avril dernier, après divers sondages, j'ai découvert une sépulture heureusement demeurée vierge de toute atteinte, au milieu de ces terrains tant de fois explorés.

Voici en quel ordre les objets se présentèrent successivement :

D'abord apparut la tête d'un guerrier, dont la charrue avait peu respecté les restes. Ce guerrier était dans toute la force de l'âge, comme l'indiquent les dents de sa mâchoire; son front était bas et l'épaisseur de son crâne remarquable;

sa taille était grande. Orientation et position : la tête au midi, mais la face tournée sur l'épaule, vers l'orient; les bras à côté du corps et les jambes rapprochées tournées vers le nord. A son côté gauche, proche la hanche, gisait son épée en fer, dans sa gaîne. Cette épée rappelle par sa forme celles des cimetières de la Marne. Quelques vestiges de clous en fer étaient également çà et là.

En continuant mes recherches à l'extrémité de la fosse, vers les pieds de ce guerrier, dans une terre noire, très-friable, qui put facilement être retirée jusqu'au sol de craie, je rencontrai à droite et à gauche, et dans le même ordre, à peu près de chaque côté : deux mors de chevaux, dits mors brisés; huit boutons massifs, dont la tête était garnie de petits coraux rouges à teinte blanchâtre; quatre avaient en plus quatre petits coraux sur les côtés. Ces boutons étaient accompagnés de deux croix magnifiques ou pendeloques cruciformes également ornées avec goût et symétrie de coraux, et ayant chacune une chaîne de suspension. L'une de ces croix avait été un peu brisée à son extrémité et raccrochée à la chaîne avant l'inhumation. Puis trois anneaux, et enfin deux sortes de fibules avec ornements à jour et rehaussées aussi de coraux. Tous ces objets sont en bronze et feraient supposer qu'ils ont été dorés. Ils faisaient partie du harnachement des chevaux, et, on le remarque très-bien, la plupart étaient destinés à retenir des courroies ou cuirs, au moyen de passants ou clavettes, et servaient en même temps d'ornements. On s'explique aisément la richesse de leur travail.

En revenant, bien au-dessous de ce premier guerrier indiqué, se trouvait un vase en bronze : c'était une œnochoé aux formes connues. A la partie supérieure, sur le bord du vase, l'artiste a essayé d'imiter des têtes affrontées; la palmette est fort simple et donne l'idée d'une double spirale naissante, les autres parties disposées par paires et opposées. Sur le devant, et dans la partie opposée à l'anse,

la surface de ce vase, qui a été laissée intacte de tout frottement, permet d'apercevoir comme la place d'un objet ou ornement régulier, presque en forme de croissant, qui y y aurait été collé antérieurement. La manière dont ce vase était posé, couché un peu sur l'anse et éloigné de tout corps autre que de la terre fine et friable, permet d'arguer en ce premier sens.

Trois vases en terre de différentes grandeurs gisaient peu éloignés de l'œnochoé, mais sur la droite; ils étaient tous brisés en nombreux morceaux, et il m'a semblé qu'ils reposaient sur un lit de ciment, peut-être de chaux, mais bien éteinte.

Le premier de ces vases, qui mesure 34 centimètres de hauteur, est un vase ventru à pied, fait en terre rougeâtre. Le haut, paraissant avoir eu des traces de peinture, qui a été malheureusement lavée, est ornementé dans son pourtour d'un double bandeau en relief et en creux. Le fond, bien plus épais, semble avoir supporté l'action du feu. Ce vase, que j'ai pu reconstituer presque en entier, en raison de sa taille et de l'aspect brûlé du fond, laisserait supposer volontiers que c'était un brûle-parfums ; néanmoins, il ressemble aux hanaps de la Marne.

Le second vase, beaucoup plus petit, de forme semblable au précédent, est en terre noire, brillante et fine. Plus élégant et plus délicat, ce serait-là, le vrai vase à boire, le véritable hanap dit cratère.

Le troisième, en terre grisâtre et grossière, a la forme d'un plat. Il contenait des ossements de volaille, de porc et de deux petits rongeurs, plus des coquilles d'œufs.

Au milieu de ces débris de repas se trouvait un couteau ou coutelas à lame longue et fine, à manche d'os ou d'ivoire, terminé par une sorte de bouton en bronze, toujours en rapport avec les boutons et le reste du harnachement des chevaux déjà cité.

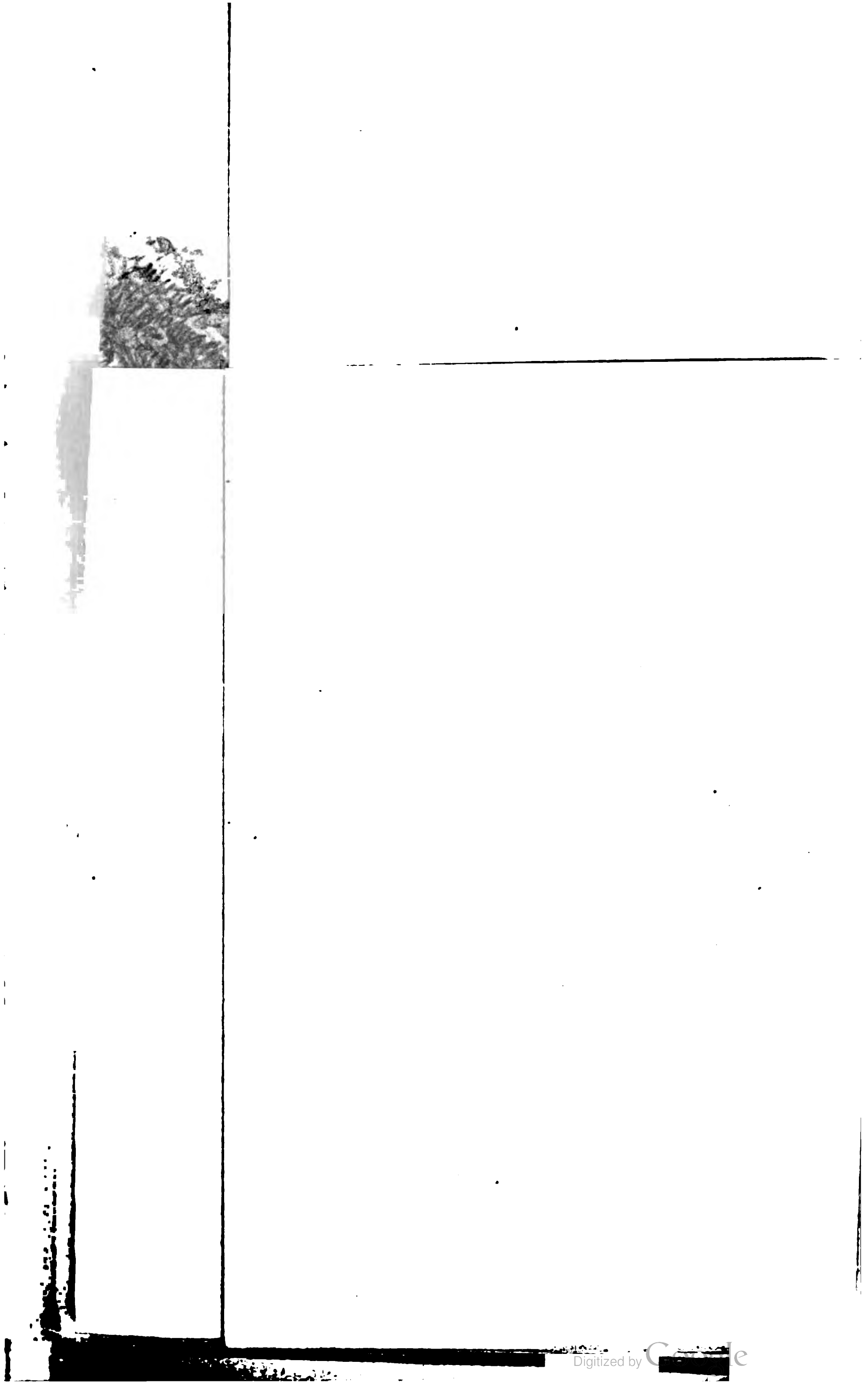
Près de l'œnochoé, un peu sur la gauche, étaient entassés des

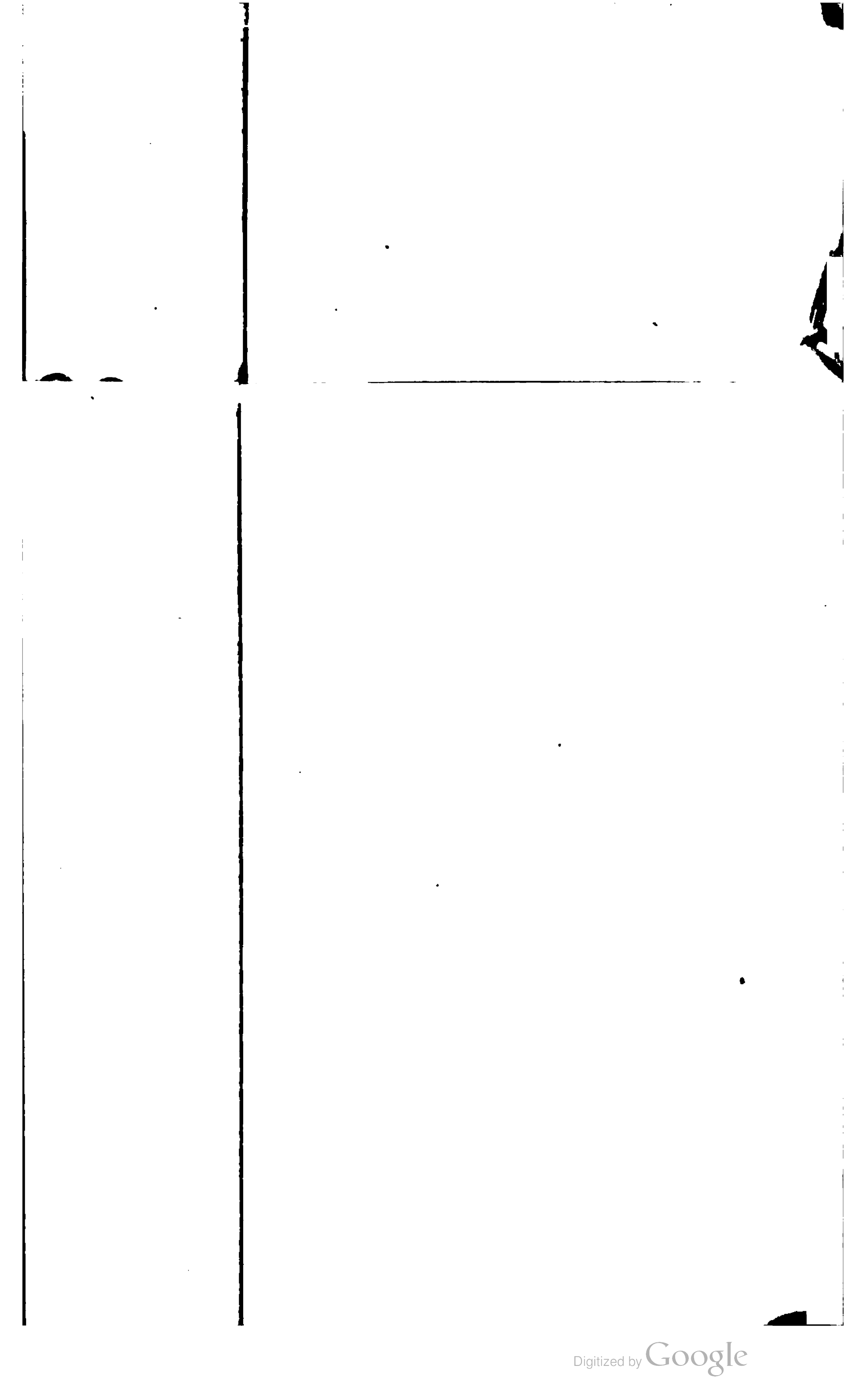
disques en fer, au nombre de six, deux grands, deux moyens et deux plus petits. Dessous, était un amas de divers ferrements, fort difficiles à décrire en raison de leur mauvais état de conservation. On peut facilement voir que ces disques étaient ajourés de dessins réguliers et symétriques. L'un d'eux avait encore une petite chaîne de suspension qui, sans doute, supportait un autre objet en fer. On peut supposer que ces disques étaient l'ornement soit du char, soit des chevaux. La pensée d'un bouclier paraît peu admissible, surtout lorsque l'on a vu dans la fosse la manière dont ils étaient réunis. Nous serions donc en présence de phalères.

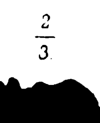
Lorsque l'endroit où tous ces objets étaient déposés fut déblayé jusqu'au sol, je remarquai une sorte de tranchée-parapet divisant la fosse. Quatre petits anneaux en bronze assez oxydés s'y trouvaient. Puis, presqu'au milieu de cette sorte de talus, formant deuxième fosse, je découvris une espèce de manche en bronze creux, ayant eu, lui aussi, un gros chaton sans doute en corail, cet objet me fit de suite penser à l'extrémité d'un fouet.

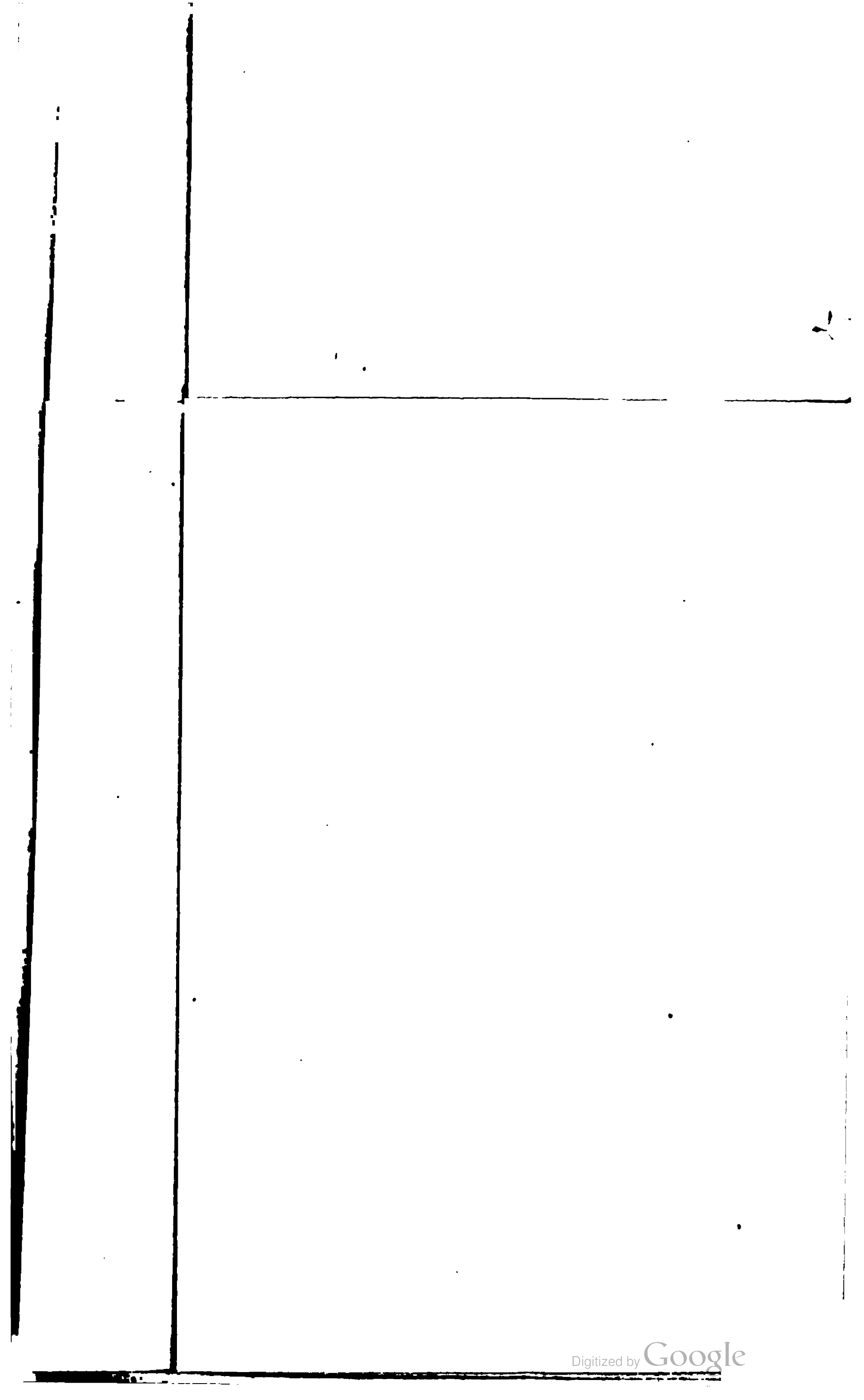
Mes fouilles se poursuivant toujours avec une grande précaution, bientôt je découvris les pieds et les jambes d'un second gnerrier, engagés sous cet amas de ferrements et de disques.

Je trouvai à mi-jambe, presque sur les genoux de ce personnage, une masse en bronze écrasée. Avec tout le soin possible, je la retirai et je ne tardai pas à reconnaître les débris d'un casque. Sa forme est celle d'un entonnoir ou pain de sucre ; son épaisseur, celle tout au plus d'un millimètre. Des dessins nombreux sillonnent sa surface; ces dessins représentent des croisements de lignes formant losanges ou carrés par leur rencontre; au centre de chacun de ces losanges se trouve une croix gammée. Ces dessins vont depuis le bas du casque jusqu'aux deux tiers de son sommet dans tout son pourtour, et les losanges vont en décroissant de grandeur à partir de sa base, ayant toujours la









croix gammée parfaitement inscrite à leur centre. Ce n'est pas une ligne simple qui produit ces dessins, mais une sorte de zizag régulier, semblable à ce genre de trait avec lequel on nous représente l'étincelle électrique, dans les gravures de physique. Ces dessins sont très-nets et très-visibles à l'œil nu et semblent avoir existé sur une surface qui m'a paru avoir été dorée.

L'extrémité, ou cimier de ce casque, ne peut être mieux comparée qu'au bout d'un entonnoir fortement bosselé. La terminaison paraît indiquer qu'il devait s'y implanter soit des plumes, soit une crinière, soit tout autre ornement militaire, mais repousse l'idée de pointe ou boule.

A sa base, les bords sont parfaitement accentués et sont ornés de cocardes travaillées au repoussé, et ayant à leur centre un bouton de corail ; deux de ces cocardes ornent les jugulaires, représentées elles-mêmes par deux crochets ou agrafes, rivés mais mobiles, et montrant à leur extrémité un chaton ayant également un corail. Le derrière porte une cocarde seulement. Sur le devant de la même ligne que les autres cocardes, relativement aux bords du casque, il en existe une plus petite qui, elle-même, est surmontée d'une cinquième un peu plus grande. Ces deux cocardes superposées, d'inégale grandeur, sont placées au centre de la visière, également ornée de dessins réguliers faits avec le genre de trait du casque.

Ces cocardes sont extrêmement intéressantes, en raison du travail au repoussé qui forme leur surface ; il faut les voir pour juger la portée que peut indiquer leur représentation.

Au bassin de ce second guerrier, à son côté gauche, proche la hanche, et passant sous sa cuisse, se trouvait son épée en fer, plus grande que la précédente déjà citée. La lame est forte, large et tranchante des deux côtés. Puis, en remontant ce côté jusqu'à la tête, sans toucher au corps, je rencontrai le fer d'une grande lance, trois autres fers de javelots de belle dimension, les deux extrémités de deux hampes de ces

9

objets, et enfin, quatre fers de traits, montrant encore, par quelques vestiges, qu'ils étaient enchassés dans du bois.

Je débarrassai alors le corps de ce personnage des terres qui le couvraient encore.

A son bras gauche, proche le poignet, était un bracelet d'or; il est de forme gauloise des plus simples. A certains endroits, des traces de martelage sont visibles. En regardant avec toute mon attention, et en pensant aux difficultés de cette époque, pour obtenir la chaleur pour la fonte de ce métal ou pour utiliser sa malléabilité, je ne pus que trouver un point de comparaison dans notre manière moderne de travailler le platine. L'or est tirant sur le clair et, quoique sans doute natif, ne paraît pas d'une grande pureté. Son poids est de 39 grammes et demi. Est-ce de l'or des grands plateaux d'Asie ? Est-ce le métal-frère des joyaux du trésor de Priam ? Ou bien, est-ce les restes fondus de quelques joyaux, souvenir des fils de la Louve ? Qu'avaient-ils besoin d'aller si loin ? La terre des Potez au XIV[e] siècle, donnée par l'archevêque au Chapitre de Reims, plus récemment, cette cendrière voisine de Rilly, n'ont-elles pas encore présenté des restes de ce métal précieux ?

Le corps de ce guerrier était parfaitement conservé. La taille était grande, le bassin et les membres inférieurs énormes, malgré la délicatesse des attaches. Le poignet, si l'on peut en juger par le bracelet, serait très-petit, pour notre époque même. La tête fine, à front bas, la mâchoire avait toutes ses dents; les dents de sagesse n'ont pas tout leur développement; ce sujet pouvait donc avoir de vingt-cinq à trente ans. L'orientation et la pose étaient exactement les mêmes que celles du premier guerrier ; et ce second personnage était exactement au-dessous du premier, déjà signalé.

Une petite fibule en bronze, avec tête d'oiseau, se trouvait sur ses dents. Sur le corps, se trouvaient çà et là quatre boutons en bronze, ayant appartenu au vêtement; ils sont

couverts de dessins réguliers, tels qu'arcs de cercles, se croisant en forme de rosaces ; quelques restes d'une étoffe blanche et grossière y sont encore attenants.

Poursuivant encore mes recherches, je mis à découvert, de chaque côté du corps, les cercles de fer des roues d'un char. Il avait été fait une poche afin qu'elles pussent se mettre de telle manière que le guerrier, couché sur son dos, se trouvât sur le même plan que l'essieu. Ces cercles étaient entiers, bien qu'un peu déprimés par le poids des terres. En retirant l'un d'eux, il se rompit, et donna un mouvement de ressort à la terre qui le couvrait encore, et la rejeta au loin. Dire la panique que causa ce mouvement en pareil instant parmi mes travailleurs, serait parler du lièvre de la fable.

Ces cercles avaient quatre clous à pointes intérieures, qui, de distance en distance, retenaient le bois des roues. La manière dont la lame est bombée, ne fait pas penser à l'usure.

Les frettes de chaque roue se trouvaient composées chacune de deux larges lames en bronze, disposées pour retenir les moyeux; des clous, également en bronze, retenaient le bois avec la lame. Le bois restant en ces objets, extrêmement léger, nous permet de supposer que le bois d'orme était en usage comme de nos jours.

Enfin, l'essieu, à ses extrémités, pour que les roues ne pussent s'échapper ni s'éloigner de leur position verticale, portait une espèce de boîte. C'était à la fois un ornement et une utilité, se composant d'une plaque épaisse de bronze paraissant avoir été dorée, mise elle-même sur une plaque de fer plus forte. Le tout est rond avec ouverture ronde au centre, de manière que l'essieu puisse y laisser passer son extrémité. Une tige en bronze et fer, se mouvant dans le sens du diamètre de la roue, retenait cette extrémité : c'est l'esse. Cette partie du char est admirable de travail. Des dessins au repoussé, semblant être de petites roses avec trois feuilles arrangées avec goût, courent dans un cercle ; puis, ce sont

d'autres assemblages de dessins réguliers, en ronde-bosse toujours.

Ces ornementations sont pour ainsi dire un nouveau développement de l'idée présidant aux cocardes du casque, et viennent encore ajouter à ce tout qui semble sortir de la même main, tant à cause de son unité, que par ses similitudes.

En présence de cet ensemble antique, de cette parenté dans tous ces objets réunis : cocardes du casque et essieux, pierres de corail et leur genre d'assemblage au casque, aux croix et à tout le harnachement des chevaux, ainsi même qu'au manche du couteau; en foulant cette terre qui depuis tant d'années était dépositaire fidèle de ces restes guerriers, un profond recueillement me saisit :

Le clan, la foule recueillie, l'épouse au sein blanc disant au prêtre : « Frappe là ; » les enfants en pleurs, les dévoués la main dans la main, le frère d'armes prêt à s'immoler, la rote du Barde résonnant et lui-même psalmodiant ; tout m'apparaissait :

« Malheur à moi, car il n'est plus, disait-il, malheur à
» moi, à quelle chose suis-je destiné, puisqu'il n'est plus?
» Vois nos pleurs, ingrat, vois nos larmes, ne sommes-nous
» pas à toi, notre amour n'est-il pas à toi? et tu nous aban-
» donnes, et dans les prairies sans fin tu t'en vas ! Ah ! sort
» cruel ! »

Et tandis que cette vision m'apparaissait, un bruit sombre et lugubre de fer se heurtant contre le fer, de bois se tordant dans les flammes, et de pierres tombant dans les abîmes, grandissait toujours. Qu'était-ce donc encore ? Le grand chef ne nous quittait-il donc pas, et le malheur venait-il frapper le malheur ?

Les liticines aux sons éclatants, la voix rauque des centurions et les phalanges des enfants de la Louve approchaient.

Sang, coule ; vierge, verse des larmes ; mère, pleurs tes

enfants; Gaule pudique et chaste, voile-toi ; la soldatesque italique a soif de ton sang et grimace de ta pudique beauté; ta fière indépendance, Gaule, va assouvir le vampire. Courbe ton front, Gaule, plus bas, plus bas encore, voici César, et César le Romain.

Suippes, 25 avril 1876.

Ed. Fourdrignier.

LES

CHARS GAULOIS

DANS LA MARNE,

PAR M. ED FOURDRIGNIER



I.

Déjà, depuis longtemps, les régions de la Champagne ont présenté des fosses dans lesquelles des restes de chars ont été rencontrés ; les unes, en grand nombre, spoliées de tous leurs objets précieux ; d'autres, restées plus ignorées, ont rendu aux heureux chercheurs leur dépôt fidèlement conservé. Les objets qu'elles renfermaient, et je dirais presque le mode de ces inhumations, soulevèrent parmi les archéologues une question fort délicate : ces chars étaient-ils gaulois ?

D'une part, les objets trouvés dans ces sépultures : armes, bijoux, vases, étaient revêtus du cachet *sui generis* de cette race d'hommes ne paraissant avoir eu aucun rapprochement avec la Rome envahissante, et que l'on est maintenant porté à affirmer avoir appartenu aux Gaulois de l'indépendance. Ces vestiges intéressants venaient répondre et dire par qui avaient été faites ces inhumations. Mais, d'autre part, d'autres objets, rares il est vrai, et ces restes de chars même rendaient l'énigme plus difficile par leurs rapports avec les

découvertes de l'Asie, de la grande Grèce, de l'Etrurie et de Rome.

Où était le vrai, où était le faux ?

Les notes qui précèdent donnent le procès-verbal de la fouille, c'est-à-dire la suite et l'ordre dans lesquels les objets ont été trouvés. Quelques éclaircissements sont néanmoins nécessaires pour se rendre compte plus nettement de ce tout splendide.

La fosse avait dans sa grande longueur, légèrement orientée du sud-sud-est au nord-nord-est, 3^m 20^c; sa grande largeur, prise du côté des roues, 2^m 55^c, et sa petite largeur, du côté où étaient les mors des chevaux, 1^m95. Elle formait par conséquent une sorte de trapèze en surface, qui se divisait en deux parties principales : la première, ayant une profondeur de 0^m85, était une sorte de terrasse sur laquelle avaient été déposés les mors, les pendeloques cruciformes et autres accessoires du harnachement déjà cités. Un talus à pente rapide, large de 0^m 10^c sur une profondeur de 0^m 30 à 35^c, donnait accès dans l'autre partie de la fosse, profonde de 1^m 25^c. C'est dans cette seconde partie qu'étaient les roues et les débris du char.

A 0^m 80^c de ce talus de séparation, se trouvaient deux sortes de petites fosses, longues de 1^m 10^c sur 0^m 48^c de largeur, en forme elliptique, séparées l'une de l'autre de 0^m 80^c environ près de leur centre; elles sont elles-mêmes distantes des parois de la fosse d'environ 0^m 10^c à 15^c.

C'est dans ces deux poches que se trouvaient implantées les roues. L'essieu s'appuyait sur la plate-forme centrale, disposée pour recevoir le corps du défunt. Ces deux roues avaient 0^m 95 à 0^m 96^c de diamètre, et étaient séparées l'une de l'autre de 1^m 28 à 1^m 30^c, d'après mes deux mesurages successifs.

Toutes ces mesures ont été prises avec le plus grand soin, sachant leur importance, et je me suis fait un devoir de les contrôler en les prenant même par trois fois.

Le char dont nous nous occupons se composait de deux roues et comportait deux chevaux pour la traction.

II.

D'après les naturalistes, la race bovine est arrivée en Gaule bien longtemps après la race chevaline, qui était pour ainsi dire autochtone.

En consultant les documents qui nous arrivent chaque jour de l'Asie, ces races jaunes, aux yeux obliques, n'étaient pas elles-mêmes autochtones. Au pied de l'Altaï, un peuple asiatique a vécu autrefois; la tradition paraît avoir conservé dans cette région septentrionale les vagues souvenirs d'un peuple, les Tschoudes, dont la puissance considérable aurait été d'une influence telle que l'Europe s'en serait ressentie. Ce qu'il y a de particulier, en effet, c'est que des objets de bronze, des poignards, des haches, des mors et des boucles de ceinturons aient été retrouvés dans ces steppes désolées de la Sibérie (1).

Les populations actuelles sont loin de nous présenter un besoin de semblables objets, dont elles ont même oublié et les usages et la manière de les produire.

Sont-ce les restes de ces populations aux yeux obliques qui végètent encore sur les bords du Jénisseï ?

D'après les annales chinoises, ce serait, dit-on, au XXVIIIe siècle avant l'ère chrétienne que la race chinoise serait venue du nord (2). D'après un vague souvenir encore, la popula-

(1) M. Desor.

(2) Communication de M. le marquis d'Hervey Saint-Denys à l'aca démie des Inscriptions et Belles-Lettres. Etude de l'historien chinois *Ma-Touan-Lin*.



tion qui, à cette époque, vivait sur le sol de la Chine, était différente de celle arrivant. On sait seulement que deux races distinctes se partageaient ce sol. Toutes deux avaient les cheveux roux, n'ayant, quoiqu'on l'ait supposé, aucun rapport avec les Tibétains.

L'une, énergique et belliqueuse, défendant son sol pied à pied, ne céda que devant le nombre ; et encore, formant un empire dans l'empire, s'est-elle conservée toujours redou : table et indépendante. Cette race autochtone porte le nom de *Pan-Hou*, et leurs descendants celui de *Miao-Tse*. Ce nom fait encore trembler les Chinois, malgré la longue trève qui existe entre eux.

L'autre, indolente, fut, dit-on, bien vite la proie du vainqueur, ou peut-être, vivant à l'occident, disparut-elle de ces parages en commençant les premières migrations vers l'Europe : c'étaient les *Leao*.

Or, cette similitude dans ces objets trouvés si loin, disséminés presque à dessein sur toute la route qu'il faut parcourir pour arriver sur le sol de la Gaule, ces tumuli nombreux, rencontrés encore dans cette récente expédition de Khiva, dans le Caucase, en Crimée, sur les bords du Danube, dans la haute Italie, sur les bords du Rhin, dans la Champagne enfin ; ce tout, en un mot, ne semble-t-il pas nous montrer la route que ces peuplades ont dû suivre.

La race chevaline a dû être rencontrée sur cette route, et voyant le service que ces animaux pouvaient leur rendre, elles ont essayé au cheval ce qu'elles appliquaient au bœuf depuis si longtemps. C'est ainsi que le joug du bouvier est venu s'implanter dans ces essais du premier âge sur les coursiers rapides. Quand a commencé ce mode d'attelage ? Où a-t-il été abandonné ? Nos sépultures seules peuvent répondre.

III.

Si nous consultons les plus antiques documents, nous voyons les chars apparaître avec la mémoire de l'homme. L'Egypte, si féconde en souvenirs, nous montre à chaque page de son histoire des chars et des chariots. La Bible, dans sa Genèse (1), en parlant de Pharaon qui donne à Joseph le commandement de l'Egypte, dit : « *Fecitque eum ascendere super currum suum secundum.* » Etait-ce un second char de parade, splendidement orné, dont elle veut parler ?

Quand Joseph envoya des vivres à Jacob, un autre genre de char apparaît, on le nomme *plaustra* (2). Lorsque Pharaon poursuit les Hébreux au passage de la mer Rouge, il est dit (3) .... *Omnis equitatus et currus Pharaonis et universus exercitus ;* et pour bien en montrer le nombre, il est dit plus loin (4) ..... *et glorificabat in Pharaone et in omni exercitu ejus et in curribus et in equitibus illius.* C'est bien du char de guerre qu'il est question ici. Donc, comme on le voit, les chars de parade, de guerre et même les chariots pour le transport des vivres étaient un fait accompli et existant dans la plus haute antiquité, car cet exposé simple ne semble par en parler comme d'un fait remarquable, exceptionnel.

César nous indique les Bretons comme terribles par leur manœuvre de chars, et leur genre spécial de combattre avec ces véhicules (5). Mais était-il réellement bien renseigné sur

(1) *Chap*, XLI, *ver*. 43.
(2) Genèse (*chap*, XLV, *Ver*. 21.)
(3) Exode (*chap*. XVI, *ver*. 9).
(4) *Ver*. 1er.
(5) César, liv. IV. *chap*. 33.

les coutumes de ces peuples et de ceux qui nous occupent, lorsqu'il a écrit ses Commentaires. C'est peu probable, en voici la raison : sa marche à pas de tigre dans les Gaules, anéantissait à chaque instant nombre d'hommes et de chevaux.

On connaît cette taxe exorbitante de cavaliers que la Gaule était obligée de lui fournir, proportion généralement triple de la cavalerie romaine. Après dix ans de luttes, ce vainqueur ne pouvait plus même remonter sa cavalerie, car avant la bataille d'Alésia, il fut obligé de prendre même les chevaux de ses chefs de cohorte ; et c'est grâce à cette cavalerie nombreuse (25,000 hommes), venue du fond de la Germanie, qu'il put décider le sort de cette journée (1).

Comment alors avoir égard aux dires d'un homme qui ne les a pas connus, ou qui ne les a connus que de ouï-dire, dénaturés par des récits faits le plus souvent pour flatter sa vanité ?

Si un cavalier ne se forme pas en un jour, comme chacun sait, un conducteur de char ne devait pas être plus aisé à produire, quoiqu'au prime abord, il semble plus facile de se tenir, même debout, sur un véhicule. Deux chevaux de front, quoique paraissant s'entr'aider dans les manœuvres, ne se conduisent pas à distance de main comme peut même faire un modeste cavalier de sa monture, surtout lorsqu'il s'agit d'aller au milieu d'une mêlée lutter presque corps à corps. Il fallait donc une habitude contractée depuis longtemps pour former ces conducteurs de chars, et il est probable, surtout en raison de la pénurie des chevaux, que déjà on avait renoncé, dès les premiers pas du conquérant, à ce genre de combat. Telles sont, je crois, les raisons qui ont pu faire méconnaître à César ce mode employé dans les combats par les devanciers de ceux qu'il exterminait chaque jour.

(1) César, liv. VII. *chap.* 70.

IV.

Mais si les auteurs anciens ne nous parlent que vaguement de cet équipement guerrier, des documents extrêmement remarquables, parce qu'ils viennent de ces peuples eux-mêmes, parce qu'ils ont été légués pour ainsi dire comme souvenir par ces Gaulois de l'indépendance, ne doivent point être négligés.

Je veux parler des monnaies gauloises que notre sol nous rend chaque jour.

Si nous consultons à ce sujet les collections qui se sont créées depuis ces derniers temps, nous y trouvons un nombre considérable de représentations de ces biges avec leurs auriges. C'est par là que j'ai cru pouvoir trouver un rapprochement vrai et une idée exacte du mode d'existence des chars.

Une monnaie qui frappe la première l'attention, c'est, puisque nous sommes en Champagne, la monnaie que l'on attribue aux Rêmes, représentant d'une part ces trois têtes de guerriers, et à son revers, un bige allant de droite à gauche. Tout le monde la connaît, elle se trouve dans toutes les mains.

Les chevaux sont lancés au galop et semblent enlever un véhicule extrêmement léger; le conducteur, ou pour prendre le terme consacré, l'aurige, est penché sur la croupe de ses chevaux; il semble les exciter de la voix, du geste et de la main. En même temps, une pensée guerrière l'anime, il est prêt à répondre au premier qui se présentera sous ses coups. C'est bien là, dans son attitude habituelle, le Gaulois sur son char de combat.

On a prétendu que, dans l'espace étroit que donne la surface d'une monnaie, voulant reproduire et les chevaux et le conducteur, l'artiste avait négligé totalement la représentation du véhicule. Est-ce vraiment possible ?

Prenons la magnifique collection du musée de Saint-Germain, nous y trouvons un nombre relativement considérable de figurations de chars toujours dans les mêmes conditions. Je vais me permettre de signaler les monnaies décrites dans le dictionnaire archéologique de la Gaule : d'abord, n° 28, une monnaie des Turones ; l'aurige, la lance d'une main, le bouclier de l'autre, a le pied droit sur l'essieu de ses roues ; le gauche paraît sur le timon qui permet à ses chevaux la traction ; la roue a six rayons, les chevaux ont, comme harnais, à peine une bride. Le n° 36, attribué aux Eduens, et le n° 39, indéterminé, mais qui, malgré son apparence armoricaine, a bien des rapprochements avec l'autre, présentent un aurige courbé sur ses chevaux. L'un a l'épée à la main droite, l'autre une sorte de stimulus, la main gauche conductrice touche le garrot des chevaux. Il semble presque, tant son rapprochement est grand, les exciter à voix basse. Le harnachement se compose ici d'une simple bride bien accentuée, et d'une sorte de double collier ; les roues n'ont que quatre rais. Même type au n° 40, également indéterminé, aux 41 et 42, attribués aux Arvernes. Les n°s 54, 55, 57 et 59, pièces armoricaines, présentent toujours l'aurige dans la même position ; toujours une main si proche des chevaux, qu'elle touche le garrot, tandis que l'autre est prête à frapper ; les roues du char, toujours si rapprochées des chevaux qu'on croirait volontiers qu'elles vont les gêner dans leur course ; les chevaux sont à peine garnis.

Prenons toutes les monnaies gauloises représentant des biges avec leurs auriges, nous y voyons toujours pour ainsi dire même représentation, jamais autre chose, et surtout, rien qui indique une banquette ou un devant de char for-

MONNAIE DES RÈMES (*V. page* 141).





Æ $\frac{2}{1}$

MONNAIE DES TURONES (*V. page* 142).



Æ. $\frac{2}{1}$

MONNAIE DES ÉDUENS (*V. page* 142).

N° 36. N° 39.



AV $\frac{2}{1}$.

mant un siége. En un mot, le conducteur est toujours, en quelque sorte, sur ses chevaux.

Les bas-reliefs antiques, les quelques gemmes gravées représentant des chars, viennent appuyer l'exactitude de cette figuration au revers des monnaies. Une entaille en cornaline représentant un quadrige, signée : ΑΥΛΟΥ, m'a paru des plus significatives. On sait combien les artistes gaulois ont aidé à populariser les célèbres chefs-d'œuvre exécutés à Rome. Ce nom d'Aulus, prénom si répandu à Rome, et écrit avec ces caractères grecs si souvent usités sur les monnaies gauloises, ne serait-il pas un nom imposé à un artiste gaulois qui retraça sur la pierre l'attelage renommé de sa patrie. Ici, comme harnachement, une simple bride retenant la partie inférieure de la bouche des chevaux ; un collier une ceinture. La manière dont se relient les chevaux au char est à peine indiquée, comme dans les monnaies du reste.

Un bige antique de marbre, de la galerie du Vatican, donne le même harnachement : le mors, la muserolle, la têtière, le frontal, la sous-gorge sont nettement indiqués ; une ceinture surfaix, maintenue en place par une sorte de martingale, montre parfaitement qu'un joug s'appliquait sur le garrot des chevaux. Ce joug était le seul moyen employé pour la traction du char à l'aide d'un timon ou flèche recourbée. Les rênes étaient maintenues dans un anneau placé au joug à droite et à gauche. Quant au bige, c'est le char classique de Rome. Mais ce que l'on peut remarquer ici, et j'insiste sur ce détail, c'est la traction au moyen du joug.

Le problème se présentait donc de la façon suivante : d'après les monnaies gauloises et les documents antiques s'y rattachant, les chars de cette époque se composaient d'une paire de roues, reliées par un essieu ; deux chevaux y étaient attelés au moyen d'un joug, et un conducteur se tenait un pied sur l'essieu reliant les roues, et l'autre pied près des chevaux, rien de plus.

V.

La détermination de la longueur du pied gaulois a été depuis longtemps une question étudiée. M. Vasquez-Queipo, dans son ouvrage sur le système métrique des anciens, n'en fait pas mention, néanmoins. M. J. Michel, ingénieur des ponts et chaussées, dans une savante dissertation sur la lieue gallo-romaine et la lieue gauloise, en a soulevé, je crois, le voile. Il se base sur le raisonnement suivant : il croit que la lieue gallo-romaine est une lieue rectifiée par les Romains, afin de la mettre en rapport exact avec le pied gaulois ; il s'en suivrait que la lieue gallo-romaine renfermerait autant de pieds romains que la lieue gauloise renfermerait de pieds gaulois. Ayant donc comparé les distances de certaines localités anciennes, identifiées avec certitude, et les distances mesurées sur les voies romaines subsistant encore, il est arrivé en divisant cette valeur, trouvée de 2,415 mètres, par les 1,500 pas de cinq pieds, à cette dimension de 0m 322m pour le pied gaulois. Or, en comparant les douzièmes de ce pied gaulois, ou pouces, avec divers monuments épigraphiques de Lyon, de Vienne, de Sens, il est arrivé à y trouver une confirmation de cette valeur du pied gaulois, identification déjà proposée par son savant confrère, M. Aurès. Il ajoute qu'il croit avoir trouvé l'origine du pied gaulois dans la demi-coudée assyrienne.

Aussitôt que ce renseignement me fut connu, je me mis de suite à faire des rapprochements avec nos découvertes réputées gauloises.

Voici une citation extraite de la description des tumuli de Magny-Lambert, par M. Abel Maître, découverte explorée par M. Edouard Flouest :

Tumulus de Monceau-Laurent.

Diamètre....	32^{m} 13^{c}	100 pieds gaulois $=32^{m}$ 20^{c}
Hauteur.....	5 90	20 pieds gaulois $=$ 6 44

La couche de pierres et de terre formant enduit :

Epaisseur....	0^{m} 60^{c}	2 pieds gaulois $=0^{m}$ 644

Tumulus de la Voie-de-Bagneux.

Diamètre....	33^{m} 00^{c}	100 pieds gaulois $=32^{m}$ 20^{c}
Hauteur....	4^{m} 60	15 pieds gaulois $=$ 4 82

Tumulus de la Combe-Bernard.

Le mesurage ne put être fait exactement par suite de travaux l'ayant tronqué.

Tumulus de la Combe-à-la-Boiteuse.

Diamètre....	23^{m} 00^{c}	75 pieds gaulois $=24^{m}$ 15
Hauteur.....	2 50	8 pieds gaulois $=$ 2 576

Si nous avons égard aux dégâts que le temps à pu commettre, nous voyons par ces mesurages combien les diamètres ont de rapprochement avec les dimensions que nous nous proposons de rétablir. Quant aux hauteurs ou plutôt aux épaisseurs de terrains formant ces monticules, n'oublions pas que le tassement produit par le temps a pu singulièrement les modifier. Ces restaurations de mesures doivent donc être prises en considération.

Arrivons aux tombes de la Marne. Nos fosses, ayant un seul et même deux guerriers, sont toujours en longueur de

1^{m} 90 à 2^{m} — 6 pieds gaulois $=$ 1^{m} 93

et en largeur de

0^{m} 60 à 70^{c} — 2 pieds gaulois $=$ 0^{m} 64^{c}

Je prends les dimensions de la fosse de la Gorge-Meillet, et voici les comparaisons :

Longueur.	3^{m} 20^{c}	—	10	p. gaul.	= $3^{m}22^{c}$
Grande largeur aux roues	2 55	—	8	id.	= 2 57
Petite largeur aux mors	1 95	—	6	id.	= 1 93
Profondeur aux mors....	0 85	—	2 1/2	id.	= 0 80
Haut^{r} du talus de sépara^{n}	30^{c} à 35^{c}	—	1	id.	= 0 32
Profondeur des roues...	1 25	—	4	id.	= 1 28
Distance séparant le talus des deux poches......	0 80	—	2 1/2	id.	= 0 80
Longueur des poches.,..	1 10	—	3 1/2	id.	= 1 126
Largeur des poches......	0 48	—	1 1/2	id.	= 0 483
Profondeur des poches...	0^{m} 30^{c} à 0^{m} 35	—	1	id.	= 0 32
Diamètre des roues......	0 95 à 0 96	—	3	id.	= 0^{m} 966
Distance sépar^{t} les roues	1 28 à 1 30	—	4	id.	= 1 288

En tenant compte des changements, bien que minimes, qui ont modifié les terrains, ces comparaisons sont concluantes. A la Gorge-Meillet je me suis trouvé en présence d'un sous-sol ayant à peine de l'humus, les lèvres de la fosse étaient donc presque nettes. J'ai fait gratter toutes les parois, jusqu'à la craie blanche ; c'est pour ce motif que les rapprochements que j'ai faits m'ont paru extrêmement remarquables, parce qu'ils venaient confirmer la détermination du pied gaulois, déjà citée, et qu'ils auraient pu à un moment la prévenir.

Les fosses de la Marne possédant des chars sont, comme dimension, presque toutes semblables pour les rapprochements. A Somme-Tourbe, lieudit d'Orgement, j'en ai exploré une autre, dont les restes ont été cédés au fouilleur Lelaurain qui doit lui-même les avoir remis au musée de Saint-Germain. C'était également une double sépulture.

Longueur.........	2^{m} 60^{c}	8 pieds gaulois	= 2^{m} 57^{c}
Grande largeur.....	2 00	6 pieds gaulois	= 1 93
Petite largeur......	1 30	4 pieds gaulois	= 1 28

Je m'explique facilement ces différences. Cette tombe se trouvait sur un versant de la Tourbe, il n'est pas étonnant que l'éboulement de la terre friable ait pu transformer les dimensions premières.

Les autres sépultures à char de Somme-Bionne, de Somme-

Tourbe et de Somme-Py, que j'ai visitées, bien entendu pour les dimensions, m'ont toujours présenté cette idée présidant à leur construction : la mesure gauloise.

La deuxième livraison de *la Champagne souterraine* nous donne également des détails sur une fosse de Somme-Bionne, dans laquelle se trouvait un Gaulois inhumé sur son char; voici les rapprochements que j'ai pu trouver :

Longueur de la fosse..	2^{m}85	9 pieds gaulois	= 2^{m} 898
Largeur...............	1 80	5 pieds 7 pou^{ces}	= 1 797 5/6
Profondeur...........	1 15	4 pieds gaulois	= 1 288
Cavités parallèles pour recevoir les roues :			
Longueur.............	1 40	4 pieds 4 pou^{ces}	= 1 395
Largeur...............	0 50	1 1/2 p^{d} gaulois	= 0 483
Profondeur...........	0 30	1 pied gaulois	= 0 322
Galerie pour recevoir le timon..............	0 70	2 id.	= 0 644
Sa largeur..............	0 10	4 pouces gaulois	= 0 107
Diamètre du fossé circulaire entourant la fosse..............	16 00	50 pieds gaulois	= 16 10
Diamètre des roues...	0 92	3 id.	= 0 96
Ecartement des roues.	1 35	4 pieds 3 pouces	= 1 368

Ce rapprochement, d'après les données de l'ouvrage, ne vient pas affirmer dans tous ses détails cette théorie de la mesure gauloise ; la largeur, la longueur, la profondeur de la fosse ne coïncident pas ; le fait est peut-être exceptionnel, car dans presque toutes les fosses à chars, on a remarqué qu'il y avait deux largeurs et qu'elles affectaient le type du trapèze, tandis que celle-ci présente celui du rectangle.

Cependant, il y a des dimensions qui sont toutes gauloises : ce cercle-fossé de 16 mètres se rapporte avec les 50 pieds gaulois; le diamètre des roues, 92^{c}, est bien près des 3 pieds gaulois, soit 96^{c}. Il est vrai qu'étant brisé en quatre morceaux inégaux, la mesure de ce diamètre était plus difficile. L'écartement des roues de 1^{m} 35^{c} qui n'a pu, du reste, être constaté que par la présence de l'oxyde de fer des roues

marqué sur la craie, se rapproche singulièrement des 4 pieds, soit 1^{m} 288 que j'ai trouvés à la gorge Meillet, parce que les roues étaient encore en place.

Les autres tombes à char explorées dans ces environs ont toujours présenté des longueurs et des largeurs à peu près semblables : la mesure gauloise a toujours présidé dans leur construction.

Comme on le voit déjà, si l'on veut tenir compte du tassement des terres et des détériorations que le temps a pu faire subir, ces rapprochements sont considérables et tendent à nous affirmer que si la mesure gauloise a été employée pour creuser ces fossés, pour fabriquer ces roues, les assujettir aux chars, c'était bien entièrement l'œuvre des Gaulois.

Nous reviendrons, du reste, plus tard sur ces rapprochements, à propos même d'objets dont l'origine ne semble pas gauloise, et nous verrons le parti que l'on peut en tirer.

A la gorge Meillet, les roues se composaient d'un cercle en fer, large de 0^{m} 03^{c}, épais d'un centimètre, ayant, comme il a été dit plus haut, un diamètre de 0^{m} 95^{c} à 0^{m} 96^{c}. Quatre clous, également en fer, se trouvant distancés inégalement, retenaient le bois des jantes. Les rais ou rayons n'ont laissé aucune trace ; mais d'après le nombre des clous, on peut supposer qu'il n'y en avait que quatre, venant s'implanter dans le moyeu également en bois. Les frettes retenant le moyeu étaient au nombre de deux pour chaque roue , elles étaient représentées par une plaque de bronze de 0^{m} 053^{mil} de largeur (2 pouces gaulois = $0.053^{m}\frac{2}{3}$), ayant un diamètre de 134 à 135^{mil} (5 pouces gaulois = 0.134 1/6). Ces lames de bronze étaient retenues pour faire cercle, par trois clous-rivets, également en bronze, dont les pointes longues de 15^{mil}, venaient s'implanter dans le bois du moyeu. Ce bois, que j'ai eu soin de recueillir dans cette partie, présente toutes les apparences du bois d'orme. Le temps lui a donné une densité extrêmement faible. Quatre petits cercles en fer,

deux pour chaque moyeu, venaient, au moyen de quatre clous, retenir horizontalement le bois. Le diamètre intérieur de ces cercles est de 10 centimètres environ. C'est sur ces parties du moyeu que, de chaque côté, était placée la boîte ou esse.

Ces esses avaient 134 millimètres (5 pouces gaulois = 0. 134 1/6) de largeur; elles étaient en bronze à l'extérieur et en fer à l'intérieur. Une tige en bronze et fer de 134 millimètres retenait l'extrémité de l'essieu. Les repoussés et les ciselures qui ornent ces bronzes sont très-remarquables. Le dessin qui les représente fait voir tout le détail, différent pour chacun, mais ayant de commun une double guirlande d'une sorte de roses à pédoncules et à feuilles. Nous reviendrons plus loin sur ces ornementations, à propos de celles du casque.

A l'intérieur, pour empêcher le rapprochement des roues et leur laisser la position verticale, se trouvait toujours à chaque roue une pièce en bronze, recourbée en fer à cheval, qui était retenue sur l'essieu au moyen de deux clous en bronze.

Telles sont les parties que j'ai pu recueillir, appartenant au char. Leur emploi est des plus significatifs. Ce rapprochement avec les mesures gauloises vient indiquer que toutes ces parties étaient œuvres gauloises et affirmer combien le charronnage et la maréchalerie étaient déjà développés à cette époque.

La voiture, si je puis m'exprimer ainsi, se composait d'une sorte de plancher reposant sur l'essieu, et dont le timon devait être pour ainsi dire la continuation. L'examen de la monnaie REMO nous fait supposer qu'à droite et à gauche de chaque roue, était une sorte de balustrade s'étendant en avant; elle servait à protéger le conducteur, et comme il est probable qu'elle était en bois, aucune trace n'en a été retrouvée dans la fosse. Le défunt avait été étendu sur le plancher du char; tout viendrait donc faire

supposer que l'avant et l'arrière du char étaient libres. Le conducteur se tenait au milieu de ses chevaux, de telle manière que son poids portait autant sur les roues que sur les chevaux. Il pouvait ainsi les exciter de la voix et de la main et combattre. Quoi de plus simple, en effet, que ce genre d'attelage? un joug servant à la fois de trait et de reculement pour aller en avant, retenir et reculer au besoin. Les soubresauts produits par une course rapide, sur un terrain souvent inégal, étaient amortis par de robustes jarrets et la grande habitude; et, en raison du peu de hauteur du char, on pouvait descendre et monter d'un bond, être prêt, en un mot, à toutes sortes d'incidents.

Reportons-nous maintenant aux représentations des biges sur les monnaies, et comparons avec nos mesures. Nous voyons que la proportion a été parfaitement gardée dans les gravures, que si les roues nous paraissent petites en regard de la taille des coursiers et de l'aurige, elles l'étaient réellement; que ce n'était ni une fantaisie, ni une préoccupation de perspective qui y avait présidé. Pour que la flèche ou le timon servant à la traction pût être utile, il fallait qu'elle prît une position fortement inclinée, allant du milieu des roues au garrot des chevaux. L'essieu était relativement peu solide, puisqu'il était en bois et ne pouvait supporter un grand fardeau. C'est ce qui fait comprendre la position de l'aurige, pesant moitié sur son char, moitié sur ses chevaux.

L'espace compris dans la seconde partie de la fosse, entre le milieu des roues et le talus où se trouvaient les disques et les autres ferrements que je n'ai pu reconstituer, était de $1^{m}\,30^{c}$ environ. Si nous retranchons un demi-diamètre des roues, soit 48 centimètres, il nous reste 82 centimètres. Cette distance est parfaitement assez grande pour placer un cheval; car du garrot à la queue, on compte en moyenne pour les chevaux de 75 à 85 centimètres. Or, la race des chevaux gaulois était plutôt petite que grande: les mors

l'indiquent. Il était donc bien possible que les chevaux pussent se trouver placés justement en avant des roues, sans être gênés dans leurs mouvements.

Ainsi le char était composé d'une paire de roues, hautes de trois pieds, distantes de quatre pieds, reliées entre elles par un essieu en bois. A cet essieu était ajusté un timon en bois, également de quatre pieds. Ce timon se terminait par une sorte de joug qui venait s'appuyer sur le garrot des chevaux et y était assujetti par une forte ceinture. Il se trouvait donc, en raison du peu de hauteur des roues et de la hauteur des chevaux, dans une position inclinée : c'est peut-être ce qui explique dans les fosses ces deux parties d'inégale profondeur, substruction qui permettait de placer ainsi le char dans la position où il était lorsque l'on s'en servait, et en même temps d'y déposer le défunt comme sur un lit de parade.

HARNACHEMENT DES CHEVAUX

Comme l'indiquent parfaitement les monnaies, le harnachement des chevaux gaulois était des plus simples. Rien que l'indispensable : une bride, des rênes, et parfois une sorte de collier ; voilà tout ce qu'elles présentent.

La première partie de la fosse contenait tous les débris en métal qui composaient le harnachement des chevaux. Les diverses parties ayant appartenu à chacun des chevaux, étaient parfaitement séparées et distancées, de sorte qu'en décrivant ce qui était à l'un d'eux, la restitution est infiniment plus facile. La planche spéciale que j'ai faite, et qui représente les chevaux avec les objets en place, aidera ma description, en permettant de la comparer avec le dessin de ma trouvaille.

Le mors est entièrement en bronze; sa longueur totale est de 25 centimètres; il se compose de deux grands anneaux régulièrement ronds, ayant 8 centimètres de diamètre extérieur, sur une épaisseur de 7 millimètres; ils servaient à mettre les rênes et à relier le mors proprement dit. Une

pièce de monnaie de Besançon, BISO, présente une rêne de bride s'attachant à un grand anneau de mors; le rapprochement n'est pas douteux. La partie du mors qui entrait dans la bouche du cheval se composait de trois parties brisées, s'enchaînant entre elles : une pièce au milieu, en forme de 8, longue de 5 centimètres; deux autres pièces la rattachaient aux anneaux ayant 6 centimètres. Sur ces deux pièces, des traits circulaires, au nombre de quatre, sont faits intentionnellement: l'espace les séparant a 9 centimètres, et celui entre les anneaux 11 centimètres. Comme on le voit, les dimensions diffèrent de celles déjà trouvées pour les mors anciens qui, eux, n'étaient que de 9 centimètres; mais les mors précédents étaient brisés seulement en deux parties, tandis que ceux-ci le sont en trois. Il faudra tenir compte alors de la courbe plus grande qui se produisait par leur brisure, lorsqu'ils étaient dans la bouche des chevaux.

La race des petits chevaux des Sigynnes, que les femmes savaient si bien conduire et dont parlent Hérodote et Strabon, n'était peut être pas l'unique connue, car Lucain (1) nous vante la renommée de la cavalerie des Sequani et nous dit que ce peuple faisait usage de freins recourbés dont il était l'inventeur :

Optima gens flexis in gyrum Sequena frœnis;

il nous apprend qu'une autre race de chevaux plus robustes existait, puisqu'elle pouvait supporter le poids d'un cavalier. Ne serait-ce pas à quelque représentant de cette race qu'aurait appartenu ce mors ?

Quoique ces mors, entièrement en bronze, aient fait supposer qu'ils n'étaient que des objets de parade, par suite de la saveur qui aurait rebuté l'animal, l'usure des anneaux reliant chaque partie vient au contraire prouver leurs longs services.

(1) Livre I.

Quatre boutons en bronze guilloché, ayant une tête en forme de champignon, rehaussée d'un corail, servaient de chaque côté à retenir les cuirs de la bride : leurs dimensions sont à tous les mêmes, leur hauteur totale est de 32 millimètres (le dixième du pied gaulois); le diamètre de la calotte 16 millimètres (le dixième du demi-pied gaulois ou de six pouces gaulois) ; la queue du bouton qui s'enchâssait dans le cuir de la bride est de 14 millimètres ; 8 millimètres (le dixième du quart du pied gaulois ou de trois pouces gaulois) séparent la base de la calotte du trou servant à passer la clavette qui le fixait. Les deux premiers, ornés d'un seul corail et ornementés de cercles sur la calotte, servaient à maintenir le mors et la muserolle. Les deux autres, au lieu de cercles, comme motif de décoration, ont quatre sortes d'S, qui se terminent en se reliant entre elles par quatre coraux. Ils s'appliquaient des deux côtés de la têtière pour supporter le frontal.

Le frontal était décoré d'un ornement cruciforme extrêmement remarquable. Cette croix de 75 millimètres se composait de quatre bras égaux, ajourés et terminés par un trèfle. Ce trèfle était plaqué de trois coraux réguliers en forme de larmes. Le centre de cette croix était également plaqué d'un cercle de corail ; cinq petits points, également en corail, venaient se placer l'un au centre, les autres aux quatre angles. Le dessous de cet ornement, qui n'est pas ouvragé, avait une petite queue de 5 millimètres, ayant un trou qui permettait de le fixer au frontal. Deux des bras de la croix avaient un petit anneau ; l'un d'eux supportait une chaîne double de 35 centimètres. Cette chaîne était faite au moyen de petits anneaux en bronze, ayant en moyenne cinq millimètres de diamètre, et se terminait par un ornement triangulaire en bronze, formé par la réunion de trois S longues de 28 millimètres. Le dessous, comme celui de la croix, porte une queue avec un trou permettant de le fixer dans la muserolle au moyen d'un passant. La chaîne n'étant

assujettie que par ses deux extrémités, pouvait s'agiter à chaque mouvement du cheval. A la croix du frontal, comme au petit ornement de la muserolle, existaient également d'autres ornements, non en métal, qui ont disparu, car des trous usés par le frottement étaient disposés pour les recevoir.

Un autre genre d'attache, faite d'une petite plaque de bronze longue de 22 millimètres, sur 11 millimètres de large, ornementée sur sa surface par trois petits boutons de corail commandés par un plus grand, et lui-même par un plus petit, servait à maintenir la sous-gorge.

Enfin, une plaque de bronze longue de 8 centimètres, large de 13 à 20 millimètres, épaisse de 2 millimètres, ajourée avec symétrie par un nouveau développement d'S opposées, ayant une extrémité plaquée de quatre coraux opposés en forme de larmes et reliés entre eux par un petit centre de corail, servait à droite ou à gauche, selon la place du cheval, à maintenir le cuir de l'espèce de martingale de la ceinture.

Chaque cheval avait exactement à sa bride les mêmes ornements que nous venons de décrire. Une seule différence existait : c'est la restauration antique de l'une de ces croix faite avant l'ensevelissement. L'un des bras supportant la chaîne ayant été brisé, on avait d'abord essayé d'y assujettir une petite plaque de bronze au moyen de rivets, mais l'extrémité tréflée s'étant sans doute encore brisée, on avait tout bonnement raccroché la chaîne au moyen d'un fil de bronze : opération assez grossière qui jure singulièrement avec le fini qui l'entoure. Cette restauration nous apporte peut-être avec l'époque de l'ensevelissement un indice sur l'âge relatif de la trouvaille. En effet, il ne serait pas impossible que tout ce riche mobilier eût été conservé depuis de longues années comme un souvenir de famille, soit qu'il provînt de quelque butin guerrier, soit d'une époque où l'art était plus florissant et où les artistes vivant dans le

calme et la paix, avaient pu y développer leur art. Le milieu dans lequel ces travaux se produisaient, ayant disparu avec les artistes-ouvriers capables de refaire de semblables objets, on a alors essayé d'y suppléer par une restauration retraçant avec moins de perfection ce que l'on savait faire autrefois. Loin donc de donner à ces objets une date relativement moderne, cette restauration viendrait au contraire prouver leur archaïsme.

L'extrémité du timon se terminait, comme il a été dit plus haut, en forme de joug qui venait s'appuyer sur l'épaule et le garrot des chevaux. Les ferrements qui s'y trouvaient étaient dans un si mauvais état de conservation, en raison de leur séjour au milieu des matières organiques (bois et cuir) qui composaient le surfaix, qu'il m'a été tout à fait impossible de les reconstituer ; j'ai pu seulement y distinguer des anneaux, des attaches, des pitons toujours en fer, dont le nombre ne peut être déterminé.

Sur cet amas de ferrements divers, qui, en raison de leur éloignement du char, ne peuvent être confondus avec son attirail, se trouvaient six disques, également en fer, d'inégales grandeurs : deux grands d'un diamètre de 18 centimètres (7 pouces gaulois) ; deux moyens de 13 centimètres (5 pouces gaulois) ; deux petits de 8 centimètres (3 pouces gaulois). Les dessins ajourés qui les couvrent rappellent ceux des plaques de la bride et des croix. Ces sortes de phalères devaient se placer sur le surfaix pour l'orner et à la fois le protéger.

Deux anneaux en bronze, ayant 58 millimètres de diamètre extérieur sur 7 millimètres d'épaisseur, servaient à maintenir les rênes de chaque cheval : j'ai supposé qu'ils étaient placés de chaque côté du joug, l'un à droite l'autre à gauche. Un troisième anneau, un peu plus petit, rassemblait lui-même les rênes des deux chevaux, de sorte qu'elles ne pussent, même en étant abandonnées, s'enchevêtrer : il était placé sans doute au milieu et au-dessus du joug.

Dans cette partie qui traite du harnachement, il faut signaler un instrument en bronze tout particulier. Il se compose d'un tube creux en bronze, long de 7 centimètres. Son ornementation est obtenue par des moulures que le dessin peut seul expliquer. Sa base, large de 12 millimètres, possédait un enfoncement sur lequel était accolé un chaton de 8 millimètres, que je n'ai pu retrouver, mais dont on voit parfaitement la place. Son autre extrémité, large de 15 millimètres, était creuse ; l'intérieur contenait encore un reste de bois qui s'y trouvait emmanché. Il était placé presque contre le talus séparant le fond de la fosse, tout près des disques, et il ne m'a paru pouvoir appartenir à aucune extrémité des javelots, vu la place qu'ils occupaient. Comme les pièces de monnaie gauloise représentent fréquemment des conducteurs à fouet, j'ai cru que c'était à ce dernier instrument qu'on devait l'attribuer.

Telles sont les restitutions que je me suis permis de proposer pour le char et le harnachement des chevaux, par rapport à la place qu'occupait chaque partie de cette riche dépouille, et surtout en raison du parfait accord qui semble ressortir de l'étude des monnaies gauloises et des auteurs anciens, nous montrant la simplicité du harnachement et la richesse étincelante que les Gaulois prodiguaient à leurs coursiers.

Suippes, 27 décembre 1876.

Ed. FOURDRIGNIER.

LE

CARDINAL DE BÉRULLE

A PROPOS

DU LIVRE DE M. HOUSSAYE,

PAR M. L'ABBÉ LUCOT (1).

I. M. DE BÉRULLE ET LES CARMÉLITES DE FRANCE (*1575-1611*), par M. l'abbé Houssaye, prêtre du clergé de Paris. 1 vol. in-8°. Paris, Plon, 10, rue Garancière. 1872.

LES CARMÉLITES DE FRANCE ET LE CARDINAL DE BÉRULLE, courte réponse à l'auteur des *Notes historiques*, par le même, 1 vol. in-8° de 124 p. 1873.

II. LE PÈRE DE BÉRULLE ET L'ORATOIRE DE JÉSUS (*1611-1625*), par le même, 1 vol. in-8°. 1874.

III. LE CARDINAL DE BÉRULLE ET LE CARDINAL DE RICHELIEU, (*1625-1629*), par le même, 1 vol. in-8°. 1875.

Parmi les histoires particulières publiées depuis vingt ans, et je puis dire dans ce siècle, je n'en connais pas de plus recommandable par l'objet, de plus riche en faits, de plus savamment conduite, de plus attrayante et de plus littéraire à la fois, que cette histoire du cardinal de Bérulle. Il y a là tant de documents et tant de vie, des matériaux si précieux et une mise en œuvre si habile, que l'érudit

(1) Ce travail a été lu dans la séance du 1er mars 1877.

applaudit à la bonne fortune qui a su découvrir toutes ces richesses, et le lecteur admire comment l'écrivain a su les fondre avec tant de bonheur.

L'Oratoire et le Carmel d'Espagne et de France lui ont livré leurs trésors, et quels trésors ! Livres des plus rares, mémoires et correspondances de famille. Les bibliothèques publiques lui ont fourni des papiers inexplorés ; les archives des Etats n'ont su retenir aucun des secrets qu'il importait de posséder à cet intelligent et infatigable chercheur ; et avec non moins d'avantage, il a vu s'ouvrir pour lui les collections particulières. Mais là n'était point, pour M. l'abbé Houssaye, le plus ardu de la tâche, et le mérite de son œuvre est surtout ailleurs.

Cette grave figure de Bérulle avait attiré avant lui plus d'un écrivain ; mais au moment de commencer, beaucoup avaient reculé devant les difficultés. Le résultat médiocre et même la mauvaise fortune de plusieurs des négociations de M. de Bérulle, aggravée par tous les bonheurs de Richelieu son jaloux collègue, l'antagonisme d'une société religieuse rivale de la sienne, les tendances et les doctrines erronées d'un certain nombre d'oratoriens, mais non du corps de l'Oratoire, comme l'a si bien établi Mgr Perraud, évêque d'Autun, pour dissiper une confusion regrettable (1), enfin l'auréole dont les jansénistes avaient perfidement entouré la mémoire du cardinal de Bérulle, tout conspirait à mettre un certain nombre d'esprits en défiance de ce grand personnage. C'était autour de son nom comme une couche épaisse de préjugés qu'avant tout il fallait percer.

Ardue en elle-même, l'entreprise était loin d'être allégée par le peu de succès de plusieurs écrivains qui, dans le passé, avaient cédé à l'attrait d'un pareil sujet. L'académicien Habert l'avait abordé au siècle même de Bérulle (1646) ;

(1) « L'Oratoire de France au XVIIe et au XIXe siècle, par le P. Adolphe » Perraud, prêtre de l'Oratoire, » 2e édition, 1866.

au commencement du nôtre (1817), l'oratorien Tabaraud avait repris la tentative.

« Solennel et précieux, » abondant et diffus, Habert noie les faits dans des réflexions qui les éteignent ; il ne les classe, ni ne les date ; pas plus d'unité que de relief dans son œuvre ; il est loin d'ailleurs d'être complet. Quand il écrivait, déjà Richelieu dormait sous les voûtes de la Sorbonne ; cependant, à voir le soin qu'il prend à écarter tout sujet de blâme pour l'évêque de Luçon, on dirait qu'il redoute encore l'ombre du puissant ministre.

Tabaraud est plus complet. Il a de l'ordre et des faits ; son livre a toutes les allures de l'histoire ; des notices intéressantes sur les oratoriens s'y mêlent, appendices de l'histoire de son personnage. Mais quel squelette que le livre de Tabaraud ! Si son héros vit et se meut, c'est avec un esprit tout autre que celui du saint Cardinal ; c'est avec l'esprit étroit, parlementaire et janséniste de l'auteur !

L'*Histoire de Pierre de Bérulle* par Tabaraud est plutôt une mise en scène des idées de l'auteur que la vie du pieux et savant prélat. Après eux, je cite simplement pour mémoire la Vie latine par Doni d'Attichi, évêque de Riez (1649) (1), et l'abrégé français par Caraccioli (1764), que surpasse sans peine le récent ouvrage de M. Nourrisson, de l'Institut (Paris, Didier, 1856) ; mais *le Cardinal de Bérulle*, de cet auteur, n'est qu'une esquisse du fondateur de l'Oratoire, esquisse d'ailleurs des mieux réussies, et très-propre à le faire justement apprécier.

Pour qui aime l'histoire du dix-septième siècle, pour qui veut bien connaître la place qu'y occupe le cardinal de Bérulle, il est d'autres études à faire. Il faut suivre dans sa marche, ou plutôt dans son vol, cet esprit élevé et puissant ; il faut demander à ses livres les preuves de son génie, et à

(1) *De Vitâ P. Berulli cardinalis, Congregationis Oratorii in Galliâ Fundatoris*. In-8° ; Paris, 1649.

toutes ses œuvres les témoignages de sa sainteté; il faut étudier le milieu où il a vécu.

Ce désir si légitime, M. l'abbé Houssaye vient de le satisfaire dans les trois beaux volumes qui embrassent la vie de M. de Bérulle.

Nous en devons à l'auteur une reconnaissance particulière : son travail glorifie un de nos compatriotes. M. de Bérulle, né au château de Sérilly, non loin de Troyes, appartenait, par sa naissance comme par sa famille, à l'ancienne province de Champagne.

Le premier volume de son histoire nous le montre introduisant en France les Carmélites d'Espagne, avec le généreux concours de Madame Acarie, et dirigeant comme supérieur les filles de sainte Thérèse. L'auteur nous expose, dans ce volume et dans l'opuscule d'éclaircissements qui l'a suivi, les conditions particulières de l'existence de ces religieuses en France; il nous développe les progrès de leur Ordre, il nomme les âmes d'élite qui sont venues y cacher leurs vertus. Et quelles ravissantes figures il fait revivre dans ce volume ! sa plume est vraiment un pinceau.

Dans le second, nous voyons M. de Bérulle fonder la congrégation de l'Oratoire, cette société dont Bossuet a retracé si éloquemment les vertus naissantes. A côté d'une étude profonde sur l'Oratoire, sur son esprit et ses règles, M. Houssaye déroule sous nos yeux la série des portraits des premiers Oratoriens, formés d'après l'esprit et les règles du saint fondateur : Bence, Gibieuf, Bourgoing, l'incomparable Condren, les Gault et tant d'autres.

Enfin, le troisième volume nous fait voir M. de Bérulle occupé des affaires de l'Eglise et de l'Etat, comme cardinal et ministre de Louis XIII. C'est en résumé toute l'histoire de la fin du seizième siècle et du premier tiers du dix-septième qu'embrasse cet ouvrage, puisque M. de Bérulle, né en 1575, mourut en 1629.

Jamais époque ne fut plus solennelle. L'Eglise en France, et la France elle-même étaient à l'aube d'une résurrection. La conversion de Henri IV avait mis fin à la Ligue, et le protestantisme avait perdu du même coup son plus puissant appui; la France restait catholique, elle ne deviendrait pas espagnole. Mais il fallait réparer toutes les ruines amoncelées par tant de troubles et de guerres ininterrompues (1). Il fallait des ouvriers pour refaire l'œuvre des siècles. Dieu les suscita. En France, saint François de Sales, le P. Romillion, le P. César de Bus; en Lorraine, le Bienheureux Pierre Fourier; en France, au-dessus de tous, M. de Bérulle, précurseur de saint Vincent de Paul et de M. Olier : nul ne possède une place pareille à la sienne dans l'œuvre de la restauration de notre patrie à cette époque de son histoire.

La vaste correspondance de Richelieu nous représente ce grand ministre n'agissant que par la passion de la France, et lui consacrant ses rares qualités : activité, persistance, fécondité de ressources. Mais en lui, l'homme d'Etat étouffait l'homme d'Eglise : « l'homme d'Etat seul dominait et conduisait tout, » a dit fort justement M. l'abbé Houssaye. Plus élevé dans ses vues, Bérulle n'agit jamais que par la passion de l'Eglise: il savait qu'il ne pouvait desservir la Fille aînée de l'Eglise en servant la Mère, et que leurs vrais intérêts étaient trop unis pour jamais se trouver véritablement opposés. « Homme d'Eglise avant d'être homme d'Etat, a très-bien dit encore M. Houssaye, M. de Bérulle ne séparait point les intérêts de la religion de ceux de son pays. »

La France, meurtrie et coupable, avait besoin d'intercesseurs auprès de Dieu; il lui en donna de continuels et de puissants dans les filles de sainte Thérèse; lui-même, pour les œuvres de régénération qu'il allait tenter, sentait le

(1) « Le nombre des paroisses détruites par les calvinistes était incalculable. Les plaines seules de la Beauce en avaient vu disparaître trois cents. » (*Le P. de Bérulle et l'Oratoire*, p. 4.)

besoin d'être appuyé fortement près de Dieu : le Carmel fut introduit en France.

Il fallait au peuple de l'instruction : M. de Bérulle fonda l'Oratoire, et ses prêtres, se partageant avec les Jésuites et les Doctrinaires le champ du Père de famille, annoncèrent à tous les âges, à toutes les conditions, par leur parole et leurs écrits, la bonne nouvelle du salut.

Le clergé surtout avait besoin de réforme ; pour s'en convaincre, il faut lire dans l'histoire le tableau lamentable de l'état où il était tombé. Les séminaires, où l'Eglise place toutes ses espérances comme le laboureur dans ses semailles, n'existaient pas. Les sages décrets du Concile de Trente à l'égard de leur fondation, étaient restés jusque-là sans effet. M. de Bérulle fut le père et le maître de ceux qui leur donnèrent naissance. Quand, en 1840, la noble famille de Bérulle confia au Séminaire de Saint-Sulpice de Paris le corps du saint Cardinal, sauvé des profanations de 93, les enfants de M. Olier reçurent avec reconnaissance ce précieux dépôt, et plaçant ces restes vénérables au milieu du chœur de leur chapelle où ils reposent toujours, ils recommandèrent la mémoire de M. de Bérulle aux respects du clergé par cette belle inscription :

Hic jacet S. R. E. cardinalis Berullus, Oratorii Jesu fundator ; ordinis sacerdotalis emendator præcipuus ; clericalis juventutis instituendæ in Galliis auctor ; qui divum Vincentium à Paulo et Condrenum discipulos habuit, ipsos Olerii magistros patresque, etc.

« Ici repose le cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire » de Jésus, principal réformateur de l'ordre sacerdotal, » auteur en France de l'institution des séminaires ; il eut » pour disciples saint Vincent de Paul et Condren, qui » furent eux-mêmes les maîtres et les pères d'Olier, etc. »

Richelieu a une plus fastueuse sépulture sous les voûtes de la Sorbonne, et une inscription plus pompeuse. Combien

je trouve préférables celles du saint Cardinal! Jusque dans la mort, l'un et l'autre sont à leur place : Richelieu, dans cette Sorbonne qui lui doit tout, Bérulle, au milieu des enfants de M. Olier, qui honorent en lui, avec la persistance si connue de leurs traditions, un ancêtre digne d'un tel père; celui que saint Vincent de Paul signalait à ses prêtres comme « l'un des plus saints hommes qu'il eût connus,» celui dont Bossuet a pu dire : « le grand Pierre de Bérulle....., » homme vraiment illustre et recommandable, à la dignité » duquel, continue l'évêque de Meaux, j'ose dire que même » la pourpre romaine n'a rien ajouté, tant il était déjà relevé » par le mérite de sa vertu et de sa science. »

Premier conseiller de la Reine-mère dont il avait la confiance, mais combattu dans la plupart de ses négociations par Richelieu qu'il gênait à ce poste élevé, s'inspirant d'autres vues que lui, moins politique, mais plus cardinal que l'Évêque de Luçon, mettant la loyauté dans toutes les affaires où souvent Richelieu ne mettait que l'adresse, Bérulle ne comptera point parmi les grands hommes d'Etat, près des juges surtout qui mesurent le mérite d'après le succès. Richelieu n'a pas peu contribué à une appréciation défavorable sur M. de Bérulle : les *Mémoires* de l'Évêque de Luçon, contredits en plus d'un point par sa *Correspondance* publiée aujourd'hui contre les prévisions de l'auteur, n'en témoignent que trop.

Et cependant, que de services M. de Bérulle n'a-t-il pas rendus à son pays ? N'est-ce pas lui qui a puissamment contribué à faire cesser les premiers troubles du règne de Louis XIII ? Ne lui doit-on pas la réconciliation entre Marie de Médicis et le roi son fils, entre ce dernier et le duc d'Orléans son frère, entre la famille royale et Richelieu, qui ne dut qu'aux instances de M. de Bérulle d'être rappelé de son exil ? N'a-t-il pas maintes fois conjuré la guerre civile par le succès de ces réconciliations ? Si les conseils du pieux Cardinal eussent été suivis, que de douleurs eussent été

épargnées à Henriette de France! Fût-elle morte, si Bérulle eût été écouté, dans ce délaissement, honteux pour la France, où la laissa Richelieu, à qui il convenait de ménager l'Angleterre protestante pour exterminer plus sûrement l'Espagne catholique ? Et Gaston d'Orléans, le frère du roi, eût-il jeté la France dans les embarras que nous connaissons, si l'on eût usé de ménagements envers lui comme tant de fois le cardinal de Bérulle en sollicita Richelieu ? Je m'arrête. Trop Français pour dire du mal d'un ministre qui a tant élevé la France, trop catholique pour dire du bien d'un cardinal qui a souvent desservi l'Eglise, il me semble préférable de rester sur ces dernières lignes de M. Avenel, dans son introduction aux *Lettres et Papiers d'Etat* du fameux cardinal :

« Quelles que puissent être envers Richelieu les sévérités
» de l'histoire, elle se laissera en partie désarmer devant ce
» culte qu'il professa pour l'honneur et la gloire du pays.
» Les succès de la France *le ravissent*, ses revers *le tuent* ;
» ce sont les expressions qui, en toute occasion, s'échappent
» de son âme (1). »

Ce monument, élevé à la gloire de Richelieu par M. Avenel, a fourni à M. l'abbé Houssaye plus d'un moyen de justification et de défense dans l'histoire du saint Cardinal ; M. Houssaye a fouillé dans tous les sens ce précieux dossier, sans y prendre aucune amertume contre l'adversaire souvent injuste de son personnage. L'historien du cardinal de Bérulle n'est ni fantaisiste, ni enthousiaste : il est calme dans l'exposé des faits, et d'autant plus calme, qu'il lui suffit de les rappeler loyalement pour faire triompher son héros.

La matière était parfois aride. Les affaires de la Valteline, entre autres, et les négociations avec Rome pour le mariage

(1) « Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du car-
» dinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. Avenel. » T. 1er, *Introduction*, p. CIV.

de la sœur du roi avec le prince de Galles, depuis Charles Ier, dont fut chargé M. de Bérulle; les démêlés avec les carmes pour la direction des carmélites, l'opiniâtreté de quelques couvents du Carmel à ne pas se ranger sous l'autorité du fondateur de l'Oratoire, malgré les ordres exprès et réitérés du Pape, tous ces faits ne se recommandaient pas au lecteur ordinaire par un intérêt bien vif. Mais là éclate tout l'art de l'historien. L'art, quand il est puissant, sait intéresser aux détails les moins saisissants.

Ces négociations et ces démêlés sont pour l'auteur l'occasion de mettre en relief les qualités de M. de Bérulle : sa profonde piété, son jugement, sa loyauté, son amour pour la France, son attachement au Pape et à l'Eglise.

Des portraits de contemporains mêlés aux affaires sont adroitement introduits dans le récit, pour en rompre l'uniformité. Le cœur se repose des défaillances d'âmes élevées, dans le spectacle d'âmes plus fortes et de vertus plus cons tantes.

D'autrefois, c'est l'exposé de la doctrine de M. de Bérulle, ce sont les appréciations de ses écrits que nous présente l'auteur. Avec quel respect la critique use alors de ses droits, et de quelle sagacité témoigne l'écrivain dans l'examen de ces livres! avec quelle délicatesse se formulent ses jugements! Il faut lire les pages que M. Houssaye a consacrées, dans sa belle introduction et dans le second volume, à l'étude des œuvres de M. de Bérulle. Il n'avait pas à craindre d'être accusé de nouveauté dans son admiration pour ce profond écrivain.

Urbain VIII, qui le fit cardinal, avait dit de l'auteur des *Grandeurs de Jésus*, dont les vues supérieures le ravissaient : « Il est l'apôtre du Verbe incarné, » et d'autrefois : « Le » Père de Bérulle n'est pas un homme, c'est un ange. » Pie IX a voulu aussi reconnaître les talents aussi bien que les vertus de M. de Bérulle, dans deux actes récents.

Dans le décret de 1864, qui a fait revivre l'Oratoire de France, Pie IX, après avoir rappelé « les services très-» grands que la congrégation du cardinal de Bérulle a rendus » autrefois à la chrétienté, » avait déjà signalé à « la pieuse » ardeur des nouveaux oratoriens..... les exemples des » hommes considérables en science et en piété qui s'étaient » enrôlés les premiers dans les rangs de cette congréga-» tion. »

Le Saint-Père tenait à reconnaître plus expressément encore le mérite personnel du saint cardinal. Il l'a fait dans le bref dont il a voulu honorer en 1876 le livre de M. l'abbé Houssaye. Pie IX y déclare à l'auteur que « la nature du » sujet et la célébrité de l'homme dont il a écrit l'histoire, » ont été à ses yeux un titre de recommandation pour l'ou-» vrage. » Et passant du sujet du livre à l'auteur lui-même, le Saint-Père se plaît à louer dans M. Houssaye « le soin de » remonter aux sources, la conscience, le religieux souci de » l'exactitude. »

S'inspirant de ces motifs et d'autres encore, l'Académie française a jugé digne de ses récompenses l'œuvre de M. l'abbé Houssaye : « L'Académie a accordé le second prix Gobert à » l'*Histoire du cardinal de Bérulle* par M. l'abbé Houssaye, » a dit M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie, dans la séance annuelle du 16 novembre 1876. « Dans les » trois volumes que comporte cet ouvrage, l'auteur a exposé » avec élégance et clarté la part qui revient à l'éminent » prélat dans l'introduction en France de l'ordre des carmé-» lites, dans l'institution de l'Oratoire, et enfin dans un » nombre considérable de négociations politiques se ratta-» chant toutes aux intérêts de la religion. » Et l'orateur ajoute, par un mot de réserve qui eût été pour un autre que M. Doucet, auteur dramatique, le dernier mot de l'appro-bation : « On a pu reprocher avec raison à ce livre une » certaine surabondance de détails ; il a du moins le mérite » de présenter plus complètement et de rendre plus saisis-

» sante la physionomie des dernières années du règne de
» Henri IV et des vingt premières années du règne de
» Louis XIII. »

Que pouvait désirer de plus l'auteur de l'*Histoire du cardinal de Bérulle* ? Et quel témoignage plus éclatant pouvait être rendu à la mémoire de son héros ! Pour toutes les deux en même temps, M. Houssaye obtient les suffrages les plus enviés, *Omne tulit punctum* : son œuvre était française, l'Académie la couronne; elle était catholique, Rome la bénit.

LE CHEVALIER DE LA TOUCHE

D'APRÈS

SA CORRESPONDANCE INÉDITE

AVEC

LE PRÉSIDENT MOREL

(1729-1779).



Un de nos confrères, dont nous regretterons toujours la mort prématurée, car il était certainement destiné à fournir une carrière brillante, a publié, en 1857, dans le volume de nos *Mémoires* une étude complète sur le chevalier de La Touche, dont le portrait orne le vestibule de notre hôtel de ville. Nous ne reviendrons donc pas longuement sur un sujet traité avec tant de compétence par M. Charles Perrier. Nous voulons seulement rappeler brièvement la vie de notre compatriote avant de faire connaître quelques-unes des lettres qu'il échangea pendant une longue période avec l'un des habitants les plus notables de Châlons.

I

Jacques-Ignace de La Touche naquit à Châlons, le 18 septembre 1694, du mariage de Henri de La Touche, capitaine au régiment Rothembourg, avec Marie-Louise du Molinet, d'une vieille famille de cette ville (16 janvier 1694). Les renseignements manquent absolument sur les commencements de La Touche, et M. Charles Perrier n'a rien pu retrouver de précis. Nous savons seulement qu'il se voua

avec succès à l'étude de la peinture, et qu'en 1723 l'échevinage de Reims le chargea de l'exécution des emblêmes pour la décoration de l'arc-de-triomphe élevé à l'occasion du sacre du roi. L'échevinage de Châlons lui confia la même mission en 1725, lors du passage de la reine, qui se fit présenter l'artiste et le complimenta. Depuis cette époque, La Touche travailla constamment, et nous devons citer ici quelques-uns des souvenirs qui ont été conservés de lui : Ornementation de la porte Sainte-Croix pour les entrées de Mgr de Choiseul-Beaupré (1735) et de Mgr de Juigné (1764) ; les trois magnifiques canons d'autel conservés encore à Notre-Dame (1752), qu'il copia et offrit au Pape ; un grand nombre de dessins et de gravures, dont on trouve la liste dans le catalogue manuscrit de l'exposition des frères Varin, — qui furent quelque peu ses élèves, — faite en l'an IX, lors de la distribution des prix de l'école de dessin. La Touche composa également quelques œuvres littéraires dont M. Lhote a donné l'énumération dans sa *Biographie châlonnaise*. Il mourut à Châlons, le 5 avril 1781, ayant reçu, on ne sait à quelle époque, la croix de chevalier de l'ordre militaire et hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare : il était membre de l'académie de Marseille, de l'académie des Ricovrati de Padoue et de notre Société académique depuis 1769. On l'a indiqué à tort comme ayant reçu le cordon de Saint-Michel, car il ne figure sur aucune liste de cet Ordre. Il demeurait dans une modeste maison située dans la rue qui porte actuellement son nom.

II

M. Charles Perrier a analysé une intéressante correspondance de La Touche avec MM. de Flavigny et d'Anthenay, que possède la Société. « Il semble, dit-il, en parcourant ces

lettres, qu'aucun genre de travail, de méditation poétique et de spéculation philosophique ne lui ait été étranger. Quelque sujet qu'il effleure, il ne le quitte pas sans y laisser la trace de son passage, signalée par une vive lumière. Cet esprit, d'un caractère si élevé et volontiers communicatif, déborde non-seulement en traits piquants et ingénieux, mais en aperçus d'une haute portée et d'un enseignement profond. Chacune de ses lettres renferme, en outre, soit une pensée consolante, soit une exhortation sincère, soit un avis salutaire, qui contribue encore à en rehausser l'intérêt et le prix. » Très-religieux, il ne partageait aucune des idées philosophiques du XVIII[e] siècle, et il se raillait volontiers de ce qu'il appelait « la diderotique sagesse. »

Mais la correspondance analysée par M. Perrier touche trop aux sujets généraux et aux questions les plus élevées, pour laisser pénétrer dans l'intimité de l'excellent chevalier. « Soit que La Touche fût le dernier membre de sa famille, écrit-il, soit qu'il ait des raisons de s'en éloigner, jamais il ne fait allusion dans ses lettres à aucuns de ses parents. » Nous allons, au contraire, le voir en parler souvent et fournir des renseignements d'autant plus précieux qu'ils sont complètement inédits (1) ; nous allons aussi connaître dans tous ses détails la vie de La Touche.

(1) Voici les extraits de lettres concernant le frère et la sœur de notre chevalier :

« A l'abbaye d'Olhmarsheim, 12 mars 1727.

» Je n'ai point trouvé ma sœur à Strasbourg; une fluxion l'a » retenue dans son abbaye, où j'ai la consolation de la voir fort » aimée de ses dames. J'écrivis hier à mon frère pour luy demander » des chevaux pour me rendre au premier jour auprès de luy » J'espère que je serai à Serné pour la fin de la semaine au plus » tard. »

« Serné (Cernay), 7 octobre 1727.

« La maison de mon frère ressemble à un hôpital ; il y a plus de

Le président Morel, auquel La Touche écrivait si souvent, et avec lequel il était si intimement lié, appartenait à une des plus anciennes familles du Perthois, qui possédait dès le XIV[e] siècle la seigneurie d'Heiltz-l'Evêque. Jean-François Morel, chevalier, seigneur de Vitry-la-Ville, Vouciennes, Cheppes, Saint-Martin, Glacourt, Le Fresne, Loisy en partie, où La Touche avait une part de seigneurie, naquit à Châlons le 23 octobre 1703, où son père, conseiller au Parlement de Metz, était venu épouser Catherine de Rosnay. Il fut nommé premier président du Présidial, le 30 juin 1726, honoraire en 1750. Il laissa une fille mariée au comte de Riocour, dont l'arrière-petit-fils a bien voulu nous communiquer les cinquante-trois lettres auxquelles nous empruntons les éléments de cette notice.

» six semaines que je vis dans des alarmes continuelles : ma mère » a reçu tous ses sacrements et a esté aux portes de la mort. Mon » père a eu plusieurs attaques de coliques néphrétiques, et ma » sœur est tombée malade ; tous les domestiques ont passé par la » même épreuve. Depuis le temps que je viens de vous dire, je » n'entends que des messes de *Requiem*. »

« Paris, 6 juin 1729.

» Je croyais trouver ici mon frère cadet et je le souhaitais pour » bien des raisons, mais il est parti avec son nouveau colonel, » qui est le fils aîné du comte de Rosen, jeune seigneur âgé de » 18 ans seulement. »

« Paris, 1[er] octobre 1731.

» On attend un détail circonstancié de la victoire que nous venons » d'obtenir en Italie. On ne l'avait point hier au soir. Comme les » ennemis n'ont pas repassé la Secchia, on croit que l'on pourra » encore se battre. Je suis fort inquiet au sujet de mes frères, » parce qu'on assure que la cavalerie a donné et même a fait des » merveilles. »

« Châlons, 15 juillet 1735.

» Mon frère est rendu à sa patrie ; j'attends de jour en jour de » ses nouvelles. Celles que l'abbesse me donne des nouveaux » mariés me fait voir qu'ils sont dans l'ivresse de la fortune. »

III

La première lettre de La Touche au président Morel est datée de Châlons, le 4 janvier 1728, et nous fait connaître deux inscriptions latines composées par le chevalier. Voici ce passage :

« Je vous feray part seulement de deux inscriptions que j'ay fait pour estre posées au-dessus du tabernacle de Saint-

« Paris, 31 août 1737.

» Mon frère paraît beaucoup s'intéresser à ce que mon séjour dans » ce pays soit gracieux et fructueux. Mais il n'y viendra point de » si tôt; je crois découvrir dans sa lettre qu'il fait quelques pas » pour avancer du côté dont je vous ai parlé. »

(Sans lieu) « 21 septembre 1741.

» Je comptois me reposer quand j'ai appris que Mme de La Touche » était morte à la fin du mois de juillet; on m'avoit prudemment » caché cette perte; elle m'eût furieusement dérangé si je l'eusse » apprise dans la capitale Je n'ai donc été occupé depuis mon » retour qu'à partager les regrets de ma famille. Mon frère cadet » me paraît surtout fort à plaindre, la mort de sa mère renverse » l'existence qu'il s'était faite et l'oblige à prendre de nouveaux » arrangements pour s'assurer l'indépendance et la liberté dont il » est jaloux. »

(Sans lieu) « 14 octobre 1758.

» Il y a quelques jours que je fus agréablement surpris en rece- » vant une lettre de mon frère, écrite à Paris le 2 du courant. Je » le croyais à l'armée du Bas-Rhin et j'y avois en conséquence » adressé mes compliments de félicitation, le 3, au sujet de » 4,000 livres dont ses pensions venoient d'être augmentées. Il est » à présumer que la cour a dessein de le charger de quelque » commission en Allemagne, et que le ministre de la guerre ne l'a » fait venir à Versailles que pour lui intimer plus particulièrement » les ordres de S. M. pour lui donner ses instructions après l'avoir » interrogé sur faits et articles. »

Alpin, où l'on voit la représentation du Saint-Esprit avec deux anges, dont l'un le montre pendant que l'autre a la main étendue vers l'autel :

Spiritus almus adest per quem pia pectora nôrunt
Quid sapiant divæ quas tegit arca dapes.

En qui divinos terris accendit amores.
En Deus exiguo panis in orbe latens.
O nimiùm felix sacro qui Flaminis igne
Æstuat, angelicâ perfruiturque dape !

Au mois de mars 1727, La Touche part pour l'Alsace afin de voir sa famille qui habitait Cernay, près de Belfort : il passa d'abord trois mois à l'abbaye bénédictine d'Olhmarsheim, près de Mulhouse, où il avait une sœur religieuse. En arrivant, il écrit le 12 mai :

« En passant à Toul, où je soupai avec l'aîné des fameux Paris qui y est relégué, un de mes compagnons de voyage, qui a eu autrefois sa confiance, voulut absolument que je fisse connaissance avec luy. M. Paris est un homme d'une grande représentation, qui fait sentir dans sa conversation un génie supérieur et une grande étendue de connaissances. Il m'a fait tant d'honnêtetés, que l'on m'a conseillé de lier un commerce de lettres avec luy. Je verray ce que j'ay à faire. »

Au mois d'août, il va à Cernay pour assister « à la vendange que je n'y avais, dit-il, jamais vue ; » mais, dès le 26, il dit au président : « Après avoir vu couler des torrents de vin des montagnes d'Alsace, je ne serai pas fâché d'aller goûter les premières des gouttes précieuses que donneront les coteaux de la Champagne. » Il resta tout l'automne cependant avec ses parents, mais il voulut, pendant ce temps, préparer l'amélioration de son installation à Châlons avant d'y rentrer.

Son appartement laissait, paraît-il, beaucoup à désirer, tandis que son locataire, M. du Bois de Loisy, y occupait tout ce qui y était le plus logeable. La Touche avait prié le

président Morel d'arranger cette affaire au mieux et au plus vite ; mais, quand il apprit les difficultés matérielles qui s'y opposaient, il lui écrivit très-philosophiquement le 17 octobre, tout en annonçant qu'il passerait l'hiver à Châlons :

« Ce que vous me dites est fondé en raison, mais,

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Pourquoi cela ? C'est que j'y suis forcé par l'ascendant de mon étoile, et connaissant comme je fais le dessous des cartes du triste jeu de ma vie, je ne peux souvent sans imprudence suivre le parti qui m'est indiqué à ce qu'il me semble par la prudence même ; en conséquence, laissons le locataire occuper le meilleur appartement à la maison, et laissons le maître habiter, et s'il le faut, grelotter dans le plus défectueux.

» Je me suis insensiblement familiarisé avec les contradictions et les disgrâces qui m'ont été annoncées presque aussitôt que j'ay fait mon entrée dans le monde. J'ay été élevé pauvrement, et depuis que je me connais, j'ay toujours esté privé du nécessaire de mon estat. Je n'ay jamais rien recueilli où j'ay le plus semé. »

L'année suivante, La Touche commença ses voyages annuels à Paris, sur lesquels nous n'avions, je crois, encore aucun renseignement. Il partit au mois de juin et ne revint qu'à la fin de septembre 1728 ; deux soucis percent constamment dans les lettres de cette période : ses embarras d'argent et sa préoccupation pour Louison, une vieille femme de charge à laquelle il paraît avoir tenu singulièrement. Il travaillait alors « à un grand ouvrage de dessins en l'honneur du Saint Sacrement auquel je m'applique beaucoup. » Il avait été très-bien accueilli et se loue vivement d'un M. Lambert ; « un rabat-joye perpétuel seulement est de ne pas avoir pour les courses de voiture. » Dès cette époque, La Touche avait souvent à se plaindre de sa santé. Le 28 août 1728, il écrit : « Je rencontray hier M. Guenard,

qui est assurément plus beau que ne l'ont jamais esté Adonis et Céphale. Il m'apprit qu'il estait devenu poète depuis quelque temps, si beau et si bien qu'après avoir fait un bouquet des fleurs du Parnasse pour une abbesse de grande condition, elle en a paru si contente, qu'on l'a engagé d'en faire un pour Mme de Chelles (1). J'iray au premier jour le flairer et sçavoir quel en a été le succès. » Ce qui ne l'empêcha pas, le 10 septembre, d'annoncer son prochain départ avec un évident plaisir : « Je compte demeurer icy jusques au trois du mois d'octobre ; ce jour passé, pourvu que je puisse mettre un pied devant l'autre, rien ne me pourra retenir icy, pas même Apollon ny les neuf Muses et, qui plus est, Vénus et les trois Grâces, quand je les y verrais en chair et en os, y perdraient leur latin. »

Nouveau séjour à Paris en juin et juillet 1729 : Paris plaisait de plus en plus au chevalier, et il semble que l'on ne négligeait rien pour lui en rendre le séjour agréable. « Je peux dire, écrit-il, le 6 juin, que les plaisirs les plus capables de me toucher me cherchent, plustôt que je ne les vais chercher. Je reçois de toutes parts les marques les plus flatteuses d'estime et de considération. » Sa lettre du 16 juillet nous donne une idée de la vie que menait La Touche (2) :

« Quoique nous soyons dans les grands jours de l'année, ils me paraissent cependant trop courts ; et à juger du temps que j'ay déjà passé à Paris par son gracieux et rapide écoulement, il me semble en vérité que j'y suis arrivé d'hier. Je vous diray néanmoins qu'il me prend parfois envie de retourner à Châlons, parce que je pense qu'il ne faut pas tellement me laisser aller aux plaisirs que j'en contracte l'habitude ; mais quand je parle de départ (je communique volontiers ce que j'ay dans l'âme), l'on me répond que je

(1) Fille du Régent.

(2) Il parle dans cette lettre des armes du président qu'il faisait graver : il s'agit probablement d'un *ex libris*.

suis fou. Je resteray donc ici encore autant de temps que je me porteray bien, afin que l'on ne m'accuse pas de quitter la partie lorsque l'on me la donne si belle. »

Cette situation ne changea pas, quoiqu'il semble que le chevalier, pendant quelques années, ait renoncé à ses voyages. Sa santé, de plus en plus mauvaise, le forçait probablement à des ménagements et l'empêchait de s'absenter. Le 20 mai 1732, il écrit :

« Toujours mille plaisirs : si la santé me reste, mon séjour dans cette capitale me deviendra aussi utile que je le trouve gracieux. Il est, au reste, bon de vous dire que jamais je n'ai tant affectionné mon estat, et que je remarque avec plaisir que le Seigneur ne me met à portée de voir ce que le monde a de plus brillant que pour m'en démontrer l'illusion et m'en inspirer le dégoût. Vos sages réflexions viennent incessamment se présenter à mon esprit. »

Il revint en juillet à Châlons. Paris revit le chevalier pendant une partie de l'été et de l'automne, en 1734, puis au mois de juin 1735. La vie lui y était toujours douce et pleine d'agréments; il y vivait exclusivement occupé des choses des arts et de l'esprit, et il fuyait soigneusement les préoccupations de la politique. Une seule fois, le 19 juin il s'oublie à ce sujet.

« Les brouilleries du Parlement avec le clergé, la cour et les avocats continuent à faire bruit, dont je ne vous dirai rien, parce que je ne lis rien de ce qui se débite sur ces matières. » Mais les douleurs augmentent : les rhumatismes font cruellement souffrir le pauvre chevalier; sa faiblesse était telle qu'il n'avait même pas la force d'aller retenir sa place au coche (13 juillet), et il écrit avec tristesse :

« Je possède ici tout ce qui peut m'estre utile et agréable : chaque jour m'y procure de nouvelles facilités pour travailler à ma perfection, et qui plus est, de nouvelles occasions pour m'avancer; mais comment faire pour en profiter, quand on n'a ni bras ni jambes. Pour tout cela je suis

content comme un roi, gai comme un pinson et malade comme un petit cheval (la force de la vérité m'y détermine). Mais, ajoute-t-il gravement, ne le dites pas à Louison. »

L'année 1737 paraît avoir été plus heureuse. Il arriva à Paris au mois d'août. « On vient me chercher en équipage, mande-t-il à son ami, le 17 août. Il se forme, le mardi de chaque semaine, une très-bonne société dans mon cabinet (proche l'église des Thuilleries), qui est vaste, bien éclairé, décoré de tableaux de bonne main et de curiosités naturelles : le reste du temps ma porte est fermée, si je le trouve expédient. On a engagé M. Chedel à partager mon logement : son cabinet est à portée du mien, et la nuit nous ne sommes séparés que par une légère cloison, toujours disposés à nous réjouir, à nous entr'aider et à nous secourir. »

La Touche vit beaucoup son compatriote Chedel, dont il se loue extrêmement. « Sa compagnie est une grande ressource pour moy, et d'autant plus grande qu'il est de ces hommes qu'on ne peut ni trop connaître ni même trop approfondir : la religion, la candeur, la droiteur, le genre d'égalité d'âme, les attentions obligeantes, l'empressement à faire plaisir forment son caractère, et on peut passer par-dessus bien des difficultés qui me rebuteraient, si lorsque nous sommes rendus l'un à l'autre, je ne trouvais pour ainsi dire dans nos conversations sérieuses, enjouées et philosophiques, du courage que je perds quelquefois au milieu des occupations, des embarras et des tracasseries du grand monde.... Des personnes d'une éminente piété me disaient et m'écrivaient de tenir bon puisque tel est l'ordre de la Providence, et que je suis ici pour remplir ses desseins tant sur moi que sur d'autres. Il est vrai que je m'aperçois quelquefois qu'elle se sert de mes faibles organes pour opérer quelque bien; mais trois choses me manquent pour correspondre parfaitement à ses vues : la foi, la patience et la santé. Le défaut de la première produit la défiance; le défaut de la seconde le découragement, le défaut de la

troisième fait naître ou bien entretient des craintes qui me rendent faible, inquiet et pusillanime. Je vous avoue que je suis las du monde à ne savoir à qui le dire. M. Chedel, qui me voit estimé, recherché, fêté, caressé, qui d'ailleurs connaît un peu la ville où nous avons pris naissance, ne sait pas pourquoi je fais à ma manière la même chose que Daniel, qui se tournait trois fois par jour vers Jérusalem pour prier, dans le temps qu'il était à la cour de Babylone. » La Touche n'oublie pas en effet Châlons : « Je voudrais y ramener mon joli mobilier : un bureau assez propre, une commode à table de marbre, un bon lit à colonnes, une tapisserie de Damas Syrie, rideaux de fenêtres et portières, avec des tablettes et une jolie table à écran pour écrire près du feu : tout cela pourrait servir à me relustrer chez moi. » (7 février.)

La maladie assombrissait le pauvre La Touche, et il avait des moments de complet découragement : sa correspondance s'en ressentait et ses lettres devenaient plus rares. Ses amis cependant ne négligeaient rien pour le distraire et le retenir. Il était dans un de ses plus tristes jours quand il écrivait, le 31 mai : « Je vous conjure d'unir vos vœux à ceux que je fais tous les jours pour attirer les secours célestes, qui seuls peuvent m'empêcher de succomber sous les fardeaux dont on ne cesse de m'accabler..... Si vous saviez combien d'ici à mon départ j'aurai de chagrins à dévorer, vous me trouveriez bien à plaindre. Que la volonté de Dieu soit faite ! »

La Touche rentra à Châlons au mois de juin, mais Paris le vit revenir au mois de janvier 1740. Nous trouvons à ce moment une lettre contenant des renseignements assez intéressants sur la collection de gravures d'un de nos compatriotes. Le président du Molinet, oncle de La Touche, avait un cabinet assez riche, paraît-il. A sa mort, un autre amateur, M. Deu de Montigny, trésorier de France à Châlons se rendit acquéreur de ces objets pour la modique somme

de 317 livres 11 sols; ce lot comprenait trois ou quatre recueils divers, ceux de Van Dyck, d'Edelinck, de Van der Meulen, une soixantaine d'estampes, trois portefeuilles, une collection de Callot, un livre de plans de jardins, deux d'architecture, trois portefeuilles de portraits, un de vues de villes, les *Cris de Paris* et les *Carrousels de Louis XIV*. Ayant appris que M. Deu paraissait s'être dégoûté de ses collections, La Touche chargea, le 25 janvier, le président Morel de lui ménager les moyens, en remboursant le prix susmentionné, de rentrer en possession de cette collection, à laquelle il tenait doublement. Je ne sais pas si la négociation réussit, seulement, à quelque temps de là, le chevalier constate que les portefeuilles avaient été affreusement mutilés (1).

Revenu au mois de juin à Châlons, La Touche continue à écrire à son ami, qui habitait Vitry-la-Ville, acquis peu auparavant par lui. Il peignait alors un tableau pour la chapelle du château. La Touche retourna à Paris de juillet à septembre et encore au mois de juillet 1741. Il était malade, ne pouvait marcher, et cette fois c'est la note triste qui perce dans sa correspondance, en dépit des efforts de ses amis : « Mon voisinage est charmant; on y trouve de tout : oratoriens, raisonneurs, chartreux, grands contemplatifs, politiques habiles, philosophes profonds, dévôts édifiants, gens du monde amusants, vieux militaires et vieux magistrats, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus expérimenté dans la société civile; ajoutez la bonne table, le privilége de ne rien faire et de paraître occupé, joint à cela celui d'être ignorant et de passer pour savant, vous pouvez avoir l'idée de la vie que je mène extérieurement. Dieu seul sait

(1) Jacques-Joseph Deu, seigneur de Montigny, Marson, Hurlus, Perthes, Souain, président trésorier de France à Châlons, le 22 novembre 1696, député de la ville au sacre en 1723, lieutenant de ville en 1727. Il reçut la reine lors de son passage en 1725; mort en 1744.

combien elle m'est à charge intérieurement. » (10 juillet 1741.)

Nous avons encore un séjour à enregistrer à Paris. Les lettres seulement sont rares : « J'ay vu avant hier, écrit-il le 1er janvier 1742, deux jésuites arrivant des Indes. Ils disent des merveilles du R. P. Gargam (1) et donnent lieu de croire qu'un jour il sera mis au nombre des hommes apostoliques du premier rang. »

L'année 1745 fut marquée par un gros chagrin pour le pauvre La Touche : sa vieille Louison mourut au mois d'octobre : « J'en suis malade moi-même. La Providence est bien dure de me frapper ainsi! » En même temps, il songeait à appeler pour prendre sa place une nièce de la défunte, qui habitait Avenay. Le surlendemain, il écrit encore à Vitry-la-Ville : « Je passe mes nuits dans l'inquiétude et mes jours dans la pensée. Cependant les violons sont à ma portée ; j'entends de mon lit les *tram-tram* des noces de Mme de Vaumorel, cy-devant Lisette de Crancé (2). On n'en vit onques de semblables, à ce que disent les anciens du pays qui ont conservé la mémoire. On n'y a rien épargné, habits superbes, riches livrées, banquets somptueux, parties de campagne, promenades bruyantes, illuminations, bals, mascarades, mommeries, baccanales, orgies : trois semaines durant ne vous déplaise. J'ai souvent pensé que c'était une belle occasion d'appliquer l'exclamation si familière au bon vicaire de Bar : « *Queu pitié* ! »

Ne quittant plus Châlons, La Touche n'eut plus à écrire à son ami que pendant le séjour de celui-ci à la campagne, et encore allait-il souvent à Vitry-la-Ville, d'où on lui envoyait fruits et gibier, toujours reçus avec empressement.

Cette correspondance se termine le 25 mai 1759. Le Président mourut le 1er septembre 1772.

(1) Oncle de M. Gargam de Chevigné, maire royal de Châlons en 1779.

(2) Mlle Dubois de Crancé.

Nous trouvons encore une lettre du 12 septembre 1768, à Mme Morel (1), dans laquelle La Touche ne parle que de son état maladif qui empirait. Une dernière lettre du 26 septembre 1773 est destinée à consoler la Présidente de la mort d'un proche parent. C'est un véritable sermon emprunté en grande partie à l'Imitation de la Sainte-Vierge.

Il me semble que ces lettres font tout-à-fait connaître le chevalier de la Touche et le montrent dans son intimité : il paraît mieux que dans sa correspondance avec M. de Flavigny, et nous y trouvons au moins des détails personnels qui font complètement défaut dans celle-ci, comme le constatait avec regret M. Charles Perrier. On y voit que, contrairement à l'opinion de notre confrère, La Touche n'avait nullement le goût de la solitude et ne fuyait pas le commerce du monde. Paris lui plaisait extrêmement : il y était gâté, apprécié, fêté, et il s'en accommodait volontiers.

Je crois que le bon chevalier gagne à ce supplément d'informations, et je désire vivement que mes collègues partagent mon opinion.

E. DE BARTHÉLEMY.

(1) Le Président avait d'abord épousé Blanche le Clerc de Morains. Veuf au bout de trois ans, il s'était remarié à Anne Hoccard, fille de M. de Renneville et de Madelaine Le Vautrel (17 avril 1737).

MON VILLAGE.

MON VILLAGE*

POÉSIE DE M. E. DE SAUVILLE,

LUE A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA MARNE, DANS LA SÉANCE DU 15 JUILLET 1876.



Le pays natal, on l'aime entre tous;
De chers souvenirs c'est un rendez-vous
Auquel on revient fidèle. O Cumières!
Où mon sort dès l'aube eut plus d'un jaloux,
Où mon beau printemps vit ses fleurs premières,
Ton riant aspect, tant que mes paupières
Ne se glaceront, me semblera doux.

Là s'éveillait ma blonde enfance,
Et deux fois, hélas! l'ennemi

(*) *Cumières*, canton d'Ay (Marne), où l'auteur est né le 21 septembre 1812.

A grands flots inondait la France;
Mais il est sorte de souffrance
Qui n'atteint l'enfant qu'à demi.

Age heureux ! d'admirable mère
Je n'étais alors séparé;
En ce monde j'avais un frère :
Ange trop parfait pour la terre,
Le Seigneur l'en a retiré !

D'une aïeule aussi la tendresse
— Dieu sait si large était son cœur —
Protégeait, choyait ma faiblesse;
Du meilleur père une caresse
Mettait le comble à ce bonheur.

Des miens demeure hospitalière,
Foyer simple et digne, oh ! pourquoi,
D'une ambitieuse carrière
Soulevant l'aride poussière,
Ai-je été vivre loin de toi!

Séduisant mirage
Qui me rends l'image
De ces lieux chéris,
Ma jeunesse, en rêve,
Devant moi se lève
Quand tu me souris.

Cette fois le songe

Sera-t-il mensonge?
Je vois et j'entends :
Sympathique flamme
Réchauffe mon âme,
Je n'ai que vingt ans!

D'église rustique,
Nullement gothique,
Voici le clocher
Où leste hirondelle
Vient à tire-d'aile,
Gaîment se percher.

Clocher trop modeste,
Eloquent au reste,
Comme un doigt pieux
Qui, même en silence,
Montre à l'espérance
La route des cieux!

Oui, c'est mon village;
Dans le paysage
Il forme coup-d'œil,
Groupé sur la rive
Que baigne l'eau vive,
Vis-à-vis Mardeuil.

La Marne! c'est elle,
Errant claire et belle
A travers les prés,
Entraînant folâtre,
Sous l'onde bleuâtre,
Nageurs effarés.

Marne à gués perfides,
A courants avides,
Gouffres tournoyants;
Chemin de halage
Caché sous l'ombrage
D'osiers verdoyants.

Lors s'étend la brune,
Et sereine lune,
Se mirant dans l'eau,
Verse à la rivière
Sa fauve lumière,
— Nocturne flambeau. —

J'aperçois Hélène
Tricotant sa laine,
Son frère Laval
Qui, dragon rapide,
Conquit intrépide,
L'Egypte, à cheval;

Antoine, le garde,
A l'humeur vantarde,
Au nez rubicond;
Père *la Perruque,*
La queue à la nuque,
Le tricorne au front;

L'ex-maître d'école,
Prompt à l'hyperbole,
Depuis le matin
Assis sur la grève,
Et faisant sans trêve

La guerre au fretin ;

Le passeur de barque,
Dont mainte remarque
Rappelle Caron,
Au flot qui déborde
Opposant sa corde
Ou son aviron ;

Je revois Francine,
Victoire, Augustine,
Et l'ami Pierrot
Qui, de la bouteille
A liqueur vermeille
Aime le goulot.

N'osa-t-il pas dire,
Un soir de délire,
Convive gaillard :
« Repos, bonne chère,
» Paradis sur terre. »
Propos de renard :

Car il n'est pas homme
Qui travaille, en somme,
Plus qu'un vigneron ;
Qui moins ne sommeille,
Plus tôt ne s'éveille,
Maître ou tâcheron ;

Et pour lui, pitance
Vaut presque bonbance,
Si frais est le pain,
Si chaude est la soupe,

Si pleine est la coupe
De généreux vin !

J'entends les laveuses,
Commères joyeuses,
Près de l'abreuvoir,
Devant l'eau qui coule,
Exerçant en foule
Et langue et battoir ;

Une voix qui chante,
Allègre, vibrante,
Voix de tonnelier ;
Le luron travaille,
Rebat la futaille
Au fond du cellier.

Chut ! qu'entends-je encore ?
La trompe sonore
D'Eloi, le vacher :
Troupeau vient placide,
Dans l'onde limpide
Sa soif étancher ;

Enfin, bruits étranges,
Et comme aux vendanges,
Elan général :
Au patron l'usage
Veut qu'on fasse hommage
D'un feu triomphal :

En colonne il brille,
Flamboie et scintille.....

Arrière Satan!
Fuis, courbe la tête;
C'est demain la fête,
Demain la Saint-Jean!

Depuis les lointaines années
Dont le tableau vient de s'offrir,
Au Champagne prédestinées,
Combien de grappes inclinées
Sous leurs pampres ont dû mûrir!

Si trop rarement la fortune
Vers vous a ramené mes pas,
Camarades, point de rancune;
J'ai là tous vos noms sans lacune....
Vous non plus, ne m'oubliez pas.

De votre jeune temps l'Emile
Est resté Champenois de cœur.
Son amitié n'était fragile :
Elle sait toujours entre mille
Vous retrouver avec bonheur.

Et toi, logis de mes ancêtres,
Que de garder j'avais fait vœu,
Que regrettent mes goûts champêtres,
Du vieux fils de tes anciens maîtres
Reçois ici le triste adieu !

Et pauvre poète
S'éloignant répète :

Le pays natal, on l'aime entre tous;
De chers souvenirs c'est un rendez-vous
Auquel on revient fidèle. O Cumières!
Où mon sort dès l'aube eut plus d'un jaloux,
Où mon beau printemps vit ses fleurs premières,
Ton riant aspect, tant que mes paupières
Ne se glaceront, me semblera doux.

E. DE SAUVILLE,

Membre correspondant.

NOTE

SUR UNE ÉQUERRE A PRISME

NOTE

SUR

UNE ÉQUERRE A PRISME

POUR LES TRACÉS

ET LES RECONNAISSANCES MILITAIRES

PAR

M. VIRLET, Colonel d'artillerie en retraite.

Les instruments à l'aide desquels on peut trouver sur le terrain la direction d'une ligne droite perpendiculaire à une autre, sont d'une grande utilité dans les arts de la paix et de la guerre : le géomètre arpenteur en fait un fréquent usage dans les travaux de sa profession ; et les militaires de toutes armes peuvent avoir à s'en servir en campagne dans bien des circonstances, telles que les levers et reconnaissances de toute sorte, le tracé des camps, des batteries, des lignes de fortification

Parmi les instruments simples et peu coûteux destinés à cette opération, un des plus connus est l'*équerre d'arpenteur,* qui, bien construite et judicieusement employée, peut donner de bons résultats ; par le moyen de ses huit fentes, elle permet à l'opérateur de se placer sur un alignement déterminé d'avance, et de trouver à la fois deux directions différentes, l'une perpendiculaire à cet alignement, l'autre

faisant avec lui un angle de 45 degrés, ou un demi-angle droit.

Mais l'équerre d'arpenteur a, pour le militaire en campagne, le défaut d'exiger l'usage d'un pied, qui peut être fort embarrassant dans certaines circonstances de la guerre. L'instrument, d'ailleurs, n'est pas absolument portatif dans le sens où il faut quelquefois entendre ce mot, c'est-à-dire, pour un homme souvent obligé de porter avec lui bien d'autres objets, qui encombrent sa poche et le sac dont il peut être pourvu.

Comme instrument portatif, l'*équerre à miroirs*, depuis longtemps connue, est plus commode que l'équerre d'arpenteur : elle ne demande pas l'emploi d'un pied, et, si elle pèse un peu dans la poche, du moins n'y tient-elle pas une grande place ; en outre, pour qui sait la régler, elle est susceptible d'une précision raisonnable dans les opérations.

Le colonel du génie Goulier, qui a été longtemps professeur de topographie à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, et qui a rendu, dans cet emploi, de nombreux et d'éminents services à la science et aux armes spéciales, avait imaginé une *équerre à prisme*, instrument d'un très petit volume, au point d'être tenu facilement dans le creux de la main, et qui, du moins sous ce rapport, devait remplacer avec avantage l'équerre d'arpenteur, et même l'équerre à miroirs. Seulement elle ne devait pas servir au tracé d'un demi-angle droit.

L'idée du colonel Goulier remonte, si je ne me trompe, à une vingtaine d'années ; mais, absorbé par une foule d'occupations pressantes, par un service journalier qui, souvent, ne lui laissait pas un instant à lui, il s'était vu pendant bien des années forcé de remettre à d'autres moments la recherche d'ouvriers habiles, capables de confectionner avec toute la précision nécessaire les prismes en verre dont était formé son instrument. J'ignore si, depuis l'époque où la cessation de mon service et la translation de l'Ecole à Fon-

tainebleau ont interrompu mes relations avec le colonel, il a pu mettre enfin son projet à exécution. Du moins, rien sous ce rapport n'est venu à ma connaissance.

Le principe sur lequel était basé l'instrument projeté par le colonel Goulier a reçu son application en Allemagne : je n'en pourrais citer ni l'auteur, ni le lieu et la date de l'invention ; tout ce que je puis dire, à cet égard, c'est que j'en ai eu connaissance à Metz, depuis l'occupation allemande, par M. Remoissenet, habile opticien de cette ville.

L'instrument consiste en un prisme de verre, ayant pour base un triangle rectangle isoscèle, dont l'hypothénuse a 26 millimètres de longueur, ce qui donne un peu plus de 18 millimètres à chacun des côtés de l'angle droit. Le prisme a 7 millimètres de hauteur ; il est enchâssé, sur ses deux bases et sur sa face opposée à l'angle droit, dans une enveloppe en cuivre, à laquelle est adaptée, perpendiculairement aux bases, une petite poignée, qui permet de tenir l'instrument, et de le faire, au besoin, pivoter devant l'œil, entre le pouce et l'index.

Comme on voit par cette description sommaire, les deux faces du prisme adjacentes à l'angle droit sont seules découvertes : quand on le tient devant l'œil, la poignée en dessous et verticale, l'angle droit en arrière et la face hypothénuse en avant, c'est par l'une de ces faces découvertes que le rayon visuel, venant d'un objet situé à droite ou à gauche de l'observateur, pénètre latéralement dans le prisme pour y éprouver, à l'intérieur, deux réflexions successives, la première sur la face opposée à celle de l'entrée du rayon (1), et la seconde sur la face opposée à l'angle droit, ou face

(1) Cette première réflexion sur la face découverte que rencontre le rayon visuel après avoir traversé le prisme, est ce qu'on nomme la *réflexion totale* due au phénomène de la *réfraction* : elle ne peut s'opérer que moyennant une obliquité suffisante du rayon visuel sur la face en question ; on verra plus loin que, dans l'instrument qui nous occupe, cette condition est toujours remplie.

hypothénuse, qui est un véritable miroir; après quoi il sort du prisme, en traversant cette même face sur laquelle a eu lieu sa première réflexion, et peut être reçu par l'œil convenablement placé.

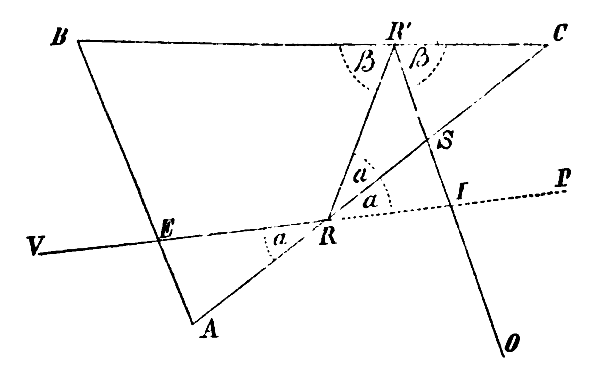
De cette marche du rayon visuel il résulte que sa direction, quand il émerge du prisme, croise sous un certain angle celle qu'il suivait en y entrant, et que, par suite, l'objet dont il émane, bien que placé latéralement à droite ou à gauche de l'observateur, doit être vu par lui comme si cet objet était sur le prolongement du rayon visuel émergent. En conséquence, si, en regardant par-dessus l'instrument, l'observateur fait placer un jalon en un point quelconque de ce prolongement, il aura déterminé ainsi la direction d'une droite faisant avec l'alignement qui le réunit à l'objet latéral l'angle, ci-dessus indiqué, du croisement des rayons visuels.

Cet angle est droit quand la base du prisme est un triangle rectangle isoscèle, comme dans l'instrument qui nous occupe. On a donc là le moyen de trouver la direction d'une ligne droite perpendiculaire à une autre.

Pour arriver à démontrer la propriété qui vient d'être énoncée, essayons de traiter la question de la manière la plus générale : à cet effet, au lieu de prendre, pour la base du prisme, le triangle rectangle isoscèle, supposons d'abord un triangle irrégulier, celui qu'en géométrie on appelle *scalène*, et cherchons s'il peut, dans ce cas, exister quelque relation déterminée entre l'un des angles du prisme et l'angle sous lequel se croisent les deux rayons visuels, l'un entrant, l'autre émergeant après la double réflexion.

Nous commencerons, d'ailleurs, par faire abstraction de la réfraction qui dévie le rayon visuel passant de l'air dans le verre à son entrée dans le prisme, et du verre dans l'air à sa sortie, sauf à chercher ensuite comment ce phénomène peut modifier le résultat obtenu sans son intervention.

FIGURE 1re.



Soit donc figurée par le triangle scalène ABC, fig. 1, la base du prisme, qui a son angle A tourné vers l'observateur, et dont les faces AB et AC sont découvertes pour permettre l'entrée des rayons visuels venant de la droite ou de la gauche.

Considérons un rayon visuel VE venant d'un objet situé à la gauche de l'observateur : il traverse en E la face AB du prisme, se prolonge sans déviation jusqu'à la face AC, au point R, où a lieu sa réflexion totale ; de là, il va se réfléchir en R', sur le miroir que lui présente la face BC, puis sort du prisme en S et se prolonge, sans déviation, vers l'œil O, après avoir croisé en I sa direction primitive VRP.

Il faut remarquer que, d'après l'hypothèse qui annule la réfraction, la face AB du prisme n'a aucune influence sur la marche du rayon visuel, et qu'ainsi tout se passe comme si cette face n'existait pas. On se trouve dès lors ici dans le cas de deux miroirs AC et BC sur lesquels s'opère une double réflexion d'un rayon lumineux ; et l'on sait que l'angle ACB de ces deux miroirs est moitié de l'angle OIP que forme le croisement, au point I, du rayon incident, prolongé au besoin (1), et du rayon doublement réfléchi.

(1) Comme l'indique le tracé de la fig. 1.

Pour rappeler la démonstration de ce principe, nommons: I l'angle OIP de croisement du rayon incident et du rayon doublement réfléchi, ou son égal RIR', qui lui est opposé par le sommet;

C l'angle ACB des deux miroirs;

α l'angle du rayon incident ER et du rayon réfléchi RR' avec le miroir AC;

β l'angle du rayon incident RR' et du rayon réfléchi, R'S avec le miroir BC.

La somme des trois angles d'un triangle étant égale à deux angles droits, ou 180°, le triangle IRR' donne la relation :
$RIR' + IRR' + IR'R = 180°$, ou $I + 2\alpha + 180° - 2\beta = 180°$; d'où l'on tire :

$$I = 2(\beta - \alpha) \ldots\ldots\ldots (1)$$

Pour la même raison, le triangle CRR' donne la relation analogue :
$RCR' + CRR' + CR'R = 180°$, ou $C + \alpha + 180° - \beta = 180$; d'où l'on tire :

$$C = \beta - \alpha \ldots\ldots\ldots (2)$$

La comparaison des formules (1) et (2) fait voir immédiatement que

$$I = 2C \ldots\ldots\ldots\ldots (3)$$

Si l'on examine les dispositions diverses que peut prendre la fig. 1re, suivant l'ouverture plus ou moins grande de l'angle C, on reconnaîtra que l'angle I qui satisfait à la relation (3) est celui dont les côtés, partant du sommet I, se dirigent, l'un vers l'œil O, l'autre à droite si le rayon visuel incident vient de la gauche, et réciproquement.

En vertu du principe que résume la relation (3), si l'on veut que l'œil de l'observateur aperçoive, par double réflexion dans le prisme, un objet situé à sa gauche, tel qu'il le verrait à l'œil nu, dans une direction faisant un angle donné I avec la direction primitive du rayon lumineux qui en émane, il faut que l'angle du prisme compris entre

les deux faces sur lesquelles s'opère la double réflexion, soit moitié de l'angle I.

Si l'on veut que l'angle I soit droit, c'est-à-dire, que la double réflexion dans le prisme fournisse un rayon visuel perpendiculaire à sa direction primitive, l'angle C du prisme doit être de 45°, ou un demi-angle droit.

Comme il faut, d'ailleurs, que le prisme, pour être d'un usage commode, jouisse de la même propriété relativement à tout objet situé à droite tout aussi bien qu'à gauche de l'observateur, on voit que son angle de gauche B doit être aussi de 45 degrés.

C'est-à-dire que le triangle ABC, formant la base du prisme, doit être isoscèle.

De plus, il est nécessairement rectangle, puisque la somme de ses trois angles doit être égale à deux angles droits.

Cette conclusion a été obtenue dans l'hypothèse de la réfraction annulée; rétablissons maintenant le phénomène de la réfraction, et voyons ce qui en résulte.

Il faut se rappeler que la réfraction brise la direction du rayon lumineux qui passe d'un milieu dans un autre : suivant que la densité de ce dernier est plus forte ou plus faible que celle du précédent, la réfraction rapproche ou éloigne le rayon lumineux de la perpendiculaire à la surface de séparation des deux milieux.

Ainsi, dans le cas qui nous occupe, le rayon, venant rencontrer une des faces qui comprennent l'angle A du prisme, pénètre de l'air dans le verre en se rapprochant de la perpendiculaire à cette face; puis, après avoir accompli sa double réflexion dans l'intérieur du prisme, il repasse du verre dans l'air en s'éloignant de la perpendiculaire à la face de sortie.

Sans entrer dans le détail de la loi géométrique suivant laquelle cette déviation s'opère, contentons-nous d'énoncer ici, comme déduction de cette loi, un principe qui, d'ail-

leurs, doit sembler à peu près évident, pour peu qu'on y réfléchisse :

Si un rayon lumineux, passant d'un milieu dans un autre plus refringent, aborde la surface de séparation sous un angle γ, fig. 2, et que la réfraction le dévie d'un angle δ en le rapprochant de la perpendiculaire à cette surface, la marche rigoureusement inverse du rayon repassant du second milieu dans le premier, et abordant la surface de séparation comme il l'avait quittée, c'est-à-dire sous l'angle $\gamma + \delta$, doit lui faire éprouver la déviation δ inverse de celle qu'avait donnée le premier passage.

En un mot, dans un cas pareil, la réfraction à la sortie du milieu le plus refringent corrige exactement la déviation qu'elle avait produite à l'entrée.

Voyons si ce principe ne s'appliquerait pas à la marche du rayon lumineux dans le prisme de verre ayant pour base le triangle isoscèle ABC rectangle en A.

Figure 2.

Soit V le rayon lumineux arrivant de la gauche et abordant, sous un angle γ, la face AB au point E. Dévié alors d'un angle δ par la réfraction, qui le rapproche de la perpendiculaire EP à la face d'entrée, il abandonne sa direction

initiale qui le mènerait vers le point I, et va se réfléchir successivement en R et en R′, puis arrive en S à la face de sortie. A ce point de son trajet, la réfraction lui fait quitter la direction R′SO′, et le brise suivant SO, en l'éloignant de la perpendiculaire SQ à la face de sortie. Il faut savoir ce qu'est l'angle O′SO de cette deuxième déviation.

Remarquons que le trajet intérieur ERR′S du rayon lumineux aurait pour prolongements à l'extérieur EV′ et SO′ si la réfraction était annulée ; d'où il résulte que la droite V′ERI′, qui, dans cette hypothèse, serait le rayon incident non brisé, doit être perpendiculaire au rayon doublement réfléchi R′SO′.

L'angle I′ étant droit, les triangles RSI′ et RAE sont semblables, puisqu'ils sont tous deux rectangles, et qu'ils ont les angles en R égaux comme opposés par le sommet. L'angle REA, ou $\gamma + \delta$, est donc égal à RSI′, ou à son opposé au sommet R′SC, qui par conséquent vaut aussi $\gamma + \delta$.

Les deux rayons ER et R′S faisant ainsi le même angle, le premier avec la face d'entrée, le second avec la face de sortie, la réfraction doit, conformément au principe énoncé plus haut, donner lieu au même angle de déviation à l'entrée et à la sortie.

L'angle de déviation à la sortie, qui est ici O′SO, est donc égal à δ, et, par une similitude de triangles faciles à distinguer sur la figure, on en conclut immédiatement que, si l'angle I′ est droit, l'angle I doit être droit aussi.

La réfraction n'altère donc en rien la propriété, que possède le prisme à base isoscèle rectangulaire, de fournir un rayon visuel doublement réfléchi perpendiculaire à sa direction primitive.

Autre conséquence importante : la décomposition de la lumière, que produit la réfraction à l'entrée du rayon, en E, ne subsiste que dans l'intérieur du prisme ; à la sortie, en S, quel que soit l'indice de réfraction des rayons colorés, ils redeviennent tous perpendiculaires à la direction primitive

VE, par conséquent parallèles entre eux, et la lumière blanche se trouve ainsi recomposée.

Le prisme ayant pour base le triangle rectangle isoscèle est donc un instrument parfaitement achromatique.

Les conséquences qui précèdent sont, il faut bien le remarquer, indépendantes de la direction du rayon incident VE relativement à la face d'entrée AB dans le prisme.

La direction finale SO ne change donc pas quand on fait tourner entre les doigts la poignée de l'instrument, de manière à changer l'angle BEV du rayon incident et de la face AB ; et l'image aperçue par double réflexion dans le prisme se trouve, de cette manière, invariable. Cette propriété permet de ne jamais la confondre avec les images plus ou moins nettes d'autres objets vus après une seule réflexion, soit sur la face BC opposée à l'angle A, soit sur la face latérale AC, images qui, toutes, sont mobiles comme le miroir qui les a fournies.

Le mouvement de rotation, indiqué ci-dessus pour l'instrument autour de sa poignée, a deux limites qu'il importe de bien concevoir.

A cet effet, il est nécessaire de rappeler ici les premières notions concernant le phénomène de la réfraction d'un rayon lumineux qui passe d'un milieu dans un autre. Les directions du rayon avant et après la réfraction s'apprécient par les angles qu'il fait avec la perpendiculaire à la surface de séparation des deux milieux, et que l'on appelle, le premier, *angle d'incidence*, et le second, *angle de réfraction*. Le rapport des *sinus* de ces deux angles a, pour la même nature des milieux et le même ordre du passage de l'un dans l'autre, une valeur constante, que l'on nomme *indice de réfraction*.

Pour le passage de l'air dans le verre, ce rapport est à peu près $\frac{3}{2}$, c'est-à-dire que *le sinus de l'angle d'incidence est à peu près une fois et demie le sinus de l'angle de réfraction*.

Pour la marche inverse du rayon lumineux, c'est-à-dire son passage du verre dans l'air, l'indice de réfraction serait le renversement du rapport $\frac{3}{2}$, lequel est $\frac{2}{3}$.

Cela posé, remarquons que le rayon réfracté ER doit, si l'on veut obtenir la double réflexion dans le prisme, rencontrer quelque part la face AC. Si le point R, en s'éloignant progressivement à mesure que l'angle de réfraction diminue, finissait par aboutir à l'extrémité de cette face AC, la double réflexion cesserait d'avoir lieu ; et, pour un angle de réfraction encore un peu plus petit, le rayon réfracté, rencontrant directement la face BC, ne donnerait plus lieu qu'à une seule réflexion, fournissant une image que l'on verrait se mouvoir avec le prisme lui-même, ainsi qu'il a été dit plus haut.

L'angle de réfraction ne doit donc pas être plus petit que celui qui fait aboutir au point C le rayon réfracté ER : il en résulte, pour l'angle d'incidence correspondant, une limite inférieure, que ferait connaître la relation qui lie le rapport des sinus de ces deux angles à l'indice de réfraction $\frac{3}{2}$.

En y réfléchissant, on reconnaît que cette limite inférieure varie avec la position du point d'entrée E du rayon lumineux : à mesure que ce point se rapproche du sommet A, la limite en question diminue, et elle atteint un *minimum absolu* quand le point E arrive en A ; pour cette position particulière, l'angle d'incidence et l'angle de réfraction seraient tous deux nuls, et le rayon incident, perpendiculaire à la face AB, se prolongerait dans le prisme suivant l'autre face AC.

Il résulte de ce qui précède que, pour assurer la double réflexion dans le prisme, il faut tenir l'instrument de manière que l'angle d'incidence ne soit pas trop petit, c'est-à-dire, de manière que le rayon incident ne soit pas trop rapproché de la perpendiculaire à la face AB.

D'un autre côté, si, pour éviter un angle d'incidence trop petit, on l'augmentait jusqu'à 90 degrés, on aurait alors une

limite supérieure de cet angle, puisque le rayon incident, devenu parallèle à la face AB, ne pourrait plus la traverser pour entrer dans le prisme.

A cette limite supérieure de l'angle d'incidence, correspond celle de l'angle de réfraction, que la relation rappelée ci-dessus va faire connaître : α représentant le premier angle et β le second, on doit avoir :

$$\frac{Sin\ \alpha}{Sin\ \beta} = \frac{3}{2}, \quad \text{d'où l'on tire } Sin\ \beta = \frac{2}{3}\ Sin\ \alpha;$$

et puisque $Sin\ \alpha$ est égal à 1 pour la limite supérieure 90° de l'angle d'incidence α, il en résulte, pour la limite correspondante de l'angle de réfraction β :

$$Sin\ \beta = \frac{2}{3}.$$

A l'aide des tables trigonométriques, on trouve que l'angle dont le sinus égale $\frac{2}{3}$ est à très peu près 42 degrés.

Figure 3.

L'angle de réfraction β ou PER, (fig. 3), est donc nécessairement plus petit que 42 degrés. Or, l'angle A étant droit, on reconnaît aisément que l'angle d'incidence ERQ du rayon lumineux au point R, où doit se faire la première réflexion, est complément de β à 90 degrés. ERQ est donc toujours plus grand que 48°, et, dès lors la réflexion totale au point R, est assurée, puisque, dans le cas présent, elle se produit dès que l'angle d'incidence ERQ dépasse le minimum de 42°, pour lequel le rayon lumineux traversant la face AC serait

dirigé par la réfraction le long de cette face elle-même. Ce fait est ici d'une grande importance, car, sans la réflexion totale au point d'incidence R, l'œil ne percevrait qu'une image affaiblie dans la direction d'émergence du rayon doublement réfléchi, et l'instrument remplirait mal l'objet auquel il est destiné.

De la théorie qui vient d'être exposée on déduit aisément le mode d'emploi de l'équerre à prisme. L'observateur, placé sur un alignement déterminé d'avance, tient l'instrument devant son œil, l'angle droit tourné de son côté, et la face opposée à cet angle en avant, dans une direction à peu près parallèle à l'alignement donné, direction qui, en excluant tout angle d'incidence trop petit ou trop grand, peut être regardée comme la plus convenable pour assurer l'effet à obtenir. Dans cette position l'observateur cherche dans l'une des faces latérales du prisme, *celle qui est opposée au côté d'où vient l'alignement établi*, l'image de cet alignement, ou de l'objet qui le détermine. Pour éviter toute erreur à cet égard, il peut faire tourner un peu le prisme autour de sa poignée, tenue entre le pouce et l'index, et ne doit pas se préoccuper des images diverses qu'il aperçoit par une seule réflexion, et qui se déplacent devant l'œil en même temps que le prisme ; il distingue aisément, de ces images mobiles, celle qui est entièrement fixe, la seule sur laquelle doive se porter son attention. Regardant alors par-dessus le prisme, il cherche dans la campagne, sur la direction de cette image, un point de repère quelconque, ou y fait au besoin placer un jalon, qui lui donne la direction perpendiculaire à l'alignement établi.

L'équerre à prisme a un avantage, celui d'être invariable dans sa forme, et, par conséquent, de ne pouvoir être dérangée une fois construite. Mais cet avantage devient un inconvénient grave si l'instrument n'est pas d'une forme rigoureusement exacte. La moindre erreur dans les dimensions relatives des trois côtés qui doivent former le triangle

rectangle isoscèle de la base, suffit pour en occasionner une considérable dans la position d'un jalon placé à une centaine de mètres sur l'alignement cherché. Cet instrument est donc fort délicat ; il exige, pour être juste, d'habiles ouvriers et une exécution très soignée.

Quand on veut s'en servir, il faut, au préalable, le vérifier : précaution indispensable, d'ailleurs, avec tous les instruments de cette nature. Un moyen simple et facile consiste à se placer sur un alignement prolongé dans les deux sens, et à chercher la direction d'une perpendiculaire en employant successivement les deux faces latérales de l'angle droit. Si les deux lignes ainsi obtenues coïncident, l'instrument est juste ; si elles s'écartent l'une de l'autre, la moitié de l'intervalle qui les sépare à une distance connue, par exemple, à 100 mètres du point où l'on se trouve, fournit la mesure d'une correction à introduire dans les opérations ultérieures.

Châlons sur-Marne, novembre 1875.

VIRLET.

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS POUR 1877.

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTE

POUR 1877.

Dans sa séance publique de 1877, la Société décernera les récompenses suivantes :

Premier Concours.

Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. au meilleur mémoire sur le sujet suivant :

De la richesse et de la puissance des nations.

Etudier dans leurs causes et dans leur développement ces deux éléments de la vie des peuples, les comparer entre eux. Comparer les diverses nations entre elles, sous le rapport de la richesse et de la puissance.

Les concurrents pourront comprendre dans leurs études aussi bien les peuples de l'antiquité que les peuples des temps modernes.

Deuxième Concours.

Une médaille d'or de la valeur de 200 fr., à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quels seraient les moyens pratiques de contraindre les parents à envoyer régulièrement leurs enfants à l'école?

Troisième Concours.

Une médaille d'or de la valeur de 200 fr., à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Histoire des invasions allemandes en Champagne, depuis l'époque de la domination romaine.

Quatrième Concours.

1° Une médaille d'or de la valeur de 100 fr. sera offerte à l'auteur du meilleur travail historique ou archéologique sur une ou plusieurs localités du département de la Marne.

2° Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze seront décernées aux créateurs de collections archéologiques, et surtout aux organisateurs de collections ne renfermant que des objets recueillis dans le département de la Marne ou dans les autres départements qui occupent aujourd'hui le territoire de l'ancienne Champagne, en préférant ces collections à mérite égal à celles d'autre provenance.

Quelle que soit l'origine de la collection récompensée, il sera indispensable qu'elle soit classée dans un ordre chronologique et méthodique à la fois, en groupant les objets par époques ou par cimetière, classés eux-mêmes chronologiquement.

3° Des récompenses seront décernées aux fouilleurs qui, en agissant pour leur propre compte ou en opérant des fouilles pour d'autres personnes, se seront distingués par

leur zèle, leur intelligence, par le nombre ou le mérite des objets par eux découverts.

4° Enfin, la Société, voulant créer à Châlons, à son siége, un musée départemental destiné à propager le goût des études et des découvertes archéologiques, conférera des récompenses aux personnes lui ayant révélé l'existence de terrains qui pourraient être utilement fouillés par la Société.

Cinquième Concours.

POÉSIE.

Une médaille d'or de la valeur de 100 fr. sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur un événement de notre histoire nationale ; la Société, à mérite égal, donnera la préférence aux sujets relatifs à la Champagne.

Sixième Concours.

AGRICULTURE, VITICULTURE, HORTICULTURE.

§ 1er.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze seront décernées aux propriétaires, fermiers ou gérants qui auront apporté des améliorations dans leurs exploitations agricoles, viticoles ou horticoles.

Ces récompenses pourront s'appliquer spécialement au résultat des récoltes, au plus bel ensemble de bétail, à l'emploi judicieux des amendements, aux assainissements, au drainage, aux irrigations, à la mise en valeur de terres précédemment incultes, au reboisement et au perfectionnement d'un art agricole (silviculture, sériciculture, sucrerie, féculerie, meunerie, etc.), chacune des causes ci-dessus pouvant être prise en considération.

§ 2.

Des récompenses de même ordre pourront être décernées à l'auteur du meilleur mémoire faisant connaître les résultats de l'application du procédé Pasteur aux vins rouges de la Champagne. (Conservation du vin par le chauffage.)

Les personnes qui auront fait utilement l'application de ce procédé pourront prendre part au concours.

§ 3.

Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée au cultivateur qui aura introduit dans une certaine proportion la culture d'une plante non encore répandue dans le département.

§ 4.

Une médaille d'or de 100 fr. au propriétaire ou jardinier qui justifiera avoir introduit dans le département de la Marne une pépinière d'arbres fruitiers présentant des garanties de réussite.

§ 5.

Une médaille d'argent au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu des primeurs ou des produits remarquables, soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs.

§ 6.

Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifiera avoir formé de bons élèves. — Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée.

§ 7.

Une médaille d'argent ou une prime :

1° Au vigneron qui aura le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins ;

2° Au vigneron qui aura apporté le plus d'intelligence et de soin dans la destruction des insectes nuisibles à la vigne.

Septième Concours.

Une médaille d'or de la valeur de 100 fr. sera décernée à celui qui aura introduit dans la campagne une industrie pouvant occuper les bras pendant le temps de chômage, soit de la culture agricole, soit de la culture viticole.

Huitième Concours.

Des médailles d'or, de vermeil et d'argent seront accordées aux entrepreneurs qui, à l'aide de machines à faucher et à moissonner, se chargeraient de faire des fauchaisons chez divers agriculteurs.

Neuvième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles d'argent seront décernées aux communes du département qui auront le mieux entretenu leurs chemins.

Dixième Concours.

CONSTRUCTIONS.

§ 2.

Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée au propriétaire ou au constructeur qui aura contribué à donner aux habitations et aux bâtiments ruraux les dispositions les plus convenables sous le double rapport de l'hygiène et des besoins des localités.

§ 1er.

La même récompense pourra être accordée aux propriétaires ou aux associations qui, dans les villes, auront fait construire des habitations saines et commodes, destinées aux familles d'ouvriers.

La Société prendra en considération, dans les deux cas, les dispositions adoptées pour diminuer les chances de destruction en cas d'incendie.

Onzième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Des médailles seront décernées aux cultivateurs, aux industriels, aux artistes, aux écrivains et à toute personne dont les travaux paraîtront dignes d'être encouragés.

Douzième Concours.

Prix de mécanique fondé par M. Ch. PICOT.

La Société pourra, en 1877, décerner, à ceux qui auront inventé ou perfectionné des machines appelées à rendre de grands services, divers prix non encore employés du legs Picot ; l'un de ces prix pourra s'élever à 1,000 fr.

Treizième Concours.

Prix fondé par Mlle Adeline SAVEY.

Un prix de 75 fr. sera décerné à une fille de cultivateur qui se sera distinguée par sa bonne conduite, par son intelligence et son goût dans les travaux de l'exploitation agricole ou viticole.

Dans sa séance publique de 1878, la Société décernera les récompenses suivantes :

1° Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Les diverses formalités sur lesquelles repose la perception de l'impôt des boissons seraient-elles susceptibles de modifications quelconques?

En cas d'affirmative, indiquer les mesures propres à faire disparaître certaines des complications actuelles, tout en assurant le maintien de cet impôt et sauvegardant les droits du trésor.

2° Une médaille d'or de la valeur de 200 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Quel est le degré d'utilité du système des inscriptions adopté par les facultés de droit et de médecine? Y a-t-il des inconvénients inhérents à ce système, et peut-on y substituer des dispositions plus avantageuses?

Les ouvrages imprimés, les mémoires et les autres documents relatifs aux divers concours pour 1877 devront être adressés, franc de port, au secrétaire de la Société, avant le 1er juillet 1877, terme de rigueur.

NOTA. — Les auteurs de mémoires envoyés à la Société ne devront pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur

adresse dans un billet cacheté. portant que leur œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours, et sur lequel sera répétée extérieurement l'épigraphe de leurs manuscrits Les auteurs qui n'auraient pas indiqué leur nom ne pourront, en aucun temps, réclamer la récompense qui aura été decernée à leurs travaux.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les manuscrits envoyés au concours.

Le Secrétaire, EUG. MARTIN.

Le Président, AUGUSTE NICAISE.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA MARNE.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

AU 1er MAI 1877.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

POUR 1876-1877.

Président	M. DE LA BARRE-DUPARCQ ✱.
Vice-Président	M. le colonel VIRLET, O. ✱.
Secrétaire	M. PIZARD.
Vice-Secrétaire-Archiviste	M. MOREL, A. ✪.
Trésorier	M. MOIGNON.

MEMBRES HONORAIRES NON RÉSIDANTS.

M. GAYOT (Eugène) ✱, inspecteur général des haras, en retraite (1847), rue Vollet, 29, Paris.

M. DE ROYER, G. O. ✱, premier président de la Cour des comptes (1er septembre 1858).

M. le comte DE LA VERGNE ✱, membre de la Société d'agriculture de la Gironde, à Bordeaux (15 juin 1863).

M. Cap ✵, membre de l'Académie de médecine, rue d'Aumale, 9, à Paris (15 mars 1865).

M. Moll ✵, professeur d'agriculture au Conservatoire national des arts et métiers, membre du Conseil général d'agriculture (correspondant le 15 juillet 1862, membre honoraire le 1er mai 1865), rue Saint-Martin, 292, Paris.

M. Bonassieux ✵, sculpteur-statuaire, membre de l'Académie des Beaux-Arts, rue de la Visitation-des-Dames-Sainte-Marie, 3 *ter*, à Paris (15 janvier 1867).

Mgr Languillat, évêque de Sergiopolis, vicaire apostolique de Nang-King (23 août 1867).

M. le général Boissonnet, G. O. ✵, sénateur, président du Conseil général de la Marne, à Paris, rue de Rennes, 78 (2 janvier 1872).

M. Le Brun ✵, inspecteur général honoraire des Ecoles d'arts et métiers, 23, rue Saint-Quentin, à Paris (titulaire le 2 janvier 1847, correspondant le 1er janvier 1855, honoraire le 15 janvier 1872).

M. le Président de la Société d'horticulture d'Epernay.

M. De Cougny, ancien Président de la Société française d'archéologie.

M. Drouet, A. ✪, secrétaire général de la Côte-d'Or (1870).

MEMBRES HONORAIRES RÉSIDANTS.

MM.

Copin ✱, conseilller honoraire de préfecture (titulaire le 1er février 1827, honoraire le 1er mars 1859).

Dorin, docteur en médecine (titulaire le 15 juillet 1850, honoraire le 16 novembre 1863).

Poinsignon ✱ I. ✪, inspecteur d'académie honoraire (1er août 1863).

Mgr Meignan ✱ I. ✪, évêque de Châlons (15 mai 1865).

Deschamps ✱, vicaire général de l'évêché de Châlons (19 août 1873).

Royer, receveur de l'asile public d'aliénés (titulaire le 15 décembre 1840, honoraire en 1875).

Mohen ✪, docteur en médecine, inspecteur de l'assistance publique (titulaire le 2 octobre 1848, honoraire en 1875).

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM.

GARINET, conseiller honoraire de préfecture (2 mai 1826).

SALLE ✻, A. ✪, docteur en médecine, chirurgien en chef des hôpitaux, ancien adjoint au maire (1er février 1830).

PERRIER (Eugène) ✻, I. ✪, négociant, ancien maire de Châlons, ancien député à l'Assemblée nationale (18 novembre 1837).

DUGUET ✻, ancien président du Comice agricole central.

GUY ✻, directeur de l'Ecole d'arts et métiers (16 août 1856).

TITON, docteur en médecine, médecin en chef des hôpitaux (membre correspondant en 1855, titulaire le 31 mars 1858).

GILLET, bibliothécaire de la ville, conservateur du musée et des archives municipales (15 décembre 1859).

BOITEL, chanoine de la cathédrale (15 mai 1861).

PERRIER (Emile), négociant, ancien juge au tribunal de commerce de Châlons (15 août 1861).

LEBRETON, propriétaire (30 août 1861).

AUMIGNON aîné, médecin-vétérinaire (24 août 1866).

MOIGNON (Ernest), ancien conseiller de préfecture (2 janvier (1868).

NICAISE (Auguste), juge de paix de Marson, archéologue (1er juillet 1869).

MARTIN (Eugène), rédacteur du *Journal de la Marne* (1er octobre 1871).

DE LA BARRE-DUPARCQ ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées (15 janvier 1872).

VAGNY, architecte (15 janvier 1872).

JUGLAR ✻, ancien adjoint de Châlons (1er avril 1872).

MOREL A. ✪, percepteur de la réunion de Courtisols (correspondant le 15 janvier 1869, titulaire le 1er mai 1872).

LELOUP I ✪, directeur de l'Ecole normale de Châlons (1875).

LUCOT, chanoine honoraire (1875).

VIRLET, O. ✻, colonel d'artillerie en retraite, ancien sous-directeur de l'école d'application de Metz (1875).

MASSON, sculpteur (1875).

PIZARD, professeur d'histoire et de géographie au collége de Châlons (1875).

DOUTTÉ, professeur de sciences à l'Ecole normale de Châlons (1875).

DAGONET (Emile), négociant, juge au tribunal de commerce (1875).

DE SAILLY, O. ✻, colonel d'artillerie (1875).

GILLET, architecte départemental de la Marne (1876).

VÉTAULT, archiviste du département (15 février 1877).

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

Le comte DE LAMBERTYE, botaniste-horticulteur, à Chaltrait (correspondant en 1838, titulaire en 1843).

Le baron DE PINTEVILLE-CERNON, ancien magistrat, propriétaire à Cernon (correspondant en 1845, titulaire en 1847.

PERRIER (Charles) ✻, A. ✪, négociant, ancien député (correspondant en 1848, titulaire en 1855).

CHAUBRY, baron DE TRONCENORD ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien membre du Conseil général, à Congy (correspondant en 1847, titulaire en 1850).

Le comte DE MELLET, A. ✪, directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Chaltrait (Marne), et à Paris, boulevard Haussmann, 164 (correspondant en 1838, titulaire en 1855).

LOUIS-PERRIER ✻, ancien président du Conseil d'arrondissement, à Epernay (correspondant en 1845, titulaire le 1er juin 1865).

L'abbé CHAPUZOT, aumônier à Epernay (11 juillet 1865).

VAUTRIN-DELAMOTTE, viticulteur à Ay (1er juin 1865).

BARRÉ (Ernest), curé de Plivot (15 octobre 1865),

Le comte DE GOURCY, à Chaltrait (15 mai 1867).

PARIS (Henri), avocat, ancien membre du Conseil général de la Marne, ancien maire de Reims, à Reims (correspondant le 15 avril 1861, titulaire le 21 août 1869).

THIÉBAULT, ancien imprimeur-libraire à Vitry-le-François (correspondant en 1850, titulaire le 15 février 1870).

BECQUEY ✻, ancien préfet, à Vertus (correspondant en 1836, titulaire le 15 février 1870).

RICHON, médecin à Saint-Amand (correspondant en 1852, titulaire le 15 février 1870).

Cazanove (Charles de), négociant à Avize (correspondant en 1860, titulaire le 15 février 1870).

Lalobe de Felcourt (Théobald) ✻, membre du Conseil général de la Marne, à Maisons (correspondant en 1870, titulaire le 15 janvier 1872).

Ponsard ✻, membre du Conseil général de la Marne, député à l'Assemblée nationale, président du Comice départemental, à Omey (correspondant en 1860, titulaire le 15 janvier 1872).

Barthélemy (Edouard de) ✻, membre du Conseil général, à Courmelois (titulaire le 1er mars 1854, correspondant le 2 mars 1855, titulaire le 15 janvier 1872).

Le général de division Appert, G. O. ✻ (1875).

Paulin Paris O. ✻, membre de l'Institut, ancien professeur de littérature française au Collége de France, ancien conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale (1875).

Barthélemy (Anatole de) ✻, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, ancien sous-préfet, 9, rue d'Anjou-Saint Honoré, Paris (correspondant en 1854, titulaire du 17 avril 1876).

MEMBRES CORRESPONDANTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

MM.

Aubrion, vétérinaire au Gault (1er février 1869).

Bablot-Maitre, agriculteur à Jonchery-sur-Suippe (15 mai 1866).

Barbat de Bignicourt A. ✪, à Bignicourt, par Pargny-sur-Saulx (2 janvier 1873).

Battelier, maire à Humbeauville (3 novembre 1862).

Baye (Joseph de), à Baye (16 décembre 1872).

Beaudesson, fabricant de produits chimiques, à Reims (1852).

Bitterlin, docteur-médecin, à Saint-Maur (Seine) (1854).

Bordé (l'abbé), à Baye (16 juin 1873).

Bouquet A. ✪, ancien instituteur, à Poix (1847).

Brimont (Adrien de), à Reims (1er février 1865).

Brochart, instituteur à Chaltrait (2 juin 1857).

Camus, ancien juge de paix, à Reims (15 janvier 1857).

Cerf (l'abbé Charles), chanoine honoraire de la cathédrale de Reims (3 novembre 1862).

Charpentier, ancien instituteur, à Reims (1842).

Chaubry (Bon de), membre du Conseil général (15 juillet 1873).

Chemery ✻, propriétaire et maire à Moiremont (4 novembre 1872).

Chéruy-Linguet, instituteur, à Taissy (2 janvier 1869).

Contant, notaire à Reims (1840).

Courtin A. ✪, instituteur à Sompuis (1er mai 1865).

Damourette, docteur en médecine, inspecteur des eaux de Sermaize (2 novembre 1864).

DES COURTILS DE BESSY (Charles), vice-secrétaire du Comice agricole de Sézanne (15 avril 1867).

FIÉVET (Victor), anc. imprimeur à Epernay (1er mars 1865).

GALLOIS (l'abbé), aumônier du Lycée Saint-Louis (1820).

GÉRARDOT (A.-J.), cultivateur à Sézanne (1839).

GIRAUD, médecin à Loisy (9 août 1869).

GONZALLE, homme de lettres à Reims (1er décembre 1868).

GRESLOT, ancien juge de paix, propriétaire à Vitry-le-François (4 novembre 1856).

GROSJEAN, médecin à Montmirail (1870).

GUYOT, naturaliste à Bassu (16 juillet 1872).

HEQUET (Ch.), de Vitry-le-François (1861).

JACQUIER A. ✪, professeur de mathématiques, à Vitry-le-François (17 août 1868).

KIRGENER DE PLANTA, professeur d'agriculture à l'École normale (1864).

LAHIRÉE, percepteur à Sainte-Menehould (15 janvier 1867).

LEGRAND, ancien notaire, à Vitry-le-François (2 novembre 1863).

LUCOTTE, négociant à Avize (17 août 1873).

MALDAN ✻ I. ✪, docteur en médecine, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Reims (1842).

MARIGUES ✻, juge de paix (15 janvier 1857).

MATHIEU, docteur en médecine, à Vitry-en-Perthois (1853).

PÉROT, juge de paix, à Bourgogne (2 novembre 1865).

PERSON, météorologiste, à Sommesous (2 janvier 1873).

PLICOT, docteur en médecine, à Fère-Champenoise (1er octobre 1866).

PLONQUET, médecin, à Ay (15 décembre 1856).

REMY (Charles), ancien notaire, à Reims (titulaire le 1er avril 1864, correspondant le 15 novembre 1873).

REMY (Jules), botaniste et voyageur, à Louvercy (1846).

REMY, médecin et ancien maire, à Mareuil-le-Port (1862).

RICHEZ-ADNET, ancien instituteur, à Châlons (15 janvier 1867).

Riocour (comte de), à Vitry-la-Ville (1855).
Robinet, ancien juge de paix, à Bourgogne (15 janvier 1857).
Rousseau, docteur en médecine, à Epernay (1834).
Seurre, docteur en médecine, à St-Germain-en-Laye (1853).
Thévard, ancien juge de paix, à Saint-Remy-en-Bouzemont (15 janvier 1857).
Thiénot, ancien notaire, à Montmirail (1864).
Vast, docteur-médecin, à Vitry-le-François (2 décembre 1867).
Werlé C. *, I. ✪, ancien député, ancien maire de Reims (15 janvier 1873).
Werlé (Alfred), 15 janvier 1873.
Le Bon d'Aubilly *, membre du Conseil général de la Marne (1875).
Brisson, botaniste, à Châlons (1875).
Thomas Derevoge, ancien notaire, à Pontfaverger (1875).
Fontaine, professeur de sciences au Lycée de Reims (1875).
Simon *, commandant du génie, en retraite, à Fismes (1875).
Paris (Louis), bibliothécaire d'Épernay, à Avenay (1876).
Julien de Felcourt, à Maisons (1875).
Valser, propriétaire, à Reims (1875).
Barrois, instituteur, à Haussignémont (1875).
Husson, pharmacien à Toul (15 janvier 1876).
Cisternes de Veilles *, propriétaire à Dommartin-la-Planchette (1876).
Fourdrignier, receveur des contributions indirectes, à Suippes (1876).
Pujos, juge, à Epernay (1er décembre 1876).
Violart-Truchart, propriétaire, à Ay, bibliothécaire de la ville (1er décembre 1876).

FRANCE ET ALGÉRIE.

Aliès *, docteur-médecin, inspecteur des bains de mer de Trouville, à Luxeuil [Haute-Saône] (1er décembre 1856).

Appert (Emile) A. ✪, inspecteur d'académie, à Aurillac (1er octobre 1866).

Appert (Gustave) A. ✪, professeur au lycée de Versailles (15 décembre 1875).

Arbois (d') de Jubainville A. ✪, archiviste, à Troyes (Aube) (1er juillet 1864).

Baltet (Charles), pépiniériste, à Troyes (1859).

Mme Bayle-Mouillard (Elisabeth Celnard), à Paris (1839).

Bellin (Gaspard), à Lyon (1847).

Bertin (Amédée), ancien sous-préfet de Fougères (15 décembre 1856).

Bertrand (Edmond), juge suppléant au tribunal de la Seine, 12, rue Saint-André-des-Arts (15 mars 1857).

Bertrand (Ernest) ✳, conseiller à la Cour d'appel de Paris (15 janvier 1857).

Bigault de Fouchères, ancien magistrat, à Etampes [Seine-et-Oise] (15 juillet 1868).

Bonne (Ch.), docteur en droit, avoué à Bar-le-Duc (15 avril 1861).

Bonneville (de) Marsangy ✳, conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris, rue de Penthièvre, 7, à Paris (1845).

Bordeaux (Raymond), docteur en droit, à Evreux (1856).

Boselli ✳, ancien préfet de la Marne et de Seine-et-Oise (titulaire en 1850, correspondant en 1853).

Boulland, conseiller à la Cour d'appel de Rouen (titulaire le 2 juin 1862, correspondant le 2 février 1863).

Bouvart, à Charleville, rue Saint-André (1850).

Bresson (Jacques), négociant à Paris (1840).

Briquet O. ✳, docteur-médecin, agrégé honoraire de la Faculté de médecine, à Paris (1848).

Bryas (marquis de) O. ✳, ancien maire de Bordeaux (1855).

Buvignier ✳, ingénieur des mines, président de la Société philomatique, à Verdun (1847).

Bunel, ingénieur civil, architecte, à Paris (15 mars 1877).

Burel, inspecteur des forêts, à Nice.

Canat (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône (16 novembre 1857).

Catalan, professeur de mathématiques, à Paris (1838).

Challe O. ✻, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (16 novembre 1857).

Charbonnier, receveur principal, entreposeur des tabacs, à Digne (titulaire résidant le 1er avril 1862, correspondant le 30 août 1866).

Charmasse (de), à Autun [Saône-et-Loire] (2 novembre 1865).

Charpentier, procureur de la République, à Troyes (titulaire résidant le 15 avril 1865, correspondant en février 1867).

Chassaigne-Goyon O. ✻, ancien conseiller d'Etat, ancien préfet de la Marne (juillet 1864).

Chatel (Victor), agriculteur à Vire [Calvados] (1854).

Corblet (l'abbé) ✻, membre de la Société des antiquaires de France, à Amiens (1er juin 1861).

Cordier (l'abbé), curé de Monceau-sur-Oise [Aisne] (1865).

Dagonet (Henri), directeur de l'asile Sainte-Anne, à Paris (1849).

Debacq, ancien professeur de mathématiques, à Taverny-sur-Seine (membre titulaire 1er décembre 1848, correspondant en 1861).

Defranoux, président de la Société de viticulture, à Epinal [Vosges] (15 mars 1865).

De La Fuye, substitut, à Paris (1860).

Delaporte ✻ (le docteur), médecin inspecteur adjoint aux bains de Luxeuil, rue des Petites-Ecuries, 41, à Paris (15 juillet 1862).

De Mortillet (Gabriel), attaché au musée de Saint-Germain-en-Laye (1er mai 1863).

De Vergie aîné, docteur en médecine, à Paris (1841).

De Vroil (Jules), avocat à Paris (1845).

Duchatelier, archéologue, au château de Kernutz (Finistère) (1876).

ENDRÈS ❋, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Toulouse (1848).

ETIENNE-GALLOIS, bibliothécaire au Luxembourg, à Paris (1845).

FORNERON C. ❋, I. ✪, proviseur du lycée Bonaparte, à Paris (1852).

FOVILLE, ancien directeur de l'asile d'aliénés de Châlons, médecin à l'asile de Charenton (titulaire le 1er août 1861, correspondant en 1866).

FRANQUET ❋, lieutenant de vaisseau en retraite, à Arcis-sur Aube (1859).

GAYOT (Amédée), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de l'Aube (1856).

GEORGES (Etienne) A. ✪, curé aux Loges-Margueron [Aube] (1853).

GIRARDIN I. ✪, ancien doyen de la faculté des sciences de Lille, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand (1847).

GOMART (Charles) ❋, secrétaire du Comice agricole de Saint-Quentin, à Saint-Quentin (1856).

GOURGY (DE), agriculteur à Paris. (1860.)

HAVARD, ancien notaire, à Paris, rue Nicolas-Flamel, 5 (1845).

HÉLIE (Faustin) O. ❋, conseiller à la Cour de cassation, à Paris, rue Singer, 3 *bis*, Passy-Paris (1834).

HÉRICOURT (comte D'), secrétaire perpétuel de la Société académique des sciences, des lettres et des arts d'Arras (1859).

HERVÉ, homme de lettres, à Paris (30 novembre 1861).

HUART (Adolphe), homme de lettres, vice-président de la Société des sciences industrielles, arts et belles-lettres de Paris, rue Dauphine, 5 (1863).

JAMIN, propriétaire à Bourg-la-Reine [Seine] (1854).

JOLLIVET, archéologue, à Preuilly [Indre-et-Loire] (1875).

JOLLY (Jules) ❋, juge au Tribunal de première instance de la Seine, rue des Pyramides, 4, à Paris (1839).

Jolly (16 août 1875).

Lacordaire, conservateur de la bibliothèque de Bourbonne-les-Bains (1875).

Ladrey ✵, I. ✿, professeur de chimie à la faculté de Dijon (1861).

Lamairesse (Eugène) ✵, ingénieur en chef, à Tenès (Algérie) (1853).

Legoff, professeur à Paris, (titulaire le 15 mai 1858, correspondant en 1863).

Leroy, imprimeur, à Boulogne-sur-Mer (1875).

Lervat, trésoriér de la Société de viticulture, à Epinal (Vosges), 15 mars 1865).

Lescuyer, naturaliste, à Saint-Dizier.

Linas (de), membre de l'Académie d'Arras, à Arras (1853).

Lirin d'Airolles, naturaliste horticulteur, à Paris (1859).

Lyden (E. de), homme de lettres, à Paris (1er août 1861).

Maire, horticulteur, à Paris (1843).

Malenfant, ancien pharmacien, boulevard Montparnasse, 142, à Paris (titulaire le 15 avril 1850, correspondant en 1867).

Martin-Daussigny, conservateur du musée de Lyon (1er décembre 1860).

Materne ✵, I. ✿, inspecteur honoraire d'académie, à Paris (titulaire le 15 juillet 1836, correspondant en octobre 1840).

Maury, négociant à Villefranche [Haute-Garonne] (1853).

Maxe-Werly, numismatiste, boulevard Sébastopol, 72, à Paris.

Menche de Loisne ✵, ancien préfet, à Mende (Lozère).

Millet, architecte, à Metz (2 novembre 1864).

Morière, professeur d'agriculture à la Faculté des sciences, à Caen (1er décembre 1856).

Mourier O. ✵, I. ✿, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique (1er mai 1861).

Niobey, docteur en médecine, à Paris (15 avril 1861).

Peigné-Delacourt ✻, archéologue, à Ribécourt 15 (novembre 1860).

Pein (Louis), ancien avoué, à Verdun (1845).

Perrot de Chezelles A. ✪, vice-président du tribunal de la Seine (titulaire le 2 novembre 1863, correspondant en 1866), rue de Lille, 123.

Pontaumont (de), archiviste de la Société académique de Cherbourg (15 décembre 1860).

Profillet A. ✪, professeur au lycée de Rouen (titulaire le 17 février 1858, correspondant le 2 novembre 1860).

Quinquet de Monjour, juge au tribunal de Reims (titulaire en 1867, correspondant en 1875).

Raincourt (marquis de), à Paris (30 novembre 1861).

Raindre (Mme), à Paris, rue Saint-Thomas-d'Enfer (2 novembre 1865).

Ray (Jules), membre résidant et archiviste de la Société académique de l'Aube, à Troyes (15 avril 1858).

Renard ✻, conseiller à la cour de Rouen (titulaire le 1er juin 1865, correspondant en 1864).

Rivière (Emile), archéologue, rue du Bac, 93, à Paris (1875).

Robelin, ancien juge, à Charolles (titulaire en 1836, correspondant en 1840).

Roumeguère, numismatiste, à Toulouse (15 novembre 1860).

Roux-Ferrand ✻, ancien sous-préfet, homme de lettres à Paris (1854).

Roy (Jean) ✻, officier-comptable d'administration, en retraite, à Villers-le-Bel [Seine-et-Oise] (titulaire le 30 novembre 1861, correspondant le 16 novembre 1863).

Royer (Clément de), substitut à Versailles (1er juin 1873).

Salleron ✻, ancien chirurgien à l'hôpital du Gros-Caillou, à Drouilly (1863).

Sauville (de) ✻, ancien sous-préfet, à Versailles (1850).

Sélim-Maurin, docteur-médecin, à Marseille (15 mai 1867).

Simonnet, attaché au ministère des travaux publics, à Paris (1842).

SIMONNOT, ancien fabricant, à Troyes (1860).

TAILLART ✼, président honoraire à la cour de Douai (2 juin 1857).

TARADE (Emile de), ancien officier de cavalerie, homme de lettres, château de Belleroche, près Amboise (Indre-et-Loire] (2 avril 1872).

TILLOY A. ✪, aumônier au lycée Louis-le-Grand, à Paris (15 décembre 1865).

TISSOT ✼, A. ✪, doyen de la Faculté des lettres, à Dijon (1841).

TROCHU ✼, membre du Conseil général d'agriculture, à Belle-Isle-en-Mer (1838).

VIDAL, pasteur protestant, à Bergerac [Dordogne] (1841).

VIGNERAL (comte de), président du Comice agricole de Putanges [Orne] (2 juin 1857).

VIGNES (Edouard), directeur du Crédit agricole, à Troyes (1860).

VINGTRINNIER ✼, médecin en chef des prisons, à Rouen (1er juillet 1865).

WIBRATTE, homme de lettres, à Paris (1849).

ÉTRANGER.

D'OTREPPE DE BOUVETTE, secrétaire général de la Société d'émulation de Liége (1856).

GRÉGOIRE, pépiniériste, à Jodoigne (Belgique).

OUDART, négociant à Gênes.

VAN HOOREBEKE, à Gand (1er août 1857).

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ.

ANNÉE 1875-1876.

1° Ouvrages adressés par différents Ministères.

Revue des Sociétés savantes des départements.
Romania, recueil consacré à l'étude des langues.
Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.
Description des machines et des procédés pour lesquels il a été pris des brevets d'invention.
Annuaire météorologique.
Annales des chemins vicinaux.
Catalogue des brevets d'invention.
Statistique internationale de l'agriculture.

2° Ouvrages envoyés par leurs auteurs.

MM.

L'abbé Boitel. — Voies gauloises et romaines de la Champagne.
B. de F. — Tablettes historiques d'Etampes.
Croizier (le comte de). — La Perse et les Persans.
J. Decaisne. — Le Jardin fruitier du Muséum.
Edme Jacquier. — Géométrie populaire, ou la première géométrie des écoles primaires et des cours d'adultes.

Edmond Delière. — Don Juan et Haydée.

Gaspard Bellin. — Société protectrice des animaux, de Lyon. (Rapport fait à la séance publique de l'assemblée générale.)

Gustave Stahmann. — Les engrais minéraux potassiques de la Patent-Kali du docteur A. Frank à Stassfurt.

L'abbé Deschamps. — Sur la Stèle de Mesa.

Ch. Goureau. — Les Insectes nuisibles aux arbustes, à l'homme, aux animaux, aux arbres fruitiers et aux forêts.

Louis Gossin. — Les Universités libres et l'enseignement supérieur de l'agriculture.

Hans et Hermary. — Notice sur le baromètre absolu.

Hariot. — Florule du canton de Méry-sur-Seine.

Havard. — Recueil des procès-verbaux des séances du Comité central des Chambres syndicales, 1876.

Havard. — Revue pratique du Commerce et de l'Industrie, 1876.

Julliot et Belgrand. — Notice sur l'aqueduc romain de Sens.

Lescuyer. — La Héronnière d'Ecury et le Héron gris.

C.-A.-L. Letellier. — Le mot, base de la raison et source de ses progrès.

A. Lhote. — Recherches sur les centenaires.

Maxe-Werly. — Trouvaille de Bidestroff (Meurthe).

A. Morel, percepteur. — Album des cimetières de la Marne de toutes les époques; matériaux pour l'histoire de la Champagne souterraine. — *Deuxième livraison :* Epoque gauloise. — Découverte de Somme-Bionne.

Charles Remy. — Abbaye de Montier-en-Argonne.

J. Simonnet. — Essai sur les sires de Joinville.

A. Rivière. — Faune quaternaire des grottes de Menton.

Sailly (de). — Revue archéologique.

— Mémoires d'un vieux Pompon.

P. Violart-Truchard. — Mes loisirs (poésies champenoises).

3° Ouvrages et mémoires envoyés par les Sociétés correspondantes de France.

AIN. — Annales de la Société d'émulation de l'Ain.

AISNE. — Bulletin de la Société régionale d'horticulture de Chauny.

Bulletin de la Société des sciences de Saint-Quentin.

ALGÉRIE. — Bulletin de la Société d'agriculture d'Alger.

ALLIER. — Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier.

Annales de la Société d'agriculture de l'Allier.

Bulletin-Journal de la Société d'agriculture.

Annales de la Société d'horticulture de l'Allier.

ALPES-MARITIMES. — Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes et arrondissement de Grasse.

ARDENNES. — Bulletin de la Société d'horticulture.

AVEYRON. — Mémoires et Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

AUBE. — Mémoires de la Société académique de l'Aube.

Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

Séance publique de l'Académie des sciences et agriculture d'Aix.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône.

CALVADOS. — Mémoires de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Falaise.

Mémoires de la Société nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Bulletin de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture de Caen et du Calvados.

Mémoires de l'Académie de Caen.

CANTAL. — Bulletin de la Société centrale d'agriculture.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Annales de l'Académie de la Rochelle.

Bulletin de la Société d'agriculture et du Comice agricole de l'arrondissement de La Rochelle.

CÔTE-D'OR. — Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or.

Journal d'agriculture de la Côte-d'Or.

Mémoires de l'Académie de Dijon.

DOUBS. — Bulletin analytique de la Société départementale d'agriculture du Doubs.

Bulletin mensuel de la Société départementale d'horticulture et d'arboriculture.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.

Bulletin de la Société d'émulation du Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

EURE. — Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Concours de 1875 à Baumesnil.

EURE-ET-LOIR. — Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture.

Comices agricoles des arrondissements de Chartres et de Châteaudun.

GARD. — Bulletin de la Société d'agriculture du Gard.

GARD. — Mémoires de l'Académie du Gard

GIRONDE. — Annales de la Société d'horticulture de la Gironde.

HAUTE-GARONNE. — Bulletin de la Société archéologique du midi de la France.

Journal d'agriculture pratique pour le midi de la France.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Mémoires de la Société des sciences de Toulouse.

HAUTE-LOIRE. — Annales de la Société d'agriculture du Puy.

Hautes-Pyrénées. — Bulletin de la Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.

Haute-Saône. — Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône.

Haute-Vienne. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts.

Hérault. — Chambre de commerce de Montpellier.

Académie de Montpellier.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers.

Indre. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'Indre et de la station agronomique de Châteauroux.

Indre-et-Loire. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine.

Isère. — Bulletin de l'Académie delphinale.

Jura. — Mémoires de la Société d'émulation du Jura.

Loire. — Annales de la Société d'agriculture de la Loire.

Loire-Inférieure. — Bulletin de la Société archéologique de Nantes.

Société nantaise d'horticulture.

Annales et résumé des travaux de 1875.

Loiret. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans.

Bulletin de la Société d'horticult. d'Orléans et du Loiret.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Bulletin archéologique de l'Orléanais.

Lot. — Bulletin de la Société d'agriculture du Lot.

Lot-et-Garonne. — Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Maine-et-Loire. — Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. (Ancienne Académie d'Angers).

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.
Bulletin de la Société d'études scientifiques.
Bulletin de la Société industrielle et agricole.
Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Mémoire et délibération sur le projet d'abrogation de la loi du 3 septembre 1807.

MANCHE. — Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg.

MARNE. — Le Cultivateur de la Champagne.
Bulletin des travaux de la Société des vétérinaires.
Bulletin de la Société d'horticulture d'Epernay.
Travaux de l'Académie de Reims.

MAYENNE. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.
Annales de la Société centrale d'agriculture et du Comice de Nancy.

MEUSE. — Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

MORBIHAN. — Histoire naturelle du Morbihan.
Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.
Catalogues raisonnés des productions des trois règnes de la nature.

NORD. — Archives de l'agriculture du nord de la France.
Bulletin du cercle horticole du Nord.
Bulletin agricole de Douai.
Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.
Mémoires de la Société Dunkerquoise.
Journal du Cercle horticole du Nord.
Revue agricole, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes.
Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Mémoires de la Société des sciences de Lille.

Mémoires de la Société d'agriculture de Lille.

Nièvre. – Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts.

Oise. — L'Agronome praticien, journal de la Société d'agri culture de l'arrondissement de Compiègne.

Champs d'expériences de culture de betteraves.

Le Musée, bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont.

Annales de la station agronomique de l'Oise.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts.

Orne. — Bulletin de la Société industrielle de Flers.

Pas-de-Calais. — Bulletin agricole de la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais.

Bulletin des travaux de la Société de Saint-Pol.

Bulletin des travaux de la Société de Boulogne-sur-Mer.

Compte-rendu des travaux de la station agricole du Pas-de-Calais.

Pyrénées-Orientales. — Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Puy-de-Dôme. — Bulletin agricole du Puy-de-Dôme.

Mémoires de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand.

Rhône. — Annales de la Société d'agriculture de Lyon.

Bulletin de la Société d'horticulture pratique du département du Rhône.

Saône-et-Loire. — Mémoires de la Société éduenne.

Annales de l'Académie de Macon.

Sarthe. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe.

Seine. — Société libre des beaux-arts.

Bulletin de la Société protectrice des animaux.

Bulletin de la Société philomathique de Paris.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques.

Journal de la Société centrale d'horticulture de France.

Annuaire de la Société philotechnique.

Seine-et Marne. — Bulletin de la Société d'horticulture de Meaux.

Bulletin de la Société d'agriculture de Melun.

Programme de l'exposition de Melun et de Fontainebleau.

Seine-et-Oise. — Mémoires de la Société des sciences morales et des lettres de Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Pontoise.

Sociétété d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

Seine-Inférieure. — Recueil des publications de la Société nationale hâvraise d'études diverses.

Travaux de l'Académie de Rouen.

Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture.

Bulletin de la Société industrielle de Rouen.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure.

Somme. — Revue agricole de la Somme.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.

Var. — Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var.

VAUCLUSE. — Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse.

VENDÉE. — Bulletin de la Société d'horticulture de Fontenay le-Comte.

VIENNE. — Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

VOSGES. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.

YONNE. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Lettres de l'abbé Lebœuf.

4° Ouvrages envoyés par des Sociétés étrangères.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.

Sociétés des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

Société d'acclimatation de la Sicile.

ANVERS. — Société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers.

Actes de la Société d'acclimatation de Sicile.

Mémoires de la Société libre de Liége.

Journal de la Société d'horticulture de la Basse-Alsace.

5° Ouvrages reçus à titre d'abonnement.

Journal d'agriculture pratique rédigé par M. E. Lecouteux, 1876.

Journal de la Marne.

Mémoires du Congrès archéologique de France.

Bulletin monumental dirigé par M. Léon Palustre.

Revue de Champagne et de Brie.

Bulletin de la Société d'encouragement à l'industrie nationale.

Revue des questions historiques.

6° Journaux gratuits.

La Réforme scientifique.
Le Colon algérien.
Revue hebdomadaire de chimie.
La France illustrée.
La France littéraire.
Le Moniteur de la photographie.
Maître Jacques.
Journal d'agriculture.
Revue illustrée des deux mondes.
Courrier de Lyon.
Journal des campagnes.

RÉSULTATS DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

RÉSULTATS

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ POUR 1876.

Poésies.

Une médaille d'argent à M. Louis Mercier, à Besançon, pour sa pièce de vers intitulée : *Vierge et fleurs*.

Une médaille de bronze à M. Gustave Sauvage, à Limoges, pour une poésie intitulée : *Sans Retour*.

Chemins vicinaux.

Des médailles ont été accordées aux communes ci-après désignées, pour l'amélioration de leurs chemins vicinaux :

Arrondissement de Châlons. — Commune de Velye. M. Dardoize, maire. (Médaille d'argent.)

Arrondissement d'Epernay. — Commune de Nesle-la-Reposte. M. Levasseur, maire. (Médaille d'argent.)

Arrondissement de Reims. — Commune de Thil. M. Rathier, maire. (Médaille d'argent.)

Arrondissement de Sainte-Menehould. — Commune de Binarville. M. Gravier, maire. (Médaille d'argent.)

Arrondissement de Vitry le-François. — Commune de Hauteville. M. Guillemin, maire. (Médaille de vermeil).

Prix fondé par Mlle Adeline SAVEY.

Décerné à une fille de cultivateur qui s'est distinguée par son intelligence et son goût dans les travaux de l'exploitation agricole ou viticole.

Mlle Julie Gérard-Jactat, de Mareuil-sur-Ay.

TABLE DES MATIÈRES.

Châlons, imp. T. Martin.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 12. — Les associés correspondants paient une cotisation annuelle de cinq francs.

Ils reçoivent franco les Mémoires de la Société.

Les Sociétés savantes qui reçoivent ces Mémoires sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

ANNÉE 1876-1877

CHALONS-SUR-MARNE

Chez Auguste DENIS, libraire de la Société

RUE SAINTE-CROIX, 14.

—

1878

SÉANCE PUBLIQUE

SÉANCE SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

TENUE A CHALONS, A L'HOTEL DE LA PRÉFECTURE

Le Jeudi 27 décembre 1877.

La séance s'ouvre à une heure sous la présidence de M. Duphénieux, préfet de la Marne, président-né de la Société.

M. de la Barre Duparcq, président, prend place près de M. le Préfet.

Siégent au bureau : Mgr Meignan, évêque de Châlons, M. Le Blond, président du Conseil général, M. Faure, vice-président du Conseil général et maire de la ville de Châlons, etc.

Les membres honoraires, les membres titulaires et plusieurs membres correspondants au nombre desquels MM. Violart-Truchart, Lucotte, Fourdrignier, de Riocourt, etc., assistent à la séance.

M. le Préfet prononce une allocution dans laquelle il expose que, arrivé la veille, il regrette de ne pouvoir

prendre à la séance solennelle la part accoutumée : qu'en tout temps il a fort apprécié les efforts faits et les résultats si utiles obtenus par les sociétés savantes et qu'il suivra avec intérêt les travaux de la société d'agriculture, sciences et arts du département dont l'administration vient de lui être confiée.

M. DE LA BARRE DUPARCQ lit un discours dans lequel il expose la nécessité et l'intérêt des études géographiques.

M. le colonel VIRLET, vice-président de la Société, donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1876-1877, établi par M. Pizard, secrétaire, qui, empêché, ne peut assister à la séance.

M. l'abbé LUCOT, membre titulaire, donne lecture du rapport de la commission du concours de poésie.

M. DE LA BARRE DUPARCQ, président, procède ensuite à la distribution des récompenses.

M. DE LA BARRE DUPARCQ donne lecture du programme des concours pour 1878 et 1879.

La séance est levée.

ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. LE PRÉFET

PRÉSIDENT-NÉ DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

J'avais quelques scrupules d'accepter la présidence de votre séance, car depuis mon arrivée, qui est pour ainsi dire d'hier, les travaux de la session du Conseil général ont absorbé mon temps et il ne m'a pas été permis de me présenter officiellement à vous.

Je prends la parole aujourd'hui, uniquement pour vous remercier de l'honneur que vous me faites, pour vous affirmer tout l'intérêt que je porte à votre Société dont les travaux sont si féconds en résultats utiles, et pour vous donner l'assurance de ma sollicitude et de mon dévouement.

Laissez-moi aussi vous exprimer l'espoir, Messieurs, que vous voudrez bien, en m'initiant à vos études et à

vos recherches, m'honorer de vos relations et des conseils pratiques de votre expérience. Vous me fournirez, en daignant m'associer à votre œuvre, une occasion nouvelle de m'instruire et de travailler en même temps au développement intellectuel et matériel de votre département, c'est-à-dire de travailler pour la plus grande prospérité.

DISCOURS

DE M. DE LA BARRE DUPARCQ

Président de la Société.

Messieurs,

A la fin de chacune de nos années académiques, le jour de la séance solennelle de votre Société, avant le compte-rendu par le secrétaire des travaux de la dernière période et la distribution des récompenses, votre président doit, suivant l'usage, vous entretenir quelques instants.

J'avoue que, malgré toute la bienveillance que vous me témoignez dans nos réunions, la tâche me paraît difficile, surtout à la suite du succès que vous venez d'obtenir à la Sorbonne, et quand je cherche un sujet qui me permette de répondre à l'honneur que vous m'avez fait en me donnant votre présidence, ou de ne pas être trop faible devant mes prédécesseurs qui en ont traité tant de divers, toujours avec talent et avec l'autorité de leur grande expérience, j'éprouve quelque embarras.

N'étant ni commerçant, ni artiste, ni agriculteur, ni archéologue, et porteur seulement d'un simple bagage

mathématique, je ferai donc appel à mes vieux souvenirs, et, si vous voulez m'y autoriser, je choisirai mon sujet dans les sciences ; non pas dans les sciences exactes, car ce serait trop sérieux pour aujourd'hui qui est un jour de fête, et où l'auditoire est à la fois composé de personnages graves et savants, de poëtes, de littérateurs, de dames et de jeunes gens, mais dans une science appliquée que tout le monde connaît.

Il est une science qui intéresse en effet tout le monde et qui est utile à tous, c'est la géographie.

Elle s'occupe principalement de la description de la terre, comme son nom l'indique ; mais c'est une science universelle et qui, à en juger par le dernier Congrès, nourrit l'ambition de les renfermer, tout au moins de les utiliser toutes.

C'est une science pacifique, puisqu'en faisant mieux connaître les peuples les uns aux autres, elle les porte à s'apprécier et par conséquent à s'aimer.

Elle vient en aide à la politique en la renseignant sur l'étendue relative des divers pays, sur leurs productions de toute nature et sur leurs richesses.

Elle est indispensable au commerce, puisqu'au moyen de la statistique, elle fait connaître les ressources et les besoins d'un pays, ainsi que la meilleure voie pour y parvenir sûrement.

L'ingénieur, le militaire, le marin, en tirent le plus grand parti. Au premier, elle indique les points où il y a des travaux à faire, comme elle lui enseigne d'où proviennent les matériaux les plus utiles ; au second, elle rend familières les routes les plus praticables et les plus courtes pour atteindre avant l'ennemi un champ de bataille propice, ou une ville convoitée ; au troisième, elle est indispensable pour traverser les mers.

L'antiquaire, l'historien ont fréquemment recours à elle afin d'éclairer le sens des inscriptions, l'origine des médailles ; afin de renouer la chaîne des temps, en découvrant les emplacements de certaines villes célèbres dans l'histoire, ou en leur donnant un caractère d'authenticité ; et ce que je dis des villes, s'applique à toutes les particularités locales ayant eu de la réputation, que ce soit un cours d'eau, un bois, une montagne, ou une route disparue. C'est encore par le secours de la géographie et par les indications des géographes grecs et latins que l'on a retrouvé maintes cités, maints temples en ruines, il est vrai, mais qui ont, par une foule d'inscriptions, éclairé l'histoire d'un nouveau jour en donnant les listes chronologiques des souverains, en célébrant leurs victoires, en retraçant les vaincus dans leur propre attitude et revêtus de leurs costumes, en reproduisant des vues de monuments, d'armes, de jeux, de métiers en exercice, etc. ; et si des esprits chimériques ou trop audacieux ont abusé du procédé et proclamé des découvertes hasardées, même fautives, comme celle du fameux royaume d'Illy, près Lesneveu, dans le nord du Finistère, il n'en est pas moins certain que la science géographique bien étudiée et bien comprise, éclaire avec certitude une foule de points concernant l'histoire du passé.

De ces inscriptions murales et aussi des vestiges des objets de toutes sortes que renferment les tombeaux et qui sont parfois des papyrus ou tous autres manuscrits, le linguiste tire aussi son profit comme l'antiquaire. Le linguiste trouve surtout avantage, pour ses études comparées, dans les vocabulaires que le voyageur doué d'initiative et d'intelligence rapporte des contrées inconnues ou délaissées ; et chacun connaît l'importance des rapprochements des divers idiomes pour déterminer l'origine et

la parenté des races. C'est ainsi que par leur langage actuel, les Bretons du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord, comme du reste leurs frères du pays de Galles, se rattachent sans conteste aux anciens Celtes, et par conséquent parlent en grande partie la plus ancienne langue de l'Europe, qu'ils lisent encore dans l'ancien et le nouveau Testament, traduit exprès pour eux dans le premier quart du XIXe siècle, par Le Gonidec. Les Bretons emploient le *ia*, comme les Allemands, pour dire oui.

Je choisis, comme vous le voyez, eu égard à la linguistique, l'exemple le plus frappant et le plus à notre portée. Par leur longue chevelure, les Bretons ne nous rappellent-ils pas encore la *Gallia comata*, la Gaule indépendante ?

Il n'y a pas jusqu'au gourmet, jusqu'aux élégantes qui ne puissent bénéficier de leurs connaissances géographiques. Mais qu'il me suffise d'avoir émis cette idée, car elle n'est pas de nature à ce que je songe à la développer ici. Je dois surtout rappeler l'utilité de la géographie pour les voyageurs ou les missionnaires qu'elle éclaire et dirige et qui, à leur tour, la complètent et l'étendent. Il est à remarquer, en effet, que cette science n'est jamais achevée, qu'elle réalise sans cesse des progrès, qu'on ne peut à aucun moment la déclarer finie ; ou si l'on admet qu'on arrive enfin à connaître, dans le même détail, toutes les parties du globe explorées jusqu'à ce jour, qui sait si plus tard on n'atteindra pas de nouvelles terres, sinon déjà existantes, au moins qui naîtraient à la surface des eaux à la suite de quelque cataclysme ? Qui sait aussi si certaines contrées ne disparaîtront pas quelque jour, puisque, tandis que certains pays tels que la Nouvelle-Calédonie et l'Amérique du Sud paraissent s'élever au-dessus du niveau de la mer ; d'autres, tels que la Guadeloupe, semblent au contraire tendre à s'abaisser,

question grave qui préoccupe aujourd'hui le monde savant.

La géographie est donc une science de premier ordre et de la plus haute utilité. Elle est intéressante sous tous les rapports et pour tout le monde. Elle offre les phénomènes les plus curieux, la variété la plus grande, et si on la réduit au point de vue local, elle reste encore d'un intérêt majeur pour l'agriculteur comme pour l'industriel.

Mais la plus curieuse partie de cette science consiste dans ses développements et ses progrès, et surtout dans les tentatives de voyages faites successivement et particulièrement dans notre siècle.

Son histoire commence avec celle de la civilisation et se divise comme l'histoire générale du monde en trois grandes périodes : temps anciens, moyen âge et temps modernes.

Dans les temps les plus anciens, jusqu'à Homère, huit ou neuf siècles avant Jésus-Christ, malgré les découvertes des Phéniciens et des Grecs, on ne connaît encore que la Grèce, l'Asie Mineure, l'Egypte, un peu de l'Afrique septentrionale, la mer Noire, et une partie de la Méditerranée. La terre n'était alors pour les hommes qu'un disque plat entouré de tous côtés par les eaux.

Avec l'historien grec Hérodote, trois siècles plus tard, les bornes du monde reculent ; les noms d'Europe, d'Asie et de Lybie ou d'Afrique sont déjà employés pour désigner les parties de l'ancien continent.

Au temps d'Alexandre, les progrès sont encore plus grands par suite de ses conquêtes. Déjà Aristote démontre la rotondité de la terre.

Les successeurs d'Alexandre et les rois Ptolémées s'intéressent à cette science ; ils encouragent le commerce ainsi que les savants de l'école d'Alexandrie, et poursuivant les idées d'Aristote, Eratosthène produit un premier

système de géographie mathématique, mesure un arc du méridien, et construit avec ces données, dans le IIIe siècle avant notre ère, une mappemonde qui fit autorité dans la science pendant quatre siècles, jusqu'à Ptolémée, dont l'œuvre est le dernier mot de la géographie antique.

Le moyen âge agrandit les bornes de l'ancien monde, mais ne fit qu'effleurer le nouveau. Les progrès des connaissances géographiques pendant cette période résultent des invasions des barbares dans le centre de l'Europe, des conquêtes des Arabes en Afrique et en Asie, des explorations des Scandinaves le long des côtes nord de l'Europe, et des croisades pour l'Orient. Toutefois les progrès des sciences sont alors très-faibles et on ne voit apparaître rien de saillant.

Mais la période moderne et surtout la période contemporaine offrent le plus vif intérêt. L'invention de la boussole permet aux navires de s'aventurer dans toutes les mers, et de hardis navigateurs vont bientôt connaître la forme de ce globe que nous habitons, que Galilée nous fait voir tournant sur son axe, emporté dans l'espace autour du soleil, et que la science aujourd'hui ne considère que comme un infiniment petit au milieu des mondes que Dieu a créés.

A la fin du XVe siècle, après que Barthélemy Diaz eut découvert le cap de Bonne-Espérance, Vasco de Gama reconnaît la côte orientale d'Afrique et aborde aux Indes, pendant que Christophe Colomb découvre l'Amérique.

La curiosité s'éveille de toutes parts; de nouveaux voyages s'organisent. Du haut des collines de l'isthme de Panama, Balboa aperçoit le Pacifique; il faut y arriver, et quelques années plus tard, en 1521, Magellan est assez heureux pour trouver le détroit qui porte son nom et pour pénétrer dans ces mers nouvelles.

Dès lors les voiles sont déchirés et les fables du moyen âge disparaissent. Les faits constatent et contrôlent la science. On sait que le tour du monde peut se faire, et il est accompli pour la première fois par l'amiral anglais Drake, de 1577 à 1580.

Jusqu'à présent, Messieurs, je n'ai cité aucun nom français, mais notre pays n'est pas resté en arrière et nous avons eu des compatriotes qui ont fait les plus périlleux voyages dans l'intérêt de la science. Au milieu du siècle dernier, Bougainville a visité le centre de la Polynésie et le nord de la Mélanésie; La Pérouse a reconnu le nord-est de l'Asie et le nord-ouest de l'Amérique pour disparaître dans les mers de la Mélanésie. Enfin vous connaissez tous les découvertes accomplies par l'amiral Dumont d'Urville, qui, parti en 1838 avec les corvettes l'*Astrolabe* et la *Zélée*, ne rentra à Toulon qu'en 1842. Le but de son voyage était d'atteindre le pôle sud, ce qui ne lui a pas été possible à cause des masses de glace qu'il y reconnut et des maladies de ses équipages; mais après une navigation dangereuse, il découvrit la terre Louis-Philippe qui paraît être l'amorce d'un continent paléocrystique ou la portion principale d'un archipel glacé, ainsi que la terre Adélie.

Rendons hommage à sa mémoire, surtout en nous rappelant sa triste fin lors de l'accident du 8 mai 1842, sur le chemin de fer de la rive gauche de Versailles.

Je dois encore citer un de nos compatriotes les plus intrépides qui, dans ces derniers temps, voulait entreprendre un voyage aussi hardi que celui du capitaine Cook; je veux parler du capitaine Lambert dont vous avez entendu les conférences au sujet du pôle nord qu'il comptait atteindre par le détroit de Behring, sur le Boréal, et qui vous a exposé son intéressante théorie tendant à prouver que la Polynia n'est pas glacée.

Honneur aussi à sa mémoire, car il a été une des victimes de nos ennemis à Buzenval, ce brave marin qui ne rêvait qu'à rehausser l'éclat de son pays en plantant le premier le drapeau français au pôle !

Tristes et étranges coups du sort ! Dumont d'Urville périssant brûlé par suite d'un accident de chemin de fer ! Lambert tué à Paris en marchant à l'assaut ! Qui aurait pu prévoir ces deux rapprochements, et ne nous prouvent-ils pas une fois de plus notre faiblesse, la faiblesse de nos projets, de notre individualité, devant la volonté de la Providence.

Mais les projets du capitaine Lambert ne sont pas abandonnés. L'Angleterre et l'Allemagne, comme la Suède, ont organisé des expéditions qui tentent d'explorer les régions polaires. En 1875, des marins suédois ont découvert l'embouchure du Yénissei, qui présente à l'entrée un port fort commode en Sibérie, et la Société de géographie de Saint-Pétersbourg a offert à cette occasion à Nordens-Kiold, un banquet où l'on a porté un toast à la santé des deux souverains.

La réussite de cette expédition a fait éclore un autre projet dont la réalisation exigerait trois années et qui aurait pour but de résoudre la question des relations du port d'Arkangel avec l'embouchure de la Léna.

Enfin, dans le Groënland, on a visité dans ces derniers temps l'établissement d'Uperniwick, qui est le plus septentrional qui existe.

Un jour viendra donc, il faut l'espérer, où tous ces efforts seront couronnés de succès, où le pôle arctique sera enfin visité, et où une voie plus courte sera peut-être trouvée entre l'Europe et le Pacifique par le nord de l'Amérique.

Ce sera une victoire considérable du génie de l'homme.

En traversant le pôle nord au solstice d'été, le navigateur verra un magnifique spectacle, inconnu de nous; car il aura une période constante de jours, sans nuits, et pendant laquelle le soleil tournant autour de lui, lui paraîtra toujours à l'horizon. Il ne saura plus qu'il est midi que par sa montre. Le grand astre qui lui donne chaque jour le méridien et la latitude dans les mers connues ne pourra plus lui servir pour trouver sa route, et il n'aura plus pour se diriger que notre satellite, quand il pourra l'apercevoir.

Pour lui, le nord et l'étoile polaire qui nous l'indique si facilement, seront directement au-dessus de sa tête. Le soleil étant à l'horizon, il portera constamment une ombre égale à sa hauteur et parallèle à lui-même, tandis que si, trois mois avant ou après, il se trouvait sur l'équateur, comme ces autres hardis voyageurs qui cherchent à explorer le centre de l'Afrique, il aurait, à midi, le soleil droit sur sa tête en ne portant d'ombre qu'à ses pieds, et la polaire lui apparaîtrait le soir à l'horizon.

Qu'il y a loin, on le voit, des études de la géographie moderne à celles de la géographie ancienne, qui admettait seulement une terre plate limitée par les eaux! Aujourd'hui, l'homme connaît parfaitement la forme du globe qu'il habite; il sait aussi sa marche dans l'espace. Les astronomes modernes Descartes, Képler et Newton ont calculé sa vitesse dans la grande courbe qu'il décrit autour du soleil pour la période de l'année, comme celle de sa rotation sur son axe pour la période du jour, et les intuitions de la science amènent à penser que notre soleil n'est dans l'immensité des mondes qu'une étoile qui marche elle-même dans l'espace, en nous entraînant vers d'autres régions dont l'homme ne pourra jamais mesurer le terme.

Tout est grandiose dans le système du monde. Rien ne

frappe plus l'imagination que son étude si attrayante, et rien ne peut donner plus d'admiration pour le Créateur.

Mais sans s'occuper de cosmographie ou d'uranographie, et en se réduisant à la géographie, c'est-à-dire à l'étude de notre globe, qui comprend l'hydrographie et l'orographie, et même, si l'on veut, la géologie et la météorologie, on a devant soi un champ assez vaste pour occuper l'existence entière. La curiosité est sans cesse tenue en haleine dans cette étude, soit qu'on se mette au courant du passé, soit qu'on fasse des recherches par soi-même, et ce qu'on apprend fait désirer d'apprendre plus encore; de même que le voyageur qui parcourt de belles montagnes et qui découvre un magnifique pays, désire avancer toujours afin de contempler de nouveaux espaces.

Heureux l'homme doué de la vertu du travail et de l'amour des études géographiques! Heureux l'enfant que de bonne heure ses goûts portent vers ces études!

Heureux je serai moi-même si ce que je viens de dire peut aider à la propagation d'une science si noble, si utile, si intéressante et si vaste, qui ne peut qu'élever l'âme vers Dieu, en faisant comprendre à l'homme, mieux que toutes les discussions philosophiques, que, malgré sa vanité, il n'est qu'un atome au milieu de l'univers.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1876-1877

PAR M. PIZARD, *secrétaire*.

MESSIEURS,

Suivant les usages constants de la societé, votre secrétaire doit exposer en séance publique l'analyse de vos travaux pendant l'année académique qui vient de s'écouler. Cette tâche, toujours difficile, est aujourd'hui fort périlleuse pour moi, nouveau venu au milieu de vous.

Tous vous avez encore présents à la mémoire ces intéressants rapports de mes prédécesseurs qui, publiés dans vos mémoires annuels, forment comme le répertoire de vos travaux. A ce répertoire, je dois ajouter un chapitre; grave embarras pour un débutant qui, à défaut d'expérience, ne peut mettre à votre disposition que sa bonne volonté. Pour me guider dans cette tâche, j'ai le bonheur d'avoir l'exemple de tous ceux qui l'ont menée à bonne fin avant moi ; à Dieu ne plaise que j'essaie de rivaliser avec eux ; ne pouvant être leur émule, je serai leur disciple ;

2

trop heureux si, en reprenant leurs traditions, je peux mériter d'être considéré comme leur fidèle successeur.

Le titre que les fondateurs de notre société lui ont donné est assurément aussi complet que possible : *Agriculture, Commerce, Sciences et Arts*. En le lisant, on se rappelle volontiers la devise fameuse de Pic de la Mirandole, et (disons-le en toute franchise) on n'est pas enclin à lui reprocher l'excès de modestie. Il témoigne du moins de la bonne volonté avec laquelle on se disposait, dans cette savante compagnie, à aborder l'étude de tout ce qui concerne la vie économique, intellectuelle et morale de notre nation. Vous êtes restés fidèles à l'ambition de vos devanciers. Quand on assiste à vos longues et nombreuses séances, quand on est initié aux travaux si variés qui vous accaparent, on est bientôt convaincu que, si vous avez reçu de vos prédécesseurs un beau et noble titre, vous vous efforcez toujours de vous en rendre dignes. Ces efforts vous les consignez dans vos volumes de mémoires dont quelques-uns ont véritablement étonné le monde savant, dont tous du moins sont inspirés par la passion du bien public.

Parmi ces volumes, celui de l'année 1874-1875 restera célèbre dans les annales de votre société.

Naguères, dans une séance publique, votre président vous rappelait avec esprit le mot de Voltaire au sujet de l'ancienne société académique de Châlons-sur-Marne. « C'est une forte honnête personne, disait le philosophe, puisqu'elle n'a jamais fait parler d'elle. »

Voilà un compliment que nous ne méritons plus. On a beaucoup parlé de nous cette année, dans la vieille Sorbonne, l'asile sévère des grandes études ; et on en a parlé en termes si élogieux qu'il m'est impossible de résister au plaisir de les citer. A la distribution des récompenses aux

sociétés savantes des départements, notre volume de 1874-1875 remportait un des trois grands prix d'archéologie, et M. Chabouillet, rapporteur de cette section, énumérait vos titres à cette distinction si enviée. Après avoir analysé rapidement l'histoire de notre société, M. le Rapporteur, arrivant aux travaux de ces dernières années, disait :

« M. Morel, depuis longtemps avantageusement connu, notamment par un rapport sur les fouilles de Somsois et un autre sur la sépulture de l'âge de bronze de Courtavant (Aube), continue à explorer le département de la Marne avec un zèle que la fortune se plait souvent à récompenser. En 1873, à Somme-Bionne, encore plus heureux qu'à Marson, M. Morel s'est emparé d'une sépulture qui marquera parmi les plus importantes de la Champagne souterraine qui en compte déjà un si grand nombre. C'était la tombe d'un chef puissant, inhumé sur son char ou tout au moins avec son char. On y a trouvé en effet des vestiges parfaitement reconnaissables d'un char et du harnachement de ses chevaux, un bandeau et un anneau d'or et enfin deux vases appartenant à l'art italien, une œnochoé de bronze et une coupe de terre peinte représentant un discobole dont le style annonce 200 ou 250 ans avant Jésus-Christ. C'est dans le dernier mémoire de la société de la Marne (1876) que M. Morel a publié son travail sur la sépulture de Somme-Bionne, et que l'on peut consulter les douze planches qui l'accompagnent ; mais il n'y représente pas seul l'archéologie. M. Nicaise qui, en qualité de président de la société, a dirigé l'exécution de ce beau volume, l'a enrichi d'une *savante étude sur les puits funéraires de Tours-sur-Marne*, qui datent de l'époque de la pierre polie et qu'il rapproche du puits sépulture découvert, il y a quelques années, à Cumières dans la Meuse, par M. Liénard, de Verdun. Vient ensuite un mémoire sur les

monnaies antiques recueillies au chatel de Boviolles de 1802 à 1874, avec des planches où les pièces gauloises sont figurées et scientifiquement groupées. M. Maxe Werly, auteur de ce mémoire, y a fait preuve de connaissances variées. On en peut dire autant de M. l'abbé Lucot qui, dans un mémoire sur sainte Hélène, son culte en Champagne, et son suaire, qu'on révère encore dans l'église de Saint-Jean de Châlons, a montré une fois de plus qu'on pouvait joindre l'érudition hagiographique au tact critique de l'archéologue.

» Le volume de 1876 inaugure une ère nouvelle dans les fastes de la société de la Marne : en le publiant, cette compagnie a pris rang parmi celles qui ont le mieux mérité des amis des antiquités nationales. » (1)

Que puis-je ajouter à ce jugement si ferme dans ses éloges, et si bien motivé dans ses conclusions? Les archéologues dont les travaux font si grand honneur à notre compagnie ne me pardonneraient pas, si je venais affaiblir par d'inutiles développements ce que M. Chabouillet a dit, et a si bien dit.

Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, nos archéologues ont poursuivi avec ardeur leurs chères études. Les nombreux travaux qu'ils nous ont communiqués ne sont point indignes de leurs aînés, et lorsque, à la Sorbonne, à la dernière réunion du mois d'avril, les délégués des sociétés savantes ont entendu les récentes communications de MM. Morel, Nicaise, Fourdrignier, ils ont pu reconnaître que ces messieurs n'étaient point disposés à s'endormir sur leurs lauriers. Dans le registre de nos délibéra-

(1) Extrait du *Journal officiel*. Compte-rendu de la Réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne — Avril 1877.

tions, je relève quelques-unes des communications et des discussions archéologiques qui ont occupé nos séances :

Séance du 3 novembre. Discussion sur la bataille des champs catalauniques, au sujet d'un mémoire publié par la société Eduenne sur cette question, et analysé par M. Nicaise.

Séance du 1er février. Lecture du mémoire de M. Foudrignier sur les chars gaulois de la Marne. Ce mémoire, lu quelques jours plus tard au congrès de la Sorbonne, provoquait une intéressante discussion ; imprimé dans notre volume, il lui donne une grande valeur.

Séance du 1er mars. M. Nicaise dépose sur le bureau un album très-remarquable, offert par M. Frédéric Moreau à la société. Quelques mois plus tard, M. Frédéric Moreau nous offrait un nouvel album archéologique, intitulé la collection *Caranda*. Ces deux albums, tant par la beauté des dessins que par l'intérêt des objets reproduits, constituent une œuvre de la plus grande valeur qui doit tenir place d'honneur dans la bibliothèque des archéologues.

Séance du 15 mars. M. Morel lit deux mémoires : l'un sur une hache de diorite avec figure humaine ; l'autre sur une idole de silex portant des stries ou peut-être des caractères inconnus.

Séance du 28 mars. M. Nicaise lit deux mémoires : l'un sur la station préhistorique de Saint-Martin-sur-le-Pré, l'autre sur le silex associé au fer dans les sépultures de Sablonnières, près Fère-en Tardenois (Aisne).

Séance du 17 avril. Lecture d'une communication de M. Barrois, membre correspondant, au sujet de quelques objets de l'époque gallo-romaine, recueillis dans le cimetière d'Haussignémont.

Séance du 1er juin. Discussion sur les hipposandales, provoquée par la découverte d'un objet en fer dans les fouilles opérées pour la construction du groupe scolaire de la rue Basse-Saint-Jean, à Châlons-sur-Marne.

Séance du 16 juillet. Lecture de M. le commandant Simon, membre correspondant, sur le cimetière gallo-romain de Jonchery- sur-Suippes.

Cette aride énumération vous prouve bien, Messieurs, qu'aucune des branches de l'archéologie n'est négligée ; l'archéologie préhistorique, l'archéologie celtique, l'archéologie gallo-romaine ont simultanément fourni à nos savants de curieux sujets d'étude. Notre société est heureuse de centraliser tous ces travaux. Puissent un jour nos archéologues, à l'exemple de ce qui a déjà été fait pour d'autres provinces, faire connaître d'une façon complète et définitive la Champagne souterraine. Une telle publication, par la variété et l'importance des découvertes qu'elle renfermerait ne céderait le pas ni pour l'intérêt, ni pour les conséquences scientifiques à celles qui ont déjà obtenu des succès si retentissants. C'est à ce but, peut-être encore bien éloigné, que tendent les travaux de nos collègues, et ce ne sera pas un mince honneur pour notre compagnie d'avoir, dans la mesure de ses moyens, concouru au développement d'une science qui agrandit le domaine de la pensée et de l'activité humaine. C'est à ce but que tendent aussi quelques-uns de nos modestes concours, et quand, tout à l'heure, nous décernerons une de nos médailles à un fouilleur zélé comme M. Doyen, vous reconnaîtrez que tous ceux qui par leur intelligence et leur bonne volonté concourent au développement de la science archéologique, sont et seront toujours jugés dignes de nos encouragements et de nos récompenses.

Dans le compte-rendu de vos travaux, j'ai dû, Messieurs, contrairement à l'usage établi, citer au premier rang vos études archéologiques; j'obéissais ainsi au vieux proverbe qui dit : à tout seigneur tout honneur. Descendons maintenant au récit de notre vie ordinaire.

AGRICULTURE, VITICULTURE, HORTICULTURE.

Si dans vos mémoires l'archéologie occupe la première place, dans vos séances ordinaires l'agriculture conserve toujours vos préférences. Beaucoup d'entre vous, restés fidèles à leur passé, ou bien entraînés par l'intérêt puissant qu'offrent les études agricoles vous ont entretenu de ces questions vitales pour la France. Je signalerai en quelques mots les communications les plus importantes, telles que celles des fourrages de l'armée, de l'ensilage du maïs, du phylloxera.

Le ministre de la guerre, si actif dans l'œuvre de réorganisation entreprise après nos désastres, a fait appel aux lumières des hommes compétents avant de prendre une décision définitive sur les approvisionnements de fourrages, indispensables au service de notre armée. Pour répondre au désir du ministre, vous avez nommé une commission composée de MM. Virlet, Duguet et Aumignon. M. Duguet, rapporteur de cette commission, vous a soumis les réponses que la commission croyait devoir faire au questionnaire qui lui avait été renvoyé, et vous avez approuvé ce travail qui indiquait les solutions les plus favorables pour le trésor et pour les producteurs. M. le président s'est empressé de faire parvenir au ministère ce mémoire considérable, œuvre de patriotes zélés et d'agriculteurs compétents.

M. Moignon, que les fonctions de sous-préfet à Issoire ont éloigné de vous, a fait part à la société d'une tentative d'ensilage du maïs faite à Pontfaverger et dont il a été témoin. Le silo, bien installé et bien couvert, fut entamé au commencement de l'hiver, et procura une nourriture parfaitement saine, très-recherchée surtout par le gros bétail. Le rapporteur ajouta que les habitants du pays furent étonnés d'un succès aussi complet et aussi imprévu ; puisse cet exemple leur avoir ouvert les yeux sur les progrès qui restent encore à accomplir dans l'industrie agricole. La société serait heureuse de voir se multiplier dans le département les tentatives analogues à celle de Pontfaverger, et, en les faisant connaître avec leurs excellents résultats, elle contribuerait aussi à la prospérité de l'agriculture qui sera toujours une de ses grandes préoccupations.

Que dirai-je du phylloxera ? Reste-t-il quelque chose de nouveau à dire sur un sujet si épuisé ? Les nombreux rapports que M. Duguet vous a lus sur ce fléau ont toujours provoqué au sein de notre compagnie le plus grand intérêt. Les progrès incessants de l'insecte dévastateur, sa marche régulière du sud au nord, de l'Hérault aux Charentes et dans la Bourgogne, tout vous a été dit, expliqué, démontré.

Il vous a été donné connaissance de tous les moyens tentés ou préconisés pour combattre le fléau, et dont aucun n'a malheureusement été reconnu pratique ou efficace.

Nous espérons encore que malgré la marche toujours envahissante du fléau les contrées de l'Est en seront préservées. Votre société, qui n'est pas armée contre l'ennemi, l'a du moins dénoncé et elle a la certitude d'avoir, dans son modeste champ d'action, fait tout ce qu'elle pouvait faire.

Avec M. Dorin, nous avons pénétré dans le domaine de l'horticulture, et certes les tableaux qui nous ont été mis sous les yeux étaient moins sombres que celui de la marche du phylloxera. M. Dorin nous a analysé successivement les travaux des sociétés d'horticulture de Maine-et-Loire, des Ardennes, de l'Aube et enfin de la société centrale d'horticulture de France. Dans ces analyses, M. Dorin nous a donné de très-curieux détails sur une foule de problèmes dont la solution est poursuivie par les horticulteurs, tels que les nouveaux procédés employés pour combattre les fourmis, les pucerons, les maladies de la pomme de terre, pour cultiver les artichauts, les melons, les œillets, pour distinguer facilement les bonnes poires des mauvaises, pour préserver les fruits des vers qui les rongent. Ces lectures, pleines d'enseignements pratiques, ont sans doute été utiles à plusieurs de nos collègues; elles nous ont tous intéressés vivement, car elles nous faisaient assister au combat acharné que les grands horticulteurs de France livrent sans cesse à cette innombrable et trop souvent insaisissable armée d'ennemis qui désolent les beaux et bons jardins.

SCIENCES.

M. le colonel Virlet, vice-président de la société, vous a analysé les observations météorologiques que M. Person, de Sommesous, continue avec une louable persévérance. M. le colonnel Virlet vous a aussi décrit et expliqué un appareil nouveau, le baromètre de MM. Hans et Hermary, anciens élèves de l'Ecole polytechnique. Ce dernier rapport qui renferme quelques considérations scientifiques assez délicates, vous a paru mériter de prendre place dans le prochain volume de vos mémoires.

M. Doutté vous a fait connaître aussi une récente invention de M. Gouézel, conducteur des ponts et chaussées à Belle-Isle-en-Mer. C'est le siphon à cuvette. Cet appareil fort simple, repose sur les mêmes principes que les instruments analogues connus, mais il présente sur ceux-ci un important avantage, celui de rester amorcé, même lorsqu'il cesse de fonctionner ; et de plus l'amorcement se fait sans aspiration. Dans le département de la Marne, où le travail des vins est si considérable, l'usage de cet appareil peut rendre de grands services.

M. Doutté vous a prié de constituer une commission permanente de botanistes, qui put préparer un catalogue des plantes du département, en s'appuyant sur les travaux de M. de Lambertye. Cette commission, qui comprend MM. Juglar, Royer, Lebreton, Remy, Brisson, Richon et Doutté, est constituée et a commencé ses travaux. Elle les continuera sans doute avec énergie, et l'on peut espérer que ses prochains mémoires enrichiront bientôt nos volumes. En attendant cette œuvre collective, notre compagnie voit avec la plus grande satisfaction ses botanistes poursuivre avec ardeur leurs études particulières : aussi a-t-elle accueilli avec bonheur les nouveaux travaux de M. Brisson, qui occupe déjà une place si honorable parmi les lichénographes ; ainsi que les belles planches de cryptogames dressées par M. Richon, de Saint-Amand. Le nouveau mémoire de M. Brisson sur les lichens, et les huit planches de M. Richon sur les cryptogames sont déjà désignés pour faire partie de notre prochain volume.

M. Lebreton vous a rendu compte de l'ouvage de M. L. Moulé, médecin-vétérinaire à Vitry-le-François, intitulé : Des plantes vénéneuses ou suspectes du département de la Marne.

Dans une rapide analyse, votre rapporteur a fait ressortir

ce fait malheureusement trop peu connu dans les campagnes, à savoir qu'il serait facile aux cultivateurs de prévenir, non pas en totalité, mais du moins en partie, les pertes de bestiaux qu'ils éprouvent fréquemment, ces pertes provenant souvent de cas d'empoisonnement bien constatés comme tels par les médecins vétérinaires, et qui n'auraient pas eu lieu si, dans les campagnes, on connaissait généralement les plantes vénéneuses, qui y croissent un peu partout, dans les champs, les prairies, les bois, les bas fonds humides, les marais.

Votre rapporteur ajoute : la prévoyante nature a bien prémuni ces animaux contre ce danger ; laissés en liberté au pâturage, dans un champ, ils ne toucheront jamais aux plantes vénéneuses, qui s'y trouvent. Enfermés à l'étable, ils repoussent d'abord les plantes malfaisantes, qui peuvent exister parmi celles qu'on leur apporte, et ils n'y touchent que quand la faim, arrivée à son paroxysme, a perverti, annihilé chez eux ce précieux instinct, bienfait de la Providence. Cela a lieu surtout au printemps, après un hiver prolongé, les animaux domestiques, ceux de l'espèce bovine surtout, nourris, pendant de longs mois, à l'étable, de paille et de fourrages secs, deviennent au printemps, tellement avides d'herbe fraîche qu'ils dévorent celle qu'on leur apporte, vénéneuse en partie, ou non ; et chacun sait qu'il existe dans beaucoup de prairies, malheureusement en trop grande quantité, une plante très-vénéneuse, le *colchicum autumnale*, tout particulièrement dangereux en mai, époque où il est en graines, son principe vénéneux, la colchicine, existant surtout dans la graine.

Espérons, dit en terminant votre rapporteur, espérons que, dans un temps plus ou moins rapproché, ces faits,

ces causes de pertes si regrettables, ne se reproduiront plus, ou du moins très-rarement.

L'étude de la botanique a été rendue obligatoire, depuis quelques années, à l'école normale primaire existant à Châlons. L'habile et judicieux professeur chargé de cet enseignement ne manquera pas d'adresser d'instantes et sages recommandations à ceux de ses élèves, qui, munis de connaissances suffisantes dans cette utile science, iront occuper à la campagne un emploi d'instituteur primaire ; il leur dira, menez de temps en temps, dans la belle saison, vos élèves avec vous dans les champs ; déterminez, et cela vous sera facile, quelques notables propriétaires ou fermiers de la localité à vous y accompagner, montrez-leur de près, nommez-leur, au fur et à mesure de leur apparition, toutes les plantes vénéneuses qui s'y trouvent, ils apprendront facilement à les reconnaître et, par suite, à s'en méfier, et ils s'empresseront certainement de détruire, autant qu'il est possible, celles que vous leur désignerez à cet effet, surtout le redoutable *colchicum autumnale*, si commun, même dans les prés les meilleurs du reste, mais malheureusement difficile à détruire, car son bulbe, très-gros, est à 25 et même 30 centimètres en terre.

Le professeur leur dira aussi, recommandez bien de ménager les plantes plus ou moins vénéneuses qui sont employées en pharmacie, plus généralement pour l'usage externe, telles que l'*atropa belladona*, l'*hyosciamus niger* et autres utiles en médecine.

Il leur dira, supprimez autour de vous l'ignorance en fait de végétaux spontanés, et vous aurez supprimé l'une des causes qui produisent, dans nos campagnes, des pertes et des déceptions, malheureusement encore aujourd'hui si nombreuses.

HISTOIRE, CRITIQUE, EXÉGÈSE.

L'histoire conserve au sein de votre compagnie de fervents disciples. La lecture de M. l'abbé Lucot sur le cardinal de Bérulle, celle de M. Eugène Perrier sur les récits d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle, d'après la belle édition de M. Natalis de Wailly, les discussions sur l'armée française au XVIe siècle, provoquées par les mémoires que je me permettais de vous soumettre, attiraient votre attention sur divers sujets de l'histoire générale, et vous entraînaient en quelque sorte hors de la province, pour vous conduire dans le passé de notre patrie et quelquefois de l'humanité toute entière. Puis des études particulières nous ramenaient bientôt à la campagne ; parmi celles-ci je citerai le compte-rendu si complet de M. Lebreton sur *l'Histoire de Vandières* par M. Legras, et le compte-rendu de M. Nicaise, rapporteur de la commission d'histoire, sur l'ouvrage de M. Mordillat, intitulé *Histoire de Bassuet*, ouvrage que vous auriez honoré d'une de vos plus grandes récompenses, s'il n'avait déjà obtenu une médaille d'or dans le concours de la société des lettres et des sciences de Vitry-le-François.

Vous avez eu encore dans ces derniers temps à apprécier un ouvrage de mérite dû à la plume savante d'un de vos membres honoraires. Hâtons-nous d'en nommer l'auteur, M. l'abbé Deschamps, vicaire général.

C'est un travail d'exégèse qui a pour titre : *La lacune du 4e livre d'Esdras et la découverte de M. Bensly. — Un retour offensif de M. Renan à cette occasion.* M. Royer, votre collègue, vous a présenté l'analyse de cet ouvrage dans un rapport plein d'intérêt. Voici l'objet du livre de M. Deschamps.

Au 4e livre de l'Esdras latin, placé à la fin de nos bibles, on constatait une lacune entre les versets 35 et 36 du chapitre VIIe ; un savant exégète, professeur au séminaire de Saint-Sulpice, M. Le Hir, la croyait être de 83 versets, bien qu'en réalité elle ne fut que de 71, ainsi que les faits l'ont démontré.

En 1875, le savant anglais, M. Bensly, a retrouvé les versets qui faisaient la matière de cette lacune ; grâce au catalogue rédigé avec tant de soin par M. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, M. Bensly a été assez heureux pour découvrir dans cette bibliothèque un Esdras latin entièrement complet, de l'ancien fonds de l'abbaye de Corbie ; le manuscrit est du IXe siècle, il comble enfin la lacune signalée.

Disons que cette lacune n'était point absolue, puisque les 71 versets manquant dans les textes latins existaient dans les versions orientales. Il est certain d'ailleurs que le passage n'avait disparu de l'Esdras latin que par un de ces événements fortuits qu'à distance on ne saurait déterminer et dont tant de livres anciens portent les traces.

La suppression n'en était pas intentionnelle, l'interruption est trop brusque pour qu'on y puisse voir l'œuvre d'un faussaire. Les idées émises dans les versets retrouvés ne sont pas du reste en contradiction avec les croyances de l'Eglise; y seraient-elles, que l'intention ne serait nullement démontrée par la disparition signalée. Il n'y aurait rien à en inférer contre l'Eglise puisqu'elle n'a jamais reconnu l'autorité du 4e livre d'Esdras, elle s'est bornée à le placer à la suite des livres inspirés à cause des mérites divers de l'ouvrage et comme pouvant être utilement consulté.

Ces divers points ont été solidement établis par M.

Deschamps dans son savant travail. Il a mis à néant les accusations du rationalisme contemporain qui n'ont été pour lui que l'occasion de démontrer avec le célèbre M. de Rossi, par les inscriptions des catacombes, d'une part l'antiquité de la prière pour les morts, d'autre part la consolation dont le christianisme sait adoucir nos deuils.

M. Deschamps termine son travail par une remarquable explication de l'office des morts, dont le livre d'Esdras a fourni à la liturgie catholique plus d'un passage, et où l'Eglise priant et pleurant avec ses enfants, sème dans les cœurs la consolation et l'espérance dans d'admirables formules pleines de vie et d'immortalité.

OBJETS DIVERS.

Dans la classification que nous avons adoptée à l'exemple de nos prédécesseurs, beaucoup de questions, qui nous ont vivement intéressés dans nos séances, n'ont point trouvé place. Je ne peux les énumérer toutes, car il m'est interdit d'abuser de votre patience. Je ne peux pourtant passer sous silence les nombreuses communications que nous avons dues à nos doyens, MM. Salle, Dorin, Lebreton, Royer, abbé Boitel, auxquels on peut ajouter M. Emile Perrier et M. le colonel de Sailly. C'est eux qui ont assumé la tâche parfois ingrate, mais toujours utile, de nous tenir au courant des travaux des sociétés savantes des départements et des pays étrangers qui échangent leurs mémoires avec nous. C'est eux qui nous ont successivement analysé les mémoires des sociétés de la Sarthe, de Nantes, de Bar-le-Duc, d'Angers, du Hâvre, de Saint-Quentin, de Soissons, de Cherbourg, de Vitry-le-François, de Manchester, etc., etc., en un mot de toutes les compagnies qui ont travaillé, et qui tiennent à honneur

de faire connaître leurs travaux. Ces communications avaient toujours pour nous un double intérêt, d'abord elles nous initiaient à une foule de questions scientifiques et de discussions savantes qui trouvaient souvent de l'écho au milieu de nous ; ensuite elles nous associaient en quelque sorte à la vie intellectuelle de toutes ces compagnies qui agrandissent sans cesse le patrimoine de la science. Par là s'établissait entre elles et nous une solidarité indissoluble, car nous apprenions à admirer et à aimer ceux qui entretiennent ou renouvellent l'énergie féconde et l'amour du travail au sein des provinces françaises.

Et parmi nos collègues qui se sont dévoués à cette tâche, il m'est impossible de ne point vous signaler en première ligne M. le docteur Salle. Sans doute je fais violence à sa modestie, mais je croirais manquer à mon devoir si je n'avais pas ce courage. Oui, notre doyen, M. le docteur Salle, pendant toute l'année qui s'est écoulée, est resté fidèle à lui-même ; nous l'avons vu, toujours le premier à nos réunions, nous signaler les travaux d'une foule de sociétés, et à ce sujet commencer ces ravissantes causeries, pleines de verve et d'entrain, qui se terminaient toujours au milieu de nos respectueux applaudissements.

Travailleur infatigable, il nous a émerveillés par la variété de ses communications, toujours inspirées et toujours exprimées dans ce langage plein d'affabilité, qui signale sans haine les erreurs, dévoile les mensonges sans violence mais sans faiblesse et loue avec un élan irrésistible les bonnes vérités.

Voilà, Messieurs, le résumé bien incomplet de nos travaux ; ceux qui l'ont entendu aujourd'hui, ceux qui le liront plus tard, pourront sans doute lui adresser de nombreux reproches, du moins que leurs récriminations ne

s'égarent point. Notre compagnie ne doit pas être rendue responsable de l'insuffisance de son rapporteur, si mon inexpérience ne m'a pas permis de mettre en relief comme elle le méritait, l'infatigable assiduité avec laquelle chacun de nous coopère aux travaux de la compagnie toute entière, j'ose compter sur l'indulgence de tous mes collègues ; quand ils m'ont placé à ce poste d'honneur ils savaient fort bien que je n'étais qu'un conscrit, et qu'à ce titre il m'était bien difficile de juger mes capitaines.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

L'année académique qui vient de s'écouler s'est ouverte et s'est terminée dans le deuil. A peine entrés en vacance nous perdions le docteur Gérard, au milieu de l'année nous rendions les derniers devoirs au docteur Titon, et quelques jours avant notre dernière séance la mort nous enlevait notre vénérable doyen M. Garinet

Les deux docteurs que nous avons perdus tenaient une grande place dans notre compagnie. M. le secrétaire sur la tombe du docteur Gérard, et M. le président sur la tombe du docteur Titon ont retracé avec émotion la vie pleine de dévouement de nos deux collègues dont l'un est mort à la fleur de l'âge, au moment où il commençait à s'élever à une grande position dans son pays natal ; l'autre, dans la plénitude de son talent, au moment où il était déjà devenu pour toute la France un illustre praticien. Tous deux, dès le jour de leur installation dans cette ville, avaient brigué les suffrages de la société, M. le docteur Titon était membre titulaire depuis le 31 mars 1858, et M. le docteur Gérard depuis le 15 janvier 1868. Ils apportaient tous deux ces précieux concours à nos travaux, et quand ils pouvaient dérober à leur clientèle quelques heures des

longues soirées d'hiver, ils venaient avec bonheur s'asseoir au milieu de nous et éclairer nos discussions de leur vive intelligence. Aujourd'hui le docteur Titon repose au milieu des siens dans le petit cimetière de Soudron, et le docteur Gérard est inhumé à Châlons, sous un monument funèbre qui lui a été élevé par ses concitoyens et qu'un des nôtres, M. Masson, a bien voulu décorer du portrait du défunt.

Quant à M. Garinet, il est mort, après une vie longue et bien remplie. Pendant plus d'un demi-siècle il fit partie de notre compagnie, souvent il fut appelé au bureau soit comme secrétaire, soit comme président ; il enrichit souvent nos volumes de ces mémoires si érudits et si brillants dans lesquels il se plaisait à élucider quelque difficile question d'histoire locale. Aussi longtemps que ses forces le lui ont permis, il est venu régulièrement à nos séances, donnant aux jeunes l'exemple de l'exactitude, et étonnant tous ses collègues par l'entrain, la vivacité, la finesse de sa parole, et par la solidité de son raisonnement.

MEMBRES NOUVEAUX.

La société, appelée à remplir les vides que la mort avait fait dans ses rangs, a eu le bonheur de trouver des candidats qui, à titres divers, se recommandaient ou plutôt s'imposaient à son choix.

Vous avez élu deux membres titulaires:

M. Louis Grignon, dont les ouvrages pleins de verve amusante et de solide érudition vous ont été si bien analysés par M. le docteur Salle.

M. Vétault, l'historien modeste et puissant qui est déjà l'émule des Henri Martin et des Aug. Thierry, le lauréat

du grand prix Gobert, pour tout dire en un mot, *l'auteur de Charlemagne.*

Vous avez élu quatre membres correspondants :

MM. Pujos, Violart-Truchard, Legras, Moulé.

Le beau livre de M. Pujos sur l'instruction obligatoire, les poésies de M. Violart-Truchard, l'histoire de Vandières de M. Legras, les travaux botaniques de M. Moulé, vous recommandaient ces candidats que vous vous êtes empressés d'associer à votre compagnie.

CONCOURS DE 1877.

Premier Concours.

La question posée était celle-ci :

De la richesse et de la puissance des nations. — Etudier dans leurs causes et dans leurs développements, ces deux éléments de la vie des peuples, les comparer entre eux. — Comparer les diverses nations entre elles sous le rapport de la richesse et de la puissance.

Il ne vous a été envoyé aucun mémoire sur cette question que vous retirez désormais de vos concours.

Deuxième Concours.

Le programme était :

Une médaille d'or de la valeur de deux cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quels seraient les moyens pratiques de contraindre les parents à envoyer régulièrement les enfants à l'école ?

Deux mémoires vous ont été adressés. L'un était signé, et par conséquent ne pouvait prendre part au concours.

L'autre portait pour épigraphe : *Fac et spera*. M. le colonel Virlet, rapporteur du deuxième concours, l'analysait ainsi :

« L'auteur commence par consacrer un tiers environ de son œuvre à une étude historique de l'instruction primaire. Elle n'est pas sans mérite et révèle dans celui qui l'a faite des connaissances réelles sur la matière, mais cette étude ne fournit aucun argument propre à éclairer sur la solution cherchée.

» Après ce préambule, l'auteur s'attache à prouver surabondamment le droit qu'a l'Etat de lutter contre la mauvaise volonté des parents qui n'envoient pas régulièrement leurs enfants à l'école. Cette discussion est peu nécessaire puisque la position de la question impliquait la reconnaissance préalable de ce droit.

» Quant aux moyens à employer pour vaincre la résistance des parents, l'auteur rejette en principe les punitions d'amende et de prison et propose diverses mesures raisonnables, d'une application facile, et dont on peut espérer une efficacité réelle. Mais il est loin d'avoir épuisé la matière et, de plus, les idées qu'il présente sont en partie trop sommairement expliquées et mériteraient de plus amples développements. »

Ce mémoire n'avait donc pas résolu complétement la question ; on ne pouvait lui attribuer la récompense promise ; toutefois votre commission pensait qu'il serait équitable de reconnaître les qualités sérieuses de ce travail et vous proposait une récompense d'ordre moins élevé, c'est-à-dire une médaille de bronze. La société a ratifié cette proposition; en conséquence une médaille de bronze est accordée à l'auteur du mémoire n° 2, M. Marchand, licencié en droit à Vitry-le-François.

Quatrième Concours.

La société décerne une médaille de bronze et une indemnité pécuniaire au sieur Doyen, qui s'est particulièrement distingué par son zèle et son intelligence dans les fouilles archéologiques dirigées par M. Morel.

Une médaille de bronze est également décernée à M. Barrois, instituteur à Haussignémont, pour sa monographie des monnaies gauloises, grecques et romaines recueillies sur le territoire de Perthes.

Cinquième Concours.

C'est le concours de poésie, si riche cette année. M. l'abbé Lucot, rapporteur de la commission instituée pour le jugement de ce concours, vous fera connaître tout à l'heure les travaux de cette commission, et les propositions qu'elle a faites à la société. Ces propositions, ratifiées à l'unanimité, contenaient trois récompenses et une mention honorable.

Sixième Concours.

Le lauréat est M. A. Lequeux, propriétaire d'un vaste domaine à Villers-aux-Corneilles. Votre commission d'agriculture est allée visiter ce domaine à l'époque de la moisson et a pu constater sur place le résultat des récoltes, le bel ensemble du bétail, l'emploi abondant et judicieux des amendements, l'excellente tenue de toute la ferme, et l'existence d'un matériel complet et à la hauteur de tous les progrès. La commission vous proposa alors de décerner à M. Lequeux la grande médaille d'or, et à son maître de ferme, M. Arnould, une médaille d'argent. Ces propositions ont été ratifiées, et le rapport si complet,

rédigé au sujet de ce concours par M. Duguet, sera imprimé dans le prochain volume de vos mémoires.

Les remarquables travaux d'horticulture que M. Machet a exécutés cette année, entre la grille du cours d'Ormesson et le pont du canal Louis XII, ont particulièrement attiré votre attention. Quelques-uns mêmes de vos collègues vous ont spontanément proposé de décerner une récompense à cet ingénieux et savant horticulteur. Mais M. Machet est un vétéran de nos concours, il a déjà obtenu toutes nos médailles, et la société n'a pu, pour le récompenser de ses nouveaux succès, que lui décerner un rappel de médaille d'or.

Neuvième concours.

CHEMINS VICINAUX.

La Société de la Marne décerne chaque année une récompense à celle des communes de chaque arrondissement qui est reconnue avoir fait pendant les trois années précédentes les plus grands efforts pour l'entretien et l'amélioration de ses chemins vicinaux. Voici les communes auxquelles s'adressent cette année vos récompenses :

Arrondissement de Châlons.

Sogny-aux-Moulins. — M. Formé, maire. — Une médaille d'argent.

Arrondissement d'Epernay.

Conflans-sur-Seine. — MM. Demeufve et Seraine, successivement maires. — Une médaille d'argent.

Arrondissement de Reims.

Thuizy. — M. Poincenet, maire. — Une médaille d'argent.

Arrondissement de Sainte-Ménehould.

Noirlieu. — M. Pigny, maire. — Rappel de médaille.

Dampierre-sur-Auve. — M. Galichet, maire. — Médaille d'argent.

Arrondissement de Vitry-le-François.

Saint-Quentin-les-Marais. — MM. Raguet et Roussinel, successivement maires. — Médaille d'argent.

Ces encouragements donnés aux communes pour soutenir leurs efforts en vue de l'achèvement du réseau vicinal, ne manquent pas de porter leurs fruits et vous êtes heureux de constater chaque année, dans votre séance solennelle, la prospérité de nos campagnes.

Onzième concours.

OBJETS DIVERS.

M. Person, de Sommesous, vous a présenté les résultats de ses observations météorologiques pendant l'année 1876. Pour reconnaître le zèle persistant qu'apporte M. Person à l'accomplissement de cette œuvre très-méritoire, vous lui avez voté un rappel de la médaille d'or qu'il a déjà obtenue il y a quelques années pour un semblable travail.

Votre société continue à soutenir, dans la limite de ses ressources, un artiste châlonnais, bien connu par son goût, sa ténacité au travail, ses constants progrès. C'est le sculpteur Navlet qui, cette année encore, vous a soumis deux maquettes fort remarquables traitant diversement le sujet célèbre d'Harmodius et d'Aristogiton. Puisse cet artiste transformer l'un de ces essais en une œuvre durable qui le place au rang de nos bons sculpteurs, et qui lui donne la célébrité qu'il mérite à tous égards.

Treizième concours.

PRIX FONDÉ PAR Mlle SAVEY.

Vous l'accordez cette année à Mlle Marceline Godart, de Saint-Memmie, laquelle, restée seule avec sa mère, veuve, se fait remarquer tout à la fois par la régularité de sa conduite, ses habitudes d'économie, et enfin le zèle et le courage qu'elle met à seconder sa mère dans les occupations du ménage et dans les travaux de culture qui, pour une exploitation de 15 à 16 hectares, s'exécutent, grâce à elle, presque sans aucun recours à des bras mercenaires.

Telles sont les récompenses que la société décerne cette année. Elle les décerne avec une grande satisfaction, car elle a vu s'accroître le nombre des concurrents, et elle a pu reconnaître qu'un grand nombre de travaux soumis à son jugement, témoignaient évidemment qu'en France et dans notre département la vie intellectuelle a conservé toute son énergie, et qu'une societé comme la nôtre pourra toujours, quand elle le voudra, imprimer une sage direction aux efforts des hommes de bonne volonté. C'est là toute notre ambition. N'avons-nous pas le droit de dire qu'elle est pleinement satisfaite ?

EXPLOITATION

DE M. LEQUEUX

A VILLERS-AUX-CORNEILLES

Rapport de la Commission.

MESSIEURS,

M. Lequeux vous a adressé une demande tendant à ce qu'une commission fut nommée pour visiter son exploitation.

Votre commission, composée de MM. Guy, Le Breton, Aumignon, Doutté et Duguet, s'y est transportée et nous venons vous rendre compte des constatations résultant de sa visite.

Notre collègue, M. Doutté, avait été désigné comme rapporteur, mais obligé de se rendre dans sa famille, le temps lui a manqué et je me suis trouvé dans le cas de le remplacer.

C'est au mois de juin 1873 que M. Lequeux devint acquéreur de la propriété de Villers, comprenant un château dont l'origine remonte au XIII[e] siècle, un parc de 19 hec-

tares entouré de murs, bordé par un cours d'eau, et 110 hectares de terre. Il existe sur cette propriété deux moulins, l'un à vent l'autre à deux paires de meules montées à l'anglaise, et mis en mouvement par le cours d'eau.

Le château proprement dit est précédé d'une vaste cour dans laquelle, à droite comme à gauche, ont été construits les divers bâtiments nécessaires à l'exploitation des terres composant le domaine arable. En dehors des 110 hectares, il existait une pièce de sapins de 7 hectares, laquelle, défrichée par le nouveau propriétaire, est rendue à la culture.

Diverses acquisitions s'élevant à 23 hectares ont successivement augmenté l'importance de la ferme ; actuellement elle compte un ensemble de 140 hectares, lequel, sauf quelques pièces détachées provenant de ces nouvelles adjonctions, forme une masse compacte, séparée du parc par le mur de clôture et bordée d'un chemin qui en facilite l'accès et les divers services.

Cette masse vient elle-même, sur les conseils du chef de culture, d'être traversée par des chemins d'exploitation pris sur la propriété.

En bordure de ces divers chemins, M. Lequeux a fait planter des cerisiers après défoncement du sol et apport d'engrais et de terres plus riches. Les premières plantations sont de belle venue, déjà elles donnent quelques fruits. Ces bordures rompent la monotonie d'une plaine crayeuse, plus tard elles lui donneront un aspect fort agréable.

Pour ceux d'entre vous, Messieurs, qui connaissent le domaine de Villers, nous n'apprendrons rien de nouveau en disant qu'il avait été depuis plusieurs années singulièrement négligé par les anciens possesseurs.

Plus de fermier, pas une tête de bétail, pas une seule volaille.

Successivement trois fermiers entrés presque sans matériel agricole, comme sans ressources suffisantes, avaient dû abandonner l'exploitation après avoir épuisé le peu de force productive qu'avaient pu laisser leurs prédécesseurs.

En présence d'un tel épuisement, il n'était pas possible à M. Lequeux de songer à chercher un locataire. Un seul parti restait à prendre : la reconstitution de cette pauvre terre, pour laquelle de grands sacrifices devenaient indispensables.

C'est ce que fit résolûment le nouveau propriétaire. Il lui fallut tout d'abord installer un chef et des domestiques de culture, se pourvoir d'un matériel agricole, de quelques chevaux, mais surtout acheter des pailles, des fourrages et des fumiers, pour obtenir quelques modestes récoltes au début.

Agir autrement eût été retarder cette reconstitution et la rendre de plus en plus onéreuse.

Fort heureusement le domaine était passé dans des mains pour lesquelles pareilles dépenses étaient possibles, mais que d'efforts et de persistance il a fallu déployer ?

Vous les apprécierez, Messieurs, à cette énonciation que 11,000 mètres de fumier ont été achetés à Châlons, à Verdun et à Toul, puis transportés sur cette ferme. Leur prix de revient s'élève à 8 fr. 65 le mètre cube ; c'est donc une somme de 95,000 fr. dont il a fallu faire l'avance à la propriété, elle représente par hectare près de 700 fr., c'est-à-dire le double du prix de la terre.

Tout aussitôt sa première descente sur les terres, votre commission a été frappée de la beauté de l'ensemble des

récoltes. Elle a pu reconnaître de nouveau combien promptement se réparent nos terres de Champagne, si épuisées qu'elles soient. Elles ne sont pas ingrates quand une main intelligente sait et peut leur faire les avances en fumier qu'elles réclament.

Aussi est-il permis de constater, dès aujourd'hui, un état de culture et de production des plus satisfaisants, ce dont témoigne l'assolement des terres pour cette année 1877.

Cet assolement présente en prairies artificielles, sainfoin, trèfle, luzerne et maïs....................	34h.	30a.	17c
en seigle	28	27	29
en froment	14	70	18
en orge........................	8	66	65
en avoine.........	23	19	29
en betteraves et pommes de terre.	2	28	82
en sarrazin....................	1	76	79
Total......	113	21	19
La ferme se composant de 140 hectares, il ne reste ainsi en versenne que.........	26	78	81
	140	00	00

Soit seulement un peu plus du cinquième de l'ensemble.

M. Lequeux a donc déjà dépassé les proportions ordinaires de l'assolement triennal puisque, au lieu de 46 hectares de jachère, il n'en existe que 27 ; qu'il se tienne pendant quelques années encore dans ces proportions, c'est déjà un véritable succès de les avoir atteintes.

Lors de notre visite déjà une partie des prairies artificielles était fauchée et amassée. La faucheuse Wood travaillait dans une grande pièce, un des membres de la commission, très-compétent en fait de machines, s'est bravement installé sur le siège et, de cette sûreté de main

avec laquelle il conduit l'Etablissement national dont il a la direction, pendant plusieurs tours il dirigea l'attelage et la machine aux applaudissements de ses collègues et à l'étonnement des ouvriers de la ferme.

Le rendement de ces prairies artificielles nous a paru pouvoir être évalué sur le pied de 2,000 k^{os} à l'hectare.

Les seigles étaient très-beaux, très-réguliers, leur récolte en gerbes a dû être des plus abondantes, et nous ne sommes pas surpris de la déclaration du chef de culture quand il annonce un rendement de 85 douzaines à l'hectare et 22 quintaux de grains.

Les froments dominants sont les blés barbus de Champagne. Toutefois M. Lequeux a introduit les froments rouges dits de Picardie dont le grain en général est plus rond et plus recherché par le commerce.

Cette introduction a parfaitement réussi ; du reste, les uns et les autres étaient très-satisfaisants, et il n'y a pas exagération en appréciant leur rendement moyen à environ 85 douzaines de gerbes et à 16 à 18 quintaux de grains à l'hectare. Ajoutons d'ailleurs que ces rendements sont ceux que promettaient, cette année, les récoltes dans nos environs sur des terres bien entretenues de longue main.

Les orges et les avoines nous ont paru fort belles aussi, ces dernières toutefois ont été semées trop épaisses. Elles sont belles, soit, elles sont plus belles que celles des autres propriétés voisines, soit encore; mais semées moins dru elles n'en vaudraient que mieux, et comme le semoir mécanique dont se sert M. Lequeux, permet une modération et une régularité de semence plus assurées que celles données par la main du semeur, il y a double intérêt à lui demander tout à la fois économie de semences et récoltes meilleures.

Bref, en ce qui concerne les récoltes pendantes, notre visite dans la plaine nous a démontré que les sacrifices faits par le propriétaire, tant en fumiers achetés au loin qu'en boues et détritus provenant de la gare de Châlons, constituent un placement qui ne tardera pas à devenir parfaitement remunérateur.

Rentrés à la ferme, nous avons constaté la présence, non pas à titre d'exposition, de bien des instruments ou nouveaux ou perfectionnés ; la terre, les débris dont ils sont couverts prouvent leur utilisation. Nous n'entrons pas dans leur énumération, le détail en serait trop long, disons seulement qu'ils sont intelligemment choisis et bien appropriés au sol comme aux diverses manipulations intérieures.

Citons cependant une moissonneuse Samuelson à laquelle certaines modifications ont été apportées sur les indications de M. Lequeux, elles permettent de faucher plus près de terre et rendent sa traction plus facile.

Citons aussi un véhicule servant au transport des bestiaux gras dirigés soit à la gare de Châlons, soit aux boucheries de la ville. Ce tombereau est mis gratuitement à la disposition des cultivateurs du pays pour leurs mêmes transports.

L'écurie se compose de quatre belles et bonnes juments pour le service de la culture et des transports. Dans un enclos dépendant de la maison achetée pour loger le berger, une poulinière et deux élèves bien réussis de 18 et 20 mois, lesquels, en liberté, peuvent se livrer à leurs ébats et se réfugier au besoin dans l'écurie contiguë.

La vacherie compte neuf têtes dont trois de race Suisse, et un taureau hollandais. Ces vaches bien choisies sont en très-bon état. Aussitôt qu'elles cessent de donner des veaux

et du lait elles sont engraissées, et c'est ainsi que dans le cours de l'année cinq bêtes grasses ont été livrées aux boucheries de Châlons ou d'Epernay.

Mais là ne se bornent pas les spéculations en engraissement de bétail. M. Lequeux achète dans la Franche-Comté des bœufs maigres dont le poids varie de 670 à 750 kos vifs, soit une moyenne de 710 kos et leur prix rendus à la ferme est de 637 fr. 50

La durée de l'engraissement est de 70 jours, après lesquels on obtient un poids moyen 882 kos.

L'alimentation consiste en fourrages, seigle cuit, tourteaux de colza, son et sel. Le prix de vente a été de 1 fr. 87 c. le k° les quatre quartiers, ce qui représente pour chaque animal un prix de 833 fr. 50 c., ci... 833 fr. 50

Le prix brut de revient étant de.......... 637 50

La différence par tête est ainsi de........ 196 fr. 00
pour les 70 jours de l'engraissement qui,
évalués à 1 fr. 75 l'un, représentent......... 122 50

Le bénéfice net est donc de............. 93 fr. 50

23 bœufs ont ainsi été engraissés et vendus depuis trois ans.

Mais un autre bénéfice de cette spéculation c'est la production d'un fumier de toute première qualité, bien précieux pour nos terres si légères de Champagne.

Ce système se continuant, et l'amélioration du sol se développant parallèlement, plus ne devient nécessaire l'acquisition de fumiers étrangers, la ferme se suffit largement à elle-même.

La bergerie parfaitement organisée dans un bâtiment de récente construction et provenant de l'une des fermes du camp de Châlons, compte 290 moutons et brebis métis

mérinos, 76 agneaux venus en janvier et deux bons béliers.

Le poids moyen de la toison atteint 2 k^os^ 575, celui de l'animal à quatre ans doit être d'environ 45 k^os^.

La porcherie se compose d'une truie et de plusieurs porcs de différents âges, partie pour la nourriture du personnel de la ferme, partie pour la vente.

Les oiseaux de basse-cour comprenaient au début deux espèces principales, les Houdan et les Crèvecœur, mais leur élevage présentant certains inconvénients, M. Lequeux s'est rejeté sur les poules du pays, mieux acclimatées, moins batailleuses, et il a lieu de s'en applaudir.

Il a également introduit la race pure des canards de Rouen et ramené du concours de Paris le canard mâle ayant obtenu le second prix.

Sans nous étendre sur l'ensemble des bâtiments très-avantageusement modifiés ou agrandis, nous nous contentons de vous parler de l'établissement d'une forge.

La commune de Villers ne possède ni maréchal ni charron. Il faut envoyer, soit à Matougues, soit à Châlons les chevaux pour y être ferrés, et les instruments à réparer, de là des pertes de temps considérables.

Dans son propre intérêt d'abord, puis dans celui des cultivateurs du pays, M. Lequeux a fait construire un pavillon où est installée une forge pourvue de tous les engins et outils nécessaires, un hangar couvert la précède, et, un jour par semaine, le maréchal de Matougues vient s'y installer, tant pour les besoins de la ferme que pour ceux des cultivateurs de Villers, enchantés de cette amélioration.

Nous aurions voulu compléter notre mission par un coup

d'œil sur la comptabilité de cette exploitation, mais comme le dit M. Lequeux dans son mémoire, il n'est encore que dans la période de formation. Jusqu'alors il a beaucoup dépensé sans beaucoup recueillir. Le fumier acheté augmente sensiblement le capital engagé, et le revenu devant se baser sur le capital ne peut être encore exactement appréciable ; ce ne sera donc qu'après une nouvelle année écoulée qu'il sera possible de fixer au juste le prix coûtant du domaine et connaître les résultats de son entreprise.

Le personnel de la ferme se compose de :

Un chef de culture et une femme...	1,200 fr.
Un marcaire.........	450
Un premier garçon de charrue... ..	525
Un second......................	475
Un berger non nourri.............	850
	3,500

Pendant la moisson, il faut en plus deux journaliers et deux femmes qui sont nourris à la ferme.

Pour nous résumer, nous n'hésitons pas à dire au nom de la commission : M. Lequeux a accompli un grand effort au moyen de sacrifices très-sérieux.

Il a reconstitué une propriété complètement ruinée, et nous ne doutons nullement du succès qui couronnera son entreprise.

Combien, disons-nous avec lui, il serait souhaitable que d'autres propriétaires pourvus d'une certaine fortune, au lieu de s'éloigner de leur patrimoine et d'abandonner la vie des champs, consacrassent une partie de leurs capitaux à entretenir ou à réparer des domaines trop négligés et dont l'amélioration intéresserait à un haut degré l'alimentation publique.

En conséquence de ce qui précède, votre commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer d'accorder à M. Lequeux la médaille d'or prévue par l'article 1er du 5e concours.

Appréciant également la grande part due au régisseur dans la direction des travaux et les succès déjà réalisés, votre commission vous demande d'accorder au sieur Arnould une médaille d'argent.

Le Rapporteur,

P. DUGUET.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR M. DOUTTÉ

SUR LE SIPHON A CUVETTE

CONDUITE BAROMÉTRIQUE

DE M. GOUËZEL.

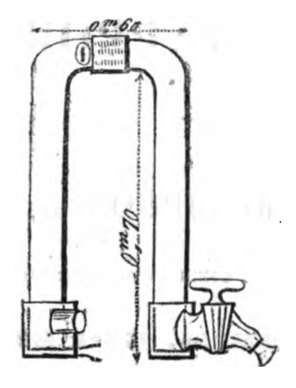
Messieurs,

J'ai à vous rendre compte d'un siphon désigné par son inventeur, M. Gouëzel, conducteur des ponts et chaussées à Belle-Isle-en-Mer, sous le nom de conduite barométrique.

Le fonctionnement de cet appareil repose sur les principes qui s'appliquent au siphon ordinaire ; c'est toujours la pression atmosphérique qui fait monter le liquide, et c'est toujours la différence des niveaux qui détermine l'écoulement et sa vitesse. Mais le siphon une fois sorti du liquide se désamorce.

La conduite barométrique de M. Gouëzel présente l'avantage de rester amorcée lorsqu'elle cesse de fonctionner ; de plus, l'amorcement se fait sans aspiration.

L'appareil, dont nous donnons le dessin ci-après, consiste en un tube deux fois recourbé, en forme d'U renversé.



Les deux branches sont égales ; chacune plonge, sans en toucher ni le fonds ni le contour, dans une cuvette de diamètre un peu plus grand que celui du tube et dont la paroi latérale est munie d'un déversoir situé un peu plus haut que le bout de la branche plongeante.

Pour charger l'appareil, on le pose sur un plan horizontal et l'on verse une quantité suffisante du liquide à transvaser par l'une des ouvertures latérales.

Le tube une fois rempli, on peut relever le siphon sans qu'il se désamorce, car la pression atmosphérique s'exerçant également sur les ouvertures, il n'y a pas de raison pour que l'écoulement se fasse d'un côté plutôt que de l'autre.

Pour transvaser un liquide, il suffit maintenant de plonger l'une des branches dans ce liquide et tout aussitôt l'écoulement se produit, d'autant plus rapide que l'on enfonce davantage le siphon.

Pour éviter que le siphon ne se désamorce pendant le transport, M. Gouëzel a adapté un robinet à l'une des cuvettes. Ce robinet fermé, il n'y a plus à craindre de voir le siphon se vider.

La conduite barométrique présente, je crois, des avantages sur le siphon ordinaire : elle s'amorce avec facilité ; elle reste chargée quand on la retire des liquides à transvaser, enfin elle s'applique avec promptitude, avec économie de temps au transvasement des liquides.

Dans notre pays en particulier, la conduite barométrique, combinée avec le siphon ordinaire, fournirait un appareil appelé à rendre des services dans l'industrie des vins.

En ajoutant un petit tube amorceur à l'une des branches de la conduite et un robinet à l'autre, on a un instrument très-commode pour soutirer les vins, les cidres, les bières des tonneaux et barriques. On tire, comme à la canelle, au fur et à mesure de la mise en bouteilles.

En résumé, l'appareil Gouëzel apporte un notable perfectionnement au siphon que nous connaissons.

Nous faisons des vœux pour que cet instrument si simple, d'un usage si facile, se répande le plus possible.

L'ingénieux conducteur des ponts et chaussées, dont l'invention a été couronnée dans plusieurs expositions locales, a droit à l'hommage et aux remercîments des amis de la science.

RAPPORT

SUR UN

BAROMÈTRE DIT ABSOLU

INVENTÉ PAR MM. HANS ET HERMARY

ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.



Les baromètres à mercure ont l'inconvénient, ou de n'être pas portatifs quand ils gardent la disposition très-simple de ceux qui, restant toujours à la même place, sont destinés aux observations sédentaires, comme le baromètre à cuvette, ou d'être trop coûteux quand à l'aide de dispositions particulières, comme celles de Fortin et de Gay-Lussac, on est parvenu à les rendre portatifs.

Les baromètres métalliques ont sur les baromètres à mercure l'avantage d'être facilement transportables et nullement fragiles, mais ils ne sont pas à l'abri de tout reproche. L'élasticité du laiton, qui forme le vase soumis à la pression de l'air, n'étant pas indéfinie, ce vase, dont les parois doivent être très-minces, éprouve à la longue, dans son état moléculaire, une modification sensible, qui l'expose à ne pas reprendre toujours la même forme pour

la même pression, et oblige, de temps à autre, à corriger la graduation de l'instrument.

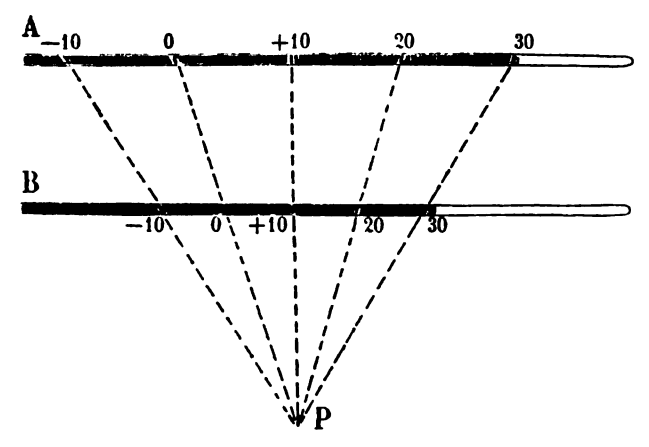
Un thermomètre à air, ouvert à sa partie supérieure peut servir à mesurer les variations de la pression atmosphérique : s'il était maintenu constamment à la même température, la graduation n'en présenterait aucune difficulté; ce serait une application très-simple de la loi de Mariotte. Mais la température change à chaque observation ; il faut donc la connaître exactement, tenir compte des variations qui en résultent dans la dilatation de la colonne d'air, et la question s'en trouve notablement compliquée.

On doit aux physiciens Amontons et Boyle, vers la fin du 16e siècle, les premiers essais d'instruments de ce genre, qu'on peut appeler d'une manière générale *thermo-baromètres*. De nos jours la même question a été étudiée par divers physiciens, entre autres Bunsen, qui a donné à son appareil le nom de *Sympiézomètre* (1) (des mots grecs συν avec, πιεζειν presser, μετρον mesure). Il ne paraît pas au reste que, jusqu'à ces dernières années, les recherches aient abouti à un instrument capable de soutenir la comparaison avec les autres genres de baromètres admis aujourd'hui dans la pratique.

Deux anciens élèves de l'École polytechnique, aujourd'hui capitaines d'artillerie, MM. Hans et Hermary, en reprenant la même question, sont arrivés à une solution qu'il semble permis de juger satisfaisante. Ils ont présenté, en 1873, à l'Académie des Sciences un appareil nouveau, qu'ils nomment (on verra ci-dessous la raison) *baromètre absolu*, et dont un exemplaire vient d'être, en leur nom, offert à notre Société par M. Paul Camus, ancien officier d'artillerie, propriétaire à Mareuil-sur-Ay.

(1) Décrit dans le traité de physique de Daguin. Tome II, p. 238 de la 2e édition.

Le baromètre de MM. Hans et Hermary se compose essentiellement de deux thermomètres, l'un à liquide, alcool ou mercure, et l'autre à air. Avant d'en aborder la description, j'essaierai d'en faire saisir le principe et de montrer comment, des indications combinées des deux thermomètres, on peut conclure très-simplement la mesure de la pression atmosphérique, c'est-à-dire la hauteur de la colonne de mercure qui lui fait équilibre dans le baromètre ordinaire.



Imaginons deux thermomètres A et B, placés parallèlement, et supposons que l'on fasse passer une ligne droite par les extrémités de leurs colonnes liquides, au même instant, c'est-à-dire pour une même température indiquée par ces deux thermomètres, si leurs graduations étaient identiques, et qu'ainsi la longueur du degré de chaleur fût exactement la même dans l'un et l'autre, la ligne droite en question resterait constamment parallèle à elle-même dans tous ses changements de position par suite des variations de la température. Mais il n'en est plus de même si la longueur du degré diffère dans les deux thermomètres: en pareil cas, d'après la loi connue de la dilatation due à

la chaleur, les allongements *dus à l'accroissement* d'un degré, ou d'un même nombre de degrés, étant, dans les deux thermomètres, proportionnels aux longueurs des colonnes liquides à 0 degré, il est facile de reconnaître que, pour une température quelconque, la ligne droite qui joint les extrémités des colonnes liquides, au lieu de rester parallèle à elle-même, ira, dans toutes ses dispositions, passer par un même point P.

Ce principe est indépendant de la nature du liquide enfermé dans le tube thermométrique : il se vérifierait encore si l'un des deux thermomètres, B par exemple, était un thermomètre à air, pourvu qu'il fut entièrement clos, et qu'ainsi sa colonne fluide échappât complétement à l'effet de la pression extérieure.

Mais si, au contraire, ce thermomètre est ouvert, de telle sorte que sa colonne d'air se trouve soumise à l'influence des variations de la pression atmosphérique, alors sa longueur se modifiant avec cette pression, conformément à la loi de Mariotte, le concours des lignes droites indiquées plus haut, et correspondant à toutes les températures, ne se fera en un point unique P que pour une pression extérieure fixée. Cette pression changeant, le point P se déplacera, et il y aura ainsi autant de points P différents que de pressions extérieures à considérer, points aussi rapprochés qu'on le voudra si les pressions extérieures qui les ont fournis n'ont, elles-mêmes, de l'une à l'autre que de très-faibles différences.

La série de tous ces points P forme une ligne que l'on peut appeler leur *lieu géométrique*, et qui jouit ici d'une propriété fort importante : *la ligne droite que l'on amène, à un instant donné, par les extrémités des deux colonnes thermométriques, étant prolongée jusqu'à ce lieu géomé-*

trique, y trouve son point de concours avec toutes les autres droites que l'on mènerait au même instant pour les mêmes degrés de température des deux thermomètres, et ce point de concours correspond à la pression atmosphérique qui se fait sentir à ce même instant.

D'où il résulte que, si le lieu géométrique a pu être convenablement gradué, on y lira la hauteur barométrique tout comme on pourrait la lire sur l'échelle d'un baromètre ordinaire à mercure.

La question se trouve ainsi ramenée à la détermination du lieu géométrique des points P; une considération très-simple va nous la fournir immédiatement.

D'après la loi commune de la dilatation de l'air par l'effet de la chaleur, on sait que pour chaque degré centigrade d'élévation ou d'abaissement de la température, une colonne de ce fluide, contenue dans un tube bien calibré, doit s'allonger ou se raccourcir de $\frac{1}{273}$ de sa longueur à 0 degré. Si l'on suppose la même loi prolongée indéfiniment du côté des basses températures, on voit que, pour 273 degrés de froid, la colonne d'air aurait perdu les $\frac{273}{273}$ de sa longueur à 0 degré, c'est-à-dire qu'elle se trouverait contractée en un point unique formant ce qu'on appelle le *zéro absolu* de l'échelle des dilatations de l'air.

Dans cet état de contraction absolue du fluide, il doit paraître évident que les variations de la pression atmosphérique n'ont plus sur lui aucune influence; et il en résulte que la droite qui passe par les divisions 273 degrés de froid des deux thermomètres, au lieu de se déplacer, ainsi qu'il arrive pour les autres droites analogues, quand la pression change, est, au contraire, invariable de position quelle que soit la grandeur de cette pression. Or, cette droite fait partie de tous les groupes de celle que l'on peut con-

devoir menées par les mêmes degrés de température des deux thermomètres, et dont le concours, pour chaque groupe, fournit le point P correspondant à chaque valeur de la pression atmosphérique. On en conclut que, de toute nécessité, cette droite qui joint les divisions 273 degrés, droite de position invariable, doit, étant prolongée, aller passer par tous les points de concours P ; ce qui ne peut se réaliser qu'à une condition : c'est que le lieu cherché de tous ces points de concours soit une ligne droite passant par les divisions — 273°, ou 273 degrés de froid des deux thermomètres.

On doit, au reste, remarquer que cette température de 273 degrés au-dessous de zéro n'est considérée ici qu'au point de vue d'une loi géométrique, et qu'il ne faut y attacher aucune idée physique, attendu que, pour un froid aussi excessif et irréalisable, rien ne prouve la permanence de la loi de contraction connue pour les circonstances ordinaires.

C'est, d'ailleurs, la considération de ce *zéro absolu* de l'échelle des dilatations de l'air qui a fourni à MM. Hans et Hermary le nom de leur instrument : *Baromètre du zéro absolu*, ou par abréviation, *baromètre absolu*.

Après avoir établi le principe sur lequel est basé le nouveau baromètre, abordons-en maintenant la description.

Les éléments qui le composent sont disposés sur l'un des deux fonds d'une boîte rectangulaire très-plate, et protégés par les bords saillants d'un cadre qui les enveloppe. A la partie supérieure se voient, couchés parallèlement, les deux thermomètres dont la marche combinée fournit les indications barométriques, le thermomètre ordinaire ou à liquide au-dessus, et le thermomètre à air au-dessous. Dans le modèle présenté à l'Académie des Sciences en 1873,

le premier était à alcool, dans celui qui nous est offert, c'est un thermomètre à mercure, préférable pour la précision de l'instrument. Il est accompagné, au-dessus, d'une échelle divisée en degrés centigrades (de — 7° + 45°); et, au-dessous, d'une baguette en cristal opaque, parallèle au tube thermométrique, et sur laquelle se meut à frottement doux un curseur, muni d'une petite aiguille que l'on peut amener à l'extrémité de la colonne thermométrique. A ce curseur est attaché, sous l'aiguille, un fil métallique dont l'objet sera indiqué ci-dessous.

Le thermomètre à air est fait d'un tube en verre d'environ 80 centimètres de longueur, replié quatre fois sur lui-même pour rester contenu dans la largeur de la boîte; il présente ainsi cinq branches dont une seule apparaît à l'extérieur, les quatre autres sont enfermées dans la boîte. Ce tube est fermé à l'un de ses bouts et ouvert à l'autre, de manière à rester, de ce côté, en communication avec l'atmosphère. La colonne fluide qui doit éprouver l'effet simultané de la température et de la pression atmosphérique, est contenue entre le bout fermé du tube et une colonne liquide colorée en bleu, dont les déplacements indiquent les variations du volume gazeux; une partie de cet index obturateur se voit dans celle des cinq branches qui est à l'extérieur. Il est formé d'acide sulfurique liquide qui, d'après les expériences de plusieurs physiciens et les recherches particulières de MM. Hans et Hermary, jouit pleinement des propriétés nécessaires à un obturateur inaltérable: il ne se solidifie pas et n'émet pas de vapeurs sous l'influence des températures extrêmes de nos climats, la netteté de son ménisque donne une bonne lecture. Toutefois, la rapidité avec laquelle ce liquide absorbe la vapeur d'eau exige qu'il soit isolé de l'air extérieur : on a obtenu ce résultat au moyen d'un deuxième obturateur placé en

avant, du côté de l'extrémité ouverte du tube, et formé d'huile d'horlogerie.

Un peu au-dessous du thermomètre à air, et dans une direction oblique, descendant de gauche à droite, se trouve une seconde baguette en cristal opaque, figurant le lieu géométrique des points P. Elle porte aussi un curseur muni d'un petit œillet, dans lequel vient passer le fil métallique partant du curseur supérieur. Au delà, ce fil se termine par une balle, dont le poids a pour effet de le tendre entre les deux curseurs, puis de le faire descendre verticalement à partir du second. Ainsi disposé, le fil métallique sert, au moyen de positions convenables données aux deux curseurs, à représenter la ligne droite qui doit joindre les deux extrémités des colonnes thermométriques, et l'œillet qui termine cette ligne droite est précisément le point de concours P qui convient à l'état barométrique existant au moment de l'observation.

Au-dessous de l'œillet, le fil, dans sa partie verticale, passe sur une échelle des hauteurs barométriques, plus commode à lire que si on l'avait placé le long de la baguette figurant le lieu géométrique des points P.

Enfin sous l'échelle des hauteurs barométriques, se trouvent les indications du temps que portent ordinairement les baromètres : *très-sec*, *beau fixe*, *beau temps*, *variable*, *etc.* ; comme la place de ces indications sur l'échelle barométrique varie en raison de l'altitude du lieu où l'on opère, la bande qui les porte est susceptible d'un déplacement latéral à l'aide duquel on peut leur donner en chaque lieu la position convenable. Ce déplacement se produit à l'intérieur de la boîte : on l'ouvre en enlevant le deuxième fond qui est à coulisse, et l'on trouve sur le revers du fond opposé tous les renseignements nécessaires à cette opéra-

tion, qui constitue ce qu'on peut appeler le *réglage du baromètre*.

De la description qui précède, on déduit le procédé suivant pour l'observation du baromètre absolu.

L'instrument étant, au préalable réglé pour l'altitude du lieu où l'on se trouve, et la boîte accrochée par les deux anneaux de son bord supérieur, de manière que ses longs côtés soient bien verticaux, on fait glisser le curseur supérieur pour en amener l'aiguille exactement devant l'extrémité de la colonne liquide du thermomètre à mercure; puis on manœuvre le second curseur pour que le fil métallique qui le relie au premier vienne arraser l'extrémité de la colonne bleue du thermomètre à air.

Dans cette position, la partie verticale du fil donne la hauteur barométrique et l'indication correspondante du temps.

Comme on voit, le baromètre de MM. Hans et Hermary n'est pas un instrument qu'on puisse appeler *automoteur*: il ne marche pas de lui-même, comme les baromètres à mercure et les baromètres métalliques; il exige, pour être consulté, une opération préliminaire, le placement des deux curseurs, mais cette opération se fait très-vite, et peut-être la légère attention qu'elle demande est-elle favorable pour diminuer les chances d'erreur de lecture.

L'instrument est léger, commode à porter, et peut être facilement garanti contre les causes extérieures de rupture dans le transport, qui ne nécessite, d'ailleurs, aucune disposition préparatoire.

Il y a toutefois un accident particulier auquel il est exposé comme le sont en général les thermomètres: c'est la division des colonnes liquides par l'effet des secousses

réitérées de la marche. On a paré à cet inconvénient de la manière suivante : les trois colonnes liquides des deux thermomètres se trouvent d'un même côté de la boîte, et de plus, en ce qui concerne le thermomètre à air, on a profité de ses coudes pour en placer les liquides comme dans des tubes en U, en prenant leurs colonnes assez longues pour leur permettre de s'étendre, en moyenne, à peu près également dans les deux branches qui les contiennent.

Cette disposition rend plus difficile la division des colonnes, et si néanmoins elle se produit, il est toujours facile de rétablir la continuité des liquides par un mouvement de fronde dont l'usage est bien connu pour les thermomètres.

Par suite de la disposition indiquée ci-dessus, la colonne d'acide sulfurique servant d'index-obturateur est devenue trop longue pour qu'on en puisse négliger les dilatations : on arrive à en tenir compte en considérant l'ensemble de l'air et du liquide comme une substance homogène douée d'un coefficient de dilatation moyen ; il en résulte un léger déplacement du lieu géométrique des points P, qui, néanmoins, reste une ligne droite.

D'après le rôle que joue, dans l'instrument, le fil métallique tendu entre les deux curseurs, on comprend que sa direction doit toujours passer exactement par la pointe de l'aiguille que le curseur supérieur amène devant l'extrémité de la colonne thermométrique. Dans le modèle adopté par les inventeurs, cette condition n'est bien remplie que pour les hauteurs barométriques voisines de 76 centimètres, auquel cas la direction du fil s'éloigne peu de la perpendiculaire à celle des thermomètres. Quand le baromètre descend vers 73 et 72 centimètres, cette direction du fil, devenue fort oblique, s'éloigne assez notablement de la

pointe de l'aiguille, ce qui altère les indications barométriques. Il ne paraît pas impossible de corriger ce défaut, en rapprochant, plus qu'on ne l'a fait, le point d'attache du fil de la pointe de l'aiguille indicatrice, dont la forme pourrait, dans ce but, être légèrement modifiée.

Dans le baromètre ordinaire, la hauteur de la colonne de mercure ne varie pas seulement par l'effet de la pression atmosphérique, mais elle se modifie aussi avec la température ; en sorte que des observations faites à des températures différentes ne sont pas réellement comparables. Pour les rendre telles, on est obligé de corriger par le calcul la hauteur barométrique observée ; en appliquant la loi connue de la dilatation du mercure, on ramène cette hauteur à celle que donnerait une autre température, qui doit être la même partout où l'on fait des observations. On a adopté pour cette température uniforme, zéro degré, ou le point de la glace fondante ; et c'est ce que l'on appelle *opérer la correction de température*, ou, par abréviation, *ramener le baromètre à zéro*.

J'ai rappelé ce principe de la correction de température dans le baromètre à mercure, pour faire observer que, dans celui que nous étudions ici, cette correction n'est nullement à faire : cela tient à ce que la colonne fluide substituée au mercure pour recevoir l'effet de la pression atmosphérique, ne donne ses indications exactes que par la combinaison de cet effet avec celui de la température qui existe à l'instant où l'on opère.

En résumé, le baromètre de MM. Hans et Hermary, tel que vous le voyez organisé, n'a pas, il est vrai, la même précision que les baromètres à mercure perfectionnés, qui donnent des indications sûres à un dixième de millimètre près ; mais il est très-suffisant pour les indications de temps

que l'on peut demander à ce genre d'instrument. Il est, au reste, supérieur aux baromètres métalliques, en ce sens qu'on ne sera pas obligé d'en corriger la graduation comme on est exposé à le faire de temps en temps pour ces derniers. Son prix de revient parait devoir être peu différent de celui du baromètre anéroïde dit *agricole*, que les commissions départementales de météorologie reçoivent par les soins de l'Observatoire de Paris pour en répandre l'usage dans les campagnes. Enfin il possède, par lui-même, un moyen de réglage suivant l'altitude, moyen facile et que le premier venu peut mettre en application sans être obligé de recourir à un spécialiste. C'est donc un instrument d'une utilité réelle, et qui parait appelé à rendre d'importants services dans les observations météorologiques.

Décembre 1876.

Le colonel en retraite,

VIRLET.

LES LICHENS

DOIVENT-ILS CESSER DE FORMER UNE CLASSE DISTINCTE DES AUTRES CRYPTOGAMES

EXAMEN CRITIQUE

DE LA

THÉORIE DE M. SCHWENDENER

Les naturalistes sont toujours très-divisés sur le rang que doivent occuper les Lichens, parmi les plantes inférieures. MM. Fries et Nægeli les placent parmi les Algues, Acharius en compose une classe distincte des autres cryptogames, d'autres comme Payer après Adanson en font une famille de la classe des champignons, enfin M. Schwendener, au jugement de plusieurs cryptogamistes, aurait tranché la question en présentant le Lichen comme une production composée d'une Algue et d'un Champignon.

C'est surtout dans un mémoire publié à Bâle en 1869 (1) que M. Schwendener prétend établir que les gonidies des Lichens sont des Algues, dont le mode normal de végétation est plus ou moins troublé par un champignon parasite, et il donne la liste des Algues reconnues par lui comme

(1) C'est en 1868 que M. Schwendener a publié pour la première fois des travaux sur cette hypothèse.

pouvant servir de plantes nourricières aux Champignons-Lichens dont elles forment les gonidies.

Mais en 1852, M. Tulasne, dans un mémoire pour servir à l'histoire organographique et physiologique des Lichens, avait constaté que les cellules mères (gonidies) naissent directement des filaments de la médulle ou continuent le tissu cortical à l'intérieur du thalle (1).

Les cryptogamistes ont donc devant eux deux théories complètement opposées : celle de M. Tulasne, d'après laquelle les gonidies appartiennent aux Lichens, et celle de M. Schwendener qui prétend que les gonidies sont des Algues enveloppées dans un champignon parasite.

La théorie de M. Schwendener a été appuyée ou combattue par de savants observateurs.

Disons un mot de chacun des principaux mémoires qui ont été écrits sur la question des gonidies.

On sait que ce sont MM. Famintzin et Baranetzky qui ont fait les premiers des recherches sur la vie indépendante des gonidies et que M. Schwendener a pu se servir de leurs travaux pour établir sa théorie en substituant à leur hypothèse une autre hypothèse (2).

(1) Il est à remarquer que cette observation s'applique seulement à quelques espèces de Lichens, car p. 22 *Mém. Lich.*, M. Tulasne a constaté que la chlorophylle (gonidies) se forme dans les cellules parenchymateuses de la couche corticale.

D'ailleurs que les corps chlorophylliens (gonidies) naissent des cellules filamenteuses de la médulle ou des cellules parenchymateuses corticales, ils sont dans l'un et l'autre cas produits par le thalle des Lichens.

(2) Disons tout d'abord que cette hypothèse a dû être inspirée, à M. Schwendener, par le mémoire de M. De Bary (*Morphologie und Physiologie der Pilze, Flechten und Mixomyceten*, p. 291), publié en 1866, dans lequel il expose (par rapport à la discussion de

MM. FAMINTZIN et BARANETZKY ont prétendu que les gonidies des Lichens hétéromères à chlorophylle (*Physcia*, *Evernia*, *Cladonia*), comme aussi des hétéromères à phychochrome (*Peltigera*) et des gélatineux (*Collema*), sont capables de mener, en dehors du thalle du Lichen, une vie tout à fait indépendante.

Selon ces auteurs, les gonidies, par leur mise en liberté, semblent élargir leur cercle de végétation; celles des *Physcia*, *Evernia*, *Cladonia*, se transforment en zoospores; celles des *Peltigera* passent à un état de repos qui précède le retour à leur activité fonctionnelle et prépare leur multiplication par voie endogène. Enfin quelques-unes (et peut-être beaucoup) des formes regardées jusqu'aujourd'hui comme des Algues, doivent être considérées comme des gonidies de Lichens vivant isolément. Ils citent comme tels, les *Cystococcus*, *Polycoccus*, *Microcystis* et *Nostoc*.

Certains auteurs, comme MM. Petrowsky, de Jaroslaw (naturalistes Russes), ont mis en doute les résultats que MM. Famintzin et Baranetzky prétendent avoir obtenus. M. Petrowsky, pense que les zoospores obtenues par ceux-ci dans leurs expériences sur les gonidies extraites du thalle

quelques espèces de Collemacés) que : « Ou bien les Lichens en question sont les états complètement développés et fructifiés de végétaux dont les formes encore imparfaites ont été placées jusqu'à présent parmi les Algues sous les noms de Nostochinées et de Chroococcacées; ou bien, au contraire, les Nostochinées et Chroococcacées sont des Algues qui prennent la forme de *Collema*, *Ephebe*, etc., parce que certains Ascomycètes parasites introduisent leur mycelium dans le thalle en voie de développement, etc. »

Ce simple exposé que M. De Bary fit paraître avant le mémoire de MM. Famintzin et Baranetzky a pu suffire pour persuader à M. Schwendener de substituer à l'hypothèse de ces derniers une nouvelle hypothèse.

des Lichens, étaient simplement dues à des Algues unicellulaires qui s'étaient introduites accidentellement dans le champ des observations. *Voyez page* 92 *renvoi.*

Auteurs qui admettent la théorie de Schwendener.

M. De Bary, partageant les idées introduites dans la science par M. Shwendener, place les Lichens parmi les champignons-groupe ou ordre des Ascomycètes, après la famille des Discomycètes. Dans une note qu'il a publiée dans le Botanische Zeitung 1870, il regarde l'opinion de M. Schwendener comme très-vraisemblable, mais non démontrée.

M. Max Reess a consacré à la démonstration de la théorie de M. Schwendener un mémoire sur un cas particulier.

Les spores du *Collema glaucescens*, semées sur le *Nostoc lichenoides*, ou germant dans la nature sur une de ses plaques, développent un mycelium qui pénètre assez promptement dans l'intérieur de l'enveloppe gélatineuse du *Nostoc*, s'y ramifie, puis constitue un thalle semblable à celui du *Collema*; les filaments extérieurs de ce mycelium sont identiques aux poils radiculaires du Lichen. D'un autre côté, ces poils radiculaires, s'ils arrivent au contact d'une autre colonie de *Nostoc*, s'y insinuent et y développent bientôt un autre *Collema*. Voy. pl. 1, fig. 6.

M. Max Reess a prévu qu'on objecterait qu'il n'y avait point là de champignon connu d'une manière indépendante ; aussi s'est-il empressé de dire qu'il considérait le *Collema glaucescens* comme un champignon parasite qui forme par son introduction dans les colonies d'un *Nostoc* un Lichen gélatineux.

Cette démonstration a fourni le sujet de remarquables

critiques à MM. Caspary : *Mémoire concernant les nouvelles opinions sur les Lichens*, Kœnigsberg, 1875. Kœrber : *Botanische zeitung*, 1872. Müller Arg. *in flora* 1872, p. 91, et surtout à M. Crombie : *On the Lichen-Gonidia question*, p. 7.

M. Bornet, dans un mémoire sur les gonidies des Lichens accompagné de belles figures coloriées, appuyant l'opinion de M. Schwendener, s'est appliqué surtout à mettre en évidence, sur le Lichen développé, les rapports anatomiques des filaments et des gonidies, qu'il trouve partout tels que l'exige la théorie du parasitisme. En outre M. Bornet a tenté quelques essais synthétiques. Ayant semé notamment des spores de *Xanthoria parietina* sur une couche de Protococcus, il a vu les filaments germinatifs du Xanthoria parietina se fixer sur les cellules du Protococcus, les envelopper peu à peu, et il en conclut que ces filaments se nourrissent aux dépens du protococcus à la manière des parasites. *Voy.* pl. 1, fig. 5.

Cet essai ne prouve pas que les Lichens sont des parasites ; car si on sème des spores de *Xanthoria* sur une couche de *Protococcus*, elles germeront et s'y fixeront aussi bien que sur les rochers ou sur l'écorce des arbres et la couche de *Protococcus* cédera forcément aux filaments (*hyphes*) des Lichens et finira par disparaître.

L'auteur dit en outre que les Algues enfermées dans le thalle des Lichens continuent à se développer à l'abri de la couche demi-transparente et hygrométrique du système cortical.

Leurs cellules se multiplient par division ou bourgeonnement, et se logent dans les vides que présente le tissu du thalle. De là l'irrégularité singulière de la couche gonidiale.

La couche corticale des Lichens n'est pas aussi transparente que le dit M. Bornet, surtout dans certaines espèces.

L'irrégularité que cet auteur signale dans la couche gonidiale le met en contradiction avec M. Schwendener. Si ce dernier l'avait remarquée, il n'aurait pas accepté le système de la classification générale des Lichens que M. Fries a établi sur le contenu, le mode de séparation et la disposition des gonidies.

M. Treub a pu faire germer les spores de plusieurs Lichens (*Xanthoria parietina*, *Leconora subfusca*, *Ramalina calicaris*). Les spores du Lécanora se sont allongées en filaments sans que cet auteur ait observé sur eux la moindre trace de gonidies.

Si cet observateur avait suivi la germination des spores au delà des premiers filaments prothalliens, il aurait observé les cellules parenchymateuses dans lesquelles se forment les gonidies. *Voyez* pl. 2, fig. 1.

M. Treub a surtout porté son attention sur la culture simultanée de ces Lichens et des Algues qui, suivant l'hypothèse de Schwendener, produisent les gonidies des Lichens (*cystococcus humicola Nœg. etc*).

Comme M. Bornet, il trouve ces rapports tels que l'exige la théorie du parasitisme, il a vu, dit-il, des hyphes non-seulement s'appliquer à la surface des gonidies, mais quelquefois pénétrer dans leur intérieur.

M. Treub, qui est un partisan déclaré de la théorie de MM. Schwendener-Bornet, n'a fait que répéter leurs essais.

Cette culture simultanée des Lichens et des Algues ne prouve absolument rien, car si l'on cultive de cette manière deux plantes différentes, il est certain que si l'une des deux est plus grande et plus robuste que l'autre, la plus

faible devra être attaquée, comme les *cystococcus*, etc., par les hyphes des Lichens, et sera ensuite enveloppée, si elle ne disparaît complétement. Mais en conclure que cette Algue attaquée, enveloppée ou disparue, est transformée en gonidie, constitue une grave erreur; c'est la lutte des plantes, et non le parasitisme. Si les spores de Lichens cultivées simultanément avec les Algues, produisent un Lichen contenant des gonidies, il est certain que ce ne sont pas les Algues qui se transforment en gonidies; mais que celles-ci naissent de la substance même du thalle.

Auteurs qui combattent, mais avec des réserves, la théorie de Schwendener.

M. Cohn regarde l'opinion de M. Schwendener comme insoutenable à l'égard des Lichens hétéromères; il fait remarquer qu'on ne connait aucune Algue d'où puissent provenir les *Usnea*, les *Cladonia*, etc.

Pour les Collémacés, au contraire, il ne nie point la possibilité de faits de parasitisme.

M. Caspary reconnaît que pour les Lichens gélatineux la théorie de M. Schwendener présente une certaine vraisemblance, bien qu'on n'ait pas apporté en sa faveur de preuves concluantes, car les expériences de M. Reess ne le sont pas, faute d'avoir obtenu la fructification.

Quant aux autres Lichens, il est impossible d'admettre leur parasitisme; impossible de regarder les hétéromères comme des Ascomycètes végétant sur des Algues, parce qu'entourées, comme elles le sont, par le tissu du champignon, elles ne sauraient créer dans leur intérieur un réservoir de substance nutritive. M. Reess a lui-même fait res-

sortir que le champignon-Lichen exerce une absorption par les poils radicaux dont il est muni, pour lui et pour son Algue assimilatrice.

Comme on a trouvé des Algues dans les tiges du *Gunnera Scabra* (Reinke, Schenk), dans des muscinées telles que *l'Anthoceros lœvis*, le *Blasia pusilla*, le *Sphagnum acutifolium* (de Janczewski), dans les racines du *Cycas* (Schenk), et qu'il est hors de doute que ni le Gunnera Scabra, ni ces muscinées, ni les Cycas ne sont parasites sur des Algues, il y aurait lieu de reconnaitre que les Lichens hétéromères ne sont point parasites sur les Algues qui vivent dans leur tissu, mais bien plutôt, tout au contraire, que les Algues enfermées dans le tissu des Lichens trouvent en eux, non-seulement leur habitat, mais encore les éléments de leur nutrition.

Quelques cryptogamistes, comme MM. Cohn et Caspary, regardent l'hypothèse de M. Schwendener comme insoutenable pour les Lichens hétéromères; tandis qu'ils voient au contraire une certaine vraisemblance pour les Lichens gélatineux. Depuis les observations de MM. de Krempelhuber, Fries, Nylander et surtout de M. Crombie, etc., cette question est résolue, il ne peut plus y avoir de doute pour aucun Lichénologue. Les Lichens gélatineux sont comme les Lichens hétéromères de véritables Lichens et non des champignons parasites.

M. Muller regarde cette nouvelle théorie comme impossible et il propose une autre hypothèse qui devra, selon lui, donner un sens nouveau et plus naturel aux recherches de M. Schwendener. Je reproduis *in extenso* la conclusion de ce mémoire (1).

(1) Müller : *Réponse aux observations de M. Reess in flora*, 1872. p.91.

1° Que le *Collema* est un être dimorphe, ayant un état complet dans lequel il est muni de filaments (*hyphen*) et fructifié, et un autre état secondaire, connu déjà sous le nom de *Nostoc*, sous lequel il ne porte ni filaments ni apothécies;

2° Que l'état secondaire (ou état de *Nostoc*) du *Collema* peut, par suite de la pénétration de la partie mycélienne appartenant à l'état complet et produite par la spore, ou seulement des poils radicaux dans le *Nostoc*, c'est-à-dire par une sorte de jonction des filaments et des gonidies, parvenir à l'état complet du même végétal;

3° Que le *Collema* se multiplie généralement par des sorédies en individus complets portant des filaments et des apothécies (1);

4° Que la multiplication des individus complets est aussi possible par la germination des spores, mais d'une manière très-détournée, puisqu'elles devraient rencontrer la forme secondaire produite par les gonidies pour la pénétrer par les filaments mycéliaux avant de constituer l'état parfait, capable de porter des apothécies;

5° Que la simple germination des spores, sans coopéra-

(1) Il est seulement à remarquer que ce que M. Müller appelle des sorédies sont un *isidium*.

Les isidiums sont en effet très-fréquents sur le thalle des *Collema* et quelquefois sur les deux faces. Le thalle entièrement gélatineux de ce genre de Lichens fait que les gonidies en occupent toutes ses parties; c'est ce qui facilite la production de leurs excroissances isidioïdes. Les isidiums soulèvent l'épiderme du thalle et le bossèlent; une jeune gonimie se développe dans cette petite boule gélatineuse et se multiplie ensuite par segmentation ou division. *Voy.* Pl. I, fig. 1 bis; *voy.* également les renvois des pages 93 et 94.

tion de l'état secondaire (*Nostoc*), reste sans former de thalle, et que, d'un autre côté, la simple germination des gonidies, privée du concours de celles des spores, ne fournit pas d'apothécies, bien qu'elle reproduise le *Nostoc*.

Auteurs qui réfutent complétement la théorie de Schwendener.

L'hypothèse de M. Schwendener est combattue par M. Crombie avec énergie et justesse, il ne la prend pas au sérieux, il l'envisage au contraire comme absurde et ridicule.

M. Schwendener, dit cet auteur, s'efforce d'étendre et d'affirmer sa théorie par différents arguments tirés de son observation personnelle; pour s'en rendre compte, il suffit de citer la conclusion générale de son mémoire, intitulée *Die Algentypen der Lichenen-Gonidien*, 1869, par laquelle il termine dans une langue qui a quelque chose de pittoresque.

Les résultats de mes observations, dit M. Schwendener, sont que tous ces végétaux ne sont aucunement des plantes simples ni des êtres uniques dans le sens ordinaire du mot : ils forment au contraire des colonies de centaines et de milliers d'êtres uniques, dans lesquelles un seul se présente comme maître pendant que les autres, en constant esclavage, produisent la nourriture pour eux et leur souverain. Ce dernier est un champignon de l'ordre des ascomycètes, un parasite, qui est habitué à vivre du travail des autres. Ses esclaves sont des algues vertes qu'il suce, et que grâce à sa puissance il tient à sa merci. Il les enlace comme une araignée sa proie, avec un filet de fila-

ments à mailles étroites qui se transforme peu à peu en une couverture impénétrable. Mais tandis que l'araignée dévore sa proie et la laisse ensuite retomber sans vie, le champignon, au contraire, excite dans son réseau les Algues prisonnières à la plus rapide activité et à la plus forte croissance.

M. Crombie dit que cette hypothèse paraît avoir été inspirée à l'auteur par deux causes. L'une d'elles fut une remarque de M. Nylander (1), « *In Lichenes Lapponiæ Orientalis*, p. 117, 1866, » où il est dit que si les gonimies étaient dans les différentes céphalodies des Lichens des Algues parasites, on devrait considérer toutes les gonidies des Lichens comme de semblables parasites puisqu'au point de vue anatomique elles ne différaient en aucune façon. L'autre cause immédiate fut une sérieuse alternative avancée par le professeur de Bary (In Hoffmeist. *Handb. der Phys. Bot.* II, p. 291), à l'occasion de la discussion de quelques espèces de Collémacés.

La théorie de M. Schwendener, dit M. Crombie, a été favorablement accueillie sur le continent par différents cryptogamistes et a donné occasion à d'importants débats. Cependant aucun lichénologue n'a soutenu cette hypothèse de quelque manière que ce soit, et il n'y a pas d'apparence que ce fait se produira.

Cet auteur passe ensuite en revue les observations de M. Bornet, le plus éloquent défenseur de la théorie de M. Schwendener. M. Bornet a vu dans ses nombreuses ob-

(1) Cette remarque de M. Nylander n'a certainement pas été exprimée sérieusement, attendu que cet auteur est l'un de ceux qui repoussent avec le plus d'énergie l'hypothèse de M. Schwendener, et les objections qu'il a présentées sont des plus graves, car les adhérents de cette théorie n'ont rien eu à opposer.

servations la ressemblance des gonidies avec certains types d'algues, et il cherche à prouver que ce n'est pas seulement une circonstance accidentelle, en disant que les gonidies se reproduisent et se multiplient de la même manière que les algues correspondantes même dans l'indépendance entière des hyphes (1).

M. Crombie ajoute que M. Bornet s'efforce également de prouver le rapport des hyphes des Lichens avec les gonidies, mais qu'il avoue d'ailleurs que ce rapport est très-difficile à constater. Il relate d'autres observations ainsi que la conclusion du mémoire de M. Bornet; d'après ce dernier, les hyphes ne proviennent pas plus des gonidies que les gonidies ne proviennent des hyphes. C'est-à-dire que M. Bornet croit que toute gonidie de Lichen peut être ramenée à une espèce d'Algue.

Cet auteur passe également en revue les mémoires de divers partisans de la théorie en question ; il fait remarquer que l'expérience de M. Max Reess (*spores du Collema glaucescens semées sur le Nostoc lichenoides*) fut continuellement citée par les adhérents de la théorie de M. Schwendener, comme étant une de leurs preuves principales.

M. Crombie affirme que cette hypothèse est insoutenable, et qu'aucune preuve positive ne pourrait venir à son secours. Si les lichénologues ont repoussé jusqu'à présent cette théorie, ce n'est pas parce qu'elle a quelque chose

(1) M. Bornet a fait la remarque qu'il n'y avait pas une Algue spéciale pour chaque espèce ou famille de Lichens, quelques espèces seulement peuvent être rapportées pour un grand nombre de divers Lichens et gonidies.

Les Algues qui vivent dans l'eau sont naturellement exclues de la question ; car il est visible que le champignon ne peut avoir aucun rapport avec elles.

de nouveau, de surprenant, de renversant ; mais à cause de motifs sérieux qui parurent tout à fait suffisants à ces auteurs.

On ne pouvait certainement pas attendre que cette hypothèse serait vue *æquo animo*, à savoir que ces chers Lichens seraient impitoyablement privés de leur existence indépendante et changés comme par une baguette magique en un genre de champignons aranéeux ou en une Algue esclave prisonnière. L'originalité d'une théorie aussi étrange devait être la cause de son admission plus que les arguments plausibles par lesquels elle fut soutenue par quelques botanistes de la nouvelle école.

Pour prouver la faiblesse de la théorie en question, M. Crombie fait l'examen des deux causes principales sur lesquelles la théorie de M. Schwendener semble être basée: 1° l'harmonie des gonidies des Lichens avec les Algues ; 2° le rapport entre les gonidies et les hyphes.

Relativement au premier point, M. Schwendener prétend que les différentes formes de gonidies (eu égard à leur structure et à la manière de leur reproduction) s'harmonisent avec les types parallèles des Algues cellulaires et filamenteuses. Il ne peut certainement pas y avoir de doute que cette hypothèse a sa seule origine dans la ressemblance des gonidies avec certaines Algues au moins considérées comme telles (*Voy. Nyl.* p. 23, ligne 30 *de ce mémoire*), ce n'est pas qu'on en ait jamais entendu parler, car cette ressemblance fut déjà remarquée par différents auteurs dès 1849.

Après différentes observations, M. Crombie prend comme preuve frappante cette identité imaginaire (qui n'est après tout qu'une ressemblance) un des points principaux de M. Bornet, par exemple, l'identité du *Protococcus viridis*

avec les gonidies du *Xanthoria parietina*, car ceci à ce qu'il semble, est ce que M. Bornet se proposait de prouver par les expériences de culture. Ces deux êtres sont sans doute très-semblables, mais un renvoi aux figures 3 et 4 de la planche 1 (1) suffira pour prouver qu'ils ne sont pas identiques, car, comme on le verra, les gonidies du *Xanthoria parietina* sont plus grandes et leur reproduction par degrés se fait moins vite que chez les *Protococcus*, qui se multiplient avec une très-grande facilité.

Cet auteur fait également différentes observations sur le deuxième point (des rapports entre les gonidies et les hyphes). Ici il fait remarquer que M. Schwendener est en contradiction avec lui-même quand il dit que la relation générique des gonidies aux hyphes n'a pas encore été observée, attendu que primitivement il avait au contraire cherché à prouver cette opinion dans le *Beitraege zur wiss. Bot.* de Nageli, cahier 2, p. 125. Ce changement d'appréciation, dit M. Crombie, vient du désir de trouver une confirmation plus forte de sa théorie.

Que cette connexion (relation des gonidies avec les hyphes) soit vraie ou fausse, quoique d'ailleurs soutenue par plusieurs auteurs, il n'en est pas moins vrai que cette ancienne opinion offre plus de vraisemblance que cette théorie dont les partisans affirment le rapport des hyphes avec les algues.

L'auteur fait remarquer ici que l'hypothèse de M. Schwendener reçut peu ou point d'appui à la suite des expériences de culture en question qui restèrent insuffisantes et indécises; la raison en est que la plus grande partie des phé-

(1) Les figures de cette planche sont calquées sur la table de ce mémoire à l'exception de la figure 1 *bis*.

nomènes observés ou soi-disant observés sont capables d'une autre et plus juste indication.

Les résultats de cette culture ne conduisent à aucune fin certaine, car l'irruption des filaments de la germination dans les *Protococcus*, remarquée par MM. Bornet et Treub, n'est d'aucune valeur. Il en est de même avec l'expérience connue du *Nostoc lichenoides* avec les spores du *Collema*, car si M. Reess avait semé des spores d'un *Parmelia* ou d'un *Opegrapha* sur le *Nostoc*, il aurait vu le même phénomène; donc l'expérience de ce cas particulier ne prouve absolument rien en faveur de ladite théorie.

M. Crombie en conclut que la théorie de M. Schwendener est non-seulement *à priori* extrêmement invraisemblable, mais aussi *à posteriori* tout à fait fausse. Il cite ensuite certaines observations de différents auteurs qui viennent à l'appui de sa conclusion.

Ce savant donne enfin le résumé du plus récent rapport de M. Schwendener, dans lequel ce dernier s'efforce de maintenir de nouveau sa théorie dans son entier, et il explique en outre, par d'autres remarques semblables, ce « Roman de la Lichénologie » qui fit sensation, ou le rapport contre nature, entre une demoiselle Algue, prisonnière, et un tyran, monsieur Champignon. *Voy*. p. 28.

M. le docteur de KREMPELHUBER n'est point partisan des théories nouvelles: il fait remarquer qu'il importerait de suivre d'une manière complète et comparative la germination des spores des Lichens, des gonidies de ceux-ci et des Algues unicellulaires, ainsi que le développement des colonies de gonidies que M. Schwendener regarde comme des Algues. Il discute ensuite les raisons données en résumé par M. Schwendener à l'appui de sa théorie, et déclare que pour un juge impartial connaissant bien les

Lichens, il ne reste pas de ces raisons la conviction que les gonidies ne puissent pas, après leur séparation du tissu des Lichens, végéter d'une manière indépendante, et être prises ainsi d'une manière erronée pour des Algues unicellulaires. Il cite M. Tulasne ainsi que MM. Sperrschneider et Gibelli comme ayant vu les glomérules de gonidies apparaître sur la première origine du thalle produit par la germination de la spore du Lichen.

Ce même savant en conclut que pour détruire l'importance de ces faits, il ne suffit pas de supposer tout simplement avec M. Schwendener, que les cellules vertes observées dans les expériences de M. Tulasne ont pu venir de l'extérieur.

M. de Krempelhuber dit dans une note qu'il a publiée à Munich (1875) : Les lichénologues affirment que les gonidies proviennent du thalle des Lichens, tandis que M. Schwendener et les partisans de sa théorie soutiennent que la formation des gonidies pendant la germination des spores n'a pas encore été constatée avec certitude.

Jusqu'ici les adhérents de la nouvelle théorie ont seulement pu suivre les commencements de cette germination des spores, mais nullement la formation du thalle même au-delà des premiers filaments. Cette première formation du protothalle du Lichen, qui ne manque vraisemblablement à aucun Lichen provenant de spores, est composé de filaments qui paraissent analogues au mycelium des champignons, et de ce protothalle ou sur lui se forment les hyphes qui s'enchevêtrant les unes avec les autres, constituent la couche médullaire et corticale du thalle.

L'auteur croit que, au moins chez les Lichens hétéromères, les gonidies ne naissent pas aussitôt après la formation du protothalle, mais seulement dans un état plus avancé,

alors que le tissage des hyphes du thalle s'est déjà suffisamment développé, et que c'est là ce qui a empêché d'observer jusqu'ici dans un grand nombre de cas la naissance des gonidies, ou de leur contenu vert.

Il est de plus vraisemblable que les hyphes uniques développent des gonidies, et que la gonidie se multiplie ensuite rapidement par division après la séparation de l'hyphe-mère dans le thalle, et qu'ainsi se forme peu à peu la couche gonidique du thalle.

La position de la couche gonidique qui, comme on sait, se trouve chez les Lichens hétéromères près de la surface, sous la mince couche corticale formée par les hyphes, pourrait peut-être nous fournir l'exemple d'un développement semblable (1).

Mais s'il est vrai que dans la germination des spores on n'a encore vu jusqu'ici aucune gonidie prendre naissance dès l'origine des premiers filaments du protothalle, en conclure qu'une relation générique ne peut exister des gonidies aux hyphes en général paraît à l'auteur complétement absurde et inacceptable.

Enfin si les essais d'ensemencement faits jusqu'ici avec des spores de Lichens n'ont pas donné des résultats conformes, ce n'est pas parce que l'entrée de l'Algue faisait défaut aux premiers commencements du Lichen, mais exclusivement parce que les observateurs de cabinet qui connaissent ordinairement très-bien les relations anatomiques et physiologiques, mais non les conditions biologiques et principalement les conditions générales de la vie des Lichens, n'ont pas encore compris qu'il fallait mettre et maintenir quelque temps la semence des spores dans ces

(1) M. de Krempelhuber appelle *hyphes uniques* les cellules de la couche corticale dans lesquelles se forment les gonidies.

relations desquelles dépend le développement de la spore du Lichen pour la formation du thalle.

M. Th. Fries dans sa flore Lichenographique de la Scandinavie, n'a pas manqué d'aborder les questions soulevées par M. Schwendener. Il fait remarquer que si la théorie du professeur de Bâle était vraie, le parasite (champignon) naîtrait avant l'Algue, dont il doit se nourrir, et que la plante nourricière prendrait naissance dans le tissu même de son parasite, puisque les vésicules (hyphes) préexistent aux gonidies dans le tissu des Lichens. Ensuite il demande (ce qui est le point capital de la question), de quelle manière naissent les gonidies renfermées dans le thalle des Lichens ; M. Schwendener soutient qu'aucun observateur ne l'a encore vu, et M. Fries affirme, d'après ses propres recherches, que les extrémités des ramifications courtes du thalle se dilatent à leur sommet, deviennent peu à peu globuleuses, se remplissent alors de chlorophylle, et constituent en définitive une gonidie, qui se sépare suivant différents modes du filament qui l'a produite (1).

Dans la classification générale des Lichens, M. Th. Fries nous donne un système tout nouveau. Il établit six classes:

Archilichenes, *Sclerolichenes*, *Phycolichenes*, *Gleolichenes*, *Nematolichenes* et *Byssolychenes* ; ces classes sont fondées sur le contenu, le mode de séparation et la disposition des gonidies.

M. W. Nylander rejette complétement l'hypothèse de M. Schwendener. Il la regarde comme une absurdité évidente ; il dit qu'un être parasite est autonome, et vit sur

(1) M. J. Müller Arg. a fait antérieurement des observations analogues dès 1862, dans son ouvrage intitulé *Principes de classification des Lichens et énumération des Lichens dans les environs de Genève.* Il a figuré les différentes phases de la production des gonidies à l'extrémité des filaments du thalle.

un corps étranger, dont les lois de la nature ne lui permettent pas d'être en même temps un organe. Une existence aussi peu naturelle que celle qui serait réservée aux gonidies, enfermées dans une prison et privées de toute autonomie, n'a nul rapport avec le mode de vie ordinaire des autres Algues ; elle n'a point de parallèle dans la nature.

M. Nylander dit en outre que les *gonidies* et les *gonimies* sont chez les Lichens l'organe physiologique nécessaire et le plus important : c'est autour d'elles que se remarque la vie nourricière et surtout active, celle par exemple qui procrée la matière tinctoriale ; tandis que les parties du thalle éloignées des *gonidies* et avancées en âge, comme cela se voit dans les Lichens *crustacés*, se flétrissent ou se désorganisent et ne forment souvent qu'une sorte de sédiment. D'ailleurs les Lichens inférieurs peu pourvus de *gonidies*, comme les *Thelotrema*, les *Graphis* et les *Verrucaria*, vivent peu de temps, et ont souvent des apothécies ou mal développées ou éteintes, pouvant sous ce rapport se comparer aux Fungus.

L'auteur fait remarquer que les gonidies naissent dans les cellules du thalle, et qu'il n'est pas besoin d'expliquer eur présence par une origine étrangère. Certains Lichens entièrement celluleux, renfermant les gonidies (*ou gonimies*) dans les cellules, sont dépourvus d'hyphes.

Dans lés céphalodies endogènes (*Solorina crocea Sticta*), on voit de petites plaquettes gonimiennes éparses se former profondément dans le thalle, et d'aucune façon les gonimies ne peuvent du dehors pénétrer dans les intérieurs thalliens. Comment le pourraient-elles au travers d'une écorce résistante ?

M. Nylander ajoute que les corps regardés comme des Algues dans l'hypothèse nuageuse de M. Schwendener sont si loin de constituer de vraies Algues qu'elles ont au con-

traire, on peut l'affirmer, la nature des Lichens ; d'où il suit que les pseudo-Algues sont des êtres à ranger parmi les Lichens, et que la classe des Algues, dont les limites sont encore vaguement déterminées, devrait en recevoir de plus exactes.

M. Frank, dans un mémoire intitulé : *Comment se comportent les gonidies dans le thalle de quelques Lichens crustacés homæomères et hétéromères*, a décrit d'abord le jeune âge du thalle de l'*Arthonia astroidea*, qu'il a vu dépourvu de gonidies ; celles-ci, n'apparaissant que lorsque les spores existent déjà dans les thèques, sont d'abord sporadiques et écartées, puis prennent peu à peu l'aspect de cellules de *Croolepus*. Les types de Lichens angiocarpès décrits comme constituant les genres *Arthropyrenia*, *Leptoraphis*, *Microthelia*, ont un thalle homæomère qui persiste souvent sans gonidies pendant la vie des individus, tandis que chez d'autres individus de la même espèce on en voit apparaître de plus ou moins nombreuses, quelquefois tout à fait isolées. Il résulte de ces faits que le même Lichen peut vivre avec ou sans les organes d'assimilation que constituent les gonidies : dans ce dernier cas, il trouve et prend sa nourriture toute préparée dans son substratum, à la manière de certains parasites, et notamment des champignons (1). La naissance tardive et en quelque sorte facultative des gonidies, qui concorde bien avec l'ancienne théorie, ne cadre guère avec celle de M. Schwendener. L'auteur a obtenu de ses études

(1) C'est ici le lieu de rappeler l'expérience fondamentale de M. Nylander démontrant, contrairement à l'opinion de M. Frank, que les Lichens ne prennent rien à leur substratum. En plongeant un Lichen fruticuleux dans l'eau il est facile de constater que le liquide ne monte jamais dans les tissus au-dessus de la partie immergée.

sur le *variolaria communis*, la preuve que les gonidies dérivent des hyphas du thalle ; il les a vues naître au-dessous de la zone marginale dans des parties qui en étaient dépourvues, sur des points écartés les uns des autres et enfermés de tous côtés par un réseau d'hyphas. Il dit avoir reconnu que les gonidies constituent les articles terminaux des hyphas entortillés sur eux mêmes et toruleux ; M. Frank affirme qu'il a observé sur ces articles terminaux tous les passages entre l'état incolore et la coloration franchement verte.

M. Caruel, dans un volume publié par la société d'horticulture de Toscane, Florence 1876, a rappelé des observations publiées par lui sur les *collema*, dix ans auparavant, dans les actes de la société italienne des sciences de Milan. Cet auteur a vu les hyphas des *collema* se remplir de matière verte, et procéder par étranglement leur transformation en gonidies.

M. Koerber affirme que les gonidies des Lichens ne sont point des algues : 1° parce que chez les véritables algues les gonidies ne produisent jamais d'hyphas, ce qui se rencontre au contraire fréquemment chez les spores des Lichens ; 2° parce que si le contraire était vrai, il serait étrange que plusieurs algues fussent nécessaires à la reproduction d'un même Lichen, et encore plus étrange que dans la nature ces diverses algues se rencontrassent assez fréquemment sans qu'on observât consécutivement le développement d'aucun Lichen ; 3° parce que plusieurs formes de gonidies ne sont pas connues des algologues pour appartenir à des algues, et n'ont jamais été rencontrées à l'état libre ; 4° parce que les gonidies des Lichens correspondent par leur forme seulement aux algues qui se reproduisent non par sexualité, mais par division,

c'est-à-dire par un procédé commun à presque toutes les cellules des végétaux inférieurs, et dépourvu de valeur spécifique.

La transformation des gonidies en zoospores, observée par M. Famintzin et d'autres auteurs, est regardée par M. Kœrber comme un mode commun à toutes les cellules des végétaux inférieurs. Les gonidies nommées *asynthétiques*, c'est-à-dire celles qui se présentent sans thalle, sont, dit-il, non point des algues, mais de véritables gonidies de Lichens.

M. Kœrber soutient qu'il n'y a chez les Lichens aucune évidence de parasitisme, parce que les gonidies ne sont aucunement affaiblies ou détruites par leur contact avec les hyphas, mais au contraire dérivent de leur accroissement. Il affirme que les spores de certains Lichens, du genre *sphœromphale*, par exemple, où elles sont muriformes, ne produisent pas d'hyphas, mais des gonidies particulières *(microgonidies* ou *leptogonidies)*, et finalement il suggère divers modes par lesquels le thalle des Lichens peut être produit par les gonidies asynthétiques (Sorédies).

Les expériences de M. Arcangeli confirment une fois de plus l'opinion de M. Tulasne : il se rallie à la théorie de *l'autogonidisme*, répudiant celle de M. Schwendener, si hardiment soutenue par M. Bornet.

Ce savant observateur a étudié le *Sticta pulmonacea*, l'*Evernia prunastri*, l'*Alectoria jubata*, chez lesquels il affirme que les rapports des hyphas et des gonidies ne sont pas tels que l'ont admis M. Bornet et d'autres observateurs. En imprégnant d'une solution de potasse une préparation du *sticta*, il a pu extraire des gonidies de différentes dimensions, qui se sont toujours trouvées attachées de la même manière à un filament du thalle, la surface de la

gonidie formant un angle droit avec la direction du filament, les jeunes ayant une dimension peu différente de celle du filament lui-même, et ne s'en distinguant que par leur couleur verte. Dans l'*Alectoria jubata*, les gonidies, qui se multiplient par divisions quaternaires, paraissent produites à l'extrémité des rameaux; quelquefois leur division se fait en huit; le même mode de multiplication se rencontre dans les *Omphalaria* et dans quelques Lichens collémacés.

Cet auteur a fait d'autres observations sur le *Cladonia rangiferina*, le *Ramalina fraxinea*, le *Nephroma lævigatum*. Chez ce dernier Lichen, il existe dans les parois du thalle, au-dessous de sa surface, des groupes de cellules en apparence parenchymateuse, qui, à mesure qu'on les examine sur un point plus éloigné de la surface, prennent peu à peu, et enfin revêtent tout à fait le caractère de gonidies; il en est à peu près de même dans le *Sticta scrobiculata* et chez un certain nombre d'autres espèces (1). Ces faits de transformation graduelle prouvent que les gonidies ne sont point des cellules étrangères aux Lichens et parasites dans leur tissu.

M. Arcangeli en conclut qu'il n'y a pas de raison suffisante pour admettre que les gonidies soient des algues appartenant aux genres *Cystococcus*, *Glœocapsa*, *Nostoc*, *Scytonema*, *Sirosiphon*, car on ne saurait admettre comme bien établi que celles-ci constituent des formes autonomes. On a soutenu que les Lichens, si analogues

(1) L'auteur fait remarquer que cette relation intime entre les gonidies et les cellules du faux parenchyme est encore plus manifeste chez quelques espèces d'*Endocarpon*, notamment chez l'*E. miniatum* et que chez différents Lichens, les gonidies se forment dans la substance même de la fronde.

aux champignons,ne peuvent contenir de la matière verte, laquelle est très-abondante chez les gonidies. Mais l'auteur a vu que la spore du *Collema microphyllum*, et celle du *Pannaria triptophylla* contiennent dans leurs cellules des globules de phycochrome colorée en verdâtre.

Quant au mode de connexion des hyphes avec les gonidies, cru jusqu'ici fort irrégulier, il soutient, en vertu d'observations faites sur les genres *Alectoria*, *Evernia*, *Sticta* et *Omphalaria*, que ces connexions sont plus régulières qu'on ne l'a cru jusqu'à présent (1).

*
* *

A tous ces auteurs qui ont ou réfuté ou infirmé sa théorie, M. Schwendener a tenté de répondre, et dans quatre articles, il s'attache surtout à combattre les observations de M. le docteur de Krempelhuber.

En terminant, il se flatte d'avoir démontré que la nature d'Algue des gonidies est solidement établie dans une série de cas, très-vraisemblable dans d'autres, et ne manque de vraisemblance dans aucun.

Enfin il exprime la satisfaction qu'il a éprouvée de voir un Lichénographe aussi autorisé que M. Fries prendre les caractères des gonidies pour fondement de la distinction des Lichens en grandes divisions, puis il apprécie chacune des divisions proposées par l'auteur suédois, d'après la partie de son travail parue jusqu'à ce jour.

M. Nylander avait déjà signalé longtemps avant M. Schwendener les différences considérables qui se voient entre les gonidies et les gonimies ainsi qu'entre les diverses modifications des deux qui forment des points essentiels sur lesquels est basée la classification de M. Fries. Du reste, M. Schwendener et les partisans de sa

(1) Cette connexion est repoussée de la manière la plus absolue par M. Nylander.

théorie exposent des faits anatomiques déjà connus qu'ils présentent comme leurs découvertes.

M. Schwendener à mon avis devrait se montrer moins satisfait de la classification générale des Lichens inaugurée par M. Fries. Si ce dernier s'est appuyé sur le contenu, le mode de séparation et la disposition des gonidies afin d'établir les classes de son système, c'est qu'il a vu qu'il y avait dans la couche gonidiale un ordre parfait et constant (1) ; tandis que le contraire existerait si les gonidies étaient des êtres étrangers. Les Algues qui ne cessent de végéter et de se multiplier se répartiraient forcément dans tout le tissu des Lichens, surtout lorsqu'ils cessent de se développer par la sécheresse. Dans ce cas, des difformités ou des monstruosités se produiraient, ce qui n'a pas lieu. Du reste, M. Fries a réfuté la théorie de M. Schwendener en affirmant que les gonidies naissent des hyphes. *(Lich. Scandin.)*

*
* *

En résumé, la plupart des auteurs qui se sont occupés de la question des gonidies n'admettent pas la théorie de M. Schwendener, et les résultats des expériences que ces savants observateurs ont opposés pour la combattre sont difficiles à détruire ; comme le dit M. Krempelhuber, il ne suffit pas de se livrer à des conjectures. En effet, pour dire que les gonidies sont des Algues, il faut supposer que la spore qui reproduit un Lichen est toujours accompagnée de zoospores; mais les spores du *Verrucaria muralis* Ach. semées par M. Tulasne prouvent que la reproduction a lieu par des éléments qui font partie intégrante des Lichens, attendu que les spores ont été semées sur

(1) On sait que M. Bornet voit au contraire une irrégularité singulière dans cette couche.

une pierre aplanie et couverte d'un verre de montre, afin qu'un corps étranger ne pût venir s'y mêler, et pourtant ces spores ont produit un Lichen parfait contenant des gonidies.

M. Tulasne a ainsi semé des spores de plusieurs espèces de Lichens, et il a réussi à suivre la végétation première de quelques espèces, tel que le *Lecanera cinerea* Nyl. *Voyez* la planche 2 (fig. 1 et 2) qui est jointe à ce mémoire, elle représente les figures 2 et 3 de la planche 3 d'après cet auteur : *Mémoire pour servir à l'histoire organographique et physiologique des Lichens.* (Ann. des sc. nat., 3e série, XVII, 1852).

Les expériences de ce savant observateur s'accordent très-bien avec l'opinion des cryptogamistes qui regardent les Algues nourricières des Lichens comme des Lichens imparfaits ; la transformation des gonidies en zoospores ne s'y oppose pas, puisque, comme le remarque M. Kœrber, ce mode est commun à beaucoup de cellules des végétaux inférieurs (1).

(1) La question des zoospores dans les gonidies reste toujours fort douteuse. D'après les expériences de M. Nylander, les zoospores ne prennent pas naissance dans les gonidies et cet auteur n'en aurait jamais trouvé dans les thalles. Ce savant observateur fait remarquer que, si la nature permettait que les zoospores se formassent dans les gonidies étroitement environnées des éléments du thalle, elles ne pourraient sortir des cellules gonidiques et n'auraient aucune place pour se mouvoir.

La nature ne se trompe pas ainsi, elle ne commet pas de telles fautes contre la logique et ce serait un non-sens qu'une formation de zoospores dont l'action physiologique serait vaine et ne serait susceptible d'aucun effet. Cependant, il ne faut pas le nier, les zoospores pourraient se former dans les gonidies libres des thalles pulvérulents, là du moins la chose est possible, et, d'aucune manière, elle n'est absolument contraire à la constitution des Lichens.

Si les gonidies sont des Algues,comment font-elles pour vivre une fois enfermées dans le sein même d'un parasite? Les deux conditions nécessaires à leur vie, outre les exigences spécifiques de température, sont l'eau et la lumière.

La plupart des Algues sont des plantes aquatiques submergées, et quand cela n'a pas lieu elles ont besoin néanmoins de l'eau à l'état liquide pour certains phénomènes de développement, en particulier pour leur reproduction. Les Lichens, au contraire, au lieu de l'eau recherchent l'air, et les points où ils sont le plus abondants sont les cimes des hautes montagnes où les Algues manquent absolument.

Les gonidies des Lichens en dehors du tissu thallin ne sont pas des Algues mais des organes spéciaux de multiplication et de propagation des Lichens, car elles sont susceptibles de reproduire la plante à la manière des spores, aussi ont-elles reçu un nom qui rappelle cette faculté reproductrice. C'est à elles que l'on doit la multiplication si abondante des Lichens qui n'ont jamais fructifié chez nous. (1).

Remarquons en passant que cette propriété des gonidies n'est pas exceptionnelle et que dans les végétaux supérieurs, les exemples en sont nombreux, la *Globuline* ou *Chlorophylle*, matière verte des feuilles, est susceptible de germer et de reproduire la plante. Les gonidies peuvent

(1) Cependant il est à remarquer que certaines espèces de Lichens se reproduisent aussi par des papilles *Isidioides* qui finissent par s'échapper du thalle pour se développer ensuite en un thalle nouveau, semblable à celui qui l'a produit. Il semblerait que c'est un des moyens que la nature emploie pour multiplier ces plantes.

donc appartenir aux tissus des Lichens aussi bien que la chlorophylle appartient aux tissus des plantes phanérogames ou d'autres cryptogames.

La plupart des Lichens peuvent se multiplier à profusion par les gonidies qui se présentent sur le thalle (*Sorédies*). On appelle *sorédies* les gonidies isolées, ou des groupes de gonidies qui, entrelacées de filaments, sont expulsées du thalle et sont capables de développer immédiatement au dehors un nouveau thalle de Lichens. (1)

Ici M. Schwendener ne s'accorde pas avec les lichénographes, même avec certains partisans de sa théorie ; d'après lui l'amas sorédifère ne reproduit que ce qu'il appelle une branche sorédiale : alors comment peut-il expliquer la naissance des Lichens qui n'ont jamais fructifié en France, où ils croissent en quantité?

Il semblerait que les sorédies au lieu d'être un état maladif des Lichens sont au contraire un excès de vitalité. D'après mes essais j'ai vu que l'amas sorédifère ne peut naître que d'une nutrition trop abondante des tissus des Lichens, les jeunes cellules de la couche gonidiale se résorbant forment ainsi les parties sorédifères qu'on pourrait considérer comme un produit de sécrétion. J'ai fait des expériences sur plusieurs Lichens munis de *sorédies* en faisant disparaître à l'aide de la barbe d'une plume le dessus des parties sorédifères ; j'ai remarqué

(1) Je ferai remarquer que les gonidies ou gonimies de la poussière sorédique sont presque toujours enveloppées d'une couche irrégulière de petites cellules assez analogues à celles de la zône corticale dont elles ont fréquemment la couleur, dans ce cas la reproduction des Lichens par ces organes est semblable à celle qui se fait par les isidiums.

que par une température douce et humide la reproduction des parties enlevées se faisait en quelques jours, tandis qu'elle m'a paru nulle par une température très-sèche qui durait déjà depuis plusieurs semaines. C'est le contraire qui aurait lieu si les gonidies étaient des êtres étrangers, puisque les Algues ne cessent de végéter et de se multiplier ; or si la végétation de ces plantes était suspendue comme l'est celle des Lichens pendant la sécheresse de l'été ou de l'hiver, elles cesseraient de vivre (1).

Cette reproduction des Lichens par les gonidies-sorédies prouve une fois de plus que ces organes font partie intégrante des Lichens. Du reste les corps chlorophylliens qui constituent les gonidies sont semblables à ceux que renferment les cellules des *Muscinées*, avec cette différence que ces derniers n'ont pas d'enveloppe. Et il est certain que les gonidies prennent naissance sur les jeunes thalles et qu'elles se forment dans les cellules parenchymateuses corticales. *Voyez* pl. 2, fig. 1 et 2.

De plus, il est certain que les cellules qui forment la couche corticale sont de deux sortes :

1° Les premières sont produites par la substance même de la spore et engendrent les gonidies. Ces cellules-mères se forment seulement après la naissance des filaments hypothalliens et après que la spore s'est complètement dilatée ou vidée. Dans le premier cas il se forme sur la

(1) Les Algues proprement dites, exposées à l'air se dessèchent et cessent de vivre ; et quoique certaines manifestations vitales s'y fassent sentir par une nouvelle imbibition d'eau, la plante ne végète pas de nouveau. Les Lichens au contraire n'éprouvent aucun trouble pendant la sécheresse de l'été ou de l'hiver ; leur vie est seulement en quelque sorte suspendue, et aussitôt l'humidité revenue ils se développent de nouveau dans les meilleures conditions de santé.

spore quelques vésicules (hyphes uniques) qui se séparent ensuite pour former les cellules-mères. Aussitôt cette séparation, la spore ayant accompli son œuvre de génération se flétrit et se détruit complètement.

2° Les secondes sont formées par les rudiments des hyphes en général : comme elles sont plus légères que les premières, elles forment le dessus de la couche corticale, c'est-à-dire l'épiderme du thalle de beaucoup de Lichens (1)

Enfin, pour prouver que la théorie de M. Schwendener est vraie, il fallait démontrer que les gonidies vivent en liberté où germent les Lichens, et que ces gonidies pénètrent dans les thalles, ou que les premiers filaments du thalle vont les chercher. Cela n'a pas été démontré, et ne peut pas être démontré, car cela n'existe pas.

Les Lichens doivent-ils former une classe distincte des autres cryptogames ?

Quand même on démontrerait l'exactitude de la théorie de M. Schwendener, il serait encore bien difficile de réunir dans une même classe les Lichens et les Champignons ; en le faisant on s'écarterait de la classification naturelle, car il y a des différences sensibles dans leur mode de vie et dans leur constitution.

(1) Certains auteurs ont confondu ces deux sortes de cellules. Mais que les corps chlorophylliens (gonidies) naissent dans les cellules produites directement par la matière plastique de la spore, ou qu'ils se forment dans les cellules venant de la substance même du feutre médullaire ou hyphes en général, ils sont dans l'un et l'autre cas produits par la plante elle-même et non pas par quelqu'autre corps étranger aux Lichens.

Les champignons thécasporés peuvent se développer partout, dans les endroits humides ou privés de lumière ; les Lichens au contraire aiment la grande lumière.

Les champignons sont toujours pourvus d'hyphas tandis qu'ils manquent dans certaines espèces de Lichens.

Les éléments anatomiques des filaments des Lichens se distinguent par des caractères nombreux des hyphas des champignons. Ils sont plus fermes, plus élastiques et se reconnaissent au premier abord dans la texture des Lichens, et par la lichenine qui se voit déjà dans les premiers filaments-germes. D'un autre côté, les hyphas des champignons sont très-mous, à parois minces, nullement gélatineux, et se dissolvent immédiatement sous l'action de la potasse.

Le thalle des Lichens n'est jamais visqueux, ce qui est très-commun chez les champignons proprement dits.

Le réceptacle fructifère des champignons diffère généralement de celui des Lichens, surtout dans les *Pézizes* ; sa surface (Epithecium) est nue dans les champignons : l'extrémité des paraphyses, qui souvent fait saillie et colore le disque, passe rapidement et disparaît avec le champignon.

Dans les Lichens, au contraire, l'epithecium est constant ; il est formé, non-seulement par le renflement de l'extrémité saillante des paraphyses, mais souvent aussi par une matière granuleuse et persistante. De plus, le réceptable des champignons n'a qu'une durée limitée ; pour les *sphéries* mêmes qui persistent longtemps, sans pour cela être vivaces, les conceptacles n'ont que la durée d'une année au plus. Les *sphéries* développées et fructifiées une fois, ont accompli leur existence ; on ne les voit pas végé-

ter de nouveau (1). Chez les Lichens les choses se passent autrement : leur réceptacle est vivace ; il peut durer plusieurs années et toujours être en état de fructification naissante, parfaite et totalement accomplie ; cette pérennité du réceptacle a été signalée par MM. Meyen et Léveillé.

Les Lichens intermédiaires naturels entre les Algues et les champignons doivent conserver le rang qu'ils occupent parmi les cryptogames. MM. Acharius, Tulasne, Nylander et Brognart (2) regardent les Lichens comme une classe distincte, au même titre que le sont les hépatiques et les mousses.

En effet, les raisons qui s'y opposent n'ont d'autre base que la double affinité naturelle des Lichens avec les Algues et les Champignons (3). Il est facile de voir les

(1) Les champignons croissent rapidement, c'est ce qui a fait dire en proverbe : *Pousser comme un champignon.* Mais si ces plantes poussent vite, elles passent vite. Les champignons meurent et se décomposent presque aussitôt ou peu de temps après la maturation et l'émission des spores. Si quelques espèces qui croissent sur les arbres, telles que les Bolets amadouviers, semblent étendre leur vie jusqu'à quatorze et quinze ans, il n'en est pas moins vrai que ces espèces se renouvellent chaque année. Mais comme leur consistance presque ligneuse leur permet d'échapper longtemps à la destruction, le nouveau champignon se développe sur l'ancien, qui lui sert de support, et même, en quelque façon de nourriture.

Les Lichens, au contraire, ont un accroissement lent et intermittent, vivent très-longtemps (d'après M. Nylander, quelques-uns vivent des centaines d'années), et pendant toute leur existence ils peuvent être en état de fructification.

(2) M. Crombie dans son mémoire (intitulé *On the Lichen-gonidia question)* cite la classification de M. Nylander comme étant la plus naturelle et par cela aussi la plus scientifique de tous les systèmes proposés jusqu'à ce jour.

(3) La *Chlorophylle* forme la base de l'affinité des Algues avec les Lichens, et ceux-ci se relient aux champignons par une double

relations (pour ainsi dire de parenté) qui les unissent : les *Ephebes*, les *Gonionema* sont très-voisins des *Scytonema*, des *Sirosiphon*, etc., qui représentent, d'après certains auteurs, des états imparfaits des premiers ; les *Collema* se rapprochent également des *Nostoc*, et il n'est pas plus prouvé que ces derniers constituent des formes autonomes que les *Scytonema* et *Sirosiphon*. Les Lichens se relient également par les espèces inférieures (*Graphidés* et *Pyreno carpés*) avec les Champignons thécasporés qui ont plus d'affinité encore par la similitude de l'appareil de fructification. Aussi certains Lichens, les *Graphidés*, sont-ils placés par quelques auteurs dans les Hypoxylons, près des *Hystérium* dont ils ne diffèrent guère que par l'absence du thalle et l'adhérence des thèques aux parois du conceptacle. C'est bien ce qui fait le désaccord des cryptogamistes, et ce qui rend difficile toute délimitation nette entre les Algues et les Lichens, de même qu'entre les Lichens et les Champignons thécasporés. Ainsi du reste se relie et s'enchaine tout le règne végétal, comme aussi s'entrelacent par des liens mystérieux le règne animal et le règne végétal.

affinité, *fructification* et *hyphes*. Cette double affinité a excité de tous temps quelques cryptogamistes à réunir ces deux classes. Après les études multipliées qui ont été faites sur ces plantes et surtout depuis que la science, en possession d'instruments d'observation perfectionnés, a fait de nouveaux progrès, la réunion des Lichens aux Champignons est devenue impossible. Cependant M. Schwendener espérait y arriver (la chlorophylle seule s'y opposait) en retirant les gonidies des Lichens, mais son hypothèse étant purement imaginaire, il a échoué dans son entreprise. La théorie de M. Schwendener a été à tout jamais détruite par les Arcangeli, Crombie, Fries, Krempelhuber, Nylander, etc. Les Lichens formeront donc comme par le passé une classe séparée, distincte des autres Cryptogames.

EXPLICATION DES FIGURES DE LA PLANCHE 1.

Figure 1 *bis*. — On voit en *a* le commencement des papilles isidioïdes d'un *Collema* ; d'où on peut se rendre compte de la naissance des gonidies dans les isidiums (*voy.* p. 75, renvoi).

Figure 1 *b* et *c*. — Petites papilles isidioïdes du *Collema furvum*, où on peut voir que les gonidies prennent naissance dans les isidiums mêmes.

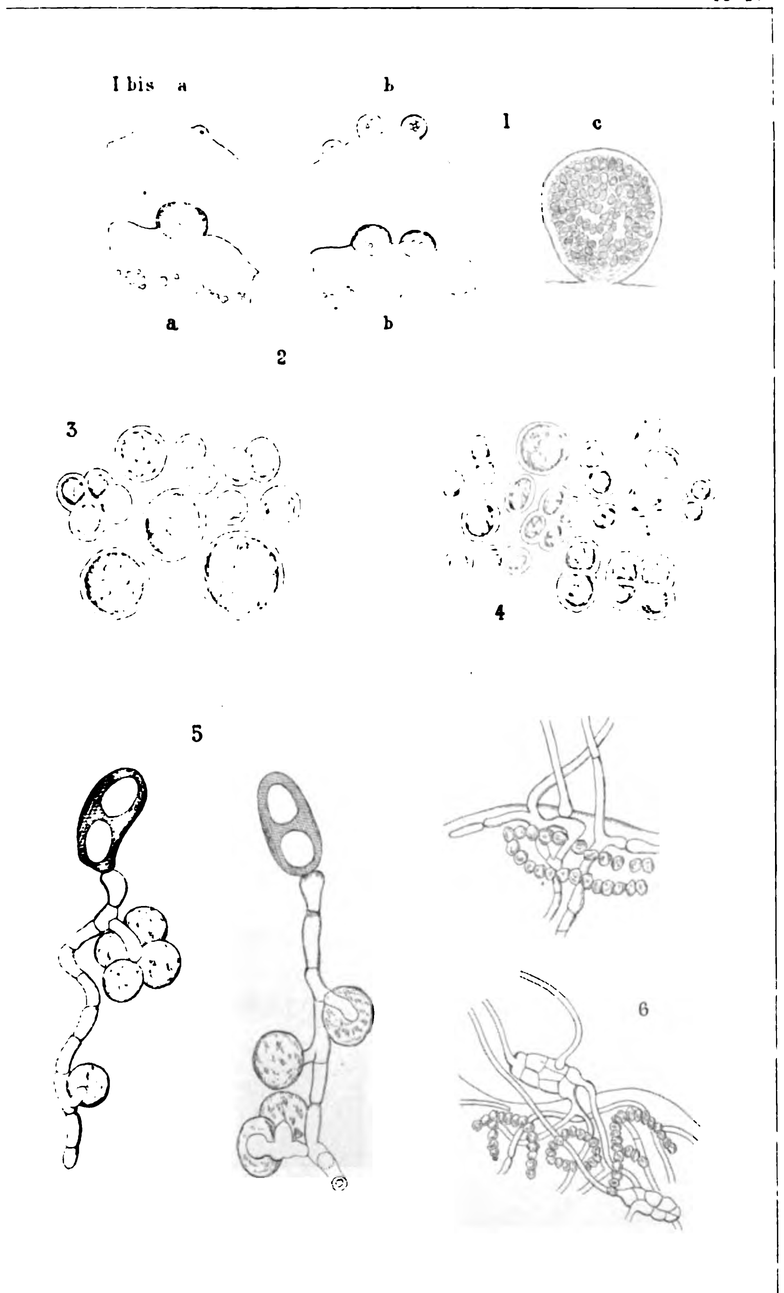
Figure 2. *a b*. — Coupe d'un thalle de *Pertusaria Westringii* grossie 40 fois, d'où il résulte que les gonidies proviennent de l'intérieur des cellules de la petite excroissance insidioïde.

Figure 3. — Gonidies du *Xanthoria parietina*.

Figure 4. — *Protococcus viridis*. Les gonidies et les Protococcus des fig. 3 et 4 sont également grossies et végétaient sur le même morceau d'écorce, comme preuve que quoique passablement ressemblantes elles ne sont pas identiques.

Figure 5. — D'après M. Bornet (*Pl.* X), démontre que les filaments germinatifs des spores du *Xanthoria parietina* se fixent sur les cellules des Protococcus ou pénètrent dans leur intérieur.

Figure 6. — D'après M. Reess, prouve comme les filaments germinatifs des spores de *Collema glaucescens* pénètrent dans le *Nostoc lichenoides*.


I bis a
b
1
c
a
b
2
3
4
5
6

EXPLICATION DES FIGURES DE LA PLANCHE 2.

FIGURE 1. — *Lecanora cinerea* Nyl. — Très-jeunes Lichens observés sous le microscope composé ; on voit en *a* et *b* naître des filaments hypothalliens; *c* et *d*, les premières cellules dans lesquelles naissent les gonidies. L'écorce de ces cellules-mères est excessivement mince et peu résistante, elle se brise ordinairement après la formation des gonidies, de sorte que celles-ci s'échappent en liberté (1). *Voyez* fig. 1, *e*, et fig. 3, *e*.

FIGURE 2. — Autre Lichen dont le thalle plus accru présente des tessellations qui témoignent de son mode de végétation. Dans le bas de la figure sont représentés trois petits thalles naissants, qui sont isolés et indépendants.

FIGURE 3. — *Peltigera horizontalis* Hoffm. — Coupe d'un thalle adulte : D, couche corticale; E, couche gonidiale; F, couche médullaire. La couche hypothalline n'est pas représentée.

(1) Les gonidies d'apparences libres dans certaines espèces de Lichens, ne le sont pas par le fait, car la gélatine qui pénètre tous les éléments du thalle les rend adhérentes.

Or, que les gonidies soient enfermées dans les cellules, jointes les unes aux autres, ou séparées, elles forment toujours le système organique ou le centre physiologique du thalle.

Fig 2.

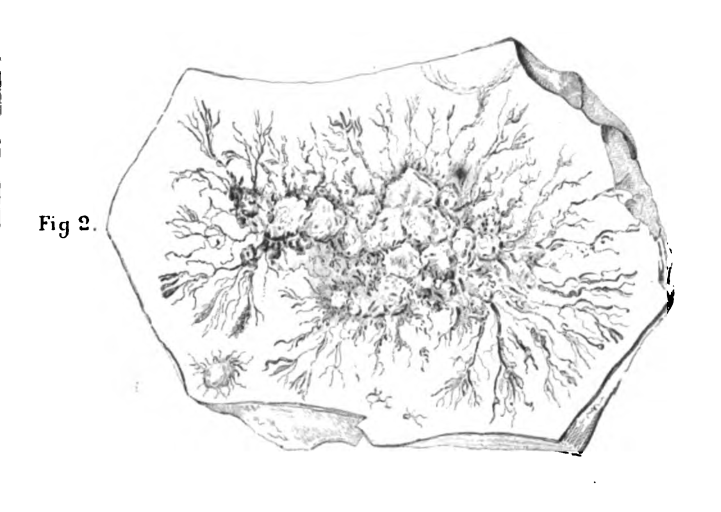


Fig 3.

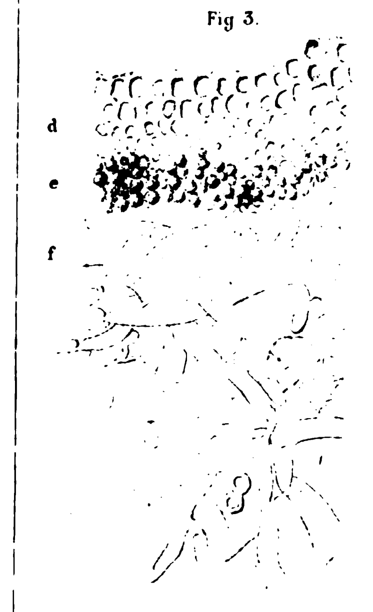


Fig 1.



BARBAT CHÂLONS

Les lecteurs qui désireraient avoir sur l'hypothèse et sur les répliques faites contre celle-ci, des détails plus précis que ceux que la limite restreinte de notre ouvrage nous permettait de donner, pourront consulter les ouvrages suivants :

1° Mémoires qui ont pu servir à M. Schwendener pour établir sa théorie.

Nylander. *In Lichenes Lapponiæ Orientalis*, p. 117, 1866.

De Bary. *Morphologie und Physiologie der Pilze, Flechten und Myxomyceten*, p. 291, 1866.

Famintzin et **Baranetzky.** *Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg*, 7e série, t. XI, et *Mélanges biologiques*, t. VI, 1867. Voir aussi **Itzigsohn** : *Botanische Zeitung*, 1868, p. 185.

2° Mémoires qui établissent la théorie en question (Schwendener).

Schwendener. *Recherches sur le thalle des Lichens*. 1868.

Die Algentypen der Lichenen-Gonidien. 1869.

Eroerterungen zur Gonidienfrage. (*Eclaircissement sur la question des gonidies*, Flora 1872.

3° Auteurs qui admettent la théorie de Schwendener.

Bornet. Recherches sur les gonidies des Lichens ; (Ann. sc. nat., 5e série, t. xvii, pp. 45-110, avec 11 planches).

Max Reess. Uber die Entstehung der Flechte collema glaucescens, etc. (*Monastberichte der K. preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, sept.-oct. 1871, avec une planche).

Treub. Lichenenculture (*Botanische Zeitung*, 1873, n° 46, avec planches).

4° Auteurs qui réfutent la théorie de Schwendener.

Arcangeli. Sulla questione dei gonidii. *Nuovo giornale Botânico Italiano*, vol. 7, n° 3, 5 juillet 1875, avec trois planches.

Sulla teoria algolichenica (*Atti della Societa Toscana di scienze naturali.* Vol. 1, fasc. 2, p. 125). Pise, 1875.

Caspary. Uber die neueren Ansischten in Betreff der Flechten, Wonach diese schmatotzer seien. (*Schriften der physikalisch-œkonomischen Gesellschaft zu Kœnigsberg*, 1872, 2e livraison, *Sitzungsberichte*, p. 18).

Crombie. On the Lichen-Gonidia Question, *in Popular science.* Review, juli 1874 (1).

Fries. Lichenographia scandinavica. Pars prima, in-4° de 324 pages. *Upsaliæ*, 1871.

Frank. Comment se comportent les gonidies dans le thalle de quelques lichens crustacés? (*In Botanische Zeitung*, 1874, n° 16).

Kœrber. Réfutation de la théorie de Schwendener et Bornet sur la nature des Lichens. (In-8° de 30 pages, Bresleau, 1874), imprimé en allemand. (Un résumé de ce mémoire est donné en français par le *Bulletin de la Société botanique de France.* Vol. 22, p. 179, 1875).

(1) Ce mémoire a été reproduit en allemand par le docteur de Krempelhuber, de Munich, et ce savant l'a même enrichi de quelques notes fort précieuses.

Krempelhuber. DIE FLECHTEN ALS PARASITEN DER ALGEN (*Les Lichens sont-ils parasites des Algues ?*) Flora, 1871, nos 1, 2 et 3.

Müller. IN FLORA, 1872, p. 90.
IN FLORA, 1874. (*Un mot sur la question des gonidies*).

Nylander. ANIMADVERSIO DE THEORIA GONIDIORUM ALGOLOGICA. (In Flora, 1870, pp. 52, 53).
Obs. Lich. in Pyr. Or., pp. 45, 47.
IN GREVILLEA, v. 11, p. 117, 1874, n° 22.

Weddell. IN COMPTES-RENDUS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES (séance du 19 mai 1873).

T.-P. BRISSON,
de Lenharrée (Marne).

LA STATION

DE

SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ

(MARNE)

COMMENCEMENT DE LA PIERRE POLIE

Par M. Aug. NICAISE.



Les études et les découvertes auxquelles ont donné lieu les recherches préhistoriques, les classifications qu'elles ont fait établir dans le but de déterminer et de délimiter les différentes phases de l'humanité primitive, ont laissé les archéologues encore divisés sur la question suivante :

L'Europe, et notamment la région ouest de l'Europe, dont fait partie notre pays, ont-elles été habitées sans interruption de la fin de l'époque du renne jusqu'au commencement de la pierre polie.

Ou bien s'est-il produit un hiatus pendant lequel les races de l'époque du renne ayant disparu par l'émigration ou par toute autre cause, un intervalle plus ou moins long se serait écoulé avant que de nouvelles races vinssent s'implanter sur notre sol.

Ces deux opinions ont leurs adversaires et leurs partisans convaincus, et plus d'une fois les recueils spéciaux d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques, ou des travaux publiés isolément ont traité ce sujet avec

une véritable autorité, mais sans pouvoir, faute de documents assez positifs, donner une solution satisfaisante de cette difficile question.

Dernièrement encore, un de nos savants collègues, M. Piette, de Craonne, publiait un mémoire accompagné de planches, dans lequel il se propose de prouver que les types des armes et instruments de pierre des trois époques dérivent les uns des autres, par une série de transformations successives, qui n'empêchent point cependant certains types de s'être perpétués à travers les trois époques sans modifications appréciables.

Il voit là une preuve en faveur de l'absence d'hiatus, une série de faits établissant que l'ouest de l'Europe n'a point cessé d'être habité pendant les époques de la pierre taillée, du renne et de la pierre polie.

D'un autre côté, on connait les résultats donnés par les fouilles pratiquées par MM. Louis Lartet et Chaplain Duparc dans la grotte d'Uruthy, gisement dont les couches non remaniées ont fourni à ces explorateurs les vestiges régulièrement étagés des trois époques, indiquant qu'une station humaine a persisté sur ce point pendant les trois âges, ou tout au moins que des êtres humains s'y sont succédé.

De plus, les recherches anthropologiques ont constaté que la race des chasseurs de rennes, rencontrée dans les grottes de la Lesse (Belgique), dans Seine-et-Oise, a été trouvée à l'époque de la pierre polie dans la grotte de Cumière (Meuse) et dans les puits funéraires de Tours-sur-Marne, ainsi que dans des gisements de l'époque du bronze. Je l'ai rencontrée aussi à la première époque du fer dans une sépulture découverte à Châlons-sur-Marne, au lieudit le Manège, et très-caractéristique de cet âge.

Cet ensemble de faits apporte déjà de sérieux éléments pour appuyer l'opinion des archéologues qui se prononcent en faveur de l'absence d'hiatus.

La station préhistorique de Saint-Martin-sur-le-Pré (Marne) fournit, je le pense du moins, un nouvel argument en faveur de cette thèse, en donnant un ensemble d'instruments qui établissent, par leurs formes et les procédés de fabrication, une sorte de transition entre l'époque paléolithique et celle de la pierre polie.

Rien dans cette station n'indique la pratique du polissage, à l'exception d'une petite hachette en pierre schisteuse brisée dans le sens d'une des veines diagonales de la pierre, trouvée par moi près d'un polissoir à main, fragment de grès rose lustré, et dont je rechercherai plus loin l'usage.

Je n'ai rencontré dans ce gisement aucun débris de hache, aucun instrument qui, même sur une faible partie, montre une trace de polissage, et la seule hachette découverte après plusieurs mois de recherches, n'est taillée qu'à grands éclats et se rapproche de la forme paléolithique.

Les instruments de cette station, délicats et de petites dimensions pour la plupart, constituent une véritable bijouterie du silex.

Ils ont été taillés d'abord à grands éclats sur le nucléus, puis enlevés d'un seul coup avec une étonnante habileté. Seules, quelques pointes de flèches et des grattoirs portent, d'un seul côté et sur le bord seulement, de fines retouches. Les flèches à ailerons et à pédoncule, ce type de la pierre polie, voisin de l'époque du bronze, y manquent complétement. La flèche en amande ou en feuille de laurier, retouchée des deux côtés, fréquente aussi dans les stations de la pierre polie, n'y a point été rencontrée.

Mais cette station offre un caractère particulier que j'appellerai, chez l'ouvrier préhistorique, la préoccupation de l'emmanchement, caractère imprimé à la plupart des instruments, flèches, pointes de javelines, couteaux, grattoirs, perçoirs.

La station de Saint-Martin-sur-le-Pré est située à cent mètres environ à l'ouest du village de ce nom, sur le bord du chemin de petite vicinalité de Saint-Martin à Recy. Elle est éloignée du lit actuel de la Marne de 450 mètres environ et du canal de la Marne au Rhin de 200 mètres.

La couche qui renferme le mobilier archéologique, placée à 30 centimètres en moyenne sous l'humus cultivé, est formée d'un lehm compact, d'un rouge brun, composé de sable, d'argile et de calcaire entremêlés de cendres, de silex, d'ossements, de débris de vases, et posé directement sur les terrains provenant des dépôts de la Marne à l'époque postpliocène.

La famille ou la tribu dont nous avons exhumé les vestiges, vint donc s'établir sur ces grèves lorsqu'aucun humus n'en avait encore recouvert la surface, et après que la Marne, en restreignant son lit, ne remplissait plus la large vallée que lui avaient creusée les phénomènes quaternaires.

Cette agglomération humaine était placée non loin de cette rivière qui lui fournissait une abondante pêche, à l'aide d'hameçons en silex dont j'ai trouvé un curieux spécimen.

Au mois d'octobre 1875, les hasards de la chasse amenèrent mon collègue, M. Morel, près d'une carrière de grève et de sable creusée au milieu du gisement dont nous nous occupons.

Ce fut là qu'il remarqua et recueillit, soit à fleur du sol, soit mélangés à des dépôts de terre extraite par

des terrassiers, les premiers silex qui révélèrent cette intéressante station.

Quelques jours après, j'y recueillis moi-même une assez grande quantité de silex répandus sur le sol par les travaux des ouvriers ou mêlés aux dépôts de terres extraits par eux du gisement. Après avoir reconnu la disposition stratigraphique de la couche archéologique, j'en commençai méthodiquement la fouille que j'ai continuée pendant les mois de mai, juin, juillet, août, décembre 1876. Je pensais alors être en présence d'un gisement de la pleine époque de la pierre polie.

La couche archéologique est mélangée de nombreux silex, débris de fabrication, instruments entiers ou fragmentés, de cendres, d'ossements ayant pour la plupart subi l'action du feu, de nombreux débris de vases d'une pâte très-grossière. J'y ai trouvé quelques polissoirs à main et quelques ossements travaillés.

Le silex employé à la confection des instruments de cette station est en grande partie celui de la montagne de Reims, qui était déjà aux temps paléolithiques, l'objet d'exportations et d'échanges, car il a été trouvé dans des gisements de l'époque du renne en Belgique et dans Saône-et-Loire.

Les nuances de ce silex vont du blanc transparent au rouge brun presque noir, en passant par toutes les teintes du jaune et du rose.

J'y ai recueilli d'assez nombreux instruments en silex noir de la Madeleine, de Vertus, déjà constaté par moi au Mont-Aimé et au bois Bréhan.

LES COUTEAUX.

Les couteaux de Saint-Martin sont de fines lamelles ayant presque toujours deux plans et rarement trois plans supérieurs de taille. Les plus grands atteignent neuf centimètres de longueur, les plus petits, deux centimètres sur une largeur de deux ou trois millimètres. Pl. I, nᵒˢ 1, 2, 3, 21, 22, 23, 26, 31.

Je signalerai aussi de petites lames taillées à grands éclats ayant, à l'une de leurs extrémités, une pointe à tranchant oblique. Ces instruments étaient probablement destinés à graver ou à inciser la peau pour le tatouage. Ils rappellent certaines lames minuscules trouvées par M. Rivière dans les grottes de Menton. Pl. I, nᵒˢ 6, 7, 8.

Un des couteaux de forte dimension relative, ressemble au tranchant convexe d'un sécateur, il est muni d'une soie d'emmanchement. Pl. I, nᵒ 27.

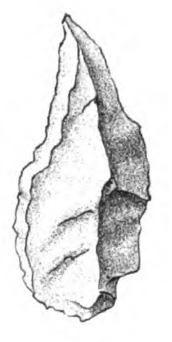
Plusieurs de ces couteaux sont terminés à leur base par une délicate soie d'emmanchement taillée en deux ou trois coups avec une étonnante hardiesse.

Trois de ces instruments démontrent que cette forme n'est point accidentelle, due à un hasard de la taille, mais le résultat d'une intention. Pl. I, nᵒˢ 34, 35, 36.

Un des couteaux est muni d'un véritable manche taillé dans le même nucléus. Sur la partie supérieure du manche on remarque un enlevage destiné à recevoir le pouce pour aider à la préhension. Pl. I, nᵒ 39.

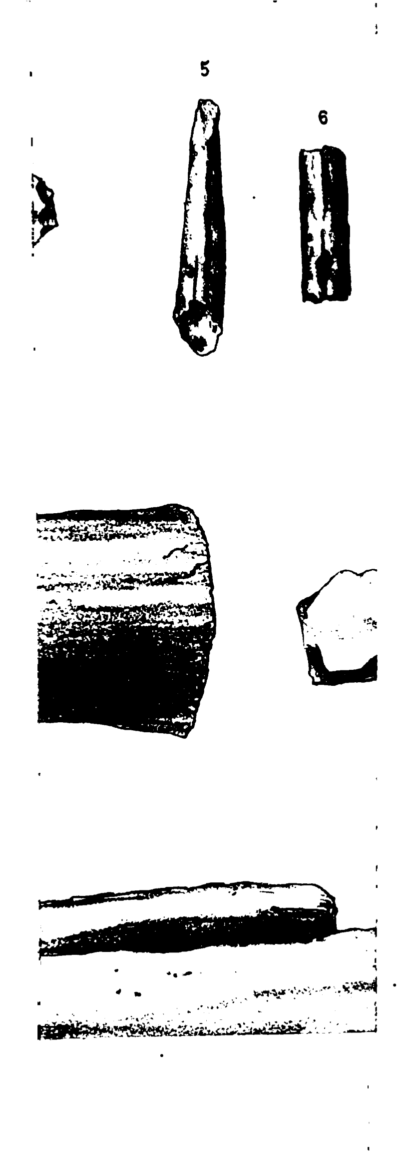
Un autre instrument muni d'un manche constitue un véritable canif, dont la lame courte et acérée, amenée par deux ou trois tailles parallèles, était propre à divers usages. Pl. I, nᵒ 25.

12



42




5
6

Signalons encore un petit couteau, entièrement revêtu de patine, dont la lame, arrondie à l'extrémité supérieure, montre à sa base une soie d'emmanchement et un enlevage destiné à faciliter la préhension. Pl. I, n° 23.

N'oublions pas non plus de mentionner une série de couteaux terminés par une pointe qui les rendait propres à percer et à trancher. Pl. I, n°s 2, 5, 29, 22 *bis*, 30, 32.

LES FLÈCHES.

Quoique peu nombreuses dans le gisement de Saint-Martin-sur-le-Pré, les flèches offrent des types variés. Elles sont toutes taillées sur le nucléus par trois ou quatre grands éclats, puis détachées d'un seul coup. (Pl. I, n°s 11, 12, 15, 17, 18.) Une d'entre elles, en silex blanc transparent, montre un pédoncule rudimentaire (Pl. I, n° 13.) Il y en a de minuscules, sans doute employées contre les petits oiseaux. Pl. I, n°s 19 et 20.

D'autres sont allongées, à pointes acérées, retaillées finement sur les bords d'un seul côté, amincies à la base pour faciliter l'emmanchement. (Pl. I, n°s 9, 10, 16.) La plupart sont de forme triangulaire ou cordiforme très-allongée.

Nous avons trouvé quatre tranchets ou flèches à tranchant transversal ; elles sont courtes, rudimentaires et n'ont ni la finesse, ni les dimensions de celles rencontrées dans les grottes de la vallée du Petit-Morin et dans les puits funéraires de Tours-sur-Marne. Pl. I, n°s 37, 38.

Parmi les flèches, quelques-unes sont remarquables par leur forme triangulaire allongée, terminée par une pointe acérée obtenue à l'aide de fines retouches sur le côté seu-

lement. Une autre, de forme ovalaire, très-allongée aussi, offre une pointe et des retouches remarquables de finesse sur les bords. Pl. I, n° 10.

LES POINTES DE LANCES.

Nous devrions plutôt les nommer pointes de javelines, car elles n'excèdent pas une longueur de 4 centimètres. Elles offrent toutes le même type. Elles sont taillées sur un seul côté en trois ou quatre coups, la pointe en est triangulaire et formée de deux tailles seulement. L'une d'elles possède une soie d'emmanchement très-accusée. Pl. I, n°s 40, 41, 42.

LES GRATTOIRS.

Ils sont assez nombreux et retaillés en onglet à petits coups. Ils offrent des formes rencontrées partout et à toutes les époques de la pierre ; quelques-uns sont terminés à leur base par une soie d'emmanchement, d'autres constituent des grattoirs doubles, c'est-à-dire un couteau terminé aux deux extrémités par un grattoir. Pl. II, n°s 3, 19, 20, 21, 22, 23, 24.

Nous n'avons trouvé que deux percuteurs, l'un en silex, l'autre en grès fort compact, dans lequel des parcelles brillantes font croire à la présence du mica. Pl. II, n°s 10 et 17.

M. le commandant Simon, de Fismes, a découvert la seule hachette rencontrée dans ce gisement. Elle fait partie de notre collection. Elle est de forme irrégulièrement

ovalaire, longue de neuf centimètres, large de cinq. Elle est formée de ce mélange grossier de calcaire et de silice appelé en Champagne tuf ou tuffau. Elle rappelle par sa forme certaines hachettes du moustier ou plutôt ces haches à pointes égales qui paraissent une transition entre la pierre taillée et la pierre polie. Pl. I, n° 24.

Elle est caractéristique et date, selon moi, ce gisement intéressant.

Dans une lettre du 27 octobre dernier, M. de Mortillet, auquel j'avais communiqué mes dessins des principaux instruments trouvés à Saint-Martin-sur-le-Pré, m'écrivait :

« La station de Saint-Martin est fort curieuse, vous faites œuvre vraiement utile en l'étudiant avec soin. J'ai examiné attentivement vos excellents dessins et comme vous je reconnais que les silex qu'ils représentent si fidèlement appartiennent à l'époque Robenhausienne.

» Vous êtes là en présence d'une station où l'on ne taillait pas la hache, où on la recevait toute faite, et comme l'achat était cher, on la soignait beaucoup, c'est ce qui fait qu'on n'en trouve pas. »

Cependant, à l'exception de cette hache, sur mille silex au moins trouvés, instruments en tous états, nucléus, rejets de fabrication, la station de Saint-Martin n'a point offert un seul débris, un seul éclat de hache, polie ou non, qui pût faire penser que la population primitive dont nous exhumons les vestiges connût l'usage de cet instrument.

Le moment est venu de signaler la petite hachette en schiste, trouvée par moi fragmentée en deux morceaux dans le sens d'une des veines diagonales qui nuancent cette pierre, et placée près du polissoir, morceau de grès rose lustré, sur lequel l'ouvrier préhistorique affutait cet instrument. C'est la seule trace

de l'opération du polissage offerte par ce gisement. Pl. II, nos 15 et 16.

Cette petite hachette constitue elle-même un polissoir de la même nature que ceux en arc de cercle, percés d'un trou de suspension à chaque extrémité et rencontrés dans quelques gisements de la pierre. Comme eux, elle était destinée à terminer les poinçons et les ossements travaillés, Elle est longue de quatre centimètres et demi et large de deux centimètres et demi.

L'une de ses extrémités est arrondie, l'autre forme un tranchant très-accusé qui s'adapte d'ailleurs parfaitement au plan de la surface et au grain du polissoir près duquel elle a été rencontrée.

Ne quittons pas les instruments en silex sans signaler des perçoirs triangulaires à pointe acérée et un hameçon, ou du moins ce que nous croyons tel, et qui constitue une pièce des plus curieuses et des plus rares. Pl. II, n° 12.

Les ossements sont nombreux dans la station de Saint-Martin et répandus çà et là. Ils sont de deux catégories : les ossements qui proviennent de débris de repas et ceux qui sont travaillés.

Les premiers portent pour la plupart les traces de l'action du feu ; on les rencontre presque toujours accompagnés de cendres et souvent brisés par le milieu ou fendus intentionnellement pour en extraire la moelle. Ils appartiennent au bœuf, au porc, au cerf, au renard. J'ai rencontré une incisive de castor (pl. II, n° 16) des dents de petits rongeurs, deux maxillaires de renard de taille différente.

Le seul débris humain que j'y ai trouvé est un fragment de crâne très-épais.

Les ossements travaillés consistent en poinçons faits avec des ossements de petits animaux (pl. II, nos 5 et 6),

des instruments en corne de cerf, taillés d'un côté en biseau, de l'autre par une section perpendiculaire ; sont-ce des manches de haches ou des instruments destinés à fouiller la terre ? Pl. II, n°s 14, 18. Les poinçons ont été rencontrés par M. le commandant Simon. M. Morel a trouvé un andouiller travaillé pour servir de lissoir.

Les deux cornes taillées en biseau proviennent de mes recherches.

J'ai trouvé aussi dans ce gisement une pyrite (sulfure de fer) creuse et reproduisant exactement la forme de l'extrémité d'un andouiller de cerf et les petites tumescences dont la surface de la corne de cerf est revêtue. Pl. II, n° 15. On dirait qu'elle a été formée par une couche légère de fer déposée sur une corne. Cette pyrite est creuse jusqu'à son extrémité. Je pense qu'on ne doit voir là qu'un jeu de la nature, utilisé pour y placer la matière colorante employée pour le tatouage ou la peinture du corps par les peuplades primitives et encore aujourd'hui par la plupart des peuples sauvages.

Les débris de vases sont assez abondants ; ils sont le plus souvent associés à des cendres. J'ai distingué surtout deux types parmi ces débris, l'un en forme de coupe ou plutôt d'écuelle, et l'autre en forme d'olla allongée à bord légèrement évasé par le haut. Pl. II, n° 9.

Le plus grand fragment rencontré par moi, constitue à peu près le tiers d'un vase de cette dernière forme qui mesurait 21 centimètres de hauteur, 13 à la base, 12 à l'ouverture.

Toutes ces poteries sont faites sans l'aide du tour et cuites au feu extérieur. La cuisson en est imparfaite, leur couleur est tantôt gris-noirâtre, tantôt rougeâtre. La pâte renferme de nombreux grains de calcaire, je n'y ai remarqué ni anses, ni dessins ; un fragment seulement montre

une tumescence arrondie, espèce de bouton, qui devait servir à retenir un lien autour du vase. Pl. II, n° 41.

Cependant, M. le commandant Simon a trouvé dans un dépôt de terre noire, extrait par les ouvriers de foyers en forme de silos qu'ils ont rencontrés dans ce gisement, un débris de vase très-épais muni d'une anse en demi-cercle, se rattachant par ses deux extrémités au corps du vase, et semblable à celles dont sont munies nos ollas modernes.

Je crois que cette poterie appartient à l'époque gauloise primitive et qu'elle provient d'un gisement de cette époque, que j'ai moi-même rencontré et fouillé au milieu de la station néolithique et que je vais décrire.

J'ai attribué également à l'époque gauloise primitive un petit vase apode, à col évasé, à renflement suscentral, et à forme ovoïde inférieure, fait sans l'aide du tour et cuit au feu extérieur, trouvé dans une faille du terrain postpliocéné par un ouvrier, et qui m'a été donné par M. Simon.

Après plusieurs mois de recherches pendant lesquelles j'avais espéré vainement rencontrer les sépultures de la tribu ou de la famille humaine dont j'exhumais les œuvres, je découvris un jour une excavation en forme de bouteille, exactement semblable aux puits funéraires de Tours-sur-Marne, mais d'une profondeur et d'une étendue moindres.

A l'orifice et dans la couche supérieure, je trouvai sous la terre végétale, le lehm rouge qui compose la couche du gisement néolithique ; mais ce lehm était moins compact, ameubli par un déplacement ultérieur.

Il donna quelques silex taillés, parmi lesquels deux pointes de flèches finement retouchées sur les bords, semblables à celles déjà rencontrées, puis la partie basilaire

d'une grosse corne de cerf travaillée. Mon attention était à ce moment vivement éveillée, car j'espérais trouver au fond de cette excavation une sépulture renfermant au moins quelques débris de la race humaine qui avait vécu sur ce point de notre région. Il eut été bien intéressant de la comparer avec les types déjà découverts à Tours-sur-Marne.

Au-dessous du lehm rouge remanié, je rencontrai un terreau noir, gras, luisant, provenant évidemment de nombreux détritus organiques et végétaux, renfermant du charbon, des ossements de bœuf, de cerf et de porc, mais point de silex.

Les fragments de vases que j'ai trouvés dans cette couche sont faits à l'aide du tour, cuits au four, revêtus d'une sorte d'enduit noirâtre qui peut résulter de leur long séjour dans ce terrain très-noir; cet enduit disparaît en partie au lavage pour laisser voir une terre d'un noir rougeâtre.

Les ossements, au lieu de happer à la langue et de laisser voir leur organisation lamellaire, étaient au contraire d'un blanc jaunâtre, assez lourds, luisants, la partie éburnée assez bien conservée.

Tous ces caractères si différents de ceux offerts par les objets de même nature rencontrés par nous jusque là dans le gisement néolithique, semblaient appeler un redoublement de sagacité, car ce dépôt paraissait rajeunir à mesure que je descendais dans ses couches inférieures.

J'étais parvenu à 15 centimètres environ de la base, lorsque j'aperçus faisant saillie, sur la paroi du puits, une broche en fer avec anneau-crochet terminal semblable à celles appelées fiches-pattes et trouvées fréquemment dans les gisements gaulois.

Le problème semblait redoubler de difficulté : Le silex en haut, le fer à la base.

Je comparai alors avec soin les éléments de cette énigme archéologique. Je reconnus que je me trouvais dans un gisement gaulois de la première époque. Foyer en forme de silo, comblé avec la terre prise autour de son orifice, et, comme il traversait la couche néolithique, quelques silex s'étaient trouvés mêlés à la terre avec laquelle on avait achevé de le combler.

A la base de cette excavation, je rencontrai une aire bétonnée à laquelle la chaleur du foyer central avait donné, par la cuisson, une couleur rouge semblable au ciment moderne.

Si j'ai décrit cet épisode avec quelques détails, c'est pour établir une fois de plus que dans la voie ardue des recherches archéologiques, au milieu de cet inconnu qui en double le prix, il ne faut négliger aucun caractère, et appeler à son aide de méthodiques comparaisons, car elles guident le chercheur placé en face de ces problèmes contre lesquels il se heurte si souvent.

J'ai rencontré plusieurs de ces foyers ; un d'entre eux m'a donné des débris de vases d'une terre grisâtre et brune, ornés de dessins en chevrons formés par de fines rayures parallèles ayant 5 ou 6 centimètres de longueur.

Nous retrouvons là les caractères de la poterie gauloise primitive, celle qui se rapproche de la dernière période de l'époque du bronze.

En terminant, je signalerai ces parois d'habitation que j'ai rencontrées dans cette station au milieu de cendres et de débris de vases. Tout d'abord je n'avais accordé à ces fragments que peu d'attention, pensant qu'ils étaient composés de terres et de cendres agglomérées et

cuites sous un foyer. Mais je reconnus bientôt que ces débris étaient formés par un mortier, un enduit, dont une face avait été lissée, et dont l'autre face reproduisait en creux les branchages ou les parties solides contre lesquelles on avait appliqué cet enduit. Comme nos mortiers modernes, il est fait de sable et de calcaire.

Les parois d'habitation ont été déjà trouvées dans le limon protecteur qui constitue la couche archéologique des cités lacustres, mais elles sont très-rares dans les stations terrestres, même pour des époques plus rapprochées, surtout pour cet âge reculé où l'on place les commencements de la pierre polie.

Nous pouvons donc penser que l'homme de ce temps n'était plus voué en tous lieux au troglodytisme, à l'habitat des cavernes et des abris sous roche et qu'il savait déjà se construire des demeures, sinon saines et commodes, du moins pouvant l'abriter suffisamment contre les intempéries et les variations climatériques.

La station de Saint-Martin-sur-le-Pré nous donne peut-être les restes des habitations les plus anciennes édifiées sur le sol et nous montre que, dans ces âges reculés, la condition humaine était moins misérable qu'on ne peut le croire d'après les humbles vestiges de ces civilisations primitives parvenus jusqu'à nous.

L'étendue de la station de Saint-Martin est très-limitée. Bien que j'ignore le point où les ouvriers ont mis au jour les premiers instruments, il y a lieu de penser que ces vestiges accusent l'habitat d'une famille plutôt que d'une tribu. En effet ce gisement peut être limité par un carré de 12 mètres de côté.

Cependant ce terrain formait peut-être et seulement l'emplacement d'une ou plusieurs huttes appartenant à la

même famille. Si cette disposition se reproduisait un peu plus loin elle constituerait alors l'agglomération de plusieurs familles, c'est-à-dire une tribu.

Peut-être aussi en continuant mes recherches trouverai-je sur le même point d'autres gisements de ce genre qui confirmeraient cette dernière hypothèse.

Les instruments de Saint-Martin ont été fabriqués sur le lieu même ; cependant les rejets de fabrication, bien qu'abondants, ne le sont point assez pour donner à ce gisement le caractère d'un atelier. Les silex taillés sur ce point l'étaient sans doute pour l'usage de la famille et non destinés au commerce d'échange soit avec d'autres familles de la tribu, soit avec des populations plus éloignées.

Si l'on considère dans leur ensemble le caractère de ces silex on reconnait que par leur taille à grands éclats et d'un seul côté, il se rapprochent plus de l'époque paléolithique que de la pierre polie, et si l'on ajoute à ce caractère l'absence de haches et surtout de haches polies et de fragments, si minimes qu'ils soient, d'instruments ayant subi l'action du polissage, on pourra rattacher ce gisement à une période de transition qui constituerait un chaînon de plus entre les époques de la pierre.

SILEX

ASSOCIÉS AU FER

DANS LES SÉPULTURES DE SABLONNIÈRES

PRÈS FÈRE-EN-TARDENOIS (AISNE)

Par M. AUG. NICAISE.



Depuis 1875, la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, section d'archéologie, s'est occupée plus d'une fois d'un intéressant problème offert à la sagacité des archéologues, par la découverte de silex taillés associés au fer dans les sépultures gauloises et mérovingiennes du cimetière de Caranda.

M. Millescamps a lu sur ce sujet dans les séances de la Société d'anthropologie, deux intéressantes études, dans lesquelles il se propose d'établir :

1° Le caractère votif des silex placés intentionnellement dans les tombes;

2° La pratique de la taille du silex encore usitée en Gaule, tout au moins dans les premiers siècles qui ont suivi l'invasion des Francs.

En terminant sa première lecture, M. Millescamps s'exprimait ainsi :

« De ces deux propositions, j'affirme la première avec confiance, et j'énonce la seconde avec circonspection.

» Avant de décider si mon assertion est exacte ou erronée et avant de prononcer un jugement définitif, il convient peut-être d'attendre que de nouveaux faits se soient produits.

» Le cimetière de Caranda ne doit pas être le seul de son espèce, il n'est pas vraisemblable qu'il demeure à l'état d'exception et qu'on y recueille en abondance ce qui manquerait ailleurs. Aussi est-ce avec confiance que je demande à de nouvelles et peut-être prochaines découvertes, la confirmation des faits que j'ai exposés et le contrôle de l'opinion que j'ai émise. »

Son second mémoire finissait par ces mots :

« Toutefois, malgré les preuves que je crois avoir apportées à l'appui de mon assertion, malgré les témoignages favorables que j'ai produits, je m'empresse de reconnaître que la question est bien loin d'être résolue. A peine a-t-elle été étudiée par la grande majorité des archéologues. Aussi profité-je de l'occasion qui s'offre à moi pour adresser un nouvel appel à leurs lumières, à leur expérience.

» Si, comme j'ose l'espérer, mon appel est entendu, il aura pour effet de provoquer un examen approfondi, de susciter de sérieuses recherches qui, éclairant tour à tour les points obscurs du problème, permettront dans un sens ou dans l'autre de le résoudre définitivement. »

Nous voulûmes étudier aussi cette importante question dont la solution, si elle était conforme aux conclusions de M. Millescamps, apporterait un changement profond dans les classifications admises aujourd'hui en archéologie préhistorique.

Nous visitâmes d'abord à Paris la collection extraite du gisement de Caranda, dont partie est exposée chez MM. Frédéric Moreau père et fils. Puis nous désirâmes connaître

le gisement de Sablonnières, dans lequel M. Frédéric Moreau père explore des cimetières gaulois et mérovingiens, moins abondants en silex que Caranda, mais offrant la même promiscuité entre le fer et le silex taillé.

M. Frédéric Moreau père voulut bien nous convier à assister à une fouille, et le 25 octobre 1876 nous étions à la fois témoin et acteur dans l'exploration de 16 sépultures qui, par un hasard heureux, nous fournirent en un seul jour plus d'éléments d'information que nous n'aurions osé l'espérer pendant de longs mois de recherches.

En effet, à la planche XXI du bel album édité par M. Frédéric Moreau père et qui reproduit les objets trouvés dans le gisement de Caranda, on remarque un silex en forme de hachette, fixé par l'oxyde de fer sur la lame d'un couteau mérovingien. Cette disposition rencontrée unique jusque-là dans les fouilles de Caranda pouvait provenir seulement d'un hasard qui aurait mis en contact avec ce couteau un silex déposé intentionnellement dans la fosse ou renfermé dans une première pelletée du sable qui servit à la combler.

Mais parmi les sépultures, au nombre de 16, fouillées le 25 octobre, deux nous offrent ce caractère bien plus évident dans trois exemplaires différents.

Le gisement de Sablonnières est situé sur un monticule qui s'élève au nord de Fère-en-Tardenois, à quelques centaines de mètres de cette localité. Ainsi que l'indique son nom, ce terrain est formé exclusivement d'un sable rouge, gras et humide dont la couche atteint, comme profondeur, une grande puissance. Ce sol est essentiellement défavorable, à cause de son humidité persistante, à la conservation du fer et surtout des ossements. En revanche, le bronze y acquiert une belle patine.

La profondeur à laquelle sont situées les sépultures

varie de cinquante centimètres à deux mètres et même plus pour des sépultures contiguës.

La première sépulture offrit groupés, agglomérés dans une épaisse enveloppe de sable, d'où nous les retirâmes nous-même, plusieurs objets en fer, alène, couteau et poignard. Sur la lame de ces deux derniers instruments reposaient deux silex tels qu'ils avaient été placés le jour de l'inhumation, et colorés profondément par la pénétration de l'oxyde de fer auquel ils étaient associés depuis de longs siècles.

Nous trouvâmes à la hauteur des genoux du squelette une épingle en bronze; les ossements des cuisses étaient seuls assez biens conservés.

La seconde sépulture donna encore un couteau sur lequel était fixé un silex taillé, une petite flèche en fer munie d'une douille et un fermoir d'aumonière également en fer. Le squelette reposait à 1^{m},80 de la surface du sol.

La troisième sépulture n'offrit que quatre perles provenant sans doute d'un collier ou d'une pendeloque.

La quatrième, un couteau en fer placé à la hauteur de la ceinture.

La cinquième fosse donna deux monnaies de bronze très-frustes.

La sixième, une pendeloque de six perles pendues au cou du squelette, ainsi qu'une petite aiguillette en bronze et une boucle de fer placée à la ceinture.

Dans la septième, nous ne recueillîmes qu'un beau grattoir en silex muni d'une emmanchure.

La huitième sépulture ne donna que des clous de cercueil. L'inhumé y avait été déposé à 2^{m},30 de profondeur.

Dans les autres sépultures, l'inhumation avait eu lieu à 1^{m},60, à l'exception de la première où le squelette reposait sous 50 centimètres de sable seulement.

Vingt-cinq silex furent recueillis dans ces fouilles.

Il suffit de considérer les couteaux en fer trouvés ce jour à la Sablonnières, pour être en quelque sorte certain que les populations se servant de cette coutellerie perfectionnée n'employaient point, pour les mêmes usages, les primitifs couteaux en silex que la rouille a fixés sur ces lames de fer, après qu'ils y furent déposés avec un soin évident.

Ces silex ont donc le caractère votif, M. Millescamps l'a d'ailleurs parfaitement établi dans ses deux mémoires et la plupart des archéologues partagent aujourd'hui cette opinion. On sait d'ailleurs qu'au moyen âge, à des époques très-rapprochées de nous, et même de nos jours, les silex taillés et notamment les haches polies sont encore recherchées comme amulettes dans certaines contrées de la France où elles passent pour préserver de la foudre ceux qui les portent ou qui les conservent dans leurs habitations.

Nous avons présenté au congrès des sociétés savantes, à la Sorbonne, un chapelet trouvé dans une tombe du XIVe siècle, chapelet auquel est appendue, sertie dans de l'or, une flèche en silex taillé de l'époque de la pierre polie.

Il reste donc la question de savoir si ces silex ont été taillés aux époques gauloise et franque, ou bien s'ils sont l'œuvre des populations des âges de la pierre.

Nous penchons vers cette dernière opinion, et nous nous appuyons, pour la défendre, d'abord sur la patine qui recouvre une partie des silex votifs, ensuite sur les caractères différents de la taille de ces silex.

Leur patine indique un séjour à la surface du sol beaucoup plus prolongé que la période qui, aux époques gauloise et mérovingienne, aurait formé le temps pendant lequel les vivants en auraient fait usage avant de les déposer dans la demeure des morts.

On sait que la patine ou cacholong ne peut colorer profondément la surface d'un silex, en la décomposant, que s'il reste exposé aux influences atmosphériques une longue suite d'années et probablement de siècles.

Les silex enfouis à Caranda et à Sablonnières ne pouvaient revêtir cette patine ni pendant le temps qu'on en faisait usage, ni dans la période pendant laquelle ils sont restés enfouis dans les sépultures.

Les populations gauloises et mérovingiennes les ont donc trouvés revêtus de cette patine.

Quant aux silex non cacholonnés et aux vives arêtes, ils doivent leur conservation à ce qu'ils ont été enfouis aux âges préhistoriques, peu de temps après leur abandon sur le sol, jusqu'à ce que les gaulois et les francs les rencontrassent dans ce sol.

Les gaulois et les francs ont recueilli dans un but votif, et en leur attribuant des vertus merveilleuses, les pierres taillées ou polies qui s'offraient à eux, non-seulement à la surface du sol, mais encore celles qu'ils trouvaient dans le sol même, dans des travaux de défrichement ou de culture, en pratiquant des fossés ou des retranchements, des cryptes d'approvisionnement ou des emplacements d'habitation.

Mais ce qui, selon nous, peut établir surtout que les silex trouvés à Caranda et à Sablonnières sont l'œuvre des populations des époques de la pierre, c'est qu'ils appartiennent aussi bien à la pierre taillée qu'à la pierre polie.

La série des silex de Caranda offre une pointe du type paléolithique, retaillée sur les bords et exactement semblable à un instrument de même nature et de même forme rencontré par M. Reboux, associé à des ossements de la faune quaternaire dans la carrière de Levallois (Seine).

Ces deux instruments sont bien similaires par leur aspect général et par leurs retouches. Les populations de l'époque

de la pierre polie ne taillaient point le silex de cette manière, à plus forte raison celles qui les ont suivies aux époques gauloise et franque n'auraient-elles point fabriqué les types grossiers contemporains du mammouth et de l'*ursus spelæus*.

Nous croyons donc que les découvertes faites à Sablonnières apportent un nouvel élément en faveur des archéologues, qui voient dans ces pierres taillées l'œuvre de populations des âges préhistoriques.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE DE 1877

Par M. le chanoine LUCOT

Rapporteur de la Commission.

« Une médaille d'or, de la valeur de cent francs, sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur un événement de notre histoire nationale. La société, à mérite égal, donnera la préférence aux sujets relatifs à la Champagne. » (*Programme des questions et des récompenses*).

La commission pour le concours de poésie se compose de :

MM. de la Barre-Duparcq, président,
Garinet,
Leloup,
Lucot,
Pizard, secrétaire,
E. Martin,
Mohen.

MESSIEURS,

L'appel que vous avez adressé aux Muses a été, cette année, favorablement entendu : neuf pièces de poésie sont venues participer au concours proposé par votre Société.

A l'exception d'une seule, toutes se sont fidèlement inspirées du programme, elles ont pris leur sujet parmi « les événements de notre histoire nationale. » Un de nos concurrents a voulu même chanter un épisode de notre histoire *provinciale*. Son œuvre a tout d'abord fixé l'attention de votre commission : elle eût conquis nos suffrages, si au choix du sujet traité et à la versification facile et correcte, l'auteur eût su joindre ce mouvement et cette vie, ce souffle d'en haut, *mens divinior*, qui caractérise la vraie poésie. La pièce est intitulée : *Henri IV au siège d'Epernay* (juillet 1592). L'épisode chanté par le poète, c'est la mort du maréchal de Biron. Un boulet lancé des murs de la place assiégée lui emporta la tête, on le sait, au moment même où il la coiffait gaîment du chapeau empanaché du Roi.

La pièce qui s'est mise en dehors du programme et que je signalais en commençant, se recommande par la facture, sinon par le sujet. La légèreté de l'allure, la grâce de l'expression, eussent signalé cette jolie bluette, trop égrillarde peut-être, aux faveurs de votre commission, si celle-ci eût compté dans ses membres des juges moins intègres. Plus sévères que ne l'eût été Platon dans sa République, ils l'ont éconduite sans la couronner ; c'était pourtant une idylle, elle avait pour titre : *Le Bouquet surpris !*

Entre cette pièce, tout à fait étrangère par le sujet au programme, et *Henri IV au siège d'Epernay*, le morceau qui répondait le mieux de tous à vos préférences, viennent se placer sept autres poésies, à mérites inégaux, et dont aucune n'a paru réunir, selon nous, les conditions suffisantes pour être honorée de votre médaille d'or. Je les nomme :

Waterloo et Sedan, — *Le Chant du Gaulois*, — *Le Dévouement*, — *Brienne*, — *A la Suisse*, — *Vercingétorix*, — *La Retraite de l'armée de l'Est* (1871).

Un mot sur chacune de ces pièces, et sur la destinée que leur a faite votre commission.

Waterloo et Sedan annonce certainement du talent chez l'auteur.

Le début de *Waterloo* est plein de verve, la mise en scène en est saisissante :

« Il avait plu. Les champs étaient des fondrières !
Les affûts embourbés dans leurs propres ornières
Ne pouvaient se mouvoir. Les légers fantassins,
Les dragons, les hussards dont les nombreux essaims
Fourmillaient au soleil, n'avançaient qu'avec peine.
L'armée entière était éparse dans la plaine,
Attendant que celui qu'elle nommait un dieu,
Lui donnât le signal de commencer le feu ! »

L'auteur de ces beaux vers avait-il donc besoin d'invoquer Victor Hugo dans son épigraphe, surtout par cette citation d'un goût plus que douteux :

« Mettre aux fers tout un peuple est un crime odieux,
Que Dieu, calme et rêveur, ne quitte pas des yeux ! »

Mais il tenait, paraît-il, à se montrer disciple de l'auteur des *Châtiments*, et il l'a été jusque dans ses écarts les plus bruyants. Aussi les préoccupations politiques ne tardent-elles pas à faire oublier à notre poète, comme trop souvent à son maître, la noblesse de l'expression et la sobriété de style, qui révèlent l'écrivain de race. L'auteur de *Waterloo* n'a exalté l'oncle que pour écraser le neveu.

Et *Sedan*, où sombre le second empire et qu'il oppose à *Waterloo*, devient aussi le tombeau des espérances de notre auteur mal inspiré. Ainsi, du moins, l'a jugé votre commission, obligée de se rappeler le sage désintéressement de la politique dont votre Société fait profession, et qu'elle impose comme une loi imprescriptible aux œuvres qui viennent solliciter ses faveurs. Rien de plus sage, surtout dans un temps où tant d'esprits s'y donnent libre carrière, au détriment de l'art et du bien public.

Le Chant du Gaulois mourant est un morceau qui n'est pas sans vigueur et sans éclat. Il y a même exubérance de vie, et les couleurs surabondent : dans l'emploi des images, on eût désiré aussi plus de goût,et, ce défaut, l'exagération, revient si fréquemment que la pièce n'a pu mériter un jugement favorable de votre commission.

Il en faut dire autant, pour d'autres raisons, du *Dévouement*, poéme inédit, illustré de cette épigraphe de *l'Année terrible* de V. Hugo :

> Et voilà donc les jours tragiques revenus !

Il n'y a guère de poésie, Messieurs, dans ce vers !... Votre commission n'en a pas trouvé davantage dans les strophes du *Dévouement*.

Brienne a des qualités sérieuses. V. Hugo en fournit encore l'épigraphe :

> Son image sans cesse *ébranle* ma pensée.

Le poète chante le combat de 1814 livré par Napoléon aux Prussiens devant Brienne et la reprise de la ville par les Français. La pièce est bien conçue, le cadre bien rempli, la versification aisée : par contre, le trait fait presque défaut ; nous citerons cependant les souvenirs de la jeunesse de Napoléon, souvenirs que le poète remet à l'esprit du grand empereur, quand il revoit de loin les vieux murs du couvent des Minimes où s'écoula sa jeunesse.

« Comme un cerf poursuivi, las de courses lointaines,
Avant de mourir veut revoir
Ses bois, l'étang sans rides et ses claires fontaines,
Du grand ciel bleu joyeux miroir ;

« Ainsi devant tes murs, ô ville hospitalière,
Ecoutant du passé la voix,
Lui, l'Empereur revient au bout de sa carrière,
Grave et rêveur comme autrefois ! »

Le talent que la pièce intitulée *Brienne* nous a paru révéler, mérite d'être encouragé : nous vous proposons de décerner à l'auteur, M. Sauvage, de Vitry-le-François, une *mention honorable*.

L'ode *A la Suisse* nous a présenté d'autres mérites. Le poète paraît avoir des préférences pour Lamartine, il a demandé à l'auteur des *Méditations* son épigraphe :

La Suisse est l'oasis de mon âme attendrie.

La manière de Lamartine se retrouve dans ce travail : le sentiment, les descriptions, une versification toujours facile le distinguent et lui donnent ses meilleures qualités : c'est une rêverie, qui vous berce comme les *Harmonies*, mais c'est une rêverie généreuse.

De nobles idées s'en dégagent. L'auteur chante

la liberté de la Suisse, c'est-à-dire son indépendance nationale, qu'il ne faut pas confondre avec la liberté religieuse, liberté dont, sur plus d'un point, elle fait à l'heure présente, si bon marché ; il loue surtout la générosité avec laquelle la Suisse accueillit en 1871 les débris de l'armée de Bourbaki. Le patriotisme de l'auteur éclate en de beaux accents, justement contenus par la muse poétique. Voici le début de l'ode *A la Suisse* :

« Salut, riant pays ! Salut, Suisse chérie !
Ciel que l'indépendance a choisi pour patrie ;
Délicieux séjour où se retrouve encor
La trace des vertus de l'antique âge d'or ! »

Votre commission vous demande une *médaille d'argent* pour l'auteur de ce morceau, M. Mieusset, conducteur des Ponts et Chaussées à Besançon, lauréat et membre de plusieurs sociétés littéraires.

Une médaille de vermeil a été attribuée à la pièce sur *Vercingétorix*. L'auteur, qui est encore M. Mieusset, s'élève plus haut dans cette pièce que dans la précédente. Style soutenu s'adaptant bien au sujet, énergie dans l'expression, souffle puissant de patriotisme, telles sont les qualités qui nous ont frappés dans la lecture attentive de ce morceau.

Plusieurs passages ont été particulièrement remarqués : le début de l'ode, la description du combat, surtout les dernières strophes à Vercingétorix vaincu par César :

« Tressaille maintenant, ancêtre magnanime,
Ton vainqueur sous le fer périt aussi victime ;
De Dieu bénis le haut dessein.
S'il laissa triompher Rome, Rome païenne,
Par elle il fit plus tôt de la Gaule chrétienne
Luire l'éblouissant destin.

» Que ton nom, fier vaincu, brille dans notre histoire !
Ta mort du dictateur a souillé la mémoire ;
Plus d'éclat s'attache à ton front.
Des héros généreux tu seras le modèle ;
Tes lauriers garderont leur splendeur immortelle,
Ceux de César se flétriront. »

Si vous avez bien voulu me suivre, Messieurs, vous aurez remarqué qu'il ne reste plus dans l'arène qu'un seul combattant, et ce combattant sera un nouveau vainqueur. Nous avons été plus indulgents qu'aux Jeux antiques : selon le mot de saint Paul, tous les compétiteurs parcouraient la carrière ; un seul, celui qui arrivait le premier au terme, recevait la récompense : *Omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium* (1). Pour nous, nous avons déjà accordé deux récompenses !

Une dernière, plus brillante, quoiqu'elle ne soit pas la suprême, nous a paru devoir être décernée à notre dernier lutteur, M. Mercier, de Besançon, déjà lauréat de la Société dans de précédents concours, pour la pièce intitulée *la Retraite de l'armée de l'Est* (1871), pièce émaillée en plus d'un endroit de chevilles et de trivialités, mais éclatante aussi de beautés poétiques d'un ordre élevé. Si l'épigraphe n'est pas de V. Hugo, la pièce en procède. Cette fois, c'est lui, le grand poète, avec ses grandes qualités, mais encore avec plusieurs de ses défauts. Avant de vous faire connaître la pièce et pour vous la faire mieux apprécier, il nous a semblé à propos d'en rappeler l'objet.

On sait par suite de quelle triste erreur l'armée de l'Est, commandée d'abord par Bourbaki et ensuite par le général

(1) S. Paul, I, Cor, ch 9, v. 24.

Clinchant après l'acte désespéré du premier, fut obligée de se jeter en Suisse.

Dès le 29 janvier 1871, le bruit de l'armistice, qui venait d'être signé, s'était répandu dans l'armée de l'Est. L'armistice avait été même notifié au général Clinchant, lui-même nous le dit dans sa proclamation du 31 janvier, et confirmé à plusieurs reprises, ajoute-t-il, par le gouvernement de la Défense nationale : Clinchant fit donc cesser les hostilités.

Cependant les colonnes ennemies continuaient leur marche, s'emparaient de défilés dont nous étions déjà les maîtres et coupaient à l'armée de l'Est ses lignes de retraite. Clinchant voulut avoir le mot de l'énigme ; il entra en pourparlers avec Manteuffel, commandant en chef de l'armée allemande. Quelle ne fut pas la stupeur du premier quand il apprit que, par un oubli incroyable, l'armée de l'Est n'était pas comprise dans l'armistice ! Ce fut alors qu'il se décida à demander à la neutralité Suisse l'abri de son pavillon.

De Pontarlier, où était le quartier général de Clinchant, trois passages conduisent sur le territoire de la Confédération : celui de Verrières, celui du Fourgs et celui d'Orbe. Clinchant divisa son armée en autant de colonnes. Le général Billot fut chargé de couvrir la retraite. Les Prussiens poursuivirent nos soldats en les canonnant jusqu'à la frontière Suisse ; des milliers d'hommes restèrent en route. Un mois après la retraite, les trois passages étaient encore jonchés de cartouches, de képis, d'effets d'équipement, de cadavres... Des compagnies avaient péri de faim, de froid et de fatigue dans les neiges du Mont-d'Or, dans la forêt de Rison.

Tel est le triste épisode qu'à chanté notre poète. Et avec

quel entrain, quelle vigueur de style et dans quels nobles accents! L'indignation perce en plus d'un vers, et on la sent d'autant mieux qu'elle paraît plus contenue. Vous avez jugé déjà, Messieurs, à une lecture publique, du mérite de la pièce, et vous en avez voté l'impression dans les Mémoires de la Société. La voici :

LA RETRAITE DE L'ARMÉE DE L'EST (1871).

Il faut que la Patrie sache bien que nous avons fait notre devoir jusqu'au bout, et que nous n'avons déposé les armes que devant la fatalité.

Le général CLINCHANT.

I.

Sous un ciel désolé, par les rochers sans route,
Nous défilions cent mille, ô suprême déroute !
Dans la bruine intense, éperdus, nous allions,
De spectres grelottants lamentable cortége,
Laissant à tous les rocs nos semelles de liège
Et le drap d'amadou de nos tristes haillons.
Héros du vieux Jura, guerriers, preux légendaires,
Lecourbe que Belfort a nommé son sauveur,
En nous voyant passer, ô grandes ombres fières !
N'avez-vous pas frémi de honte et de douleur ?...

Cependant nous avions entrevu la victoire :
Devant Villersexel un pur rayon de gloire
Avait illuminé nos cœurs et nos drapeaux.
Mais depuis, par un faux armistice leurrées,
Par l'hiver et les loups de Werder dévorées,
Nos troupes se brisaient en stériles assauts.
Qu'étaient-ils devenus ces braves de Crimée,
Ces lions d'Italie aux immortels combats ?...
O France ! fallait-il que de ta noble armée,
Vaincus à notre tour, nous restions seuls, hélas !

II.

Nous défilions cent mille !... épuisés, mornes, hâves,
Cavaliers, fantassins, mobiles et zouaves,
Trahis par le destin, ne demandant pas mieux
Que de mourir pour toi, chère France meurtrie ;
Mais comme des proscrits, nous quittions la patrie,
La rage dans le cœur, des larmes dans les yeux !
Et pendant que traqués comme un troupeau d'esclaves,
Nous cherchions un abri vers le sol étranger,
De ses remparts en feu, Belfort, ce nid de braves,
Belfort nous appelait en vain pour le venger !

Et nous allions perdus à travers la tempête;
Les vieux sapins géants tordaient sur notre tête
Leurs bras pétrifiés, pleins de mugissements ;
Et quand sur nous la nuit tombait funèbre et lente,
En notre âme sentant redoubler l'épouvante,
Nous nous serrions autour de nos brasiers fumants;
Affamés, dans la neige, infranchissable ornière,
Nous brisions à la hache un pain noir en glaçons,
Tandis que décharnés, se rongeant la crinière,
Nos chevaux s'abattaient raides sous leurs caissons !

Sous le vent les cinglant de ses âpres lanières,
Les mourants sur la paille humide des civières,
Tordaient en gémissant leurs membres mutilés ;
De ses griffes, le froid déchirait leurs blessures,
Et tout gonflés, sortant des loques des chaussures,
Inertes et bleuis pendaient leurs pieds gelés !
Et soudain, surgissant des bois, hordes avides,
Les allemands jetant de féroces hourras,
Mitraillaient nos fourgons pleins de fiévreux livides,
Et de blocs de rochers écrasaient nos soldats.

Comme la haute mer gronde sur les falaises,
Les torrents entraînant les pins et les mélèzes
Hurlaient autour de nous. Sombres, nous harcelant,

Des voraces vautours la troupe croassante
Fondait sur la carcasse encore palpitante
De nos pauvres chevaux sur la neige râlant ;
Et sans cesse ébranlant les échos des vallées,
Au loin du fort de Joux tonnait la grande voix ;
Des canons de Billot (1) les ardentes volées
Foudroyaient l'ennemi poursuivant nos convois.

Par les ravins, au fond du dédale des gorges.
Nous nous traînions perclus, étouffant dans nos gorges
Nos malédictions. — Pauvres enfants surpris
Par la guerre et songeant sans doute à leur chaumière,
Au long baiser d'adieu donné par une mère,
Des pleurs brillaient gelés à l'œil de nos conscrits.
Clinchant courbait le front ; autour de lui, farouches,
Nos chefs fouillaient les monts d'un regard anxieux ,
Et les turcos brûlant leurs dernières cartouches ,
Ainsi que des chacals bondissaient furieux.

III.

Et toujours devant nous s'enfonçaient en spirales
Les rochers de la Cluse aux blancheurs sépulcrales ;
Et toujours poursuivis par l'ange du trépas,
Nous errions succombant de froid et de misère ;
Et la neige partout s'ouvrant comme un suaire,
Affreux enlizement, s'engouffrait sous nos pas !
Mais, trêve à nos douleurs (nos pères en Russie
Ont-ils autant souffert!) expirants, nous foulions
Un sol libre et sacré. — Sublime, l'Helvétie
Abritait sur son cœur nos navrants bataillons !

Oui, quand les nations en leur indifférence,
Ingrates, regardaient notre ruine immense,
Toi, Suisse, avec fierté, tu nous ouvrais tes bras.
D'émotion, d'amour, j'ai l'âme encore saisie,
Lorsque je me rappelle, admirable Helvétie !

(1) Le général Billot commandant le fort de Joux, protégeait la retraite.

Les trésors de pitié qu'à nos pieds tu versas.
Sois bénie à jamais, noble sœur de la France,
O toi, par qui mourants nous fûmes recueillis !
De ta fraternité Dieu te doit récompense :
O Suisse, sois bénie en les fils de tes fils !...

N'eussent été les incorrections et les fautes que nous avons signalées et qu'il est facile à l'auteur de faire disparaître, la médaille d'or eut été unanimement assignée par votre commission à l'auteur de la *Retraite de l'armée de l'Est*. Encouragé par la récompense un peu inférieure que vous lui destinez, bienveillamment averti par nos critiques, il va s'apprêter certainement à de nouveaux combats. Au prochain concours, nous serons heureux de le revoir dans l'arène, encore mieux préparé ; il luttera cette fois de façon à recevoir la plus éclatante de vos couronnes : *Sic currite, ut comprehendatis* (1).

C'est dans cette pensée que votre commission vous a demandé pour l'auteur de la *Retraite de l'armée de l'Est*, une médaille de vermeil, du plus grand module.

(1) I. Cor., loco citato.

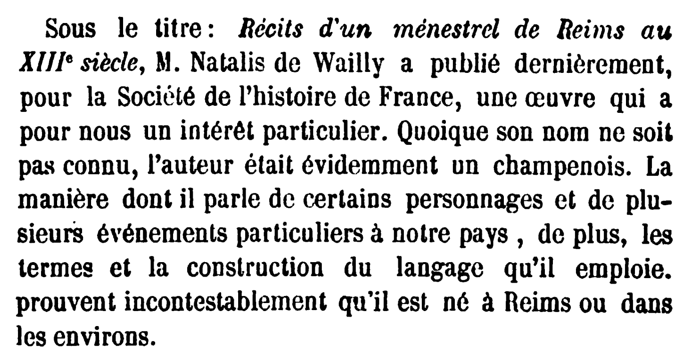
NOTE

SUR UN MANUSCRIT CHAMPENOIS

DU XIII[e] SIÈCLE

LUE PAR M. EUGÈNE PERRIER,

membre titulaire.



Sous le titre: *Récits d'un ménestrel de Reims au XIII[e] siècle*, M. Natalis de Wailly a publié dernièrement, pour la Société de l'histoire de France, une œuvre qui a pour nous un intérêt particulier. Quoique son nom ne soit pas connu, l'auteur était évidemment un champenois. La manière dont il parle de certains personnages et de plusieurs événements particuliers à notre pays, de plus, les termes et la construction du langage qu'il emploie. prouvent incontestablement qu'il est né à Reims ou dans les environs.

Cette œuvre est, en outre, une des plus anciennes productions de la langue française, originaires de notre pays, qui soient parvenues jusqu'à nous. Elle a été certainement écrite dans la première moitié du XIII[e] siècle, car l'auteur cite, comme vivant encore à l'époque où il parle, des personnes dont la mort est authentique entre 1260 et 1263. Il ne dit pas un mot, d'ailleurs, d'événements postérieurs à cette date. Par conséquent, son manuscrit

existait bien des années avant qu'on ne connût les chroniques de notre compatriote le sire de Joinville.

Je dois dire que le texte de ces récits n'est point une découverte nouvelle. Michaud s'en est servi dans son histoire des Croisades et dans la bibliothèque des Croisades ; on en trouve aussi des fragments dans le romancero français de M. Paulin Paris et dans l'histoire littéraire de France de M. Victor Leclerc.

De plus, notre compatriote, M. Louis Paris, qui est aussi, comme son frère, un de nos savants et aimables confrères, en a édité le texte en lui donnant le titre trop exclusif de Chronique de Reims.

Enfin, un autre savant, M. de Smet, a puisé dans le même fonds une grande partie de sa chronique de Flandre et des Croisades. Depuis l'époque où ces divers ouvrages ont paru, de nouvelles copies du manuscrit champenois ont été trouvées et ont servi à M. Natalis de Wailly pour préparer la nouvelle édition que la Société de l'histoire de France l'a autorisé à publier. L'idée m'est venue, en la parcourant, de vous faire renouveler connaissance avec des récits qui n'ont pas seulement le mérite pour nous d'être une production champenoise, mais qui sont fort curieux à plus d'un titre encore. Il y a bien cependant quelques réserves à faire sur leur valeur historique. M. Natalis de Wailly y signale de nombreuses erreurs, surtout des erreurs de détails. Mais la précision et l'exactitude rigoureuse n'étaient pas ce que l'auteur recherchait. Il est facile de voir qu'il ne songeait pas le moins du monde à écrire une chronique pour la postérité. Il appartenait très-probablement à ce monde de gens lettrés et de gazetiers de l'époque qui allaient de ville en ville, de château en château, les uns chantant ou déclamant leurs vers, les autres racontant ce qu'ils savaient des évé-

nements récemment accomplis en France, en Europe et en Orient, y ajoutant souvent du leur, y ajoutant surtout ce qui pouvait plaire à leurs auditeurs. A cela notre conteur s'entendait à merveille; il devait répondre parfaitement à la note de son public et il savait l'intéresser. Ses récits, entremêlés de détails parfois comiques, parfois émouvants, sont remarquables par l'entrain, la facilité et un tour très-original. Ils dénotent assurément un talent d'écrivain déjà assez développé. Ils ont pour nous encore cet attrait particulier qu'ils reflètent visiblement l'esprit public d'alors et qu'ils nous rendent dans toute leur vivacité, non-seulement les idées chevaleresques, mais encore le sentiment tout français qui, dès ce temps là, animaient notre pays.

Quoique très-bon catholique et pas du tout révolutionnaire, le ménestrel champenois se montre, dans ses récits, volontiers frondeur à l'endroit des puissances d'alors : les seigneurs, les évêques et la cour de Rome. Vous constaterez même tout à l'heure une occasion où il se montre assez peu respectueux pour la majesté royale. On voit bien, au reste, par le sans-gêne avec lequel il exprime ses jugements quelquefois sensés, quelquefois très-hasardés, que nos aïeux avaient assez leur franc-parler dès ce temps-là et que l'autorité y était moins ombrageuse que nous ne le supposons assez généralement.

Je vous demande la permission de vous lire quelques fragments de ces récits. Je n'y ai changé (et pas à leur profit certainement) que ce qui était indispensable pour en rendre la lecture facile. Mais en se reportant au texte littéral lui-même, on peut faire cette intéressante remarque que la formation de notre langue était déjà fort avancée, à cette époque, en Champagne, peut-être plus qu'en d'autres pays.

Ces récits embrassent une période d'un siècle environ, c'est-à-dire les règnes de Louis VII, de Philippe-Auguste, de Louis VIII et d'une partie du règne de Louis IX.

Dans le règne de Louis VII, le ménestrel rencontre un sujet qui allait bien à sa trempe d'esprit : la répudiation de la reine de France Éléonore d'Aquitaine. Les historiens assignent plusieurs causes à cet événement. La principale a pu être le peu de goût et surtout le peu de procédés que la reine avait pour son époux. Cette explication est tout naturellement celle que donne notre malicieux conteur, et il brode sur ce fond une petite scène fort divertissante dont je ne veux rien retrancher :

« Les barons s'accordèrent que le roi fut marié et lui donnèrent la duchesse Eléonore d'Aquitaine, qui moult fut mauvaise femme. Elle tenait le Maine, et Anjou, et Poitou, et Limoges, et Touraine, et bien trois fois autant de terre que le roi ne tenait. Or avint que le roi eut le désir d'aller outre mer pour délivrer la Sainte terre des mains des Sarrasins. Il se croisa et esmut grand gent avec lui. Et les croisés montèrent sur mer à une Saint-Jean et furent un mois en la meinade des vents, et arrivèrent à Tyr, car les chrétiens plus de terre ne tenaient alors en la contrée de Syrie. Le roi fut là tout l'hiver après; et plus n'y faisait que despenser son argent.

» Quand Saladin aperçut sa molesse et sa niaiserie, il lui demanda plusieurs fois bataille. Mais le roi ne s'en voulut oncque mêler et quand la reine Eléonore vit le défaut que le roi avait en lui et qu'elle oït parler de la bonté, de la prouesse, du sens et de la largesse de Saladin, elle l'en aima durement en son cœur et lui envoya le salut par un sien droguement, lui faisant savoir que s'il pouvait l'emmener, elle le prendrait à seigneur et relanquirait sa loi.

» Quand Saladin l'entendit par la lettre que le droguement lui eut baillie, il en fut moult joyeux, car il savait bien que c'était la plus gentille dame de chrétienté et la plus riche. Il fit armer une galère et la fit partir d'Ascalon où il était pour aller à Tyr avec le droguement.

» La galère arriva à Tyr un peu devant la mie-nuit.

» Le droguement monta par une fausse poterne en la chambre de la reine qui l'attendait. Quand elle le vit, elle lui dit : « Quelles nouvelles? » — « Dame, dit-il, voyez là bas la galère toute preste qui vous attend. Or donc hatez-vous que nous ne soyons aperçus. » — « Par ma foi, dist la reine, c'est bien fait. » Alors, prit deux damoiselles et deux coffres bien garnis d'or et d'argent et les vouloit faire porter à la galère, quand une de ses damoiselles s'en aperçut et se partit de la chambre le plus coiement qu'elle put et vint au lit du roi qui dormait et l'éveille et lui dit : « Sire, mauvaises nouvelles ! Madame s'en veut » aller en Ascalon à Saladin et la galère est au port qui » l'attend. Pour Dieu, Sire, hâtez-vous. »

» Quand le roi l'oït il saute en bas, s'habille, fait armer sa suite et s'en va au port, et trouve la reine qui estoit déjà un pied dans la galère, et la prend par la main et la ramainne arrière en sa chambre. Le roi demanda à la reine pourquoi elle vouloit cela faire.

« Pour Dieu, dist la roine, pour votre mauvestié, car » vous ne valez pas une pomme pourrie et j'ai ouï dire » tant de bien de Saladin que je l'aime mieux que vous, » et sachez bien de vrai que vous ne pourrez plus me » tenir. »

» Alors la laissa le roi et la fit bien garder et prit conseil qu'il s'en reviendrait en France car ses deniers lui allaient faillant et il n'acquerait rien là sinon honte.

» Alors remonta sur mer avec la roine et s'en revint en France et prist conseil à tous ses barons sur ce que il ferait de la roine et leur conta comment elle avait ouvré. « Par » foi, dirent les barons, le meilleur conseil que nous vous » sachions donner, c'est que vous la laissiez aller, car » c'est un diable, et si vous la tenez longuement, nous » doutons qu'elle ne vous fasse mourir, et par dessus » tout, vous n'avez nul enfant d'elle. »

» Et le roi se tint à ce conseil et fut bien fou. Mieux lui valut l'avoir enmurée. Ainsi lui serait demeuré toutes les grandes terres qu'elle avait et ne fussent pas avenus les maux qui en avinrent comme vous l'ouïrez plus tard.

» Ainsi renvoya le roi la reine Eléonore en sa terre. Et elle manda maintenant le roi d'Angleterre, celui qui fit occire saint Thomas de Cantorbéry, et il vint volontiers et l'épousa et elle lui fit hommage de sa terre qui moult était grande et riche. Et le roi l'emmena en Angleterre et la tint tant qu'il en eut trois fils dont l'aîné eut nom Henri au court mantel, qui fut prud'homme et bon chevalier mais peu vescut, et les deux autres eurent nom Richard qui fut preux et hardi et large et chevaleresque, et Jean qui fut mauvais, déloyal et mescreant en Dieu.

» Le roi Louis qui fut ainsi sans femme épousa la fille de Henri, comte de Champagne, qui fut si large. Elle avait nom Alice et elle était sœur germaine de l'archevêque Guillaume Blanchemain qui tant valut à ces jours et qui rétablit l'échevinage à Reims. Le roi en eut un fils et une fille. Le fils fut appelé au baptême Philippe qui tant valut.

» Le roi son père vit l'enfant sage et preux et savait de soi qu'il était simple et vieux, peu prisé en son règne et peu redouté de ses ennemis. Il voulut (et le fit un peu par

conseil) qu'il fut couronné à Reims. Et Philippe y fut couronné le jour de la Toussaint de l'an 1181 par les mains de l'archevêque son oncle, et à son diner, le Roi d'Angleterre le servit à genoux et tailla devant lui.

....

» Et le roi Philippe commença à tenir terre et tousjours croître de mieux en mieux et bien lui en était metier car il n'avait pas plus de soixante mille livres de terre. »

Les événements nombreux qui se passèrent sous Philippe-Auguste, en France et aux croisades, tiennent une grande place dans les récits du ménestrel. J'en détache cette page sur le fait le plus illustre et le plus important de ce règne, la bataille de Bouvines.

Le ton élevé de cette narration est assurément remarquable et la simplicité de certains détails, qu'ils soient vrais ou inventés, a bien aussi son charme.

Après avoir raconté les intrigues et les pourparlers des princes coalisés contre Philippe-Auguste, le ménestrel continue ainsi.

« Et ainsi les grands seigneurs se départaient la France entre eux.

» Le comte Ferrand de Portugal voulait Paris, Renaud comte de Boulogne voulait Normandie, l'empereur d'Allemagne Othon voulait Orléans, Chartres et Etampes, et Huon de Boves voulait Amiens. Ainsi chacun prenait sa pièce.

Mais en peu d'eure Dieu labeure
Tel rit au matin qui au soir pleure.

» Le roi demeura le samedi à Tournai et le dimanche matin il fit sortir toute sa gent tous armés, bannières déployées

et ses trompettes sonnant, et tous ses corps d'armée en bon ordre.

» Ils vinrent à un pont qu'on appelle le pont à Bouvines et il y avait une chapelle où le roi entra pour ouïr la messe, car il était encore matin et le roi fit chanter messe par l'évêque de Tournai et l'ouït tout armé, et quand elle fut dite, il fit apporter pain et vin et fit tailler des soupes et en prit une et la mangea et puis dit à tous ceux qui étaient autour de lui:

« Je prie tous mes loyaux amis qui ici sont qu'ils man-
» gent avec moi en remembrance des douze apôtres qui,
» avec notre Seigneur Jésus-Christ, burent et mangèrent,
» et s'il y en a aucun qui pense mauvaiseté ou tricherie
» qu'il ne s'en approche. »

» Alors s'avança Messire Enguerrand de Couci et prit la première soupe, et le comte Gaucher de Saint-Pol prit la deuxième et dit au roi qui l'avait en soupçon par mauvaises langues: « Sire, ce jourd'hui, on verra qui votre traître sera. »

» Le comte de Sancerre prit la troisième soupe.

» Et les autres barons prirent les autres soupes et il y avait si grande presse qu'on ne pouvait arriver au hanap.

» Et quand le roi vit cela il en fut moult joyeux et il leur dit: « Seigneurs, vous êtes tous mes hommes, et je suis
» votre sire, et je vous ai moult aimés et porté grand
» honneur et vous ai donné du mien largement et ne
» vous fis onques tort ni desraison, mais vous ai toujours
» menés par droit. Pour Dieu, je vous prie de garder mon
» honneur et le vostre et si vous voyez que la couronne
» soit mieux employée en un de vous qu'en moi je m'y
» oterai volontiers et le veux de bon cœur et de bonne
» volonté. »

» Quand les barons l'ouïrent ainsi parler, ils commencèrent à pleurer et dire : « Sire, pour Dieu merci, nous ne » voulons autre roi que vous. Chevauchez hardiment » contre vos ennemis, nous sommes prêts de mourir » avec vous. »

» Alors le roi monta sur son destrier, fort et sûr et tous les barons aussi, bannières déployées, chacun à son rang.»

Suit le récit de la bataille dans lequel est relatée la part qu'y prit le senéchal de Champagne (Simon de Joinville, père de l'historien) qui portait la bannière de Champagne *et en avait la première bataille de son droit.*

Le récit du succès de Philippe-Auguste se termine ainsi :

» Alors fut la bataille finie et le roi retourna à Tournai, grand joie faisant, avec ses prisonniers, le deuxième dimanche de juillet de l'an 1214, le même jour où le dauphin Messire Louis défit le roi Jean d'Angleterre à la Roche-aux-Moines en Poitou. »

Puis le ménestrel décoche ce trait goguenard aux princes prisonniers.

» Le roi revint ensuite en France avec ses prisonniers et fit mettre Ferrand au Louvre à Paris pour ce qu'il le voulait avoir, et Renaud au château Gaillard pour ce qu'il voulait la Normandie, et les autres prisonniers où il lui plut.

» Et dès lors le roi Philippe-Auguste demeura en paix, redouté par toutes terres. »

Dans les dernières années du règne si accidenté de Philippe-Auguste se place un événement qui eut son éclat : l'entrée et le séjour durant quelques années en Angleterre d'une armée française commandée par le fils du roi. L'amour-propre national du ménestrel se complait visible-

ment dans le récit de cette entreprise. Il ne peut guère disconvenir que le bon sens du vieux roi ne la goûtait pas fort et en pressentait l'insuccès final, cependant de la manière dont il met Philippe-Auguste en scène (et c'était probablement l'opinion du public), il donne à entendre qu'il ne mettait pas non plus beaucoup d'obstacles à l'ardeur ambitieuse de son fils et de sa belle-fille Blanche de Castille.

L'aventure est racontée ainsi :

....

« Or vous dirons du mauvais roi Jean d'Angleterre, qui honnissait ses barons, gisait avec leurs femmes et leurs filles par force, et leur prenait leurs terres et faisait tant que Dieu et tout le monde le devait haïr. Il avint que les barons d'Angleterre prirent conseil ensemble qu'ils enverraient au roi Philippe et lui feraient hommage du royaume d'Angleterre et lui mettraient leurs enfants en otage et l'aideraient à conquérir le royaume.

» Le roi répondit d'abord à leurs envoyés qu'il s'en conseillerait. Le roi s'en conseilla et dit qu'il avait assez de terre et qu'il ne s'en mêlerait. Quand Messire Louis vit que son père ne s'en mêlerait, il lui dit : Sire, s'il vous plait, j'entreprendrai cette besogne. Par la lance Saint-Jacques, dit le roi, fais-en ce qu'il te plait, mais je crois que tu n'en viendras pas à bout, car les Anglais sont traîtres et félons et ils ne tiendront pas leurs conventions. Sire, dit Messire Louis, la volonté de Dieu en soit. »

Le ménestrel raconte ensuite comment Louis s'entendit avec les barons, reçut leurs otages, entra en Angleterre, prit Londres et beaucoup d'autres villes et resta deux ans et demi dans le pays.

Il poursuit ainsi.

« Puis advint que Messire Louis eut dépensé tout son

argent et manda à son père que, pour Dieu, il l'aidât et lui envoyât deniers. Le roi répondit qu'il n'en ferait rien. Quand Madame Blanche le sut, elle vint au roi et lui dit: Laisserez-vous ainsi mourir Monseigneur votre fils en étranges contrées. Sire, pour Dieu, il doit régner après vous. Envoyez-lui ce dont il a besoin, au moins les issues de son patrimoine. — Certes, dit le roi, Blanche, je n'en ferai rien. — Non, Sire? — Non, vrai, dit le roi. — En nom Dieu, dit Madame Blanche, je sais ce que je ferai. — Que ferez-vous donc, dit le roi. — Par la benoite mère Dieu, j'ai de beaux enfants de Monseigneur, je les mettrai en gage et je trouverai bien qui me prêtera sur eux.

» Alors, elle se partit du roi comme une folle et quand le roi la vit ainsi aller il la fit rappeler et lui dit: Blanche, je vous donnerai de mon trésor ce que vous voudrez. Vous en ferez ce que vous croirez que bon soit, mais sachez bien pour de vrai que je ne lui enverrai rien.

» Sire, dit Madame Blanche, vous dites bien. Et lors lui furent délivrés grands trésors qu'elle envoya à son seigneur. »

Le ménestrel termine cette histoire en racontant le prétendu raccommodement de Jean avec les barons Anglais. Ce qui est vrai, c'est que ceux-ci se rattachèrent à la cause de son fils Henri et obligèrent ainsi Louis à faire la paix et à retourner en France.

A propos de la croisade de Philippe-Auguste, le ménestrel est amené à parler du sultan Saladin dont la légende chevaleresque excitait toujours l'enthousiasme populaire.

Entr'autres traits de sa vie, il raconte qu'il faisait parcourir les villes de ses états par des hérauts à cheval tenant un morceau de toile et criant: « De tous ses grands » trésors et de toute sa puissance, Saladin n'emportera » que ces trois aunes de toile pour son suaire. »

Il cite une autre aventure qui est fort invraisemblable mais qui donne l'idée de la réputation de charité dont jouissaient en Orient les établissements hospitaliers des chrétiens.

Pour vérifier par ses propres yeux si cette réputation est méritée, Saladin prend le costume d'un pèlerin et se présente à l'hospice des chevaliers de Saint-Jean-d'Acre sous prétexte d'une grande souffrance. Il y reçoit les soins que semble réclamer son état, mais il s'obstine à refuser toute nourriture pendant plusieurs jours. Cédant enfin aux instances des infirmiers, il déclare qu'il ne pourrait manger que d'une seule chose, le pied droit du cheval favori du grand-maître, mais que sachant bien l'extravagance de son désir il est résigné à mourir de faim. On fait connaître au grand-maître ce singulier caprice. Mais celui-ci répond qu'il préfère sacrifier son cheval que de laisser mourir un homme et qu'il faut faire ce que le malade demande. On amène alors le cheval près du lit du faux pèlerin qui se ravise et se montre disposé à manger autre chose. Quelques jours après avoir quitté l'hospice, Saladin lui constitue une donation magnifique.

En regard du portrait un peu flatté de Saladin, le ménestrel en fait un autre tout différent d'un des chefs de la croisade, Milon, évêque de Beauvais, qui avait été prévôt de Reims et qui ne s'y était pas fait aimer. Peut-être, sous l'impression de ce souvenir, le ménestrel met sur le compte de cet évêque plusieurs assez vilaines histoires qui, au jugement de M. de Wailly, ne méritent aucune créance. Voici cependant une anecdote qui est sans doute inventée aussi mais qui n'en est pas moins très-plaisante.

L'évêque Milon voyageant en Italie rencontre l'évêque de Turin, qui était fort pauvre et le trouve bêchant lui-même sa vigne. Milon s'apitoie sur le travail pénible

qu'il est réduit à faire et prend congé de lui en se recommandant à ses prières. L'évêque de Turin se recommande également aux siennes. Puis voyant passer une nombreuse suite avec une longue file de chevaux de somme, il s'enquiert à qui appartient tout cet attirail. On lui répond que c'est à l'évêque de Beauvais. Il jette aussitôt sa bêche, court après celui-ci et lui crie qu'il lui voit trop de besogne, pour qu'il puisse s'occuper de la sienne et qu'il l'en dispense.

Le ménestrel de Reims avait cessé d'exister ou, s'il vivait encore, il ne racontait plus rien dix ans au moins avant la mort de Saint-Louis. Ses récits et ses appréciations sur ce qu'il a pu connaître de ce règne ont tout l'intérêt qui doit s'attacher à des écrits contemporains. Ils peuvent ainsi donner une juste idée de l'affection qui entourait le digne fils de Blanche de Castille et de l'estime qui, dès son vivant, s'attachait à son caractère et à ses grandes qualités.

Pendant sa minorité, eut lieu un événement important qui se rattache à l'histoire de la Champagne : la coalition des barons contre Thibaut IV, comte de Champagne. Au fond, le motif de cette guerre était, comme on sait, une tentative de révolte contre l'autorité de la Reine régente. A part quelques anachronismes que relève M. Natalis de Wailly, le récit que le ménestrel en fait est assez exact et il offre des particularités curieuses. Je le reproduis entièrement à cause du double intérêt qu'il a pour nous.

« Vous dirons de la reine Blanche qui menait son grand deuil, et ce n'était pas merveille, car elle avait perdu son seigneur, et ses enfants étaient petits et elle était une seule femme et une étrangère. Et elle avait affaire à de grands

seigneurs, au comte Philippe-Hurupel de Boulogne, au comte Robert de Dreux, au comte de Mascon son frère, à Monseigneur Enguerrand de Couci et à tout ce grand lignage qui lors était et qui l'inquiétait moult.

....

» Or revenons aux barons qui n'avaient que de mauvais desseins contre la reine de France. Ils faisaient souvent parlement ensemble et disaient qu'il n'y avait en France personne qui les put gouverner, et voyaient que le Roi était jeune et ses frères aussi et peu prisaient la mère, et s'allièrent ensemble et convinrent de faire roi le comte de Boulogne (frère de Louis VIII) et n'était guères sage celui-ci s'il les crut.

» Ils eurent conseil entr'eux de s'en prendre d'abord au comte Thibaut de Champagne à qui ils imputeraient d'avoir fait mourir le roi Louis, après l'avoir abandonné traîtreusement au siége d'Avignon. Et ils pensaient que si Thibaut était mort ou pris, ils n'auraient plus aucun obstacle pour conquérir le royaume. Ainsi fut convenu, et le comte de Boulogne envoya deux chevaliers pour défier le comte Thibaut et lui demander raison de la mort de son frère.

» Le comte en fut moult ébobi et convoqua ses hommes et leur demanda ce qu'il devait faire, et ses hommes lui répondirent mauvaisement, car ils étaient tous gagnés par les barons. Quand le comte vit leur mauvais cœur et entendit leurs mauvaises réponses, il en fut tout troublé et cependant il fit bonne contenance.

» Il commanda de défaire une arche du pont à Binson et de construire par dessus le pont des barbacanes et défenses, et donna le passage de la Marne à garder à Huon de Rethel, qui ne s'en acquitta guères bien, et il garnit Fismes

et en nomma capitaine Simon de Tréloup, et il fit garnir Mont-Wimer (Mont-Aimé), et ce fut la garnison qui se conduisit le mieux envers lui. Et il se retira dans Provins qu'il fit fermer hastivement et là se tint, car il ne savait plus à qui se fier.

» Et vous dirons que les barons assemblèrent une si grande armée que c'était merveille à voir. Et ils assiégèrent Fismes devant laquelle ils restèrent longtemps. A la fin, elle leur fut rendue et ils mirent le feu dedans, mais la tour était si bonne qu'elle resta debout et encore tient. Et puis ils se portèrent sur Binson et ils ne purent passer car le pont était bien fortifié, et quand le comte Hugues de Saint-Pol qui commandait l'armée ennemie vit qu'il était impossible de passer par le pont de Binson, il remonta un peu la Marne jusqu'à Reuil et passa le premier. Quelques chevaliers de la suite du comte de Rethel firent résistance tant qu'ils purent, mais inutilement. Et quand le comte de Rethel vit les hommes du comte de Saint-Pol passés, il tourna le dos et s'enfuit.

» Alors les autres passèrent tous, car la Marne était basse, et allèrent à Epernay. Ils y entrèrent de force et y firent un grand butin dont une grande partie vint à Reims. Et puis ils prirent Damery qu'ils taxèrent, et de là allèrent à Sézanne qu'ils trouvèrent vide, car le comte Thiébaut y avait fait mettre le feu. Et sachez que la garnison de Mont-Aimé les contrariait durement dans leur marche sur Provins, car les vivres leur manquaient et ceux de Mont-Aimé happaient tout ce qui leur venait de Reims, et c'était le pays d'où il leur venait le plus de bien, car l'archevêque de Reims, Henri de Braine les aidait de tout son pouvoir.

» Et quand la reine Blanche sut que ce qu'ils faisaient était pour avoir le royaume de France, elle se décida à défendre la terre de Champagne et de Brie.

» Elle fit assembler une grande armée à quatre lieues de Troyes et elle y fut avec le roi, et signifia au comte de Boulogne et aux barons qu'ils renonçassent à leur entreprise hardie sur le fief du roi, et leur manda qu'elle était prête à entendre les griefs qu'ils avaient contre le comte de Champagne. Ceux-ci répondirent insolemment qu'il ne leur convenait pas de plaider devant elle, car c'était coutume de femme de donner gain de cause à celui qui faisait mourir son mari.

» Alors le comte de Boulogne qui s'était déjà aperçu de la trahison, dit : Par ma foi vous parlez mal. Ce que vous reprochez au comte n'est pas prouvé et d'autre part nous serions parjures au roi, si dorénavent nous entreprenions rien malgré la défense qui nous est faite. Ensuite le roi est mon neveu, fils de mon frère. Il est mon seigneur et je suis son homme lige et je vous fais savoir que je ne suis plus de votre alliance ni de votre accord, mais je suis pour le roi de tout mon loyal pouvoir.

» Quand les barons eurent ainsi ouï parler le comte, ils furent tout ébobis et dirent au comte qui était leur chef : Eh bien, vous nous la baillez belle. Vous aurez donc la paix avec la reine et nous nous perdrons notre terre. — Eh non Dieu ! dit le comte, mieux vaut laisser folie que folie poursuivre. Alors il fit écrire une lettre et mander à la reine qu'il est prêt à obéir à son commandement et à celui du roi.

» Quand la reine le sut elle en fut moult joyeuse, et le comte de Boulogne se départit des barons, et les barons s'en allèrent chacun en sa terre à mesaise de cœur parce qu'ils n'avaient pas gagné ce qu'ils voulaient et qu'ils avaient encouru la disgrâce de la reine qui savait bien haïr et bien aimer ses serviteurs suivant leurs œuvres. Ainsi le

complot fut déjoué et le comte de Champagne demeura en paix. »

Après avoir parlé de plusieurs autres démêlés avec les seigneurs dont la politique habile de la reine et de son fils eut raison, le manuscrit relate ainsi le succès que Louis IX remporta sur les troupes du comte de la Marche et de Henri III, roi d'Angleterre.

... .

» Puis avint que le comte de la Marche renonça aux trois milles livres tournois que le roi, qui voulait qu'il fut son bon ami, lui donnait par an pour garder les Marches devers Bordeaux.

» Et comme on dit : tant gratte chèvre que mal git, il envoya quérir le roi d'Angleterre et vint à Bordeaux, et ils entrèrent en Poitou, et croyaient bien que le roi n'aurait pas pouvoir sur eux.

» Mais quand le roi le sut il ne fut pas ébobi, mais il alla à leur rencontre et assembla son armée à Poitiers et en sortit moult richement armé. Le comte de la Marche crut que le roi dut venir à Lusignan, un sien château qui est fort, mais le roi se conseilla de prendre d'abord les plus faibles châteaux, de les garnir, de piller tout le pays et d'empêcher que viande put entrer à Lusignan, afin de pouvoir ainsi le prendre, car il savait bien que la garnison y était grande et le château était trop fort.

» Et quand le comte de la Marche vit la manière comment le roi ouvrait, il le redouta moult, car il vit bien qu'il était sage. Il se porta vers Saintes et la fit garnir de chevaliers et de sergents et s'en alla à Pons où le roi anglais se tenoit, et là parlèrent du roi qui moult efforcément venait contre eux et bien virent qu'ils n'auraient pas pouvoir du roi.

» Le roi français ne s'oublia pas et prit par force Crozant, un château du comte, et vint droit devant Saintes, et le comte d'Artois venait au premier front, bannière déployée, et ceux de dedans sortirent contre eux à grand foison de chevalerie et il y eut perdu et gagné et prisonniers de part et d'autre. Mais ceux de dedans eurent le dessous et le comte d'Artois entra dans la cité à grand foison de chevalerie.

» Quand le roi d'Angleterre sut que la cité était prise, il s'en alla à Bordeaux et fit bien garder ses vaisseaux, car il avait grande peur que le roi ne passât outre à lui, et le plutôt qu'il put, s'en alla en Angleterre et se tint pour musart quand il y vint.

» Quand le comte de la Marche vit qu'il avait perdu Saintes et quatre châteaux, et que le roi Anglais lui était failli et aussi le sire Renaut de Pons, et le sire de Taillebourg, et le sire de Mirabel, il pensa qu'il avait mal exploité et plutôt qu'il put fit sa paix avec le roi et vint à sa merci.

....

» Ainsi soumettait le roi tous ceux qui contre lui se revelaient, et fit garnir Saintes et les quatre châteaux moult bien, et il n'y avait ni baron en France ni royaume qui vers lui s'osât dresser. »

Vient ensuite le récit de la première croisade de saint Louis qui débute par ces quelques lignes si simples et en même temps si attendrissantes sur le départ du roi.

» Puis après, vint un temps qu'une moult grand maladie le prit et fut malade comme près de mourir, et à cette heure se croisa pour aller outre mer, et repassa à santé et fit prescher des croix. Et moult se croisièrent de hauts hommes, le comte d'Artois, le comte de Poitiers, le comte d'Anjou, le comte de Flandres, le comte de Bretaigne, le comte

de Dreux, le comte de Saint-Pol, le comte de Montfort, le comte de Vendosme, le comte de la Marche, Messire Gaultier de Chastillon, Olivier de Resnes, Messire Raoul de Couci, Messire Rogier de Rosoi, Messire Raoul de Soissons, et tant d'autres grands seigneurs que France en demeura toute vide et elle y perd encore aujourd'hui.

» Mais le roi fit une chose dont il ne vint nul bien, car il accorda aux chevaliers un délai de trois ans pour payer leurs dettes aux bourgeois et sur ce, ils s'en allèrent outre mer; et ainsi ne fist pas Godefroy de Bouillon qui vendit son duché à toujours et alla outre mer, proprement du sien et n'emporta rien de l'autrui.

» Quand le roi eut repassé à santé, il prit son écharpe et son bourdon à Nostre-Dame à Paris et l'évêque lui chanta messe, et sortit de Nostre-Dame piés nus et toutes les congrégations et le peuple de Paris le convoièrent jusqu'à Saint-Denis en larmes et en pleurs, et là le roi prist congé d'eux, et les renvoya à Paris et pleura assez au départir d'eux.

» Mais la royne sa mère demeura avec lui et le convoya trois journées, malgré le roi.

» Et lors lui dit : « Belle très-douce mère, par cette foi
» que vous me devez, retournez désormais. Je vous laisse
» mes trois enfants à garder, Louis, Philippe et Ysabel, et
» vous laisse à gouverner le royaume de France et sai bien
» qu'ils seront bien gardés et le royaume bien gouverné. »

» Adonc, lui répondit la reine en pleurant :

« Beau très-doux fils, comment sera ce que mon cœur
» pourra souffrir de la départie de moi et de vous ? Certes,
» il sera plus dur que pierre s'il ne part en deux moitiés,
» car vous m'avez été le meilleur fils qui oncques fut à sa
» mère. »

» A ce mot, elle pasma et le roi la redressa et baisa et prit congé d'elle en pleurant. Les frères du roi et leurs femmes prirent congé de la reine tout en pleurant, et la reine se repasma et fut grand temps en pamoison, et quand elle fut relevée, elle dit : « Beau tendre fils, je ne vous reverrai » pas, le cœur me le dit. » Et elle dit vrai, car elle fut morte avant qu'il revint. »

M. Natalis de Wailly ne relève pas d'erreurs bien graves dans la relation assez complète que le Ménestrel fait des événements de la première croisade de saint Louis. Le manuscrit est d'autant plus curieux à consulter sur ces faits qu'il a précédé non-seulement la publication de la chronique du sire de Joinville, mais celle d'un autre document très-important aussi : la lettre de Pierre Sarrazin, chambellan de Louis IX, à Nicolas Arrode, prévôt des marchands de Paris.

Je me bornerai à vous lire le triste épisode du désastre de Mansourah que causa l'imprudent acte du chevaleresque frère de saint Louis et qui compromit l'expédition. Cette relation est probablement une de celles qui ont suivi de plus près la triste nouvelle apportée en France ; cela est démontré par plusieurs méprises que l'auteur a pu faire au premier moment et qu'il n'a pas eu le temps de rectifier, entr'autres le nom du Jourdain donné au bras du Nil qui passe près de Mansourah.

....

» Ainsi avint que Damiette fut conquise, dont les chrétiens furent fiers et joyeux. Et vint le comte d'Artois au roi et lui dit : Sire, que faisons-nous en restant ici. Si vous m'en croyez, nous chevaucherons avec les chevaliers du Temple et de l'Hopital, et soyez sûr que cette terre est à nous et que nous ne trouverons personne qui nous la

dispute. — Certes, beau frère, dit le Roi, si vous m'en croyez, nous patienterons encore jusqu'à ce que nous connaissions mieux le pays qui est moult difficile à conquérir. Et les Turcs sont sages et bons guerriers. — Sire, dit le comte d'Artois, il nous convient de passer le fleuve Jourdain. Et si nous l'avions passé, nous saurions comment exploiter. — En nom de moi, beau frère, je connais tant votre hardiesse et votre courage que si vous passez le fleuve, vous n'attendrez personne, ni chauve ni chevelu. — Ha Sire, dit le comte, je vous jure que j'attendrai que vous soyiez passé. Le roi en prit le serment et lui octroya le congé de passer le fleuve.

....

» En cette même nuit le comte fit armer ses gens et templiers et hospitaliers et passèrent le fleuve. Et ils étaient guidés par un renégat qui connaissait les passages. Et il dit au comte d'Artois : Sire, si vous voulez me croire, je vous ferai cette nuit gagner le plus grand trésor du monde qui est une ville qui a nom La Mansorra où tous les gens de ce pays ont fui.

— Allons-y, dit le comte. — Ha ! Sire, dit le grand-maître des templiers, qu'est-ce que vous dites ; pour Dieu merci, vous ne savez ce qu'il y a au bout. Où vous croyez que les Sarrasins sont déconfits, vous n'attendrez guères que vous n'en soyez tout environné. Pour Dieu, Sire, attendons le roi ! Vous lui avez promis que vous n'avanceriez pas avant qu'il ne soit passé. — Hai ! Hai ! dit le comte, le proverbe est vrai ! Les templiers auront donc toujours du poil de loup ? — Voire ! dit le grand maître, qui était hardi et preux, chevauchez où vous voudrez, nous vous suivrons. Dieu merci, vous n'aurez aucun reproche à faire aux templiers dans une aventure où je prévois pour la chretienneté le plus grand péril qu'elle ait jamais couru.

» Alors ils piquent des éperons, et s'en vont à la Mansorra, et y entrent et il semblait qu'il n'y eut là âme vivante. Mais oui, certes, il y en avait. Toutes les terrasses étaient pleines de Sarrasins, bien garnies de grosses pierres et de pieux aigus et les portes de la ville étaient garnies de barres, et quand les chrétiens furent entrés, les barres furent coulées et fermées et les Sarrasins commencèrent à jeter grosses pierres et pieux aigus et à verser de l'eau bouillante. Et le temps était chaud, et les chrétiens étaient enfermés et ne pouvaient avoir aucun secours ni aide.

» Et quand les Sarrasins les virent en si grande détresse, ils redoublèrent d'efforts et les mirent à mort presque tous. Et le roi qui ignorait tout passait le fleuve, et quand il l'eut passé ne trouvant pas son frère, il dit : Ah ! mon frère, je ne le vois que trop ! Combien votre orgueil nous causera de malheurs et d'ennuis !

» Alors un de ceux qui étaient échappés vient au roi et lui crie : Ah Sire ! malheur ! mort votre frère et avec lui tous ses chevaliers et le grand maître du Temple et celui de l'Hopital, je vous dis la vérité, tous ont été occis sous mes yeux. Quand le roi l'eut ouï, il resta un moment pensif. Et après un profond soupir, il dit : s'il est mort, que Dieu lui pardonne ses péchés, à lui et à tous les autres ! »

Le ménestrel rapporte ensuite ce beau trait de saint Louis, qui est également mentionné par tous les chroniqueurs chrétiens et arabes du temps.

« Sitôt comme les Sarrasins surent que le roi avait passé le fleuve, ils font cours à leurs écluses et font tenir le fleuve, et fut si grand en peu d'heures que nul n'y passât qui ne fut noyé. Et le légat dit au roi : « Sire revenez à » Damiette en cette galère, ainsi serez sauvé. »

« Hé, Dieu, dit le Roi, comment pourrait-il advenir que
» je laisserais ce peuple que j'ai amené et que je m'en irais
» à sauveté. Certes, sire légat, je n'en ferai rien, mais
» attendrai la merci de Dieu et ferai telle fin comme ils
» feront. »

Joinville cite cet autre exemple de l'abnégation personnelle de saint Louis. Au retour de cette croisade, le navire qui le portait avec cinq cents personnes toucha sur un écueil près de l'île de Chypre et fut fort endommagé. Les seigneurs de sa suite et les hommes de l'équipage furent d'avis que le roi et sa famille devaient passer sur un autre bâtiment. Mais le roi s'y refusa. « Si je descends de
» cette nef, dit-il, il y a cinq cents personnes et plus qui
» demeureront en l'île de Chypre pour la peur du péril
» de leur corps et qui jamais, par aventure, en leur pays
» ne rentreront. J'aime mieux mettre mon corps et ma
» femme et mes enfans en la main de Dieu, que je fasse
» tel dommage à si grand peuple comme il y a céans. »

Je voudrais maintenant mettre sous vos yeux deux échantillons différents du talent du conteur champenois et vous le montrer dans un genre où son imagination pouvait se donner plus libre carrière que dans la narration historique.

Vous connaissez l'aventure légendaire de ce serviteur de Richard Cœur de Lion qui cherche son maître, dont on est sans nouvelles en Angleterre depuis le retour des croisés, et qui découvre la prison où il était secrètement renfermé en Allemagne.

Les trouvères d'alors, anglais et français, ont dû souvent célébrer dans leurs chants le dévouement de leur confrère Blondel. Le ménestrel de Reims est probablement le premier qui ait raconté l'épisode en prose. Son récit a bien, d'ailleurs, en certains endroits, quelque couleur poétique.

» Adonc le roi Richard d'Angleterre fit atourner ses vaisseaux et monta sur mer et s'adressa au mieux qu'il put vers Allemagne et prit port. Et s'en alla par terre avec sa suite privée et tant erra qu'il vint en Autriche et fut épié et reconnu. Quand il s'en aperçut, il prit la robe d'un garçon et se mit en la cuisine à tourner les chapons. Un espion alla le conter au duc. Et fut mené le roi de chatel en chatel que nul n'en sut nouvelles, excepté le duc et son conseil. Or advint que le roi avait élevé un ménestrel dès son enfance qui avait nom Blondel. Celui-ci se pensa qu'il le chercherait par toutes les terres jusqu'à ce qu'il en eut nouvelles. Et se mit en route et tant alla par les étranges contrées qu'il demeura bien un an et demi sans pouvoir ouïr vraies nouvelles du roi. Et tant aventura qu'il entra en Autriche et vint droit au chatel où le roi était en prison. Et il s'hébergea chez une femme veuve et lui demanda à qui était ce château qui tant était et beau et fort et bien assis. L'hôtesse lui répondit que c'était au duc d'Autriche.

« Belle hôtesse, dit Blondel, y a-t-il maintenant aucun
» prisonnier dedans le château. »

« Certainement, dit la bonne femme, il y en a un, mais
» nous ne pouvons savoir qui il est. Certainement, on le
» garde bien et soigneusement et nous croyons bien qu'il
» est un grand sire. »

» Quand Blondel ouït ces paroles, il en fut à merveille joyeux et lui sembla en son cœur qu'il avait trouvé ce qu'il cherchait. Mais il n'en fit rien paraître à son hôtesse. La nuit, fut moult aise et dormit jusqu'au jour, et quand il ouït la guete corner le jour, il se leva et aller en ce monastère prier Dieu de l'aider, et puis vint au château et s'accointa au châtelain et lui dit qu'il était ménestrel et demeurerait volontiers chez lui s'il le voulait. Le châtelain était jeune chevalier et joli et dit qu'il le garderait volontiers.

» Alors Blondel tout joyeux alla quérir sa vielle et ses instruments et s'en servit si bien qu'il lui plut moult et à toute sa suite. Ainsi Blondel demeura là tout l'hiver et oncques ne pouvait savoir qui était le prisonnier. Mais un jour, par les festes de Pâques, il alla tout seul en un jardin qui était près de la tour et regarda si par aventure il pourrait voir le prisonnier. Ainsi, comme il était en cette pensée, le roi regarda par une archière et vit Blondel et pensa comment il se ferait connaître à lui, et se souvint d'une chanson qu'ils avaient faite entre eux deux et que nul ne savait qu'eux deux, et il commença à chanter haut et clair, car il chantait très-bien; et quand Blondel l'ouït il sut très-bien que c'était son sire. Il eut dans son cœur la plus grande joie qu'il eut oncques en aucun jour. Alors s'en alla du verger et vint en sa chambre et prit sa vielle et commença à jouer une note et en jouant se délectait d'avoir trouvé son seigneur.

» Ainsi Blondel demeura de là jusqu'à la Pentecôte et si bien dissimula que personne ne s'aperçut de son affaire.

» Enfin Blondel vint au châtelain, et lui dit : « Sire, s'il » vous plaisait je m'en irais volontiers en mon pays, car » il y a longtemps que je n'y fus. — Blondel, mon beau » frère, vous ne ferez pas cela, si vous m'en croyez, mais » demeurerez encore et je vous ferai grand bien. — Certes, » sire, dit Blondel, je ne demeurerai en aucune manière. » Quand le châtelain vit qu'il ne pouvait pas le retenir, il lui octroya congé et lui donna un cheval et une robe neuve.

» Alors Blondel quitta le châtelain et revint en Angleterre et dit aux barons qu'il avait trouvé le roi. Quand ils eurent entendu ces nouvelles, ils en furent très-joyeux, car le roi était le plus grand chevalier qui oncques chaussât éperons, et élurent deux chevaliers qui iraient traiter avec le duc de la rançon du roi. »

L'autre morceau est une scène comique, dont l'auteur champenois a emprunté les personnages au roman du Renard. On peut trouver qu'elle n'a guères de rapport avec le démêlé entre la comtesse de Flandres et ses enfants, auquel elle fait allusion, mais à cela près, ce n'en est pas moins un charmant essai de notre littérature au treizième siècle.

« Or, je veux vous raconter un exemple sur ce que la comtesse de Flandres avait demandé aide au comte de Poitiers et au comte d'Anjou contre Jean et Beaudoin qui voulaient s'emparer de sa terre.

» Il fut une fois, un loup qui avait deux jours de terre labourable, et vint à une chèvre qui avait deux chevreaux. Il lui dit : Chèvre, j'ai deux jours de bonne terre ahennable d'arrachis de vigne. Te convient-il que tu les fasses à moitié, et saches de vrai que la terre est si grasse qu'elle portera froment, toujours sans fien mettre, et saches de vrai que je la ferais plus volontiers moi-même que de la donner à moitié, mais j'ai un grand plaid en la cour de Monseigneur le lion, contre Belin le mouton à cause de deux de ses brebis qu'il dit que je lui ai mangées. Il me faut être chaque semaine à la cour et suis en grande peine de trouver un conseil.

» Certes, dit la chèvre, je n'oserais. — Pourquoi, dit le loup. — Ma foi, dit la chèvre, parce que vous êtes un grand sire et fort et bien apparenté et je suis une petite chose et de pauvre affaire. Je ne pourrais pas me défendre contre vous. — Ha, dit le loup, chèvre belle amie, ne t'inquiète de rien. Je te jure par la foi que je dois à dame Hersant ma femme et à mes douze enfans que j'ai eus d'elle, tous vivants, que je te serai bon comparsonnier, ni jamais de ma vie ne te ferai tort. — Ma foi, dit la chèvre, je le ferai,

mais toujours me douterai que vous ne me fassiez mauvaise part.

» Alors le loup s'en partit de la chèvre, et la chèvre fit la terre et l'abenna avec froment et moult la travailla et fut en point de moissonner. Et vint au loup et lui dit: loup, notre froment est en point d'être cueilli. Venez, ou envoyez-y.— Par ma foi, dit le loup, je n'y puis aller, ni n'y puis y envoyer. Fais mettre le froment d'une part et la paille de l'autre, et quand je reviendrai de mon procès, nous partagerons bonnement. La chèvre ne put avoir d'autre réponse du loup, et s'en revint et moissonna le froment et le fit battre et mettre le grain d'une part et la paille de l'autre.

» Alors, le loup vint qui n'attendait autre chose, et dit moult insolemment à la chèvre: or, dame, partagerons-nous notre récolte? — Oui, vraiment, dit la chèvre, si vous voulez, voici le grain d'une part et la paille de l'autre, comme vous me commandastes, prenez la moitié de l'un et la moitié de l'autre. — Va au diable, sotte bête, tu ne sais ce que tu dis. Ainsi, ne sera-t-il pas. — Comment donc? dit la chèvre.

» En non Dieu, dit le loup, je te dirai : je suis un grand sire et ai moult grande maison et il me faut plus qu'à toi, car tu es une chétive créature, tu auras assez pour toi de peu. Tu auras la paille et j'aurai le grain. — Ah! messire, dit la chèvre, vous ne dites mie bonne raison. Mais pour Dieu, prenez votre part et laissez-moi la mienne. — Par la langue Dieu, dit le loup, je n'en ferai rien et je t'avertis que je reviendrai ici demain matin et tu me saches à dire si tu le feras ou non.

» Alors s'en partit le loup et la chèvre demeura toute esbaubie, et elle pensa à deux chiens de chasse qu'elle

avait nourris de son lait, qui étaient d'une abbaye de Citeaux, près de là, dont l'un des chiens avait nom Taburaut et l'autre Renaut, et s'en va droit à eux et les trouve à l'entrée de la porte.

» Et quand Taburaut et Renaut virent venir leur mère, ils vont à sa rencontre et lui font la bienvenue et lui demandent quel besoin l'a amenée. Et elle leur dit comment le loup la voulait mener.

» Voire, dit chacun des chiens, par nos bottes, ainsi n'ira-t-il pas. Or, rallez-vous en et nous avons en convenance que nous serons demain de grand matin au partage de vous et d'Isengrin, et si Dieu plait, il ne vous fera jamais tort ni outrage là où nous serons. Alors s'en rala la chèvre et s'en vint à son hôtel et trouva ses deux chevresons pleurant et les rapaisa et se coucha pour dormir, mais peu reposa et se leva bien matin et pria Dieu qu'il la conseillât.

» Alors viennent les deux frères Taburaut et Renaut et la saluent et lui demandent si Isengrin est venu, et la chèvre dit : nenni encore. — Or vous dirons, belle mère, disent les chiens, ce que nous ferons. Nous nous coucherons en ce tas d'étoules et serons là tout coi, et bien verrons et ouïrons ce que Isengrin voudra faire, car s'il nous savait ici il ne viendrait pas et attendrait notre départ. Par ma foi, dit la chèvre, mes enfants, vous dites bien. Et les chiens s'en vont et se cachent dans le tas d'éteules.

» Alors Isengrin le loup arrive et amène Renard son compère et son conseil, qui maintes mauvaises niches lui avait déjà faites, et dit à la chèvre : Or, dame avez-vous pris conseil. — Quel conseil, répondit la chèvre, voulez-vous que j'aie ; prenez votre part et me laissez la mienne.—Voire, dit le loup, as-tu fini ? Certes, il n'en sera autrement que

je l'ai dit. Et pendant que le loup et la chèvre disputaient, Renard jette ses yeux vers le tas d'éteules et voit les queues des chiens et dit à Isengrin : beau compère, prenez garde à votre affaire, car je vois telle chose que vous ne voyez pas. — Par la corbleu, dit le loup, il ne sera autrement. J'aurai le grain et elle aura la paille.— En non Dieu, dit le Renard, beau compère, je n'en dis que pour votre bien et bien vous en advienne. Prenez-y garde, je m'en vais; et Renard se part d'Isengrin et monte en un tertre pour voir la fin que son compère fera. Et Isengrin prend ses sacs entre lui et son charreton et les emplissait de froment. Par la mère Dieu, dit la chèvre, à l'aide mes enfants! et les chiens sautent hors de l'éteule et ne demandent que cela, et se jettent ensemble sur lui et le renversent à terre, le ventre dessus, et lui montent sur la gorge et lui font plus de cent plaies et faisaient voler les flocons de son poil vers le ciel, et l'atournèrent de telle manière qu'on n'y sentait plus ni pouls ni haleine, et le croyaient avoir mort. Et prenent le froment et le portent au grenier de la chèvre et le charreton prit Isengrin et le mit le plutôt qu'il put, à grande peine sur la charrette et se part aussitôt de là et le mène vers son logis.

» Alors le renard arrive à sa rencontre, qui avait tout vu et qui en était joyeux car c'était sa nature. Il était joyeux quand malheur arrivait aux autres, et lui dit en se moquant : Beau compère, il me pèse moult de votre peine et si vous m'en eussiez cru, il en fut autrement qu'il n'est, car je vous disais bien que vous prissiez garde à votre affaire, que je voyais telle chose que vous ne voyiez pas.

» Renard! Renard! dit Isengrin, qui n'a plus d'ami que vous, il n'en a point. On m'a fait honte, je l'amenderai quand je pourrai.

» Alors Isengrin se part du renard et renard lui fait la loupe.

» Et Isengrin s'en va en son hôtel, où sa femme dame Hersant l'attendait et ses enfants, et quand ils le virent gisant dans la charrette sur un peu de paille, ils commencèrent à se moquer et lui dirent : voilà tout ce que vous rapportez de votre campagne si bien préparée, est-ce là le froment que vous nous deviez amener pour faire des gâteaux en carême ! Et Isengrin descend de la charrette tout blessé et s'en va le col baissant coucher en son lit et ne fut pas guéri de ses plaies avant cinq mois de l'an. »

LA CHAMBRE

DE JUSTICE



ÉPISODE DE L'HISTOIRE DU XVIIIe SIÈCLE

1716

PAR M. AUGUSTE NICAISE.

Le grand Roi venait de mourir. Avec le Régent, Philippe d'Orléans, commençait ce carnaval des sens, de l'esprit et de la politique, qui s'appelle le 18e siècle. Les austérités des dernières années du grand règne, les malheurs qui avaient frappé le monarque et le pays affamaient de jouissances et de luxe la cour, la noblesse et la bourgeoisie. Le gouffre du déficit entrouvert sous les lambris de Versailles, se creusait de plus en plus, et les ministres, qui se succédaient aux côtés du Régent, cherchaient chaque jour les expédients financiers destinés à payer les dépenses du lendemain.

L'écossais Law, dont la déplorable intelligence devait achever la ruine du pays, présentait chaque mois au Régent un mémoire qui préconisait une panacée financière, un remède à ce mal profond dont l'issue était la banqueroute.

En dernier lieu les finances avaient été données au duc de Noailles, homme instruit, intelligent, mais d'une trop grande mobilité d'idées et de projets. Il avait assuré le paiement de l'armée et des rentes, remanié les impôts, supprimé ceux levés en vertu de lettres ministérielles, réduit de trois millions et demi les tailles pour 1716, accordé des remises sur la capitation, les fermes, le dixième, supprimé les droits de circulation des bestiaux, réduit au denier 25 les rentes qui étaient au denier 12.

Le 7 décembre 1715, il avait été ordonné que tous les billets d'Etat seraient vérifiés et liquidés. Cette opération appelée le *visa* fut confiée aux frères Paris qui avaient déjà révisé les comptes des receveurs généraux.

En mars 1716 un édit du roi établit la Chambre de Justice.

Le duc de Noailles accusa ceux qui avaient des charges publiques, les financiers, les traitants, d'être dilapidateurs et faussaires, et il disait dans l'édit de 1716 :

« L'épuisement où nous avons trouvé notre royaume et la déprédation qui a été faite des deniers publics pendant les deux dernières guerres, nous obligent d'accorder à nos peuples la justice qu'ils nous demandent contre les traitants, agents d'affaires, leurs commis et préposés, qui, par leurs exactions, les ont contraints de payer beaucoup au-delà des sommes que la nécessité des temps avait forcé de leur demander.

» Contre une autre espèce de gens, auparavant inconnus, qui ont exercé des usures énormes en faisant un commerce continu des assignations, billets et rescriptions des trésoriers, receveurs et fermiers généraux.

» Les fortunes immenses et précipitées de ceux qui se sont enrichis par ces voies criminelles, l'excès de leur luxe et de leur faste, qui semblent insulter à la misère de la

plupart de nos autres sujets, sont déjà par avance une preuve manifeste de leur malversation, et il n'est pas étonnant qu'ils dissipent avec profusion ce qu'ils ont acquis avec injustice; les richesses qu'ils possédaient sont les dépouilles de nos provinces, la substance de nos peuples, le patrimoine de l'Etat.

» C'est ce qui nous détermine à ordonner l'établissement d'une Chambre de Justice, composée des officiers que nous choisirons dans plusieurs de nos cours, avec pouvoir de connaître les crimes,délits et abus qui ont été commis dans les finances de l'Etat et à l'occasion des deniers publics par quelques personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, et de prononcer à cet égard les peines afflictives et pécuniaires qu'il appartiendra.

» Les restitutions qui seront ordonnées à notre profit serviront à acquitter les dettes légitimes de notre royaume, et nous mettront en état de supprimer bientôt les nouvelles impositions, de rouvrir à nos peuples les plus riches sources de l'abondance par le rétablissement du commerce et de l'agriculture, et de les faire jouir de tous les fruits de la paix.

» Nous avons par le présent édit érigé et établi, érigeons et établissons une Chambre composée des officiers de nos cours, qui seront par nous nommés pour servir en ladite Chambre, qui tiendra ses séances au couvent des Grands-Augustins de notre bonne ville de Paris, et être par eux procédé sans aucune discontinuation tous les matins depuis sept heures jusqu'à onze heures, et même les après-midi pour les affaires civiles, depuis trois heures jusqu'à six, à l'instruction et jugement des procès civils et criminels et autres différents mus et à mouvoir à la requête de notre procureur général en ladite Chambre

pour raison de péculat, exactions, concussions et malversations au fait de nos finances.

» Donnons et octroyons, par notre présent édit, grâce et absolution à ceux des coupables et complices des cas et faits susdits, lesquels, avant d'en être accusés ou prévenus, donneront à notre procureur général en ladite chambre leurs déclarations des dits crimes et délits par eux commis et par leurs complices, ensemble les mémoires, instructions et pièces suffisantes pour connaître le montant des gains excessifs et des sommes que la dite chambre jugera devoir être restituées, au moyen de quoi, pour raison desdits crimes et délits, les dits coupables ne pourront être recherchés, inquiétés et poursuivis extraordinairement à présent ni à l'avenir, directement ni indirectement par quelque personne et sous quelque prétexte que ce soit.

» Accordons à ceux qui voudront se rendre dénonciateurs desdits crimes, délits et malversations, pour récompense des frais qu'ils seront obligés de faire pour leurs peines et vacations le cinquième des amendes et des confiscations qui nous seront adjugées. »

La terreur que cet édit jeta parmi les financiers, les traitants, les gens d'affaires fut considérable.

Un grand nombre quittèrent immédiatement la France, d'autres se suicidèrent. Tous, innocents ou coupables, n'ignoraient pas qu'ils seraient contraints de s'appauvrir au milieu des angoisses d'une implacable enquête.

La terreur financière arriva à son comble lorsque deux déclarations du 17 mars et du 1er avril 1716 décrétèrent la peine de mort contre quiconque menacerait, insulterait ou détournerait les dénonciateurs ; les galères perpétuelles avec confiscation contre les accusés qui présenteraient un faux état de leurs biens, le bannissement, le

carcan et les galères contre les recéleurs et complices, et permission à tous dénonciateurs, même aux laquais et domestiques des justiciables, de déposer sous des noms empruntés.

La procédure de la Chambre de justice consistait dans l'emploi des formalités et moyens suivants.

Si les gens taxés aux rôles que nous donnons plus loin venaient de suite faire la part du feu en abandonnant la plus grande partie de leur fortune, on leur laissait la liberté.

S'ils fuyaient, leurs biens étaient séquestrés et vendus, et ils étaient condamnés à mort par contumace.

S'ils attendaient leurs juges en continuant à gérer leurs affaires, ils étaient d'abord jetés en prison, on perquisitionnait leurs maisons, on dressait par inventaire l'origine de leurs biens meubles et immeubles; on leur faisait subir la torture ordinaire et extraordinaire pour les contraindre à avouer les sommes ou les valeurs qu'ils auraient dissimulées.

Voici, d'après des documents inédits trouvés par nous dans la collection Bertin du Rocheret (vol. manuscrit 115, année 1716, Bibliothèque d'Epernay, fonds Bertin du Rocheret), comment on taxait les gens réputés trop riches:

X...., âgé de 50 ans, a de bien 400,000 livres. Il est depuis l'âge de 20 ans dans les affaires. Il a été huit ans commis à 1,200 livres.

Depuis ce temps jusqu'à présent il a toujours été dans les traités, et suivant sa déclaration il a eu, savoir :

Dix mille livres de patrimoine, ci	10,000
De dot.....	3,000
De succession	7,000
Total..........	20,000

La déclaration de biens monte à 400,000 livres, consistant en une charge de secrétaire du roi valant. 80,000 liv.

Rentes sur la ville	40,000
Billets d'Etat..............................	50,000
Terres....................................	50,000
Maisons...................................	60,000
Patrimoine ci-dessus spécifié............	20,000
Fonds dans les affaires	100,000
Total.....	400,000

Les dettes à distraire montent à 50,000 livres ensemble les 20,000 de patrimoine, au total 70,000 livres.

Reste partant 330,000 livres qu'il a dû reste, distraction faite de son patrimoine et de ses dettes.

Il est taxé à 230,000 livres payables, savoir :

En sa charge de secrétaire du roi.........	80,000
Rentes sur la ville.........	40,000
Billets de l'Etat..................	50,000
En argent comptant.......................	60,000
Somme pareille. .	230,000

Par ainsi prélevé son patrimoine, la dot de son épouse et ses dettes payées, le tout suivant la déclaration, il reste au cotisé un gain de la somme de 100,000 livres.

Comme on le voit, ce procédé était d'une excessive simplicité.

Une correspondance complètement inédite, puisée aux sources que nous indiquions tout à l'heure, nous donne de curieux détails sur quelques incidents de ce sombre épisode de notre histoire, si peu connu quoique si rapproché de nous.

« La Chambre de Justice, écrivait-on à la date du 1er avril 1716, fait rage parmi les gens d'affaires. Ils sont

contraints de déclarer leur naissance en faisant voir par billet de partage et par contrat de mariage ce qu'ils étaient et ce qu'ils avaient avant d'entrer dans les affaires.

» On a amené tous les jours Bournalais de la Conciergerie aux Augustins. Quand il entra hier tout le peuple et les laquais assemblés à notre porte se mirent à crier au voleur. On a affiché avant hier la vente de ses chevaux qui se fera dans sa maison. On n'a trouvé chez lui que 400 livres d'argent. Il n'y en avait pas davantage chez les autres qui ont été arrêtés, ce qui est cause qu'on ne leur permet pas de parler à leurs amis.

» M. de Sauray, trésorier de l'extraordinaire des guerres, fut arrêté hier. On envoya en même temps beaucoup d'ouvriers dans sa maison pour démolir et creuser dans les endroits où l'on croit que son argent est caché. Il se découvre une infinité de choses par les déclarations que sont obligés de faire ceux qui ont sous leur nom des effets qui ne leur appartiennent pas.

» On fait bien des histoires à propos de ces déclarations et dénonciations.

» On dit qu'un homme se présenta au greffe de la Chambre ces jours passés et promit de découvrir une personne riche, qui avait gagné tout son bien dans les affaires, si on voulait lui donner le cinquième au lieu du dixième promis par la déclaration du Roi. Ces messieurs lui ayant dit qu'aux termes de la déclaration, ils pouvaient récompenser les dénonciateurs en proportion de l'importance des découvertes, il leur répliqua qu'il ferait trouver trois millions.

» Ce qu'il demandait lui ayant été promis, il dit qu'il était lui-même cette personne riche de trois millions qu'il avait gagnés dans les traités.

» On parle si différemment de M. le chancelier de Pontchartrain au sujet des déclarations, que je suis persuadé que tout ce qu'on en dit est faux.

» Voici l'une des manières dont on raconte ce qu'on dit lui être arrivé.

» M. le Procureur général de la Chambre alla le visiter et après bien des excuses lui fit compliment de donner la déclaration de ses biens.

» M. le chancelier après l'avoir écouté avec beaucoup de tranquillité lui dit :

» Monsieur, j'ai été contrôleur-général, j'ai rendu mes comptes qui ont été arrêtés dans les formes. Depuis, je suis chancelier et je ne rends raison de ma personne et de mes affaires qu'à la personne du Roi.

» Si on veut passer par dessus les règles de la justice et user de violence à mon égard, cent pistoles suffiront pour entretenir la vie que je mène à présent et je les trouverai toujours, et en même temps il tourna le dos.

» On apporte tous les jours aux Augustins des charretées de cassettes remplies de papiers, à la visite desquels les commissaires de la Chambre sont occupés tous les après-midi jusqu'à sept et huit heures du soir.

» Les prisonniers auxquels ces effets appartiennent sont présents à l'ouverture qui s'en fait et on les interroge sur tout ce qui est obscur ou douteux.

» On dit que la vente des maisons, terres et charges des gens d'affaires qui ne fourniront pas l'argent qu'on leur demandera se fera pour des rentes sur la ville, des augmentations de gage, des billets d'Etat et autres effets qui déchargeront d'autant la couronne des dettes dont elle est chargée. »

On écrivait à la date du 9 mai 1716 :

« On souhaite avec ardeur en province de savoir ce qui

se passe à la Chambre de Justice. Mais les délibérations sont tenues si secrètes qu'il est difficile d'en avoir des nouvelles certaines. On n'amène plus Le Normand, et les deux présidents de la Chambre assistent à toutes les audiences, au lieu qu'auparavant il n'y en avait qu'un.

» A l'égard de Bournalais il n'y a pas d'apparences que son affaire finisse sitôt à cause de la grande quantité de ses papiers dont on fait la description en sa présence. Je le trouve vieilli de plus de dix ans depuis Pâques. Je ne sais s'il est attaqué de la goutte, mais il ne peut plus descendre de carosse qu'avec le secours de deux personnes qui le soutiennent, au lieu qu'auparavant il était prompt comme un éclair pour n'être aperçu d'aucun spectateur. La vente de ses chevaux de selle est affichée pour aujourd'hui.

» La Chambre manda jeudi le sieur Chatelain pour répondre sur quelque chose dont les prisonniers l'avaient chargé, sur les dissimulations qu'on remarqua dans ses réponses, on le fit retirer, et la Chambre, après avoir pris les conclusions du Procureur général, le décréta. Il fut donc arrêté dans le moment et un commissaire partit aussitôt dans le carosse du prisonnier même pour apposer le scellé sur ses effets.

» On ne trouva chez lui que 1,300 livres, et encore il les avait reçues la veille.

» On trouva qu'il doit cinq millions, soit que ces dettes soient réelles ou simulées. Mais un de ses créanciers bien sérieux m'a dit hier qu'après avoir fait la recherche de ses biens pour les faire saisir, il lui avait trouvé pour plus de dix millions d'effets en fonds et constitutions de rentes. C'est une fortune assez honnête pour un homme qui a été batelier à Tours.

» On disait que Paparel avait été arrêté dans le Midi;

Mais comme son fils était le soir aux Tuileries, il n'y a pas d'apparence que cette nouvelle soit vraie.

» On dit que les déclarations qui ont été faites par ceux qui y sont sujets montent à un milliard huit cents millions. Biens des gens prétendent qu'on fera trois classes de ceux qui ont eu part aux affaires du roi.

» Dans la première seront ceux qui ont agi avec honneur. Dans la seconde ceux qui ont été dans les traités où ils ont fait de gros profits d'une manière cachée. Dans la troisième ceux qui ont malversé ou fait une usure publique.

» On prendra à la première classe les deux cinquièmes des biens contenus dans leurs déclarations, à la seconde les trois cinquièmes, à la troisième les quatre cinquièmes, sans préjudice pour ces derniers des peines portées par les édits et les déclarations concernant l'établissement et la jurisprudence de la Chambre de Justice et encore sans préjudice pour tous de la confiscation des biens omis dans les déclarations. »

Ainsi ceux qui avaient agi avec honneur se virent confisquer les deux cinquièmes de leurs biens déclarés et la totalité de leurs biens non déclarés.

Ce déploiement de rigueurs ne produisit pas les résultats financiers qu'on on attendait ; grâce à la protection des gens de cour, qu'achetèrent les financiers, les taxes furent réduites pour un grand nombre d'entre eux, supprimées pour d'autres ; et où on espérait obtenir 220 millions on ne fit rendre que 70 millions, dont une partie s'égara avant d'entrer dans les coffres de l'Etat.

Crozat, le célèbre financier, pour échapper aux poursuites de la Chambre de Justice, céda au conseil des finances le monopole du commerce de la Louisiane qu'il tenait

de Desmaretz, et qui fut ensuite donné à Law, sous la condition qu'il formerait une compagnie de colonisation.

Le pouvoir ne retira aucun profit de la Chambre de Justice. Des cris de colère et d'indignation s'élevèrent bientôt contre elle, et elle fut supprimée en mars 1717, après une année d'existence.

Les annalistes du temps, les historiens de cette époque et du 19e siècle n'ont donné que peu d'attention à cet événement qui bouleversa si profondément pendant une année la société française, et fut la cause d'un trouble et d'un déclassement pour beaucoup de fortunes et de situations.

Saint-Simon, si prolixe sur la querelle des ducs et pairs, mentionne seulement deux ou trois fois la Chambre de Justice. Le Journal de Barbier n'en parle pas, puisqu'il commence en 1718. Les autres auteurs de mémoires sur le 18e siècle, ne lui ont point accordé plus d'attention que Saint-Simon.

Nous avons pensé qu'il était intéressant de remettre en lumière cet épisode de notre histoire et de publier le rôle des taxes de la Chambre de Justice.

Le besoin de réparer leurs pertes fit naître chez ceux qui les avaient subies, cette frénésie de spéculation qui s'empara de toutes les classes lors de la création par Law de la banque du Mississipi en 1717.

ROLES

DES

TAXES DES GENS D'AFFAIRES

ARRÊTEZ EN LA CHAMBRE DE JUSTICE

EN 1716 ET 1717

EN VERTU DE LA DÉCLARATION DU 18 SEPTEMBRE 1716

DONT LE PRODUIT DOIT ÊTRE UNIQUEMENT EMPLOYÉ A L'EXTINCTION D'UNE PARTIE DES DETTES DE L'ÉTAT.

PREMIER ROLE DE TAXE

DU 7 NOVEMBRE 1716.

Chindré et sa femme	414,000 livres
Chapelle	166,000
Cabou	230,000
Beaujour d'Usson	280,000
Le président Aubert	1,220,000
Châtelain	2,300,000
Ferlet	900,000
Ardiller	20,000
Camelot	320,000
Ch. Hoggen	105,000
Adine	210,000
Jean de la Vieuville	600,000
Philippe de la Vieuville	380,000

Béraud...	75,000 livres
André..........................	420,000
André d'Aury	370,000
Aubert-Poultier..........	350,000
Audiger Comerin........	22,782
Avril de l'opéra	190,000
Pierre Baer..........................	220,000
La veuve Aubry......................	256,000
Aubouin	8,000
Aviat.......	110,000
Ayimer	12,000
François Aymé	6,000
Etienne Avignon	7,000
Joseph Aben.........................	20,000
François Aubert......................	710,125
Jean Besançon	234,000
Blanchard et Bonneuil	50,000
François Brunaud	140,000
Bonneau	400,000
François Barbier......................	103,000
François Barival de Saint-Louis	100,000
Jean Baudoin de Puscon...............	140,000
Girard Bazin	180,000
Hamelin et sa femme	42,000
Beguin	195,000
Boitard	300,000
Antoine Chevalier	150,000
Jean Rouffier...............	220,000
J. J. Baraillier........................	887,000
Nicolas Carillon......................	720,000
Les héritiers Cousin	570,000
Joseph Chalmet......................	319,000
François Gadinel	400,000

La succession Chabert................	100,000 livres
Victor Fournier......................	495,000
P. Marin	1,500,000
TOTAL........	17,184,907 livres

DEUXIÈME ROLE

DU 14 NOVEMBRE 1716.

Guyon de Mariois.........	300,400 livres
Mallet de Batilly......................	90,000
François des Portes..................	50,000
Foubert de Fargers..................	100,000
Antoine du Hamé.....	160,000
Charles Boucher......................	50,000
Le Roux, caissier........	400,000
Benoit de la Bombe..................	68,000
Jacques des Hayes...................	200,000
Chardon de Bouvier..................	156,000
Hartault de Mérolles.........	112,500
Daunai................................	70,000
Pierre du Tremblay.	158,000
Claude de Beauffort..................	100,000
Bertrand d'Herbault	73,000
Jean Pigeon de Saint-Paterne	118,000
Jean Doré	40,000
Jaques de Floissac...................	133,000
Charles-Réné de July	333,000
Jean-Pierre Duc.......	35,000
Germain le Duc.......	20,000
Pierre le Meignan	172,000

Pierre le Juge de Fougers	126,000 livres
Nicolas Jaudert	60,000
Edmond Jorel, caissier	78,000
Sévelinge	212,000
Beaucond	33,000
Denis Soefre de Vilfaureuse	108,000
Jorand de Villiers	99,000
Anne Breton, veuve Pierre Masson	336,000
Succession de François Verrier	352,725
Pierre de Lormé de Parizy	1,618,062
Guillaume de Rochefaucond	185,300
Mery de Frenil de Frésinet	108,000
Jaques Mosnier de Saint-André	50,000
François de Villemur	41,000
Savoye et Brivady	158,000
Jean Thévenin	400,000
François Capitain	225,000
Martin Champion	90,000
Jean Chappé	100,000
Antoine Cugny	57,504
Claude Caqué de Muré	50,000
François Chevalier	44,000
Costé de Champeron	125,000
François Crucherot	50,000
Claude Ramos de Béos	339,000
Jean Guyon	44,000
Louis Hayrault	200,000
Paul Savoye	479,000
Gilles Masson	1,200,000
Succession de Poulletier	800,000
Silhouette	350,000
Succession de Noziers	340,000
Du Moulin	40,000

Succession de Saint-Amant........	600,000 livres
Parart du Puy-Neuf..	315,000
Jean-Baptiste de Saint-Léger	239,888
Blachet............................	94,000
Jean de Bonnevie......................	100,000
Duret de Vieuxcourt..................	3,200,000
TOTAL du 2e rôle.....	14,965,379 livres

TROISIÈME ROLE

DU 21 NOVEMBRE 1716.

Brunet de Rancy......................	4,200,000 livres
Cormery	400,000
Le Président Cavel, de Rouen..........	440,000
Veuve Carres	180,000
Chevalier Le Vieux....	500,000
Veuve Le Vieux..............	25,000
Chevalier................	50,000
Me Ranchin........................	60,000
Cousin.....	57,000
Chapuseau de Baugé................	110,000
Edme Cadet	25,000
François Camusat	130,000
Courtiart...............	90,000
Succession Cocquille..................	66,000
Veuve Chamblain.....................	18,000
Veuve Dasencey......................	137,500
Daubigny	320,000
De Bonny............................	360,000
Champerin	44,000

Castel	100,000 livres
Samuel Froment	196,000
Denis Froment	24,550
Veuve Eberard	300,000
Orceau de la Bloisière	280,000
Orceau des Arrênes	540,000
Jean Orceau de Passy	350,000
Veuve et succession Pierre Orceau	270,000
Veuve du Bouchet	504,000
Héritiers Louis Prosper Boüin	4,000,000
Veuve et héritiers Parent	325,000
Veuve Blin	80,000
Louis Orceau	440,000
Veuve Bocquet	20,000
Blot	55,000
Barrier	60,000
Renier	94,825
Bougis	40,000
Brurlé	123,000
Buisson	93,000
Baillac	100,000
Routot	165,000
Berte	54,000
Montegly Poitevin	226,000
François Revol	180,000
Revol des Grassières	190,000
Romanet	4,453,000
De Jancen (Jean Maréchal)	576,000
Champeron	450,000
Michel le Ret	460,000
Dazy	390,000
Le Bret	295,625
De la Cour frères	278,000

Barat de Champié	125,000 livres
Du Pau	35,000
Davié..............................	80,000
De Vizier.	283,000
Crozat, veuve d'Aguin	264,000
Du Lac de Ré	110,000
Cartet.............................	36,000
Fradet.............	240,000
Feucherolles.......	100,000
De la Rose.........................	70,000
Lembac.............	520,000
Dante	82,000
Augland de la Forêt.................	180,000
Mercy de Sainte-Marthe........	166,931
Veuve Guigon........................	58,000
Veuve du Plessis....................	60,000
Gaguiot............................	140,000
Henry	156,950
Succession Guilbert.................	1,566,000
Grimodet et sa femme................	123,000
Charpentier des Bœufs...............	3,031,860
TOTAL du 3e rôle.......	28,275,841 livres

QUATRIÈME ROLE

DU 28 NOVEMBRE 1716.

Paulin Prondre, président des comptes..	1,900,000 livres
Antoine Crozat, trésorier des ordres	6,600,000
Thomas Rivier.......................	3,000,000
Pierre Ogier	1,677,000

Maynon...............	2,742,000 livres
Jacques-Rolland Moreau	97,650
Michel Le Gras	116,022
Simon Moutagnon.......	228,000
Nicolas Moreau.............	60,000
Julian	26,000
Nicolas Trimart......................	208,000
Femme de Richard...................	20,000
Adrien Reveillon.....................	280,000
Jean Charles	118,000
Bevrigne du Jardin..................	269,080
Chanmelet de Borga..................	140,000
Charles Lelièvre	88,000
Jean Pajot..........	10,000
Joseph Pirouin...............	130,000
Pernaud du Bast	70,438
Prouin....	10,700
Louis Geoffroy.........	197,500
Hardy du Plessis	61,000
Lorne de Fontenay	126,000
Etienne Cornette	578,000
Jean Darras	550,000
Jean Goujon...........	1,349,552
Remy fils............................	13,000
Boutin Charles...........	60,000
Hyacinthe Gaspar Caze.....	60,439
Cotte de fer.................	60,000
Ambroise Tabouret............	36,250
Henry d'Elpèches et sa femme.	1,500,000
Victor Legris	80,000
Succession de Pierre Moutier......	288,000
François Mesnard	46,000
Simon Magoulet.......................	38,500

Charles Lavalette	80,000 livres
Richer de Rhodes	18,000
Amoniot	600,000
Veuve Claude Chopin	25,500
Guillaume Grenel	41,000
Antoine Poury	225,000
Pierre Garnault	100,000
Antoine Le Clerc	110,000
Nicolas Levasseur	93,000
Charles Pioger	40,000
Predecelles	36,625
Louis de Noraud	9,000
Haunet	130,000
Succession d'Hubert	90,000
Gourel du Clos	102,000
Etienne Potier	92,000
Guillaume le Noir	106,000
Charles le Gendre	20,000
Henry Landry	150,000
Succession de Buisson et d'Elfrèches	180,000
Boulet Michel	40,000
Nicolas Béguin	69,400
Dury de Nainville	460,000
Louis Barbier	283,000
Jean Castain	50,000
Chapelet Deville	410,000
Vireau de Villeflix	400,000
Veuve Antoine Chevalier	240,000
De Vienne de Vallière	8,437
Veuve Pierre Thomé	621,000
Louis Thomé	200,000
André-Romain Thomé	55,000
Pierre Thomé fils	139,000

Pierre du Quénoy.....................	100,000 livres
Veuve Pierre.........................	18,800
Claude Cambray.......................	7,000
Total du 4e rôle.....	29,344,903

CINQUIÈME ROLE

DU 5 DÉCEMBRE 1716.

Marchand.....	150,000
Michel Allain........................	3,000
Guilh. Gast de la Lande...............	133,000
Jean Renoux..........................	180,000
Michel Saunier, agioteur..............	4,000
Veuve Michel Simon..........	45,000
Claude Sanglot........................	19,000
Louis Tabouret..	66,000
Nicolas Césille.......................	43,000
André Loubet..........................	100,000
J.-B. Renard..........................	80,000
Jaques-François Brunaud...............	6,000
Jean Chauvet..................	100,000
Fr. d'Ant. Coquille d'Auterive..........	20,000
Jean Bereze...........................	2,000
Jean Bodinet..........	8,000
César de Rasle.	68,000
François Gabriel Bourdelet............	6,500
Pierre Royer, de Dijon................	9,000
Fr. Charle Broutin de Montigny........	15,000
Héritiers Martillois..........	4,000
Charles Bize..........................	3,000

Fr. Bourge	10,000 livres
Jean Joseph Veillard	6,500
François Chevalier	9,825
Charles Cressey	27,000
François Champouy	36,600
Dominique Chevalier	33,000
Joseph Coulondre	16,000
Simon Charles Baulieu	7,000
Pierre Beauregard l'Omelette	114,000
Guillaume Querelle	41,000
Antoine et succession Neret	600,000
Paul Saget, héritier par moitié de Denis Barthe	200,000
Antoine Béranger fils	48,144
Charles Villiau des Epoisses	360,000
Philippes de Monchy	480,000
Jean-Pierre Chalian	1,400,000
Monnet, intéressé à la marine	580,000
Louis Prondre de la Siblierre	100,800
Vincent du Fléaux	117,000
Jean-Baptiste Dion de Saint-Jorry	32,000
Veuve Beaucousin	34,500
P. et héritiers d'Ocq	35,000
Louis Feste de Noisy	106,000
Philippes Bouret	37,300
Fr. Baraton de Villeneufve	33,000
F. Gaillard de la Bonnetierre	174,000
Julien de La Faye	225,000
Philippes Corvoisier	10,000
Amet	20,000
Guillaume Minard	34,600
Honoré Povié	114.300
Charles Neret et succession	110,000

Henry Girox	100,000 livres
Jean Jamet	38,100
Charles Le Normand, veuve et succession.	300,000
Guillaume Le Normand Hervée.........	25,900
Charles Fr. Paul Le Normand	41,000
Héritiers Pasquier..............	24,000
Laurent David	55,000
Etienne, veuve Jony et succession......	43,000
Etienne Aubry de Lombard............	4,000
Charles-Henry Delombre	8,000
Antoine Aubet	4,000
Pierre Arnauld, pourvoyeur............	6,000
Charles Simon Bernard................	15,500
Thomas Bille.............	27,500
Jaques Aubert	3,000
Bernard Bretoy.......................	15,500
Etienne Bouret....	6,000
François Bouret......................	47,000
Jean Toutun.........................	219,000
Jaques-François Bertot................	8,000
Louise, veuve Borret..................	4,000
Louis Bernard	6,000
Jean Contand.........................	288,000
Jean Housard.........................	13,300
Michel Halin, veuve et héritiers........	300,000
Pierre Donvert.......................	3,000
Joseph Charles.......................	8,325
Simon L. Carteron	4,000
Antoine Courtia......................	7,000
Veuve Binard	3,000
Louis Durand.........................	8,000
François Raffy	520,000
Georges Raffy........................	204,000

Antoine-Alexandre Raffy	366,000 livres
Veuve Gaspar Dodun................ .	8,000
Anne Charpentier......................	2,000
Romain Douceur	2,000
Etienne Du Vivier Coiteux.............	6,800
Léonard de La Chablerie..............	8,000
Louis, héritiers Champagne............	7,900
De Cauvoisin d'Harnoncourt, v[e] et suc[on].	3,465
Jean de la Porte......................	6,000
Nicolas veuve Coquille	10,000
Charles Dogeau	4,000
Jaques Durand.........................	520,000
J. Remy Heynault.....................	1,100,000
TOTAL du 5[e] rôle.....	10,606,559 livres

SIXIÈME ROLE

DU 12 DÉCEMBRE 1716.

Denis Aubry...................... ...	138,000 livres
François Brunet......................	140,000
Veuve Bouvard........................	148,000
François Roilart.............	400,000
Boutet de Guignonville, fermier général.	300,000
Veuve Chevalier et succession..........	25,000
Châtelain de Rancé...................	66,000
Fontanieu	500,000
Président Vallier.....................	555,000
Président Langlois	750,000
Succession Orienval, fermier général ...	400,000
De Blair, fermier général..............	240,000
Langlois, fermier général	3,600,000

Henry Girox	100,000 livres
Jean Jamet	38,100
Charles Le Normand, veuve et succession.	300,000
Guillaume Le Normand Hervée.........	25,900
Charles Fr. Paul Le Normand	41,000
Héritiers Pasquier..................	24,000
Laurent David	55,000
Etienne, veuve Jony et succession......	43,000
Etienne Aubry de Lombard............	4,000
Charles-Henry Delombre	8,000
Antoine Aubet	4,000
Pierre Arnauld, pourvoyeur............	6,000
Charles Simon Bernard................	15,500
Thomas Bille........................	27,500
Jaques Aubert	3,000
Bernard Bretoy......................	15,500
Etienne Bouret......................	6,000
François Bouret......................	47,000
Jean Toutun........................	219,000
Jaques-François Bertot...............	8,000
Louise, veuve Borret..................	4,000
Louis Bernard	6,000
Jean Contand........................	288,000
Jean Housard........................	13,300
Michel Halin, veuve et héritiers........	300,000
Pierre Donvert.......................	3,000
Joseph Charles.......................	8,325
Simon L. Carteron	4,000
Antoine Courtia......................	7,000
Veuve Binard	3,000
Louis Durand........................	8,000
François Raffy	520,000
Georges Raffy........................	204,000

Antoine-Alexandre Raffy	366,000 livres
Veuve Gaspar Dodun.................	8,000
Anne Charpentier.....................	2,000
Romain Douceur	2,000
Etienne Du Vivier Coiteux.............	6,800
Léonard de La Chablerie..............	8,000
Louis, héritiers Champagne............	7,900
De Cauvoisin d'Harnoncourt, v^{e} et suc^{on}.	3,465
Jean de la Porte.....................	6,000
Nicolas veuve Coquille	10,000
Charles Dogeau	4,000
Jaques Durand.......................	520,000
J. Remy Heynault....................	1,100,000
Total du 5e rôle.....	10,606,559 livres

SIXIÈME ROLE

DU 12 DÉCEMBRE 1716.

Denis Aubry.........................	138,000 livres
François Brunet......................	140,000
Veuve Bouvard.......................	148,000
François Roilart....................	400,000
Boutet de Guignonville, fermier général.	300,000
Veuve Chevalier et succession..........	25,000
Châtelain de Rancé...................	66,000
Fontanieu	500,000
Président Vallier	555,000
Président Langlois	750,000
Succession Orienval, fermier général ...	400,000
De Blair, fermier général..............	240,000
Langlois, fermier général	3,600,000

Raimond, fermier général	437,000 livres
De Mons, fermier général	33,000
Adine, fermier général	20,000
Laugeois, fermier général	30,000
Pellart, fermier général	100,000
Thomé, conseiller	10,000
Bulet de Chamblain	10,000
Jean Duret	65,000
Pierre de Saint-Laurent	42,000
Samuel de Milly	30,000
Veuve et succession Lamblin	390,000
Souning, receveur général	600,432
Prot, receveur général	758,000
Le baron de Laure	180,000
Antoine Poitevin	174,000
Rouillé de Beauvais	10,000
Rouillé du Péré	45,000
Brunet de la Courne	375,000
Parat de Vareille	66,000
Radix	60,000
Héritiers Rossignol	150,000
Jean-Etienne Voland	106,000
Bodin de la Chesnaye	250,000
Veuve Rochon et succession	48,000
Fe Chamblin	31,000
Racine fils	130,000
Marc Antoine Bonnefin	5,000
Desnoyers de Lorme	10,000
Jean Chanclos	86,000
L'abbé Champeron	4,400
Le Meneur du Vivier	54,000
Sa femme	3,000
Bourceau de la Brosse	25,000

Crozat de Ramond..............................	25,000 livres
Bézé..	15,000
Chauvin...	48,000
Veuve Chopinet..............................	9,000
De Maleroy....................................	25,000
Du Moutier....................................	30,000
Jaques de Deloy..............................	6,500
Reneuve...	30,000
Devienne..	32,000
Eustache de Villiers.........................	25,000
Jean Châtelain................................	3,000
Jaques Coulandre............................	30,000
Joachim-David Charlier....................	10,000
François de Longpré.........................	86,000
Ve du Rit, receveur des tailles d'Etampes.	80,000
Chanderlot, recev. des tailles d'Etampes.	27,000
Levieux, receveur des tailles d'Etampes..	80,000
Fontaine de la Cochinnière................	80,000
Mouffle de Champigny......................	780,000
Veuve Lemercier..............................	62,000
De la Rivierre, entrepreneur..............	150,000
De Rouvillois..................................	60,000
Pierre Brunet, Président....................	213,000
Héritiers Boudart, receveur des tailles de Tours..............................	600,000
Nicolas Leleu, receveur des tailles de Reims..............................	260,000
Jean Rolin, receveur des tailles de Sainte-Ménehould..............	100,000
Edme Boudart.................................	100,000
Charles-Henry Adam, avocat au Conseil.	80,000
Boudart, receveur des tailles de Chartres.	88,000
Pierre Ruel.....................................	256,000

François Lefèvre.....................	25,000 livres
Jaques de Vox, agioteur,.....	60,000
Total du 6e rôle....	11,759,332 livres

SEPTIÈME ROLE.

Vitry, fermier général......	148,000 livres
Laporte, fermier général.............	144,000
De Vougny, receveur général de Rouen.	2,644,000
Bouttin, receveur général d'Amiens.....	1,188,607
Mailly du Breuil, receveur général de Tours	1,000,000
Tournières, receveur des Gardes-du-Corps	33,000
Chalas, receveur général de Champagne.	417,000
Durant de Romilly, receveur général de Limoges......................	280,000
Lallemant, fermier général............	1,290,000
Villemarré, Jean Bonaventure, Lelay. es.s.	420,000
Gallois, cy-devant receveur général de Champagne......................	1,000,000
La Ménardie, recev. général de Dauphiné.	300,000
Viel................................	20,000
Rolin de Fourolles	58,000
Rouillé d'Orgemont..................	117,000
Urbain de la Barre	221,000
Frades Huldes.......................	119,000
Soret................................	55,000
Tourreil...............	50,000
Héritiers Léon le Droit	25,000
Sa veuve...........................	10,000

Philippes Marion	26,000 livres
Charles-Alexis Heret..................	6,500
François Heret de La Chaussée.........	30,000
Héritiers Miney à cause de la femme Potier	25,000
Beslard	6,000
Charles Michault	20,000
François Lanican......................	25,000
J.-P. Pinot Lambais......	10,000
Veuve Nicolas Fillon..................	10,000
Louis Péan............................	139,000
Le maire de Compiègne, Bourard et Mingard	43,000
Thiron, fermier général...............	400,000
Lefèvre, fermier général	310,000
Lalire	1,200,000
Grimod	480,000
Maigret, receveur général.............	570,000
Lhéritier.............................	519,000
Poirrier, receveur général............	464,000
Froment de Villeneuve.................	1,000,000
Vaubert, fermier général..............	356,000
Chabannes et sa femme	450,000
Quenet	25,000
Marie Aubert, veuve Alexandre.........	234,000
Jaques Alexandre fils.................	232,200
Coste de Champeron....................	38,000
Aubry et la marquise de Montpipeau sa sœur	900,000
L. Chevalier p. sa femme, enfants, héritiers Fermé	340,000
Courtois de Laverly...................	192,000
Surrey de Saint-Remy..................	255,000
Moreau	36,620

Charles de Busancey..................	30,000 livres
Etienne Desbats......................	12,500
Caquet, fermier général...............	214,000
Montmerqué, receveur général.........	480,000
Guyot de Chenizot	835,000
François Gallois......................	150,000
Ve Hamelin, femme du comte d'Usez....	6,000
Jaques Mercier...	10,000
Robert..	15,000
Jean-Baptiste Lucos	20,000
Marguerite Lucos.....................	95,000
Thierry, pour sa femme Lucos.........	10,000
Mancy................................	26,000
Fayard, banquier..	40,000
Pierre le Tellier........	46,000
Veuve Ruby	51,000
Veuve Lucos.........................	39,000
Renaud Lombard.......................	10,000
Christophe Lenoir	56,000
Legendre, caissier.....	20,000
Marie Alma...........................	9,000
Jean Mordelet........................	7,000
Preaudeau............................	5,000
Charles Martin.......................	6,000
Hérault...	20,000
Nivelle..............................	4,000
Nivelle.................	25,000
Succession Gallier...................	33,000
Succession Lenain....................	2,000
Tournières	33,000
Succession Louis Langlois............	10,000
Héritiers Forcet.....................	133,300
François Maillot.....................	21,000

Coutière	48,000 livres
J.-B. Nivelle de la Chaussée............	12,500
Hénaut, garde-magasin...	43,000
Bourgevin............................	15,000
P. Adrien Douilly.	61,000
N. Riou Douilly	52,000
Vve De Lannay, fermier général........	50,000
Veuve Pélicier, fermier général........	76,000
Renée-Françoise Pellissier.............	10,000
Anne de Courcelles	62,000
Philippes Pélicier	2,000
Pasquier de Franclieu..	110,000
Habert	390,000
Guichon...............................	41,000
Veuve Courcelles.......................	16,000
Charles Lhuillier..........	36,000
Ménard du Plessis..	105,000
Sa femme	19,869
Clairsan	50,000
Jean Millot	120,000
Total du 7e rôle....	21,120,596 livres

HUITIÈME ROLE

DU 2 JANVIER 1717.

François Legendre, fermier général	300,000 livres
S. Gervais............................	20,000
Vougny..........	25,000
Legrand...............................	60,000
Du Tronchet, fermier général..........	300,000

Alexandre le Riche, receveur général...	522,000 livres
Thiroux de Villercy....................	164,000
Jean-Baptiste Visignier........	44,000
Gratien Capronnier	10,000
Mosson...	285,000
Succession Guerdon....................	45,000
Goujon, receveur général de Metz	66,000
Isac de Lucé, receveur général...	200,000
Dodun, receveur général de Bordeaux...	500,000
Langlois, recev. général de Montauban.	20,000
La Croisette	17,000
Nicolas Fouchet.....	30,000
Dagourt de la Grange..................	15,000
Lamotte............................	65,000
La femme de Ferlet....................	54,000
André de Val.........................	18,000
Geoffroy	92,000
Du Puys, trésorier de la maison du Roy..	105,000
Colin, receveur des tailles.............	27,000
Dodbert.............................	75,000
Aubertin de la Roche..................	21,000
Alexandre Du Mas.....................	6,200
Doubleau Ronchy.	20,000
Léon du Mourier	171,000
Jaques de Perrine....................	82,300
Létang de Valicour	62,000
Fleury..........	6,000
Simon de Chotel	6,400
Charlières..........................	11,000
Christine Miot, sa femme..............	6,000
Nicolas La Croix	9,000
Delage, receveur des tailles de Saintes..	252,000
Georges de Lara......................	22,500

Maigret	4,000 livres
Rolée, receveur général de Caen	450,000
Barse	20,000
Marie Petit, femme du Mesnil	11 200
Marin de la Haye	6,400
Geneviève de Saux, veuve Chantereau	9,000
Louis de la Borde	21,250
Veuve Guillaume Fontenay	6,000
Desportes	9,000
Veuve Moncourt	10,000
Claude la Bassière	7,600
Laguerre	10,000
Le Court	43,300
Louis Acourt	22,500
Tavernon	20,000
Bonnin	17,000
S. Ferry	11,000
François-Jean et Anne du Bois sa femme.	185,000
Forbet	184,300
Joseph Lenoir	165,000
Beague	20,400
Gelin de Saint-Martin	4,000
Berlan	25,000
Mezier	26,000
Moignat	25,000
Le Dagre	43,000
Faury	2,000
Lafon	10,000
Haureau	8,000
Rousseau, direct. général de la monnaie.	900,000
Le Vigneur	15,200
Le Normant	17,500
Girard	6,800

Lenfant	12,000 livres
Guillery	6,000
Filloque	4,000
Jaquelot de Monté	4,000
Le Neveu	37,000
Lopé de la Poterie	44,000
Berthe	27,000
Coutard	40,000
Latour	6,500
Malezien de Moujambert	7,000
Veuve Confeu	25,000
Edouard de Machin	100,000
Forguin	25,000
De Traveret	16,000
Pestel	20,000
Jacquinet	10,000
Le Foin	17,500
Louis Moreau	20,000
Bouart	38,000
Lefranc de Brumpré	22,500
Marot	8,000
Le Vassor de Lux	2,030,000
De Poix de Perigny	180,000
Pierre Beron	60,000
Peclavé	48,000
Philippes Regnault	60,000
Lenoble de Petitbois	76,000
Lantage	19,000
François Gaffre	6,000
Gaspar Balade	132,000
Joseph Lebert	7,000
La veuve et héritiers Lefeu	40,000
Bertot	22,500

Léonard Breton	35,000 livres
François Delorme	10,000
Veuve Claude d'Appougny	20,000
Veuve Isac Lemaître	25,000
Mouffle de la Thuillerie	60,000
Godefroy, receveur général de Bourges	400,000
Heron, receveur général de Champagne	335,000
Masson, receveur général de Moulins	500,000
Pernet, receveur général de Limoges	80,000
Dupille, receveur général	82,400
Jean-Paul Courtin	80,000
La veuve le Gendre	183,000
Edouard de Chauffour	157,000
Carqueville, receveur général	350,000
Loubert, receveur général	493,000
Claude Patu	87,000
Racine, receveur général	20,000
Duret de Poligny, receveur général	350,000
De la Joncherre, trésorier de l'extraordin.	600,000
Le Bas du Plessis, id.	1,504,415
De Launoy	1,000,000
Gaudun, trésorier	200,000
Millien	120,000
Lemercier	540,000
Verseur	230,000
Le gendre d'Arminy	300,000
Bille	18,000
Du Ruau Palu	100,000
Grimaud, fermier général	150,000
Fermé	300,000
Benoit Ponget	25,000
Artaud	3,000
Marchal	15,000

Nice du Change..........	20,000 livres
Jaques du Pré	8,000
Pongin de Normion.................	53,000
François Février	10,000
Louise Langlois, femme Bouchet........	25,000
Anne-Marie Benoit....................	44,000
Le Clerc de la Mothe..................	6,000
Louis Petit	300,000
François Le Roy	17,000
Succession du Doyer..................	110,000
Piètre	98,000
Aubourg............................	440,000
Veron................................	30,000
Oursin..............................	2,600,000
Domreur.............................	255,000
Broutin, sa femme....................	57,000
Dondan....................	225,000
Theris..............................	150,000
Feriol..............................	150,000
Lemée, com^r. au Parl^t., fils du f^r général.	380,000
Succession Joly.	15,000
François Lenoir......................	18,500
Denis d'Apougny......................	44,000
Mongelas............................	1,400,000
Landais, trésorier d'artillerie..........	330,000
Lebas de Girangis....................	330,000
Cl. Lebas de Montargis, secrétaire des ordres........................	1,700,000
La veuve Hocquot....................	270,000
Brochet............................	25,000
Aléon, banquier..............	130,000
Gabriel, trésorier des bâtiments........	120,000
Dunoyer, greffier en chef du Parlement..	133,000

Raphael de Castille....................	672,000 livres
Duret d'Arnoncourt....................	174,000
Juillet, receveur général de Lyon... ...	185,000
Le Banc	225,000
Le Godefroy....................	6,500
Lamy	86,000
Ganeau..............................	75,000
Le Tessier et sa femme................	22,000
Mailly de Franconville................	48,000
François Bouisse.........	29,000
Montmerqué...........................	8,000
Girardin	6,000
Refregé, banquier.	15,000
De la Beauve	100,000
Du Baril	20,000
Postol	43,000
La veuve et succession Robillart........	25,000
Halma	63,000
Robelastre	10,000
Cenan	15,000
Raoul Poulletier......................	3,000
Pierre Gallois.........................	94,000
Simon Cezille.................	25,000
Claris, conseiller à Montpellier	102,000
Jameil................................	103,200
Duveil et Jérôme Plantier	200,000
Paze.................................	124,500
Pichon	216.000
De Coy..............................	40,000
Saint-Auran, conseiller à Montpellier. ..	60,000
Total du 8e rôle....	29,716,165 livres

Demoiselle Marguerite Vabois, veuve de M. Pierre Goeffroy, receveur des gabelles à Epernay.....................	6,000 livres
Mᵉ Jean Geoffroy, son beau-frère, secrétaire et conseiller du Roy en l'élection d'Epernay......................... ..	15,000
Mᵉ Antoine Quatresols, cy-devant lieutenant de maire d'Epernay.............	10,000
Mᵉ Adam Bertin du Rocheret, cy-devant président au Grenier-à-Sel d'Epernay...	3,000

Ce dernier a été déchargé.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. LE DOCTEUR TITON

PAR M. CH. GILLET.

Ce n'est point sans une certaine émotion que, selon une pieuse coutume, nous nous entretenons, dans le sein de notre société, de ceux que nous avons perdus. Cette émotion a peut-être quelque chose de plus pénible quand celui dont nous nous occupons est mort jeune encore, ayant rempli à peine, comme espace de temps, la moitié d'une carrière ordinaire.

En vous parlant du docteur TITON, nous n'avons pas la prétention de raconter dans tous ses détails une vie qui n'a point été ordinaire, une existence absorbée par l'étude d'abord, et ensuite par la pratique de l'art difficile de la médecine.

Nous nous proposons seulement de présenter cette vie sous ses aspects principaux, et comme l'un de ces aspects c'est le souvenir du pays natal, souvenir auquel s'est toujours rattaché Titon, nous dirons quelques mots de Soudron, village où il est né, et où son corps repose dans un tombeau de famille.

Le village de Soudron est situé à 4 lieues au sud de Châlons. On y arrive dans la direction N/S, par la route de Provins et par un chemin rural classé mais encore inachevé. La route nationale n° 77 et le chemin de fer d'Orléans, station à Vatry, passent à cinq ou six kilomètres de Soudron. Par le chemin rural ou chemin des bois, on traverse des courbes de niveau légèrement mais sensiblement variées, en d'autres termes le voyageur franchit des ondulations de terrain, plateaux et vallons plantés d'arbres verts aux aiguilles piquantes, aux émanations résineuses. Au milieu des pins silvestres, trois éclaircies ont été pratiquées ; elles sont occupées l'une par la ferme de la Bardolle, l'autre par la ferme de Notre-Dame créée par M. Ségalas et la troisième par le petit village de Cheniers.

La *Saillie*, la plus élevée de ces sapinières, est proche de Soudron qu'elle domine d'une quarantaine de mètres, 160-120. Elle s'infléchit dans la direction de la contrée appelée le *Lava*, pour laisser passer à ses pieds la rivière la Soude dont les alluvions et les eaux bienfaisantes ont formé, depuis une éternité, la partie riche des terrains circonvoisins. Sur ce point un rideau d'arbres élancés se présente, puis un pont rustique. Franchir l'un et l'autre est chose facile, et l'on entre de plain-pied dans Soudron.

Dès les temps les plus anciens, comme de nos jours, les cultivateurs de ce village ont espacé leurs exploitations agricoles, entourées de haies et de jardins, sur deux longues lignes parallèles à la rivière. L'une de ces lignes touche au cours d'eau, l'autre ligne opposée s'appuie sur les terrains qui se profilent vers le sud. Entre les deux rangées d'habitations rurales passe, en dessinant quelques sinuosités, le chemin de Vatry à Germinon. Cet ensemble agreste est dominé par une belle église du XIIIe siècle.

La commune de Soudron, qui possède un territoire immense (4,230 hectares) pour une population de 330 habitants seulement, offre un type exact du véritable village de Champagne : des jardins, des vergers, des chènevières près du cours d'eau, des terres à froment, des prairies artificielles aux approches du village, plus loin des terres à seigle, plus haut des jachères parcourues par des troupeaux de moutons à la toison précieuse, et enfin des bois de sapins.

La population est laborieuse, saine d'esprit et de corps, modeste, aisée. Si l'on ne compte pas de grandes fortunes à Soudron, on n'y connaît pas de grandes misères ; le paupérisme n'y existe pas. Ce pays avait donné plusieurs prêtres de mérite : l'un d'eux, l'abbé Brisson, fut principal du collége de Châlons, mais aucun des enfants de Soudron n'était arrivé à une grande renommée.

*
* *

La célébrité, avec ses honneurs et ses avantages, avec les inconvénients et les dangers qui l'accompagnent, était réservée à Auguste-Hubert Titon, né à Soudron de modestes cultivateurs, il y a cinquante-deux ans. A l'âge de dix-sept ans, en 1842, il quittait son pays pour commencer des études qu'il terminait en 1854 par le doctorat en médecine. C'est en son village natal qu'il revint se marier avec mademoiselle Aurélie Desallangre, fille et petite-fille de médecins ayant exercé pendant près d'un siècle à Soudron (1).

(1) M. Desallangre, Jean-Claude, est né à Soudron le 15 mars 1754. Il avait été destiné d'abord à l'état ecclésiastique, mais des raisons de conscience le détournèrent de cette carrière, et comme il avait fait preuve d'aptitude pour les sciences naturelles, il étudia

Dans les deux siècles précédents, ainsi que le constatent les registres de la paroisse, des membres de la famille Titon et des membres de la famille Desallangre s'étaient souvent unis par le mariage. Mademoiselle Desallangre et le docteur Titon ne savaient peut-être pas qu'en contractant alliance selon leur cœur, ils suivaient une sorte de tradition de famille.

Doué d'une intelligence vive, prime-sautière, prompt à s'assimiler dans leur substance et dans leur forme les enseignements nouveaux, Titon fit en cinq ans toutes ses études classiques (1). Doué en même temps de patience et de persévérance, habile à saisir les défauts et les qualités des personnes et des choses, ayant l'esprit observateur et

la médecine et la chirurgie et commença à exercer à Soudron, en qualité d'officier de santé, vers 1780. Il fut un excellent médecin; instruit pour son époque, de mœurs simples et honnêtes, d'un désintéressement absolu ; il était pour ses malades comme un bon père, comme un frère dévoué, son ambition n'allait pas au-delà. Il est mort à Soudron le 20 juillet 1837. Son fils, Desallangre, Louis-Joseph, père de madame Titon, est né à Soudron, le 19 août 1794. Ses études furent dirigées vers la médecine et, suivant les traces de son père dont la clientèle était très-étendue, il exerça à Soudron à partir de 1821 jusqu'à sa mort arrivée le 20 mars 1863.

Une sœur de M. Desallangre, Jean-Claude, a eu de deux mariages deux fils qui ont tous deux embrassé la carrière médicale. Le premier, Girardin, Jacques, est mort du typhus le 4 janvier 1814, en soignant les malades dans les ambulances militaires de Châlons; le deuxième, M. Chauvet, Prosper, exerce la médecine à Juvigny (Marne), depuis quarante-cinq ans.

(1) La durée effective de ces études classiques peut être réduite à 3 années, car le jeune Titon, habitué à vivre à la campagne, ne pouvait supporter lorsqu'arrivait la belle saison, la claustration d'un internat. Il retournait au printemps et pendant l'été à Soudron et revenait seulement à la pension Drouin et au collége pour les compositions hebdomadaires.

réfléchi, il prolongea volontairement pendant sept années ses études de médecine, s'adonna très-sérieusement pendant un internat de quatre ans à la pratique médicale, et, lors de son doctorat, il n'était pas seulement un élève distingué et un médecin débutant, il était médecin expérimenté, ayant un ensemble de qualités qui constituent ce que le savant Chomel nomme le *tact médical*.

En 1855, Titon se fixait à Châlons-sur-Marne. Une grande notoriété s'était attachée à son nom dans cette ville, longtemps avant qu'il vînt y résider comme docteur ; elle avait été causée par ses rapides succès dans ses études classiques, s'était continuée à distance et avait grandi pendant ses études médicales, aussi, dès ses débuts il acquérait promptement une réputation qui s'accrut et s'affermit avec le temps.

De pareils succès s'obtiennent dans la carrière médicale au prix d'un travail excessif. Des fatigues extrêmes, répétées, prolongées sans mesure, eurent raison en 22 ans d'une organisation native puissante, et un mal incurable vint arrêter prématurément une carrière qui aurait pu durer encore un quart de siècle. Aux grandes souffrances physiques de la dernière maladie vint s'ajouter pour M. Titon une grande douleur morale : sa femme, douce et vertueuse compagne, depuis longtemps minée dans sa santé, s'éteignit le 8 avril 1877, laissant à sa famille, à ses amis, de pieux regrets, de tendres et d'ineffaçables souvenirs ; elle a passé sa vie donnant, dans une modestie volontaire, l'exemple de toutes les qualités morales.

*
* *

La mort de Titon, arrivée le 22 juin 1877, quoiqu'elle ne fut pas imprévue, a produit une sensation profonde dans toutes les classes de la population. Aussi les voix

autorisées qui se sont fait entendre, le jour de ses funérailles, au milieu de l'immense concours de ses clients et de ses amis, étaient les interprètes de l'émotion publique.

« Ceux qui ont connu le docteur Titon, a dit M. l'ingénieur en chef de la Barre Duparcq, parlant au nom de la Société académique de la Marne, sont unanimes à constater ses qualités, sa douceur, son assiduité, auprès de qui avait besoin de lui, et comme presque toujours, il ramenait la confiance perdue et souvent la santé. »

M. le docteur Wast, de Vitry, qui l'avait vu à l'œuvre dans les hôpitaux de Paris, le caractérisait ainsi : « Aux ressources du savant médecin se mêlaient chez M. Titon les plus heureuses qualités naturelles, sa figure bienveillante et sympathique, sa voix douce et persuasive, lui avaient en quelques instants captivé la confiance. Tout entier à l'examen du malade, écoutant avec le plus patient intérêt le récit de ses souffrances, les détails les plus naïfs et les plus insignifiants, M. Titon avait au plus haut degré l'art du médecin consultant. Habile à employer, même dans les cas désespérés, les ressources de la thérapeutique la plus variée, il avait par-dessus tout le don si précieux de faire renaître dans le cœur des malades cet inappréciable bienfait, l'espoir de la guérison. »

M. Dudez, adjoint au maire de la ville de Châlons, se faisant l'organe de sentiments d'amitié et de reconnaissance a, dans deux circonstances, rendu hommage à la mémoire du docteur Titon. La première fois lors des obsèques, la deuxième fois devant le Conseil municipal de la ville, comme rapporteur d'une commission proposant de nommer désormais rue Titon, la rue de l'Autre-Monde où était domicilié le regretté docteur. Ce vœu a été adopté par le Conseil.

M. Dudez a bien voulu nous permettre d'extraire de

son rapport les détails biographiques et scientifiques qui suivent. Nous ne pouvions point les puiser à meilleure source.

*
* *

« Titon est né à Soudron le 17 décembre 1825. Il y fit des études élémentaires jusqu'à l'âge de 12 ans. Ce fut seulement en 1842, alors qu'il avait déjà 17 ans, que M. Desallangre, médecin à Soudron, son parent en même temps que son ami, constatant la vive intelligence de ce jeune homme, l'engagea à venir compléter son instruction dans notre ville. Le désir impérieux qu'il avait de s'instruire le fit adhérer à cette proposition.

« En cinq ans, de 1842 à 1847, il termina brillamment ses études classiques et nous le retrouvons en 1849 externe en médecine des hôpitaux de Paris et élève de l'Ecole pratique. En 1851, à la suite d'observations très-remarquables d'anatomie pathologique, il fut nommé membre de la Société anatomique de Paris. C'est dans la même année qu'il fut reçu au concours interne des hôpitaux, et placé d'abord à Sainte-Eugénie, puis à l'Hôtel-Dieu, puis à l'hôpital Saint-Louis. En 1852 et 1853, il fut plusieurs fois lauréat de l'Ecole pratique. En 1854, le ministre des travaux publics lui décernait une médaille en récompense de son dévouement pendant l'épidémie du choléra ; il avait été spécialement attaché comme interne au service des cholériques à l'hôpital Saint-Louis. C'est en cette même année qu'il fut reçu docteur en médecine, après avoir soutenu une remarquable thèse sous ce titre : *Recherches cliniques et expérimentales sur l'absorption et la valeur thérapeutique des préparations iodées*. En 1854 et 1855 il fut admis comme membre de la Société Botanique de France, de l'Académie de Reims et de l'Académie de Châlons.

» Après les brillantes études que Titon avait faites, après quatre années d'un internat qui lui avaient valu non-seulement l'estime et la considération de tous ses professeurs, mais encore de nombreuses marques de distinction, on lui proposa d'accepter une grande position dans le corps médical de Paris. Il refusa ces offres brillantes, préférant revenir dans son pays natal consacrer sa science, son dévouement, sa vie à ses amis, à ses compatriotes. Il exerça pendant une année à Soudron, puis vint, en 1855, se fixer définitivement en notre ville.

» En 1861, il fut nommé membre du conseil départemental d'hygiène publique et de salubrité ; en 1863, médecin adjoint des hôpitaux de Châlons ; en 1869, médecin en chef des mêmes hôpitaux. Dans le cours de cette même année, il fut nommé médecin des épidémies pour l'arrondissement de Châlons et médecin de la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

» Tous ces titres que l'on décerne aux plus méritants, tant de brillants succès obtenus dans le cours d'une trop courte carrière, ne font-ils pas un devoir à ceux qui ont connu le docteur Titon, de perpétuer d'une manière durable le nom d'un homme qui, selon l'expression du docteur Wast, était un de ceux qui sont l'honneur des hôpitaux et de la Faculté.

» Pour se conformer au désir exprimé maintes fois par le docteur, M. et Mme de Geffrier, son gendre et sa fille, ont fait don à la ville de toute sa bibliothèque médicale composée de près de 2,000 volumes et brochures (1). Ce don précieux et d'une valeur scientifique incontestable,

(1) Mademoiselle Titon, Marie-Joséphine-Augustine, a épousé le 24 juin 1876, M. Eugène-Victor de Geffrier, capitaine d'état-major, aide de camp du général Douai, chevalier de la Légion d'honneur.

comble une lacune dans la série de nos collections. De plus et suivant le même désir, tous les instruments de chirurgie de M. Titon ont été donnés aux hôpitaux de notre ville. Là encore ce don, par son importance, complète la série des instruments indispensables dans un établissement appelé à rendre tant de services aux malheureux.

» Perpétuer la mémoire d'une personnalité aussi considérable que celle de Titon, de l'éminent docteur dont la renommée et les services s'étendaient au loin, du médecin mort à la peine, prématurément, victime d'un labeur écrasant, c'est tout simplement faire justice. La reconnaissance, qu'elle émane d'un particulier ou d'un corps constitué, est un acte louable, elle est toujours un devoir. C'est en nous plaçant sous l'empire de ces pensées, que nous rendons un légitime hommage à la mémoire du docteur Titon. »

Dans les paroles que nous venons de citer, ont sent la sympathique émotion qui anime un loyal et sincère ami, nous ne pourrions rien ajouter à l'expression de sentiments aussi honorables.

Il nous sera permis de dire néanmoins, que les dons gratuits ont souvent le plus grand prix pour les institutions publiques, bibliothèques ou musées qui les reçoivent. Ils remplissent des séries et comblent des lacunes que des ressources budgétaires ordinaires eussent toujours laissées incomplètes. Ils sont même la cause de créations nouvelles. C'est à la générosité particulière que beaucoup de villes de province doivent leurs collections scientifiques actuelles.

L'Etat, lui-même, voit s'augmenter les richesses de la Bibliothèque nationale et du Louvre par des dons d'un prix infini. L'un de ses plus beaux musées, celui de Cluny,

unique au monde par la variété, la rareté, la richesse des objets qui le composent, est dû à la générosité de M. du Sommerard.

On ne saurait donc se montrer trop reconnaissant envers ceux qui laissent après eux d'aussi intéressants souvenirs, et à la postérité d'aussi précieux moyens d'instruction.

Il faut bien le reconnaître, pendant le quart de siècle que le docteur Titon a vécu parmi nous, sa personnalité médicale a été très-considérable.

Il a su se créer dans sa clientèle des amitiés profondes, des admirations nombreuses, enthousiastes. Amitiés et admirations réunies avaient une puissance assez grande pour pénétrer dans toutes les classes de la population, même dans les classes où le docteur ne pouvait porter les secours de son art.

Dans une carrière bien occupée, il a vu de près et des splendeurs apparentes et des misères réelles, il a pu se convaincre que splendeurs et misères souvent se touchent de près pour arriver à se confondre sous le regard de Dieu, dont la miséricorde n'a pas de distinctions mondaines. Heureux ou malheureux, hommes ou groupes d'hommes, nous sommes tous dans les mains de la Providence qui élève ou abaisse une individualité aussi bien qu'un peuple, selon des desseins mystérieux dont la profondeur échappe à notre intelligence.

RÉSULTATS

DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ POUR 1877.

INSTRUCTION, ENSEIGNEMENT.

Une médaille de bronze, décernée à M. **Marchand** Arthur, licencié en droit à Vitry-le-François, pour son mémoire sur la question proposée au 2e concours:

Quels seraient les moyens pratiques de contraindre les parents à envoyer régulièrement leurs enfants à l'école?

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

Une médaille de bronze, décernée à M. **Barrois**, instituteur à Haussignémont, pour sa *Monographie des monnaies gauloises, grecques et romaines recueillies sur le territoire de Perthes.*

Une médaille de bronze, décernée à M. **Doyen**, pour le zèle et l'intelligence dont il a fait preuve dans les fouilles archéologiques dirigées par M. Morel.

POÉSIE.

Une médaille de vermeil, grand module, décernée à M. **Mercier**, à Besançon, pour sa poésie intitulée : *La retraite de l'armée de l'Est.*

Une médaille de vermeil, décernée à M. **Mieusset**, de Besançon, pour sa poésie intitulée : *Vercingétorix.*

Une médaille d'argent, décernée à M. Mieusset, de Besançon, pour sa poésie intitulée : *Ode à la Suisse.*

Une mention honorable, décernée à M. Sauvage, de Vitry-le-François, pour sa poésie intitulée : *Brienne.*

AGRICULTURE, HORTICULTURE.

Une médaille d'or, décernée à M. Lequeux (Alfred), de Châlons-sur-Marne, pour son exploitation de Villers-aux-Corneilles.

Une médaille d'argent, décernée à M. Arnould, maître de ferme à Villers-aux-Corneilles.

Rappel de médaille d'or, décerné à MM. Machet frères, horticulteurs à Châlons, pour leurs remarquables plantations horticoles.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles ont été accordées aux communes ci-après qui se sont distinguées par le bon entretien et l'amélioration de leurs chemins vicinaux.

Arrondissement de Châlons. — Commune de Sogny-aux-Moulins, M. Formé, maire. (Médaille d'argent).

Arrondissement d'Epernay. — Commune de Conflans-sur-Seine, MM. Demeufve et Seraine, successivement maires. (Médaille d'argent).

Arrondissement de Reims. — Commune de Thuisy, M. Poincenet, maire. (Médaille d'argent).

Arrondissement de Vitry. — Commune de Saint-Quentin-les-Marais, MM. Raguet et Roussinet, successivement maires. (Médaille d'argent).

Arrondissement de Sainte-Ménehould. — Commune de Noirlieu, M. Pigny, maire. (Rappel de médaille d'argent).

— Commune de Dampierre-sur-Auve, M. Galichet, maire. (Médaille d'argent).

PRIX FONDÉ PAR MADEMOISELLE ADELINE SAVEY.

Décerné à une fille de cultivateur qui s'est distinguée par son intelligence et son goût dans les travaux de l'exploitation agricole ou viticole.

Mlle Marceline Godart, de Saint-Memmie.

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ

POUR 1878.

Dans sa séance publique de 1878, la Société décernera les récompenses suivantes :

Premier Concours.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs au meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Les diverses formalités sur lesquelles repose la perception de l'impôt des boissons seraient-elles susceptibles de modifications quelconques ?

En cas d'affirmative, indiquer les mesures propres à faire disparaître certaines des complications actuelles, tout en assurant le maintien de cet impôt et sauvegardant les droits du trésor.

15

Deuxième Concours.

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Quel est le degré d'utilité du système des inscriptions adopté par les facultés de droit et de médecine? Y a-t-il des inconvénients inhérents à ce système, et peut-on y substituer des dispositions plus avantageuses?

Troisième Concours.

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des communes suivantes :

Courtisols, — Orbais, — Passavant,—ou Trois-Fontaines.

Quatrième Concours.

1° Une médaille d'or de la valeur de 100 francs sera offerte à l'auteur du meilleur travail historique ou archéologique sur une ou plusieurs localités du département de la Marne.

2° Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze seront décernées aux créateurs de collections archéologiques, et surtout aux organisateurs de collections ne renfermant que des objets recueillis dans le département de la Marne ou dans les autres départements qui occupent aujourd'hui le territoire de l'ancienne Champagne, en préférant ces collections à mérite égal à celles d'autre provenance.

Quelle que soit l'origine de la collection récompensée, il sera indispensable qu'elle soit classée dans un ordre

chronologique et méthodique à la fois, en groupant les objets par époques ou par cimetière, classés eux-mêmes chronologiquement.

3° Des récompenses seront décernées aux fouilleurs qui, en agissant pour leur propre compte ou en opérant des fouilles pour d'autres personnes, se seront distingués par leur zèle, leur intelligence, par le nombre ou le mérite des objets par eux découverts.

4° Enfin la Société, voulant créer à Châlons, à son siége, un musée départemental destiné à propager le goût des études et des découvertes archéologiques, conférera des récompenses aux personnes lui ayant révélé l'existence de terrains qui pourraient être utilement fouillés par la Société.

Cinquième Concours.

POÉSIE.

Une médaille d'or de la valeur de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers ; la Société, à mérite égal, donnera la préférence aux sujets historiques relatifs à la Champagne.

Sixième Concours.

AGRICULTURE, VITICULTURE, HORTICULTURE.

§ 1er.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze seront décernées aux propriétaires, fermiers ou gérants qui auront apporté des améliorations dans leurs exploitations agricoles, viticoles ou horticoles.

Ces récompenses pourront s'appliquer spécialement au résultat des récoltes, au plus bel ensemble de bétail, à

l'emploi judicieux des amendements, aux assainissements, au drainage, aux irrigations, à la mise en valeur de terres précédemment incultes, au reboisement et au perfectionnement d'un art agricole (silviculture, sériciculture, sucrerie, féculerie, meunerie, etc.), chacune des causes ci-dessus pouvant être prise en considération.

§ 2.

Des récompenses de même ordre pourront être décernées à l'auteur du meilleur mémoire faisant connaître les résultats de l'application du procédé Pasteur aux vins rouges de la Champagne. (Conservation du vin par le chauffage.)

Les personnes qui auront fait utilement l'application de ce procédé pourront prendre part au concours.

§ 3.

Une médaille d'or de 100 francs sera décernée au cultivateur qui aura introduit dans une certaine proportion la culture d'une plante non encore répandue dans le département.

§ 4.

Une médaille d'or de 100 francs au propriétaire ou jardinier qui justifiera avoir introduit dans le département de la Marne une pépinière d'arbres fruitiers présentant des garanties de réussite.

§ 5.

Une médaille d'argent au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu des primeurs ou des produits remarquables, soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs.

§ 6.

Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifiera avoir formé de bons élèves. Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée.

§ 7.

Une médaille d'argent ou une prime :

1° Au vigneron qui aura le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins ;

2° Au vigneron qui aura apporté le plus d'intelligence et de soin dans la destruction des insectes nuisibles à la vigne.

Septième Concours.

Une médaille d'or de la valeur de 100 francs sera décernée à celui qui aura introduit dans la campagne une industrie pouvant occuper les bras pendant le temps de chômage, soit de la culture agricole, soit de la culture viticole.

Huitième Concours.

Des médailles d'or, de vermeil et d'argent seront accordées aux entrepreneurs qui, à l'aide de machines à faucher et à moissonner, se chargeraient de faire des fauchaisons chez divers agriculteurs.

Neuvième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles d'argent seront décernées aux communes du département qui auront le mieux entretenu leurs chemins.

Dixième Concours.

CONSTRUCTIONS.

§ 1er.

Une médaille d'or de 100 francs sera décernée au propriétaire ou au constructeur qui aura contribué à donner aux habitations et aux bâtiments ruraux les dispositions les plus convenables sous le double rapport de l'hygiène et des besoins des localités.

§ 2.

La même récompense pourra être accordée aux propriétaires ou aux associations qui, dans les villes, auront fait construire des habitations saines et commodes, destinées aux familles d'ouvriers.

La Société prendra en considération, dans les deux cas, les dispositions adoptées pour diminuer les chances de destruction en cas d'incendie.

Onzième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Des médailles seront décernées aux cultivateurs, aux industriels, aux artistes, aux écrivains et à toute personne dont les travaux paraîtront dignes d'être encouragés.

Douzième Concours.

Prix de mécanique fondé par M. Ch. PICOT.

La Société pourra, en 1878, décerner, à ceux qui auront inventé ou perfectionné des machines appelées à rendre

de grands services, divers prix non encore employés du legs Picot; l'un de ces prix pourra s'élever à 1200 francs.

Treizième Concours.

Prix fondé par Mlle Adeline SAVEY.

Un prix de 75 francs sera décerné à une fille de cultivateur qui se sera distinguée par sa bonne conduite, par son intelligence et son goût dans les travaux de l'exploitation agricole ou viticole.

Quatorzième Concours.

Prix fondé par M. le Dr HERPIN.

(QUADRIENNAL)

Un prix de 800 francs sera décerné à l'auteur, ou à partager entre les auteurs de recherches et de travaux scientifiques propres à perfectionner l'une des branches de l'industrie agricole ou manufacturière du département de la Marne, et plus spécialement de l'industrie vinicole ou celle des étoffes des fabriques de Reims.

Dans sa séance publique de 1879, la Société décernera une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Quel était, en 1789, le mode d'administration des intendants royaux dans la province et frontière de Champagne?

Les ouvrages imprimés, les mémoires et les autres documents relatifs aux divers concours pour 1878 devront être adressés franc de port, au secrétaire de la Société, avant le 1er juillet 1878, terme de rigueur.

NOTA. — Les auteurs de mémoires envoyés à la Société ne devront pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté, portant que leur œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours, et sur lequel sera répétée extérieurement l'épigraphe de leurs manuscrits. Les auteurs qui n'auraient pas indiqué leur nom ne pourront, en aucun temps, réclamer la récompense qui aura été décernée à leurs travaux.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les manuscrits envoyés au concours.

Châlons, novembre 1877.

Le Secrétaire,
PIZARD.

Le Président,
DE LA BARRE-DUPARCQ.

Imp. F. Thouille.



LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Au 1er mars 1878.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1877-1878.

Président............. M. DE LA BARRE-DUPARCQ ✱.
Vice-Président......... M. le colonel VIRLET, O. ✱.
Secrétaire........ .... M. GRIGNON.
Vice-Secrétaire-Archiviste M. MOREL, A. ✪
Trésorier............. M. MASSON.

MEMBRES HONORAIRES NON RÉSIDANTS.

M. GAYOT (Eugène) ✱, inspecteur général des haras, en retraite (1847), rue Vollet, 29, Paris.

M. le comte DE LA VERGNE ✱, membre de la Société d'agriculture de la Gironde, à Bordeaux (15 juin 1863).

M. CAP ✱, membre de l'Académie de médecine, rue d'Aumale, 9, à Paris (15 mars 1865).

M. MOLL ✱, professeur d'agriculture au Conservatoire national des arts et métiers, membre du Conseil général d'agriculture (correspondant le 15 juillet 1862, membre honoraire le 1er mai 1865), rue Saint-Martin, 292, Paris.

M. BONASSIEUX ✱, sculpteur-statuaire, membre de l'Académie des Beaux-Arts, rue de la Visitation-des-Dames-Sainte-Marie, 3 *ter*, à Paris (15 janvier 1867).

Mgr LANGUILLAT, évêque de Sergiopolis, vicaire apostolique de Nang-King (23 août 1867).

M. le général BOISSONNET, G.O. ✱, sénateur, à Paris, rue de Rennes, 78 (15 janvier 1872).

M. LE BRUN ✱, inspecteur général honoraire des Ecoles d'arts et métiers, 23, rue Saint-Quentin, à Paris (titulaire le 2 janvier 1847, correspondant le 1er janvier 1855, honoraire le 15 janvier 1872).

M. le Président de la Société d'horticulture d'Epernay.

M. DE COUGNY, ancien Président de la Société française d'archéologie.

M. DROUET, A. ✪, ancien secrétaire général (1870).

MEMBRES HONORAIRES RÉSIDANTS.

MM.

COPIN ✱, conseiller honoraire de préfecture (titulaire le 1er février 1827, honoraire le 1er mars 1859).

DORIN, docteur en médecine (titulaire le 15 juillet 1850, honoraire le 16 novembre 1863).

POINSIGNON ✱, I. ✪, inspecteur d'académie honoraire (1er août 1863).

Mgr MEIGNAN ✱ I. ✪, évêque de Châlons (15 mai 1865).

DESCHAMPS ✱, vicaire général de Châlons (19 août 1873).

ROYER, receveur de l'asile public d'aliénés (titulaire le 15 décembre 1840, honoraire en 1875).

MOHEN ✿, docteur en médecine, inspecteur de l'assistance publique (titulaire le 2 octobre 1848, honoraire en 1875).

MELLIER, inspecteur d'académie.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

MM.

SALLE ✱, A. ✿, docteur en médecine, chirurgien en chef des hôpitaux, ancien adjoint au maire (1er février 1830).

PERRIER (Eugène) ✱, I. ✿, négociant, ancien maire de Châlons, ancien député à l'Assemblée nationale (18 novembre 1837).

DUGUET ✱, ancien président du Comice agricole central.

GUY ✱, directeur de l'Ecole d'arts et métiers (16 août 1856).

GILLET, bibliothécaire de la ville, conservateur du musée et des archives municipales (15 décembre 1859).

BOITEL, chanoine de la Cathédrale (15 mai 1861).

PERRIER (Emile), négociant, ancien juge au tribunal de commerce de Châlons (15 août 1861).

LEBRETON, propriétaire (30 août 1861).

AUMIGNON aîné, médecin-vétérinaire (24 août 1866).

MOIGNON (Ernest), ancien conseiller de préfecture (2 janvier 1868).

NICAISE (Auguste), juge de paix de Marson, archéologue (1er juillet 1869).

MARTIN (Eugène), rédacteur du *Journal de la Marne* (1er octobre 1871).

DE LA BARRE DUPARCQ ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées (15 janvier 1872).

VAGNY, architecte (15 janvier 1872).

JUGLAR ✻, ancien adjoint de Châlons (1er avril 1872).

MOREL, A. ✪, percepteur de la réunion de Courtisols (correspondant le 15 janvier 1869, titulaire le 1er mai 1872).

LELOUP, I. ✪, directeur de l'Ecole normale de Châlons (1875).

LUCOT, chanoine, curé-archiprêtre de la Cathédrale (1875).

VIRLET, O. ✻, colonel d'artillerie en retraite, ancien sous-directeur de l'Ecole d'application de Metz (1875).

MASSON, sculpteur (1875).

DOUTTÉ, professeur de sciences à l'Ecole normale de Châlons (1875).

DAGONET (Emile), négociant, juge au tribunal de commerce (1875).

DE SAILLY, O. ✻, colonel d'artillerie (1875).

GILLET, architecte départemental de la Marne (1876).

VÉTAULT, archiviste du département (15 février 1877).

GRIGNON, officier d'administration en retraite (16 juillet 1877).

MARCILLY, inspecteur des forêts (3 novembre 1877).

BARRÉ (l'abbé), supérieur des prêtres auxiliaires (non résidant le 15 octobre 1865, résidant le 3 novembre 1877).

LEQUEUX (Alfred), négociant à Châlons (15 mars 1878).

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

Le baron DE PINTEVILLE-CERNON, ancien magistrat, propriétaire à Cernon (correspondant en 1845, titulaire en 1847).

PERRIER (Charles) ✱, A. ◊, négociant, ancien député (correspondant en 1848, titulaire en 1855)

CHAUBRY, baron DE TRONCENORD ✱, ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien membre du Conseil général, à Congy (correspondant en 1847, titulaire en 1850).

MELLET (comte DE), A. ◊, directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Chaltrait (Marne), et à Paris, boulevard Haussmann, 164 (correspondant en 1838, titulaire en 1855).

LOUIS-PERRIER ✱, ancien président du Conseil d'arrondissement, à Epernay (correspondant en 1845, titulaire le 1er juin 1865).

CHAPUZOT (l'abbé), aumônier à Epernay (11 juillet 1865).

VAUTRIN-DELAMOTTE, viticulteur à Ay (1er juin 1865).

Le comte DE GOURCY, à Chaltrait (15 mai 1867).

PARIS (Henri), avocat, ancien membre du Conseil général de la Marne, ancien maire de Reims, à Reims (correspondant le 15 avril 1861, titulaire le 21 août 1869).

THIÉBAULT, ancien imprimeur-libraire à Vitry-le-François (correspondant en 1850, titulaire le 15 février 1870).

BECQUEY ✱, ancien préfet, à Vertus (correspondant en 1836, titulaire le 15 février 1870).

RICHON, médecin à Saint-Amand (correspondant en 1852, titulaire 15 février 1870).

CAZANOVE (Charles DE), négociant à Avize (correspondant en 1860, titulaire le 15 février 1870)

LALOBE DE FELCOURT (Théobald) ✱, membre du Conseil général de la Marne, à Maisons (correspondant en 1870, titulaire le 15 janvier 1872).

PONSARD ✱, membre du Conseil général de la Marne, ancien député à l'Assemblée nationale, président du

Comice départemental, à Omey (correspondant en 1860, titulaire le 15 janvier 1872).

Barthélemy (Edouard de) ✱, membre du Conseil général, à Courmelois (titulaire le 1er mars 1854, correspondant le 2 mars 1855, titulaire le 15 janvier 1872).

Appert, G. O. ✱, général de division, à Orléans (1875).

Paris (Paulin), O. ✱, membre de l'Institut, ancien professeur de littérature française au Collége de France, ancien conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale (1875).

Barthélemy (Anatole de) ✱, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, ancien sous-préfet, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris (correspondant en 1854, titulaire le 17 avril 1876).

Pizard, professeur d'histoire au Lycée de Reims (titulaire résidant en 1875, non résidant en 1877).

MEMBRES CORRESPONDANTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

MM.

Aubrion, médecin au Gault (1er février 1869).

Bablot-Maitre, agriculteur à Jonchery-sur-Suippe (15 mai 1866).

Barbat de Bignicourt, A. ✪, à Bignicourt-sur-Saulx (2 janvier 1873).

Batelier, maire à Humbeauville (3 novembre 1862).

Baye (Joseph de), à Baye (16 décembre 1872).

Beaudesson, fabricant de produits chimiques, à Reims (1852).

Bitterlin, docteur-médecin, à Saint-Maur (Seine) [1854].

Bordé (l'abbé), à Baye (16 juin 1873).

Bouquet, A. ✿, ancien instituteur, à Poix (1847).
Brimont (Adrien de), à Reims (1er février 1865).
Brochart, instituteur à Chaltrait (2 juin 1857).
Camus, ancien juge de paix, à Reims (15 janvier 1857).
Cerf (l'abbé Charles), chanoine honoraire de la cathédrale de Reims (3 novembre 1862).
Charpentier, ancien instituteur, à Reims (1842).
Chaubry (baron de), membre du Conseil général (15 juillet 1873).
Chemery ✱, propriétaire et maire à Moiremont (4 novembre 1872).
Chéruy-Linguet, instituteur à Taissy (2 janvier 1869).
Contant, notaire à Reims (1840).
Courtin, A. ✿, instituteur à Sompuis (1er mai 1865).
Damourette, docteur en médecine, inspecteur des eaux de Sermaize (2 novembre 1864).
Des Courtils de Bessy (Charles), vice-secrétaire du Comice agricole de Sézanne (15 avril 1867).
Fiévet (V.), ancien imprimeur à Epernay (1er mars 1865).
Gallois (l'abbé), aumônier du Lycée Saint-Louis (1820).
Giraud, médecin à Loisy (9 août 1869).
Gonzalle, homme de lettres à Reims (1er décembre 1868).
Greslot, ancien juge de paix, propriétaire à Vitry-le-François (4 novembre 1856).
Grosjean, médecin à Montmirail (1870).
Guyot, naturaliste à Bassu (16 juillet 1872).
Hequet (Ch.), de Vitry-le-François (1861).
Jacquier, A. ✿, professeur de mathématiques, à Vitry-le-François (17 août 1868).
Kirgener de Planta, professeur d'agriculture à l'Ecole normale (1864).
Legrand, ancien notaire, à Vitry-le-François (2 novembre 1863).

Legras, notaire honoraire, à Vandières (16 juillet 1877).

Lucotte, négociant à Avize (17 août 1873).

Maldan ✻, I. ✪, docteur en médecine, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Reims (1842).

Marigues ✻, juge de paix (15 janvier 1857).

Mathieu, docteur en médecine, à Vitry-en-Perthois (1853).

Moullé, vétérinaire à Vitry-le-François (16 août 1877).

Mordillat, instituteur à Bassuet (4 janvier 1878.)

Pérot, juge de paix, à Bourgogne (2 novembre 1865).

Person, météorologiste, à Sommesous (2 janvier 1873).

Plicot, docteur en médecine, à Fère-Champenoise (1er octobre 1836).

Plonquet, médecin, à Ay (15 décembre 1856).

Remy (Charles), ancien notaire, à Reims (titulaire le 1er avril 1864, correspondant le 15 novembre 1873).

Remy (Jules), botaniste et voyageur, à Louvercy (1846).

Remy, médecin et ancien maire, à Mareuil-le-Port (1862).

Richez-Adnet, ancien instituteur, à Châlons (15 janvier 1867).

Riocour (comte de), à Vitry-la-Ville (1855).

Robinet, ancien juge de paix, à Bourgogne (15 janvier 1857).

Rousseau, docteur en médecine, à Epernay (1834).

Seurre, docteur en médecine, à Saint-Germain-en-Laye (1853).

Thévard, ancien juge de paix, à Saint-Remy-en-Bouzemont (15 janvier 1857).

Thiénot, ancien notaire, à Montmirail (1864).

Vast, docteur-médecin, à Vitry-le-François (2 décembre 1867).

Werlé, C. ✻, I. ✪, ancien député, ancien maire de Reims (15 janvier 1873).

Werlé (Alfred), 15 janvier 1873.

Le baron d'Aubilly ✻, membre du Conseil général de la Marne (1875).

Brisson, botaniste, à Châlons (1875).

Thomas Derevoge, ancien notaire, à Pontfaverger (1875).

Simon ✻, commandant du génie, en retraite, à Fismes (1875).

Paris (Louis), bibliothécaire d'Epernay, à Avenay (1876).

Julien de Felcourt, à Maisons (1875).

Valser, propriétaire, à Reims (1875).

Barrois, instituteur, à Haussignémont (1875).

Cisternes de Veilles ✻, propriétaire à Dommartin-la-Planchette (1876).

Fourdrignier, receveur des contributions indirectes, à Suippes (1876).

Pujos, juge, à Epernay (1er décembre 1876).

Violart-Truchart, propriétaire, à Ay, bibliothécaire de la ville (1er décembre 1876).

FRANCE ET ALGÉRIE.

Aliès ✻, docteur-médecin, inspecteur des bains de mer de Trouville, à Luxeuil [Haute-Saône] (1er décembre 1856),

Appert (Emile), A. ✿, inspecteur d'académie, à Aurillac (1er octobre 1866).

Appert (Gustave), A. ✿, professeur au Lycée de Versailles (15 décembre 1875).

Arbois (d') de Jubainville, A. ✿, archiviste, à Troyes (Aube) [1er juillet 1864].

Baltet (Charles), pépiniériste, à Troyes (1859).

Mme Bayle-Mouillard (Elisabeth Celnard), à Paris (1839).

Bellin (Gaspard), à Lyon (1847).

Bertin (Amédée), ancien sous-préfet de Fougères (15 décembre 1856).

Bertrand (Edmond), juge suppléant au tribunal de la Seine, 12, rue Saint-André-des-Arts (15 mars 1857).

Bertrand (Ernest) ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris (15 janvier 1857).

Bigault de Fouchères, ancien magistrat, à Etampes (Seine-et-Oise) [15 juillet 1868].

Bonne (Ch.), docteur en droit, avoué à Bar-le-Duc (15 avril 1861).

Bonneville (de) Marsangy ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, rue de Penthièvre, 7, à Paris (1845).

Bordeaux (Raymond), docteur en droit, à Evreux (1856).

Boselli ✻, ancien préfet de la Marne et de Seine-et-Oise (titulaire en 1850, correspondant en 1853).

Boulland, conseiller à la Cour d'appel de Rouen (titulaire le 2 juin 1862, correspondant le 2 février 1863).

Bouvart, à Charleville, rue Saint-André (1850).

Bresson (Jacques), négociant, à Paris (1840).

Briquet, O. ✻, docteur-médecin, agrégé honoraire de la Faculté de médecine, à Paris (1848).

Bryas (marquis de) O. ✻, ancien maire de Bordeaux (1855)

Buvigner ✻, ingénieur des mines, président de la Société philomathique, à Verdun (1847).

Bunel, ingénieur civil, architecte, à Paris (15 mars 1877).

Burel, inspecteur des forêts, à Nice.

Canat (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône (16 novembre 1857.)

Catalan, professeur de mathématiques, à Paris (1838).

Challe, O. ✻, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (16 novembre 1857).

Charbonnier, receveur principal, entreposeur des tabacs, à Digne (titulaire résidant le 1er avril 1862, correspondant le 30 août 1866).

Charmasse (de), à Autun [Saône-et-Loire] (2 novembre 1865).

Charpentier, procureur de la République, à Troyes (titulaire résidant le 15 avril 1865, correspondant en février 1867).

Chassaigne-Goyon, O. ✻, ancien conseiller d'Etat, ancien préfet de la Marne (juillet 1864).

Chatel (Victor), agriculteur, à Vire [Calvados] (1854).

Corblet (l'abbé) ✻, membre de la Société des antiquaires de France, à Amiens (1er juin 1861).

Cordier (l'abbé), curé de Monceau-sur-Oise [Aisne] (1865).

Dagonet (Henri), directeur de l'asile Sainte-Anne, à Paris (1849).

Debacq, ancien professeur de mathématiques, à Taverny-sur-Seine (membre titulaire le 1er décembre 1848, correspondant en 1861).

Defranoux, président de la Société de viticulture, à Epinal [Vosges] (15 mars 1865).

De la Fuye, substitut, à Paris (1860).

Delaporte ✻ (le docteur), médecin inspecteur adjoint aux bains de Luxeuil, rue des Petites-Ecuries, 41, à Paris (15 juillet 1862).

De Mortillet (Gabriel), attaché au musée de Saint-Germain-en-Laye (1er mai 1863).

De Vergie aîné, docteur en médecine, à Paris (1841).

De Vroil (Jules), avocat, à Paris (1845).

Duchatelier, archéologue, au château de Kernutz (Finistère) [1876].

ENDRÈS ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Toulouse (1848).

ETIENNE-GALLOIS, bibliothécaire au Luxembourg, à Paris (1845).

FONTAINE, professeur de sciences au Lycée de Versailles (1875).

FORNERON, C. ✻, I. ✪, proviseur du lycée Bonaparte, à Paris (1852).

FOVILLE, ancien directeur de l'asile d'aliénés de Châlons, médecin à l'asile de Charenton (titulaire le 1er août 1864, correspondant en 1866).

FRANQUET ✻, lieutenant de vaisseau en retraite, à Arcis-sur Aube (1859).

GAYOT (Amédée), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de l'Aube (1856).

GEORGES (Etienne), A. ✪, prêtre à Troyes [Aube] (1853).

GIRARDIN, I. ✪, ancien doyen de la Faculté des sciences de Lille, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand (1847).

GOMART (Charles) ✻, secrétaire du Comice agricole de Saint-Quentin, à Saint-Quentin (1856).

GOURGY (DE), agriculteur, à Paris (1860).

HAVARD, ancien notaire, rue Bérault, 36, à Vincennes (1845).

HÉLIE (Faustin), O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, à Paris, rue Singer, 3 *bis*, Passy-Paris (1834)

HÉRICOURT (comte D'), secrétaire perpétuel de la Société académique des sciences, lettres et arts d'Arras (1859).

HERVÉ, homme de lettres, à Paris (30 novembre 1861).

HUART (Adolphe), homme de lettres, vice-président de la Société des sciences industrielles, arts et belles-lettres de Paris, rue Dauphine, 5 (1863).

HUSSON, pharmacien, à Toul (15 janvier 1876).

Jamin, propriétaire à Bourg-la-Reine [Seine] (1854).

Jollivet, archéologue, à Preuilly [Indre-et-Loire] (1875.)

Jolly, docteur en médecine, membre de l'Académie de médecine (1819).

Jolly (16 août 1875).

Lacordaire, conservateur de la bibliothèque de Bourbonne-les-Bains 1875).

Ladrey ✻, I. ✪, professeur de chimie à la Faculté de Dijon (1861).

Lamairesse (Eugène) ✻, ingénieur en chef à Tenès (Algérie) (1853).

Legoff, professeur à Paris (titulaire le 15 mai 1858, correspondant en 1863).

Leroy, imprimeur, à Boulogne-sur-Mer (1875).

Lervat, trésorier de la Société de viticulture, à Epinal [Vosges] (15 mars 1865).

Lescuyer, naturaliste, à Saint-Dizier.

Linas (de), membre de l'Académie d'Arras, à Arras (1853).

Lirin d'Airolles, naturaliste horticulteur, à Paris (1859).

Lyden (E. de), homme de lettres, à Paris (1er août 1861).

Maire, horticulteur, à Paris (1843.)

Malenfant, ancien pharmacien, boulevard Montparnasse, 142, à Paris (titulaire le 15 avril 1850, correspondant en 1867).

Martin-Daussigny ✻, A. ✪, directeur du musée de Lyon (1er décembre 1868).

Materne ✻, I. ✪, inspecteur honoraire d'académie, à Paris (titulaire le 15 juillet 1836, correspondant en octobre 1840).

Maury, négociant à Villefranche [Haute-Garonne] (1853).

Maxe-Werly, numismatiste, boulevard Sébastopol, 72, à Paris.

Menche de Loisne ✻, ancien préfet, à Mende (Lozère).

Millet, architecte, à Metz (2 novembre 1864).

Morière, professeur d'agriculture à la Faculté des sciences, à Caen (1er décembre 1856).

Mourier, O. ✻, I. ✪, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique (1er mai 1861).

Niobey, docteur en médecine, à Paris (15 avril 1861).

Peigné-Delacourt ✻, archéologue, à Ribécourt (15 novembre 1860).

Pein (Louis), ancien avoué, à Verdun (1845).

Perrot de Chézelles, A. ✪, vice-président du tribunal de la Seine (titulaire le 2 novembre 1863, correspondant en 1866), rue de Lille, 123.

Pontaumont (de), archiviste de la Société académique de Cherbourg (15 décembre 1860).

Profillet, A. ✪, professeur au lycée de Rouen (titulaire le 17 février 1858, correspondant le 2 novembre 1860)

Quinquet de Monjour, juge au tribunal de Reims (titulaire en 1867, correspondant en 1875).

Raincourt (marquis de), à Paris (30 novembre 1861).

Raindre (Mme), à Paris, rue Saint-Thomas-d'Enfer (2 novembre 1865).

Ray (Jules), membre résidant et archiviste de la Société académique de l'Aube, à Troyes (15 avril 1858).

Renard ✻, conseiller à la cour de Rouen (titulaire le 1er juin 1865, correspondant en 1864).

Rivière (Emile), archéologue, rue du Bac, 93, à Paris (1875)

Robelin, ancien juge, à Charolles (titulaire en 1836, correspondant en 1840).

Roumeguère, numismatiste, à Toulouse (15 novembre 1860)

Roux-Ferrand ✻, ancien sous-préfet, homme de lettres, à Paris (1854).

ROY (Jean) ✻, officier-comptable d'administration, en retraite, à Villiers-le-Bel [Seine-et-Oise] (titulaire le 30 novembre 1861, correspondant le 16 novembre 1863).

ROYER (Clément de), substitut à Versailles (1er juin 1873).

SALLERON ✻, ancien chirurgien à l'hôpital du Gros-Caillou, à Drouilly (1863).

SAUVILLE (DE) ✻, ancien sous-préfet, à Versailles (1850).

SÉLIM-MAURIN, docteur-médecin, à Marseille (15 mai 1867).

SIMONNET, attaché au ministère des travaux publics, à Paris (1842).

SIMONNOT, ancien fabricant, à Troyes (1860).

TAILLART ✻, président honoraire à la cour de Douai (2 juin 1857).

TARADE (Emile de), ancien officier de cavalerie, homme de lettres, château de Belleroche, près Ambroise [Indre-et-Loire] (2 avril 1872).

TILLOY (l'abbé), A. ✪, premier aumônier au lycée Louis-le-Grand, à Paris (15 décembre 1865).

TISSOT ✻, A. ✪, doyen de la Faculté des lettres, à Dijon (1841).

TROCHU ✻, membre du Conseil général d'agriculture, à Belle-Isle-en-Mer (1838).

VIDAL, pasteur protestant, à Bergerac (Dordogne) [1841].

VIGNERAL (comte de), président du Comice agricole de Putanges [Orne] (2 juin 1857).

VIGNES (Edouard), directeur du Crédit agricole, à Troyes (1860).

VINGTRINNIER ✻, médecin en chef des prisons, à Rouen (1er juillet 1865).

WIBRATTE, homme de lettres, à Paris (1849).

ETRANGER.

D'Otreppe de Bouvette, secrétaire général de la Société d'émulation de Liège (1856).

Grégoire, pépiniériste, à Jodoigne (Belgique).

Oudart, négociant à Gênes.

Van Hoorebeke, à Gand (1er août 1857).

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ.

ANNÉE 1876-1877.

1° Ouvrages adressés par différents Ministères.

Revue des Sociétés savantes des départements.
Romania, recueil consacré à l'étude des langues.
Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.
Description des machines et des procédés pour lesquels il a été pris des brevets d'invention.
Annales des chemins vicinaux.
Catalogue des brevets d'invention.
Statistique internationale de l'agriculture.

2° Ouvrages envoyés par leurs auteurs.

MM.

J. Decaisne. — Le jardin fruitier du Muséum.
Lacordaire. — Notice historique sur Montigny-le-Roy (Haute-Marne).
Franquet. — Tableau de la marine anglaise.
Havard. — Recueil des procès-verbaux des séances du Comité central des chambres syndicales, 1877.

HAVARD. — Revue pratique du Commerce et de l'Industrie 1877.

Joseph de BAYE. — Revue archéologique, sépultures gauloises de Flavigny.

REMY. — L'abbaye de Notre-Dame de Montiers-en-Argonne.

GOUEZEL. — Les oiseaux de mer et leur utilité.

— Sur un siphon à cuvette.

PALMER. — Notice sur le phylloxéra.

MOSTRA. — L'art. Revue hebdomadaire.

LEMIRE. — Nouvelle granule française.

BUNEL. — Etablissements insalubres, incommodes et dangereux.

MAXE-WERLY. — Etudes sur les différents pays qui, au Xe siècle, formèrent le comté du Barrois.

MAXE-WERLY. — Numismatique rémoise.

DE CAIX. — Annuaire des sciences historiques.

BONNE. — Enseignement classique, réforme des programmes.

Dr DAGONET. — Folie morale et folie intellectuelle.

Ed. FLEURY. — Antiquités et monuments historiques du département de l'Aisne.

Dr LAVENBERG. — De l'échange du gaz, etc.

SCHUBELER. — Horticulture et arboriculture suédoise.

L'abbé DASSY. — L'académie de Marseille.

NEYMARCK. — Colbert et son temps.

THÉVENOT. — Notice sur Théodore Vibert, candidat à l'académie française.

LEGRAS. — Histoire de Vandières.

DESCHAMPS. — Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de Saint-Omer.

G. MILLESCAMPS. — Recherches sur les mouvements métallurgiques de Remicourt (près Luzarches.)

BABLOT-MAITRE. — L'agriculture régénératrice de la France.

MOULLÉ. — Des plantes vénéneuses et suspectes dans la Marne.

Etienne GEORGES (l'abbé). — Un évêque de Troyes et Sidoine Apollinaire.

L'abbé DESCHAMPS (vicaire général). — La lacune du livre d'Esdras.

DE WITTE et F. LENORMAND. — Envoi d'un spécimen de la gazette archéologique.

8° Ouvrages et mémoires envoyés par les Sociétés correspondantes de France.

AIN. — Annales de la Société d'émulation de l'Ain.

AISNE. — Bulletin de la Société régionale d'horticulture de Chauny.

Bulletin de la Société archéologique de Soissons.

La Thiérache. — Bulletin de la Société archéologique de Vervins.

Bulletin de la Société des sciences de Saint-Quentin.

Bulletin de la Société académique de Laon.

ALGÉRIE. — Bulletin de la Société d'agriculture d'Alger.

ALLIER. — Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier.

Annales de la Société d'agriculture de l'Allier.

Bulletin-Journal de la Société d'horticulture.

Annales de la Société d'horticulture de l'Allier.

ALPES-MARITIMES. — Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes et arrondissement de Grasse.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

ARDENNES. — Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture.

AVEYRON. — Mémoires et bulletin de la Société des lettres, sciences et arts.

AUBE. — Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube.

Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

Séance publique de l'Académie des sciences et agriculture d'Aix 1877.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône.

CALVADOS. — Bulletin de la Société centrale d'horticulture de Caen et du Calvados.

Mémoires de l'Académie de Caen.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Société d'agriculture de Rochefort.

Bulletin de la Société d'agriculture et du Comice agricole de l'arrondissement de La Rochelle.

CÔTE-D'OR. — Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or.

Journal d'agriculture de la Côte-d'Or.

Mémoires de l'Académie de Dijon.

DOUBS. — Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture du Doubs.

Bulletin mensuel de la Société départementale d'horticulture et d'arboriculture.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.

Bulletin de la Société d'émulation du Doubs.

EURE-ET-LOIR. — Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture,

Gard. — Bulletin de la Société d'agriculture du Gard.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Gironde. — Annales de la Société d'horticulture de la Gironde.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.

Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Bulletin de la Société archéologique du midi de la France.

Journal d'agriculture pratique pour le midi de la France.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Mémoires de la Société des sciences de Toulouse.

Haute-Loire. — Annales de la Société d'agriculture du Puy.

Haute-Marne. — Mémoires de la Société de Langres.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.

Haute-Savoie. — Bulletin de la Société d'agriculture.

Haute-Vienne. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts.

Hérault. — Académie de Montpellier.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers.

Indre. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'Indre et de la station agronomique de Châteauroux.

Indre-et-Loire. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine.

Isère. — Bulletin de l'Académie delphinale.

Bulletin de la Société de statistique de l'Isère.

JURA. — Mémoires de la Société d'émulation du Jura.
Revue agricole de Dôle (Jura).

LOIRE. — Annales de la Société d'agriculture de la Loire.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Bulletin de la Société archéologique de Nantes.
Société nantaise d'horticulture.
Annales et résumé des travaux de 1876.

LOIRET. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans.
Bulletin de la Société d'hort. d'Orléans et du Loiret.
Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
Bulletin archéologique de l'Orléanais, 1877.

LOT. — Bulletin de la Société d'agriculture du Lot.

LOT-ET-GARONNE. — Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

MAINE-ET-LOIRE. — Journal de la Société d'horticulture de Maine-et Loire.

ILLE-ET-VILAINE. — Bulletin de la Société archéologique.
Annales de la Société d'agriculture et horticulture de Maine-et-Loire.

MANCHE. — Mémoires de la Sociéte nationale académique de Cherbourg.

MARNE. — Le Cultivateur de la Champagne.
Bulletin mensuel du Comice agricole de Vitry-le-François.
Bulletin de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
Bulletin de la Société d'horticulture d'Epernay.
Travaux de l'Académie de Reims.
Bulletin mensuel du Comice agricole de Reims.

MEUSE. — Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc,

MORBIHAN. — Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1877.

NORD. — Archives de l'agriculture du nord de la France.

Bulletin du cercle horticole du Nord.

Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Mémoires de la Société dunkerquoise.

Journal du cercle horticole du Nord.

Revue agricole, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes.

Société d'agriculture de Valenciennes.

Mémoires de la Société des sciences de Lille.

NIÈVRE. — Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts.

OISE — L'Agronome praticien, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

Le Musée, bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont.

Annales de la station agronomique de l'Oise.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts.

ORNE. — Bulletin de la Société industrielle de Flers.

Bulletin de la Société d'horticulture de l'Orne.

PAS-DE-CALAIS. — Bulletin agricole de la Société centrale du Pas-de-Calais.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

PUY-DE-DÔME. — Bulletin agricole du Puy-de-Dôme.

Mémoires de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand.

RHÔNE. — Annales de la Société d'horticulture de Lyon.

Bulletin de la Société d'agriculture pratique du département du Rhône.

Mémoires de l'Académie de Lyon.

Saône-et-Loire. — Mémoires de la Société éduenne.

Annales de l'Académie de Macon.

Bulletin de la Société d'horticulture de Chalon-sur-Saône.

Sarthe. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe.

Seine. — Bulletin de la Société protectrice des animaux.

Mémoires de la Société des antiquaires de France.

Bulletin de la Société philomathique de Paris.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques.

Journal de la Société d'horticulture de France.

Seine-et-Marne. — Bulletin de la Société d'horticulture de Meaux.

Bulletin de la Société d'agriculture de Melun.

Bulletin de la Société d'horticulture de Fontainebleau.

Seine-et-Oise. — Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise.

Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

Seine-Inférieure. — Recueil des publications de la Société nationale hâvraise d'études diverses.

Travaux de l'Académie de Rouen.

Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture.

Bulletin de la Société industrielle de Rouen.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de Seine-Inférieure.

SOMME. — Revue agricole de la Somme.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.

Mémoires de l'Académie d'Amiens.

VAR. — Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var.

Bulletin de la Société académique du Var.

TARN-ET-GARONNE. — Bulletin archéologique.

VAUCLUSE. — Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse.

Les maladies épizootiques dans Vaucluse.

VENDÉE. — Bulletin de la Société d'horticulture de Fontenay-le-Comte.

VIENNE. — Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

VOSGES. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.

YONNE. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

4° Ouvrages envoyés par des Sociétés étrangères

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Metz.

Mémoires of the literary and philosophical society (Manchester).

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.

Sociétés des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ANVERS. — Société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers.

Actes de la Société d'acclimatation de Sicile.
Journal de la Société d'horticulture de la Basse-Alsace.
Annual report of the board of regrets of the Smithsonian (Washington).

5° Ouvrages reçus à titre d'abonnement.

Journal d'agriculture pratique rédigé par M. E. Lecouteux, 1877.
Journal de la Marne.
Mémoires du Congrès archéologique de France.
Bulletin monumental dirigé par M. Léon Palustre.
Revue de Champagne et de Brie.
Bulletin de la Société d'encouragement à l'industrie nationale.
Revue des questions historiques.

6° Journaux gratuits.

Revue agricole, industrielle et artistique.
Journal des villes et des campagnes.
Revue politique et littéraire.
Journal de la vulgarisation de l'horticulture.
Le Nord-Est agricole et horticole.
Journal des roses.

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie F. Thouille.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 12. — Les associés correspondants paient une cotisation annuelle de cinq francs.

Ils reçoivent franco les Mémoires de la Société.

Les Sociétés savantes qui reçoivent ces Mémoires sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

ANNÉE 1877-1878.

CHALONS-SUR-MARNE

IMPRIMERIE T. MARTIN, PLACE DU MARCHÉ-AU-BLÉ, 50

—

1879.

SÉANCE PUBLIQUE.

SÉANCE SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

TENUE A CHALONS, EN L'HOTEL DE LA PRÉFECTURE

LE MERCREDI 21 AOUT 1878.

La séance s'ouvre à une heure, sous la présidence de M. Duphénieux, Préfet de la Marne, Président-né de la Société.

M. de la Barre Duparcq, Président, prend place près de M. le Préfet.

Siégent au bureau : Mgr Meignan, évêque de Châlons; M. Leblond, président du Conseil général; M. le général Boissonnet, sénateur; M. le général Appert; M. Dumas, inspecteur d'Académie; M. l'abbé Deschamps, vicaire général; MM. Desrousseaux, de Barthélemy, de Riocour, membres du Conseil général; M. Paulin Paris, membre de l'Institut; M. Henri Paris, etc., etc.

Les Membres titulaires et un certain nombre de membres correspondants assistent à la séance.

M. le Préfet prononce un discours sur l'impulsion que la Société a imprimée aux recherches archéologiques, et sur la part que plusieurs de ses membres ont prise à l'Exposition universelle par l'envoi de leurs précieuses collections.

M. de la Barre Duparcq lit un discours où il traite du Drainage et des Irrigations.

M. le colonel Virlet, vice-président, lit, au nom de M. Grignon, secrétaire, empêché, le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1877-1878.

M. l'abé Lucot donne lecture du rapport sur le concours de poésie.

M. Barbat de Bignicourt lit une étude intitulée : *Une Assemblée de beaux-esprits au XVIIe siècle.*

M. le colonel Virlet proclame les noms des lauréats des concours de 1878.

M. de la Barre Duparcq, président, lit le programme des concours pour 1879 et 1880.

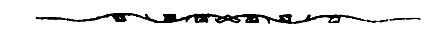
La séance est levée.

DISCOURS

DE

M. LE PRÉFET DE LA MARNE

PRÉSIDENT-NÉ DE LA SOCIÉTÉ.



Messieurs,

Quand, il y a quelques mois, je me trouvais une première fois au milieu de vous, nouvellement arrivé dans le département, je ne pouvais alors que vous assurer de toutes mes sympathies et d'un concours qui ne vous ferait jamais défaut.

Aujourd'hui, il m'a été donné de vous connaître davantage et d'apprécier les services que la Société d'Agriculture rend au département de la Marne et la notoriété qu'elle s'est acquise parmi les autres Sociétés savantes. Elle compte dans son sein des membres dont le savoir, l'érudition et le travail infatigable ont contribué jusqu'ici à son éclat et lui assurent un avenir brillant.

Une des branches que la Société des Sciences et Arts de la Marne a cultivées dans ces dernières années avec le plus de fruit est l'archéologie; et notre Exposition universelle, qui attire en ce moment à Paris toutes les nations du

monde, est là pour attester que ses efforts ont été couronnés d'un plein succès.

Parmi tant d'exposants qui, se donnant rendez-vous dans les galeries d'anthropologie et d'archéologie du Trocadéro, y ont apporté toutes leurs richesses, les archéologues de la Marne tiennent un rang distingué, et leur exposition est peut-être la plus intéressante, en ce qu'elle permet d'embrasser dans un ensemble saisissant la science de l'archéologie pour ainsi dire tout entière, en partant des époques quaternaires et de la pierre polie pour arriver à l'époque mérovingienne, après nous avoir fait admirer les vestiges des âges du bronze et du fer et des époques gauloise et gallo-romaine. Chaque jour un public nombreux, des notabilités du monde savant se pressent à cette merveilleuse Exposition, et pas un ne manque de s'arrêter longtemps devant les remarquables vitrines de MM. Auguste Nicaise, Morel et Fourdrignier. Ces trois éminents archéologues, qui ont pris pour tâche de faire revivre un monde préhistorique dont on n'avait jusqu'à ces derniers temps qu'une bien faible notion, et de mettre à découvert les trésors en ce genre que renferme le sol de la Champagne, ces chercheurs qu'aucun labeur n'effraie, appartiennent à votre Compagnie et se plaisent à lui faire hommage de la plus grande part de leurs succès.

L'exposition de M. Auguste Nicaise nous offre une collection complète, par les ossements humains et l'industrie, de l'ethnographie et de l'archéologie du département de la Marne. On y voit représentés la faune et les instruments quaternaires, les époques de la pierre, du bronze, du premier âge de fer, les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne. Vous pouvez, sans vous écarter des vitrines de M. Nicaise, faire une étude approfondie de la science de l'archéologue, et vous êtes encore aidé dans ce travail par les cartes archéologiques que ce

savant érudit a pris soin de dresser, et qui vous apprennent comment étaient réparties et groupées sur notre sol les populations des cinq époques embrassées par cette collection. D'ailleurs, le savoir de M. Nicaise n'est plus un mystère pour personne, et les conférences qu'il a faites récemment au Trocadéro ont révélé à tous ses mérites d'archéologue et de conférencier.

L'Exposition de M. Morel n'est pas moins intéressante et offre aux visiteurs une précieuse collection d'armes, d'instruments et d'ornements des époques de la pierre et des époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne. Ces trois dernières époques y sont surtout brillamment représentées, et nul ne passe indifférent devant le guerrier enterré sur son char, qui a été découvert à Somme-Bionne, et dans la sépulture duquel on a trouvé ses armes et un nombre considérable de bijoux et d'ustensiles, tels que coupe étrusque, vases et ornements en bronze ciselés et découpés.

Enfin M. Fourdrignier, ne voulant pas se laisser surpasser par ses deux aînés, a su réunir, lui aussi, une collection curieuse d'armes, de vases, de colliers et de bracelets provenant principalement du cimetière gaulois de Somme-Py et du cimetière gallo-romain de Jonchery. Mais ce qui frappe surtout dans cette exposition, c'est la restitution de la sépulture de la Gorge-Meillet, territoire de Somme-Tourbe, renfermant, comme celle de Somme-Bionne, un guerrier gaulois enterré sur son char, avec armes, vases, bracelets d'or, casque de bronze et chaînes émaillées. Cette restitution très-fidèle fait le plus grand honneur au goût intelligent et au savoir de M. Fourdrignier, et donne à sa collection un attrait tout particulier.

Telle est, Messieurs, en abrégé, l'exposition archéologique de la Marne au Trocadéro, et vous voyez que, sans fausse modestie, vous avez tout lieu d'en être satisfaits.

Le titre de membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne est un de ceux dont MM. Morel, Auguste Nicaise et Fourdrignier sont le plus fiers, et, il faut bien le reconnaître, c'est en grande partie pour elle que, sans souci des fatigues et des difficultés qui les attendaient, ils ont entrepris des recherches si fécondes en résultats.

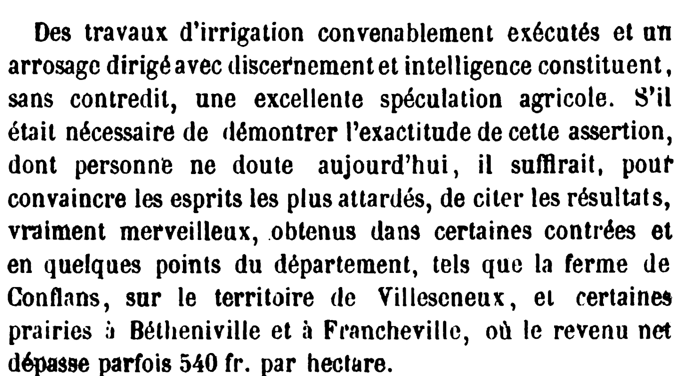
Je me reprocherais, Messieurs, de terminer sans louer également votre Société des encouragements qu'elle ne cesse de prodiguer aux sciences, aux lettres et aux arts; rien de ce qui est du domaine de l'intelligence n'échappe à ses bienfaits; partout elle exerce son heureuse influence. Enfin, son nom l'indique assez : elle s'est donné pour mission de développer l'agriculture dans les campagnes si richement douées de cette contrée. Aidée en cela par l'initiative intelligente des Comices agricoles, elle s'applique à répandre les saines notions, à propager les nouvelles méthodes dont l'application devient plus nécessaire de jour en jour, et le département de la Marne, qui tient un des premiers rangs parmi les départements de production, lui doit une grande reconnaissance : elle a bien mérité de tous les agriculteurs de France !

DISCOURS

DE

M. DE LA BARRE DUPARCQ

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.



Des travaux d'irrigation convenablement exécutés et un arrosage dirigé avec discernement et intelligence constituent, sans contredit, une excellente spéculation agricole. S'il était nécessaire de démontrer l'exactitude de cette assertion, dont personne ne doute aujourd'hui, il suffirait, pour convaincre les esprits les plus attardés, de citer les résultats, vraiment merveilleux, obtenus dans certaines contrées et en quelques points du département, tels que la ferme de Conflans, sur le territoire de Villeseneux, et certaines prairies à Bétheniville et à Francheville, où le revenu net dépasse parfois 540 fr. par hectare.

Mais si le manque d'eau est une cause de stérilité des terres, son excès en constitue également une autre que le cultivateur doit s'efforcer de combattre, et il y a excès lorsque les eaux manquent d'écoulement à travers le sol, jusqu'à une profondeur et à une distance où elles cessent d'être nuisibles.

Prenons un exemple bien simple, qui se présente tous les

jours et qui est connu de chacun. Pour qu'une plante réussisse dans un pot, il faut que ce pot présente une ouverture inférieure. A défaut d'arrosage, comme par excès d'arrosage, la plante se flétrit et meurt. Il faut, pour qu'elle devienne vigoureuse, que l'eau fournie par un arrosage modéré, après avoir permis à l'air qui entoure les racines de se renouveler, puisse s'échapper, et elle ne permet ce renouvellement de l'air que parce qu'elle s'échappe. Si, au contraire, l'eau ne trouve pas d'issue ou n'a qu'une issue insuffisante par les pores du vase, la plante périt bientôt ou risque de périr.

Tel est le résumé de l'utilité des irrigations comme de celle du drainage. Dans le premier cas, les pluies ne suffisant pas toujours à la végétation, l'eau manque, et il faut irriguer pour donner de la vigueur aux plantes, en assurant toutefois un écoulement à l'eau, afin qu'elle ne reste pas stagnante dans le sol ; dans le second cas, il faut drainer de manière à enlever des terres l'eau en excès, à permettre l'introduction de nouvelles couches d'air entre les racines, et par suite une élévation de la température du sol, qui est favorable tant à la rapidité du développement des plantes qu'à leur qualité.

C'est ce qu'un de vos membres correspondants, enfant de Châlons, a si bien fait ressortir dans son savant et utile manuel sur le drainage, dont il a appliqué maintes fois la théorie dans le département du Jura.

De même que les irrigations ont été pratiquées depuis longtemps, le drainage a pris dans ces dernières années une certaine importance. On a reconnu que le renouvellement des eaux est une condition essentielle des bonnes opérations d'agriculture ou de jardinage où on les emploie ; et l'expérience a consacré ce principe que pour qu'un terrain quelconque profite de toute l'action bienfaisante du soleil, de l'air et des eaux, il doit former un filtre au-dessous

duquel l'eau s'échappe, soit naturellement au travers du sous-sol, soit artificiellement dans des conduits souterrains, comme elle passe dans un pot de fleurs dont le fond est percé d'un trou.

C'est-là, en deux mots, toute la théorie à l'application de laquelle doivent tendre les efforts de celui qui veut améliorer un terrain, en dehors des amendements dont l'action diffère de celle de l'humidité, et dont l'effet ne peut être complet que lorsque les irrigations ou le drainage sont pratiqués.

Si le cultivateur parvient à réaliser ces dispositions, le sol s'ameublit et se divise jusqu'à un certain point, comme dans le pot de fleurs, ce qui est un grand avantage pour les terres fortes et argileuses ; en même temps il se réchauffe en perdant son humidité, ce qui change la nature des terres froides, toutes dans le cas d'un vase plein de terre dont le fond ne serait pas percé.

Alors l'air circule entre les racines ; les engrais qui produisaient des effets médiocres subissent dans le sol une fermentation complète sous l'influence combinée de l'humidité alternative, de la chaleur et surtout de l'air, et les plantes peuvent prendre un développement complet.

Avant cette transformation, au contraire, les joncs envahissaient le sol, s'il était en pré, ou les plantes s'y pourrissaient, s'il était en céréales. La plus légère gelée s'attachait autour des jeunes pousses, les endommageait et les déracinait. Les récoltes étaient affaiblies, de qualité inférieure, et même compromises dans les années pluvieuses.

Il y a plus encore, c'est que les terres étaient difficiles à travailler avant le drainage, tandis qu'elles deviennent faciles après, de sorte que les frais de culture diminuent.

Enfin, au point de vue de la salubrité générale de la contrée, il se produit une modification bienfaisante. Les brouillards disparaissent ou sont moins intenses, l'humidité

cesse en partie, les fièvres qui sévissaient deviennent de plus en plus rares, et certaines épizooties habituelles chez les bêtes à cornes ou les moutons ne sont plus à redouter pour l'agriculteur ; ainsi sont considérablement amoindries des causes de pertes imprévues et ruineuses.

Les avantages si manifestes du drainage sont faciles à résumer : amélioration des terres, diminution des frais de culture, régularisation du régime des eaux, élévation de la température du sol, rendement complet des fumiers, assainissement des contrées, extinction des épizooties. Tout doit donc porter à entrer dans cette voie, et c'est par ces divers motifs que des lois récentes ont été rendues depuis 1850, soit pour encourager les intéressés, soit pour les aider dans l'application, car l'intérêt et la prospérité du pays tout entier demeurent étroitement liés à l'amélioration de l'agriculture.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de donner ici quelques développements sur les progrès successifs du drainage, aujourd'hui devenu un art, et sur les diverses méthodes employées.

Et d'abord quelle est l'origine de ces mots *drainage*, *drainer?* Ils nous viennent d'Angleterre. Le verbe *to drain* veut dire dessécher par une tranchée, égoutter ; le substantif *drain* veut dire tranchée, canal, rigole ; enfin le terme *drainage* exprime l'action ou le fait d'un dessèchement. Il a été accepté, il est passé dans notre langue pour *définir* l'opération dont je vous entretiens ; on *draine* des terres, on fait du *drainage*, c'est un néologisme qui date à peine de trente ans.

Drainer des terres est en définitive donner aux eaux qui restent stagnantes dans le sol un écoulement convenable, de telle sorte que l'eau de pluie puisse s'y renouveler au lieu de couler seulement à la surface, et l'air y pénétrer. Depuis que le monde existe, c'est une idée simple et natu-

relle, mise parfois en pratique ; mais il n'y a pas bien longtemps que l'on est arrivé à des moyens perfectionnés qui procurent de grands, d'immédiats et de réels avantages. Répétons-le encore, parce que justice et hommage doivent être rendus à qui les mérite, c'est en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, dans ces pays où l'agriculture a su atteindre un si haut degré de perfectionnement, qu'ont eu lieu les premiers essais des procédés nouveaux. Heureux d'imiter nos voisins, plus hardis que nous sous ce rapport, nous ne devons conserver envers eux aucune jalousie de nous avoir devancés sur ce point, d'autant moins que, dans une foule d'autres circonstances, ils cherchent aussi à profiter de nos découvertes.

Les premiers procédés du drainage étaient fort simples. On creusait autour de la pièce trop humide des fossés où se réunissaient les eaux, et on tâchait de les conduire par un autre fossé dans le cours d'un ruisseau ou en un point plus bas. L'amélioration se faisait bientôt sentir de chaque côté des fossés, et, s'il était nécessaire, on en creusait d'intermédiaires. On réalisait ainsi un avantage, mais il y avait une partie du terrain qui devenait, qui restait improductive.

Afin d'éviter cet inconvénient, on imagina de combler le fond des fossés avec des moellons, des cailloux ou des fascines, en rejetant par-dessus les terres extraites, de manière que toute la surface du sol pût être utilisée pour la culture. On réunissait toutes les extrémités des tranchées ou plutôt des drains, comme je les ai définis plus haut, dans un conduit principal, et on portait les eaux au dehors. C'était un grand progrès puisque le cultivateur ne perdait plus de terrain, mais l'expérience fit bientôt reconnaître que ce procédé, quoique donnant de bons résultats, avait l'inconvénient de ne pas présenter des travaux d'une durée assez longue.

Les terres pénétrant entre les pierres ou les fascines, par

suite du tassement naturel, obstruaient en peu d'années le passage des eaux, et il fallait recommencer. Au bout même d'une courte période, les fascines étaient pourries ; il était nécessaire de les remplacer, et en résumé on dut chercher une autre solution qu'on ne trouva que depuis peu de temps, c'est-à-dire depuis environ 40 ans, vers 1840.

Cette solution consiste dans la mise à exécution d'une idée qui paraît fort simple au premier abord et quand on la voit appliquée, comme il arrive souvent dans la pratique des choses de ce monde. Qui de nous n'a pas eu, en effet, l'occasion de reconnaître parfois que de longues recherches, des études sérieuses sur une question aboutissent à un plan dont la facilité frappe subitement et fait qu'on s'étonne de ne pas y avoir déjà pensé ? Eh bien ! pour le drainage, la série des études, des expériences ramène au petit pot de fleurs. Après avoir fait des tranchées dans le terrain à drainer, suivant des dispositions convenables, on place, bout à bout, au fond de chacune d'elles, de petits tuyaux en poterie qui permettent aux eaux de s'égoutter entre les points de contact, et qui les transforment en un grand crible, comme je l'ai dit tout à l'heure. Alors l'eau de pluie pénètre facilement dans le sol et en sort de même; l'air circule dans le fond par les drains, les fumiers se transforment rapidement en engrais fertilisants, et ce morceau de terre qu'on croyait inculte et dont on ne tirait presque rien, donne bientôt de bons produits.

Le Ministère des travaux publics a pris une part active au drainage, afin de guider les populations dans leurs travaux. Les conseils généraux ont aidé aux frais d'études, et la pratique s'en est bientôt répandue dans les campagnes, de telle sorte qu'aujourd'hui beaucoup de propriétaires opèrent par eux-mêmes, ou seulement avec l'aide des géomètres de leurs localités.

En ce qui concerne notre département, il est intéressant

de savoir que, de 1850 à 1870 environ, on a drainé près de 3,200 hectares ayant donné lieu à une dépense totale de 800,000 fr., soit 250 fr. par hectare; que la plus-value en capital était alors estimée à 1,400,000 fr., soit 437 fr. par hectare, et celle en revenu à 240,000 fr., soit 77 fr., en nombre rond, par hectare.

Depuis 1870, l'administration s'occupe moins des résultats parce que l'élan est donné et que les cultivateurs savent chacun ce qu'ils doivent faire. Toutefois, les chiffres généraux que je viens d'indiquer suffisent à prouver que le drainage produit des résultats très-avantageux, et que ceux qui le pratiquent réalisent ainsi d'excellents placements de fonds.

Le Crédit foncier a cherché à faciliter les opérations du drainage en offrant aux propriétaires de leur faire des avances remboursables à long terme, suivant les conditions posées dans la loi du 17 juillet 1856, mais la propriété est trop divisée dans ce département pour que l'application de cette loi y devienne fréquente; les cultivateurs préfèrent en général exécuter les travaux peu à peu et avec leurs propres ressources, et il n'y en a qu'un seul, dans l'arrondissement d'Epernay, qui ait eu recours au Crédit foncier.

Ce n'est pas seulement en chargeant ses agents de préparer les projets que l'Etat est venu en aide aux cultivateurs. Il a mis à la disposition de quelques tuiliers des machines à confectionner les drains, machines dont le prix est assez élevé, puisqu'il varie, suivant le système, de 500 à 1,000 fr.

Pour le département, ces machines sont au nombre de six, réparties : à Barbonne, à Passavant, à Giffaumont, à Changy et à Bettancourt. Il y en a deux à Passavant, et elles fonctionnent toutes les six très-souvent.

Les améliorations de l'agriculture sont, comme on le voit, liées aux sciences. Les irrigations, d'une part, ne peuvent être bien réglées, bien établies, que par suite de

projets étudiés avec soin, qui exigent des ouvrages d'art parfois importants et l'expérience d'hommes compétents et pratiques. D'autre part, le drainage, d'une difficulté moindre, réclame encore des connaissances assez étendues, la théorie et l'habitude du nivellement et des calculs; enfin, la fumure ne peut être bien faite que par celui qui en possède l'expérience et qui a fait une étude des engrais, de leur application suivant le cas, et des proportions à employer en raison de la nature des terrains.

Sauf des exceptions assez rares, avec le secours des irrigations ou du drainage, il n'existe plus, à proprement parler, de sols improductifs, ou du moins il ne doit plus en rester. C'est au cultivateur ou au propriétaire à rechercher ce qu'il doit faire et à ne pas craindre de s'imposer quelques sacrifices pour améliorer son terrain. Non-seulement il rendra meilleure sa situation et il augmentera l'héritage de ses enfants, mais encore il sera utile à ses semblables, il fera acte de patriotisme, et il méritera bien de son pays.

A notre époque où la vie matérielle est si chère, on doit chercher impérieusement à faire produire au sol tout ce dont il est susceptible. La création de prairies facilite l'élève du bétail et permet d'accroître le nombre des sujets ; c'est en cela que la pratique des irrigations est utile. Le drainage tend à l'augmentation des récoltes de céréales et par suite il est un bienfait pour toutes les populations. Irriguer et drainer peuvent donc être regardés comme les éléments les plus essentiels pour résoudre le problème toujours cherché et difficilement rencontré de la vie à bon marché.

Les Sociétés d'agriculture doivent donner leur entière attention à ces deux arts, et encourager les agriculteurs qui font des efforts pour les appliquer. Vous l'avez compris, Messieurs, et c'est pour cela que, par votre sixième concours, vous accordez des récompenses aux propriétaires, fermiers ou gérants qui auront apporté des améliorations

dans leurs exploitations agricoles. En cela, vous faites acte de bons citoyens et vous prouvez une fois de plus l'intérêt que vous portez au plus grand nombre.

Mais malheureusement votre généreux programme n'est pas assez connu et répandu. On ignore trop, dans les campagnes, que vous tenez à faire ressortir ce genre de mérite, et ceux qui font des efforts pour améliorer leurs exploitations vous sont trop peu signalés ou ne viennent que bien rarement solliciter votre appréciation, soit par modestie, soit par insouciance.

Aujourd'hui mon but consiste à faire connaître un peu plus vos bonnes intentions. Que ceux qui m'écoutent veuillent bien, à leur retour, parler à leurs voisins de l'utilité des irrigations et du drainage; qu'ils les engagent à se rendre bien compte de la situation de leurs terres et à examiner s'ils ne peuvent pas les améliorer par quelques essais; qu'ils les persuadent de la rentrée rapide de leurs frais d'amélioration; qu'ils leur montrent combien leur intérêt y trouvera largement son compte et l'étendue du service qu'ils rendront en même temps au pays.

Irriguer, drainer, amender le sol, c'est suivre le conseil du laboureur à ses enfants, dans la fable du bon Lafontaine, quand il dit :

Travaillez, prenez de la peine :
C'est le fonds qui manque le moins.

Le fonds existe en effet partout. En tirer parti est un talent qui résulte pour chacun de son travail et de la peine qu'il s'est donnée. Cultivateurs! votre sol est inépuisable; il renferme des trésors que la persévérance dans le travail vous fera trouver.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1877-1878

PAR M. L. GRIGNON, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Je viens, selon l'usage, vous rendre compte de vos travaux pendant l'année écoulée.

Cette tâche m'est facilitée par mes prédécesseurs, qui m'ont indiqué, par leurs comptes-rendus précédents, l'ordre logique que j'avais à suivre.

Quant à la matière, je n'ai qu'à feuilleter les nombreux mémoires, rapports, notes et travaux de toute nature que vous avez produits à la Société, pour y trouver des matériaux en telle abondance que si je n'étais contraint de me renfermer dans de justes limites, je m'étendrais au-delà de ce qui est d'usage.

Assurément plusieurs de vos travaux mériteraient une analyse moins succincte, une mention plus étendue, une appréciation plus développee ; mais il faut savoir se borner,

et il ne faut pas que le compte-rendu prenne, dans votre séance solennelle, des proportions encombrantes.

Au premier rang, vous avez constamment placé l'agriculture ; bien que d'autres objets : l'archéologie, l'histoire, les sciences, aient rempli de nombreuses séances, vous lui avez réservé vos préférences, et ceci, parce qu'elle est la source principale et intarissable de la richesse publique et de notre prospérité nationale, et qu'avant toute chose vous avez mission de la conseiller et de l'encourager.

Je dois donc me plier à votre exemple et, comme vous, lui donner la place d'honneur qu'elle mérite à tant de titres.

AGRICULTURE.

Dès vos premières séances, vous avez entendu, Messieurs, la lecture d'une analyse de l'ouvrage de M. le docteur Schubeler, intitulé : *La Flore de Norwége,* que M. Juglar s'est donné la peine de traduire de l'allemand.

Vous avez pu reconnaître que, sous ce simple titre de *Flore,* l'ouvrage embrassait des sujets plus étendus : il y est question, en effet, des plantes fourragères, des graminées, des amendements, des procédés de culture propres à cette contrée, de l'époque des semailles et des récoltes, de la conservation des grains récoltés, de la nourriture et de l'engrais des bestiaux, des bois et de leur emploi industriel ; c'est tout un cours d'économie domestique qui a été mis sous vos yeux. — M. Juglar a su résumer avec talent un ouvrage aussi complexe et donner en outre des renseignements sur les mœurs, les coutumes, la nourriture, les superstitions des habitants d'une contrée qui nous est peu connue. Tout a été décrit d'une façon détaillée et attachante, et vous avez pensé que cette importante et

intéressante analyse pourrait prendre place dans vos annales.

Vers le même temps, vous vous êtes occupés du Doryphora ou Colorado, insecte destructeur de la pomme de terre. Une gravure représentant cet insecte vous a été envoyée par M. le Ministre de l'Agriculture. M. le colonel Virlet a mis sous vos yeux, à cette occasion, une petite boîte renfermant la représentation en relief du Doryphora à l'état de larve, de chrysalide et d'insecte parfait, et vous vous êtes intéressés des moyens de détruire ce fléau d'une espèce nouvelle.

Il vous a été adressé quelques échantillons d'une plante que l'on cherche à acclimater en France, l'*urtica ramie.* Cette plante textile paraît destinée à rendre de grands services à l'industrie. A Java, où elle croît en abondance, les habitants en font des cordages, des filets et même des étoffes d'une grande finesse et d'une longue durée. — Un journal d'agriculture a dit, il est vrai, que ceux qui se sont livrés à la culture de cette plante n'ont jusqu'alors éprouvé que des déceptions ; peut-être que de nouveaux essais, conduits avec plus de méthode, viendront modifier cette opinion première, car l'on sait que dans l'acclimatation des plantes, des essais restés longtemps infructueux ont souvent fini par donner de brillants résultats ; c'est affaire de tâtonnements, d'expériences multipliées et surtout de persévérance. Dans beaucoup de cas, le succès est à ce prix.

VITICULTURE.

Vous vous êtes de tout temps intéressés au succès de la viticulture, qui forme la richesse d'une partie du département. M. Duguet vous a tenus au courant des désastres causés par le fléau qui, depuis longues années déjà,

dévaste les vignobles et s'étend aujourd'hui sur d'immenses surfaces. Il vous a fait connaître que 288,000 hectares de vignes ont été complètement détruits par le Phylloxera ; qu'en évaluant la production moyenne à 60 hectolitres par hectare, on arrive à une diminution de 17,300,000 hectolitres dans la production générale; et qu'enfin ces 17,300,000 hectolitres, calculés à 20 fr. l'un, constituent une perte annuelle de 346,000,000 fr.

Cette perte, déjà très-considérable, réagit sur certaines industries. Dans les contrées les plus maltraitées, l'ouvrier qui vivait du travail de la vigne ne trouve plus à s'employer aussi activement; la tonnellerie, le commerce des bois voient diminuer leurs commandes; un commerce considérable se trouve paralysé; le trafic des chemins de fer est également atteint et la consommation générale voit augmenter le prix d'une boisson indispensable.

Cette situation est fâcheuse sans doute; mais, fort heureusement, elle n'atteint pas jusqu'à présent les vignobles de la Champagne, et tout fait espérer que le climat très-variable de la contrée sera une garantie, sinon contre une invasion, du moins contre le séjour du Phylloxera.

M. Aumignon vous a également tenus au courant des différents essais tentés pour la destruction du fléau ; il vous a fait connaître le nom des substances employées; il vous a signalé celles dont l'emploi n'a donné que des résultats incertains; et il vous a dit que la solution cherchée semble être réalisée par l'usage des sulfo-carbonates, proposé par M. Dumas, et dont l'efficacité est aujourd'hui démontrée.

Ces sels agissent en effet comme insecticide, comme engrais énergiques, et ils sont sans danger pour la plante.

La seule difficulté est dans le prix de revient; mais il y

a lieu de croire qu'il s'abaissera. Au début, le prix de la substance était de 300 fr. le quintal métrique; il n'est plus actuellement que de 50 fr., et l'on peut espérer le voir réduit à 30 ou 35 fr. Cinq cents kilog. étant nécessaires pour traiter un hectare, on peut évaluer la dépense actuelle à 600 fr., main-d'œuvre comprise.

Par une communication récente, M. DUGUET, suivant pas à pas la marche envahissante du fléau, vous a signalé ses nouveaux progrès ; il vous a démontré que le Phylloxera s'étend déjà à l'Orléanais, qu'il menace la Bourgogne, contrées jusqu'alors indemnes; mais, par une consolante coïncidence, il vous a entretenus d'un remède sinon nouveau dans son principe, du moins inédit dans son mode d'application, et il vous a parlé du moyen récemment découvert et expérimenté par M. Rohart.

La substance toxique employée n'est autre que le sulfure de carbone, ennemi bien connu d'une multitude d'insectes, mais dont le maniement utile présente de très-grandes difficultés. M. Rohart a imaginé de renfermer la substance dans un cube en bois enveloppé de gélatine; de sorte que le cube étant placé au pied du cep contaminé, l'enveloppe gélatineuse cède peu à peu sous l'influence de l'humidité, et laisse échapper petit à petit le principe insecticide contenu dans le cube ; le remède se trouve appliqué selon le précepte médical, *loco dolenti;* l'action se produit d'une façon lente, progressive, constante, et elle est sûre, efficace; des certificats authentiques établissent que des expériences faites ont donné les résultats les plus concluants.

M. le colonel VIRLET vous a signalé un mémoire couronné par l'Académie de Metz, intitulé : *Culture de la Vigne*, par M. Désiré Amblard, propriétaire à Lorry. Cet ouvrage a paru à cette Académie d'une telle excellence, qu'elle a honoré l'auteur d'une médaille d'argent et décidé que l'œuvre serait insérée dans ses mémoires. — C'est un

excellent guide pratique de la viticulture dans le pays messin, qui peut-être n'est pas entièrement applicable à nos contrées, mais dans lequel nos vignerons pourraient certainement puiser d'utiles conseils.

SCIENCES.

Au cours de nos séances ordinaires, M. le docteur Salle vous a rendu compte d'une brochure du docteur Jules Godart sur le bégaiement et son traitement physiologique ; il vous a fait connaître la définition, les caractères, l'étiologie, les classifications qui ont été données aux diverses formes de cette infirmité, ainsi que les traitements qui lui ont été opposés. Il vous a appris que, d'après une méthode nouvelle imaginée par le docteur Chervin, cette infirmité est guérissable dans le plus grand nombre des cas. Le traitement ne consiste plus en moyens empiriques ou en opérations chirurgicales toujours douloureuses et souvent inutiles, mais dans de simples exercices d'imitation qui, *en vingt jours*, ramènent une prononciation normale.

M. le docteur Salle a manifesté le désir qu'une certaine publicité fût donnée aux résultats obtenus par la méthode Chervin, afin que les parents qui ont des enfants atteints de bégaiement sachent que cette infirmité est guérissable en peu de temps et par un moyen orthopédique qui ne peut avoir aucune influence fâcheuse sur la santé des enfants qui y seraient soumis ; et il y a été satisfait.

M. Salle vous a tenus au courant de certaines questions scientifiques actuellement débattues, notamment du pouvoir rotatoire de la Mannite et de ses dérivés, dans les expériences de polarisation de la lumière. Il vous a également analysé le mémoire de M. le Doyen de la Faculté des sciences de Lyon, relatif à la fameuse plante *Népen-*

thée distillatoria, — cette plante qui mange, — selon certains naturalistes, et dont le liquide, secrété par les urnes, serait, s'il faut en croire les thèses nouvelles, doué de facultés digestives ; question encore controversée.

M. SALLE vous a fait connaître son opinion sur un mémoire important intitulé : *L'allaitement mercenaire considéré comme cause des affections morbides constitutionnelles.*

M. Salle a critiqué avec raison certaines opinions émises par l'auteur, qui établit ce rapprochement, au moins étrange, que c'est à l'oubli de l'allaitement maternel préconisé par François I[er] que sont dues les guerres de religion du XVI[e] siècle. — Ainsi l'assassinat de François de Guise par Poltrot de Méré, la Saint-Barthélemy et autres événements historiques du même ordre seraient le fait des nourrices. Pires que la louve qui allaita les fondateurs de la Ville éternelle, elles auraient communiqué à toute une génération la plus cruelle sauvagerie.

Entrant dans la discussion de la partie sérieuse du sujet, M. Salle vous a démontré, avec l'autorité d'une longue expérience que si l'allaitement maternel est le meilleur en principe, il est des cas nombreux où l'on doit recourir soit à la nourrice, soit à l'allaitement artificiel ; — que parmi les nourrices il en est de bonnes et de consciencieuses qui affectionnent l'enfant qui leur est confié ; et il vous a cité ce fait, qui remonte à l'époque des *tours*, que des nourrices dont on voulait changer le nourrisson ont préféré le garder pour rien et ont même proposé d'adopter l'enfant plutôt que de le voir passer en d'autres mains.

Il ressort de ces exemples une preuve d'affection indiscutable, et l'on a vu des nourrissons qui, par une juste réciprocité, ont, après avoir grandi, fait preuve envers leurs nourrices d'une reconnaissance vraiment filiale. — Nous voici loin de la louve du Latium.

On a parlé et l'on parle encore du rétablissement des tours, a ajouté M. Salle, ce serait une mauvaise mesure. La mortalité était sur les enfants trouvés de 63 p. 0/0; elle n'est plus que de 27 p. 0/0 avec le système des enfants assistés. La législation en vigueur a donc amené sur ce point une réelle amélioration, et elle a, de plus, l'avantage de conserver aux enfants un état civil. Les dispositions actuelles doivent donc être maintenues. puisqu'elles constituent un progrès sur les usages anciens, qu'il faut se garder de rétablir.

M. Guy a mis sous vos yeux un instrument d'invention récente, un téléphone établi sous sa direction, et il vous a décrit les éléments qui composent cet appareil si simple, qui ne consiste qu'en une plaque de tôle vibrante, derrière laquelle est placée une tige d'aimant embrochée d'une bobine de fil métallique, le tout renfermé dans un cornet en bois d'une dimension tout-à-fait portative. L'appareil récepteur est composé des mêmes éléments disposés d'une façon identique, de telle sorte que l'un et l'autre servent alternativement à la transmission et à la réception. C'est précisément cette simplicité si grande et ce transport facile qui assurent à cet appareil de nombreuses applications et le font considérer comme une des plus belles inventions de notre époque.

M. le colonel Virlet vous a présenté une notice des plus intéressantes, qui a pour objet de mettre les stations agricoles à même de comparer, par un calcul très-simple, les pressions barométriques qui leur sont indiquées par l'Observatoire, avec les indications de leurs propres baromètres.

Cette notice, toute scientifique qu'elle est dans sa substance, est présentée sous une forme accessible à tous. Les calculs nécessairement exigés par les différences d'altitude des stations sont réduits aux plus humbles opérations de

l'arithmétique ; elle acquiert dès lors une utilité pratique qui n'échappera à personne; elle vulgarise le maniement et l'usage intelligent d'un instrument qui annonce, le plus souvent avec certitude, les perturbations atmosphériques que l'agriculture peut avoir à redouter, et qu'elle a intérêt à connaître à l'avance.

Vous avez jugé que cette notice était appelée à rendre de grands services, et vous avez décidé qu'elle prendrait place dans vos annales.

ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE,

Cette année n'a pas été, comme les précédentes, marquée par des découvertes archéologiques importantes. Non que le zèle bien connu de vos archéologues se soit ralenti, mais parce que leurs explorations habituelles n'ont point été couronnées du même succès.

Toutefois, les communications par eux faites à la Sorbonne, lors de la réunion des délégués des Sociétés savantes, le 25 avril dernier, ont été entendues avec un vif intérêt. M. Nicaise a fait une communication verbale sur le tumulus de Hamant, situé dans la commune de Hancourt, dans lequel ont été trouvés des objets de l'époque mérovingienne, des monnaies gauloises et romaines du bas empire, divers objets d'ornement et des armes.

M. Fourdrignier a fait une autre communication sur la peinture des vases et l'ornementation à enroulement chez les Gaulois de la Marne, dont le point important est la similitude particulière qui existe entre l'ornementation de ces vases et certains types d'enroulements que l'on trouve sur les monnaies gauloises.

M. Morel a donné lecture d'une note sur le cimetière gaulois de Somme-Bionne, ayant pour objet la confir-

mation des faits annoncés par lui précédemment, et dont certains avaient été contestés, notamment la présence d'une *œnochoé* de bronze étrusque dans cette tombe gauloise, ainsi que la restitution de la couronne d'or qu'il a ingénieusement replacée sur ce vase. N'omettons pas de dire que M. Bardoux, Ministre de l'Instruction publique, a, en séance, félicité M. Morel, aux applaudissements de l'Assemblée, pour la netteté avec laquelle il sait exposer ses vues et ses découvertes. « En effet, a dit le rapporteur des séances de la Sorbonne, M. Morel est de ceux qui ne se paient pas de phrases vides et vont droit à leur but. » M. Quicherat a, dans la péroraison de son discours final, dit que « *cette année la Champagne avait encore eu l'honneur des réunions. Serait-ce dire qu'il y a dans cette région plus de monuments dignes d'attention qu'ailleurs? Non, mais il arrive qu'en ce moment il existe en Champagne un groupe d'hommes instruits, dévoués, passionnés même pour l'archéologie, qui cherchent et qui trouvent.* »

On doit apprécier comme il le mérite un tel éloge placé dans la bouche du savant directeur de l'école des Chartes, et cet éloge n'est que justice, car nos savants et infatigables archéologues ne franchissent le seuil respecté de l'antique Sorbonne que la main, — je ne dirai pas pleine de vérités, ils ne l'ouvriraient pas, — mais pleine de découvertes importantes et inattendues, à faire croire qu'ils se sont aidés, dans leurs recherches, d'une baguette de coudrier ou de quelque talisman magique.

Au début de vos séances, M. l'abbé Boitel vous a donné lecture de l'intéressante étude historique de M. l'abbé Etienne Georges, sur un évêque de Troyes et sur Sidoine Apollinaire, écrivain latin du Ve siècle, qui se fit remarquer par des talents précoces, et qui, nommé chef du Sénat et préfet de Rome, abandonna les dignités en 471 et devint évêque de Clermont.

M. EUGÈNE PERRIER vous a donné lecture de l'histoire de la conquête de Constantinople par Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, mise par lui en langage moderne.

Vous avez écouté avec intérêt les nombreuses lectures de cet important ouvrage, considéré par tous les littérateurs comme le plus ancien monument historique écrit en prose française. Cette œuvre forme en quelque sorte la transition de l'épopée à l'histoire. — On remarque en effet, tant dans le pompeux exposé du sujet que dans la forme naïve du style, comme un lien qui l'unit encore à la chanson de gestes, alors que la gravité authentique du récit la rattache à nos œuvres purement historiques.

Vous avez apprécié comme il devait l'être ce travail considérable, dans lequel le traducteur n'a été arrêté ni par l'immensité du labeur ni par les difficultés qu'il devait rencontrer à chaque pas dans la translation en langue moderne, de ce *vieil langage*, qui n'est plus du latin et qui n'est pas encore du français.

La lecture de cet ouvrage vous a intéressés doublement, d'abord à cause de sa valeur et aussi parce que l'auteur, né près de Troyes, vers 1155, et sénéchal de Champagne sous Thibaut V, lorsque s'organisa la quatrième Croisade, se fit remarquer par sa bravoure comme homme de guerre; parce qu'il a laissé une réputation d'énergie et d'habileté, et que sa gloire d'historien, plus durable encore, rejaillit sur la contrée.

TRAVAUX

DES MEMBRES CORRESPONDANTS.

Aux termes de l'art. 12 de votre réglement, les membres correspondants ne doivent pas laisser écouler trois années

sans vous adresser un mémoire ou une communication ayant trait aux divers objets qui vous occupent.

Il me paraît juste de signaler ici ceux des membres correspondants qui ont, cette année, satisfait à cette obligation.

M. Remy vous a adressé, sur l'abbaye de Montiers-en-Argonne, une étude historique qui mérite une mention spéciale. Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de nos anciens monastères savent combien elle exige de recherches longues et patientes ; mais rien n'arrête certaines volontés persévérantes, pour lesquelles l'étude a d'invincibles attraits. On ne peut qu'applaudir à de tels travaux qui, presque chaque année, viennent enrichir vos archives ; le temps n'est pas éloigné où vous posséderez l'histoire complète de nos abbayes, si intimement liée à l'histoire de la contrée.

M. Husson, pharmacien à Toul, vous a envoyé deux ouvrages importants. L'un est intitulé *Le Vin ;* l'autre. *Le Lait et ses dérivés.*

Dans le premier, l'auteur consacre quelques pages à l'historique de la vigne ; il cite Noé ; — on ne saurait, en effet, parler de cette plante sans remonter au déluge ; — puis, entrant dans des démonstrations pratiques, il fait connaître les raisons qui doivent guider le vigneron dans le choix des cépages, les différents modes de culture de la vigne, les diverses méthodes et les meilleurs procédés à suivre dans la récolte du raisin et dans la fabrication du vin. Puis il traite de sa conservation et des soins qu'elle exige. M. Husson nous donne aussi plusieurs analyses de la composition chimique des vins, le détail des altérations qu'il subit et des sophistications que des commerçants peu scrupuleux lui imposent quelquefois, et enfin il donne les moyens de les reconnaître. C'est, en résumé, une œuvre à

la fois scientifique et pratique, et par conséquent éminemment utile.

Cet éloge est également applicable à son second livre, où il traite du lait et de ses dérivés.

Ces deux livres sont accessibles à tous, facilement compréhensibles et peu volumineux; on sent que l'auteur a pris un soin égal de n'omettre rien d'essentiel dans son travail et d'en éliminer toute inutile longueur. Tous deux abondent en renseignements précieux et sont bons à consulter.

Vous avez porté un jugement favorable sur ces deux ouvrages, et vous avez décidé, après leur avoir donné place au 11e concours, que l'auteur recevrait une récompense.

M. Lescuyer vous a adressé un opuscule intitulé : *L'Oiseau au point de vue de l'acclimatation*. M. Lescuyer est un savant naturaliste qui, sous le rapport de l'acclimatation et de la domestication des oiseaux, sait donner les meilleurs conseils, basés du reste sur ses propres expériences. — Je n'ai pas à m'étendre sur les mérites de l'ouvrage; l'auteur vous est connu, car il a déjà plus d'une fois enrichi vos archives de ses consciencieux travaux sur l'ornithologie.

Ce même auteur vous a aussi envoyé un ouvrage d'un autre ordre, intitulé : *Recherches sur le Dimanche*, qui vous a été analysé par votre rapporteur, M. l'abbé Barré, et qui contient un éloquent plaidoyer sur la nécessité du repos hebdomadaire et de la sanctification de ce jour consacré.

M. Franquet, lieutenant de vaisseau en retraite, vous a adressé un ouvrage traduit de l'anglais par lui-même, et intitulé : *Tableau de la marine anglaise, 1827-1837.*

Cet ouvrage contient d'intéressants récits et d'attachantes descriptions, auquels donne lieu d'abord un voyage dans

l'Inde, avec ses relâches obligées à Ténériffe et au Cap. L'auteur nous mène ensuite à Calcutta, que baigne la rivière sacrée à laquelle les Indous confient leurs morts, et il nous fait assister à une expédition qui permet d'apprécier dans une certaine mesure par quelle suite d'efforts matériels et politiques l'Angleterre, poursuivant son but avec une patriotique vigueur et une rare persévérance, est arrivée à placer sous sa domination un des plus vastes empires du monde.

Après cette station dans l'Inde, le navire achève son voyage de circumnavigation, et nous le voyons ensuite effectuer plus d'un voyage d'exploration. La longue série des ports où le navire fait relâche et stationne, fait ressortir, avec une remarquable évidence, la puissance de la marine anglaise, car il n'est peut-être pas un point du globe accessible à des vaisseaux où elle n'ait installé soit un comptoir, soit une station navale, soit un dépôt sur lesquels flotte le pavillon britannique.

Un autre de vos membres correspondants vous a présenté le récit attachant d'une de ces soirées brillantes de la société élégante et polie du siècle passé. Cette production vous a paru offrir un intérêt historique et littéraire assez grand pour être admise à prendre place dans votre séance solennelle. L'auteur lui-même devant vous en donner lecture, je ne veux point, par une analyse imparfaite, déflorer l'œuvre et affaiblir l'agréable impression qu'elle doit produire sur votre esprit. J'accomplis donc le simple devoir de la signaler et de mentionner ici qu'elle a obtenu le double honneur de la lecture publique et de l'impression dans votre volume d'annales.

RÉSUMÉ.

Si j'ajoute à cette énumération, un peu longue peut-être pour vous, mais trop courte à mon gré, les nombreux

rapports qui vous ont été présentés sur les Mémoires annuels des Académies et des Sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en relation, Mémoires qui traitent de diverses et nombreuses questions d'agriculture, d'histoire, d'archéologie, de sciences et de littérature, on reconnaîtra que l'année qui vient de s'écouler a été aussi remplie que les précédentes, et que rien de ce qui peut intéresser les connaissances générales et en agrandir le domaine ne vous est resté étranger.

MEMBRES NOUVEAUX,

Dans le but de combler les vides qui se sont produits au sein de votre compagnie pendant l'année précédente, vous avez élu, dans le cours de la présente année, comme membres titulaires résidants :

M. Marcilly, Inspecteur des Forêts ;

M. Alfred Lequeux, commerçant et agriculteur;

Et M. Grisou, docteur en médecine.

Comme membres correspondants, vous avez admis :

M. le docteur Baillot, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu et vice-président de la Société des Lettres de Bar-le-Duc ;

Et M. Mordillat, instituteur.

RÉSULTAT DES CONCOURS DE 1878.

Premier Concours.

La question posée était celle-ci :

Les diverses formalités sur lesquelles repose la perception de l'impôt des boissons seraient-elles susceptibles de modifications quelconques?

En cas d'affirmative, indiquer les mesures propres à faire disparaître certaines des complications actuelles, tout en assurant le maintien de cet impôt et sauvegardant les intérêts du trésor.

Trois personnes ont répondu à votre appel. Vous avez tout d'abord remarqué que l'un des mémoires présentés proposait un moyen déjà connu et jugé inapplicable ; vous l'avez écarté du concours.

Le deuxième mémoire, consciencieusement écrit, contient, il est vrai, des renseignements intéressants sur la base de l'impôt, mais il laisse de côté la question proposée, pour s'occuper des moyens de réprimer la fraude ; aussi, tout en rendant justice aux bonnes intentions de l'auteur, vous avez pensé qu'il n'y avait pas lieu d'attribuer à ce mémoire une récompense.

Enfin le troisième, portant pour épigraphe : *On le peut, je l'essaye, un plus savant le fasse*, propose un moyen rationnel, mais il laisse dans l'ombre des questions de détail fort importantes, dont la solution n'a été ni prévue ni résolue; ce qui, dans l'application, constituerait des impossibilités qui mettraient en péril la base même de la théorie.

Toutefois, comme ce mémoire contient une idée nouvelle, que d'autres en surgiront peut-être ; qu'il est d'ailleurs conçu d'une façon méthodique et claire, vous avez décidé qu'il serait accordé à l'auteur, qui désire garder l'anonyme, une mention honorable, et que la question, encore incomplètement élucidée, resterait au concours.

Deuxième Concours.

La question posée était celle-ci :

Quel est le degré d'utilité du système des inscriptions

adopté par les Facultés de droit et de médecine? Y a-t-il des inconvénients inhérents à ce système, et peut-on y substituer des dispositions plus avantageuses?

Il ne vous a été adressé aucun mémoire sur cette question, que vous retirez désormais de vos concours.

Troisième Concours.

Une médaille d'or était promise à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des communes de Courtisols, Orbais, Passavant et Trois-Fontaines.

Un seul mémoire vous a été adressé; il concerne la commune de Trois-Fontaines. On peut reprocher à l'auteur certaines incorrections géographiques, et surtout de n'avoir point décrit d'une façon suffisante un monument important qui est encore debout, et qui constitue l'attrait principal du pays dont il donne l'historique. Toutefois, appréciant ce travail, qui se distingue par d'autres mérites, vous avez décidé qu'il lui serait accordé une récompense d'un ordre moindre, et vous lui avez décerné une médaille d'argent grand module. L'auteur est M. Arsène Thevenot, homme de lettres à Troyes.

Quatrième Concours.

HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.

M. Regnault, demeurant à La Veuve, vous a adressé quatre petits volumes contenant les tablettes historiques de la commune qu'il habite. Bien que n'ayant qu'une instruction très-élémentaire, l'auteur a su grouper les faits,

les placer dans l'ordre chronologique, et leur donner ce ton naïf et vrai commun à ceux que le souci du grand style n'embarrasse point.

Il a mis plusieurs années à recueillir les renseignements qu'il donne ; au lieu de passer son temps dans des amusements frivoles, il a employé ses loisirs à édifier une petite œuvre. dans laquelle un plus érudit trouverait matière à une histoire intéressante.

Vous avez pensé que ce travail pouvait prendre place au quatrième concours, et qu'il y avait lieu de récompenser, sinon l'ouvrage, du moins l'intelligence, les efforts, le bon vouloir, l'esprit d'observation et de recherches dont l'auteur a fait preuve, et vous lui avez décerné une médaille d'argent.

Un autre travail, intitulé : *Armorial des Intendants de Champagne,* vous a été adressé par M. Emile Gastebois. Ce petit volume contient une courte notice historique sur chacun des Intendants, depuis la création de la charge jusqu'en 1789, et présente, comme son titre l'indique, le blason de chacun d'eux dessiné et colorié.

Vous avez cru devoir récompenser ce travail, estimable et intéressant, par une médaille d'argent.

M. Morel vous a signalé la position digne d'intérêt de M. Hanusse, demeurant à la Croix-en-Champagne, un vétéran des fouilles archéologiques, qui, depuis 25 ans, a exploré avec méthode et intelligence une quantité considérable de sépultures gauloises, et en a tiré beaucoup d'objets intéressants, aujourd'hui placés au musée de Saint-Germain. Conformément à la proposition qui vous en a été faite, vous avez accordé à M. Hanusse une médaille de bronze et une indemnité pécuniaire de 50 fr., en récompense de son zèle, de son intelligence et de la persévérance dont il a donné tant de preuves.

Cinquième Concours.

POÉSIE.

Une voix plus éloquente et plus autorisée devant vous exposer, mieux que je ne saurais le faire, les divers mérites des pièces de poésie qui cette année ont pris part au concours, je me borne à mentionner ici que, sur six pièces présentées, trois ont été jugées dignes de récompenses.

Sixième Concours.

HORTICULTURE.

Vous avez pensé, Messieurs, que le bon entretien d'un jardin important, son irréprochable tenue, son ornementation, consistant en une belle variété de plantes intelligemment choisies, pourraient mériter une récompense, et vous avez accueilli la proposition qui vous a été faite par votre commission horticole d'accorder une médaille d'argent à M. Rafflin, jardinier, pour l'habileté et le zèle dont il fait preuve dans l'entretien du jardin de l'hôtel de la Préfecture.

Neuvième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

Vous avez coutume de décerner chaque année une récompense à celle des communes de chacun des arron-

dissements du département, qui a fait, pendant les trois années précédentes, les plus grands efforts pour l'entretien et l'amélioration de ses chemins vicinaux.

Cette année, vos récompenses sont offertes aux communes suivantes :

ARRONDISSEMENT DE CHALONS.

Commune de Cheppes. — M. Aubert, maire, une médaille d'argent.

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY.

Commune de Bergères-sous-Montmirail. — M. Guénon, maire, une médaille d'argent.

ARRONDISSEMENT DE REIMS.

Commune de Germigny. — M. Marlette, maire, une médaille d'argent.

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-MENEHOULD.

Commune de Contaut. — M. Brouillon, maire, une médaille d'argent.

ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

Commune de Soudé-Sainte-Croix. — M. Gallois, maire, une médaille d'argent.

Et vous avez accordé à la commune de Dommartin-sur-Yèvre un nouveau rappel de médaille d'argent.

Ces marques d'encouragement sont modestes sans doute, mais elles ne laissent pas que d'être bienfaisantes et d'exercer une heureuse influence sur l'entretien et l'extension de la vicinalité dans le département.

Onzième Concours.

OBJETS DIVERS.

M. Husson, pharmacien à Toul, vous a adressé deux ouvrages qui ont été analysés plus haut. Vous leur avez fait un accueil favorable, et, appréciant leur valeur scientifique et leur haute portée pratique, vous avez décerné à l'auteur une médaille de vermeil comme une juste récompense due à de consciencieux travaux.

M. Jacquinet, garde-champêtre à Cheppes, vous a été signalé comme un serviteur zélé, probe, intègre et scrupuleux observateur des lois qu'il est chargé de faire respecter ; vous lui avez accordé une distinction qui sera pour lui un précieux encouragement ; il reçoit une médaille de bronze en récompense de ses bons services.

M. Désiré Godin, menuisier à Châlons, a imaginé un petit appareil destiné à remédier au défaut de stabilité et au flottement des échelles de grande dimension. Bien que cet appareil ne présente pas une supériorité marquée sur les divers moyens qu'emploient les ouvriers pour obtenir le même résultat, vous avez pensé qu'il y avait lieu d'indemniser M. Godin des quelques dépenses que la confection de son appareil lui a occasionnées, et vous lui avez accordé une indemnité pécuniaire de 25 francs.

Treizième Concours.

PRIX FONDÉ PAR Mlle ADELINE SAVEY.

Conformément au vœu de la donatrice, vous décernez chaque année le prix Savey à une jeune fille de cultivateur ou de vigneron qui, tout entière au devoir, se fait remar-

quer à la fois par sa bonne conduite et par son amour du travail.

Vous avez distingué cette année Mlle Barbe Egly, de Villers-aux-Corneilles, dont les parents, chargés d'une ferme importante, n'ont d'autre aide qu'elle seule; elle est partout, à la grange, aux greniers, dans les étables, dans les bergeries, et au besoin à la charrue, dans le but d'aider ses auteurs. Sa conduite est exemplaire, et vous avez jugé, sur le compte qui vous a été rendu par votre rapporteur, que vous ne sauriez décerner cette récompense à une personne plus digne de la recevoir.

Encourager la vertu, le travail, développer le sentiment du devoir est la plus haute et la plus belle de vos prérogatives, et vous l'exercez judicieusement, car il n'est aucun de vos choix qui n'ait été ratifié par l'opinion.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE DE 1878

PAR

M. le Chanoine LUCOT, rapporteur de la Commission.



« Une médaille d'or de la valeur de 100 francs sera décernée à » l'auteur de la meilleure pièce de vers ; la Société, à mérite égal, » donnera la préférence aux sujets historiques relatifs à la Cham- » pagne. » (*Programme des Questions et des Récompenses*).

MEMBRES DE LA COMMISSION :

MM. De la Barre-Duparcq, *président*,
Grignon, *secrétaire*,
Leloup,
Lucot, *rapporteur*,
E. Martin,
Mohen,
Moignon,
E. Perrier,
Colonel de Sailly.

MESSIEURS,

« La bouquetière Glycéra, permettez-moi, Messieurs, » de commencer avec le vieux langage du spirituel Evêque » de Genève, la bouquetière Glycéra savoit si proprement » diversifier la disposition et le meslange des fleurs qu'elle » mettoit en ses bouquets, qu'avec les mesmes fleurs elle

» faisoit une grande variété de bouquets, de sorte que le » peintre Pausias demeura court, voulant contrefaire à » l'envi ceste diversité d'ouvrage ; car il ne sut changer sa » peinture en tant de façons comme Glycéra faisait ses » bouquets (1). »

Cette charmante comparaison de saint François de Sales nous revenait à l'esprit tandis que se rangeaient dans nos mains, pour former un vrai bouquet, les pièces de poésie accourues à l'annonce de votre concours. Dans cette pacifique compétition, les genres les plus divers se rencontrent : depuis l'apologue jusqu'à l'épopée, aucun n'a été oublié ; tous, ils se trouvent représentés dans ce bouquet, et, pour plusieurs, d'une façon véritablement estimable. Le bouquet, nous n'avons su le composer comme Glycéra ; la palette de Pausias nous manque pour en peindre les fleurs : que n'avons-nous du moins le crayon discret, la fine plume du critique pour vous en dire la valeur !

I

Mentionnons d'abord, pour simple mémoire, la fable intitulée le *Chat et le Paysan*.

Un homme des champs tient des oiseaux en cage ; le chat les guette, les attrape et les mange : quoi de plus ordinaire ? Rodilard est surpris en flagrant délit par le

(1) *Introduction à la Vie dévote*, Préface. (Edition de 1629).

paysan qui l'assomme. Il a pourtant, avant de mourir, le temps de donner à son bourreau la leçon que voici :

> Retiens en somme
> Que quiconque au méchant
> Livre l'innocent,
> Est le coupable assurément.

Rien n'était plus simple que la donnée de cette fable. Avec des données pareilles, que n'a pas fait notre La Fontaine? L'auteur de la fable est loin d'avoir été aussi heureux. Mais passons; la fleur n'est pas du bouquet de Glycéra.

II

Ce n'est plus de la fable, c'est de l'histoire qui nous arrive avec la pièce intitulée : *Mahaut d'Artois*. La pièce semble bien avoir cette prétention :

> Devant l'âtre éclatant ainsi qu'une fournaise,
> Où flambait tout entier un tronçon de mélèse,
> Tandis que l'Aquilon bramait au fond des bois,
> Il me souvient qu'un soir d'hiver, aux monts d'Arbois,
> Un brave montagnard, au beau profil antique,
> De la dame Mahaut me narra la chronique :
> ....
> Je l'avais oublié cet étrange récit,
> Monstrueux entre tous, ne voulant pas y croire ;
> Mais ayant dans Gollut retrouvé cette histoire,
> Je m'en vais essayer de la redire aussi.

Quelques lignes d'une histoire du comté de Bourgogne, reproduites par l'auteur à la fin de sa poésie, lui en

auraient donc fourni le sujet. Mais comme son imagination les a commentées ! Si seulement chez lui le goût littéraire était développé autant que l'imagination !

Louis Gollut, auteur franc-comtois, raconterait donc, d'après notre poète, que, dans un temps de famine affreuse, la comtesse Mahaut fit assembler dans son château de la Châtelaine-sur-Arbois un grand nombre de pauvres, *trois cents*, dit notre poète. Ne sachant plus que leur donner, à court d'expédients, elle les enferme dans le vieux manoir et le brûle avec eux. Le moyen était radical : ils n'auraient certes plus faim. La chose est-elle vraie? Il est permis d'en douter. En tout cas, elle n'est guère vraisemblable. Tenons-la pour très-vraie. Pourquoi donc avoir renchéri encore? Pourquoi assombrir un tableau déjà suffisamment horrible ? Pourquoi tous ces détails évidemment faux ? Telle l'intervention du chapelain qui, dans la nuit de Noël, distribue la communion à ces malheureux avant le souper que la comtesse leur a fait servir. Car, Messieurs, la châtelaine ne fait pas les choses à demi : Mahaut ne brûle ses manants qu'après qu'ils ont bien soupé ; et, pour que rien n'y manque, ils sont brûlés au chant de l'office des morts, qu'ils aimeraient mieux entendre loin du château que dans son enceinte de feu :

> Les archers de Mahaut, à grands coups de leurs piques,
> Dans l'intense brasier les repoussent hurlants,

comme l'auteur lui-même le remarque.

C'est ainsi qu'écrivent l'histoire au théâtre tant d'auteurs modernes, beaucoup moins préoccupés de respecter la vérité des caractères et des situations que d'amuser leur public en lui donnant des émotions malsaines. Quelle juste idée, Messieurs, nous nous ferions du passé, si nous acceptions, comme l'expression du vrai, ainsi que le fait trop souvent la foule, de pareils jugements !

Aussi, Messieurs, votre commission a-t-elle écarté sans pitié la pièce intitulée *Mahaut d'Artois :* l'aisance et la facilité habituelles dans la versification de cette pièce n'ont pu racheter auprès de vous ni le ton faux et théâtral de l'ensemble, ni le heurt et la contradiction dans les touches, ni l'étrangeté de ces scènes où l'odieux le dispute au ridicule, et que couronnent ces vers de la fin :

Tous les cris ont cessé. Les murailles ardentes
S'écroulent sourdement dans les flammes géantes,
Empourprant l'horizon de leurs reflets sanglants !
Et debout sur un roc, contemplant l'incendie,
Frémissante, d'horreur la prunelle agrandie,
Les traits tout convulsés, *mais sublime de foi*,
Mahaut s'écrie encore : « J'ai fait cela pour toi ;
Si j'ai péché, Seigneur, grâce, pardonne-moi ! »

Sublime de foi, cette énergumène ! N'est-ce pas le comble de l'absurde ?

III

Après le drame, voici l'élégie. Elle s'appelle ici : *La jeune Emigrée.* C'est une frêle enfant de la Lorraine qui, en 1871, a suivi ses parents en Afrique pour demeurer française. Pauvre fleur, transplantée sous un ciel inclément ! Le soleil brûlant de l'Afrique l'a bientôt desséchée. Elle exhale sa vie dans de douces plaintes ; elle succombe, le regard tourné vers le pays de ses pères, le cœur plein du désir de revoir le coin de terre où fut son berceau. La mélancolie est la note dominante de cette pièce. *La jeune*

Emigrée a toute l'émotion d'un des maîtres de l'élégie, Millevoye; mais elle est loin d'en avoir les accents. Votre commission a donc été obligée de se souvenir que le sentiment n'était pas mis seul au concours; qu'il ne suffit pas à la poésie, et qu'elle doit emprunter de la forme une grande partie de ses charmes. Contrairement à Dieu qui, à défaut d'actes, récompense les bonnes intentions quand il les rencontre en nous, votre Société, Messieurs, ne se préoccupe et ne doit se préoccuper que du succès; dans une œuvre littéraire, elle ne couronne que la réussite, selon le vieil axiome : *De internis non judicat Ecclesia.*

IV.

Mais le bouquet de Glycéra, qu'en restera-t-il? me demanderez-vous; vous allez toujours l'éclaircissant. A quoi bon Pausias? Adieu le peintre où le modèle manque.

Ne craignez pas. Voici revenu des montagnes de la Franche-Comté un de nos lauréats de l'an dernier. Nous lui souhaitions alors une couronne encore plus riche. Cette année, il a cueilli une nouvelle fleur qu'il est heureux de vous offrir. Va-t-il, selon nos souhaits, s'en faire un laurier d'or?.... L'histoire de notre temps l'attire par ses vifs et nombreux contrastes; il en chante les gloires; il en pleure les tristesses, et toujours de ces gloires et de ces tristesses il sait tirer quelque grande leçon : aujourd'hui, c'est une leçon de concorde et de paix, l'union des frères contre l'ennemi commun.

L'ode que vous présente M. Mieusset, *les Deux Empereurs*, avec ces beaux vers pour épigraphe :

> Non, la lyre au tombeau n'a jamais insulté ;
> Rien ne doit jusque-là poursuivre une mémoire,
> Rien,.... excepté la vérité;

cette ode a les mêmes qualités que la *Retraite de l'armée de l'Est* de M. Mercier, de Besançon. Vous vous rappelez, Messieurs, cette pièce de poésie à laquelle vous décerniez l'an dernier la médaille de vermeil grand module. L'ode des *Deux Empereurs* en a les fiers accents. Elle en a bien aussi quelques défauts, quelques exagérations, quelques vulgarités de langage ; et cependant l'auteur semble avoir profité de vos bienveillantes critiques à l'adresse de M. Mercier, son compatriote et son émule. Le niveau littéraire de la pièce de M. Mieusset dépasse certainement son ode *A la Suisse* et son *Vercingétorix,* que vous couronniez il y a un an ; mais cette nouvelle pièce s'élève-t-elle aussi haut, se soutient-elle surtout autant que la *Retraite de l'armée de l'Est*? Votre commission ne l'a pas pensé.

Il est vrai que le sujet, dans la seconde partie, était particulièrement sombre. Il nous rappelle tant de deuils ! Après Waterloo, Sedan se présentait bien autrement lugubre. Cette seconde partie des *Deux Empereurs* nous a donc paru un peu terne. Mais la première, vive et ardente, s'inspirant bien de son héros, pleine de réminiscences des meilleurs poètes qui l'ont chanté, est digne de vous être lue :

> Qu'est devenu le temps de la grande Epopée,
> Où la France écrivait l'histoire avec l'épée,
> Où tout marchait courbé sous le joug de César,
> Où les rois consternés, tremblants, suivaient son char,
> Où ce fier conquérant, audacieux, sans crainte,
> S'élançant d'un seul bond jusqu'à Moscou-la-Sainte,
> De son Kremlin chassait le czar !

Il bravait l'Eternel jusqu'en son sanctuaire ;
Pendant vingt ans, des rois implacable adversaire,
Terrible, il étreignit le monde féodal ;
Depuis Charles-le-Grand, nul ne fut son égal ;
Ses soldats enivrés, à travers la mitraille,
Le suivaient comme un Dieu trônant dans la bataille,
Le Dieu de la guerre à cheval !

De ce hardi soldat qui dira le génie,
Et son âme trempée aux volcans d'Italie !
De l'aurore au couchant jamais de Jéhova
Avec un plus grand bruit la foudre ne tonna ;
Son regard fascinait ses soldats intrépides ;
Son nom flamboie au front des Pyramides,
Que son soleil illumina !

Où sont ses fiers dragons, ses grenadiers stoïques,
Ses cuirassiers de fer, ses titans héroïques,
Ebranlant sous leurs pas les Alpes, le Thabor,
Et ses aigles aux cieux lançant leur vaste essor ?
Les soleils de Lodi, d'Austerlitz et d'Arcole
Sur son front colossal faisaient une auréole
A ses vingt diadèmes d'or.

Il tomba. Le Très-Haut, dont il fut le ministre,
Quelquefois glorieux, le plus souvent sinistre,
Au faîte des splendeurs l'abandonna soudain ;
Et lui qui se croyait le maître souverain,
S'éveillant tout-à-coup comme après un long rêve,
Vit pâlir son étoile et se briser le glaive
Dont il frappait le genre humain.

Votre Société, Messieurs, ratifiant le jugement de la commission, a voulu récompenser l'auteur de ces beaux vers, en lui donnant la *médaille d'argent*.

V.

Incontestablement moins riches en couleurs que l'ode des *Deux Empereurs*, les deux fleurs qu'il nous reste à considérer eussent eu cependant nos préférences, avec un peu moins d'imperfection dans la forme et l'observation mieux gardée de la couleur locale. Ces pièces répondent plus complètement à notre programme.

La première s'appelle la *Légende de saint Alpin*. Qu'est-ce à dire, la *légende?* Evidemment, c'est le mot pris dans le sens latin et liturgique. Légende, *legenda*, est une composition historique, l'abrégé de la vie du saint dont on célèbre la fête, et qui se lit à une des heures canoniales de l'office de l'Eglise. Nodier l'a ainsi compris dans son Vocabulaire. Et si vous préférez interroger Du Cange dans son *Glossaire* au mot *Legenda*, lui non plus ne vous donnera pas un autre sens, puisqu'il s'agit d'un fait d'histoire très-certain (1).

Cette légende, ou plutôt ce fait historique, le voici :

C'était en 451. Attila, à la tête de ses hordes de Huns, arrivait aux portes de Châlons, bien décidé à traiter la ville comme déjà il avait traité tant d'autres cités dans les Gaules : le pillage, le viol, le fer, le feu étaient réservés à Châlons et à ses habitants. Mais le bon Pasteur,

(1) LEGENDA, dit le savant auteur, *liber Acta sanctorum continens, sic dictus, quia certis diebus* LEGENDA *in Ecclesia designabantur à moderatore chori.*

qui donne sa vie pour ses brebis, se survivait partout dans de saints évêques, gardiens intrépides de leur troupeau. Troyes avait été sauvé des fureurs d'Attila par son courageux évêque ; celui de Châlons ne devait pas être inférieur en dévouement à Loup de Troyes, son maître.

A la première nouvelle du danger, Alpin rassure les habitants de la ville ; ceux qui craignent, il les dirige sur un château-fort réputé inexpugnable et situé au couchant de la cité, le Mont-Aimé. Pour lui, il demeure au milieu de son troupeau, redoublant de prières et d'austérités afin d'obtenir la protection du Ciel (1). Et, quand arrive sous les murs de Châlons le féroce Attila, Alpin, bravant ses fureurs, va se présenter en messager de paix au farouche vainqueur ; et, tandis qu'il lui parle, Dieu met au saint évêque sur les lèvres de si persuasives paroles qu'il revient à son peuple avec l'assurance du roi des Huns que Châlons sera épargné, et que les gens des champs faits prisonniers dans le voisinage de la ville lui seront rendus : *Tanta in Alpino*, disent nos vieilles légendes, *divina gratia enituit*, *ut salutem urbis cum liberatione captivorum impetraret* (2).

Tel est le sujet choisi par l'auteur, sujet qui forme un des plus beaux épisodes de l'histoire de notre cité. Il y a du mérite dans cette composition. Le style a de la tenue ; la pièce est bien conduite ; de beaux passages l'ont signalée sans peine aux faveurs de votre commission. J'en cite les plus brillants : c'est au début.

Ils étaient sept cent mille ! Aux flancs de leurs cavales,
Les crânes des guerriers qu'ils avaient immolés
Pendaient, et derrière eux, dans des frayeurs égales,
Marchaient avec leurs rois vingt peuples affolés.

(1) Office de la Translation de saint Alpin, 2 mai. Leçons de Matines. (*Bréviaire de Châlons*, *1495*).

(2) Off. de la Fête de saint Alpin, 7 septembre. 8e leçon de Matines. (*Brév. de Châlons de 1570.*)

De l'Hèbre à la Duna la terre était leur proie;
Et c'est sur l'Occident qu'ils dirigeaient leurs chars,
Et leur chef Attila répétait dans sa joie :
A l'aspect de mes Huns s'écroulent les remparts;
Les forêts devant moi chancellent ; de mes barques
Je couvre le Danube; où vola mon coursier,
Mon œil n'aperçoit plus que les fumantes marques
Du passage fougueux du fléau justicier.

Le Rhin était franchi : de longs cris d'allégresse
Au dôme bleu du ciel montaient; montaient aussi
Les clameurs des vaincus, cris d'horreur, de détresse,
D'angoisses, de douleurs et d'implorant merci!

Ils allaient s'avançant. Un souffle plein d'orage
Venait de traverser le sol Gallo-Romain :
Les peuples se levaient en frémissant de rage;
Ils jetaient un appel à l'étendard germain;
Et tous, pour écraser cette race invincible.
Oublieux de leur haine, et d'un sublime accord,
Poursuivaient Attila dont la fureur terrible
Leur marquait par le sang son trajet vers le nord.

....

Partout le fer, le feu, les transes, les alarmes!

Tout-à-coup les voilà roulant sur le midi,
Pareils à l'avalanche. Alors Dieu vit les larmes
De ses Saints, et devant le péril agrandi
Fit surgir ses héros; et c'est une bergère
Qui délivra Paris, et c'est grâce aux pasteurs
Agnan, Loup, qu'Attila, l'œil dardant la colère,
De Troyes et d'Orléans détourna ses fureurs.
Mais, comme des torrents dont les eaux écumeuses
S'enflent contre la digue, s'épandaient ses soldats,
Et sa cavalerie aux campagnes crayeuses
Volait impatiente et folle de combats.

Aux champs Catalauniens on était dans l'attente :
Un sinistre frisson avait fait tressaillir
Ses enfants agités d'horreur et d'épouvante ;
On s'entreregardait, on se sentait faiblir
A l'approche des Huns à la courte stature ;

....

La cité de Châlons allait-elle périr?
En deuxième Belgique il ne restait plus qu'elle
Qui des invasions n'eût eu rien à souffrir.

Aux alentours déjà commençait le pillage,
Et la cité sentait, morne de désespoir,
Autour d'elle passer comme un vent de carnage.

Si l'auteur eût continué sur ce ton, il eût mérité une plus haute récompense; mais plusieurs incorrections de langage, quelques banalités dans les discours de l'évêque au roi des Huns, et d'autres imperfections, ne nous ont permis que de lui attribuer une *médaille de bronze.*

L'auteur est M. Chaillier, professeur à Châlons. Remercions-le d'avoir consacré ses loisirs à chanter un saint populaire pour nous entre tous, Alpin, notre libérateur. Il a bien compris, avec saint Basile de Césarée, à qui il emprunte son épigraphe, que rien n'éclaire mieux le chemin de la vie et n'aide plus sûrement à parvenir au terme que l'histoire des bons citoyens (1). Alpin en était le modèle : que peut faire de plus un homme qui affronte la férocité d'un pareil tyran, et qui expose sa vie pour sauver la leur à ses concitoyens? Aussi quelle gloire est restée attachée au nom d'Alpin (2) !

(1) M. Chaillier a emprunté l'épigraphe de sa poésie au texte original de saint Basile. J'en donne la traduction latine pour la commodité du plus grand nombre des lecteurs; l'édition gréco-latine de saint Basile dans Migne me l'a fournie :

Nam virorum qui bene in republicâ versati sunt historia, quasi quamdam lucem salutem consecuturis affert, ad viam vitæ dirigendam.

(*In Gordianum martyrem*, Homilia 18, N° 1. — Patrologie de Migne, t. XXXI, page 491.)

(2) Cette gloire d'Alpin, éclatante et inaltérable, nous pouvons bien la célébrer avec les termes mêmes de saint Basile glorifiant le martyr Gordien : *Quod non obscuravit tempus, non dissolvit consuetudo, non vicit posteriorum eventuum magnitudo. Quemadmodùm solem semper intuentes, semper admiramur ; ita quoque viri illius memoriam semper recentem habemus. Nam* IN MEMORIA ÆTERNA ERIT JUSTUS. (*In Gordianum martyrem*, N° 8, in fine.)

VI.

De Châlons à Reims, la distance n'est pas grande : tant de liens d'ailleurs unissent les deux cités! L'auteur de la pièce intitulée *la Cathédrale de Reims* nous la fait franchir.

La Cathédrale de Reims, « ce nom vaut une histoire! » Lamartine l'a célébrée dans son *Chant du Sacre*. Comment, en abordant la lecture de notre pièce, ne nous serions-nous point rappelé ces beaux vers de l'auteur des *Méditations :*

La nuit couvre de Reims l'antique cathédrale :
Mille flambeaux semant la voûte triomphale,
De colonne en colonne et d'arceaux en arceaux,
Etendent sous la nef leurs lumineux réseaux (1).

Lui aussi, Victor Hugo a consacré de beaux vers à la vieille basilique :

Le vieux pays des Francs, parmi ses métropoles,
Compte une illustre église où venaient tous nos rois,
De ce pas triomphant dont tremblent les deux pôles,
S'humilier devant la Croix (2).

Reims, c'est le berceau de la patrie! La patrie française est sortie du baptistère où Clovis fut fait chrétien ; et les successeurs de Clovis ont voulu raviver ce souvenir et

(1) *Le Chant du Sacre* (Paris, Baudouin frères, 1825).

(2) *Le Sacre de Charles X*. (*Odes et Ballades*. — Paris, Charpentier, 1844.)

retremper leur autorité en venant chercher, l'un après l'autre, l'onction qui fait les rois, près de ce baptistère, et sous les voûtes de la vieille cathédrale de Reims. La France, dans ses princes, dans ses preux, dans ses hommes d'armes, a passé tout entière sous ces voûtes. Jeanne d'Arc y conduisit Charles VII après la délivrance d'Orléans; elle était là debout, la noble fille, au jour du Sacre, dans ce sanctuaire que nous voyons d'ici, tenant haut son étendard tout à côté de la bannière du roi : « Il avoit esté à la peine, disait-elle plus tard à ses juges, c'étoit bien raison qu'il fust à l'honneur! (1) »

Ce sont tous ces souvenirs, « ces grands témoins de la grandeur française, » qu'évoque si heureusement Victor Hugo dans sa pièce sur *le Sacre de Charles X*, qui ont échappé, on ne sait pas comment, à notre auteur, dans sa poésie sur la *Cathédrale de Reims*. Au lieu de la description vague et très-peu archéologique du vaisseau, dans laquelle il se complaît; au lieu de cette peinture non moins vague des âges passés,

> Où seigneurs et barons, moines et troubadours
> Au peuple se mêlaient, et de la basilique
> En rangs pressés venaient encombrer le portique ;

que ne nous a-t-il rappelé, selon le beau mot de Victor Hugo, « ces grands témoins de la grandeur française, » qui font la cathédrale de Reims plus chère au citoyen qu'elle ne l'est à l'artiste? Que n'a-t-il lu cette « Page immense, comme il l'appelle au début, où partout nos fastes sont écrits? »

Il y a eu là un oubli malheureux, qu'a signalé, Messieurs, votre commission, et que vous avez regretté.

(1) Procès de Jeanne d'Arc. XVIIe interrogatoire. du 17 mars 1430.

Quant à la forme de la poésie, elle n'est pas non plus irréprochable : la versification en est facile, animée et abondante, trop abondante peut-être ; le vers n'est pas toujours châtié. Il est vrai, ces incorrections trouvent une large compensation dans une longue suite de beaux vers, dans l'élévation des sentiments qui ont inspiré ce morceau. L'épigraphe en est le fidèle résumé : « *Credo et spero* ! Je crois et j'espère. » Vous avez donc jugé digne de récompense l'auteur de la pièce, qui est un compatriote, M. Gustave Sauvage, employé à la Banque de France, à Paris. L'an dernier, vous lui donniez une *mention honorable* pour sa pièce de poésie intitulée *Brienne;* aujourd'hui, vous décernez une *médaille de bronze* à sa *Cathédrale de Reims.* Ce jugement de la Société, Messieurs, nous tenons à le faire sanctionner à l'honorable assistance qui vient prendre part à cette solennité, et qui m'écoute avec une bienveillance si marquée.

Voici donc le début du morceau :

Antique monument dont notre France est fière,
D'un siècle mémorable, ô merveille de pierre,
Salut, toi qui de Reims est le joyau sans prix !
Page immense où partout nos fastes sont écrits !

J'achève par la lecture de la dernière partie, la meilleure au témoignage de votre commission.

L'auteur vient de parler du passé de notre pays :

C'est qu'en ces nobles temps au fond des âmes vierges,
Etincelait la foi comme à l'autel les cierges ;
Au devoir tous les cœurs étaient alors soumis,
Et le doute au foyer ne s'était point assis.
La vertu n'était pas vouée au ridicule,
Et le souffle railleur, qui parmi nous circule,
Ne tuait pas encore aux flancs des nations
Les élans vigoureux des nobles passions.

Ont-ils fui pour jamais ces jours de grande gloire,
Où l'homme, sur ses sens emportant la victoire,
Partout cherchait son Dieu, partout gravait sa loi,
Et prenait pour devise : Honneur, Patrie et Foi !
Sommes-nous condamnés à voir le scepticisme
Briser tout noble élan, et l'affreux athéisme
Se créer chaque jour des dogmes plus nouveaux
Et disperser du Christ la tunique en lambeaux ?

Non, non, le cœur a soif du besoin de croyance,
Et l'œil cherche partout des sujets d'espérance :
A vous donc, monuments superbes, merveilleux,
Vastes créations d'un passé glorieux,
A vous de réveiller de généreuses flammes,
Et par vos souvenirs d'exciter dans les âmes
Ces sentiments d'honneur, de respect et d'amour
Que notre siècle voit s'altérer chaque jour !

Restez, restez debout ! Qu'à tous les vents béantes
Vos tours montent dans l'air comme des suppliantes ;
Que l'airain balancé dans son clocher poudreux
Rappelle de ces temps ce qu'ils avaient d'heureux,
Et fasse de nouveau sous la voûte sacrée
Accourir de Chrétiens une foule serrée !

Restez, afin que l'homme en passant votre seuil
Ressente à votre aspect un légitime orgueil ;
Qu'il vienne oublier là ses douleurs, sa misère,
Puiser force et courage, exhaler sa prière,
Dire aux sots préjugés un éternel adieu,
Et consacrer sa vie et son amour à Dieu !

APPENDICE.

(V. Nº II, P. 47.)

Depuis la lecture de ce rapport, le 21 août 1878, à la séance annuelle de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, l'occasion m'a été donnée de vérifier la citation de l'auteur de *Mahaut d'Artois*. Le poète, resté anonyme pour nous parce que son travail n'a pas été récompensé, fait du texte de Gollut, qu'il va citer, l'argument même de son poëme :

« Comme il plut à Dieu d'envoyer une très-âpre famine
» en la Bourgogne, la comtesse fit assembler un grand
» nombre de paoures à la Chatelaine-sur-Arbois, où elle
» faisoit volontiers sa résidence. Puis, les ayant fait
» enserrer, elle commanda que le feu y fut mis, les faisant
» ainsi mourir. L'on ajoute qu'elle disoit que par pitié
» elle avoit fait cela considérant les peines que ces
» paoures devoient endurer en temps de si grande et si
» étrange famine. (Loïs Gollut, *Histoire du comté de*
» *Bourgogne*.) »

Cette citation, j'en demande pardon à l'auteur, n'est pas fidèle. Voici le récit de Gollut, l'un des bons chroniqueurs de la Franche-Comté, un peu crédule peut-être, tel que je l'ai pris avec son style et son orthographe dans l'exemplaire que possède la Bibliothèque Nationale de Paris, l'exemplaire même du fameux généalogiste d'Hozier. J'ai seulement souligné, au début, la réflexion de Gollut, où apparaît tout son doute sur l'authenticité de ce qu'il va dire d'après une croyance populaire. Le théâtre de la scène, je le fais observer encore, aurait été la *grange* et non pas le *château* de la comtesse Mahaut, comme l'a inventé

le poète, avec tant d'autres choses! Avant de donner la parole à Gollut, je dirai donc, avec notre auteur :

> Mais ayant dans Gollut retrouvé cette histoire,
> Je m'en vais essayer de la redire aussi.

« Elle (Mahaut) estoit princesse fort grande aumosnière,
» et qui (exéquutant la volonté de son mary Otto) fondat
» l'hospital de Bracon, en l'an 1327, et prescript les regles
» en iceluy du traitement qu'elle vouloit estre faict aux
» paoures. *Je ne sçay si l'on debvrat croire ce que vulgai-*
» *rement l'on dict*, qu'elle nourrissoit un bien grand
» nombre de paoures, qui la suivoient ordinairement. Mais
» (comme il pleut a Dieu envoyer une tres-aspre famine
» en la Bourgougne) elle les feit une fois assembler *en une*
» *grange* du village de la Chastelenne sur Arbois, auquel
» elle faisoit volontier sa demeurance : puis (les haïant
» faict enserrer) elle commendat que le feu fut mis *en la*
» *grange*, les faisant ainsi mourir. L'on adjoute qu'elle
» disoit, que par pitié elle havoit faict cela, considérant les
» peines que ces paoures debvoient endurer, en temps de
» si grande et tant estrange famine (1). *Mais o cruelle*
» *pitié, et doulceur amaire, qui porte avec soy la cruauté*
» *des plus barbares que l'on pourroit trèuver* (2) *!* »

(*Les Memoires historiques de la Repub. Sequanoise, et des Princes de la Franche Comté de Bourgougne*, etc.

Par M. Loïs Gollut, advocat au Parlement a Dole. — Dole, 1592, in f°, pages 485 et 486).

Mahaut, si étrangement défigurée par notre auteur anonyme, était une princesse d'un grand caractère, une *sage princesse*, au rapport de Gollut et de l'histoire. Elle était fille de Robert II, comte d'Artois. L'Artois étant un fief féminin « qui pouvait, comme on disait, tomber en

(1) En marge : ***Miséricorde immiséricordieuse.***

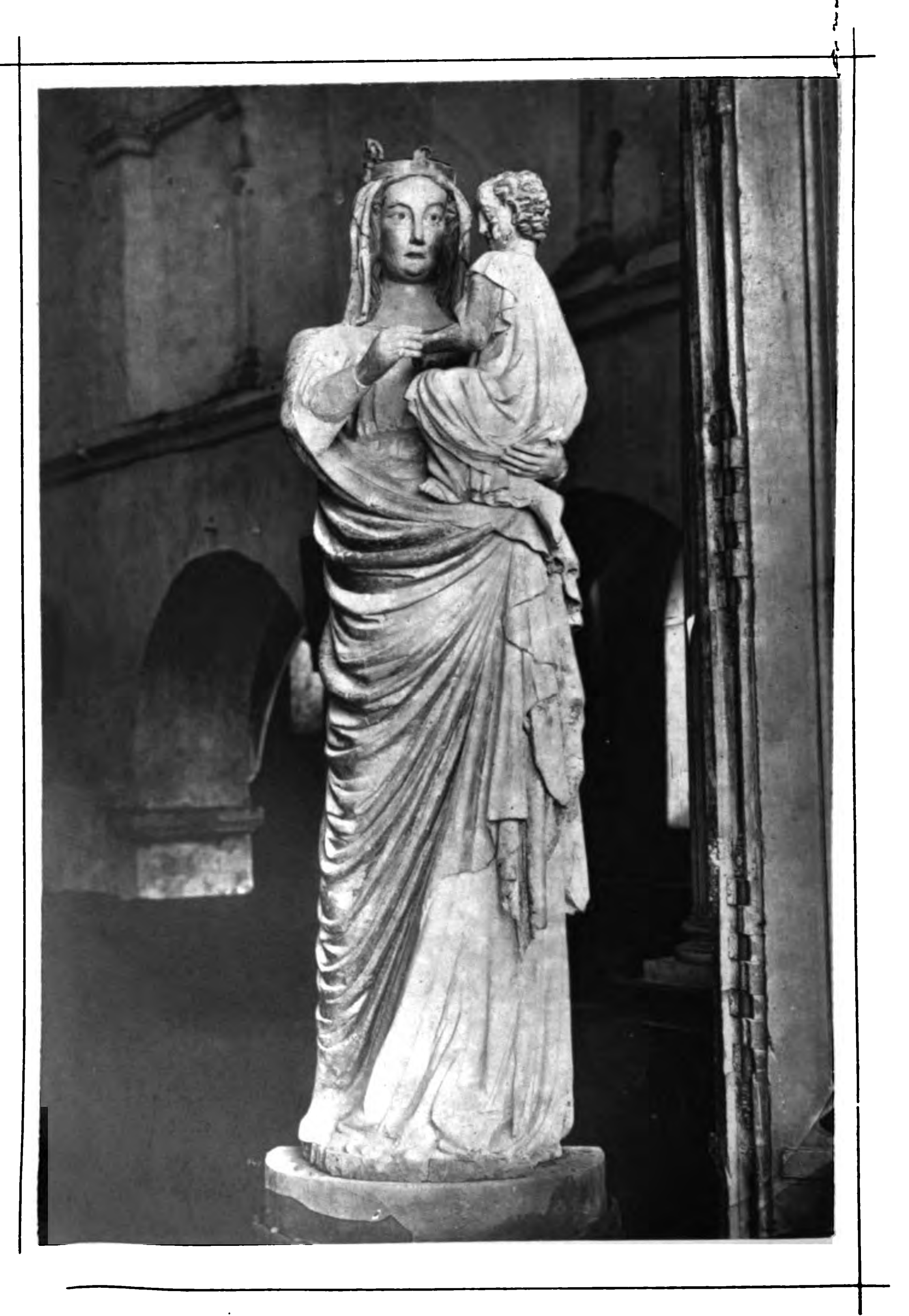
(2) Meyer (Citation de Gollut).

quenouille, » Mahaut l'avait reçu en héritage. Elle épousa le comte palatin Otto de Bourgogne, qui mourut vers 1302. Ses deux filles, Jeanne et Blanche, furent mariées aux deux fils de Philippe-le-Bel, Philippe et Charles, qui s'assirent successivement sur le trône de France. Le premier, successeur de Louis Hutin, son frère aîné, sous le nom de Philippe-le-Long, épousa Jeanne, qui, aux titres de reine de France et de Navarre, réunit ceux de comtesse d'Artois et de palatine de Bourgogne après la mort de sa mère. Mahaut défendit avec courage et persévérance, les armes à la main et par toutes les voies légitimes, son comté menacé. Elle mourut vers 1330. Pour les détails, je renvoie aux historiens de la Franche-Comté, et en particulier à Gollut, aux chapitres 41, 55-59 de ses *Mémoires*.

LA

VIERGE DE BOULANCOURT.

5



Notre Dame de Boulancourt

Statue en bois sculpté (1535)

dans l'Église de Montier-en-Der (Hte Marne)

LA

VIERGE DE BOULANCOURT

STATUE DE BOIS SCULPTÉ, DE 1535,

CONSERVÉE EN L'ÉGLISE DE MONTIER-EN-DER

Notice par M. le Chanoine LUCOT,

Lue à la Société dans la séance du 15 Novembre 1878.

Sur le territoire du village de Longeville (Longa Villa), très-bien nommé à cause de sa longueur, à dix kilomètres de Montier-en-Der, vers le couchant, et aux confins de nos trois départements de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne, s'élevait encore, à la fin du siècle dernier, une abbaye de religieux de l'ordre de Cîteaux, dont la fondation remontait au XIIe siècle. La maison s'étendait avec son église et ses bâtiments sur les pentes adoucies du large plateau où est assis Longeville, et à proximité de la petite rivière de Laine, qui circule autour de ce plateau. La Laine servait de limite aux vastes constructions de l'abbaye : les jardins s'ouvraient de

l'autre côté de l'eau, à l'entrée d'une large plaine verdoyante et fertile. L'abbaye s'appelait Notre-Dame de Boulancourt.

Nous lui avons consacré une notice dans un des derniers volumes de la Société (1); nous en avons raconté les vicissitudes, les progrès, le déclin et la ruine.

A un kilomètre de l'abbaye, des religieuses du même ordre de Cîteaux avaient bâti un couvent dans la seconde moitié du XIIe siècle, après l'établissement des religieux à Boulancourt; elles l'avaient commencé sous la direction d'une sainte prieure, parente de saint Bernard, qu'on nommait Asceline. On appela ce couvent le Lieu-des-Dames-lès-Boulancourt, *Locus Dominarum prope Bullencuriam.*

Quand la Révolution éclata, le couvent des Dames n'existait plus depuis longtemps. Les bâtiments claustraux, l'église et les jardins avaient disparu : la culture les avait remplacés.

Quelques dénominations seules rappellent aujourd'hui le couvent des femmes : le *Pré-aux-Dames,* la *Cour-aux-Dames* et le *Bois-des-Dames.* La seconde, la *Cour-des-Dames,* place entourée de fossés et semée de tuileaux, semble indiquer l'endroit du cloître ou de l'une des cours de la maison. La tradition nous apprend que c'est aux approches du *Bois-des-Dames*, en partie défriché aujourd'hui, que s'élevait le couvent du *Lieu-des-Dames.*

Un autre souvenir perpétue encore cette maison : c'est la petite chapelle bâtie au XVIe siècle par l'abbé de Notre-Dame de Boulancourt, Nicole de Hampigny. Détruite pendant la Révolution, elle fut restaurée en 1820 par les soins du colonel de gendarmerie Jannot de Moncey, alors

(1) Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., Année 1875-1876.

possesseur de cette terre, et frère du maréchal de Moncey, que rendit célèbre, à la fin du premier Empire, sa défense de Paris. Elle est dédiée à la sainte prieure du couvent des Dames, la bienheureuse Asceline. C'est actuellement un édicule des plus modestes, tout de bois, comme le petit clocher qui le surmonte. Il s'élève au-dessus de la fontaine qui porte le nom de la sainte. Quelques fûts de colonnes renversées, aux chapiteaux couronnés de leurs feuillages du XIII[e] siècle, et provenant de la démolition de l'abbaye des hommes, supportent la couverture de la fontaine; et quatre carreaux émaillés, jaunes et rouges, aux armes d'un abbé de Boulancourt, peut-être de l'abbé Nicole de Hampigny, et placés en losange devant l'autel, au centre d'un carrelage moderne, rappellent ou l'abbaye de Notre-Dame ou la chapelle primitive de sainte Asceline. Le blason est écartelé, au premier et au dernier, de gueules au sautoir d'or; au deuxième et au troisième, de gueules aux haméïdes d'or (1). Une guirlande de fleurs entoure le blason ; il est surmonté d'une crosse dont la volute est à droite. Les détails du blason sont dans le goût du XVI[e] siècle. Si ce blason appartient à Nicole de Hampigny, le carrelage remonte vraisemblablement à une époque antérieure à l'année 1535, où cet abbé reçut, pour lui et pour ses successeurs, du pape Paul III, le droit de porter la mître aussi bien que la crosse ; autrement on n'eût pas manqué de poser l'une et l'autre sur son écu. La chapelle de sainte Asceline est à cinq cents mètres environ de l'em-

(1) *Haméides* ou *Hamades*, fasce de trois pièces alaisées, qui ne touchent point les bords de l'écu (P. Ménestrier et *Dictionnaire de Trévoux*); ou, pour parler le langage ordinaire, les haméïdes sont trois pièces parallèles ressemblant à des chantiers de cave, séparées et horizontalement posées dans l'écu, dont elles ne touchent pas les bords.

placement présumé du couvent des femmes, à deux cents mètres au plus de l'endroit qu'occupait l'abbaye des hommes.

De cette dernière, reste uniquement l'abbatiale, et seulement en partie, c'est-à-dire le bâtiment à l'usage de l'abbé, qui fut reconstruit vers 1722, à la requête de Jean de Catelan, évêque de Valence, abbé de Boulancourt : à cette époque, on le plaça en face de l'église de l'abbaye. C'est un corps de logis en rectangle, composé d'un simple rez-de-chaussée, percé de larges fenêtres, couvert d'un toit aigu aux pentes rapides, dans le genre des toitures du XVIIe siècle. Une famille de fermiers l'occupe maintenant. On a peine, en interrogeant l'intérieur de ce logis, à retrouver la destination première de la maison : la grandeur de quelques pièces, les sculptures à grands dessins de plusieurs boiseries qui les ornent, indiquent cependant que la maison a eu d'autres maîtres.

En 1797, l'abbaye elle-même de Notre-Dame de Boulancourt avait été en grande partie démolie; mais, jusqu'en 1847, on voyait encore debout diverses constructions importantes dont les touristes ont gardé le souvenir. Sur les terres du monastère, un hameau s'est formé; il a pris le nom de l'abbaye et s'appelle *Boulancourt*. Au dernier recensement, on lui attribuait 90 habitants.

Quant aux meubles de Notre-Dame de Boulancourt, ils ont été si bien dispersés, qu'il est difficile d'en signaler un petit nombre, offrant un intérêt véritable. Les bibliothèques de Wassy et de Chaumont ont dû hériter des livres de l'abbaye : M. Lalore a retrouvé dans les Archives de la Haute-Marne une partie des chartes originales de la maison.

Mais il est un recueil précieux qui a pu être sauvé du pillage et de la destruction : c'est le Cartulaire de l'abbaye

de Notre-Dame de Boulancourt, volume assez épais, in-folio, cartonné, qui renferme la copie, souvent traduction, parfois analyse des documents originaux formant le cartulaire complet. Un des derniers moines fit ce travail avec beaucoup de soin en 1787, quatre ans avant la fermeture et la confiscation de son abbaye, après plus de cinquante ans de séjour en cette maison. La dernière pièce qu'il donne dans son recueil est du 29 novembre 1779. M. Lalore a signalé ce précieux volume dans son Cartulaire de Boulancourt ; il l'avait vu en Auvergne dans un couvent de PP. Capucins. Le volume est aujourd'hui la possession de M. Bouillevaux, curé de Longeville, qui le reçut, en 1874, à la mort de M. Bouillevaux, son frère, l'auteur des *Moines du Der,* décédé chez les P. P. Capucins de Céret (Pyrénées-Orientales) sous l'habit des enfants de saint François.

Au moment de la dévastation, d'autres meubles devinrent la propriété d'églises paroissiales situées dans le voisinage de l'ancienne abbaye. Ainsi on montre dans l'église de Valentigny (Aube) quelques panneaux de bois habilement sculptés provenant de Boulancourt. A Longeville, la tradition du pays assigne la même origine au maître-autel de l'église, qui porte, en grande partie, dans les sculptures en bois de son tabernacle et de son rétable, les caractères du XVIIe siècle. Trois sujets en particulier : l'Annonciation, l'Adoration des Mages et les Disciples à Emmaüs, se recommandent à l'amateur par les bonnes qualités de la sculpture, appréciable encore malgré l'empâtement des dorures qui obscurcissent le premier travail.

Montier-en-Der conserve dans sa magnifique église, jadis abbatiale, un souvenir plus monumental de Boulancourt : c'est la statue de la Vierge, que j'ai déjà signalée, dont nous publions aujourd'hui le dessin, et que je vais essayer de décrire.

Elle est en bois et mesure 1^{m} 70^{c} de hauteur, sur 0^{m} 45^{c} de largeur à la base ; elle a conservé sa peinture primitive. La Vierge soutient du bras gauche l'Enfant-Dieu, et replie sur lui le bras droit pour préserver son trésor. Ce bras est d'un effet malheureux ; mais n'en accusons pas l'auteur de la statue; c'est une restitution des premières années de ce siècle. due à la bonne intention de quelque charron, improvisé tailleur d'images.

La Vierge a la tête ceinte d'une couronne de quatre trèfles, où s'enchâssaient des pierres taillées de couleur ; un seul de ces fleurons subsiste en entier ; il est orné d'une pierre de couleur violette. Les figures et les mains des personnages sont peintes en tons de chair ; la robe de la Vierge est gris-clair, le manteau est doré avec le revers couleur vermillon. L'Enfant a le manteau gris et la robe de même couleur, mais en tons plus foncés. Ce manteau, ou carrick, rappelle beaucoup celui que porte l'Enfant-Jésus dans le beau groupe de la Vierge d'Igny, placé dans la cour de l'archevêché à Reims, et qu'on attribue au XIIIe siècle, mais qui, par son ensemble harmonieux et le fini de ses lignes, me semble être l'œuvre du XIVe siècle, si ce n'est du XVe.

Dans notre statue de Boulancourt, la Vierge et l'Enfant-Jésus accuseraient bien plutôt, par les figures, le XIIIe siècle ; le dessin en est assez heurté et certainement fort naïf. On dirait cette statue une œuvre de transition : elle participe à deux époques différentes et réunit deux genres opposés. A l'examiner par la partie supérieure, on lui assignerait une antiquité qu'elle n'a pas. Mais les draperies ne laissent aucun doute sur son origine beaucoup plus récente. Si elle nous met en plein moyen âge avec l'archaïsme de ses figures, elle nous rappelle la Renaissance par la science des draperies : la robe de la Vierge tombe avec naturel ; son manteau l'enveloppe avec

souplesse et grâce ; il se relève en s'arrondissant dans des plis nombreux et ondoyants qui font penser aux statues antiques de la Grèce et de Rome, et notamment à ces charmantes statuettes en terre cuite de la Béotie, récemment sorties des tombeaux de Tanagra, que nous voyions naguère à l'Exposition rétrospective du Trocadéro, et qui peuplent le musée de M. Gréau, de Troyes.

On sait que cette Vierge de Boulancourt servait de reliquaire. La tête avait une excavation qui contenait des ossements de saints ; on peut voir encore aujourd'hui cette excavation, mesurant environ 0 mèt., 15 cent. de profondeur, sur 0 mèt. 07 cent. de diamètre. L'abbé Nicole de Hampigny nous a dit, dans son acte de donation de la statue de la Vierge, le nom des saintes reliques qu'il y avait placées : *In hoc capite sunt reliquie que sequuntur : De sanctis Innocentibus, de sancta Perpetua Virgine, de sancto Berchario abbate et martire, qui fuit primus abbas et fundator monasterii Dervensis, ordinis sancti Benedicti.* « Au chef (de cette Vierge) sont les reliques suivantes : » des saints Innocents, de sainte Perpétue, vierge, de » saint Berchaire, abbé et martyr, qui fut premier abbé » et fondateur du monastère du Der, ordre de saint » Benoît (1). »

Quand parut notre notice sur l'*Abbaye de Notre-Dame de Boulancourt*, des hommes compétents nous exprimèrent un regret, celui de n'avoir pas sous les yeux une statue de date certaine comme celle de Boulancourt. Tant de statues, en effet, n'ont que des dates conventionnelles, et l'archéologue est si souvent réduit à de simples conjectures, hasardées sur des analogies douteuses, pour assigner une époque, une origine à une œuvre d'art ancien. Ici, rien de

(1) Voir notre Notice sur l'*Abbaye de Notre-Dame de Boulancourt*, N°ˢ V et VII.

semblable : on sait par qui notre Vierge fut donnée une première fois, et l'année et le jour même de cette donation ; on sait par qui elle fut sauvée de la destruction et rendue aux hommages des fidèles : on la suit jusqu'à ce jour. Votre Société aura donc, Messieurs, répondu à un légitime désir, et bien mérité des archéologues, en faisant connaître cette statue.

Un photographe des monuments historiques, M. Mieusement, de Blois, l'a prise sur place à Montier-en-Der ; un autre photographe de Châlons, bien connu, M. Georges Briand, nous l'a donnée d'après le cliché de ce dernier. Suivant l'habitude des photographes, trop absolue, et souvent peu favorable aux œuvres d'art, M. Mieusement l'a prise de face. Vue de trois quarts, dans l'ébrasement de la fenêtre obscure où elle est placée, en l'église de Montier-en-Der, elle perd cette roideur de pose qu'on pourrait lui reprocher justement. Mais ce qui défie la critique dans cette statue, c'est la souplesse harmonieuse des draperies et leur disposition pleine de grâce, qui frappe l'observateur, de quelque façon qu'il se place pour la considérer ; point important dans une œuvre d'art de cette nature, sur lequel j'ai suffisamment appelé l'attention, et qui rend la Vierge de Boulancourt particulièrement intéressante à l'archéologue et à l'artiste.

Montier-en-Der, 18 Septembre 1878.

UNE

ASSEMBLÉE DE BEAUX-ESPRITS

AU XVIIIe SIÈCLE[1].

Mesdames,

Messieurs,

Me permettez-vous de vous faire une proposition? Elle ne saurait, je pense, vous être désagréable. Nous allons tous, si vous le voulez bien, nous trouver rajeunis d'un siècle. Nous nous reporterons par la pensée vers l'année 1782, et nous jetterons un coup-d'œil d'ensemble sur la société littéraire et philosophique d'alors, laquelle, vous le savez, tenait une très-grande place dans le monde du XVIIIe siècle.

Cette étude, si courte soit-elle, — et elle sera si courte qu'elle ne présentera guère que l'intérêt d'une esquisse, — aura peut-être le don de ne point déplaire à des esprits délicats qui vivent à une époque assurément bien différente de celle que je vais rappeler.

Vous le voulez? fermons les yeux. Nous avons tous de

(1) Cette notice a été lue en séance générale publique, à Châlons, le 21 août 1878.

la poudre et nous sommes dans un salon où le bruit sec des tabatières qui se ferment rompt seul la monotonie du bruissement des éventails de femmes qui s'ouvrent.

Celles-ci sont en minorité. Nous sommes dans le salon de Mme Necker, un salon grave, dans lequel trône la raideur génevoise, et où la maîtresse de la maison, spirituelle mais pédante, fait à tous un accueil silencieux. Son mari, l'habile contrôleur général, qui n'a pas eu le temps encore de se montrer si malhabile dans la gestion de nos finances, est debout, près d'elle, accoudé à la cheminée et salue sèchement, à mesure qu'ils arrivent, les invités de sa femme.

Mme Necker a hérité, — c'est le mot, — des habitués du salon de Mme Geoffrin, morte depuis cinq ans et chez laquelle d'Alembert passait toutes ses matinées, comme il allait, le soir, chez Mlle de Lespinasse ; ce qui lui fit dire à la mort de l'une, qui avait suivi de très-près celle de l'autre : « Il n'y a plus maintenant pour moi ni soir ni matin... »

Tous les noms un peu en vue de l'époque, dans les lettres, la poésie, la philosophie, les sciences, forment chez elle, une fois la semaine, le vendredi, une sorte de cénacle. On s'y jalouse bien un peu, mais on aime à s'y retrouver. Tous ces beaux esprits vont successivement défiler devant nous. Mettons toute notre attention à les bien reconnaître.

Ces personnages sont la monnaie de deux belles pièces : Voltaire et Rousseau. Je dis belles parce qu'elles ont rendu un grand son, mais non pas sans alliage. Ils ont tous, individuellement, une incontestable valeur ; mais leur plus grande préoccupation semble être de marcher sur les traces de leurs deux maîtres, car les mêmes divisions séparent toujours les deux écoles. Ces fins esprits, — philosophes, physiciens, poëtes, mathématiciens, encyclopédistes, — ont tous été les élèves, les rivaux, les imitateurs aussi, — les flatteurs surtout, — de Jean-Jacques

et d'Arouet. Quelques très-jeunes invités de Mme Necker font seuls exception à la règle et viennent là sans parti-pris. Les uns et les autres doivent assister, ce soir-là, aux débuts, — j'allais dire au sacrifice, — d'un nouveau venu dans le monde littéraire, qui a promis de faire devant le vaste aréopage ce qu'on nommait alors une lecture. Ces salons de femmes n'existent plus; c'est un malheur. Beaucoup des invités de Mme Necker sont déjà réunis et forment autant de groupes. On cause à demi-voix; partout on fait cercle autour de quelqu'un; il semble qu'il y ait là des coteries : voici la coterie des poëtes et voilà la coterie des philosophes. Le comte de Buffon tranche sur le tout; il domine tout ce monde de la blancheur de ses manchettes et de la hauteur de sa taille, qu'il a fort belle. C'est un des rares grands seigneurs qu'on rencontre dans le salon de Mme Necker. Cependant le marquis de Condorcet est déjà là, aux côtés du duc de Nivernais et du marquis de Bièvre. Ce dernier, très-fin, contemple son voisin très-lourd et semble se rappeler le vers ridicule adressé naguère par un flatteur au duc :

Nivernais, au Parnasse, est encore duc et pair !

Je l'ai dit, il s'agit, ce soir-là, d'entendre une lecture qui doit produire une réelle émotion. Mme Necker l'a annoncé à ses intimes, qui tous l'ont répété. Thomas surtout, l'honnête Thomas, qui est bien le visiteur le plus assidu de la maison, a parlé d'une merveille. Un ami de Rousseau, plus jeune que lui toutefois, et qui a passé une partie de sa vie dans les pays d'outre-mer, Bernardin de Saint-Pierre, — nom alors ignoré, — a rapporté de ses lointains voyages d'intéressantes études sur la nature. Il doit en détacher une page, la plus tendre, la plus animée, la plus chaste, et soumettre l'épisode de *Paul et Virginie* à l'imposante assemblée. Mme Necker a surtout

insisté sur ce point que l'auteur lui-même a désiré subir l'épreuve du jugement de tous ces graves esprits ; et nul parmi ces derniers n'a eu garde de manquer au rendez-vous.

Il peut être neuf heures. Les salons du riche Génevois se sont remplis peu à peu. On sait sa maison hospitalière, et ses dîners, plus fins encore que l'esprit de ses hôtes, lui ont toujours attiré des visiteurs. N'oublions aucun détail. Aux côtés de Mme Necker se tient une jeune fille, aux yeux très-noirs et très-profonds, qui seconde sa mère dans les honneurs que celle-ci fait de son salon, avec une pétulance qui contraste très-fort avec la gravité générale. Cette jeune fille, — elle peut avoir seize ans, — est loin d'être jolie ; mais une physionomie excessivement mobile lui tient lieu de beauté. Elle voit et regarde tout ce qui se passe autour d'elle avec une curiosité mutine ; elle provoque en quelque sorte l'attention, par l'attention même qu'elle porte à tout ce qui se dit à ses côtés. C'est elle qui un jour écrira *Corinne* et s'appellera Mme de Staël.

Mais voici d'Alembert qui s'avance lourdement. Il est vieux avant le temps et n'a plus cet esprit de répartie qui lui avait fait dire, quelques années auparavant, à l'abbé de Voisenon, qui se plaignait qu'on lui prêtât beaucoup de sottises : « Tant pis, Monsieur, on ne prête qu'aux riches...., » — mot qui est bien de lui et qui a maintenant force de proverbe.

Fils naturel de Mme de Tencin, qui, elle aussi, à son heure, avait eu un salon dans lequel elle réunissait sa « ménagerie » spirituelle, — ses *bêtes* comme elle disait, — d'Alembert avait sucé de très-bonne heure la haine des grands et s'était surtout attaché à Rousseau. C'était par lui que le jeune Bernardin de Saint-Pierre avait été jadis introduit chez Jean-Jacques. Chose digne de remarque, la philosophie quasi-mystique de l'auteur de l'*Emile,*

s'arrangeait fort du spiritualisme, — mot alors nouveau, — du futur pèlerin de l'île de France. Ces deux âmes si différentes, et pourtant sœurs par plus d'un côté, s'étaient d'abord éprises l'une de l'autre. Malheureusement, la religiosité de Jean-Jacques n'allait pas jusqu'aux aspirations vraiment chrétiennes de Bernardin de Saint-Pierre, et les amis du premier, Diderot, Morellet, d'Alembert, qui ne cessaient d'accabler de sarcasmes le chantre d'une nature qui reportait toutes les merveilles de la création à Dieu, décourageaient ce naïf enthousiaste de toutes les beautés naturelles et morales. C'est ainsi que Bernardin de Saint-Pierre, qui n'était alors qu'un rêveur, avait été détourné de ce milieu sceptique. Il avait bientôt quitté la France, et, pendant d'assez longues années, tous rapports avaient cessé entre lui et Rousseau, qu'il ne devait plus lui être donné, d'ailleurs, de retrouver vivant au retour.

D'Alembert, en entrant, a jeté à Bernardin de Saint-Pierre le sourire protecteur de l'homme qui se sent fort au-dessus de celui à qui il parle. L'autre s'est modestement placé près des banquettes d'entrée. On annonce Rivarol. Celui-là est très-jeune aussi, beaucoup plus jeune que Bernardin de Saint-Pierre, mais déjà caustique et déplorablement moqueur. Il vient de se marier, et l'Anglaise qu'il a épousée ne lui donnera pas certainement le bonheur, puisqu'il écrira plus tard cette phrase si bien dans le goût du temps : « Je m'avisai un jour de médire de l'amour ; il m'envoya l'hymen pour se venger. Depuis, je n'ai vécu que de regrets. »

Rivarol s'est incliné devant Mme Necker.

— Quelle méchanceté nous apportez-vous ? dit celle-ci.

— Aucune.

Puis apercevant d'Alembert, qui vient de s'approcher de Delille et de Chamfort, Rivarol ajoute : « Voilà le coin des bâtards, » faisant allusion à la naissance de ces trois fins esprits qui n'était pas régulière.

— Parlez donc plus bas, lui dit Palissot, tout aussi mordant que lui et enchanté de l'avoir vu frapper sur deux encyclopédistes.

— Je prépare l'*Almanach des Grands Hommes,* continue l'autre, en élevant au contraire la voix, et je prends pour épigraphe ce passage du Dante, qui trouvera son application ici : « Quelle est cette foule d'esprits que la gloire distingue des autres enfants des hommes ?.... » Plusieurs s'y reconnaîtront...

On sait que cette œuvre, — satire poignante s'il en fut, — exaspéra les philosophes.

Chamfort discute en ce moment avec Delille des beautés de *Mustapha,* qu'il vient de faire représenter, et dont Voltaire avait dit, en lisant le quatrième acte : « Diantre ! voilà du Racine !.... » Delille sourit ; il souriait toujours, Delille.

La Harpe se détache du groupe et s'incline devant Buffon, dont il est le grand admirateur. Lui-même a donné, l'année d'avant, une tragédie qui a eu le plus grand succès, et ce succès est d'autant plus mérité que *Philoctète* offre cette très-rare particularité d'une pièce sans rôles de femmes, dont l'amour par conséquent est absent, et qui n'en intéresse pas moins par sa noble sincérité, en nous reportant aux plus beaux temps de l'art tragique chez les Grecs.

C'est au tour de Legouvé à paraître. Il est accompagné de Lemierre et de Marie-Joseph de Chénier. Ces derniers forment avec lui, Roucher, Palissot, Florian et Parny, le bataillon sacré des poètes. Quel avenir différent réservait à ces hommes la destinée !

Lemierre vient justement de publier ses *Poésies fugitives,* aujourd'hui fort oubliées, mais qui respirent l'honnêteté dans un temps où le vice élégant avait seul le don de plaire. Il finira honnêtement, Lemierre, comme il a toujours

vécu ; et, le jour même de sa mort, son ami, Joseph de Chénier, votera la mort du roi !...

Legouvé, lui non plus, ne devait pas céder aux entraînements de l'époque. On a de lui des vers médiocres ; mais nous ne lui en devons pas moins de la reconnaissance, puisque toujours son nom rappellera aux hommes qu'ils doivent tomber aux pieds de ce sexe enchanteur « auquel nous devons nos mères.»

— Que pensez-vous de ce petit Fabre ? demande Lemierre.

— On cite de lui de jolis vers, dit Chénier, et mon frère les goûte fort.

— Il vient de remporter le prix d'une églantine aux Jeux floraux de Toulouse, répond Legouvé, et, depuis lors, on ne l'appelle plus que Fabre d'Eglantine.

— Le nom est trop joli pour ne pas rester, dit Lemierre.

Hélas oui ! le nom est resté, et, si joli soit-il, il ne rappelle que de tristes souvenirs !

Roucher, lui, était un vrai poëte, de cette forte race méridionale qui nous a donné depuis, tant de vigoureux amants de la Muse. Son poëme des *Mois,* publié en 1780, lui avait valu beaucoup d'admirateurs, mais aussi des détracteurs. « Nul n'aura de talent, hormis nous et nos amis » était un peu la règle des beaux esprits d'alors. On n'avait pas jalousé Roucher tant qu'il n'avait lancé que de modestes productions ; on lui contestait son mérite alors qu'on voyait réellement son talent grandir. D'abord partisan d'une révolution qui semblait amenée par la philosophie, Roucher ne craignit pas ensuite de déplorer des excès qui déshonoraient son pays. L'échafaud devait se dresser pour lui douze ans plus tard. Qui ne connaît ces vers touchants écrits de sa main, au bas de son portrait qu'il venait de faire faire dans sa prison, la veille même de sa mort, à l'adresse de personnes aimées :

Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage ;
Quand un savant crayon dessinait cette image,
J'attendais l'échafaud et je pensais à vous.

Palissot était un satirique, lui, qui s'était fait poëte par horreur des philosophes. Sa *Dunciade* lui avait valu, vingt années auparavant, une réputation sur laquelle il vivait toujours. Des traits fins rendus en vers destinés à être retenus aisément, comme : « Fréron par qui l'on bâille en France... » le rendaient redoutable à beaucoup de beaux esprits. Les encyclopédistes surtout le craignaient, et on sait comment il avait traité Rousseau dans cette pièce des *Philosophes*, qu'il avait dû, dans le principe, faire représenter à Nancy, à la cour du roi Stanislas, tant il eût été difficile, à Paris, de trouver des acteurs pour la jouer. Piron, louant un jour Gresset de son *Méchant*, avait fait à ce propos ces deux petits vers :

Le Méchant plut, le Méchant plaît,
Gresset le fit, Palissot l'est !

Mais qui arrive là, avec de belles manchettes de dentelle, non moins fines et non moins blanches que celles de M. de Buffon? C'est le sémillant Evariste de Parny. Il n'a pas encore écrit son abominable poëme, et il entendra Bernardin de Saint-Pierre avec d'autant plus d'intérêt que lui-même est créole.

Ducis, qui l'a amené chez Mme Necker, est suivi, comme toujours, de Thomas, dont on dit qu'il est « l'ombre. » C'est en bas du portrait de ce bon Thomas qu'on mit après sa mort ces vers que nous appellerions aujourd'hui prudhommesques, mais qui valent mieux certainement, par ce qu'ils disent que par ce qu'ils sont :

On ne sut, en l'aimant, ce qu'on chérit le plus
De son âme ou de son génie ;
Par ses nobles talents, il irrita l'envie
Et la soumit par ses vertus.

Thomas et Ducis, le premier si érudit, si modeste, si indulgent pour les femmes dans son *Essai sur les Mœurs*, le second si habile versificateur, sont les deux plus fidèles habitués du salon de Mme Necker. Mais voyez le malheur, Tronchin, son médecin, a défendu à Thomas de parler. Le plus aimable des causeurs est forcé de s'exprimer par gestes bien plutôt qu'en paroles. Il poussait très-loin l'amour de l'étude, Thomas, et c'est lui qui disait un jour : « Eh ! quoi, toujours dîner, toujours souper, toujours se coucher ; on passe plus de la moitié de la vie à recommencer ces choses-là !.... » Il ne savait pas cacher ses sentiments. Se trouvant un jour à Londres, chez Young, avec Voltaire, qui critiquait fort Milton, Thomas ne put s'empêcher de dire à demi-voix : « Ce Voltaire est un mauvais génie, qui est venu rire d'un rire de démon aux malheurs de l'espèce humaine. » Voltaire, qui avait l'oreille fine, le devina plutôt qu'il ne l'entendit : « Cela n'empêche pas, dit-il, que Milton n'ait abusé, dans le *Paradis terrestre,* de la mort, du diable et du péché. »

— Soit, dit Young, qui avait son franc parler avec Voltaire; mais Milton n'a pas déjà fait une chose si étrange, puisque certains hommes offrent sur la terre l'image vivante des trois choses dont on prétend qu'il a abusé.

Et, se tournant vers Voltaire : « En effet, ajouta-t-il :

> Ton esprit, ta laideur et ton corps desséché
> Font voir en toi la mort, le diable et le péché !...

Mais voici les philosophes : Condorcet, Volney, d'Holbach, Cabanis, qui reviennent d'un salon voisin. Ils sont suivis de ce triste abbé Morellet, que Voltaire appelait : *Mors-les*, en lui désignant Fréron et tant d'autres de ses victimes. Condorcet est le héros du jour. Il a pu enfin, l'année même, arriver à l'Académie, dont

Maurepas, on ne sait trop pourquoi, lui avait toujours jusqu'alors fait fermer les portes. Il s'anime, il pérore. D'ordinaire sa froideur glace ceux qui l'approchent et Volney s'étonne de tant d'ardeur :

« Lui, — dit d'Alembert, — c'est un volcan couvert de neige. » Mot historique et vrai.

Le baron d'Holbach conteste les mérites de Buffon et s'étonne de la réputation qu'on veut lui faire. Condorcet, qui estime fort le grand naturaliste, s'indigne de tant d'acrimonie de la part d'un Allemand :

— Mais il admet Dieu et les causes finales, s'écrie celui-ci.

— Cela ne doit pas empêcher d'admirer son style, répond Condorcet.

Cabanis, tout aussi matérialiste que d'Holbach, lui vient en aide. Puis il rompt la querelle en disant à Condorcet :

— Où en sommes-nous, Monsieur le marquis, de notre perfectibilité humaine?...

— Je prétends que l'homme, un jour, guérira de la mort, riposte le philosophe qui, admirateur enthousiaste de Jean-Jacques, forçait encore le système du grand sophiste de Genève.

— Et les bêtes aussi? s'écrie Rivarol.

— Certes.

— Alors nous serons tous immortels!...

Volney parle à son tour de la fameuse perfectibilité. L'auteur des *Ruines* la considère comme devant atteindre prochainement à son apogée par la science.

« Ils sont fous ! » dit Cazotte, qui passe à côté d'eux, en se promenant, comme toujours, distrait et sententieux, au milieu des groupes.

Il n'y a pas jusqu'à Lalande qui n'essaie de placer son mot. Mais Mme Necker fait en ce moment deux pas vers lui et lui demande ce que deviennent ses araignées.

« Je les mange, » répond-il.

— La perfectibilité humaine !..... glapit Rivarol.

Quelques étrangers sont encore annoncés. Florian va tendre le bout de ses doigts à l'un d'eux, Gessner, allemand de naissance, qui lui avait un jour écrit cette phrase exquise : « J'ai tâché d'habiller la *Galatée* de Michel de » Cervantes comme vous habillez vos Chloés ; je lui ai fait » chanter des chansons que vous m'avez apprises et j'ai » orné son chapeau de fleurs volées à vos bergères. Allez, » ma fille, lui ai-je dit, allez trouver le maître de tous » les bergers, vous poserez doucement votre guirlande » sur sa tête... »

Gibbon, l'écrivain anglais, devenu Suisse de Lausanne, — où il s'était fixé, dit-on, pour vivre plus rapproché de Ferney et de Voltaire, — s'incline avec peine, tant il est obèse, devant la maîtresse de la maison. Mme Necker l'a connu à Genève. Son *Histoire de la Décadence et de la Chute de l'Empire romain*, qu'il vient de publier, achève de le classer parmi les bons auteurs du temps. On dit encore que son ancienne passion pour Mlle Churchod, devenue Mme Necker, l'attire souvent dans le salon de cette femme savante. Gibbon demande le nom d'une autre femme, qu'il voit assise non loin de Mme Necker, et qu'il rencontre là pour la première fois. Cette jeune femme est la très-grande admiratrice d'hommes nouveaux, au milieu desquels elle vit, et qui tous sont destinés à jouer un grand rôle dans la révolution. Elle a épousé l'un d'eux, Roland de la Platrière, qui lui avait adressé des lettres sur l'Italie, la Suisse, la Sicile et Malte, et avait ainsi gagné son cœur. Mme Roland, elle aussi, a un salon ; mais on n'y voit guère que des hommes politiques. Son mari, Roland, est là à ses côtés, et la sévérité de son costume, l'absence de poudre, — qu'il affecta l'un des premiers de répudier, — le font facilement remarquer derrière le duc de Nivernais, dont la suffisance a l'air de beaucoup l'étonner.

Mais voici d'autres invités : Raynal, Naigeon, Bailly, l'abbé Barthélemy, le prince de Ligne, Suard, l'allemand Bitaubé, Le Brun, Laujon, Marmontel, si méchamment ridiculisé par Palissot, Mirabeau, l'*ami des hommes*, Beaumarchais, Saint-Marc.

Ce dernier débite, dans un coin du salon, la jolie réponse de son ami Dorat (qui vient de mourir) à Voltaire. Cette réponse avait été longtemps ignorée. Voltaire, qui ne comptait pas Dorat parmi ses admirateurs, avait écrit un jour en parlant de lui :

> Bon Dieu ! que cet auteur est triste en sa gaîté !
> Bon Dieu ! qu'il est pesant dans sa légèreté !
> Que ses petits écrits ont de longues préfaces !
> Ses fleurs sont des pavots, ses ris sont des grimaces.
> Que l'encens qu'il prodigue est fade et sans odeur ;
> C'est, si je veux l'en croire, un heureux petit maître,
> Mais, si j'en crois ses vers, ah ! qu'il est triste d'être
> Ou sa maîtresse ou son lecteur !

La réponse de Dorat, retrouvée dans les papiers de son ami, par Saint-Marc, avait été celle-ci :

> Je n'ai point, il est vrai, le feu de ta saillie,
> Tes agréments ; mais enfin chacun a les siens ;
> On peut s'arranger dans la vie.
> Si de mes vers Eglé s'ennuie,
> Pour l'amuser je lui lirai les tiens....

— A quand la suite du *Barbier de Séville?* demande le prince de Ligne à Beaumarchais.

— A bientôt, Monseigneur, répond le créateur de *Figaro*. Je l'appellerai *la Folle Journée*.

Raynal est d'autant plus entouré qu'il revient de l'exil. Un arrêt du Parlement avait proscrit son *Histoire philosophique et politique*, et, sur les conclusions de l'avocat-général Séguier, avait ordonné que le livre serait brûlé. Raynal, forcé de quitter la France pour échapper à une

prise de corps, a dû aller vivre pendant quelque temps en Suisse. Il en arrive. Qui lui eût dit, alors qu'il était si chaudement complimenté par Diderot, Condorcet, Cabanis et les autres encyclopédistes, qu'un jour viendrait où il écrirait les lignes suivantes, en face de l'effervescence populaire, en 1791 :

« J'osai parler longtemps aux rois de leurs devoirs ; » souffrez qu'aujourd'hui je parle au peuple de ses erreurs. » Serait-il donc vrai qu'il fallût me rappeler avec effroi que » je suis un de ceux qui, en éprouvant une indignation » générale contre le pouvoir arbitraire, ont peut-être donné » des armes à la licence. Prêt à descendre dans le tom- » beau, prêt à quitter cette nation française, dont je dési- » rais ardemment le bonheur, que vois-je autour de moi ? » des troubles religieux, des dissentiments civils, la cons- » ternation des uns et l'audace des autres, des soldats sans » discipline, des chefs sans autorité, des ministres sans » moyens, la France présentant deux tribus très-pro- » noncées, celle des gens de bien, des esprits modérés, » classe d'hommes muets et consternés, celle des violents, » qui s'électrisent, se serrent et forment un volcan redou- » table, qui vomit des torrents de lave capables de tout » engloutir... »

Le savant Bailly, lui aussi, devait un jour pouvoir contresigner ces belles pages. Il se tient modestement assis aux côtes de Marmontel.

« Bailly, lui dit Lalande, je ne sais pourquoi on s'obstine à me faire une réputation d'astronome ; c'est vous, chaque jour qui faites progresser cette belle science des astres. »

Bailly s'incline. Il ne se doute pas alors de l'horrible fin qui l'attend comme futur maire de Paris.

Ducis essaie de consoler Marmontel de l'insuccès de sa *Cléopâtre*. L'imperturbable marquis de Bièvre, le grand faiseur de jeux de mots, est là qui écoute. Le bon Ducis,

à bout de voies, fait valoir la façon merveilleuse dont un accessoire de la scène de la mort de Cléopâtre, — un aspic imaginé par Vaucanson, — a rempli son rôle.

— Oui, oui, dit Marmontel, qui ne semble pas du tout convaincu, il sifflait...

— Et vous, Monsieur le marquis, que pensez-vous de la pièce? reprend Ducis.

— Je suis de l'avis de l'aspic! répond l'autre, qui s'éloigne en faisant un profond salut.

Mais déjà Bernardin de Saint-Pierre a pris place aux côtés de Mme Necker. Un grand silence se fait. Il commence sa lecture.

Le voici qui décrit la montagne qui s'élève derrière le Port-Louis, le morne de la Découverte, la fontaine des Lataniers, toutes ces choses qui servent de cadre enchanteur à son récit. Les poëtes prêtent l'oreille ; les mathématiciens ricanent ; les philosophes hochent la tête d'un air de compassion. Il n'y a qu'un jeune front qui se penche avidement vers le lecteur : c'est celui de Mlle Necker.

Vient l'histoire des chèvres, puis le tableau présenté par Mme de la Tour, Domingue, Fidèle, Paul et Virginie, « leurs deux têtes charmantes renférmées un jour d'orage sous le même jupon, et qui rappelaient les enfants de Léda enclos dans la même coquille... »

— C'est bien fade, dit Cabanis.

— Attendons, lui répond Florian.

— C'est ravissant, au contraire, murmure Gessner, qui, lui aussi, sait peindre les beautés de la nature.

La scène de l'esclave, en faveur duquel Paul et Virginie intercèdent, paraît trouver grâce devant les philosophes. L'ami des hommes, Mirabeau, — le père de l'orateur, — qui est négrophile, donne au lecteur des témoignages non équivoques de sympathie.

Mais les bergers de Madian, les souvenirs de Palestine,

Raguel, Sephora, ennuient prodigieusement les encyclopédistes, qui ne dissimulent pas leur fatigue. Ils semblent surtout condamner ce langage naïf emprunté aux plantes : « Quand viendrez-vous aux cannes à sucre? » — La nuit approche, les tamarins ferment leurs feuilles. » — — « Mon frère est de l'âge du grand cocotier de la fontaine et moi de celui du plus petit. »

« Singulière manière de compter!..... » interrompt Lalande.

D'un signe, Mme Necker lui impose le silence. Volontiers sa fille ferait un mauvais parti à l'interrupteur. Un tout jeune homme, presque un enfant, qui s'est instinctivement rapproché de cette dernière, écoute aussi le lecteur avec une visible émotion. A ce moment, les yeux des deux jeunes gens se sont rencontrés ; des larmes s'y trouvent ; leurs mains se pressent furtivement.

« Continuez, » dit M. Necker, que la lecture, d'ailleurs, n'amuse guère.

Voici le dénouement du drame. Nous assistons au naufrage. « Virginie, repoussant avec dignité le matelot » qui s'efforçait de lui ôter ses habits, détourne de lui sa » vue. Voyant la mort inévitable, elle pose une main sur » ses vêtements et l'autre sur son cœur, et, levant en haut » des yeux sereins, paraît un ange qui prend son vol vers » les cieux.... »

Ce dénouement soulève les plus vives critiques.

« Oh! la niaise!.... » s'écrie Cabanis.

Bernardin de Saint-Pierre achève mélancoliquement sa lecture. Beaucoup de nos beaux esprits n'écoutent plus. Le dernier discours du vieillard n'est pas fait pour ranimer l'attention. Ce style frais, mélodieux, ces pensées élevées, ce souffle vraiment poétique ne sauraient émouvoir tous ces cœurs de marbre.

« C'est une mystification!... » dit le baron d'Holbach.

Ducis, Delille, Florian, Gessner veulent en vain protester. On prête peu d'attention à leurs paroles. Vernet n'y tient plus. Le chef de cette dynastie de grands peintres, qui lui aussi est là, se lève et va prendre les mains de Bernardin de Saint-Pierre, que Mme Necker elle-même abandonne. Ne lui faut-il pas être de l'avis de son cénacle?

« Vous avez fait un chef-d'œuvre, s'écrie Vernet; laissez dire ces gens-là; ils n'y entendent rien et leur cœur est glacé.... Et vos sites et vos paysages? Oh! mon ami, vous pensez comme Platon et vous peignez comme Virgile!.... Courage, la gloire est à vous!... »

Bernardin de Saint-Pierre rassemble tristement les feuillets épars de son manuscrit. Ses yeux sont humides. Du geste, il remercie Vernet. A ce moment, le tout jeune homme, que nous avons vu pendant une partie de la lecture blotti derrière Mlle Necker, se lève timidement. Il semble que lui aussi désire complimenter l'auteur de *Paul et Virginie*. Mais il ne trouve aucune parole. Il a été amené chez Mme Necker par un poëte, breton comme lui. Blin de Sainmore. Personne ne le connaît.

— Comment donc vous appelez-vous? lui dit Mlle Necker.

— François...... répond celui qu'elle interroge. François de Chateaubriand.

Cazotte passe à cet instant.

— Cet enfant sera grand! prononce-t-il sentencieusement.

Et l'illuminé ajoute :

« Voltaire... Châteaubriand... Deux siècles... le passé..... l'avenir.... »

A. BARBAT DE BIGNICOURT.

NOTICE

SUR

L'EMPLOI DU BAROMÈTRE

POUR

LES AVERTISSEMENTS AGRICOLES.

Un décret du 13 février 1873, qui règle la répartition des travaux relatifs à la météorologie de la France, contient la disposition suivante : « L'étude des grands mouvements de l'atmosphère et des avertissements météorologiques aux ports et à l'agriculture est placée dans les attributions de l'Observatoire de Paris. »

En vertu de cette disposition, l'Observatoire de Paris est informé chaque matin, par les télégraphes, de la situation météorologique d'environ soixante stations européennes. C'est vers onze heures et demie que lui arrivent les dernières dépêches, et, immédiatement après, il se met en mesure d'adresser, par la même voie, aux ports et aux

stations dites *agricoles*, les renseignements ou *avertissements* qui leur conviennent.

Pour les stations agricoles, ces renseignements consistent principalement dans l'indication de la *hauteur barométrique*, relevée sur divers points importants, tels, par exemple, que ceux qui avoisinent l'Océan Atlantique, d'où nous viennent généralement les pluies et les orages.

Pour juger de l'intérêt que peut offrir aux agriculteurs ce genre de renseignement, il faut songer à la relation qu'ont entre eux l'état de l'atmosphère, ou ce qu'on appelle *le temps plus ou moins beau*, et la hauteur du mercure dans le baromètre, relation qui, bien qu'on l'ait niée quelquefois, doit paraître évidente à tout observateur attentif. Cette hauteur de la colonne de mercure, ou, par abréviation, *hauteur barométrique*, est, presque toujours plus considérable à mesure que le temps est plus beau, l'atmosphère plus dégagée de nuages ; et les rares exceptions qui s'observent parfois n'infirment en rien cette règle générale. La relation est même, comme on sait, assez bien connue pour qu'on ait pu, depuis longtemps, faire correspondre à certaines hauteurs barométriques les diverses indications du temps : *beau, sec, variable, pluie, tempête, etc*. Dans cet état de choses, si la station agricole qui reçoit les avertissements venus de l'Observatoire de Paris est pourvue d'un baromètre, on en peut comparer, chaque jour, la hauteur observée sur place avec les hauteurs relevées peu d'heures auparavant sur divers points du globe ; et l'on comprend que cette comparaison, combinée avec la direction des vents régnants, puisse donner la faculté de prévoir, dans une certaine mesure, ou le maintien ou la modification prochaine de l'état actuel du temps.

Ceci admis, et sans entrer dans de plus longs détails sur une opération que l'esprit conçoit aisément, examinons

dans quelle condition la comparaison dont il s'agit peut être réalisée.

On sait que la hauteur de la colonne du mercure dans le baromètre, mesurée au-dessus du niveau inférieur du liquide, représente la pression qu'exerce sur ce niveau la colonne d'air qui le surmonte, s'étendant de là jusqu'à la limite extrême de l'atmosphère. D'où il suit que cette hauteur du mercure doit, toutes choses égales d'ailleurs, être plus grande à mesure que la colonne d'air qui lui fait contrepoids est plus haute elle-même ; plus grande, par conséquent, à mesure que l'instrument est placé plus bas sur la surface de la terre.

En d'autres termes, et en nommant *altitude* d'un lieu sa hauteur au-dessus du niveau de la mer, on peut dire que, *pour un même état de l'atmosphère, le baromètre est d'autant plus haut que l'altitude du lieu où on l'observe est moindre.*

Ainsi, pour les points dont la cote d'altitude est zéro, c'est-à-dire, qui se trouvent à hauteur du niveau de la mer, l'état du temps que l'on nomme *variable* correspond en moyenne à la hauteur barométrique 760 millimètres ; mais à Châlons-sur-Marne, dont l'altitude est, à très-peu près, 85 mètres (sur la place de l'Hôtel-de-Ville), le baromètre doit, pour le même temps *variable*, accuser environ 752 millimètres.

A Nancy, avec la cote d'altitude 200^{m} pour le bas de la ville, c'est la hauteur barométrique 742 millimètres qui correspond à l'indication *variable.*

Dans les mêmes circonstances, à Remiremont, sur la haute Moselle, le baromètre, à l'altitude 400 mètres, ne doit plus marquer que 725 millimètres ; et à Gérardmer, sur le lac du même nom, dans les Vosges, pour une altitude de 670 mètres, il doit descendre encore jusqu'à 700 millimètres environ.

On verra plus loin comment, en prenant pour point de départ les données relatives au niveau de la mer, on peut, au moyen du calcul, déterminer ces divers nombres, qui ne sont, au reste, que des moyennes approximatives, à cause de l'influence qu'ont, sur leurs valeurs, les températures de l'air aux deux stations sur lesquelles porte la comparaison.

La conclusion à tirer de ce qui précède s'aperçoit immédiatement : les hauteurs barométriques relevées sur divers points du globe, dont l'altitude ne peut être uniforme, n'auraient absolument aucun sens si, dans ses dépêches quotidiennes, l'Observatoire de Paris les transmettait aux stations agricoles telles que les a fournies l'observation directe, à moins toutefois :

1° Que l'Observatoire n'ajoutât au résultat de chacun de ces relevés directs l'altitude du point où il a eu lieu, ce qui serait fort compliqué et par conséquent peu pratique;

2° Et que, de plus, il ne se trouvât, dans chaque station recevant les dépêches, une personne en état de corriger les nombres qu'elles contiennent, en raison de la différence d'altitude entre les points de départ et d'arrivée (1).

Exiger l'accomplissement de ces deux conditions, et surtout de la seconde, n'aurait-il pas pour effet de rendre à peu près inexécutable le service si utile des avertissements agricoles?

A l'Observatoire de Paris, on a jugé qu'il était plus commode et plus pratique de n'envoyer aux stations

(1) La différence d'altitude est la donnée la plus essentielle pour la traduction d'une hauteur barométrique transmise ainsi d'un lieu dans un autre; mais il faudrait aussi, pour opérer avec une exactitude suffisante, tenir compte de la température de l'air en chacun de ces lieux, et même de la différence de leurs latitudes, si elle est notable.

agricoles que les hauteurs barométriques *réduites au niveau de la mer*, comme on dit par abréviation, c'est-à-dire réduites à celles qu'on aurait trouvées directement si tous les lieux d'observation étaient situés uniformément à la hauteur du niveau de la mer.

Ainsi, dans la vue d'éviter une complication incommode, les stations agricoles ne reçoivent que des hauteurs barométriques correspondant à l'altitude zéro, disposition qui exige évidemment que les baromètres dont sont pourvues ces stations soient réglés de la même manière en ce qui concerne l'échelle barométrique et les indications du temps; sans quoi il n'y aurait aucune comparaison possible entre les résultats des observations extérieures et ceux des observations locales.

Que servirait, par exemple, à un observateur placé à l'altitude 200 mètres, de savoir que la hauteur barométrique est, à l'île Valentia, près de la côte occidentale de l'Irlande, 755 millimètres pour l'altitude zéro, si, à la température d'environ 15 degrés, son baromètre, réglé comme il doit l'être pour le lieu qu'il habite, lui marque 745? En concluera-t-il que les vents du nord-ouest vont lui amener prochainement une hausse d'une dizaine de millimètres, et, par suite, lui faire espérer une amélioration correspondante du temps? Il se tromperait, car, au moment où son baromètre lui marque 745 à l'altitude 200 mètres, cette indication s'élèverait à 763 millimètres pour l'altitude zéro, et les vents du nord-ouest devraient, au contraire, lui faire craindre un abaissement du baromètre et un temps plus mauvais.

On voit donc que, pour tirer immédiatement parti des renseignements fournis par les dépêches météorologiques, il faut employer, dans les stations agricoles, un baromètre réglé d'une façon toute particulière, puisque, au lieu de la pression atmosphériqne qui agit réellement sur le lieu où

il est placé, il en doit accuser une autre plus forte, à savoir celle que ce lieu aurait à supporter s'il se trouvait, à l'instant de l'observation, descendu tout-à-coup à hauteur du niveau de la mer. En outre, les indications du temps, au lieu d'y être inscrites en regard des hauteurs barométriques convenant à l'altitude locale, doivent correspondre à celles que donnerait au même instant l'instrument au niveau de la mer. Ainsi, l'indication du *temps variable* doit, quelle que soit l'altitude de la station, être uniformément en regard de la hauteur barométrique 760 millimètres, au lieu, par exemple, de correspondre respectivement à 752, 742, 725 et 700 millimètres pour Châlons-sur-Marne, Nancy, Remiremont et Gérardmer, comme on a vu plus haut.

En cherchant les conditions nécessaires à ce mode exceptionnel de réglage, on reconnaît que les deux échelles portées par un baromètre, c'est-à-dire l'échelle des hauteurs mesurant la pression atmosphérique, et celle des indications du temps devraient être indépendantes l'une de l'autre, la première étant susceptible de se déplacer en glissant le long du tube barométrique, de manière à avoir son zéro plus bas, ou même, exceptionnellement, plus haut (1) que sa position normale.

Examinons à ce point de vue les divers systèmes de baromètre en usage.

Dans les baromètres à mercure, la condition énoncée n'est en aucune façon remplie : pour les mettre en état de servir aux avertissements agricoles, il faudrait qu'on pù

(1) Plus haut, si l'on se trouvait en un lieu situé au-dessous du niveau de la mer; on sait que la surface du globe en présente quelques-uns, notamment : la mer Morte, dont le niveau est d'environ 400m plus bas que celui de la Méditerranée ; la mer Caspienne, qui est à 20m au-dessous de la mer Noire, etc. En pareil cas, l'altitude est dite *négative*.

rendre mobile, soit l'échelle des hauteurs relativement au tube barométrique, soit le tube lui-même relativement à l'échelle des hauteurs, celle-ci restant, d'ailleurs, indépendante de l'échelle des indications du temps, de manière à être seule déplacée. Aucun de ces mouvements n'est possible avec l'organisation des systèmes en usage ; en cherchant à les y introduire, on en rendrait la confection plus coûteuse.

Dans le baromètre dit *absolu*, de MM. Hans et Hermary, l'échelle des hauteurs barométriques est invariable par rapport au fil à plomb indicateur de la pression atmosphérique, tandis qu'une disposition très-simple y rend mobile l'échelle des indications du temps, de manière que, pour les observations ordinaires, on puisse l'adapter à l'altitude locale. En prenant une disposition analogue pour l'échelle des hauteurs, ce qui ne paraît pas offrir de difficulté sérieuse, on lui donnerait la faculté de se déplacer relativement au fil à plomb, et le baromètre se trouverait alors tout-à-fait propre au service des avertissements agricoles.

Dans les baromètres métalliques, comme celui de *Bourdon* et le baromètre *anéroïde* (1), le sommet variable de la colonne de mercure est remplacé par la pointe d'une aiguille, qui se meut sur un cadran dont les divisions forment une échelle circulaire des hauteurs barométriques. En manœuvrant une vis placée sur le revers de l'instrument, on modifie à volonté la position de cette aiguille, et, par suite, en se guidant sur un autre baromètre dont la marche soit connue et vérifiée d'avance, il est toujours facile de la placer, relativement à l'échelle barométrique, de manière à indiquer, partout et quelle que soit l'altitude, les pressions atmosphériques qui s'exercent au niveau de la mer. Comme, d'ailleurs, à défaut de donnée spéciale, le fabricant

(1) De deux mots grecs, α privatif, et νηρος, humide, mouillé.

place habituellement, dans ces baromètres, l'échelle des indications du temps telle qu'elle doit se trouver à l'altitude zéro, il en résulte qu'il suffit du simple déplacement de l'aiguille sur le cadran, à l'aide de la vis postérieure, pour qu'un baromètre métallique soit immédiatement rendu propre au service des avertissements agricoles.

Pour tout autre usage, les baromètres de ce genre conserveront un défaut grave tant qu'on n'y rendra pas mobile l'échelle des indications du temps, puisque, à la manière dont elle est ordinairement inscrite sur le cadran, il faut déplacer ces indications par la pensée pour leur donner la position convenant au lieu où l'on observe.

Pour l'organisation des stations agricoles, l'Observatoire de Paris n'avait pas à s'occuper du baromètre Hans et Hermary, qui n'est connu que depuis peu de temps; il n'avait donc à choisir qu'entre les baromètres à mercure et les baromètres métalliques, et il a dû, sans hésitation, donner la préférence à ces derniers, moins fragiles, plus aisément transportables et plus faciles à régler. L'instrument adopté pour être envoyé aux communes qui en font la demande est le baromètre anéroïde : par l'entremise de l'Observatoire, on l'obtient au prix de 20 francs, tout réglé selon l'altitude de la localité, et doué d'une précision qui suffit largement à l'objet qu'on se propose. Ce baromètre, enfermé dans une boîte qui doit le garantir de tout accident, est exposé à la porte d'un des établissements communaux, église, mairie, etc., et placé de manière à pouvoir être consulté facilement. Dans la même boîte, on enferme chaque jour, à son arrivée, la dépêche météorologique envoyée de l'Observatoire.

L'emploi du baromètre ainsi organisé peut donner lieu à une méprise, sur laquelle il ne paraît pas inutile d'appeler l'attention. Dans toutes les localités, et notamment à la

campagne, où la prévision du temps offre plus d'intérêt encore que dans les villes, il n'est guère d'habitant un peu aisé qui ne possède un baromètre et ne le consulte fréquemment. S'il est dans une station agricole, il sera naturellement porté à le comparer avec celui qui vient de l'Observatoire de Paris, et il devra trouver, entre les hauteurs barométriques accusées par les deux instruments, une différence d'autant plus grande que le lieu qu'il habite est plus élevé au-dessus du niveau de la mer. S'il est peu familiarisé avec les considérations théoriques exposées plus haut, il négligera probablement de porter son attention sur l'inscription que lui présente le cadran du baromètre de l'Observatoire : *Pressions atmosphériques au niveau de la mer*; ou, s'il lit cette inscription, il peut n'en pas comprendre la portée. Le désaccord des deux instruments est, dans ce cas, de nature à l'étonner, et, s'il est de ceux qui des effets aiment à remonter aux causes, il ne l'attribuera probablement qu'à l'inexactitude de l'un des baromètres. Admettons qu'il ait foi dans l'Observatoire de Paris, c'est son propre instrument qu'il jugera inexact, et, par suite, il ne pourra manquer d'accuser d'ignorance l'opticien qui le lui a vendu.

Pour éviter des quiproquos de ce genre, il faut s'attacher à répandre, autant qu'on le peut, des notions élémentaires propres à éclairer tout possesseur d'un baromètre sur la différence de marche qui doit résulter d'une différence d'altitude entre deux lieux d'observation. Le mieux serait même que l'on fût en état de calculer la variation barométrique, c'est-à-dire le nombre des millimètres dont il doit monter ou descendre pour un changement déterminé dans l'altitude. On comprend qu'il y aurait là, pour l'habitant d'une station agricole, un moyen sûr de vérifier son baromètre particulier, en calculant l'écart qu'il doit présenter avec celui de l'Observatoire. C'est ce calcul que je veux

essayer de faire connaître, et j'espère arriver à montrer comment il peut être exécuté par toute personne qui, sans avoir l'habitude des formules algébriques, connaît tout au moins les opérations les plus ordinaires de l'arithmétique.

Il est clair que ce n'est pas ici le lieu de chercher à faire comprendre comment a pu être établie la relation qui lie entre elles une différence d'altitude et la variation correspondante du baromètre ; ce qu'il y a de plus convenable est d'exposer purement et simplement la formule qui représente cette relation, et de l'interpréter assez clairement pour ne laisser subsister aucune difficulté dans les applications numériques.

Comme les recherches analytiques des savants avaient uniquement pour objet l'application du baromètre à la mesure des hauteurs, la variation barométrique, depuis la station la plus basse jusqu'à la plus haute, était, pour eux, supposée connue par l'observation, tandis que la distance verticale entre les deux stations était *l'inconnue*, la quantité à déterminer par la formule. C'est le problème inverse qu'il s'agit de résoudre ici, puisque la différence d'altitude sera supposée connue, et qu'il en faut déduire la variation correspondante du baromètre ; mais on va voir qu'il est possible d'utiliser pour sa solution les résultats auxquels ont conduit les recherches sur la question opposée.

Quand on veut tenir directement compte de toutes les influences qui entrent en jeu dans la relation entre une hauteur d'ascension et l'abaissement correspondant du baromètre, la formule est passablement compliquée, et je n'essaierai pas de la faire connaître ici, parce qu'il en existe une autre (1) plus simple, partant plus commode, et

(1) Elle a été proposée par le regretté Jacques Babinet, celui dont on a dit qu'il était *le plus spirituel de nos savants et le plus savant de nos hommes d'esprit*.

d'une précision tout-à-fait suffisante quand la hauteur d'ascension, ou différence d'altitude, ne dépasse pas 1000 à 1200 mètres. C'est à celle-ci que, dans le cas présent, nous devons naturellement donner la préférence.

Voici en quoi elle consiste :

Appelons A la hauteur d'ascension, ou différence d'altitude, entre deux points ou stations P et Q; supposons que le baromètre, consulté à chacune de ces deux stations, ait donné, comme indications, à la plus basse P la hauteur H, et à la plus élevée Q la hauteur moindre h, ces deux quantités étant exprimées en millimètres, conformément à la graduation ordinaire des échelles barométriques; admettons en outre qu'un thermomètre centigrade ait donné, pour la température extérieure de l'air, t degrés au point P et t' degrés au point Q. La formule qui ferait connaître la hauteur d'ascension A, supposée inconnue, en fonction des résultats observés, est :

$$(1)\ A = 16000\ \frac{H-h}{H+h}\left(1 + \frac{2(t+t')}{1000}\right) \ldots .(1)$$

c'est-à-dire que, pour obtenir la valeur numérique de A, il faudrait :

1° Prendre la différence $H - h$ des deux hauteurs barométriques observées H et h, puis leur somme $H + h$, et diviser la différence par la somme;

2° Doubler la somme des nombres de degrés de température t et t'; diviser ce double $2(t + t')$ par 1000, et augmenter de l'unité le quotient obtenu (2);

(1) Voir à l'appendice la note 1, qui rappelle les principales notions relatives à l'écriture des formules algébriques.

(2) Si les deux températures étaient au-dessous de zéro, les nombres t et t' exprimeraient des degrés de froid et seraient ce qu'on appelle *négatifs*; le quotient de leur double somme divisée par 1000 devrait alors se retrancher de l'unité au lieu de s'y ajouter, et le nombre n, au lieu d'être plus grand que 1, serait plus petit.

3° Multiplier l'un par l'autre les deux résultats des opérations indiquées par 1° et 2°, puis multiplier leur produit par le coefficient 16000.

Pour abréger l'écriture de la formule désignée par (1), représentons par C le nombre ou coefficient 16000, puis par n l'autre nombre $\frac{2(t+t')}{1000}$ et changeons l'ordre des facteurs en plaçant n le premier; la valeur de A se trouvera alors exprimée de la manière suivante :

$$A = n\,C\,\frac{H-h}{H+h} \ldots\ldots\ldots\ldots \quad (2)$$

Bien que cette formule donne, ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut, la solution d'un problème inverse à celui qui est ici en question, peut-être n'est-il pas hors de propos d'en présenter en passant une application numérique.

Supposons donc qu'un habitant de Châlons-sur-Marne, demeurant au premier étage d'une maison située sur la place de l'Hôtel-de-Ville, dont le pavé est à l'altitude 85 mètres, à très-peu près, veuille mesurer la hauteur du Mont-Aimé au-dessus du niveau de la mer. Le matin, à son domicile, sur le baromètre anéroïde qu'il va employer à cette opération, et dont l'altitude est 90 mètres, il lit la hauteur barométrique $H = 752$ millimètres, et note en

En second lieu, il pourrait arriver que l'une des températures fût positive et l'autre négative : dans ce cas, on retrancherait le plus petit nombre du plus grand, et l'on donnerait à la différence trouvée le signe du plus grand; puis, suivant que cette différence serait *positive* ou *négative*, c'est-à-dire aurait le signe + ou le signe —, le quotient de son double divisé par 1000 devrait s'ajouter à l'unité ou s'en retrancher.

Exemples I. Soient $t = +5°$, $t' = -2°$: alors $+5° - 2° = +3°$ et $1 + \frac{6}{1000} = 1{,}006$.

II. Soient maintenant $t = +3$, $t' = -7$: alors $+3 - 7 = -4$ et $1 - \frac{8}{1000} = 0{,}992$.

même temps la température extérieure de l'air $t = 18$ degrés centigrades.

Arrivé sur le Mont-Aimé deux ou trois heures après son départ, il laisse à son thermomètre le temps de se mettre à la température du lieu, puis il lit la hauteur barométrique $h = 739$ millimètres et $t' = 22$ degrés (1).

Avec ces données, on trouve par le calcul :

$$H - h = 13^{\text{mill.}},\ H + h = 1501^{\text{mill.}},\ \text{et par suite}\ \frac{H-h}{H+h} = 0{,}00866\,;$$

$$2\,(t + t') = 80^{\circ},\ \text{et par suite}\ 1 + \frac{2\,(t+t')}{1000} = 1{,}08\,;$$

il en resulte $A = 1{,}08 \times 16000 \times 0{,}00866 = 149^{\text{m}},6$.

Cette valeur de A, ajoutée à l'altitude 90^{m} de la première station, au domicile de l'observateur, donne, pour l'altitude du sommet du Mont-Aimé, 239^{m} 6, ou, en nombre rond, 240 mètres. C'est le chiffre inscrit sur la carte de l'Etat-Major.

Le succès d'une opération de ce genre dépend d'une condition essentielle : c'est que, dans l'intervalle de temps qui sépare les deux observations, le baromètre ne varie pas pour la même altitude. On en est à peu près assuré si, au retour, il fournit la même indication qu'avant le départ. S'il n'en est pas ainsi, la hauteur barométrique lue à la station supérieure doit être corrigée d'une quantité qu'on ne peut estimer que d'une manière approximative.

Après cette digression, revenons maintenant à la question inverse, c'est-à-dire au calcul de la variation du baromètre pour une différence d'altitude connue. Ici donc A est donné, ainsi que l'une des deux hauteurs barométriques H ou h ;

(1) Si les températures t et t' étaient observées au même instant du jour, t' serait plus petit que t, mais la diminution de température, due à la hauteur du Mont-Aimé au-dessus de Châlons (1 degré environ) peut être largement compensée par un accroissement dû à la différenee des heures d'observation.

on peut alors prendre pour inconnue l'autre hauteur barométrique, ou sa différence avec celle qui est déjà connue. Cela peut ainsi donner lieu à quatre formules différentes, qui se déduisent de la formule (2), donnée précédemment, à l'aide de transformations algébriques très-simples, qu'il me paraît inutile de développer ici, me contentant de les renvoyer dans une note, pour le lecteur qui pourrait y prendre quelque intérêt (1).

On obtient les résultats qui suivent ;

1° Quand on se donne la hauteur barométrique H, et qu'on veut calculer l'autre, h, ou la variation $H-h$ qui en dérive,

$$h = H\,\frac{nC-A}{nC+A} \qquad \qquad (3)$$

$$H-h = H\,\frac{2A}{nC+A} \qquad \qquad (4)$$

2° Quand on se donne la hauteur barométrique h, et qu'on veut calculer l'autre, H, ou la variation $H-h$ qui en dérive,

$$H = h\,\frac{nC+A}{nC-A} \qquad \qquad (5)$$

$$H-h = h\,\frac{2A}{nC-A} \qquad \qquad (6)$$

Voici les opérations numériques indiquées par les formules (3), (4), (5) et (6).

Formule (3). — Calculer d'abord le nombre n ou $1+\frac{2(t+t')}{1000}$, en divisant par 1000 le double de la somme des températures t et t', et ajoutant l'unité au quotient obtenu ;

Multiplier par le nombre n le coefficient C ou 16000 et ajouter au produit nC la différence d'altitude A qui est

(1) Voir la note II, à l'appendice.

donnée, puis retrancher du même produit nC la même quantité A ;

Diviser la différence $nC - A$ par la somme $nC + A$, et enfin multiplier le quotient par la hauteur barométrique connue H.

Nota. — La valeur de h, ainsi calculée, doit être plus petite que H.

Formule (5). — Calculer, comme il est dit ci-dessus, la somme $nC + A$ et la différence $nC - A$; diviser la somme par la différence et multiplier le quotient par la hauteur barométrique h qui est donnée.

Nota. — Le nombre trouvé pour H doit être plus grand que h.

Formule (4). — Calculer comme ci-dessus la somme $nC + A$; diviser le double de la différence d'altitude, $2A$, par cette somme, et multiplier le quotient obtenu par H.

Formule (6). — Calculer comme ci-dessus la différence $nC - A$; diviser le double de la différence d'altitude, $2A$, par cette différence, et multiplier le quotient obtenu par h.

En examinant les formules (3), (4), (5) et (6), on voit qu'elles contiennent toutes le nombre n ou $1 + \frac{2(t + t')}{1000}$, qui est ce qu'on appelle *fonction* des températures t et t' de l'air aux deux stations où se rapportent les hauteurs barométriques H et h. Quand la quantité A est l'inconnue du problème, c'est-à-dire quand on cherche la différence d'altitude qui correspond à une dépression donnée du baromètre, ces deux températures font, chacune, l'objet d'une observation directe, et sont en conséquence bien déterminées ; mais il n'en est plus de même quand on traite la question inverse qui nous occupe ici, question de principe, par laquelle on cherche *de combien doit varier*

la hauteur de la colonne barométrique, quand deux stations déterminées sont écartées verticalement d'une quantité A connue. Cette variation barométrique dépendant, comme le montrent les formules, de la température de l'air aux deux stations, on doit être en mesure de la calculer pour toutes les températures qui peuvent être observées à la station servant de point de départ, et, par conséquent, pour chacune de ces températures possibles, savoir quelle serait au même instant la température de l'autre station. Cette donnée ne pouvant plus résulter d'une observation directe, il faut la demander à la loi suivant laquelle varie la température de l'air à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère. La loi en question ne peut être considérée comme étant aujourd'hui parfaitement connue, mais on peut, jusqu'à plus ample informé, admettre environ 1 degré de diminution pour 150 mètres d'accroissement de l'altitude; ce qui permet de calculer, avec une approximation suffisante, une des températures t ou t' quand on s'est donné l'autre.

Après ces explications, cherchons maintenant à rendre plus claire la théorie qui précède par quelques applications numériques des quatre formules (3), (4), (5) et (6).

Problème I. — *Quelle doit être la hauteur marquée par un baromètre anéroïde placé dans une maison de Châlons, à l'altitude $86^{m},70$ avec la température $24^{o},5$, quand le baromètre agricole placé à l'entrée de l'hôtel de ville, et qu'on suppose réglé pour une température moyenne de 15 degrés, donne $764^{mill},3$ comme mesure de la pression atmosphérique au niveau de la mer?*

On sait que le baromètre de l'hôtel de ville, en raison de l'objet auquel il est destiné, donne son indication comme s'il était à hauteur du niveau de la mer, à l'altitude zéro, avec la température 15 degrés.

On a donc pour lui $H = 764^{mill},3$ et $t = 15^{o}$;

Pour l'autre baromètre, $A = 86^{m},70$, h est inconnu, et $t' = 24^{o},5$.

h doit être calculé au moyen de la formule (3). On trouve :

$$t + t' = 39,5. \quad 2\,(t + t') = 79. \quad \frac{2\,(t+t')}{1000} = 0,079.$$

$$1 + \frac{2\,(t+t')}{1000} = 1,079 = n.$$

$n\,C = 1,079 \times 16000 = 17264$;
somme $n\,C + A = 17350,7$; différence $n\,C - A = 17177,3$; différence $nC - A$, divisée par somme $nC + A$ donne pour quotient 0,9900, et enfin $0,99 \times 764^{mill},3 = 756^{mill},7$.

C'est la valeur cherchée de h ; si on la retranche de la hauteur barométrique donnée $H = 764^{mill},3$, on trouve, pour la dépression due à l'altitude $86^{m},70$, avec la température 15 degrés pour la station inférieure et $24^{o},5$ pour la station supérieure :

$$H - h = 7^{mill},6.$$

On peut, d'ailleurs, calculer directement cette dépression $H - h$ par le moyen de la formule (4), qui donne ce qui suit :

La somme $t + t'$ étant égale à $39^{o},5$, on en déduit comme précédemment $n = 1,079$, puis $n\,C = 17264$ et $n\,C + A = 17350,7$. Le double de l'altitude, ou $2A$, étant égal à $173^{m}4$, en divisant ce dernier nombre par 17350,7, multipliant le quotient obtenu 0,0099938 par H ou $764^{mill}3$, et négligeant dans le produit les décimales qui expriment des unités inférieures aux dixièmes de millimètres, on trouve :

$$H - h = 7^{mill},6.$$

Nota. — En négligeant les deux derniers chiffres 3 et 8 du quotient ci-dessus, on aurait :

$$H - h = 7^{mill},5$$

avec une erreur insignifiante de 1 dixième de millimètre.

PROBLÈME II. — *Un habitant de Reims, se trouvant momentanément dans un chalet près de Gérardmer, y voit le baromètre, placé à l'altitude 715 mètres, marquer 702 millimètres, tandis qu'un thermomètre centigrade indique à l'extérieur une température de 19 degrés ; il veut savoir ce que doit, au même instant, et pour le même état de l'atmosphère, donner le baromètre placé dans son appartement, à l'altitude de 95 mètres.*

Ici la hauteur barométrique inconnue est celle de la station la plus basse H, tandis que celle de la station la plus haute, ou h, est donnée, ainsi que la température t' qui s'y rapporte ; c'est donc à la formule (5) qu'il faut recourir pour la résolution de ce problème. On a pour appliquer cette formule : $A = 715^m - 95^m = 620$ mètres ; $h = 702$ millimètres et $t' = 19$ degrés. Quant à la température t de la station la plus basse qui est à Reims, admettons une valeur déduite de la loi approximative énoncée plus haut, à savoir : un accroissement de température d'environ un degré par 150 mètres de diminution de l'altitude. Pour une diminution de 620 mètres, c'est donc à peu près 4 degrés, et, par suite, $t = 23$ degrés. En conséquence, on a : $t + t' = 42°$ et $\frac{2(t+t')}{1000} = 0{,}084$; puis $n = 1{,}084$.

$$nC = 1{,}084 \times 16000 = 17344 ; \left\{ \begin{array}{ll} \text{somme...} & 17344 + 620 = 17964 ; \\ \text{différence.} & 17344 - 620 = 16724 ; \end{array} \right.$$

En divisant la somme 17964 par la différence 16724, on obtient pour quotient 1,074, et enfin le produit de 1,074 par h ou 702^{mill} donne pour la hauteur cherchée $H = 754$ millimètres. La différence $754^{mill} - 702^{mill}$ donne la variation barométrique 52^{mill}, qui résulte du passage de la station la plus haute à la plus basse.

On peut la calculer directement au moyen de la formule (6), qui donne, pour $A = 620^m$, $h = 702^{mill}$, $t = 23°$ et $t' = 19°$: $n = 1{,}084$; $nC = 17344$; $nC - A = 16724$ et

$2A = 1240^m$; le quotient de $2A$ divisé par $nC - A$ est 0,07414; enfin le produit de 0,07414 par 702^{mill} est $52^{mill} = H - h$, résultat déjà trouvé précédemment.

Il n'est pas inutile de faire observer que, dans l'exécution des calculs qui précèdent, c'est uniquement l'ordre indiqué par la formule qui a été suivi ; et, en conséquence, pour la résolution de chacun des problèmes, la division de deux nombres l'un par l'autre a été suivie de la multiplication de leur quotient par un troisième nombre. Cette marche avait pour objet une interprétation la plus claire possible de la formule employée; mais on sait que c'est là un procédé défectueux, et qu'il vaut mieux, pour la précision des résultats, n'exécuter la division qu'après la multiplication, qui semblerait devoir être l'opération finale.

Les problèmes I et II montrent la marche à suivre pour la solution numérique des questions diverses que peut faire naître la comparaison de la marche de deux baromètres placés dans des conditions différentes. Si deux formules, (3) et (4), ou et (5) (6), ont servi pour chacun d'eux, faut-il en conclure que toutes deux étaient nécessaires? Evidemment non : ce double emploi n'avait d'autre objet que de faire voir comment on peut souvent arriver au même but par des méthodes différentes de calcul; mais souvent aussi on doit s'attacher à éviter une complication inutile, pour simplifier les procédés et ne pas laisser dans l'esprit une confusion fâcheuse. Il est donc préférable de ne garder, pour chacun des problèmes I et II, qu'une seule formule, et la plus avantageuse est celle qui détermine, non la hauteur barométrique inconnue, mais sa différence avec celle qui est donnée; la raison en est que cette formule donne lieu à un calcul un peu plus simple que l'autre, et que l'on obtient cette différence, avec toute la précision désirable, à l'aide d'un nombre de chiffres moindre qu'il n'en faudrait pour représenter la hauteur barométrique elle-même.

On peut donc laisser de côté les formules (3) et (5) et ne garder que les formules (4) et (6), c'est-à-dire :

$$(4)\ldots\ldots\ldots H - h = H \frac{2A}{nC + A},$$

$$(6)\ldots\ldots\ldots H - h = h \frac{2A}{nC + A},$$

qui suffisent parfaitement aux différents cas que l'on peut avoir à traiter.

Ces formules ne sont point seulément utiles pour donner la solution numérique des problèmes particuliers dans lesquels la différence barométrique $H - h$ est engagée comme inconnue : elles ont un autre genre d'utilité incontestablement supérieure, celle de montrer les lois suivant lesquelles varie cette quantité $H - h$ quand on modifie les quantités connues qui servent de base à sa détermination, lois sans la connaissance desquelles on ne peut se flatter de savoir comparer exactement l'un à l'autre deux baromètres placés dans des conditions données. La présente notice serait donc incomplète si, aux développements qui précèdent, ne se joignait l'étude des lois en question.

Reprenons en conséquence la formule (4) :

$$H - h = H \frac{2A}{nC + A},$$

et considérons-la comme devant servir à la solution du problème suivant :

Etant donnée l'indication H d'un baromètre B *placé à hauteur du niveau de la mer, trouver la différence* H — h *qu'elle doit, pour le même état de l'atmosphère, présenter avec l'indication* h *d'un autre baromètre* B' *placé à l'altitude* A *au-dessus de ce niveau.*

Cette question comprend le cas particulier du baromètre *agricole* placé à l'altitude *A*, puisque ce dernier est réglé pour faire connaître, dans cette position, les mêmes pressions atmosphériques que s'il était resté au niveau de la

mer. La différence de sa marche avec celle du baromètre B', réglé exactement pour l'altitude A, doit donc être représentée par la quantité $H - h$.

Or, d'après la formule (4), les quantités qui servent à calculer $H - h$ sont :

1° Le coefficient invariable C ou 16000 ;

5° L'altitude A du lieu où se trouve le baromètre B';

3° Le nombre n, qui contient les températures t et t' de l'air aux stations des baromètres B et B';

4° La hauteur H accusée par le baromètre B.

C'est-à-dire que $H - h$ *est fonction* des quatre quantités C, A, n et H.

De ces quatre quantités, trois seulement, A, n et H, sont variables, et, ce qu'il importe de savoir, c'est comment, pour chaque valeur de A, ou chaque altitude en particulier, la différence barométrique $H - h$ se modifie quand on change la hauteur H et les températures t et t', ou plutot leur somme $t + t'$.

Il y a là, comme on voit, deux lois différentes, relatives, l'une à la quantité H, l'autre à $t + t'$, et il convient d'étudier séparément et successivement chacune d'elles, en n'admettant que la variation de l'une des quantités, pendant que l'autre reste provisoirement fixée.

Supposant donc d'abord fixée la somme $t + t'$ des températures, et la prenant égale à 30 degrés, ce qui revient à considérer chacune d'elles comme également éloignée de 15 degrés, l'une en moins et l'autre en plus, voyons ce que devient la différence $H - h$ quand on fait varier seulement la hauteur barométrique H. A cet effet, prenant diverses valeurs équidifférentes de H, calculons, au moyen de la formule (4), et pour une altitude donnée, celle de 100 mèt. par exemple, les valeurs correspondantes de $H - h$; nous obtiendrons une suite de nombres qui montreront clairement la loi particulière des variations de $H - h$ pour l'alti-

tude de 100 mètres. Puis, répétant les mêmes calculs pour d'autres altitudes en progression régulière et successive de cent mètres, nous aurons finalement, dans les limites admises pour les données *H* et *A*, et dans l'hypothèse d'une température moyenne de 15 degrés, la loi complète des variations de la différence barométrique *H* — *h*.

Le tableau suivant contient les résultats de ces calculs, appliqués aux dix altitudes différentes comprises entre 100 et 1000 mètres, avec six hauteurs barométriques pour chaque altitude, savoir : 780, 770, 760, 750, 740 et 730 millimètres.

Sa première colonne, à gauche, contient l'indication des altitudes, et, dans chacune des six autres, ayant en tête une des hauteurs barométriques, ou valeurs de *H* soumises au calcul, se trouvent les différences *H*—*h* qui lui correspondent.

L'usage de ce tableau est extrêmement facile : veut-on connaître la différence barométrique *H* — *h* qui, pour l'altitude de 600 mètres, correspond à la hauteur 750 millimètres au niveau de la mer? C'est le nombre 51^{mill}, 3 qui se trouve dans la colonne ayant en tête 750 et sur la ligne horizontale indiquée par 600^{m} dans la colonne de gauche.

NOTA. — Les différences *H* — *h* sont exprimées en millimètres et dixièmes de millimètre : quand le chiffre décimal est un 5, le signe + qui le suit indique que la valeur exacte de *H* — *h* est un peu supérieure au nombre écrit, et le signe —, qu'elle est un peu inférieure. En conséquence, si l'on veut supprimer le chiffre décimal pour simplifier l'expression numérique, il faut, en enlevant un 5+, augmenter de 1 le chiffre des unités entières, et, si c'est un 5—, laisser tel qu'il est ce chiffre des unités.

TABLEAU I.

ALTITUDES.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES AU NIVEAU DE LA MER					
	780	770	760	750	740	730
mètres.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.
100	9,1	9,0	8,9	8,8	8 7	8,6
200	18,2	18,0	17,7-	17,5-	17,2	17,0
300	27,1	26,8	26,4	26,1	25,7	25,4
400	35,9	35,5-	35,0	34,6	34,1	33,6
500	44,7	44,1	43,5+	43,0	42,4	41,8
600	53,3	52,6	52,0	51,3	50,6	49,9
700	61,8	61,0	60,2	59,5-	58,7	57,9
800	70,3	69,4	68,5-	67.6	66,7	65,8
900	78,6	77,6	76,6	75,6	74,6	73,6
1000	86,9	85,7	84,6	83,5+	82,4	81,3

Ce tableau donne lieu aux observations qui suivent :

Et d'abord, est-il nécessaire de faire remarquer que, pour une même hauteur H au niveau de la mer, la différence H—h croît en même temps que l'altitude? Le principe était connu d'avance; on peut seulement se convaincre ici que les valeurs de H—h ne sont pas tout-à-fait proportionnelles aux altitudes correspondantes, puisque, en partant de 100 mètres, par exemple, pour une autre altitude, double, triple, quadruple, etc., la différence barométrique est un peu moins que doublée, triplée, quadruplée, etc. Au reste, un examen attentif de la formule (4) fournirait à priori la même conclusion.

Mais l'objet le plus essentiel, celui qui a donné lieu aux calculs dont le tableau présente les résultats, c'est de voir comment varient, l'une par rapport à l'autre, la différence H—h et la hauteur H dont elle dérive. Chaque ligne

horizontale du tableau montre que la première de ces quantités diminue à mesure que la seconde devient elle-même plus faible. La formule (4) fait voir, d'ailleurs, que, l'altitude et la température moyenne de l'air une fois fixées, la différence H — h est proportionnelle à la hauteur H, dont elle reste une fraction constante indiquée par le rapport du numérateur 2A au dénominateur nc + A.

Pour une altitude faible, cette fraction est minime, et la variation totale de la différence H—h, quand la hauteur barométrique au niveau de la mer passe de 780 à 730 millimètres, peut être presque insignifiante ; puis cette variation devient plus sensible à mesure que l'altitude s'élève. A l'altitude de 100 mètres, la variation totale de H—h n'est qu'un demi-millimètre ; mais, à 500 mètres, elle atteint presque 3, et, à 1,000 mètres, elle dépasse 6 millimètres. D'où il résulte qu'à moins d'opérer pour un lieu peu élevé au-dessus de la mer, on ne saurait, en principe, et lorsqu'il s'agit d'une évaluation exacte, se dispenser d'avoir égard à ces variations.

Passsons maintenant à l'étude de la seconde loi concernant les variations de la différence H—h, c'est-à-dire celle où, regardant comme fixe la hauteur barométrique au niveau de la mer, on s'occupe de la variation de H—h par rapport aux températures de l'air t et t', ou, ce qui revient au même, de leur moyenne $\frac{1}{2}(t + t')$. A cet effet, supposant la hauteur barométrique H invariablement fixée à 760 millimètres, considérons six températures différentes, s'élevant de 10 en 10 degrés depuis 10 degrés de froid, ou — 10°, jusqu'à 40 degrés de chaleur, ou + 40°, et les mêmes altitudes que ci-dessus ; puis, au moyen de la formule (4), calculons toutes les valeurs que prend avec ces données la différence barométrique H—h.

Le tableau II, qui suit, contient les résultats de ces calculs. Sa première colonne à gauche indique les alti-

tudes depuis 100 jusqu'à 1000 mètres, et chacune des six autres, ayant en tête une des températures moyennes désignées ci-dessus, présente les valeurs de H—*h* qui lui correspondent. L'usage de ce tableau est analogue à celui du tableau I et ne demande pas une nouvelle explication; les valeurs de H—*h* y sont exprimées avec la même unité, et le NOTA qui précède le tableau I donne la signification des signes + et — qui suivent le chiffre décimal 5.

TABLEAU II.

ALTITUDES.	TEMPÉRATURES MOYENNES DE L'AIR, OU $\frac{1}{2}(t+t')$					
	—10° (1)	0°	+10°	20°	30°	40°
mètres.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.
100	9,8	9,4	9,1	8,7	8,4	8,1
200	19,5+	18,8	18,1	17,4	16,8	16,2
302	29,1	28,0	26,9	25,9	25,0	24,2
400	38,6	37,1	35,7	34,4	33,2	32,1
500	47,9	46,1	44,3	42,7	41,3	39,9
600	57.1	54,9	52,9	51,0	49,2	47,6
700	66,3	63,7	61,4	59,2	57,1	55,2
800	75,2	72,4	69,7	67,3	65,0	62,8
900	84,1	80,9	78,0	75,2	72,7	70,3
1000	92,9	89,4	86,2	83,2	80,3	77,7

Chaque ligne horizontale du tableau II montre que la différence barométrique H—*h* varie en sens inverse de la

(1) Dans le calcul du nombre *n* pour la température moyenne de 10 degrés au-dessous de zéro, le terme $\frac{2(t+t')}{1000}$ devient négatif et se retranche de l'unité au lieu de s'y ajouter (voir la note de la page 101); le nombre *n* est alors plus petit que 1.

température moyenne de l'air, puisqu'elle diminue quand celle-ci augmente. La variation totale de H—*h*, entre les limites des températures auxquelles le calcul a été appliqué, est plus forte que celle qui, d'après le tableau I, se rapporte aux changements de la hauteur barométrique au niveau de la mer : à 100 mètres d'altitude, elle s'approche de 2 millimètres ; à 500 et à 1,000 mètres, elle est respectivement un peu supérieure à 8 et à 15 millimètres.

D'où il résulte que, pour évaluer exactement la différence barométrique H—*h*, il est plus nécessaire encore de tenir compte de la température de l'air que de la hauteur vraie du baromètre au niveau de la mer.

Il y a toutefois des cas où l'on doit faire connaître la différence barométrique H — *h* qui correspond à une altitude donnée, en représentant cette différence par un nombre unique, invariable, qui satisfasse sans trop d'erreur à toutes les circonstances de température et de pression atmosphérique. C'est à quoi il est nécessaire de se borner quand on veut, par exemple, inscrire sur une échelle des hauteurs barométriques les indications du temps convenablement placées pour le lieu déterminé. Comme on voit par ce qui précède, ce n'est plus alors qu'une donnée approximative mise à la place d'une donnée exacte. Il faut, dans ce cas, se contenter de calculer la différence H—*h* à l'aide de deux valeurs moyennes de la température et de la hauteur H au niveau de la mer. Pour celle-ci, on peut adopter la hauteur 760 millimètres, qui, à l'altitude zéro, correspond au temps variable ; et, pour la température, une moyenne de 15 degrés qui convient assez bien à la contrée française. (Voir à l'appendice, note III, une table numérique des valeurs de H—*h*, calculées d'après ces bases.)

Il me reste, en terminant ce travail, une observation essentielle à faire sur l'emploi des baromètres à mercure

mis en comparaison avec le baromètre anéroïde. Ce dernier n'est point influencé dans sa marche par les changements de température ; dans les autres, au contraire, par l'effet de la dilatation due à la chaleur, la colonne du mercure et l'échelle barométrique, supposée en métal, varient de quantités inégales, dont la combinaison (par voie de soustraction) donne lieu, pour chaque degré d'élévation de la température, à un accroissement de la hauteur du mercure à zéro degré, accroissement qu'on évalue à $\frac{1}{6200}$ de cette hauteur quand l'échelle barométrique est en cuivre. Il en résulte que des indications diverses du baromètre peuvent, suivant la température de l'instrument, correspondre à une même pression atmosphérique ; et de là une source d'erreurs que l'on ne peut faire disparaître qu'en ramenant, dans les observations précises, la hauteur du mercure à ce qu'elle serait pour la température zéro.

A cet effet, un thermomètre placé le plus près possible du tube à mercure et de l'échelle barométrique en donne la température exprimée par T degrés ; on multiplie la hauteur observée H par T, et le produit, divisé par 6200, donne un nombre que l'on retranche de la hauteur H, ou qu'on lui ajoute, selon que la température T est au-dessus ou au-dessous de zéro (1).

Comme application numérique de cette règle de correction, et en même temps de la formule (4) pour la détermination exacte de la différence barométrique H—h qui se rapporte à une altitude donnée, voici le résultat d'une comparaison faite à Châlons-sur-Marne entre un baromètre à mercure et le baromètre anéroïde de l'hôtel de ville.

Le 17 juin 1878, vers onze heures de la matinée, le baromètre à mercure, avec échelle en laiton, appartenant

(1) Voir la note IV de l'appendice.

à un opticien de la ville, était à 761 millimètres, et le thermomètre centigrade adapté à l'instrument marquait 19 degrés. Avec ces données, pour ramener la colonne de mercure à la hauteur qu'elle aurait à la température de zéro degrés, il fallait la diminuer de la quantité

$$\frac{19 \times 761}{6200} = 2^{\text{mill}},3$$

ce qui donne, pour la hauteur barométrique corrigée, $758^{\text{mill}},7$.

Or, moins de cinq minutes après l'observation ci-dessus indiquée, le baromètre anéroïde de l'hôtel de ville, placé à l'altitude 88 mètres, et réglé pour les avertissements agricoles, était à $776^{\text{mill}},2$ hauteur dont il faut déduire la différence ou dépression barométrique due à l'altitude $A = 88$ mètres, au moyen de la formule (4) :

$$H - h = H\,\frac{2A}{nC + A}.$$

La température de l'air étant à peu près 20 degrés, le nombre n est 1,08, et le produit nC est égal à 17280. On a donc :

$$H - h = 766^{\text{mill}},2 \times \frac{2 \times 88}{17280 + 88} = 7^{\text{mill}},8.$$

Le nombre $7^{\text{mill}},8$, retranché de la hauteur $766^{\text{mill}},2$, indiquée par le baromètre anéroïde, laisse pour résultat :

$$758^{\text{mill}},4$$

hauteur que devait donner le baromètre à mercure ramené à la température zéro, au lieu de $758^{\text{mill}},7$. La faible différence $0^{\text{mill}},3$ que présentent le résultat du calcul et celui de l'observation est presque insignifiante ; elle peut tenir, d'ailleurs, soit à une légère inexactitude dans la position de l'échelle du baromètre à mercure, soit à ce que, cette échelle étant incomplète, comme il est expliqué dans la note IV de l'appendice, le diviseur 6200 qui vient de servir à déterminer la correction du baromètre était trop fort et

devait être remplacé par un autre un peu plus faible, qui eût réduit encore la différence $0^{mill},3$ et l'eût pu même faire complètement disparaître.

Châlons-sur-Marne, juin 1878.

VIRLET.

APPENDICE.

Note I.

Il convient de rappeler ici, pour le lecteur non familiarisé avec l'usage des formules algébriques, les principales notions relatives à l'écriture de ces formules.

Pour indiquer l'addition de plusieurs quantités a, b, c, d, etc., on les écrit à la suite les unes des autres, en les séparant par le signe $+$, qui signifie *plus*; ce qui donne ;

$$a + b + c + d + etc.$$

Pour indiquer qu'une quantité b doit être retranchée d'une autre quantité a, on écrit b à la suite de a, en les séparant par le signe —, qui signifie *moins ;* ce qui donne :

$$a - b.$$

Toute quantité précédée du signe $+$, qui signifie qu'elle doit s'ajouter à une ou plusieurs autres, est dite *positive*.

Toute quantité précédée du signe —, qui signifie qu'elle doit se retrancher d'une autre, est dite *négative*.

Quand, dans la succession des opérations du calcul, une quantité d'abord positive, $+ a$, doit être retranchée d'une autre, elle perd son signe $+$ pour prendre le signe —, et devient la quantité négative $- a$.

Inversement, quand une quantité négative $- a$ doit être retranchée d'une autre, elle perd son signe — pour prendre le signe $+$, et devient la quantité positive $+ a$.

Commercialement parlant, les quantités positives figurent à l'*avoir* et constituent l'*actif;* les quantités négatives figurent au *doit* et constituent le passif. Le résultat d'un inventaire qui comprend à l'actif la quantité $+ a$, et, au passif, la quantité $- b$, est représenté par

$$+ a - b$$

ou simplement $a - b$,

parce qu'on se dispense toujours d'écrire le signe $+$, qui affecte le premier terme d'une formule.

Pour indiquer la multiplication d'une quantité par une autre, on peut les séparer par le signe $\times$ ou par un simple point . ; mais, le plus ordinairement, on se contente d'écrire les deux facteurs l'un à la suite de l'autre, sans interposition d'aucun signe. Ainsi le produit de a par b s'écrit indifféremment :

$a \times b$, ou $a\,.\,b$, ou enfin plus simplement ab.

La division d'une quantité a par une quantité b s'indique quelquefois par l'interposition du signe : entre les deux quantités écrites l'une à la suite de l'autre, ce qui donne $a : b$;

Ou, le plus ordinairement, par l'interposition d'un trait horizontal entre les quantités écrites l'une sous l'autre, à la façon d'une fraction ordinaire ayant le dividende pour numérateur et le diviseur pour dénominateur ; ce qui donne :

$$\frac{a}{b}$$

Il y a toutefois une distinction à établir dans la signification rigoureuse des notations indiquées ci-dessus pour la multiplication et la division.

$a \times b$ signifie plus particulièrement le produit à faire, et $a.b$ ou ab le produit obtenu.

$a : b$ signifie plus particulièrement la division à exécuter, et $\frac{a}{b}$ le quotient obtenu. C'est d'ailleurs ce dernier

mode de représentation de la division qui est seul en usage dans les formules algébriques.

Pour exprimer que deux quantités a et b ont la même valeur, on les sépare par le double trait horizontal $=$, qui signifie *égale*.

Quand une somme ou une différence de quantités doit être multipliée par un facteur, on écrit cette somme ou cette différence entre des parenthèses, immédiatement précédées ou suivies du facteur en question, sans interposition d'aucun signe.

Ainsi l'expression $c\,(a+b)$ ou $(a+b)\,c$ indique la multiplication de la somme $a+b$ par le facteur c.

Par suite de cette notation admise, $(a+b)\,(c+d)$ indique la multiplication de la somme $a+b$ par la somme $c+d$.

De même $c\,(a-b)$ ou $(a-b)\,c$ indique la multiplication de la différence $a-b$ par le facteur c ; et $(a-b)\,(c+d)$ indique la multiplication de la différence $a-b$ par la somme $c+d$.

Le nom de *coefficient* est souvent employé pour désigner un nombre qui multiplie une quantité quelconque.

Note II.

De la formule de Babinet, désignée par (2) dans la notice, et qui revient à :

$$A = n\,C\frac{H-h}{H+h} \quad \ldots\ldots\ldots\ldots \quad (2)$$

on déduit comme il suit les formules à employer quand, au lieu de l'altitude A, on prend pour inconnue l'une des hauteurs barométriques h ou H :

1° Si l'on se donne la hauteur barométrique H et qu'on veuille calculer l'autre, h, ou la variation $H-h$, on

trouve, en chassant le dénominateur $H + h$, et réunissant les multiplicateurs de l'inconnue h :

$$h\,(nC + A) = H\,(nC - A)$$

d'où $$h = H\frac{nC - A}{nC + A} \quad \ldots\ldots\ldots\ldots (3)$$

Pour déduire de la formule ci-dessus la différence $H - h$, on retranche séparément chacun de ses membres de la hauteur connue H, ce qui donne :

$$H - h = H - H\frac{nC - A}{nC + A} = H\left(1 - \frac{nC - A}{nC + A}\right);$$

puis on réduit au même dénominateur la quantité entre parenthèses, et l'on trouve immédiatement :

$$H - h = H\frac{2A}{nC + A} \quad \ldots\ldots\ldots (4)$$

2° Si l'on se donne la hauteur barométrique h, et qu'on veuille calculer l'autre H, ou la variation $H - h$, on a, en chassant, comme ci-dessus, le dénominateur dans la formule (2), et réunissant les multiplicateurs de l'inconnue H :

$$H\,(nC - A) = h\,(nC + A),$$

d'où $$H = h\frac{nC + A}{nC - A} \quad \ldots\ldots\ldots (5).$$

Enfin, si à chacun des membres de la formule (5) on retranche h, on trouve :

$$H - h = h\frac{nC + A}{nC - A} - h = h\left(\frac{nC + A}{nC - A} - 1\right);$$

puis la réduction au même dénominateur entre les parenthèses donne pour résultat définitif :

$$H - h = h\frac{2A}{nC - A} \quad \ldots\ldots\ldots\ldots (6).$$

Note III.

La table suivante contient les dépressions barométriques, ou valeurs de $H - h$, correspondant à la pression barométrique $H = 760^{mm}$ au niveau de la mer, et à une

température moyenne de 15 degrés, pour des altitudes croissant de 10 en 10 mètres jusqu'à celle de 1000 mètres.

Nota. — Les valeurs de H — *h* ont été calculées directement de 5 en 5 à l'aide de la formule

$$H - h = H \frac{2A}{nC - A}$$

Les valeurs intermédiaires ont été déterminées par interpolation.

Les valeurs de H — *h* sont exprimées en millimètres avec deux décimales.

Les signes + et — qui accompagnent certaines valeurs ont, pour le chiffre des centièmes, la signification indiquée page 112 de la notice, avant le tableau I.

Altitudes.	Valeurs de H — h	Différences	Altitudes.	Valeurs de H — h.	Différences	Altitudes.	Valeurs de H — h	Différences	Altitudes.	Valeurs de H — h.	Différences
mèt.	mill.	mill.	mèt.	mill.	mill.	mèt.	mill.	mill.	mèt.	mill.	mill.
0	0,00	0,89	250	22,08	0,87	500	43,53	0,84	750	64,37	0,82
10	0,89	90	260	22,95−	87	510	44,37	84	760	65,19	82
20	1,79	89	270	23,82	86	520	45,21	85	770	66,01	82
30	2,68	90	280	24,68	87	530	46,06	84	780	66,83	82
40	3,58	89	290	25,55+	87	540	46,90	84	790	67 65+	82
50	4,47	89	300	26,42	86	550	47,74	84	800	68,47	81
60	5,36	89	310	27,28	86	560	48.58	84	810	69,28	82
70	6,25−	88	320	28,14	87	570	49,42	83	820	70,10	81
80	7,13	89	330	29,01	86	580	50,25+	84	830	70.91	82
90	8,02	89	340	29,87	86	590	51,09	84	840	71,73	81
100	8,91	88	350	30,73	86	600	51,93	83	850	72,54	81
110	9,79	89	360	31,59	86	610	52,76	84	860	73.35+	81
120	10,68	88	370	32,45−	85	620	53,60	83	870	74,16	81
130	11,56	89	380	33,30	86	630	54,43	84	880	74,97	81
140	12,45−	88	390	34,16	86	640	55,27	83	890	75,78	81
150	13,33	88	400	35,02	85	650	56,10	83	900	76,59	81
160	14,21	88	410	35,87	86	660	56,93	83	910	77,40	80
170	15,09	87	420	36,73	85	670	57,76	83	920	78,20	81
180	15,96	88	430	37,58	86	680	58,59	83	930	79,01	80
190	16,84	88	440	38,44	85	690	59,42	83	940	79,81	81
200	17,72	87	450	39,29	85	700	60,25−	82	950	80,62	80
210	18,59	87	460	40,14	85	710	61,07	83	960	81,42	80
220	19,46	88	470	40,99	84	720	61,90	82	970	82,22	81
230	20,34	87	480	41 83	85	730	62,72	82	980	83,03	80
240	21,21	87	490	42,68	85	740	63.54	83	990	83,83	80
250	22,08		500	43,53		750	64,37		1000	84,63	

En calculant la même table au moyen de la formule exacte donnée par les traités de physique et l'Annuaire du bureau des Longitudes, on trouve presque identiquement les mêmes valeurs de H—h : pour une même altitude comprise entre zéro et 1000 mètres, la différence n'atteint nulle part $\frac{1}{10}$ de millimètre; d'abord sensiblement nulle pour les altitudes qui ne dépassent pas 200 mètres, elle s'élève jusqu'à $\frac{7}{100}$ de millimètres pour s'abaisser à $\frac{4}{100}$ à l'altitude de 1000 mètres.

Ces résultats montrent le degré de confiance que l'on peut accorder à la formule de Babinet dans les limites où elle a été employée ici. On pourrait même l'appliquer à des altitudes plus élevées encore de quelques centaines de mètres, sans que l'erreur qui en résulterait pour la valeur de H — h dépassât $\frac{1}{10}$ de millimètre et devînt réellement appréciable.

Note IV,

Le diviseur 6200 est emprunté à l'Annuaire du bureau des Longitudes : il résulte de la différence entre les coefficients du mercure et du laiton, lesquels sont respectivement 0,00018002 et 0,00001878; et c'est en remplaçant cette différence, qui est égale à 0,00016124, par une fraction ayant l'unité pour numérateur, que l'on trouve le dénominateur ou diviseur 6200 (1). Ceci suppose une échelle barométrique complète, c'est-à-dire existant sans interruption depuis le niveau inférieur du mercure jusqu'au sommet de la colonne liquide ; mais les baromètres ordinaires de cabinet, qui ne sont point organisés pour le transport, et ne peuvent, en conséquence, servir à la mesure des alti-

(1) on reconnaît aisément que ce nombre 6200 doit être le quotient de la division de l'unité par la différence 0,00016124.

tudes, n'ont pas besoin d'échelle complète. Aussi, par raison d'économie, se contente-t-on souvent de la partie supérieure de l'échelle qui correspond aux variations barométriques dues aux changements de temps, partie que l'on peut évaluer au plus à un quart de la longueur de l'échelle complète.

Avec cette disposition, le diviseur 6200 est trop fort, et on en obtiendrait un autre plus exact, en retranchant du coefficient de dilatation du mercure le quart au plus de celui du laiton, ce qui donnerait, en nombre rond, 5700 pour diviseur à employer.

D'un autre côté, l'échelle barométrique est aussi quelquefois sur la planche en bois qui porte le tube à mercure ; et, comme la dilatation du bois est à peu près insensible dans le sens de ses fibres, on voit tout de suite que la dilatation du mercure n'est plus en partie contrebalancée par celle de l'échelle, et qu'alors le diviseur servant à la correction de la hauteur barométrique doit se déduire simplement du seul coefficient de dilatation du mercure, ce qui réduit ce diviseur à 5550 à très-peu près.

Nota. — La fraction dont le numérateur est l'unité étant surtout commode pour l'emploi de la règle à calcul, il importe que son dénominateur soit un nombre rond, qui se lise très-vite sur l'instrument, lequel, au reste, donne ici toute la précision nécessaire à l'objet qu'on se propose.

D'après ce qui précède, la correction pour réduire à zéro la hauteur barométrique 761 millimètres avec la température de 19 degrés (voir à la page 118), au lieu de $2^{mill},3$ que donne l'emploi du diviseur 6200, s'élèverait à $2^{mill},5$ au moins pour l'échelle incomplète en cuivre, et à $2^{mill},6$ pour

l'échelle tracée sur le bois. Au reste, la faible différence de ces deux derniers résultats montre que l'on pourrait, sans erreur notable, confondre les deux cas de l'échelle incomplète sur cuivre et de l'échelle entière sur bois, et remplacer les deux diviseurs 5700 et 5550 par un diviseur unique intermédiaire, tel que 5600 ou 5650.

RÈGNE VÉGÉTAL

DE

LA NORWÈGE

DEVANT SERVIR A L'HISTOIRE DES PLANTES
SPONTANÉES ET CULTIVÉES DU NORD DE L'EUROPE,
PAR LE DOCTEUR SCHUBELER,
PROFESSEUR DE BOTANIQUE A L'UNIVERSITÉ DE CHRISTIANIA.

RAPPORT DE M. JUGLAR,

LU A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES
ET ARTS DE LA MARNE, DANS LES SÉANCES DES 15 DÉCEMBRE 1877.
4 ET 15 JANVIER 1878.

Messieurs,

Vous avez bien voulu renvoyer à notre examen quatre brochures qui vous ont été adressées par la Société académique de Christiania. Toutes ont rapport à la Flore naturelle et cultivée de ce pays. Trois d'entre elles, rédigées en langue norwégienne, qui malheureusement nous est inconnue, n'ont pu être parcourues par votre rapporteur. Elles paraissent, une surtout, avoir pour objet l'introduction des machines nouvelles, que nous voyons, depuis

quelques années surtout, venir si puissamment en aide aux efforts de nos agriculteurs.

Il nous a été plus facile de vous rendre compte de la quatrième, la plus importante de toutes, pour la rédaction de laquelle l'auteur a choisi la langue allemande, certainement comme étant plus répandue et pouvant permettre la lecture à un plus grand nombre de personnes.

Cet ouvrage, intitulé *Règne végétal de la Norwège*, ouvrage devant servir à l'histoire des végétaux spontanés et cultivés du Nord de l'Europe, contient, au milieu de recherches et d'observations consciencieuses et minutieuses comme savent les faire et les présenter les infatigables travailleurs du Nord de l'Europe, et nous présente une appréciation du climat, de la culture, des ressources, de l'alimentation, des lois, des mœurs et même des superstitions de ces contrées, généralement trop peu connues. Aussi nous avons pensé qu'il était de notre devoir de vous en rendre compte.

Frappé de l'idée généralement répandue que la Norwège n'est qu'un pays déshérité, habité par des animaux sauvages, couvert de neige, et sur lequel quelques malheureux pêcheurs parviennent à peine à se nourrir misérablement de quelques poissons et de plantes sauvages, l'auteur, le docteur Schübeler, regarde comme un devoir, en exposant l'état de la culture et des productions du sol, d'amener dans le monde savant une appréciation plus juste des ressources que présente sa patrie, et, en même temps, d'ouvrir une nouvelle perspective à une foule d'observations intéressantes et tout-à-fait inattendues.

Après avoir étudié, à l'Université de Christiania, la médecine, qu'il n'exerça que quelques années, le docteur Schübeler abandonna cette science pour se livrer à l'étude de la botanique, qui avait toujours eu pour lui un attrait particulier. Nommé directeur du Jardin botanique de sa

ville natale, il organisa dans quelques communes de la Norwège, diversement situées, des succursales, où des essais de culture et d'acclimatation sont, sous sa direction, tentés par des adeptes initiés par lui. Il recueille en même temps de nombreuses observations sur la Flore naturelle de ces contrées, et, muni de ces divers documents authentiques, les livre, dans l'ouvrage qu'il publie aujourd'hui, à l'appréciation de l'Université de Christiania et du monde savant.

Notre éminent botaniste donne au Jardin qu'il dirige une préférence marquée sur tous les autres établissements similaires du Nord de l'Europe. Aussi, dès son entrée en fonctions, il regarde comme un devoir d'utiliser le jardin qui lui est confié pour l'étude des plantes, sous leur rapport géographique et physiologique. Aujourd'hui il vient exposer le résultat d'observations ne remontant pas à moins de 24 années, et prouve, par de nombreux faits, que de tous les pays situés à la même latitude, la Norwège, par la configuration de son sol, couvert de montagnes malheureusement souvent stériles, mais entre lesquelles s'ouvrent de profondes vallées fertiles et abritées, jouit de la situation la plus favorable à la croissance et à la naturalisation des végétaux.

Le but de l'auteur n'a pas été de présenter une Flore complète de la Norwège, comprenant un catalogue de toutes les plantes spontanées de ce pays avec tous leurs caractères et leur station géographique, mais de choisir celles qui, naturelles ou introduites, offrent un véritable intérêt pratique au point de vue de l'alimentation, des besoins de l'économie domestique et même de l'ornementation.

Commençant par les plantes rudimentaires, l'auteur passe en revue les espèces les plus importantes et les signale à l'attention de ses lecteurs.

Permettez-nous de le suivre de loin et rapidement dans cette voie.

ALGUES.

Nous remarquerons d'abord l'emploi de différentes algues marines pour la préparation de la soude. Ne remontant qu'au commencement du siècle, cette exploitation ne paraît pas jusqu'ici appelée à prendre un grand développement. L'industrie s'est portée depuis quelque temps vers la préparation de l'iode, qui semble devoir donner des résultats plus rémunérateurs. On en tire aussi un engrais qui ne le cède nullement au fumier des étables.

ALARIA ESCULENTA.

Un de ces cryptogames, l'*alaria esculenta* et surtout le *rhodomenia palmata*, sont une ressource précieuse pour la nourriture des bestiaux et même des hommes; leur emploi en Islande remonte jusqu'au Xe siècle. La consommation en a été assez importante pour que la propriété et la récolte en fussent règlementées législativement. Cette nourriture était et est encore considérée comme saine et même nécessaire à la santé. A l'état frais, cette plante a un goût et une odeur agréables, qui s'améliorent quand elle a été conservée pendant quelques mois; sa couleur s'éclaircit, et, en la maniant, il s'en détache une matière blanche qui a un goût sucré et a quelque analogie avec le sucre de manne. Salée ou séchée, cette algue se conserve des années. Fraîche ou salée, on l'étend sur du pain comme du beurre ou du fromage; d'autres la font bouillir dans du lait ou de l'eau pour remplacer le gruau.

Il résulte de l'expérience des siècles que ces espèces d'algues, et d'autres encore sans doute, offrent une nourriture savoureuse, d'une facile digestion, et peuvent remplacer le pain beaucoup plus avantageusement que les

écorces d'arbres et autres matières analogues que l'on consomme encore dans les années difficiles. Une grande quantité de cet aliment est ramassée pour le bétail, qui en consomme aussi énormément sur pied. Les hivers doux et sans neige permettent aux moutons de paître toute l'année et ce, depuis si longtemps et en telle quantité, que le sol des grottes situées le long de la mer, et que les moutons recherchent instinctivement comme abris, est couvert d'une couche énorme de guano. Jusqu'ici on n'avait pas songé à l'utiliser, mais aujourd'hui l'attention est éveillée, et l'on emploie comme engrais ces richesses accumulées, dans lesquelles l'analyse chimique décèle la présence de l'iode en quantité remarquable.

LICHENS.

Cinq cents espèces de lichens, groupés en 80 genres, habitent le sol de la Norwège. Plusieurs s'élèvent le long des montagnes jusqu'aux limites de la végétation. Peu cependant sont utilisés pour la médecine ou l'économie domestique. La *cetraria islandica* se trouve presque partout, depuis les bords de la mer jusqu'au sommet des montagnes recouvertes de neige une grande partie de l'année, dans les îles Feroë et en Islande.

Connue sous le nom de mousse d'Islande, elle contient jusqu'à 80 p. 0/0 de matières assimilables à l'organisation animale, ne le cédant que peu aux ressources que nous présentent diverses espèces de céréales. Aussi ce cryptogame est-il recommandé depuis plus d'un siècle comme pouvant remplacer les farines extraites des céréales ; mais, comme dans maintes circonstances, nous voyons la routine paralyser les efforts du gouvernement.

Lorsque les Norwégiens, aux IX[e] et X[e] siècles, voulurent coloniser l'Islande, ils cherchèrent à y introduire la culture

des céréales; mais probablement ils échouèrent et n'obtinrent que des résultats insignifiants. Les produits de la chasse et de la pêche durent être la base de leur nourriture. Ils ne purent toutefois se passer complètement d'alimentation végétale et consommèrent nécessairement une grande quantité de mousse d'Islande et autres lichens, qui eurent dès lors et ont encore aujourd'hui une valeur vénale en démontrant l'emploi.

Rien ne prouve mieux la force d'inertie et la puissance de l'habitude que de voir l'habitant de la Norwège, en possession de ces lichens sains et nutritifs, préférer si ongtemps, et même encore de nos jours, un aliment aussi grossier que celui connu sous le nom de pain d'écorces.

S'appuyant sur des documents nombreux recueillis par lui, l'auteur combat l'opinion généralement répandue que la Norwège est le seul pays qui fasse usage de ce triste aliment.

D'après Hérodote, l'armée de Xercès a consommé du pain d'écorces. En Norwège, on employait les écorces des jeunes branches de l'orme ou du bouleau, et celles surtout des jeunes pousses du pin silvestre, considérées même comme une friandise. Dans la Carélie du Nord, on mélange à la farine de la paille ou de l'écorce de pin. Dans la Russie septentrionale, avec l'écorce de bouleau, on emploie les *sphagnum*, des poissons desséchés ou les tiges de l'année précédente de l'*angélique officinale*. En Chine, on utilise aussi les écorces et les fruits de deux espèces d'ormes de ces contrées. Dans l'Inde, on consomme l'écorce de l'*hibiscus tiliaceus*; et, dans l'Amérique septentrionale, l'écorce intérieure du *thuya gigantea* et celle du *pinus contorta*. Faisons des vœux pour que cette triste alimentation, remplacée par une nourriture saine et fortifiante, disparaisse complètement, et devienne bientôt un mythe de l'histoire primitive de nos pères.

CLADONIA RHANGIFERINA.

La mousse des rennes, *cladonia rhangiferina* et ses diverses variétés, est l'espèce la plus répandue; elle couvre des espaces immenses des bords de la mer jusqu'aux limites des neiges éternelles. Beaucoup des principaux plateaux des montagnes les plus élevées en sont littéralement couverts, au point que c'est à cette richesse naturelle qu'on doit rapporter le caractère particulier de ces contrées. Les rennes sauvages recherchent forcément en hiver cet aliment; mais, dans l'été, l'herbe des gazons et le feuillage d'autres plantes analogues forment la nourriture de prédilection de ces ruminants. Il en serait probablement de même des rennes élevés à l'état domestique, s'ils n'étaient forcés de se contenter de la nourriture qui leur est donnée à l'étable; et, en effet, les paysans des environs de Roerces prétendent depuis longtemps qu'au printemps de chaque année les rennes domestiques s'élancent, comme s'ils étaient devenus furieux, vers les localités marécageuses, pour y rechercher le *menyanthes trifoliata* ou *trèfle d'eau,* et le mangent avec avidité, même sans être affamés. Les habitants prétendent que l'instinct de ces animaux les pousse à fortifier et rafraîchir leur estomac fatigué par l'alimentation uniforme et sèche de l'hiver.

On a tenté, vers le milieu du siècle dernier, d'employer ce précieux cryptogame à la nourriture des autres animaux domestiques. Jusqu'ici les essais n'ont pas donné le résultat qu'on en attendait, et il est douteux que les frais occasionnés par la récolte soient en proportion des produits obtenus. Nos animaux domestiques ne pourraient vivre de ce seul aliment; mais il n'en est pas moins certain que, dans les années où le fourrage a manqué, la cladonie serait fort utile pour la conservation du bétail et rendrait de grands services.

La cladonie a été employée à la fabrication du pain d'écorces; mais on y a promptement renoncé : bien inférieure à la mousse d'Islande, la cellulose de la mousse a été reconnue d'une digestion très-difficile.

On a cherché, en 1868, à utiliser ce végétal pour la fabrication de l'alcool ; mais on n'a pas tardé à reconnaître que, malgré la grande facilité avec laquelle il entre en fermentation, le résultat répondrait difficilement à ce que l'on en espérait d'abord. C'est sur les hautes montagnes que ce lichen peut être récolté dans le plus grand état de pureté relative. Dans les plaines et dans les bois, ce cryptogame pousse mélangé avec toutes sortes d'autres plantes, des aiguilles de sapin et autres conifères ayant un goût désagréable et contenant des huiles résineuses aussi nuisibles à la nourriture fourragère qu'à la fabrication de l'eau-de-vie.

Quelques autres lichens sont encore cités comme pouvant être mélangés à la farine.

LECANORA TARTAREA.

Nous devons vous signaler encore la *lecanora tartarea* et ses variétés, comme matière tinctoriale formant un article important d'exportation, principalement vers l'Angleterre.

N'oublions pas non plus la *peltigera aphtosa,* dont la présence dans nos contrées vous a été signalée dans une de nos précédentes séances, et est employée en Norwège d'une manière plus ou moins rationnelle à la guérison des maladies envoyées par le malin esprit.

CHAMPIGNONS.

Les champignons ont été jusqu'à ce jour assez peu étudiés en Norwège.

AMANITA MUSCARIA.

L'auteur mentionne diverses espèces comestibles fort recherchées, depuis quelque temps surtout. Un article fort développé est consacré à l'étude des effets de l'*amanita muscaria,* commune en Suède et sur les îles Feroë. Un ami de notre docteur, amateur de champignons, mais peu au courant des bonnes espèces comestibles, s'avisa de manger un plat de cette amanite. Il ne tarda pas à en ressentir les terribles conséquences, et en fut malade au point que, dans un accès de fureur, il voulut prendre à partie le médecin qui était son ami depuis nombre d'années, et, lorsqu'il fut guéri, tout ce qu'on lui racontait de cette maladie lui paraissait un songe.

L'auteur, qui s'est beaucoup occupé de toxicologie, et particulièrement de poisons végétaux, retrouve dans ces symptômes l'origine des fables rapportées sur une race légendaire de géants ayant existé avant l'introduction du christianisme, et appelés Berserker, et sujets quelquefois à des accès de fureur.

Le malade éprouvait d'abord un grand refroidissement; ses membres tremblaient et ses dents claquaient avec force. Le visage se tuméfiait, changeait de couleur; bientôt se manifestait une grande irritabilité, passant même sans excitation à une fureur complète. Pendant ce paroxisme, la force de ces hommes était doublée; ils devenaient insensibles à toute espèce de douleur physique; tout raisonnement et tout sentiment humains étaient tellement suspendus qu'ils ressemblaient à des animaux féroces, dont ils poussaient les cris sauvages, détruisant tout ce qui se trouvait à leur portée, maison, foyer, ami, ennemi. Comme toujours, une grande prostration, pouvant durer plusieurs jours, succédait à cet accès de fureur.

Quelques auteurs russes nous rapportent que les habi-

tants du Kamtschatka et autres peuples du Nord mangent également le champignon dont s'agit. Cette plante produit sur eux tous les effets de l'abus des liqueurs alccoliques.

Ajoutons encore que le mal des Berserker disparut, vers le XIe siècle, avec l'introduction du christianisme, époque à laquelle la morale commença à s'épurer, et où les hommes cessèrent de mâcher ce redoutable cryptogame, dont les effets doivent être assimilés à ceux de l'opium et du haschi.

Cette propriété a été longtemps un secret transmis dans les familles des Berserker, qui cherchaient à se procurer ainsi une considération parmi le peuple. Tout le monde les craignait, et ils extorquaient tout ce qu'ils voulaient. Ce secret, gardé et transmis de génération en génération, n'a rien qui doive nous étonner : nous savons bien comment, de nos jours encore, certains remèdes, d'un mérite souvent très-contestable, se transmettent dans les familles de génération en génération.

Le *claviceps purpurea,* plus connu sous le nom de *seigle ergoté*, se trouve aussi fréquemment.

L'auteur cite encore le *lycoperdon bovista* comme plante alimentaire paraissant sur les marchés de Christiania, et atteignant la grosseur de la tête. Le musée de cette ville possède même un échantillon de *lycoperdon giganteum* mesurant un diamètre de 47 centimètres.

MOUSSES.

Les mousses ne sont que très-peu utilisées.

Le *polytrichum commune,* convenablement préparé, est employé à la confection des matelas, et les *sphagnum,* à remplir les vides des parois des maisons, ou bien à garnir les berceaux des enfants.

Les *prêles*, les *fougères*, les *lycopodes* ne méritent aucune mention spéciale; ces végétaux sont peu nombreux et ne fournissent aux habitants que peu de ressources.

GRAMINÉES.

L'auteur rend un compte détaillé de ses essais de culture de diverses variétés de *maïs;* mais l'introduction de cette plante ne paraît pas avoir encore acquis un développement de quelque importance; les graines ne mûrissent pas toujours et subissent, au bout de quelques années, une altération très-sensible dans leur aspect et dans leur rendement, qui va toujours en décroissant. Dans quelques provinces méridionales, cette plante peut être employée comme plante fourragère.

Nous trouvons à l'état spontané la presque totalité des graminées couvrant le sol de nos prairies. Une partie toutefois, par suite de la rigueur du climat, disparaît dans les contrées les plus septentrionales, pour faire place à quelques espèces ou variétés nouvelles, et même à quelques genres inconnus dans nos parages. Aucune de ces plantes ne nous présente un intérêt particulier.

La *folle avoine* est très-répandue, à l'état sauvage, jusqu'à une altitude de 7 à 800 mètres. Pour combattre le préjugé généralement répandu et partagé, nous le croyons, par quelques-uns de nos cultivateurs, que cette plante, par la culture, devenait l'avoine cultivée, que le défaut de soins ramenait à l'état sauvage, l'auteur a fait et renouvelé plusieurs années de suite des expériences suivies; il a constaté et reconnu que ces deux espèces étaient constantes et bien distinctes.

L'*avena sativa* est l'espèce connue en Norwége sous le nom d'avoine. Cette plante exige deux à trois semaines de

végétation de plus que l'orge, et dès lors sa culture ne peut s'élever ni aussi haut ni aussi loin vers le Nord. Cependant l'avoine est une des céréales le plus souvent cultivées en Norwège, surtout sur la côte occidentale, entre le 58° et le 64° latitude Nord. On estime qu'en 1865 il en a été cultivé environ 100,000 hectares ou 50.04 p. 0/0 de la totalité des terres arables. Il est fait également une certaine quantité d'avoine mélangée avec l'orge, comme le méteil de nos cultures, qui, ajoutée à la culture de l'avoine sans mélange, porte, pour cette année 1865, la totalité des terres ensemencées en avoine pure et en avoine mélangée à 60 p. 0/0 de la somme des terres cultivées à la charrue. D'après un tableau dressé, et comprenant la moyenne des années 1835 à 1855, le rapport du produit à la semence s'élève de 5 à 6 p. 0/0, suivant les années.

Dans les régions élevées, l'avoine est cultivée comme plante fourragère et dans de bonnes conditions ; elle s'élève quelquefois jusqu'à une altitude de 1,000 mètres ; la plante émet des épis, mais le grain ne mûrit que très-rarement.

En Norwège, l'avoine est une des céréales qui souffre le plus des gelées de la nuit avant et au moment de sa maturité, surtout dans les contrées occidentales et les vallées attenant aux montagnes élevées. L'expérience nous apprend que ce fait se produit principalement dans le dernier tiers du mois d'août, lorsque le ciel est clair et calme. Ces nuits s'appellent nuits de gelée et correspondent aux gelées de mai des pays plus méridionaux. Cette époque critique peut se prolonger ; mais, en général, le laboureur se regarde comme sauvé quand il atteint le milieu de septembre. Dans les contrées élevées, où ces nuits de gelée rendent la culture des céréales souvent précaire, on a recours, depuis les temps les plus reculés, à un moyen préventif et spécial qui réussit souvent. En brûlant des branchages, de

la tourbe et autres produits analogues, on produit une fumée qui se traîne lentement sur les champs. Le cultivateur norwégien croit ainsi réchauffer l'atmosphère et a souvent, par ce procédé, sauvé ses récoltes. Cette méthode, on le sait, est pratiquée au printemps en Styrie, au Tyrol et en France, pour la préservation de la vigne. On la trouve recommandée par Pline et employée au Pérou par les Incas, qui paraissent s'être très-bien rendu compte qu'il n'y avait pas là réchauffement de l'atmosphère, mais formation de nuages artificiels.

Le ray-grass a été récemment introduit et paraît vouloir persister dans les prairies artificielles.

L'introduction des machines à nettoyer le blé a beaucoup diminué la présence dans les céréales des graines nuisibles, et notamment celle du *lolium temulentum*, qui se développent dans certaines années au point d'amener de graves inconvénients pour l'alimentation. Nos pères disaient alors : « La moisson est abondante, mais le blé n'a pas réussi ; il y a mal chance dans l'air, un orage à la moisson a tout gâté. » L'évêque Isleif d'Islande s'est vu, dit-on, dans le cas de bénir, pour la rendre potable, de la bière fabriquée avec de l'orge contenant de l'ivraie.

FROMENT.

Dans la Scandinavie, on cultive diverses variétés de froment d'été et d'hiver. La culture du froment d'été est la plus générale en Norwège, et y a même pris, depuis quelques années, un grand développement. La limite extrême de latitude à laquelle on puisse espérer un résultat favorable ne dépasse guère 300 mètres au-dessus de la mer et 60° latitude nord, à quelques exceptions près pour les années chaudes. Skibotten, dans la paroisse de

Lyngen, est vraisemblablement la localité la plus septentrionale du monde où le froment a pu mûrir.

L'auteur possède un très-bel échantillon de froment semé le 9 mai, germé le 23, mûr le 30 août, conséquemment dans une période de 114 jours, et ce, malgré une couche de neige de 78 millimètres tombée le 28 mai. Ces exemples ne se présentent que rarement et ne sauraient représenter l'état normal de la végétation. Dans les conditions et les années ordinaires, on peut estimer que, en Norwège, le froment d'été, en moyenne, a besoin de 100 à 110 jours pour arriver à maturité, la végétation commençant le 1er mai. Le froment d'hiver est récolté fin août. La paille de celui-ci est un peu plus grande que celle du froment d'été.

En 1865, la culture de cette graminée comprenait environ 10,000 hectares, dont la moitié en froment d'été, soit environ 2.67 p. 0/0 de la surface consacrée à la culture des céréales.

Le rendement peut être estimé huit fois la semence confiée à la terre.

SEIGLE.

Sur le sol de la Norwège, on cultive le seigle d'été et le seigle d'hiver, mais principalement ce dernier. La limite extrême de culture s'élève jusqu'à 69° de latitude, et, malgré ce chiffre élevé, la plante ne demande, pour le seigle d'été, que 115 jours environ du jour de la semence à celui de la récolte, et, dans les années tout-à-fait exceptionnelles, 94 et même 89 jours suffisent. En Suède, le seigle remonte le long de la côte jusqu'à Haparanda, 66° ; à Vahlenberg, 67° 1/2, on n'a pu obtenir en quinze années que deux récoltes arrivées à maturité à peu près complète.

Près de Christiania, le seigle d'hiver commence à pousser vers le mois de mai; les épis paraissent en juin et, dans les années favorables, la moisson a lieu fin juillet ou commencement d'août.

La culture d'hiver de cette céréale pourrait, d'après ces données, s'élever, comme celle de l'orge, sur les flancs des montagnes, jusqu'à la hauteur de 600 mètres; mais là, dans les vallées élevées, les neiges précoces et persistantes empêchent souvent la terre de geler. Dans ces conditions, le jeune seigle pourrit pendant l'hiver. Aussi préfère-t-on le seigle d'été dans toutes les vallées du Nord de la Norwège.

Pour mieux profiter du temps si restreint pendant lequel la végétation peut se développer et obtenir ainsi pour le seigle d'hiver des plantes plus fortes et mieux en état de résister aux intempéries sans condamner un champ à ne donner qu'une récolte en deux ans, on emploie, depuis une vingtaine d'années, la méthode suivante, dont on obtient de bons résultats :

Au printemps, on sème environ deux parties d'orge mélangées avec une de seigle. Après la récolte de l'orge, le seigle continue encore un peu à végéter, supporte bien l'hiver et mûrit ordinairement fin août. Dans ces circonstances, le rendement du seigle a été souvent de 10 à 21 pour un; mais l'on n'obtient de l'orge qu'un produit sensiblement plus faible que si elle avait été semée seule. Cette méthode est suivie presque partout en Suisse, dans les vallées souvent envahies par la neige.

La culture du seigle couvrait en 1865 environ 10,000 hectares, ou 6.70 p. 0/0 des terrains employés à la culture des céréales.

Le rendement moyen peut être évalué à environ 11 fois la semence.

ELYMUS ARENARIUS.

Dans les années de disette, la graine de l'*elymus arenarius* peut être mélangée avec les céréales et même, dit-on, les remplacer quelquefois comme substance alimentaire; mais c'est une ressource très-précaire et d'un rendement presque nul; un besoin pressant peut seul forcer les malheureux à y avoir recours. On se sert encore de cette plante pour maintenir les talus des terres trop légères. La paille sert à couvrir les habitations.

ORGE.

La variété d'orge à épis quadrangulaires est celle qui est généralement cultivée, et c'est d'elle qu'il est question quand on parle en Norwège d'orge en général.

Des essais d'orge d'hiver ont été tentés.

Quand le sol est gelé à une profondeur de trois à quatre pouces, que la neige le recouvre et persiste pendant toute la mauvaise saison, l'orge d'hiver se comporte ordinairement bien; mais par les changements de température la semence même est perdue. Cette culture ne saurait être recommandée.

Alten, dans la Finlande Occidentale (70°), est la limite extrême des terrains où l'orge est cultivée. On sème fin mars, au commencement de juin, milieu de juillet paraissent les épis, et on récolte fin août. En moyenne 90 jours en tout.

La culture de l'orge n'a pas augmenté depuis quelques années, à cause du haut prix de la main-d'œuvre à l'époque de la moisson, qui est en même temps le moment le plus fructueux pour la pêche. Le cultivateur recherche

dès lors plutôt la production du fourrage, et achète de la farine de seigle à Arkhangel. Cependant l'orge de ces contrées trouvant un prix rémunérateur pour être employé comme semence, la culture n'en cessera probablement jamais entièrement.

L'avantage que les industrieux habitants de ces contrées trouvent à tirer leur semence de la limite même où la plante est cultivée nous prouve toute leur intelligence et nous révèle en même temps un phénomène de physiologie végétale que nous devons vous signaler :

Dans le district d'Alten (70°), exceptionnellement abrité, l'orge parvient à sa maturité ; mais la plante s'est acclimatée et se hâte de donner sa récolte en 80, 60 et même exceptionnellement 55 jours. Précocité précieuse dans ces froides contrées où la récolte ne peut pas toujours arriver à une maturité complête.

En employant cette semence à Christiania, par exemple, (60°), on gagne généralement la première année 20 à 30 jours sur la période de végétation ; la deuxième, l'avance est moindre, et la troisième ou la quatrième, les produits ne sont pas plus précoces que ceux obtenus des semences du pays.

La contre-épreuve a été faite : les semences de Christiania, transportées à Alten, exigent pour la maturité de leurs produits un temps bien plus long que les orges du pays ; mais, au bout de trois à quatre ans, elles ne diffèrent plus des orges indigènes.

Une mauvaise campagne est une calamité d'autant plus grande pour les pays produisant la semence que les cultivateurs, pour pouvoir ensemencer et vendre, sont obligés d'acclimater de nouveaux produits, ce qui demande toujours, comme nous l'avons vu, deux ou trois récoltes.

En raison de ces faits, le Nord du royaume vend des

semences au Sud et lui achète des grains pour sa propre consommation.

On cultive souvent avec succès même jusqu'au 61°, et, à une altitude plus élevée, l'orge comme plante fourragère ; on a même fait des tentatives pour l'y amener à maturité ; mais bien que le hasard puisse favoriser le cultivateur, il arrive trop souvent qu'il est trompé dans ses espérances. La limite extrême sur laquelle on peut compter d'une manière à peu près certaine ne s'élève pas au-delà de 62° et 428 mètres au-dessus du niveau de la mer ; limite très-favorable si on la compare à celle constatée dans la Forêt-Noire, les Vosges et le Harz.

En 1865, 50,000 hectares ou 27 p. 0/0 des terres arables ont été ensemencés en orge ; le rendement moyen peut être évalué à 7 fois et 1/2 la semence.

Depuis quelques années, il a été reconnu, et avec raison, que sur les hautes montagnes l'élevage du bétail est la seule source réelle et certaine de produits ; la culture si précaire des céréales tend donc à diminuer tous les ans, et ne cherchera bientôt plus à s'étendre au-delà de ses limites naturelles.

La fonte des neiges se prolonge quelquefois au printemps de manière à compromettre le temps déjà si restreint de la végétation ; pour gagner le plus possible de ces journées indispensables à une heureuse maturité, le cultivateur répand sur la neige de la terre noire ou toute autre matière de couleur foncée pouvant servir d'engrais. La chaleur, se trouvant ainsi absorbée et concentrée, amène une fusion plus prompte. Saussure affirme que cette méthode a été également pratiquée en Suisse.

Pour achever la maturité des céréales et obvier aux désagréments causés par un temps pluvieux, on dispose les gerbes d'avoine et d'orge enfilées le long de perches verticales exposées au soleil. Une gravure sur bois, inter-

calée drns le texte, explique parfaitement cette méthode, qui peut-être pourrait être utilement adoptée dans nos contrées.

Les Scandinaves célèbrent la Noël avec autant de ferveur que toute autre nation. Chacun, ce jour-là, eu égard à sa position, vit mieux qu'à l'ordinaire et n'oublie jamais les oiseaux vivant autour de l'habitation. Suivant une touchante coutume particulière à ces contrées, chaque veille de Noël, le propriétaire suspend devant sa maison une gerbe bien garnie de grain, comme s'il voulait ainsi, dans ces temps rigoureux où la neige recouvre la terre et où les oiseaux ne trouvent que bien difficilement à se nourrir, réaliser pour eux ces paroles du Rédempteur : « Voyez-les oiseaux du ciel, ils ne sèment pas, ils ne moissonnent pas, ils n'emmagasinent pas dans les granges, et notre Père céleste les nourrit. »

L'auteur se proposait primitivement d'intercaler dans son ouvrage un précis des mœurs et coutumes de la Scandinavie, et a réuni dans ce but une foule de matériaux précieux et curieux, qui ont fini par s'accumuler au point de fournir la matière et l'objet d'un ouvrage spécial, qu'il a l'intention de publier tout prochainement ; il se borne pour le moment à signaler quelques usages particuliers à l'agriculture, et à en rechercher l'origine plus ou moins douteuse.

Le coffre à farine ne doit jamais être vidé complètement ; quand même il n'en resterait qu'une poignée, elle suffit pour qu'il se remplisse bien plus vite. Lorque dans l'hiver il est rempli, il ne faut pas manquer, pour le bénir, de faire une croix sur le tas de farine : il durera plus longtemps et sera à l'abri de toute espèce de sortilège ; il en est de même pour la pâte tout aussitôt qu'elle est faite, et pour le baril contenant le beurre. Après avoir égorgé un animal domestique, et aussitôt que les intestins sont

rétirés, dans presque tous les pays, on taille une croix sur le foie ou sur le cœur. Dans quelques contrées, la veille de Noël, on peint avec du goudron une croix sur le flanc du bétail ou sur la porte de la muraille de l'étable. Cette opération est renouvelée sur le bétail lorsqu'au printemps il abandonne l'étable et est envoyé dans les pâturages.

La veille de Noël, on jette dans le feu un peu de malt, et à Pâques un peu de sel,

Dans le midi du district de Drontheim, lorsqu'on achète un cheval, l'usage est de l'amener jusque dans la chambre, auprès de la table de la famille, afin qu'il se sente de la maison et prenne les intérêts de son nouveau maître.

Dans quelques localités du même district, quand on introduit un porc dans une nouvelle ferme, on ne manque jamais de porter dans le nouveau local un couteau ou un instrument d'acier, ou du feu, principalement quelques charbons ardents. L'origine de cette coutume, qui n'a lieu que pour les porcs, est inconnue.

Dans plusieurs localités, on met également un couteau ou un instrument contenant de l'acier dans le seau à lait lorsqu'on trait une vache pour la première fois après son veau, en ayant bien soin que le premier jet du lait tombe sur l'acier. On renouvelle cette opération aussitôt que la vache donne moins de lait, ce qui est nécessairement attribué aux puissances infernales. Le lait transporté de l'étable dans une maison voisine est recouvert d'un linge, pour empêcher les sorcières d'y exercer quelque maléfice.

Dans d'autres contrées, on arrache au jeune bétail les longs poils raides placés isolément au-dessus des yeux, afin que les animaux s'attachent à leur maître et s'habituent à lui sans le craindre.

Quand les vaches ne prospèrent pas dans les pâturages, on leur fait prendre trois jours de suite un peu de cire empruntée à un cierge béni.

Un remède efficace pour les maladies des vaches consiste à tuer, le 8 septembre, jour de la fête de Marie, un serpent, que l'on fait sécher et que l'on pulvérise, en ayant bien soin, dans ces diverses opérations, d'éviter de toucher le reptile avec la main.

Suivant les contrées, divers moyens sont employés pour guérir une vache qui a perdu l'appétit.

Parfois on lui donne un peu de foin provenant de trois granges différentes, ou bien on se rend dans un moulin où, après avoir fait sur le plancher le signe de la croix, on prend aux quatre coins de l'édifice de la farine qui sert à traiter la bête malade; dans d'autres endroits, on coupe un petit morceau de l'oreille d'un chat. Ce petit morceau est mélangé à la pâte du pain pour le faire manger à l'animal malade. Ce moyen est infaillible. Dans les pays où règne cette croyance, on rencontre beaucup de chats avec l'oreille coupée.

Mais le moyen le plus ordinaire dans ce cas est celui appelé *Klumsebite*, pour lequel il existe plusieurs préparations diverses :

On fait manger à l'animal un morceau de pain dans la pâte duquel on a mélangé quelques-unes des excroissances produites à l'extrémité des branches du genévrier par la piqure de la *cecidomya juniperi*.

Dans d'autres localités, la maîtresse de la vache (les hommes ne paraissent pas se livrer personnellement à ces sortes de pratiques) doit, de grand matin et à jeun, se rendre chez son voisin, le dos tourné à la maison et s'asseoir sur le seuil. Si la voisine est une femme tant soit peu expérimentée, elle sait ce que cela veut dire, et, sans aucune parole de part ni d'autre, elle met dans la main de sa compagne un morceau de pâte ou de pain dans lequel se trouve une certaine quantité de la préparation de ge-

nièvre ci-dessus ou quelque chose d'analogue. La femme, tenant la main derrière le dos, retourne chez elle avec le précieux remède. Pendant la course, il lui est défendu de regarder à droite ou à gauche, ou de parler à qui que ce soit. Arrivée à la porte de l'écurie, elle doit y entrer à reculons et, dans cette position, faire manger à la vache ce que la voisine lui a donné.

Dans d'autres localités, la femme propriétaire de la vache se rend, la tête couverte, à la maison de son voisin, entre dans la chambre sans dire un mot, prend trois différentes substances alimentaires ; si elle ne trouve pas ce qu'elle cherche, elle frappe trois coups sur la table : chacun comprend alors le but de la visite.

Il en est du remède contre les maladies du bétail comme de ceux appliqués aux hommes. Dès que la cause en est attribuée à un être surnaturel, c'est à la même source, c'est-à-dire à la superstition que l'on demande le remède à leur appliquer.

Ne rions pas trop, Messieurs, de ces pratiques superstitieuses ; nous n'aurions pas besoin de beaucoup fouiller dans les anciennes pratiques et recettes, autrefois et peut-être bien encore aujourd'hui en honneur dans nos campagnes ou dans nos villes, pour en trouver qui n'étaient pas plus rationnelles. Elles sont nées de l'ignorance et disparaissent devant les progrès de l'instruction, aujourd'hui si heureusement et si largement distribuée autour de nous, dans tous les pays.

CYPERACÉES.

Parmi les cyperacées, les *carex vesicaria* et *ampulacea* sont seuls utilisés, soit à l'état naturel, soit après avoir subi l'opération du teillage ; on les emploie pour remplacer les bas et garnir les chaussures en peau de renne.

LILIACÉES ASPARAGÉES.

L'asperge se rencontre à l'état sauvage dans les contrées méridionales, jusqu'à Christiania ; elle est cultivée environ jusqu'au 63° comme plante alimentaire ; on pourrait peut-être l'utiliser dans des contrées plus septentrionales, car elle remonte même jusqu'à Tornea, mais seulement dans les jardins, comme plante d'ornement.

L'oignon et l'ail ont été cultivés dès l'antiquité la plus reculée. Dans la relation de la bataille de Sticklestadt, 31 août 1030, où le roi de Norwège, Olaf-le-Saint perdit la vie, on raconte que quelques blessés furent pansés dans la maison d'une femme exerçant la médecine. Sur un feu, au milieu de la chambre, elle entretenait, pour laver les blessures, de l'eau chaude dans un récipient en pierre. Dans un second vase, elle avait préparé un mélange de purée d'oignon ou d'ail et d'autres herbes. Elle en faisait manger aux blessés pour connaître ainsi si les blessures pénétraient jusqu'aux intestins, car, dans ce cas, l'odeur des oignons sortait par la plaie.

La culture de ces condiments paraît avoir été importante, au point d'être règlementée par les lois et ordonnances des XIIIe et XIVe siècles. Dans l'une d'elles, nous lisons cette disposition :

« Si quelqu'un s'introduit dans le jardin aux oignons ou » à l'angélique appartenant à autrui, il n'a pas droit de se » plaindre si on le rosse ou lui enlève tout ce qu'il porte » sur lui. »

Il n'est pas possible de préciser au juste l'espèce d'ail ou d'oignon dont il s'agit ; ce qui est plus probable, c'est que plusieurs variétés étaient connues et employées.

Dans la légende d'Edouard-le-Confesseur, un homme svelte est comparé à un oignon. Le mot *lauck*, ail, fut

même employé par les poëtes pour désigner une taille ou une figure belle entre toutes les autres. Il est dit du fameux héros Sigurd qu'il s'élevait au-dessus des autres hommes comme un oignon au-dessus des brins d'herbe qui l'entourent. Souvent la femme est désignée sous le nom de tilleul ou chêne des oignons, ou même encore reine des oignons.

Ailleurs, l'oignon et l'ail sont appelés l'herbe royale (krongrass) de la forêt.

Il est probable que ces mots n'ont pas toujours désigné nos oignons alimentaires, mais plutôt diverses espèces de liliacées servant à l'ornementation des jardins. Le lis n'a-t-il pas toujours été considéré comme le symbole de la beauté et de la pureté?

ORCHIDÉES.

Nous trouvons rappelées, à propos de l'*orchis maculata,* toutes les idées répandues autrefois sur les vertus aphrodisiaques des orchidées.

Tantôt il suffit de mettre les tubercules sous l'oreiller d'une personne endormie pour s'en faire aimer.

Tantôt, comme en Islande, en les déposant dans le lit de deux époux divisés, on amène certainement une réconciliation.

Dans les îles Feroë, on les fait bouillir dans l'eau que l'on fait boire aux taureaux.

Les tubercules bouillis sont employés dans diverses maladies.

GENÉVRIER.

Dans toute la Scandinavie, jusqu'au cap Nord, on rencontre des spécimens de genévriers nains, même beau-

coup plus petits que les bouleaux nains. Dans la province méridionale, on trouve rarement cet arbuste à une hauteur excédant 1,250 mètres au-dessus du niveau de la mer; mais à cette altitude, les graines ne mûrissent pas; les oiseaux seuls peuvent en avoir apporté la semence.

Dans les îles Feroë, quelques arbres atteignent un développement de 6 à 7 mètres de haut; leur tronc est de la grosseur du bras ; c'est la forme alpestre.

Les genévriers diffèrent étonnamment par la grosseur et la forme de la tête, la disposition et la couleur des feuilles, qui ont de 3 à 18 millim. de longueur ; entre ces deux extrêmes, on rencontre toutes les formes intermédiaires, auxquelles il serait bien difficile d'appliquer une dénomination spéciale.

Lorsque les branches inférieures de cet arbuste viennent à toucher la terre, elles émettent facilement des racines, et souvent on constate que la partie de la branche qui se trouve entre le tronc et les nouvelles racines est entièrement désséchée, tandis que le nouveau rejeton, vivant de sa vie propre, s'élève perpendiculairement et projette lui-même de nouveaux buissons.

Dans les provinces méridionales, le genévrier prend souvent une forme étroite et pointue ressemblant presque à un fût de colonne analogue à celle du cyprès, et s'élève alors jusqu'à 12 à 13 mètres. La nature du sol est peut-être la cause de ce développement anormal. Il y a dix à douze ans, l'auteur a semé des graines de genévrier en buissons, qui ont produit des arbustes hauts aujourd'hui de 125 cent., étroits et terminés en pointe.

Un spécimen remarquable de cette forme existe à deux milles de Christiania ; il a atteint une hauteur de 4^{m} 90, et son plus grand diamètre à la couronne n'est que de 0^{m} 76.

Nous avons pu constater souvent, dans les forêts de nos

contrées, ces deux formes buissonnante et pyramidale.

Il est assez extraordinaire que le genévrier paraisse se développer en Scandinavie mieux que dans tout autre pays de l'Europe. Dans les provinces méridionales, ces arbustes atteignent souvent une hauteur de 6 à 7 mètres et un diamètre de 15 à 24 centimètres pris à hauteur de ceinture.

Dans l'intérieur de la Finlande occidentale se trouvent, par contre, quelques buissons ne s'élevant jamais à plus de 50 centimètres, dont les branches, étalées horizontalement et généralement du même côté, atteignent 3 mètres à 3 mètres 50 de longueur. Les troncs sont très-rabougris et ont un diamètre quelquefois de 30 à 35 centimètres; mais alors tous sont creux et ne conservent qu'une croûte ou écorce de 7 à 8 cent. d'épaisseur au plus. Les couches concentriques de la végétation indiquant l'âge de l'arbre sont détruites au centre, et celles qui restent sont beaucoup trop rapprochées pour qu'on puisse les compter.

Le genévrier sert à divers usages :

Les fruits avant leur maturité et les jeunes pousses sont distillés, à temps perdu, par les femmes, dans des appareils d'une construction primitive, et fournissent l'huile essentielle de genièvre.

En songeant à l'inépuisable quantité de matière première si facile à récolter, il est à croire qu'il serait aisé de trouver là un objet d'exportation très avantageux pour la Norwège.

Les fruits mûrs sont recherchés par diverses espèces de grives qui en sont très-friandes. Mélangés avec du beurre, ils assaisonnent, en Islande, les poissons séchés.

Dans quelques districts, pour la fabrication de la bière, au lieu d'eau pure, on emploie une légère décoction de genièvre, ce qui, lorsqu'on y est habitué, donne à cette boisson un goût très-agréable. Cet usage remonte à une

époque très reculée, lorsque l'emploi du houblon était encore inconnu ; il s'est même encore conservé dans certaines localités.

Une décoction de genièvre est employée pour nettoyer et assainir les vases en bois préalablement frottés avec de la presle.

Les branches du genévrier servent aussi à fumer la viande et les poissons et à purifier l'air des écoles et de tous les lieux où beaucoup de monde se trouve réuni. Les jeunes pousses de cet arbrisseau servent aussi à la nourriture de l'élan, ce précieux ruminant, qui, protégé par de nouvelles lois, s'est beaucoup multiplié depuis quelques années.

On en retire, en outre, une espèce de résine employée comme médicament dans les maladies graves, et souvent lorsque le malade est déjà dans un état désespéré. L'auteur ne paraît pas avoir une grande confiance dans l'efficacité de ce remède.

Le bois est dur, susceptible de recevoir un beau poli et propre à la fabrication des meubles. Après 50 ans, les tables conservent encore l'odeur propre au bois qui a servi à les établir. On en fabrique, pour le laitage et quelques autres usages domestiques, des vases qui sont d'une très longue durée.

Les arbres d'une forte dimension sont rares en Norwège ; aussi sont-ils généralement l'objet de quelque superstition. C'est ainsi que chacun croit qu'un genévrier, réprésenté dans l'ouvrage, page 144, ne pourrait perdre une de ses branches sans qu'un animal de la maison ou le maître lui-même ne meure à l'instant. Le hasard a récemment augmenté cette croyance superstitieuse : un charpentier qui avait besoin d'une cheville coupa une branche de l'arbre sacré et un porc mourut au même instant dans l'étable.

contrées, ces deux formes buissonnante et pyramidale.

Il est assez extraordinaire que le genévrier paraisse se développer en Scandinavie mieux que dans tout autre pays de l'Europe. Dans les provinces méridionales, ces arbustes attèignent souvent une hauteur de 6 à 7 mètres et un diamètre de 15 à 24 centimètres pris à hauteur de ceinture.

Dans l'intérieur de la Finlande occidentale se trouvent, par contre, quelques buissons ne s'élevant jamais à plus de 50 centimètres, dont les branches, étalées horizontalement et généralement du même côté, atteignent 3 mètres à 3 mètres 50 de longueur. Les troncs sont très-rabougris et ont un diamètre quelquefois de 30 à 35 centimètres; mais alors tous sont creux et ne conservent qu'une croûte ou écorce de 7 à 8 cent. d'épaisseur au plus. Les couches concentriques de la végétation indiquant l'âge de l'arbre sont détruites au centre, et celles qui restent sont beaucoup trop rapprochées pour qu'on puisse les compter.

Le genévrier sert à divers usages :

Les fruits avant leur maturité et les jeunes pousses sont distillés, à temps perdu, par les femmes, dans des appareils d'une construction primitive, et fournissent l'huile essentielle de genièvre.

En songeant à l'inépuisable quantité de matière première si facile à récolter, il est à croire qu'il serait aisé de trouver là un objet d'exportation très avantageux pour la Norwège.

Les fruits mûrs sont recherchés par diverses espèces de grives qui en sont très-friandes. Mélangés avec du beurre, ils assaisonnent, en Islande, les poissons séchés.

Dans quelques districts, pour la fabrication de la bière, au lieu d'eau pure, on emploie une légère décoction de genièvre, ce qui, lorsqu'on y est habitué, donne à cette boisson un goût très-agréable. Cet usage remonte à une

époque très reculée, lorsque l'emploi du houblon était encore inconnu ; il s'est même encore conservé dans certaines localités.

Une décoction de genièvre est employée pour nettoyer et assainir les vases en bois préalablement frottés avec de la presle.

Les branches du genévrier servent aussi à fumer la viande et les poissons et à purifier l'air des écoles et de tous les lieux où beaucoup de monde se trouve réuni. Les jeunes pousses de cet arbrisseau servent aussi à la nourriture de l'élan, ce précieux ruminant, qui, protégé par de nouvelles lois, s'est beaucoup multiplié depuis quelques années.

On en retire, en outre, une espèce de résine employée comme médicament dans les maladies graves, et souvent lorsque le malade est déjà dans un état désespéré. L'auteur ne paraît pas avoir une grande confiance dans l'efficacité de ce remède.

Le bois est dur, susceptible de recevoir un beau poli et propre à la fabrication des meubles. Après 50 ans, les tables conservent encore l'odeur propre au bois qui a servi à les établir. On en fabrique, pour le laitage et quelques autres usages domestiques, des vases qui sont d'une très longue durée.

Les arbres d'une forte dimension sont rares en Norwège ; aussi sont-ils généralement l'objet de quelque superstition. C'est ainsi que chacun croit qu'un genévrier, réprésenté dans l'ouvrage, page 144, ne pourrait perdre une de ses branches sans qu'un animal de la maison ou le maître lui-même ne meure à l'instant. Le hasard a récemment augmenté cette croyance superstitieuse : un charpentier qui avait besoin d'une cheville coupa une branche de l'arbre sacré et un porc mourut au même instant dans l'étable.

contrées, ces deux formes buissonnante et pyramidale.

Il est assez extraordinaire que le genévrier paraisse se développer en Scandinavie mieux que dans tout autre pays de l'Europe. Dans les provinces méridionales, ces arbustes atteignent souvent une hauteur de 6 à 7 mètres et un diamètre de 15 à 24 centimètres pris à hauteur de ceinture.

Dans l'intérieur de la Finlande occidentale se trouvent, par contre, quelques buissons ne s'élevant jamais à plus de 50 centimètres, dont les branches, étalées horizontalement et généralement du même côté, atteignent 3 mètres à 3 mètres 50 de longueur. Les troncs sont très-rabougris et ont un diamètre quelquefois de 30 à 35 centimètres; mais alors tous sont creux et ne conservent qu'une croûte ou écorce de 7 à 8 cent. d'épaisseur au plus. Les couches concentriques de la végétation indiquant l'âge de l'arbre sont détruites au centre, et celles qui restent sont beaucoup trop rapprochées pour qu'on puisse les compter.

Le genévrier sert à divers usages :

Les fruits avant leur maturité et les jeunes pousses sont distillés, à temps perdu, par les femmes, dans des appareils d'une construction primitive, et fournissent l'huile essentielle de genièvre.

En songeant à l'inépuisable quantité de matière première si facile à récolter, il est à croire qu'il serait aisé de trouver là un objet d'exportation très avantageux pour la Norwège.

Les fruits mûrs sont recherchés par diverses espèces de grives qui en sont très-friandes. Mélangés avec du beurre, ils assaisonnent, en Islande, les poissons séchés.

Dans quelques districts, pour la fabrication de la bière, au lieu d'eau pure, on emploie une légère décoction de genièvre, ce qui, lorsqu'on y est habitué, donne à cette boisson un goût très-agréable. Cet usage remonte à une

époque très reculée, lorsque l'emploi du houblon était encore inconnu ; il s'est même encore conservé dans certaines localités.

Une décoction de genièvre est employée pour nettoyer et assainir les vases en bois préalablement frottés avec de la presle.

Les branches du genévrier servent aussi à fumer la viande et les poissons et à purifier l'air des écoles et de tous les lieux où beaucoup de monde se trouve réuni. Les jeunes pousses de cet arbrisseau servent aussi à la nourriture de l'élan, ce précieux ruminant, qui, protégé par de nouvelles lois, s'est beaucoup multiplié depuis quelques années.

On en retire, en outre, une espèce de résine employée comme médicament dans les maladies graves, et souvent lorsque le malade est déjà dans un état désespéré. L'auteur ne paraît pas avoir une grande confiance dans l'efficacité de ce remède.

Le bois est dur, susceptible de recevoir un beau poli et propre à la fabrication des meubles. Après 50 ans, les tables conservent encore l'odeur propre au bois qui a servi à les établir. On en fabrique, pour le laitage et quelques autres usages domestiques, des vases qui sont d'une très longue durée.

Les arbres d'une forte dimension sont rares en Norwège ; aussi sont-ils généralement l'objet de quelque superstition. C'est ainsi que chacun croit qu'un genévrier, réprésenté dans l'ouvrage, page 144, ne pourrait perdre une de ses branches sans qu'un animal de la maison ou le maître lui-même ne meure à l'instant. Le hasard a récemment augmenté cette croyance superstitieuse : un charpentier qui avait besoin d'une cheville coupa une branche de l'arbre sacré et un porc mourut au même instant dans l'étable.

La nuit, on entend, près des gros genévriers, des éclats de rire, de la musique et le son de l'argent que comptent les puissances infernales. Même dans le jour, le sommet de l'arbre est éclairé et le buisson paraît être tout en flammes. Cette clarté provient de l'éclat de l'or exposé au soleil.

Dans les croyances populaires, comme les Sagas en font foi, le genévrier est représenté comme un arbre sacré; avec le chêne et le sorbier, il a été consacré au dieu Thor. L'empreinte du marteau sacré imprimée sur les baies est une preuve évidente de ses relations avec le dieu. Cette marque se retrouve encore à l'extrémité des écailles charnues qui accompagnent le fruit.

On trouve chez presque tous les peuples de la race indo-germanique, et surtout en Norwège où le dieu Thor était le dieu le plus puissant et le plus vénéré, ces croyances superstitieuses, qui reposent sur la vertu efficace que l'on attribuait à ces signes imprimés par le dieu du tonnerre.

On rencontre en Norwège quelques bandes de vrais Bohémiens (l'auteur en a connu deux qui fréquentaient la ville où il est né). Pour procéder à leur mariage, les futurs époux faisaient avec le soleil trois fois le tour d'un genévrier. Pour rompre cette union, il suffisait de renouveler cette même cérémonie, mais cette fois en sens inverse par rapport au soleil.

CONIFERES.

PINUS SYLVESTRIS. — ABIES EXCELSA.

Le *pinus silvestris*, pin silvestre, et l'*abies excelsa*, vulgairement épicéa, constituent en grande partie les forêts de la Norwège. Les plus grandes forêts du royaume se trouvent dans les districts de l'Est, c'est-à-dire dans les environs de Christiania, de Hamar et de Drontheim, tandis

que les contrées occidentales en sont généralement privées.

Qu'il nous soit permis tout d'abord, une fois pour toutes, de remarquer que, dans un pays aussi accidenté que la Norwège, où les conditions du climat et de la végétation doivent être et sont nécessairement très-différentes dans des contrées quelquefois très-peu distantes les unes des autres, il est souvent impossible de ramener à des chiffres précis l'altitude des diverses plantes; la nature du sol et la position des lieux nous mettent dans la nécessité d'admettre immédiatement de nombreuses exceptions.

Toutefois, il est généralement possible de trouver une base qui puisse être adoptée comme bonne moyenne.

De la partie méridionale, vers le 61° de latitude jusqu'à la limite extrême de la Norwège, vers Tornea, l'altitude extrême des sapins décrit une courbe s'abaissant de 1,000 à 200 mètres au-dessus du niveau de la mer.

De la pointe méridionale du pays jusqu'au 62° environ, se trouvent, en quelques endroits, de gros troncs de sapins bien conservés, situés à quelques centaines de mètres au-dessus des limites actuelles. Ces restes d'anciennes forêts, détruites soit pour le chauffage, soit pour la construction des maisons, nous amènent à penser que la végétation atteignait autrefois une plus grande altitude. On peut admettre que, pour le pin silvestre, la limite d'altitude s'élève à 100 mètres de plus que pour l'épicéa. Cette règle n'est cependant pas sans exception.

Ces conifères s'étendent presque jusqu'à la limite extrême du pays au nord et à l'ouest. Quelques-uns y atteignent même encore un développement considérable. Des forêts de pins importantes se trouvent encore, au nord de Prola, jusqu'au 67°. En Sibérie, ces arbres s'élèvent jusqu'au 65° et même 66°, mais jamais au-delà du cercle polaire.

Les arbres les plus beaux et les plus élevés ont été

abattus pour la confection des mâts ; aussi est-il difficile de trouver, même dans le sud de la Norwège, un pin de la hauteur de 100 pieds ou 33 mètres. Aussi l'auteur croit-il devoir citer quelques-uns de ces rares échantillons.

Il fait mention de deux rondelles ayant un diamètre de 87 centimètres et accusant 400 ans d'âge. A quelques milles de Christiania, un pin, dont la hauteur n'a rien de remarquable, mesure 3m 40 de circonférence. On affirme que quand cet arbre sera abattu un incendie dévorera la ferme la plus voisine.

Le temps nécessaire à un pin pour parvenir à une grosseur suffisante pour pouvoir être utilisé dans les constructions est très variable, dépend de diverses circonstances et ne saurait être précisé. Cependant on peut admettre que, dans les contrées méridionales, un pin de 100 à 150 ans peut donner une poutre de 5 mètres de long sur 31 de diamètre au petit bout. Mais bien des circonstances peuvent amener un résultat complètement différent, même dans des localités voisines l'une de l'autre. Un arbre abattu en 1863, à une altitude de 60°, mesurait environ 22 mètres de hauteur sur 31 de diamètre et était âgé d'au moins 400 ans.

L'ensemble des arbres varie beaucoup aussi dans la forme de la couronne, la grosseur des fruits, la disposition, la largeur, l'épaisseur et la longueur des aiguilles, toujours comprise entre 20 et 23 millimètres.

Sur le bord de la mer, le pin exposé aux vents des tempêtes prend une forme particulière indépendante du sol. Là, cet arbre n'atteint qu'une hauteur médiocre ; le tronc, par contre, se développe beaucoup plus, et la couronne prend une forme plate et un peu voûtée, qui rappelle celle du cèdre. Dans cet état, le tronc ne présente que très peu d'obier, tandis que le cœur est brun et très riche en matière résineuse.

Il est douteux que les pins puissent, avant l'âge de 25 à 30 ans, donner des graines fertiles.

Le pollen des pins et sapins est utilisé, comme le lycopode, pour les soins à donner aux jeunes enfants.

Lors de la floraison, le pollen est souvent emporté par le vent jusqu'à une distance d'au moins un demi-mille. Une pluie soudaine le précipite quelquefois sur la surface de l'eau des étangs voisins, qui se trouvent recouverts d'une couche de couleur jaune. Le vulgaire peu éclairé croit alors qu'il a plu du soufre et regarde ce fait comme un présage de guerre.

Les fibres longues, minces et souples sont employées à fabriquer des corbeilles ou d'autres ouvrages jolis et solides.

Les Lapons, en fendant les racines, en font des cordons depuis la grosseur d'un fil jusqu'à celle du pouce. Ces fils sont forts et souples et employés à divers usages. On en fait même des lignes à pêcher fabriquées avec une dextérité telle qu'il est impossible d'apercevoir le moindre raccordement.

L'auteur appelle notre attention sur l'*abies excelsa*, variété *viminalis* appelée aussi *sapin serpent*. Les branches principales de ce conifère n'émettent pas, ou tout au moins très rarement, des sous-branches latérales, et ne prennent leur développement que par le prolongement des branches primitives.

Les aiguilles sont plus longues, plus épaisses, assez fortes et presque en faucille, infléchies vers l'extrémité de la branche.

Cette variété, regardée autrefois comme très rare, a été découverte depuis quelque temps dans plusieurs localités ; elle paraît être une véritable anomalie. Sous le N° 27, page 162, l'auteur nous donne une gravure sur bois de la

photographie d'un spécimen très-remarquable de cette variété si singulière.

Il n'y a pas plus d'une vingtaine d'années que le docteur Goeppert, de Breslau, a remarqué et constaté que, dans certaines conditions, les sapins peuvent se multiplier par leurs branches inférieures qui venant à toucher le sol, émettent des racines et deviennent ainsi elles-mêmes de nouveaux arbres. Cette faculté est propre au genévrier, comme nous l'avons dit, et nous la signalerons plus loin pour l'if (*taxus baccata*). Une dizaine d'années après cette remarque du savant professeur de Breslau, elle fut pleinement confirmée, en Norwège, dans diverses localités et à diverses altitudes.

Il est démontré aujourd'hui que cet enracinemeut se produit toujours dans des conditions telles que les jeunes arbres se trouvent en ligne d'un seul côté, abrités par la plante mère contre la violence du vent habituellement régnant.

L'attention une fois éveillée sur ce mode de multiplication, on s'aperçut bientôt que les exemples n'étaient pas aussi rares qu'on aurait pu le croire. Quand les arbres trouvent un arbri convenable, les branches enracinées forment souvent autour du tronc mère un cercle presque régulier, et atteignent, à hauteur de ceinture, un diamètre de 20 à 25 centimètres. On peut même observer jusqu'à trois enracinements successifs émanant de la même souche.

Un exemple frappant d'une famille de sapins, qui s'est formée de cette manière, se trouve près de la ville de Kruzéro, sur la côte sud de la Norwège. Le docteur Hermann, qui en a suivi le développement pendant une longue succession d'années, en fait la description suivante :

Le tronc mère, situé au pied d'une colline et élevé de 9^{m} 40, a un diamètre de 94 centimètres à hauteur de cein-

ture. A une hauteur de 36 centimètres, trois branches se détachent du tronc principal et reposent en grande partie sur le sol ; elles sont, sur plusieurs points, fortement enracinées. De là, à une distance de 2^m 50, se sont élevés six nouveaux pins réguliers qui, en 1874, avaient atteint une hauteur de 4^m 70. Les arbres renversés par le vent, et tenant encore au sol par quelques racines, sont très-aptes à devenir la souche de nouveaux rejetons. Dans nos contrées, cette faculté existe chez beaucoup d'arbres de diverses essences.

Partout, en Norwège, où croit le sapin, l'usage veut que l'on plante deux de ces arbres à la porte d'une maison aussitôt le décès d'un de ses habitants, et l'on sème devant l'habitation et le long du chemin jusqu'au cimetière de petites branches du même arbre.

L'écorce est employée pour les tanneries et les branches pour la construction des palissades. Presque partout, la résine brute est employée comme tabac à mâcher par les enfants et même par les adultes. Le même usage règne également en Suède et dans les pays du Nord.

Dans ces dernières années, on a commencé à réduire en pâte, avec addition d'une quantité d'eau convenable, le bois de sapin sans nœuds et à l'employer à la fabrication du papier. Il existe plusieurs fabriques de ce produit, qui est en grande partie consommé dans le pays.

Mais la majeure partie des pins et sapins est utilisée comme bois de chauffage et de construction. Une grande quantité de celui-ci est exportée à l'état brut ou façonné.

Dans ces derniers temps, la somme des exportations s'est élevée à plus de 66 millions de pieds cubes environ, ou 2 millions de mètres cubes. Leur valeur, calculée franco à bord dans les ports de la Norwège, peut être évaluée à 7 millions 1/4 de thalers norwégiens ou 125 millions de

francs. La consommation intérieure, comme quantité, est beaucoup plus importante et au moins deux à trois fois plus forte. Le produit brut de toutes les forêts doit être évalué, pour l'année 1868, au moins à 2 millions de thalers ou 35 millions de francs environ.

L'auteur énumère ensuite bon nombre de variétés de ces conifères cultivées dans les jardins botaniques ou commençant à se répandre au dehors; mais jusqu'ici aucune n'a acquis une importance réelle et telle qu'elle mérite de vous être signalée.

LARIX.

Le mélèze d'Europe, *larix europea,* se rencontre assez communément en Norwège. Sa limite est à peu près le cercle polaire. Cet arbre se développe bien dans les îles de Herroë et de Donaess, tandis que près de Tromsoë il reste à l'état de buisson. Près de Christiansund (63°), il se multiplie par ses propres semences et atteint une hauteur de 8 à 10 mètres. Près de la ville de Roeros (62° de latitude et 652 mètres au-dessus de la mer), si connue par ses mines de cuivre, se trouvent des arbres s'élevant à 4^m 40 et d'un diamètre de 0^m 25 centimètres. Ce fait mérite d'être signalé; le climat de cette contrée est tellement rigoureux que ce n'est que dans les étés les plus favorables que les sorbiers et les myrtilles y mûrissent leurs fruits. On ne peut y cultiver ni orge ni pommes de terre, et ce n'est qu'à grand peine qu'on parvient à récolter quelques-unes des plantes potagères les plus communes.

Des plantations de mélèze ont été tentées sur les côtes, dans le sol le plus mauvais, sable pur et cailloux roulés, et ont parfaitement réussi. Les arbres sont abattus aujourd'hui; mais, par la décomposition successive de leurs aiguilles, ils ont amélioré ce sol ingrat au point qu'on y a créé des jardins produisant des légumes, des fraisiers et

des fleurs, là où il n'y avait autrefois que du sable, des pierres et une stérilité complète.

Dans un sol qui leur convient, ces arbres atteignent une hauteur de 20 à 25 mètres et un mètre à 1 mètre 50 de circonférence.

TAXUS.

L'if (*taxus baccata*) croît aussi spontanément dans les forêts de la Norwège, mais ne dépasse guère le 60° de latitude sur une altitude de 380 mètres au-dessus du niveau de la mer. Quoique d'une végétation lente, cet arbre peut atteindre d'assez fortes dimensions. L'auteur parle de disques de 20, 25 et même 40 centimètres de diamètre.

Les cercles annuels de la végétation révèlent, pour plusieurs de ces arbres, de 200 à 250 ans d'existence. Comme le sapin, l'if peut se multiplier par l'enracinement des branches inférieures. Le bois de l'if est très-recherché par les sculpteurs et les ébénistes, au point que, depuis quelques années, le nombre de ces arbres diminue de plus en plus.

MYRICA GALE.

Le *myrica gale* croit assez communément dans la Scandinavie, et est cultivé pour ses feuilles, qui sont employées comme condiment dans le pot-au-feu ; on les fait même sécher pour cet usage. Le myrica était employé comme plante médicinale et pour la fabrication de la bière avant l'usage du houblon; il était même défendu, sous des peines très-sévères, d'en dérober la moindre parcelle.

BÉTULACÉES.

BETULA NANA.

Le bouleau nain (*betula nana*) se trouve partout dans

les parties montagneuses de la Scandinavie, jusqu'au cap nord, 71° latitude et 314ᵐ d'altitude, et s'élève même, dans les provinces méridionales, jusqu'à une alitude de 1.250ᵐ et au-dessus. Dans les régions polaires, il descend jusqu'au niveau de la mer.

En Suède, sa limite méridionale ne dépasse pas 56°. On le trouve également en Islande. Chez les Samoyèdes, sous le 68°, en société avec les saules buissonnants, il couvre de grands espaces; mais, vers le 69°, il devient plus rare et ne présente plus qu'une forme tout-à-fait naine. Les branches se traînent souvent sur le sol et émettent des racines adventives. Les buissons, ainsi formés, se nourrissent peu à peu en dehors de la plante mère, qui se trouve alors plus ou moins gâtée. Le bouleau nain atteint à peine une hauteur de 30 centimètres à 1 mètre.

En Suède, le bouleau nain s'appelle *baguette du Vendredi*. Une croyance généralement répandue affirme que ce sont les branches de cet arbrisseau qui ont servi à flageller notreSeigneur; aussi a-t-il été condamné à ramper sur le sol.

Le *lagopus subalpina*, au printemps et en hiver, en fait sa nourriture; il mange les chatons mâles et les branches les plus minces.

BETULA GLUTINOSA.

Le bouleau glutineux ou odorant est très-commun et s'élève au nord et à l'est jusqu'à ce que la terre lui manque. Mais naturellement sa taille diminue à mesure que l'on monte vers le pôle, au point que vers le cap Nord, à part quelques arbres relativement assez élevés, dont le tronc ne dépasse pas toutefois la grosseur du bras, il est réduit à un simple buisson. Dans la Finlande occidentale, près la frontière russe, les bouleaux sont même assez gros pour pouvoir être employés dans les constructions. Dans le gouvernement

d'Arkangel (66°), cette espèce donne encore de petits arbres, mais à 66° 1/2, elle est réduite à des broussailles et disparaît au 67°.

Il semble résulter de nombreuses observations que, arrivé à l'âge de 80 à 100 ans, le bouleau ne pousse plus que très-lentement, même dans les meilleurs terrains, et que les dimensions extraordinaires qui ont été relevées indiquent très-probablement un âge remontant à plusieurs siècles.

Les pousses, appelées *balais de sorcières* ou *du tonnerre,* se trouvent plus souvent sur les bouleaux que sur toute autre espèce d'arbre et atteignent assez souvent un diamètre de 90 centimètres. Dans beaucoup de localités arriérées, on croit que ces balais sont créés par les sorcières elles-mêmes, qui s'en servent comme d'un cheval pour se rendre au Blocksberg.

Quelquefois, dit-on, on trouve dans l'écurie un cheval épuisé et tout dégouttant de sueur, ce qui est la preuve que, pendant la nuit, cet animal a été surmené par une sorcière. Pour le préserver des atteintes de celle-ci, on suspend dans l'écurie, au-dessus du cheval, un de ces balais. La sorcière ne manque pas de choisir cette monture, qu'elle affectionne de préférence à toute autre, et laisse le malheureux cheval. A défaut de balai, on a recours, dans le même but, à une pie morte, et, comme cet oiseau est le plus facile à trouver, c'est le moyen le plus souvent employé. Dans quelques contrées, on suspend au-dessus de la tête du cheval et sur la couverture une faux bien aiguisée.

Les excroissances auxquelles on donne généralement le nom de *loupes*, se rencontrent fréquemment ; elles paraissent produites par une lésion extérieure qui amène une affluence de la sève et la production de nombreux bourgeons adventifs qui, ne pouvant arriver à leur déve-

loppement normal, déforment les cercles annuels de la végétation et les forcent à prendre des formes entrelacées et ondulées toutes particulières. Ces excroissances sont employées très-avantageusement à confectionner des vases destinés à contenir les boissons et le laitage. La forme particulière que les fibres ont prise les empêche de se fendre.

Un examen attentif a fait reconnaître que, dans la Finlande, une forêt de bouleaux se rajeunit d'elle-même, c'est-à-dire que par ses rejetons elle se crée des générations successives.

Aussitôt qu'un jeune bouleau, né de graines, a atteint un diamètre de 15 à 20 centimètres, les rejetons, qu'il ne manque jamais d'émettre, sont doués d'une puissance de végétation extraordinaire; ils se développent avec l'arbre qui les produit et ont bientôt atteint une grosseur égale à celle de la plante mère. Pendant que les rejetons grossissent, celle-ci pourrit peu à peu, disparaît, et une nouvelle génération, produite par les rejetons, souvent au nombre de deux ou trois sur chaque racine, couvre le sol et continue encore pendant longtemps à demeurer saine et vigoureuse. Cette manière de se rajeunir se reproduit indéfiniment. Ce mode de végétation se reconnaît facilement à la position circulaire qu'affectent les arbres provenant des rejetons, à l'exemple des chênes et des noisetiers qu'on abat périodiquement.

Cette rénovation par les racines est si commune en Finlande qu'on trouve à peine un arbre provenant de semence sur trois à quatre issus de rejetons. Ce mode de propagation des bouleaux se retrouve dans les hautes montagnes de la Norwège, et surtout sur les arbres dont on a enlevé l'écorce. On serait tenté de croire que la nature, en accordant au bouleau ce mode de reproduction, a cru lui devoir ce dédommagement dans un pays où les

rigueurs du climat ne permettent qu'à peu de graines d'arriver à la maturité nécessaire à la germination, et où la jeune plante doit, en outre, lutter contre les intempéries qui en arrêtent le développement. De cette manière, en effet, une seule racine née d'une seule graine produit plusieurs arbres.

Dans quelques localités, on élève et on traite le bouleau comme le saule chez nous. Le feuillage sert de fourrage et les menus bois de la tête sont utilisés comme bois à brûler ou fournissent des perches aux besoins usuels de la maison. Généralement, au bout de sept à huit ans, le tronc des arbres ainsi mutilés commence à se gâter soit au cœur, soit à la circonférence, et, quelques années après, la partie la plus élevée émet des racines qui deviennent quelquefois grosses comme le bras. Celles-ci descendent jusqu'au sol en traversant le cœur de l'arbre déjà plus ou moins altéré, s'entrecroisent de la manière la plus bizarre, remplissent toute la cavité, font éclater l'écorce en partie pourrie, qui, dès lors, ne forme plus qu'une simple paroi du tronc servant de gaîne à la nouvelle racine. Ce développement des racines adventives se rencontre aussi sur le saule, et nous sommes porté à croire qu'avec un peu d'attention on trouverait le même mode de végétation sur d'autres arbres dont la tête aurait été ainsi mutilée.

Il n'est pas donné à tout le monde d'apprécier au même degré la beauté pittoresque du bouleau, ce roi des forêts du Nord ; il n'est personne cependant qui n'ait admiré la forme élégante du bouleau pleureur, dont les branches fines tombant perpendiculairement atteignent une longueur de 4 à 5 mètres. La cause de cette modification de formes si pittoresques dans les pays du Nord surtout, et particulièrement en Suède et en Norwège, nous est tout-à-fait inconnue. Dans des conditions complètement identiques, on trouve indifféremment, croissant l'un près de l'autre,

des bouleaux ordinaires et la variété à branches pendantes. En Suède, la tradition rapporte que, près de la croix du Sauveur, se trouvait un bouleau qui fut si affligé à la vue des tourments endurés par lui que ses branches s'inclinèrent vers le sol, et on en trouve encore la preuve à la vue de cet arbre sympathique.

Il arrive souvent en Norwège que telle ou telle tradition est attachée à quelques arbres et particulièrement aux bouleaux, que leur âge doit rendre plus respectables. Tantôt, sous leurs racines, se trouve un trésor gardé par un dragon ; tantôt on prétend que si on leur enlevait une branche, ou si on entamait seulement l'écorce avec un instrument tranchant, ou si on leur faisait une blessure quelconque, l'auteur du méfait ou un de ses animaux domestiques éprouverait certainement un malheur. Aujourd'hui encore, il est d'usage dans les campagnes, la veille de Noël ou de quelque autre grande fête, de les arroser avec de la bière ou de l'hydromel. L'auteur connaît personnellement plusieurs propriétaires qui, non-seulement soignent et protègent ces vieux arbres, mais même cultivent tous les ans une certaine étendue de terrain tout autour de leur tronc et leur sacrifient même quelques charretées de fumier.

L'origine de ces traditions et de cet usage doit se perdre dans la nuit des temps, et peut-être même n'est-il pas absolument invraisemblable que quelques-uns de ces vieux débris des forêts primitives consacrées au culte par les druides, ont été l'objet d'un culte particulier. L'introduction du christianisme en Norwège remontant au XI[e] siècle, l'hypothèse que des arbres vénérés à cette époque d'idolâtrie aient pu se conserver jusqu'à nous peut paraître hasardée, surtout si l'on songe au zèle déployé par les ardents propagateurs de la nouvelle doctrine pour faire disparaître tous les objets pouvant rappeler l'ancien culte.

Cependant, quiconque réfléchit à l'attachement de tout Norwègien aux anciens us et coutumes, attachement encore très-vivace dans la génération actuelle, ne trouvera pas si invraisemblable que des arbres révérés comme sacrés jusqu'au jour de la conversion à la religion catholique aient continué, quand ce ne serait que par la force de l'habitude, à être l'objet de la vénération des nouveaux convertis. On a bien rencontré de nos jours, dans une contrée de la Norwège fort reculée, un homme qui rendait en secret un hommage divin à une image de pierre (peut-être le dieu Thor), qui, depuis des siècles, avait été transmise de père en fils dans sa famille. Quoi qu'il en soit, il est certain que plusieurs traditions très-vivaces sont aujourd'hui encore attachées à tel ou tel arbre.

Les bornes déjà trop étendues que s'était imposées votre rapporteur, et qu'il a peine à ne pas dépasser outre mesure, ne lui permettent pas de suivre l'auteur dans la description particulière de quelques bouleaux remarquables, dont quelques-uns atteignent 4 à 5 mètres de circonférence.

Le bois de bouleau est très-estimé en Norwège comme combustible et comme bois d'industrie. Le fini dont il est susceptible et la longue durée des objets fabriqués le rendent précieux au pauvre comme au riche, et on le rencontre jusque dans les habitations les plus recherchées. Presque dans toutes les contrées privées de chêne on se sert de son écorce, concurremment avec celle du sapin, pour tanner les peaux, les toiles à voile, les cordages, les filets et autres objets.

Pour préserver de la pourriture les pieux qui doivent être enfoncés en terre, on enveloppe l'extrémité, préalablement brûlée, avec de l'écorce de bouleau. On emploie souvent l'écorce de sapin au même usage.

Dans les contrées où, par suite de la difficulté des transports, l'emploi des tuiles deviendrait trop coûteux, et où ce

mode de couverture ne saurait résister aux tempêtes fréquentes dans ces parages, l'usage est d'employer le procédé suivant :

On garnit d'abord la maison d'un toit ordinaire en planches, que l'on recouvre de morceaux d'écorce de bouleau de 1 pied à 1 pied 1/2 carré, et on les dispose de telle sorte que chaque rangée dépasse la précédente seulement de 3 à 4 pouces ; on répand ensuite sur cette surface une légère épaisseur de terre, et on couvre finalement le tout d'une couche de gazon, de telle sorte que le toit présente une épaisseur d'un pied environ. Dans ces conditions, une toiture bien soignée est chaude, bien étanche et dure de 40 à 50 ans ; mais alors il faut la renouveler ou la retourner. Dans ce but, on retire la terre et on retourne simplement les carrés d'écorce, de telle sorte que l'extrémité placée primitivement en bas revienne en haut : la partie déjà endommagée par la pourriture se trouve recouverte par celle qui était demeurée saine. On renouvelle ensuite les couches de terre et le toit dure autant que la première fois. Si l'on met l'une sur l'autre deux ou trois couches d'écorces, le toit dure autant que la maison. L'écorce arrivée au point de ne plus pouvoir servir à cet usage peut être utilisée encore ; on la ramasse avec soin et l'on met les morceaux entassés perpendiculairement dans un chaudron de fer, que l'on retourne ensuite. En allumant les écorces, on obtient, par la distillation, une huile empyreumatique (huile de bouleau) qui se condense et est fort estimée pour graisser toute espèce d'objets en cuir. Le charbon, produit de cette opération, est fort recherché par les fondeurs en métaux.

Presque dans tout le pays on utilise l'écorce de bouleau pour la fabrication de vases destinés à contenir des matières solides et même des liquides. Ces vases ont une forme cylindrique et sont pourvus d'un fond très exactement

ajusté et d'un couvercle. Le côté est artistement cousu avec une racine fine et souple de sapin. Dans le Nord, on opère de la manière suivante :

Au premier printemps, lorsque par l'action de la sève l'écorce se sépare facilement du tronc, on abat des arbres de 15 à 25 centimètres de diamètre, en choisissant ceux qui ont une écorce extérieure unie et blanche ; on sépare le tronc en billes de longueur convenable, et, en frappant légèrement sur l'écorce, on la détache facilement du bois. Avec un simple couteau propre à cet usage, et qui se trouve entre les mains de tout paysan, on retire la substance de l'écorce proprement dite, de manière à ne conserver que la simple partie extérieure. En tenant pendant un certain temps dans l'eau bouillante l'extrémité de l'écorce, à laquelle on a rendu sa forme cylindrique, elle se serre si étroitement au fond de bois qui y a été ajusté, que le vase devient complètement étanche. On traite le couvercle de la même manière, en ayant soin qu'il puisse s'ouvrir et se fermer facilement. On donne à ces vases une forme particulière, souvent même élégante, et l'on s'en sert, comme nous l'avons dit, pour conserver et transporter toute espèce de denrées, des fruits, du miel, de la farine, des œufs, des harengs salés et du poisson.

Dans le Nord de la Norwège, près de la frontière russe, on fabrique avec l'écorce de bouleau différentes boîtes servant à conserver le tabac à fumer et à priser; elles paraissent jusque dans les magasins de la capitale et sont même achetées par les étrangers comme spécimen de l'industrie du pays.

Les paysans fabriquent en outre avec l'écorce de bouleau une espèce de cigarette. A cet effet, ils roulent un morceau d'écorce taillé en biais, de manière à lui donner à peu près la forme d'une lorgnette allongée. Après l'avoir bourrée de tabac, le Lapon fume avec délices cette ciga-

rette, sans s'inquiéter du goût développé par l'écorce de bouleau, qui se consume en même temps que le tabac.

Découpée en lanières de 4 à 5 centimètres de largeur, l'écorce de bouleau est employée dans maintes contrées à tresser des malles et des sacs très solides, légers et d'un prix très peu élevé. Dans les environs de Kongswinger, on en fabrique même des souliers dont on peut se servir l'été pour les travaux de la campagne ; ils présentent peu de solidité, il est vrai, mais la modicité de leur prix, 30, 40 pfennings, fait qu'il y a encore avantage à employer cette chaussure. Placée entre les deux semelles du soulier ordinaire, l'écorce de bouleau les rend imperméables.

Citons encore l'emploi que l'on fait à Gudbrandsdalen de l'écorce de bouleau pour en fabriquer des tuyaux de pipe, des manches de couteaux et autres menus objets. A cet effet, on place l'une sur l'autre et l'on presse un grand nombre d'écorces minces qui s'amalgament (l'auteur ne dit pas si la pression suffit pour les lier l'une à l'autre) ; on les travaille ensuite soit sur le tour, soit à la main. Un tuyau est souvent le produit de plusieurs centaines d'écorces et présente un aspect fort agréable.

N'oublions pas enfin l'emploi qui a été fait de l'écorce de bouleau et remontant probablement à une époque plus reculée que l'exemple qui nous en est rapporté. En 1819, le poëte Clausi, publiant la biographie d'un paysan bien connu, qui était parvenu à s'élever au-dessus de sa condition, et rendant compte des difficultés avec lesquelles il eut à lutter, nous rapporte ces paroles entendues de la bouche de son héros : « La première année, mon père put me fournir un peu de papier ; mais je fus bientôt réduit à me fabriquer, avec l'écorce mince du bouleau, de petits cahiers qui me permirent d'attendre que je fusse en position de me procurer du papier ordinaire. » Un des amis particuliers de l'auteur, parvenu aujourd'hui à un rang élevé

dans la littérature de la Norwège, mais dont la jeunesse eut à lutter contre les dures exigences de la vie matérielle, poussé lui aussi par le désir de s'instruire, apprit sur des écorces de bouleau les premiers principes de l'écriture.

ALNUS GLUTINOSA ET INCANA.

Nous ne nous arrêterons que peu sur les deux variétés de l'aune *alnus glutinosa* et *incana);* qui croissent spontanément dans la presqu'île scandinave. Le premier ne passe guère le 63° de latitude ; là il est encore arborescent et mûrit ses graines à une altitude de 300 mètres. Plus au midi, et à une altitude de 1,000 mètres, il atteint à peine une hauteur de 18 à 20 mètres. L'auteur cite un arbre, le plus fort de la Norwège, portant les dimensions suivantes mesurées avec soin : la hauteur n'est que de 9m 40 ; à quelques pieds du sol, l'arbre se divise en trois branches, au-dessous desquelles la circonférence est de 9m 40 ; l'une des branches, à 1m 90 de terre, mesure une circonférence de 4m ; la deuxième, 4m 40, et la troisième, 4m 50. La couronne a 20m de diamètre. On raconte qu'on chargea dix traineaux des débris d'une branche qui fut accidentellement cassée il y a quelques années. Cet arbre, dit-on, porte bonheur au propriétaire du sol sur lequel il a si bien prospéré, et les puissances infernales se reposent volontiers sous son ombrage.

L'aune se développe assez vite dans un terrain qui lui convient ; le tronc peut atteindre, en 50 à 60 ans, un diamètre de 30 à 35 centimètres. Taillé en tête comme le saule et le bouleau, l'aune présente le même phénomène de végétation que nous avons déjà signalé pour ces deux essences d'arbres.

L'aune blanc ne présente rien à remarquer, pas plus que

les autres sous-variétés se rencontrant en société avec les premiers types et provenant probablement de leur hybridation.

L'écorce des aunes est employée quelquefois seule, quelquefois mélangée à celle du saule pour le tannage des filets de pêche, qui sont en outre trempés dans une solution de sulfate de fer, pour leur donner une couleur foncée, et rendre le filet plus solide et moins apparent.

ISLANDE.

L'auteur considère le point où nous sommes arrivés comme le plus opportun pour jeter un coup-d'œil sur les forêts de l'Islande, attendu que le bouleau est, dans cette île, l'arbre le plus important et même le seul, dans la signification habituelle du mot.

Lorsque, peu après la découverte de cette île, les Norwégiens en entreprirent la colonisation, les côtes étaient couvertes de forêts qui se conservèrent encore assez longtemps. Toutefois, les ouvrages historiques nous portent à penser que ces forêts n'avaient que peu d'importance et ne s'étendaient guère, au milieu de vastes marais, que de la côte jusqu'aux montagnes. Ailleurs, il est dit que les nouveaux venus abattirent des arbres pour élever un bâtiment, et que, sur la côte occidentale, il existait de grandes forêts où ils trouvèrent le bois nécessaire à la construction d'un grand vaisseau (vaisseau du IXe siècle), dont ils se servirent pour visiter d'autres contrées, et qu'ils employèrent même pour la quille un chêne (cette expression signifie probablement un grand arbre), qui fut abattu sur place.

En somme, on ne paraît avoir rencontré que peu

d'arbres propres à la construction, car la tradition, relevée de plusieurs côtés; nous apprend que peu après la prise de possession du pays, on tirait déjà de Norwège et même d'Angleterre les poutres nécessaires à l'édification des maisons ordinaires et des églises, que l'on construisit plus tard. Les lois et règlements édictés à la fin du XIII[e] siècle nous donnent la preuve qu'à cette époque les forêts n'étaient pas sans importance relative.

Le lecteur se tromperait toutefois si, d'après ce qui précède, il pensait que l'île ait possédé autrefois des forêts comparables à celles de la Norwège. C'est à peine si l'Islande à jamais nourri quelques sapins, et même, à l'époque de la colonisation, le bouleau, le plus important, sinon le seul arbre du pays, ne paraît pas y avoir jamais acquis un développement complet, restant beaucoup inférieur aux arbres de même essence en Norwège et sous un même degré de latitude. Probablement, les forêts de l'Islande avaient cet aspect particulier que l'on trouve en Norwège vers le 70°. Si nous ne les retrouvons plus aujourd'hui, nous sommes amenés à penser que, les conditions climatériques de l'Islande n'ayant pas changé depuis les temps historiques, les habitants seuls sont cause de la disparition des forêts.

Une vieille expérience nous apprend que partout les colonisateurs n'administrent guère les forêts en bons pères de famille; il en a été de même en Islande. Dans chaque ferme, en outre, se trouve généralement une forge, pour le service de laquelle on convertit en charbon une grande quantité de bois, arrachant même les souches des arbres abattus. Cette manière d'exploiter n'a pas peu contribué à la ruine des forêts.

Autrefois, et même encore aujourd'hui, dans certaines contrées, au lieu d'aiguiser les faux sur la meule, comme nous le voyons faire de nos jours, on les faisait chauffer et

on les affilait sur l'enclume. Cette méthode est encore suivie dans quelques districts de la Norwège.

Le mauvais résultat obtenu par un semblable procédé saute aux yeux. L'instrument ainsi aminci n'en doit pas moins être aiguisé avec la pierre. L'opération sur l'enclume et la trempe qui en est la conséquence demandent beaucoup plus d'habileté et une main plus exercée que le repassage sur la meule. Le travail est plus long, l'instrument s'use beaucoup plus vite et entraîne une dépense bien plus forte. Aussi, à part la propension naturelle à tous les hommes de suivre une routine adoptée, il ne peut y avoir aucun motif sérieux à continuer une telle manière de procéder.

Les premiers colons qui s'établirent en Islande, et qui tous venaient de la côte occidentale de la Norwège, connaissaient déjà et importèrent l'emploi de la tourbe comme combustible. La tradition, d'accord avec les ordonnances et règlements, en fait remonter l'usage aux temps les plus reculés.

Mais, à mesure que les forêts et la tourbe allèrent en diminuant, il fallut, comme dans tous les pays où le combustible est rare, chercher d'autres matières qui puissent, autant que possible, servir au chauffage journalier, aussi indispensable à la vie, dans ces contrées déshéritées, que les substances alimentaires elles-mêmes.

Dans quelques contrées où la tourbe fait défaut, on la remplace depuis longtemps par un gazon serré, que l'on taille en morceaux convenables pour le faire sécher. Ce combustible brûle bien et sans trop de mauvaise odeur. Le long des côtes, on utilise de préférence les varechs et les arêtes de poisson, après les avoir arrosés avec les résidus de la fonte des huiles de poisson, afin de favoriser la combustion. Faute de mieux, on a recours même à des oiseaux de mer desséchés, qui contiennent toujours une certaine quantité d'huile.

Mais la principale ressource pour le chauffage, dans l'intérieur des terres comme sur les côtes, est le fumier desséché des vaches et des brebis. On pétrit et découpe au printemps, avec le fumier, des espèces de galettes rondes, que l'on dépose sur le gazon pour les faire sécher. Quand l'herbe commence à pousser, elle soulève ces galettes, que l'on retourne pour obtenir une dessiccation complète. Elles sont alors presque tout-à-fait blanches et très légères. Dans cet état, on les emmagasine soit dans des granges, soit dans des bâtiments construits dans ce but.

Quand, au printemps, on enlève le fumier accumulé dans les étables, et y formant une masse solide et compacte, on le coupe en morceaux carrés d'environ 30 centimètres, que l'on réduit en tranches de 5 à 6 centimètres d'épaisseur, et on les range, dressés l'un contre l'autre, deux à deux pour les faire sécher. Ce combustible dégage plus de chaleur que celui dont nous parlions tout-à-l'heure; mais il répand une odeur insupportable pour un étranger, et due à la présence de la laine, qui s'y trouve toujours en plus ou moins grande quantité. Les aliments préparés à l'aide de ce combustible se ressentent naturellement toujours de cette odeur fort peu appétissante, surtout lorsque les premiers éléments du repas, tels que le poisson ou certaines viandes, ont été fumés à l'aide de ce même combustible. Indépendamment de tout ce que l'on peut penser d'un procédé si répugnant, on enlève ainsi aux prairies un engrais qui leur serait précieux, et la triste application du proverbe « *Nécessité fait loi* » peut seule excuser une semblable manière de faire.

De tout temps mal exploitées, les forêts de l'Islande renfermaient encore, à la fin du siècle dernier, quelques arbres parvenus à une hauteur relative fort remarquable; mais aujourd'hui ils ont disparu, et leurs rares débris ne nous offrent plus que des sujets ayant à peine plus

de 5 mètres de hauteur et une moyenne de 16 centimètres de diamètre.

Les règlements édictés par le gouvernement danois, depuis le milieu du siècle dernier, témoignent des essais tentés pour faire renaître l'agriculture, favoriser le jardinage et la replantation des forêts. Mais tous ces efforts sont restés inutiles, soit par suite de la routine, toujours difficile à vaincre, soit parce que les personnes chargées de surveiller l'exécution de ces dispositions ne surent pas leur imprimer une impulsion convenable. Il semble néanmoins certain que le bouleau peut prospérer sur presque tout le littoral de l'Islande, et, en comparant les conditions du climat de ce pays avec celles de la partie ouest de la Norwège et de la frontière russe, il est permis d'espérer qu'il en serait de même du tremble et peut-être même de l'aune. Ce pays a un besoin extrême de bois à brûler. Les progrès réalisés par la silviculture depuis quelques années ne sauraient-ils être appliqués à l'Islande et nous permettre d'espérer une amélioration, si indispensable non-seulement au bien-être, mais même à la vie du pays ?

CHÊNE.

Comme dans presque toute l'Europe septentrionale, le chêne pédonculé et le chêne à fleurs sessiles sont les seules espèces qui croissent en Norwège. La première est celle que l'on désigne généralement sous le nom de chêne. Dans les provinces orientales, on ne le rencontre à l'état sauvage que jusque sur les rives du lac Myösen, 60°, où l'on trouve encore aujourd'hui des arbres ayant 15 mètres de hauteur et 3 mèt. 50 de circonférence. Dans les étés ordinaires, ces arbres mûrissent leurs fruits. Sur la côte occidentale, dans la paroisse de Thingwald, 62°, le chêne croit encore comme arbre forestier ; mais il

ne dépasse pas cette latitude. La forêt qui existait dans cette contrée a été très largement exploitée ; mais le taillis repousse bien et pourrait, avec un bon aménagement, parvenir encore à une certaine importance. Même dans les contrées les plus méridionales, le chêne disparaît ordinairement à une altitude de 3 à 400 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Sur les côtes sud-ouest, entre les villes de Laurwig et Mandal, cet arbre est très-répandu et forme des forêts très étendues, dans un état plus ou moins prospère. Dans ces dernières années, elles ont été largement exploitées.

Dans la Suède, le chêne s'arrête à peu près à la même latitude qu'en Norwège.

On trouve quelques échantillons près d'Uleaborg, 65° ; mais là, ce roi des forêts n'est plus qu'un faible arbrisseau.

L'auteur énumère un certain nombre de chênes remarquables par leurs dimensions, et cite comme l'arbre le plus fort qu'il connaisse sur le sol de la Norwège, celui qui se trouve dans la cour de Valen, dans le Söndhorland. Ce chêne s'élève à une hauteur de 37 mètres. A 1 mètre du sol, sa circonférence est de 7m 80, et, à 2m 20, de 5m 80. A quatres mètres du sol, se détachait la première branche, brisée en 1807 par une tempête. En 1858, cet arbre donna plusieurs tonnes de glands. Dans cette même cour se trouvait, avant 1790, un chêne de dimensions encore plus remarquables. Le temps l'avait rendu creux. On raconte que vingt-quatre ouvriers, surpris par un orage subit, trouvèrent un abri dans cette cavité. Il est vrai que la tradition ajoute que deux d'entre eux furent obligés, faute de place, de rester dehors. Là se trouve encore un chêne que l'on sait avoir été planté en 1767 ; il était alors de la grosseur du bras ; aujourd'hui, il mesure 25 mètres de haut, et le tronc porte un diamètre de 65 centimètres.

Dans des conditions convenables, les branches de chêne

qui touchent la terre sont aptes à émettre des racines et à former de nouveaux sujets. Comme arbre propre à l'industrie, les charpentiers préfèrent de beaucoup le chêne pédonculé au chêne à fleurs sessiles, que l'on rencontre souvent en compagnie du premier. Celui-ci présente plus de souplesse et plus de résistance et est plus facile à préserver de la pourriture. Le chêne pédonculé, d'après la couleur de son fruit, est appelé vulgairement chêne bleu, tandis que l'autre, dont le fruit est d'un brun rougeâtre, est connu sous le nom de chêne rouge.

L'écorce des deux espèces est employée dans les tanneries, et est l'objet d'une exportation assez importante.

NOISETIER.

Très commun dans la Norwège méridionale, le noisetier devient plus rare et diminue de taille à mesure qu'il s'avance vers le Nord; il disparaît vers le 67° de latitude nord. Son altitude est à environ 500 mètres au-dessus du niveau de la mer dans les contrées méridionales, et descend peu à peu jusqu'à 100 mètres environ. La taille du noisetier peut atteindre une hauteur de 5 à 6 mètres; mais cet arbuste ne forme que rarement une tête. Les fruits mûrissent dans les années ordinaires. Le tronc porte environ 20 centimètres. Cet arbuste paraît avoir été plus commun qu'il ne l'est aujourd'hui. On le recherche comme bois à brûler et pour la fabrication du charbon, de la poudre de guerre et des cercles pour les tonneaux. Le noisetier a joué un rôle important dans les fables mythologiques. Nous retrouvons les baguettes de coudrier employées à découvrir les trésors. Les noisettes avaient la propriété de rendre invisible. Cette superstition existe encore dans maintes localités de la Suède, et bien des paysans sont convaincus que la baguette de coudrier préserve du venin de la vipère.

CHARME.

Le charme ne vient pas en Norwège à l'état spontané. L'auteur pense cependant qu'on pourrait tirer de sa culture un produit avantageux. Un spécimen planté près de Christiania mesure aujourd'hui une hauteur de 11 mètres et une circonférence de 109 centimètres. On trouve encore quelques spécimens en Suède, mais pas au-delà du 57°. Quelques arbres ont été plantés à Stockolm, 59°, et ont atteint les dimensions de l'arbre planté près de Christiania.

HÊTRE.

Ce n'est que dans les parties méridionales de la Norwège que l'on rencontre le hêtre à l'état sauvage. Dans les environs de la ville de Laurwig, entre les 59° et 60°, on trouve quelques milles carrés couverts d'une véritable forêt de hêtres sauvages. Quelques individus garnissent les côtes çà et là, et l'on ne saurait dire s'ils ont été plantés ou s'ils doivent être considérés comme spontanés. Dans un cas comme dans l'autre, la présence de ces arbres ne paraît pas très ancienne; car, dans les marais tourbeux, où l'on rencontre des débris de tous les autres arbres croissant à l'état sauvage, le hêtre n'a laissé aucune trace de sa présence. Peut-être a-t-il été récemment importé par les marins ou pirates fréquentant autrefois les îles danoises, l'Angleterre et l'Islande. On peut penser qu'ils cherchèrent à propager un fruit qu'ils trouvaient bon, et dont ils étaient privés dans leur propre pays, moins favorisé par la nature. Se fondant sur les fortes dimensions que le hêtre atteint encore à sa limite polaire, l'auteur en infère que, planté, il réussirait encore plus haut vers le Nord. Les faits semblent confirmer cette remarque : près de Trondjem, 63°, se trouvent des troncs mesurant 2m80 de circonférence, ayant encore une belle végétation. Quelques jeunes arbres réussissent même très bien vers le 67°. Les hêtres peuvent

être exploités de 130 à 140 ans d'âge. En Suède, ces arbres ne s'élèvent pas au-dessus du 59me. Près de Vasa, dans la Finlande, ce n'est plus qu'un buisson. Les plus forts arbres signalés atteignent une hauteur de 25 mètres et une circonférence de 2^{m}50 à 3^{m}50.

CASTANEA VESCA.

Le châtaignier ne donne que quelques spécimens de peu d'importance le long de la mer et ne fleurit même pas.

ULMUS MONTANA.

L'*ulmus montana* est la seule espèce de ce genre que l'on trouve en Norwège. Commun dans les contrés méridionales, il devient plus rare en montant vers le Nord, et disparaît comme arbre spontané vers le 67°. A cette latitude, même dans les années défavorables, il mûrit ses fruits. Planté, il réussit même à Trompsö (69°) et à Alten (70°) ; mais, dans cette dernière localité, ce n'est plus qu'un buisson. Nulle part on ne le trouve en massifs formant des forêts. Les plus gros arbres ont une hauteur de 20 mètres et un diamètre de 1 mètre à 1 mèt. 20.

Dans un pays comme la Norwège, où les plantes textiles, telles que le lin ou le chanvre, étaient autrefois beaucoup plus rares qu'aujourd'hui, on était obligé d'y suppléer par d'autres végétaux. Pour les usages plus communs, tels que la fabrication de certains cordages, on avait recours à l'écorce des tilleuls ou des ormes ; ce dernier étant le plus abondant était beaucoup plus fréquemment employé.

Les cordes d'écorces étaient une marchandise courante. Il était permis d'aller à la pêche le dimanche ; mais si le filet se rompait, il n'était pas permis de le raccommoder avec du fil, mais seulement avec de l'écorce. En ce temps-là

on ne s'inquiétait guère du tien et du mien quand il s'agissait des produits de la forêt. On prenait ce dont on avait besoin où on le trouvait, sans s'informer du propriétaire. L'écorce des ormes n'était pas plus respectée : celui qui n'avait pas d'arbres allait chez son voisin. Dans plusieurs contrées, on emploie encore aujourd'hui pour la pêche la corde d'écorce. La partie peu éclairée de la population croit que, pour réussir, la corde doit être franche, c'est-à-dire acquise légitimement ; autrement la pêche ne réussit pas, et même souvent il arrive un malheur. Souhaitons, Messieurs, que lorsque cette crainte superstitieuse disparaîtra, le sentiment de la propriété et de la probité vienne la remplacer, et qu'une croyance erronée, mais au fond utile et morale. ne soit détruite que pour faire place au sentiment du devoir bien compris.

MORÉES.

Aucune tentative pour acclimater le mûrier et introduire l'élevage des vers-à-soie n'a pu réussir.

URTICACÉES.

L'ortie brûlante (*urtica urens*) est très commune, surtout dans le voisinage des habitations ; elle remonte jusqu'au 70° ou 71°. Dans le midi, cette plante s'élève jusqu'à la région où finit le bouleau (environ 1,000 mètres) ; on la trouve également en Suède, sur les îles Feroë et en Islande.

L'ortie dioïque est tout aussi répandue. Cette plante paraît avoir été employée en Ecosse comme légumes, en guise d'épinards. Le poëte Campbell dit avoir mangé des orties sur une table couverte d'une nappe faite avec des

orties, et dormi dans un lit dont les draps étaient fabriqués avec la même matière.

Dans quelques contrées de la Norwège, on mange encore les jeunes pousses, et, dans le siècle précédent, on utilisait les fibres pour fabriquer des étoffes grossières.

D'après une croyance généralement admise en Islande, celui qui veut en ensorceler un autre est mis dans l'impossibilité de le faire aussitôt qu'on peut le saisir et le frotter sur tout le corps, mis à nu, avec des branches d'ortie. Ce moyen, en tout cas, doit produire un bon résultat, car celui qui a été ainsi fustigé ne doit plus avoir grande envie de jouer encore au sorcier.

CANNABINÉES.

CANNABIS SATIRA.

De toutes les plantes cultivées, il n'y en a pas, en Norwège, qui soit plus rarement semée que le chanvre, bien qu'on en trouve quelques champs jusque vers le 68°. La culture diminue même tous les ans. La cause en est facile à expliquer. Lorsqu'une plante industrielle n'est cultivée qu'en très petite quantité, le travail et l'emploi de la matière obtenue ne se fait qu'à grands frais et imparfaitement ; il y a dès lors avantage à tirer de l'étranger la marchandise fabriquée. Ajoutons encore que le chanvre récolté n'est guère employé qu'à la confection du fil nécessaire aux pêcheurs pour la confection de leurs filets, et fabriqué aujourd'hui dans les villes à l'aide de machines. Dès lors, dans un pays où le sol propre à la culture est tellement restreint qu'il faut tous les ans tirer de l'étranger une grande partie des céréales indispensables à la nourriture des habitants, ce serait un non-sens que d'étendre la culture d'une plante si peu rémunératrice.

HUMULUS.

Le houblon se rencontre communément à l'état sauvage jusqu'au 64°, et, à cette latitude, on le trouve même à une hauteur de 150 mètres au-dessus du niveau de la mer. On le récolte parfois pour les besoins de la maison. Il est cultivé dans maintes localités, principalement près de Trondjem. Dans les années favorables, les fruits mûrissent même jusqu'au 68°. La plante supporte les hivers rigoureux, même sans le moindre abri. Il y a quelques années, on fit des essais importants avec des boutures envoyées de Bavière. Le houblon récolté fut essayé avec soin dans une des brasseries les plus importantes de Christiania, et le produit indigène fut jugé tout aussi bon que le houblon importé ; aussi est-il hors de doute que la culture de cette plante serait d'un produit avantageux. La valeur moyenne de l'importation depuis dix ans ne s'élève pas à moins de 115,000 thalers ou 15 à 1,600 mille francs.

Il est reconnu aujourd'hui qu'une boisson préparée avec du grain, et ressemblant plus ou moins à la bière fabriquée de nos jours, était connue dans toute l'Europe dès l'antiquité la plus reculée. Cette espèce de bière était la boisson ordinaire des Germains. Tacite l'appelle une imitation mauvaise et falsifiée du vin.

Nous ignorons si cette préparation était alors connue en Norwège. Ce ne fut que plus tard, vers le IXe siècle vraisemblablement, que l'on commença à employer le houblon. Jusqu'à cette époque, on avait eu recours à diverses autres plantes amères, pour enlever à la bière le goût sucré et désagréable du grain, et pouvoir en même temps la conserver plus longtemps et plus facilement. Dans ce but, on employait les graines amères des lupins, et en France, même encore quelquefois de nos jours, les feuilles du buis. En Allemagne, on se servait de diverses plantes plus ou

moins amères, notamment du *ledum palustre*. En Angleterre, en Danemarck et en Norwège, on utilisait le genièvre, encore employé de nos jours, le trèfle d'eau, le lierre terrestre, la bruyère vulgaire, l'armoise, l'absinthe, l'achillée, etc.

Le malt était traité de la même manière et avec les mêmes ingrédients.

Il est étonnant qu'on n'ait pas songé plus tôt à utiliser le houblon, que l'on rencontre partout à l'état sauvage, et que nous considérons comme une plante tout-à-fait indigène.

Nous ne trouvons dans les lois et ordonnances aucune trace de la règlementation de la culture du houblon avant le XIII[e] ou le XIV[e] siècle ; mais nous voyons dans ces documents la preuve que cette culture était dès lors remunératrice et avait déjà une certaine importance.

PLATANÉES.

PLATANUS CUNEATA.

Trois variétés de platanes, sur lesquelles divers essais ont été tentés, n'ont pu être acclimatées. Elles souffrent dans les hivers tant soit peu rigoureux, ne mûrissent pas leurs fruits, et sont réduites à de simples arbrisseaux.

SALICINÉES.

SALIX.

Le saule et ses nombreuses variétés, qu'il serait difficile et inutile d'énumer ici, est cultivé et spontané en Norwège. Parfois il acquiert les dimensions d'un arbre et même d'un

gros arbre de 3 à 4 mètres de circonférence, et remonte jusqu'au 68° ou 70° de latitude septentrionale. Comme en France, cet arbre si précieux est employé à de nombreux ouvrages de vannerie, et les branches bien choisies remplacent avec avantage les cordes de chanvre.

POPULUS.

Le tremble (*populus tremula*) se rencontre fréquemment dans toute la Scandinavie, et ne dépasse guère le 70°, où il reste à l'état d'arbrisseau, dépassant rarement une hauteur de 2 mètres. Dans les contrées méridionales, il parvient à une altitude de 11 à 1,200 mètres, presque la limite des bouleaux. Dans les contrées méridionales, cet arbre atteint quelquefois de fortes dimensions. L'auteur en cite quelques-uns ayant 15 à 18 mètres en hauteur, et une circonférence de $1^{m}25$ à $2^{m}30$. A cinquante ans, le tremble est arrivé à sa maturité ; plus tard, le cœur pourrit généralement. Une croyance admise en Suède affirme que la croix du Sauveur avait été faite avec du bois de tremble ; c'est pourquoi les feuilles ont été condamnées à toujours trembler. Il est assez singulier que cette tradition se retrouve dans la haute Ecosse.

Les autres variétés de peuplier ne présentent aucune particularité à vous signaler ; il n'est pas fait mention du peuplier d'Italie, qui ne peut résister à une latitude aussi élevée.

Avant de s'occuper des plantes plus spécialement cultivées dans les jardins, l'auteur ouvre une large parenthèse pour nous communiquer quelques remarques générales snr l'histoire de leur introduction et de leur culture, regrettant de ne pouvoir présenter que peu de renseignements à cet égard. Les anciennes lois sont encore les meilleures sources où l'on puisse puiser. Elles édictent des peines contre les maraudeurs et offrent maintes fois des

nomenclatures de plantes dont la dîme revenait au clergé. Mais là encore se trouvent peu de renseignements ; tout au plus paraît-il prouvé que la culture des jardins a pris, lors de l'établissement des monastères, un développement fort remarquable.

Le Danemarck, en communication directe avec l'Allemagne et le reste de l'Europe, précéda dans cette voie la Suède et la Norwège. L'abbé Wilhem, moine de l'église Sainte-Geneviève de Paris, envoyé en Danemarck, en 1165, par l'évêque Absalon, et mort en 1262, donna une vive impulsion à la culture des jardins, ainsi que nous l'apprennent les plaintes des moines d'Eskildsö, lors de la disette de 1866, année dans laquelle, faute de fourrages, presque toutes les brebis et les vaches moururent et où le couvent fut privé de beurre et de fromage. Les religieux révoltés, et oubliant le respect dû à leur supérieur, se disaient : « Pourquoi ce méchant nous a-t-il été envoyé ; il ne boit ni » ne mange et entasse dans ses coffres les revenus du couvent » convertis en or et en argent, tandis qu'il nous laisse » mourir de faim et ne nous donne pour notre nourriture » que de mauvaises plantes des champs. »

Une lettre adressée par l'abbé Wilhem à un de ses confrères à Paris, nommé Etienne, renferme la demande de graines, de racines et de greffes ; nous y trouvons la preuve que cet ecclésiastique introduisit, à la fin du XII[e] siècle, différents légumes alors inconnus au Danemarck, en enseigna la culture et les fit servir à l'alimentation des religieux du couvent qu'il dirigeait.

CHENOPODÉES.

Dans les *chenopodées*, nous trouvons l'épinard cultivé comme légume jusqu'au 70°. Dans les positions les plus

défavorables, la culture sur couche est indispensable, et les graines ne mûrissent alors que très difficilement.

Les différentes variétés de bette offrent aussi quelques ressources alimentaires.

Plusieurs essais ont été tentés pour la culture en grand de la betterave ordinaire et de la betterave à sucre; mais les résultats obtenus n'ont été que peu rémunérateurs.

POLYGONÉES.

Les *polygonées* fournissent plusieurs variétés de rhubarbe dont on fait des compotes fort appréciées, et l'*oxyria reniformis*, que l'on rencontre très communément dans les contrées montagneuses de la Norwège jusqu'au Cap Nord (71°). Dans le midi, elle s'élève jusqu'aux neiges éternelles, croît également en Islande, aux îles Feroë, au Spitzberg, où, à une latitude de 80°, sa tige s'élève encore à 30 centimètres et fleurit à la fin de juin. Cette plante, comme légume, est bien préférable à toutes ses congénères, et mérite dès lors d'être recommandée d'une manière toute spéciale.

Dans les régions septentrionales de la Norwège, les feuille de l'*oxyria* sont récoltées en grande quantité par les habitants et conservées comme provision d'hiver. Dans ce but, on les fait bouillir avec un peu d'eau ou même sans eau, la plante possédant par elle-même assez d'humidité, jusqu'à ce qu'elles forment une masse ayant la consistance de la bouillie. Les habitants les mettent alors dans des barils de bois ou dans des vases d'écorce de bouleau, tandis que les Lapons emploient pour cet usage un estomac de renne, sans même prendre la peine de le nettoyer. Cette préparation est placée de telle sorte que, pendant tout l'hiver, elle reste constamment gelée; elle se conserve ainsi jusqu'aux premières chaleurs du printemps.

Cet aliment est souvent consommé avec du lait ; mais plus ordinairement mélangé avec de la farine ; il constitue un pain particulier très mince d'environ un mètre de diamètre et de l'épaisseur d'un couteau de table ordinaire. Dans toute la Norwège, on fabrique des pains de ce genre sans levain et sans addition d'oseille. Ils sont connus sous le nom de *pains plats*. On les fait cuire sur des plaques de fonte, et on les mange avec du poisson ou de la viande, ou même seuls avec du beurre, du fromage ou du lait.

Les Lapons, qui consomment beaucoup moins de nourriture végétale que les Norwégiens, font ordinairement bouillir dans du lait de renne l'oseille ainsi préparée. Au printemps, ils la mélangent avec des tiges de *mulgedium alpinum*, qui lui communique une saveur tellement amère qu'il n'y a que le palais d'un Lapon qui puisse supporter un pareil aliment ; mais là encore l'expérience a appris à ces peuplades qu'une certaine quantité de nourriture végétale et amère leur était indispensable, principalement pour les préserver du scorbut.

La récolte des feuilles est l'ouvrage des femmes, qui en mangent en quantité tant que dure la cueillette. Cette plante contient une notable quantité de matière colorante, dont on ne connaît pas au juste les propriétés spéciales ; mais qui a au moins celle de teindre en jaune la peau, les ongles et les yeux des femmes qui en font usage. Cette coloration se dissipe peu à peu à l'automne.

Les tubercules du *polygonum viviparum* étaient encore, au siècle dernier, employés comme succédanés de la arine. On les faisait sécher, et, moulus, on les mélangeait avec la farine pour les faire cuire comme le pain, qui prenait une couleur très noire, tout en conservant ses qualités nutritives.

Les *polygonum fagopyrum* et *tartaricum*, ou blé noir, ne sont que très peu cultivés, bien que dans beaucoup de

localités le terrain et le climat conviendraient parfaitement à cette culture. En rase campagne, les fruits mûrissent dans les années ordinaires jusqu'au 63°. Il serait difficile de préciser aujourd'hui l'époque à laquelle le blé noir a été importé en Europe. En Allemagne, il en est déjà question en l'an 1436, De là il se répandit en Danemarck, où, cent ans après, il était généralement cultivé. Une ordonnance, publiée en 1545, par Christian III, règlementant la consommation annuelle de chaque religieuse dans les couvents de femme, détermine entre autres les quantités suivantes ; « 14 tonnes de bière, 2 cochons vivants, 6 moutons également vivants, 6 brebis grasses, 6 oies en vie, 10 paires de poulets, 1/4 de tonne de beurre et 17 litres de gruau de blé noir. »

PLANTAGINÉES.

PLANTAGO.

Les différentes espèces de *plantain* sont très communes. Dans toute la Scandinavie, comme en Islande, les feuilles ont la réputation de guérir les blessures, même déjà invétérées. Cette opinion est répandue en Allemagne, en Angleterre et en Suisse. Les feuilles du plantain lancéolé sont pilées et mises sur les blessures fraîches, pour empêcher la gangrène. Dans le Nord de la Norwège, les habitants recueillent, la veille de la Saint-Jean, au soir, autant de tiges de plantain en fleur qu'il y a d'habitants dans la maison. On arrache toutes les étamines déjà développées et on place toutes les tiges dans l'eau, de telle façon que chacun puisse reconnaître celle qui lui a été attribuée. La personne dont la hampe n'a, pendant la nuit, émis aucune étamine nouvelle, périra certainement dans l'année.

La *valériane* est considérée comme jouissant de propriétés magiques. Dans plusieurs localités, la racine est

récoltée pour être employée, non sans raison, comme remède dans les maladies des hommes et du bétail.

La *valerianelle*, qui constitue nos salades d'hiver, n'est pas cultivée et ne se rencontre pas à l'état sauvage.

COMPOSÉES.

Les *composées*, qui occupent une si large place dans le règne végétal, ne nous présentent que peu de points qui méritent de vous être signalés.

ACHILLÆA.

L'*achillœa mille folium*, qui remonte jusqu'au 71°, et s'élève le long des montagnes jusqu'à une altitude de 12 à 1,400 mètres, est souvent utilisé par les Lapons en guise de thé. Son nom, en norwégien, prouve que cette plante était employée autrefois pour la fabrication de la bière. Linné affirme que cette boisson, ainsi fabriquée, amène facilement l'ivresse. En Suède, avant l'introduction du tabac, on se servait des feuilles de l'achillæa séchées et pilées en guise de tabac à priser. Cet usage existe encore dans quelques localités.

ABSINTHIUM.

L'*absinthe* se rencontre fréquemment à l'état sauvage; il en est fait mention comme médicament dès le XIIIe siècle. Les habitants de la campagne consomment le vermouth qu'ils en obtiennent, soit pur ou mélangé avec de l'eau-de-vie de grains, soit après y avoir fait infuser de la racine de gentiane pourpre ou de l'angélique. Cette boisson est employée contre les coliques à la dose d'un verre à vin plus ou moins plein, suivant les circonstances.

CIRSIUM PALUSTRE.

Très commun en Norwège, le *cirsium palustre* est

regardé dans beaucoup de localités comme devant prédire la température de l'hiver qui va suivre. Quand la plante atteint une grande hauteur, c'est un pronostic annonçant qu'il tombera beaucoup de neige. La Providence, dans sa sagesse, l'a ainsi ordonné, afin que les calathides puissent toujours s'élever au-dessus des neiges et assurer ainsi la nourriture des petits oiseaux.

CAPRIFOLIACÉES.

SAMBUNUS NIGRA.

Dans la famille des *caprifoliacées,* le sureau commun remonte jusqu'au 63°. Les arbustes que l'on trouve plus au nord ont été plantés ou peut-être semés par les oiseaux, qui se nourrissent de leurs baies. Près de Christiania, le sureau atteint une hauteur de 5 à 6 mètres, et une circonférence au tronc de 60 à 80 centimètres.

Plusieurs variétés sont cultivées; mais aucune ne mérite une mention particulière.

OLÉACÉES.

FRAXINUS EXCELSIOR.

Le frêne, *fraxinus excelsior,* se rencontre à l'état sauvage jusqu'au 63° ; mais, même dans les contrées méridionales, il ne s'élève pas à plus de 5 mètres à 6^{m} 50. Dans plusieurs provinces, il reste à l'état de buisson et souffre beaucoup du froid dans certains hivers. Cependant l'auteur cite une série d'arbres isolés, d'un développement très remarquable, d'une hauteur de 25 à 30 mètres, et d'une circonférence de 2^{m} 30 à 4^{m} 40. Ces arbres constituent de rares exceptions.

Le frêne joue un rôle important dans l'ancienne mytho-

logie scandinave. C'est sous le frêne de Yggdrasil, l'arbre du monde, que se réunissaient les dieux, et les habitants primitifs le considéraient comme le symbole de la vie, se renouvelant et disparaissant sans cesse.

GENTIANÉES.

GENTIANA PURPUREA.

La *gentiane pourpre* s'étend jusqu'au 61°, et est récoltée en assez grande quantité pour les besoins pharmaceutiques et les recettes du ménage.

MENYANTES TRIFOLIATA.

Le *trèfle d'eau* est une plante très commune. Les rennes, nous l'avons vu plus haut, la recherchent avec avidité au printemps. Dans le Nord, les racines remplacent le blé dans les années de disette. Elle se trouve en Islande quelquefois en si grande quantité, dans les marais, que les tiges entrelacées supportent facilement le poids d'un cheval et son cavalier. Le trèfle d'eau est récolté en grande quantité par les pharmaciens, et est employé en Islande contre les maladies chroniques du bas-ventre.

BORRAGINÉES.

PULMONARIA MARITIMA.

Parmi les *borraginées*, l'auteur remarque spécialement la *pulmonaire maritime*, plante très commune le long des côtes et inconnue dans nos parages. Il s'étonne même qu'elle n'ait jamais été cultivée ; elle mériterait cependant à ses yeux les soins tout particuliers des amateurs.

Les feuilles de ce végétal rappellent le goût de l'huître

d'une manière si frappante qu'elle devrait porter le nom de *plante aux huîtres*. L'auteur l'affirme d'après sa propre expérience : dans ses excursions sur les bords de la mer, il a eu très souvent occasion d'en manger en salade. Nous sommes heureux de signaler cette plante précieuse aux nombreux amateurs de ce mollusque.

SOLANÉES.

SOLANUM TUBEROSUM.

La *pomme de terre* est généralement cultivée jusqu'à une altitude supérieure à celle des diverses espèces de céréales. On l'a cultivée avec succès jusqu'au 70° et même 71° de latitude. Dans la petite île de Vadsö, 70°, le pasteur récolte tous les ans la provision nécessaire à son ménage. Cette solanée donne généralement 7 à 8 fois, et, dans les bonnes années, 12 fois la semence. La plantation a lieu généralement fin mai ou commencement de juin, et la récolte vers le commencement de septembre. La grosseur des tubercules diminue à mesure que l'on remonte vers le Nord. Dans le midi, la pomme de terre peut être cultivée à une altitude un peu supérieure à celle de l'orge, soit à environ 800 mètres. Cette culture, pour toute la Norwège, couvre une surface de 32,000 hectares, produisant en moyenne 6 millions d'hectolitres.

Ce précieux tubercule fut importé en Suède en 1725 ; mais d'abord personne ne voulait en manger. La répugnance était telle que l'importateur ne pouvait trouver de domestiques, aucun ne voulant consentir, même à prix d'argent, à y goûter. La culture ne fit aucun progrès jusqu'en 1762. A cette époque, les soldats revenant de la guerre de Sept-Ans, qui avaient pu apprécier en Allemagne la qualité de ce légume, en avaient rapporté

quelques tubercules et les plantèrent. Cependant la culture se répandit lentement jusqu'au moment où l'on apprit à en retirer de l'eau-de-vie. Cette solanée ne fut introduite en Norwège que vers le milieu du siècle dernier, par le prieur Jean Karsten. On ne sait pas d'où elle lui était venue; il est à présumer qu'il en reçut d'Angleterre une petite quantité qui, grâce à son zèle, se répandit dans une partie de la Norwège.

A la fin du siècle dernier, comme aujourd'hui encore, Berghen était la seule ville de la province où il était possible de trouver un placement avantageux des produits destinés aux besoins du ménage; mais là aussi le nouvel aliment n'obtint que peu de débit. Longtemps on le considéra comme une rareté réservée à la table des riches et devant être ménagée pour les grandes solennités de la famille; et personne n'en voulait, même à bas prix pour la consommation journalière.

On s'aperçut cependant que la garnison de Berghen, composée alors de soldats allemands, savait apprécier le nouvel aliment; on leur en envoya une certaine quantité. Les soldats, à leur tour, par leur exemple, apprirent aux habitants à en faire usage. Jamais probablement garnison n'a rendu un aussi grand service aux habitants de la ville qu'elle occupait. Nous lisons dans un mémoire de l'époque, sur cette matière, que les paysans les plus pauvres, que l'on engageait plus spécialement à cultiver le nouveau tubercule, s'y refusaient en objectant : « Q'après en avoir mangé, leurs femmes leur donnaient trop d'enfants. » Les pauvres gens de Berghen tenaient le même langage. La présence des soldats allemands, nous dit l'auteur, n'aurait-elle pas contribué à répandre cette opinion? Si elle a quelque chose de fondé, nous serions, pour notre compte, plutôt disposé à imputer ce résultat à une nourriture plus saine et plus abondante.

Après beaucoup d'efforts, la culture fit enfin de grands progrès à la fin du XVIIIe siècle ; mais ce ne fut que dans les premières années du XIXe que les contrées septentrionales connurent ce précieux végétal, qui ne fut cultivé dans la Finlande occidentale que vers 1830 et par les soins du Gouvernement, sollicité par la Société instituée pour l'amélioration de tout ce qui tient au bien-être de la population.

La pomme de terre est surtout cultivée depuis la guerre de 1807. Lors de la séparation politique de la Norwège et du Danemarck, les lois fiscales portèrent une grave atteinte à la fabrication de l'eau-de-vie ; toutefois, depuis, cette branche de produits a diminué d'importance, la production comme denrée alimentaire n'a pas cessé de s'accroître.

NICOTIANA TABACUM.

Le tabac a été cultivé lors du blocus continental ; mais cette plante ne donnait que de mauvais produits, la privation seule pouvait forcer à les employer ; il en est encore récolté dans certaines contrées du Nord ; mais tout le monde ne pourrait fumer ou priser une substance aussi détestable, et la Norwège en est réduite à tirer de l'étranger environ 3 millions 1/2 de kilogrammes de cette denrée, représentant une valeur d'environ 12 millions de francs.

UTRICULARIEES.

PINGUICULA VULGARIS.

La grassette, commune dans nos contrées, est employée, comme le *galium verum*, pour faire cailler le lait employé à la fabrication du fromage.

OMBELLIFÈRES.

APIUM GRAVEOLENS RAPACEUM.

Parmi les *ombellifères*, le *céleri-rave* est cultivé presque partout. Toutefois, la grosseur de la racine va toujours en diminuant à mesure qu'elle s'avance vers le Nord, au point qu'elle finit par ne plus pouvoir servir que comme condiment pour le potage.

La même remarque s'applique aussi à la végétation du *persil tuberculeux* et du *persil à feuilles*, dont on cultive nombre de variétés.

CARUM CARVI.

Le *cumin* est à l'état sauvage et cultivé dans beaucoup de contrées. Des tentatives sérieuses, faisant espérer un succès complet, ont été faites et se poursuivent encore pour amener cette plante, par des cultures successives, à donner des racines tuberculeuses devant présenter une nouvelle et précieuse ressource pour l'alimentation.

Dans les contrées septentrionales, on employait encore, vers 1818, pour le déjeûner, une boisson composée d'une décoction de cumin dans l'eau, avec addition de feuilles ou baies de myrtilles (*vitis idœa*).

ANGELICA ARCHANGELICA.

L'*archangélique* est très commune dans les parties montagneuses de la Norwège; elle y atteint une hauteur de près de 2 mètres, et, sur les côtes d'Islande, elle se développe tellement qu'un homme peut facilement introduire son bras dans la partie creuse des tiges, qui sont, dans les campagnes, une véritable friandise. Pour les employer, on pèle la peau extérieure, et souvent on les

mange sans autre préparation. Elles doivent être récoltées avant l'épanouissement de la fleur; elles sont alors plus tendres et d'un goût plus délicat.

Les habitants aisés les font confire avec du sucre.

Les Lapons consomment pendant tout l'été, en grande quantité cette ombellifère, qui leur est très salutaire après la nourriture animale de l'hiver; ils la mangent généralement sans préparation; dans quelques districts, sur le bord de la mer, on la trempe dans de l'huile de poisson, ce que l'on considère comme un véritable régal. Les Lapons hachent aussi les jeunes fleurs encore en boutons, les font cuire dans du lait de renne jusqu'à consistance de bouillie, et les suspendent enfermées dans un estomac de renne, afin de les faire sécher pour les besoins de l'hiver. Cette masse a pris alors un aspect analogue à celui du fromage, et les Lapons la considèrent comme un de leurs meilleurs mets. Les Groënlandais sont dans l'usage de conserver l'archangélique avec du lard de chien marin, souvent en putréfaction, et de l'enfermer dans une peau de cet animal. Mélangées avec du beurre, du lait ou du poisson séché, les racines servent aussi à l'alimentation. Coupées et desséchées en petits morceaux ou en lanières, elles servent comme préparation médicinale, après avoir été infusées dans l'eau-de-vie. Plus ou moins falsifiées par leur mélange avec des racines étrangères, elles sont exportées en assez grande quantité.

PASTINACA SATIRA. — DAUCUS CAROTA.

Le *panais* et la *carotte* surtout sont généralement cultivés et donnent de bons résultats, bien que, comme toujours, à mesure que l'on s'élève vers le Nord, les racines restent de plus en plus petites.

L'*anthriscus cerifolium*, vulgairement *cerfeuil*, réussit également partout.

AMPELIDÉES.

VITIS VINIFERA.

La vigne ne peut donner quelques produits que cultivée en espaliers, et même au-delà du 51°, ce mode de culture ne saurait suffire. Les espaliers doivent être alors garnis de planches et munis de fenêtres, et tout cela pour obtenir quelques grappes ne mûrissant à peu près que dans quelques années favorables. Dans les contrées méridionales, les souches peuvent impunément se passer d'abri pendant l'hiver; mais déjà, à Christiania, il ne serait pas prudent de les abandonner à l'air libre.

Le *Franckenthal rose* est la variété qui réussit encore le mieux.

LORANTHACÉES.

VISCUM ALBUM.

Le *gui* est une plante très rare en Norwège, et se rencontre principalement sur le tilleul à petites feuilles. Les paysans en placent souvent des branches sous les poutres de la toiture, dans l'espoir de garantir la maison de différents fléaux, et principalement de l'incendie. La plante jouit d'une grande réputation comme remède dans diverses maladies, particulièrement contre l'épilepsie. On met dans la main du malade un couteau dont le manche est fait de bois de gui. Dans d'autres cas, on met au patient un collier ou des bagues fabriquées avec le même bois.

Le gui sert encore à découvrir les trésors cachés; mais pour que ce bois précieux conserve toute sa vertu, il est indispensable qu'il soit abattu à coups de fusil ou tout au moins avec des pierres.

Le gui de chêne est reconnu comme préférable à tout autre.

RIBESIACÉES.

RIBES.

Les différentes variétés de *groseilles* à l'état sauvage donnent encore quelques fruits, mais petits et acides, surtout en remontant vers le Nord, et sont, en somme, de peu de ressource.

CRUCIFERES.

COCHLEARIA.

Parmi les *crucifères*, nous remarquons les diverses espèces de *cochlearia*, importées par les moines il y a des siècles. Ce genre de plantes jouissait, au XIIe siècle, d'une grande réputation. C'était un antidote souverain, permettant à la personne qui s'en était frotté les mains de saisir et retenir une vipère sans courir aucun danger. Les qualités anti-scorbutiques reconnues de cette crucifère la rendent précieuse à une population essentiellement adonnée à la navigation, et faisant usage d'une nourriture surtout animale.

Toutes les variétés sont cultivées jusqu'au 60° de latitude.

BRASSICA.

Les *brassica* et leurs nombreuses variétés comestibles et oléifères sont cultivées partout. Elles réussissent même dans les contrées les plus septentrionales et sont une ressource infiniment précieuse pour l'alimentation et le bien-être de toute la population. Il nous est impossible de

suivre l'auteur dans l'énumération de toutes les variétés et des soins spéciaux de culture à donner à chacune d'elles, et des résultats obtenus.

CUCURBITACÉES.

CUCUMIS MELO.

Le *cucumis melo* réussit, planté sur couche, même jusqu'à Throndjeim, 63°, et donne des fruits savoureux de 3 à 4 kilog.

Les jardiniers de Christiania obtiennent les premiers melons du 8 au 12 juin. Par de nombreuses expériences, faites par lui-même, l'auteur a constaté que les melons mûrissent plus tôt si, au lieu de laisser les tiges ramper sur le sol, on les fixe, à mesure de leur développement, à des bâtons attachés en croix et formant une espèce d'espalier, laissant le fruit suspendu jusqu'à ce que le poids, augmentant tous les jours, rende un support indispensable. La culture de ce fruit a fait, depuis quelques années, des progrès remarquables et est devenue, pour les jardiniers une branche de revenus assez importante.

Cultivés sur couche, le *concombre* et le *potiron* réussissent également jusqu'à une latitude fort élevée.

TILIACÉES.

TILIA PARVIFLORA.

Le *tilleul* à petites feuilles est la seule espèce de ce genre que l'on rencontre à l'état sauvage. Il ne dépasse guère le 61° de latitude septentrionale ; on cite quelques arbres d'une dimension remarquable, ayant 2 à 3 mètres de circonférence sur une hauteur de 11 à 12 mètres. Cette essence d'arbre paraît, en somme, peu répandue.

ACÉRINÉES.

ACER PLATANOIDES.

L'*érable*, faux platane, ne se trouve à l'état spontané que dans quelques contrées, au sud-ouest de la Norwège. Il ne quitte guère les plaines; ses dimensions sont à peu près celles du tilleul.

HIPPOCASTANÉES.

AESCULUS HIPPOCASTANUM.

Le *marronnier* ne se trouve pas à l'état sauvage; il a été planté et même semé dans diverses localités. Il prospère jusque vers le 63°. Cet arbre peut atteindre une hauteur de 15 mèt. sur une circonférence de 2m 50 à 3 mèt. Il réussit de préférence dans un terrain maigre. Lorsque le sol est trop fertile, les jeunes pousses sont exposées à souffrir de la gelée.

Les bois des trois arbres qui précèdent ne paraissent pas offrir à l'industrie et au commerce des ressources de quelque importance

EMPÉTRÉES.

EMPETRUM NIGRUM.

La *camarine noire* est très commune dans la Scandinavie. Les oiseaux se nourrissent des baies et les habitants les ramassent et les conservent, cuites avec du lait, comme provision d'hiver. A cette saison, les Lapons laissent geler cette préparation, et, quand ils veulent s'en servir, ils la pilent ou la broient avec une cuillère faite des intestins d'un renne. Pour obtenir un mets tout-à-fait délicat et à

leur goût, les Lapons habitant les côtes font cuire du foie de poisson jusqu'à consistance de bouillie, et, pendant la cuisson, y introduisent des baies fraîches de camarine. Dans quelques contrées, les habitants les récoltent à l'automne comme fruit de dessert, surtout après une première gelée, qui en adoucit l'âpreté. En hiver, on les mange avec des champignons. Mises dans un tonneau avec de l'eau, elles donnent par la fermentation une boisson fort employée encore aujourd'hui, analogue à celle qui, sous le nom de *piquette*, se préparait tout récemment et se prépare même encore dans nos campagnes.

JUGLANDÉES.

JUGLANS.

Le *noyer* se trouve fréquemment dans les provinces méridionales jusque vers le 63°. On peut, dans les années chaudes, récolter quelques fruits murs. Dans la ville de Droeback, 59°, se trouve un noyer semé il y a 60 ans, ayant une hauteur de 12 mètres et une circonférence de 2^m 05. Cet arbre a donné jusqu'à 2 hectolitres de noix. A l'automne de 1874, quand le docteur Schübeler le vit pour la première fois, il en portait au moins un hectolitre.

LINÉES.

LINUM USITATISSIMUM.

Le lin pourrait être cultivé à une latitude et à une altitude très élevées. Mais cette plante textile n'entre que pour une valeur insignifiante dans le produit des récoltes de la Norwège. Le prix élevé qu'avait atteint le coton pendant les dernières guerres d'Amérique avait amené, il est vrai, une grande augmentation passagère dans les produits;

mais, dès qu'après la conclusion de la paix les choses reprirent leur marche normale, cette culture a diminué tous les jours et devient, chaque année, moins rémunératrice. Quelques cultivateurs ensemencent encore quelques champs; mais il ne faut y voir que la propension naturelle à tout propriétaire de récolter sur son propre fonds tout ce dont il peut avoir besoin, et le désir de vivre de ses propres ressources.

POMACÉES.

PYRUS MALUS.

Le *pommier sauvage* ne paraît pas remonter au Nord au-delà du 63°. Là il a cependant encore d'assez fortes dimensions relatives (5 à 6 mètres de hauteur et jusqu'à 2 mètres de circonférence). Sur la pente des montagnes, il atteint une altitude de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les pommiers greffés cultivés vers le 65°, ne peuvent généralement donner que très peu de fruits mûrs. Dans une station plus méridionale, on obtient de bons résultats, même à une altitude de 4 à 500 mètres. L'auteur estime que le nombre des variétés de pommiers cultivés ne saurait être évalué à moins de 350, en tenant compte surtout des nombreuses espèces envoyées de toutes les contrées de l'Europe, qui ont plus ou moins prospéré, et donnent, pour beaucoup d'entre elles, des produits dont la finesse ne le cède en rien à celle des meilleures espèces de l'Europe centrale. Ils forment une collection certainement unique au monde, surtout à une semblable latitude. Notre savant docteur comprend bien qu'à l'étranger on puisse penser qu'il est à toute force possible d'obtenir en Norwège des fruits d'une certaine apparence; mais que, pour la grosseur, l'arôme et le goût, ces produits ne doivent jamais pouvoir entrer en compa-

raison avec les produits similaires de l'Europe centrale. Mais cette opinion, émise par un savant professeur de l'Université d'Oxford, excite les plus vives réclamations de notre auteur; aussi cherche-t-il, par de nombreuses citations, à apporter la preuve du contraire, et recommande-t-il de propager, par tous les moyens possibles, et notamment par des encouragements émanant de l'autorité supérieure, les plantations encore trop restreintes de nouveaux pommiers, en choisissant les variétés que l'expérience a démontré être les plus résistantes et les plus savoureuses.

La culture des pommiers était connue et pratiquée dès les XIe et XIIe siècles; mais ce n'est guère que vers le XVe qu'elle se répandit et se généralisa principalement et presque uniquement dans les jardins des couvents et dans les terres qui en dépendaient.

Le *poirier sauvage* n'existe pas en Norwège; mais, greffé, il est cultivé jusque vers le 63°. On en connaît 70 variétés. Comme pour les pommiers, on a le tort de ne pas s'attacher assez aux espèces pouvant réussir dans ces contrées. Sur la foi de beaux catalogues, on fait venir souvent des variétés peu recommandables ou peu appropriées au sol dans lequel on les transporte. Elles deviennent ainsi une déception et un découragement pour les importateurs. Il serait bien préférable de ne cultiver qu'une vingtaine d'espèces de pommiers et une dizaine de poiriers reconnus capables de donner de bons fruits. On obtiendrait par là de bien meilleurs résultats, une culture plus répandue, et, conséquemment, une plus grande somme de bien-être pour la population.

SORBUS AUCUPARIA.

Les *sorbiers* et leurs nombreuses variétés se rencontrent très fréquemment. Quelques-unes remontent jusque vers

le 70° de latitude ; mais là, suivant les règles générales de la végétation, les sujets ne se présentent qu'à l'état de simples buissons rabougris, s'élevant à peine à un mètre de hauteur. Même dans les provinces plus méridionales, ces arbres n'atteignent jamais un grand développement ni un âge très avancé.

Le *sorbier aucuparia* jouissait autrefois d'une grande réputation dans les croyances populaires, s'appliquant surtout aux arbres devenus parasites, sur d'autres espèces, ou sur le toit des habitations, et provenant des graines qui y avaient été apportées par les oiseaux. Un morceau du bois de ces arbres entre les mains d'un homme qui savait s'en servir avait des propriétés nombreuses et importantes : malheureusement, les hommes experts en cette matière sont très difficiles à rencontrer. Lorsque le beurre ne voulait pas prendre, un morceau de bois de sorbier mis dans la baratte était un remède infaillible. En Suède, on s'en servait pour découvrir des trésors ; mais le bois était préalablement l'objet de certaines pratiques spéciales, dont la recette est malheureusement perdue. Les jeunes gens prétendaient que les jeunes filles qui auraient sur elles un morceau de ce bois seraient dans l'impossibilité de leur résister.

En Islande, les croyances populaires attribuent au sorbier des propriétés analogues. Une chaloupe dans la construction de laquelle entre le plus petit morceau de ce bois sombrera fatalement. Un seul morceau cloué après une maison empêchera bêtes et gens de mettre leur progéniture au monde, et les meilleurs amis se brouilleront s'ils ont le malheur de s'asseoir devant un foyer où brûle de ce bois.

Dans la mythologie scandinave, le sorbier est consacré au dieu Thor. Ce dieu voulut un jour rendre visite à Geirröd, il devait traverser à gué le fleuve Vimor, qui lui

paraissait peu profond. Arrivé au milieu du fleuve, une crue subite, dont la fille de Geirröd était cause, faillit lui être fatale, et il ne dut son salut qu'à un sorbier planté sur la rive. Le dieu conserva toujours un bon souvenir du service que cet arbre venait de lui rendre.

ROSACÉES.

ROSA.

On ne trouve en Norwège que cinq espèces de *roses sauvages;* mais on obtient dans les jardins, avec les soins convenables, presque toutes les variétés que l'art du jardinier a su produire depuis quelques années.

RUBUS.

Parmi les *rubus*, nous citerons le *framboisier*, donnant, à l'état sauvage, des fruits mûrs dans le midi de la Norwège, même à une assez grande altitude au-dessus du niveau de la mer.

Il en est de même des *ronces sauvages;* mais leurs produits ne sont pas utilisés.

FRAGARIA.

Très commun dans toute la Scandinavie, le fraisier remonte jusqu'au 70° de latitude. Là, dans les bonnes années, les fruits mûrissent fin août. Dans le midi, on les obtient vers le commencement de juin. Beaucoup de variétés cultivées, et des meilleures, sont l'objet des soins des jardiniers, et forment une ressource précieuse et recherchée pour les desserts.

AMYGDALÉES.

AMANDIER.

Quelques amandiers plantés en plein vent, sur les côtes

méridionales, donnent de temps en temps quelques fruits mûrs ; mais généralement la fleur avorte. Un petit nombre d'arbres est cultivé en espalier, et les fruits mûrissent à moitié dans les étes les plus favorables.

PERSICA VULGARIS.

Il en est de même des *pêchers* en espalier et cultivés seulement sur le bord de la mer. Il est très rare de voir les fruits parvenir à une maturité relative. L'auteur ne cite que quelques spécimens faciles à compter.

PRUNUS ARMENICA.

L'*abricot* est plus souvent et plus facilement cultivé que la pêche. En espalier, les fruits mûrissent jusqu'au 69°. Le long des côtes méridionales, il n'est pas rare de trouver ces arbres couvrant une superficie de 4 à 5 mètres carrés, donnant tous les ans plusieurs centaines de fruits. Un sujet planté dans la petite ville de Holmestrand couvre une surface de 5m60 de large et 7 à 8 mètres de hauteur, et donne généralement tous les ans 3 à 4,000 fruits, dont la majeure partie mûrit en août.

PRUNUS DOMESTICA.

Le *prunier domestique* est assez généralement planté en plein vent, le long des côtes méridionales, jusqu'au 64°.

La *reine-claude* y mûrit même, mais en espalier seulement. Plusieurs variétés sont cultivées dans les environs de Christiania.

Quelques horticulteurs émérites peuvent s'étonner, à juste titre, que l'on puisse, à une altitude aussi élevée, obtenir encore des fruits mûrs ; mais il s'agit seulement de quelques localités dans une exposition exceptionnelle, et l'auteur reconnaît lui-même que si, dans l'acception

botanique du mot, le fruit est complètement développé et la graine mûre et capable de germer, les amateurs habitués à demander à un fruit mûr un goût sucré, aromatique et dépouillé de toute acidité, pourraient ne trouver que peu de prunes à leur goût parmi celles que l'on récolte en Norwège. Chacun sait, en effet, que plus on avance vers le Nord, plus les fruits conservent d'acidité.

PRUNUS CERASUS.

Dans les mêmes conditions, les *cerisiers* donnent généralement leur récolte et présentent quelques ressources pour les besoins de l'alimentation. Les arbres y atteignent même d'assez fortes dimensions.

LÉGUMINEUSES.

MEDICAGO SATIVA.

Parmi les *légumineuses,* votre rapporteur vous signalera la *luzerne cultivée.* Cette plante est peu répandue en Norwège. Enfouie sous la neige, elle passe facilement l'hiver ; mais les alternatives de froid et de dégel la font périr au printemps. En somme, on n'en obtient qu'un assez maigre produit.

TRIFOLIUM PRATENSE.

Le *trèfle des prés* et le *trèfle incarnat* sont cultivés depuis quelques années, et se trouvent même à l'état subspontané ; mais ces plantes ne paraissent être ni pouvoir être grandement utilisées. Comme dans nos contrées, on croit qu'une feuille de trèfle à 4 folioles porte bonheur, surtout quand on la trouve sans la chercher.

PISUM.

On cultive en assez notable quantité, dans la grande

culture, une espèce de *petits pois gris*. Les champs ensemencés avec cette légumineuse représentent environ 2 à 3 p. 0/0 de la totalité des champs consacrés à la culture. On sème aussi dans les jardins plusieurs variétés de *pois hâtifs* qui réussissent très bien.

ERVUM LENS.

La *lentille ordinaire* n'est cultivée ni dans les champs ni dans les jardins.

PHASEOLUS.

Les *haricots* enfin sont récoltés en nombreuses variétés dans beaucoup de jardins ; mais cette précieuse légumineuse, trop sensible aux gelées, ne saurait, dans un pays comme la Norwège, devenir une ressource pour la grande culture.

VICIA FABA.

On retire encore quelques produits de la *vicia faba* (vulgairement *faverolle*). Cette plante, pour arriver à maturité, a besoin d'une période moyenne de 105 jours. Sa culture ne dépasse pas la limite de celle du froment et donne environ 1/2 hectolitre de graine par hectare. Les produits servent à la nourriture de l'homme et à celle du bétail. On la trouve fréquemment dans les jardins ; là, elle remonte à une latitude beaucoup plus élevée.

Après un exposé si consciencieux et si complet de la végétation des plantes spontanées et cultivées de la Norwège, exposé que votre rapporteur n'a pu que parcourir succinctement, forcé d'omettre, dans un rapport déjà trop

étendu, des aperçus, des faits et des expériences du plus grand intérêt, notre savant auteur dresse un tableau de presque toutes les plantes énumérées par lui, indiquant pour chacune d'elles la limite extrême de latitude à laquelle elle a pu être rencontrée. Cette nomenclature d'au moins 1,200 plantes est, à elle seule, le résultat de recherches arides et difficiles, et a occasionné à l'auteur un travail de longues années.

Il résulte en outre d'une longue série d'observations quotidiennes, consignées par un médecin de district, le docteur Printz, dirigeant une des annexes que notre auteur a fondées, située vers le 60° de latitude, que la température moyenne de cette contrée, de 1866 à 1874, ne s'élève pas même à + 3 degrés, descendant en 1867 à + 1° 20.

La température la plus basse, constatée pendant ce laps de temps, étant de 35° 6 le 12 février 1871.

Pendant ces neuf années, le docteur Printz a noté pour toutes et chacune des plantes spontanées de la contrée qu'il habite les observations suivantes :

Date de :	première fleur plusieurs fleurs pleines fleurs dernières fleurs	Une moyenne générale de neuf années donne l'époque précise, pour chaque fleur, de ces diverses phases de la végétation.

Vous comprendrez la peine au moins matérielle que s'est imposée l'observateur, quand nous vous dirons que ce travail comprend au moins 2,000 plantes. Une foi vive et une ardeur peu commune ont pu seules lui faire mener à fin une entreprise de si longue haleine.

Après avoir analysé ainsi successivement toutes les parties de l'important travail que vous lui avez confié,

votre rapporteur pourrait se dispenser de vous le résumer en quelques mots. Vous avez déjà apprécié ce travail consciencieux. Aucune des plantes présentant quelque intérêt n'a été omise. Pour chacune d'elles, l'auteur a indiqué d'une manière plus ou moins sommaire son habitat, son altitude, sa longitude, le développement qu'elle peut atteindre suivant la culture et les localités, et surtout les ressources qu'elle peut présenter au point de vue de l'alimentation, de l'économie domestique ou de l'ornementation des jardins. Il y a joint toutes les légendes et les croyances populaires qui s'y rattachent.

Vous avez pu, Messieurs, pénétrer dans la vie intime de ces contrées désolées, presque privées de la lumière du soleil et de végétation pendant la majeure partie de l'année. Il nous semble que, comme nous, vous avez dû vous intéresser aux dures privations de la vie matérielle et intellectuelle d'une population reléguée dans des contrées si déhéritées et vivant d'une vie si pénible.

Cependant, Messieurs, au milieu des privations et des dures nécessités de l'existence, il est facile de penser et de se convaincre que, somme toute, la population des campagnes, née dans de semblables conditions, ne souffre pas autant que nous pourrions le croire, et que nous souffririons nous-mêmes si nous y étions brusquement transportés. Elle ne connaît pas, il est vrai, les jouissances et le bien-être des contrées méridionales ; mais la sagesse de la Providence, bonne mère pour tous ses enfants, a voulu que là, comme sur toute la surface de la terre, les jouissances et les satisfactions de la famille et d'un bien-être répondant à leurs aspirations, devinssent leur partage, comme sous toute autre latitude.

Depuis le commencement du siècle, le commerce intérieur et extérieur a fait des progrès énormes : les produits de la pêche et des forêts alimentent une exportation

d'au moins 100 millions de francs qui, transformés à l'étranger, reviennent rapportant les objets nécessaires à l'existence, et, pour quelques-uns l'aisance, tandis que la population rurale, sur une superficie arable trop restreinte et qu'elle cherche à agrandir, s'efforce de suffire à l'alimentation du pays. Vous apprécierez l'importance et la nécessité de ces efforts en songeant que, sur 31 millions d'hectares dont se compose la superficie du royaume, plus de 23 ne sont pas et ne seront jamais cultivables.

Les bois et les forêts couvrent environ 7 millions ; les prairies naturelles, 780,000, et les terres arables, 255,000 seulement.

L'intelligente et laborieuse population ne s'est pas découragée. En présence de cette stérilité, qui l'entoure presque entièrement, elle a travaillé et, comme toujours en pareil cas, le succès a répondu à ses efforts. Depuis le commencement du siècle, la population a doublé ; elle est aujourd'hui de 1,700,000 habitants. De grands efforts ont été heureusement tentés pour la fondation d'écoles destinées à propager l'instruction scientifique et littéraire et les meilleures méthodes de culture pour les champs et les jardins.

Les croyances superstitieuses dont nous avons parlé ont été combattues et beaucoup ont disparu ou n'ont plus cours que dans quelques localités reculées.

L'ouvrage qui nous occupe est certainement un de ceux qui sont appelés à concourir le plus efficacement à cet heureux résultat. Il est le fruit d'un travail, d'un grand travail, de soins et d'observations suivies pendant plus d'un quart de siècle. Nous ne pouvons que le recommander à tout votre intérêt et à votre sérieuse attention.

La tâche de votre rapporteur ne serait pas complète si, avant de finir, il ne réclamait votre bienveillante indulgence pour l'excuser de n'avoir pas su condenser ce rap-

port et s'être laissé entraîner par des citations qui toutes lui paraissaient intéressantes, et en présence desquelles il était sans cesse arrêté par l'embarras du choix.

En terminant, il vous prie si, comme il n'a que trop lieu de le craindre, ces détails vous ont paru trop longs, d'en attribuer la faute, non à l'auteur du savant ouvrage que nous venons d'analyser, mais bien entièrement à l'insuffisance de votre rapporteur.



ESSAI SUR LE TYPE

DE

LA MONNAIE

DE PROVINS.



Tous les amateurs de la numismatique féodale possèdent dans leurs cartons quelques-unes de ces monnaies qui, en raison de leur caractère tout particulier, n'ont point de classification bien déterminée, car, étant communes à deux pays, elles peuvent indifféremment trouver leur place dans des séries bien distinctes. Emises en vertu de certaines conventions monétaires conclues entre deux seigneurs dont les Etats voisins entretenaient des relations actives tant au point de vue politique que commercial, elles avaient cours dans les deux pays et facilitaient ainsi les transactions en supprimant le change si onéreux à cette époque (1).

(1) L'intéressant travail de M. Lenormand sur *les Unions monétaires et les Monnaies fédérales chez les Grecs*, publié dans *les Mélanges de numismatique*, t. II, p. 197, démontre que, dès la plus haute antiquité, entre cités voisines ayant des relations commer-

C'est dans les provinces du Nord et de l'Est de la France que les monnaies dites d'association se rencontrent le plus fréquemment. Leur mode de fabrication, d'un type uniforme, était parfaitement déterminé ; chaque partie contractante devait inscrire sur les produits le nom et le titre de son associé ; parfois celui de l'atelier dans lequel il était émis y était mentionné ; quelques-unes d'entre elles portaient la désignation *moneta sociorum*, et, presque toujours, quand le champ du droit était occupé par un écusson, celui-ci présentait les armes accolées des deux seigneurs associés.

Telle était, du moins au XIVe siècle, et à de rares exceptions près, l'usage suivi pour les monnaies frappées en commun ; mais il n'en avait pas toujours été ainsi dans les siècles précédents, et les produits des conventions monétaires du XIIe et du XIIIe siècle sont bien différents.

Quand, dans un même pays, dans une même localité, deux pouvoirs prétendaient au droit de frapper monnaie, tout d'abord il y avait lutte entre les deux partis ; puis, si l'un des deux ne pouvait réduire l'autre, alors intervenait un accord, en vertu duquel chacun d'eux participait au bénéfice de la fabrication. Cela durait jusqu'au jour où, l'équilibre entre ces deux pouvoirs venant à être rompu, le plus fort dépossédait le plus faible de tous ses droits, au mépris de toutes les garanties stipulées dans le contrat d'association et de tous les serments prononcés pour rendre éternel un accord que l'intérêt seul avait fait accepter de part et d'autre. C'est ce qui arriva au Puy, à Bonafos, à Dijon, à Narbonne,

ciales, un culte ou des intérêts communs, il existait des alliances monétaires, en vertu desquelles le numéraire frappé à un type déterminé, d'un poids, d'un titre et d'une valeur nominale convenus, devait avoir un cours légal, sans change ni agio, sur le marché de l'une et de l'autre, quel que fût l'atelier dont cette monnaie sortait.

à Souvigny et dans quantité d'autres lieux. A cette époque, l'établissement d'un atelier monétaire féodal avait généralement pour cause le désir de se créer une nouvelle source de revenus, bien plus que l'arrière-pensée de faire acte de souveraineté ; c'est ce que confirme l'étude de ces monnaies frappées en association, et qui, presque toutes, sont anonymes.

Pendant près d'un siècle, dans la province de Champagne, le monnayage en faveur présente, comme singularité, l'inscription dans les légendes de deux noms de villes. Quelques auteurs faisant autorité ont cru pouvoir les considérer comme des produits d'une convention monétaire destinée à faciliter les transactions si importantes qui, chaque année, s'opéraient à ces grands marchés du moyen âge connus du monde entier sous le nom de *Foires de Champagne*.

La monnaie de Provins, dont l'existence est signalée dès le XI[e] siècle, portait dans l'origine les noms réunis de PRVINS, PᴅRIVINS, PSVINS CATO = SENONIS, SENONS CIVI, et leurs dégénérescences RILDVNIS CATO = SEEIOMIS CIVI PIRPVIMIS CATO = SEEIOEMS, etc., etc. « C'est assurément, dit M. Bourquelot, le résultat de ces associations si fréquentes jadis entre les seigneurs pour la fabrication des monnaies(1).

On connaît les deniers MELDIS, MAIDIS, MEDIS, CIVITAO = TRECAS CIVI, classés par M. A. de Barthé-

(1) Rien de plus naturel, dit M. A. de Barthélemy, que de voir les comtes de Champagne, lorsqu'ils avaient un atelier à Provins, imiter les deniers de Sens. Jadis ces sortes d'imitations étaient multiples ; les types étaient de véritables trompe-l'œil ; les légendes, presque toujours en désordre, étaient disposées de façon à ce que l'agencement des lettres pût faire confondre la copie avec le prototype ; c'est ce que nous constatons à Provins.

lemy, au comte Eudes (1019-1037) qui, ayant possédé les comtés de Meaux et de Troyes, aurait émis des monnaies portant les noms des deux villes, concurremment à celles frappées par les évêques. M. Gariel a fait connaître un curieux denier trouvé à Amiens, révélant une forme bizarre dans l'inscription de la légende, laquelle, incomplète au droit, se trouve continuée au revers : + TΓICCAΠƱME— +DIՇՋ IƆIΛƆ-⊠Λ pour TRICCAS MELDIS CIVIT.

MM. Rollin et Feuardent ont fait connaître, dans leur catalogue de 1865, sous le N° 729 *bis*, la pièce suivante, qu'ils attribuent à Troyes et Provins :

TRECAS CIVIS. — Croix.

R = ATRIPR.....TR et PR en monogramme. Dans le champ, monogramme carolin dégénéré.

M. Salmon a publié un denier aux légendes TRECASSI CIVI = CRITPEIS CITAO, dans lequel il voulait retrouver le nom de MELDIS dégénéré, et que Poey d'Avant proposait de donner à Crespy, village situé à peu de distance de Troyes, sans tenir compte du mot CIVITAO, qui s'oppose, je crois à une telle attribution.

Quant à la pièce SENONES CIVITAS=AVTESIODRCI, citée par Combrouse, d'après un exemplaire qui aurait existé au Cabinet national ou au Musée monétaire, je ne puis croire à son existence. J'ai vu la collection du Cabinet, et me suis assuré que non-seulement cette pièce ne s'y trouvait point, mais encore qu'il n'était fait aucune mention de monnaie de Sens ni d'Auxerre dans l'inventaire des pièces cédées à la Bibliothèque par le Musée de l'Hôtel des Monnaies. C'est pourquoi je suis disposé à considérer le denier décrit par Combrouse comme le résultat d'une erreur de lecture, et à voir, dans le dessin qu'il en a publié, le produit d'une confusion de deux empreintes mal

accouplées. C'est également par suite d'une lecture mal faite que M. Salmon acceptait l'existence d'une monnaie RHEMIS CIVITAO = TRECASI CIVITAS. M. de Longpérier a rectifié cette erreur et reporté cette pièce à Meaux.

On ne doit pas être surpris de rencontrer sur une même pièce les noms réunis de Sens et de Provins, de Meaux et de Troyes. A cette époque, en effet, les relations très actives entre ces grands centres commerciaux avaient mis en faveur et imposé le cours de ces deniers à la croix auxerroise, dont le revers n'offrant point de légende entre les grénetis, occupés seulement par des croisettes, se retrouve à Auxerre, à Sens, à Tonnerre et à Troyes. Or, si ces villes émettaient des espèces à un type uniforme, ne peut-on admettre que, pour diminuer les frais de la fabrication, donner à leurs monnaies un cours plus étendu et faciliter les transactions, les comtes de Champagne firent alors inscrire sur leurs espèces les noms de villes soumises à leur pouvoir, et dans lesquelles ces monnaies devaient avoir cours?

Que le comte Eudes ait fait frapper, aux noms réunis de Meaux et de Troyes, cela se comprend; il était souverain dans ces deux villes; mais, quand le comté de Meaux arriva aux mains des évêques, ce que le puissant comte de Champagne avait été autorisé à faire ne fut plus permis à ses successeurs, et la monnaie meldoise, désormais émise par les évêques, acquit bientôt une grande faveur sur les foires de Champagne et de Brie.

Cet exercice du droit monétaire, dont les bénéfices constituaient une source de revenus importants pour les évêques de Meaux, fut souvent troublé par leurs puissants voisins. Henri Ier contrefit leurs espèces dans ses ateliers; mais, en 1165, il dut renoncer à cette coupable industrie, et accepter qu'à l'avenir la monnaie frappée par les évêques serait reçue sans aucun change dans la province

de Champagne, et sur le même pied que la monnaie des comtes.

Une telle concession, octroyée peut-être dans un moment de contrainte, portait un grand préjudice aux intérêts des comtes de Champagne ; aussi fournit-elle aux successeurs de Henri Ier un prétexte pour s'immiscer dans la fabrication de la monnaie meldoise, qu'ils avaient tout intérêt à supprimer pour la remplacer par la leur. Après un demi-siècle de luttes incessantes, où bien souvent les comtes de Champagne employèrent la violence, fut conclue en 1208, entre la comtesse Blanche et l'évêque Geoffroi, une convention monétaire réglant la part qui reviendrait à chacun d'eux dans la fabrication des espèces faites en commun. Dès lors la monnaie meldoise prit fin, et les provinois, fabriqués simultanément dans les ateliers de Meaux, de Troyes et de Provins, demeurèrent les seules espèces officielles ayant cours en Champagne et en Brie.

Si la monnaie provinoise fut frappée au XIIIe siècle dans ces trois ateliers, aucun document historique ne rapporte que pareil fait ait jamais pu avoir lieu à Reims, cité complètement indépendante du comté de Champagne. L'histoire ne parle point de convention monétaire passée à aucune époque entre les archevêques de Reims et les comtes de Champagne. Aussi est-ce avec empressement que j'ai fait l'acquisition du denier suivant, pour l'attribution duquel j'ai dû reprendre à nouveau l'étude des monnaies de la province de Champagne.



+ARCHRSHSCORVS

au lieu de :

+ARCHIEPISCOPVS

Dans le champ, entre deux barres accompagnées d'un besant :

HENR. ICVS, en deux lignes.

℟ = ✠ TEBAV COMES

Dans un grénetis intérieur, croix cantonnée d'un besant au 1er et au 4e, d'un oméga au 2e, et d'un alpha au 3e.

Argent bas. Poids : 1g 15.

A quel Henri, archevêque de Reims, doit-on attribuer cette pièce?

Dans mon *Essai sur la numismatique rémoise*, j'ai donné à Henri de France (1162-1175), les deniers à la légende HEN-RIC; puis à Henri de Dreux (1227-1240), ceux présentant HENR-ICVS; je suivais en cela la classification indiquée par M. de Longpérier, et adoptée depuis par Poey-d'Avant. Ce système présentant en effet toutes les garanties désirables, je croyais devoir attribuer notre pièce inédite à Henri II, sans me laisser arrêter par la présence de l'O qui, souvent inscrit sur les deniers de Guy (1202-1207), et d'Albéric (1207-1219), ne se remarque plus dans les légendes des monnaies de Guillaume II. Comme conséquence. le nom de TEBAV, inscrit au revers, aurait été celui de Thibaut IV, comte de Champagne, qui vécut de 1201 à 1253.

Mais ici se présentait une difficulté, car la classification adoptée aujourd'hui pour les deniers de Provins ne permet point de donner à Thibaut IV les monnaies TEBAV, dont les cantons de la croix offrent l'alpha, l'oméga et deux besants. Thibaut III ayant gouverné de 1197 à 1201 n'avait

pu être contemporain des archevêques Henri Ier (1162-1175), et Henri II (1227-1240) ; il me fallait donc accepter que Thibaut IV aurait continué le monnayage de son prédécesseur au moins jusqu'en 1227, époque de l'élection de Henri de Dreux au siège archiépiscopal de Reims, et, comme je n'étais point édifié à cet égard par les travaux de MM. Duchalais et de Barthélemy, je dus reprendre l'étude de la monnaie provinoise et chercher s'il ne serait point possible d'arriver à une classification moins indecise que celle admise aujourd'hui.

Je dresse ici, en regard l'un de l'autre, les deux systèmes dont je viens de parler, en indiquant, dans leur ordre d'inscription, les différents signes qui cantonnent la croix du revers :

M. de Barthélemy.		**M. Duchalais.**
O Ω A O	Thibault II, 1125-1152	A Ω O O
O Ω A O	Henri Ier, 1152-1180.	A Ω O O
O ☆ ◎ O	Henri II, 1180-1197	☆ O O O
O Ω A O	Thibault III, 1197-1201	A Ω O O
Ω ◡ ◡ A	Thibault IV, 1253-1270	A ◡ ◡ ◡
	Thibault V, 1201-1253, sans cantons.	

En acceptant cette classification, je me trouvais dans l'impossibilité de déterminer l'attribution de notre denier, que l'étude attentive de la forme des lettres de la légende, en tout semblable à celle des monnaies de Thibault IV, me permettait de reporter jusqu'au milieu du XIIIe siècle. En présence de cette difficulté, j'ai dû rechercher, dans les textes mentionnant la monnaie provinoise, si je ne retrouverais point quelques renseignements de nature à me permettre de résoudre ce problème.

L'histoire rapporte que, dans le cours de l'année 1224, Thibaut IV modifia sa monnaie, et l'on attribue à ce prince les espèces au nom de TEBAV présentant, au droit, trois tours au-dessus du peigne; puis, au revers, les croissants en remplacement des besants. Ici, point d'incertitude, les provinois aux trois tours crénelées appartiennent bien certainement à Thibault IV; mais, par le fait même de cette modification apportée à la monnaie en 1224, on doit conclure que ce prince, antérieurement à cette époque, n'avait point négligé d'user, à l'exemple de ses prédécesseurs, du droit de battre monnaie. Dès lors, il devient certain que de 1201 à 1224, il a dû émettre des espèces qui, frappées au type de celles de Thibaut III, et ne s'en distinguant par aucun signe particulier, ne sauraient lui être attribuées avec certitude.

Ce premier résultat obtenu, l'attribution de notre denier n'était point résolue. L'époque de sa fabrication ne pouvant être antérieure à 1227, année de l'avénement de l'archevêque Henri II, si la réforme monétaire établie par Thibaut IV, en 1224, avait définitivement remplacé les besants par les croissants, pourquoi sur cet exemplaire ceux-ci n'avaient-ils point été inscrits conformément à l'usage? Devais-je donc admettre qu'après avoir été établi par Thibaut IV, il n'avait point été observé? ou que cette modification, signalée par les monnaies connues à ce jour, n'avait point été générale? Ces questions demeurant pour moi sans réponse, et rien ne pouvant me faire supposer que cette pièce fût le résultat d'une convention monétaire conclue entre l'archevêque de Reims et le comte de Champagne, Thibaut IV; devais-je voir en elle le produit de l'industrie clandestine d'un faux-monnayeur?

Quoique notre denier soit en bas billon, son titre altéré n'était point, je crois, une preuve suffisante pour résoudre par cette explication la question numismatique que j'étu-

diais, et pour faire rejeter cette pièce de la série champenoise. Les mots faux-monnayage, fausse-monnaie ne peuvent être employés à la légère pour trancher les difficultés que présentent à l'étude certaines monnaies du moyen âge. Fabriquer en l'altérant la monnaie qui avait cours était, à cette époque, un crime puni des plus grands supplices. Tout individu convaincu du crime de faux-monnayage, suivant qu'il appartenait à tel ou tel pays, était condamné à être pendu, brûlé sur le bûcher ou jeté dans une chaudière d'huile bouillante. Quant aux seigneurs qui s'en rendaient coupables, ils n'étaient nullement inquiétés ; aucun châtiment ne les atteignait ; et ni les remontrances du souverain, ni les édits décriant leurs monnaies et interdisant le cours de leurs espèces, ni même les sentences d'excommunication portées contre eux, n'étaient des moyens suffisants pour réprimer leur coupable industrie. Ainsi, quand la monnaie légale se trouve contrefaite à un titre inférieur, les produits de cette fabrication sont de la fausse monnaie et les producteurs des faux-monnayeurs. Mais copier les espèces en faveur, imiter celles dont le cours était le plus étendu, constituaient, à cette époque surtout, une industrie qui s'exerçait au grand jour dans les ateliers seigneuriaux. Choisir un type en renom, le reproduire dans ce qu'il avait de plus particulier, de plus caractéristique, agencer les lettres de façon à présenter à l'œil peu exercé du vulgaire l'apparence de la légende véritable, tout cela était un jeu pour les monnayeurs du moyen âge. Aussi voyons-nous, dans le but d'augmenter leurs revenus, presque tous les possesseurs du droit de battre monnaie, princes, prélats et petits barons, imiter les espèces les plus en faveur, royales ou seigneuriales, françaises ou étrangères.

Dans la question présente, s'agirait-il d'une pièce appartenant à une catégorie spéciale, dont les spécimens fort

rares dans la série des monnaies baronales n'ont point, à ma connaissance, été considérés par les numismatistes comme le résultat d'un accident monétaire ou le produit d'un monnayage clandestin? Je veux parler des deniers portant d'un côté l'empreinte d'une monnaie, et, au revers, celle d'une autre complètement étrangère.

MM. Plantez et Jeannez ont fait connaître deux deniers qu'ils attribuent à Philippe II, seigneur de Vienne, l'une offrant PhILIPPVS REX, une croix, et, au revers, PTHOMARTIR, main bénisssante ; alliance du droit de la monnaie royale et du droit de la monnaie de Besançon ; l'autre, TVRONVS DVCIS, châtel tournois accouplé au revers des monnaies de Besançon. Telle est la particularité qui signale notre exemplaire.

Si les archevêques de Reims et les comtes de Champagne avaient fait frapper leurs espèces dans un atelier commun, on pourrait croire à une confusion des coins employés ; le garde de la monnaie aurait alors, sans y faire attention, livré à l'ouvrier monnayeur le coin du droit des deniers de l'archevêque Henri II, et celui du revers au nom de Thibaut IV. Or, une telle supposition est inadmissible ; de plus, les coins ayant servi à frapper notre denier présentent, dans leurs légendes, des variétés qui ne permettent point de s'arrêter à cette proposition.

Doit-on enfin considérer notre pièce comme le produit d'un faux monnayeur, peu circonspect dans l'exercice de sa coupable industrie, et qui, fabriquant simultanément des monnaies de Reims et de Provins, aurait fait confusion entre deux coins? C'est une supposition qui mérite d'être examinée.

Au point de vue de l'exécution de la gravure, notre denier n'est point inférieur aux deniers de Reims et de Provins ; les lettres sont correctes, et si, dans la légende du droit le mot *archiepiscopus* n'est point fidèlement

reproduit, doit-on, de ce fait, conclure à l'ignorance du graveur et accepter que ce dernier ne saurait avoir été frappé dans un atelier légalement établi? A cette époque, les légendes sont-elles donc toujours correctement inscrites? Ne les voit-on pas bien souvent rendues intentionnellement indéchiffrables lorsqu'il s'agissait de créer un trompe-l'œil? Quant au coin reproduisant le nom de Thibault, il est exactement conforme à celui des monnaies que l'on donne à Thibault III, et qui peuvent être reportées également à son successeur pour la période de 1201 à 1224.

Je ne puis, en la circonstance présente, affirmer que la pièce objet de cette étude soit une monnaie frappée par les archevêques ou les comtes de Champagne, pour circuler dans les possessions de ces deux grands feudataires; une telle proposition, pour être présentée, aurait besoin d'être appuyée sur des documents historiques, et je laisse aux numismatistes plus érudits que moi le soin de se faire une opinion sur la solution probable de cette énigme. Toutefois, les recherches auxquelles j'ai dû me livrer n'auront point, je l'espère, été sans résultat, si je puis, aujourd'hui, présenter un système de classification plus complet que celui proposé par mes devanciers.

La monnaie de Provins, si célèbre au moyen âge, méritait, à plus d'un titre, une étude attentive et sérieuse; son cours était si répandu dans tout le nord-est de la France, et sa réputation telle, que nous la voyons imitée en Italie, où les espèces à ce type furent en faveur jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Aussi ne suis-je point étonné que cette monnaie célèbre ait trouvé son historien.

Comme les remarquables travaux de M. P. Bourquelot ne sont point en la possession de tous les amateurs de monnaies seigneuriales, je vais, empruntant à cet érudit les documents accumulés dans son *Histoire de Provins* et

celle des *Foires de Champagne*, essayer de déterminer en quelques lignes les différentes phases qu'a parcourues la monnaie provinoise.

La plus ancienne mention qui en soit faite ne remonte point au-delà de la fin du XIe siècle, mais dans la seconde moitié du XIIe, on rencontre dans les actes une dénomination nouvelle, qui tendrait à faire supposer l'existence de deux espèces de provinois ; car, selon le travail auquel M. Bourquelot s'est livré dans le dépouillement des nombreux textes consultés par lui, la mention de provinois forts, *denarii fortis monetæ Pruviniensis, Provinensium fortium, provenisiens fors*, ou simplement *fortium* ou *fors*, apparaît dans le rapport de 15 p. 0/0 environ. Il ne s'agit point, selon mon opinion, d'une catégorie particulière dans la monnaie provinoise ; mais, par suite d'émissions faites successivement depuis un siècle et plus, cette monnaie ayant éprouvé des altérations résultant soit de la volonté des comtes qui en réglaient la fabrication, soit d'une circulation active qui en diminuait le poids, on doit comprendre comment, dans certains actes, il ait été stipulé que les paiements seraient effectués en provinois forts, c'est-à-dire en monnaies émises récemment au poids le plus élevé, pour empêcher le remboursement en deniers altérés par le frai. Le provinois fort ne serait donc point une monnaie spéciale, mais bien un état particulier de la monnaie, au point de vue de sa fabrication et de sa conservation.

M. Bourquelot a parfaitement établi le fait suivant : savoir que le provinois, du moins au XIIIe siècle, avait la valeur du tournois, et était accepté comme tel dans les transactions commerciales, redevances et règlements de comptes, puisque les sommes stipulées dans ces différents actes pouvaient être acquittées en l'une ou l'autre de ces monnaies. Dans le compte général des revenus du roi, en 1202, on trouve : « VI^{xx} *lib. Pruvinensium quæ valuerunt*

IIII^xx *et* XVII *lib. Parisiensium.* » Un acte de 1257 indique : XXV *lib. pruvinensium fortium vel turonensium.* » Un autre, de 1261 : « *60 sous tournois ou provinisiens.* » Enfin un document de l'année 1266 : « *Pro summâ duorum millium librarum legalis Turonensis monete seu provinensium fortium.* » Ainsi, jusqu'aux dernières années de l'existence légale du denier provinois, il a toujours été distingué non point deux provinois différents, mais bien deux catégories, selon que les contractants apportaient à la rédaction de leurs actes un soin plus attentif dans la stipulation de l'état de la monnaie dont ils voulaient assurer la rentrée, en paiement des sommes qui leur étaient dues.

C'est en 1224 que, Thibaut IV modifiant le type de sa monnaie, apparurent dans les actes les dénominations *provinois vieux, provinois nouveaux,* antérieurement inconnues. Alors furent désignés sous le nom de *vieux* « *proviniénses veteres,* » tous les deniers frappés avant 1224, par opposition aux provinois neufs « *provinienses novi,* » que venait d'émettre le comte de Champagne, et sur lesquels se remarquent, au droit, un châtel aux trois tours au-dessus du peigne, et au revers, les croissants dans les cantons de la croix. Dans une vente faite par Gaucher, seigneur de Commercy, en avril 1225, il est indiqué une somme de 2,500 livres, dont 600 de provinois de nouvelle monnaie, et 1,900 d'ancienne. En 1229, Raould, évêque de Verdun, reconnaît devoir à Juvenal Maretti, citoyen romain, 1,720 marcs de bons et loyaux esterlings, et, est-il dit : « On comptera au marc 13 sous 4 esterlings ou 50 sous de bons neufs et loyaux provinois : « *Vel L sol. VI den. bonorum novorum et legalium provinensium fortium*

** Soit 120 × 240 deniers = 97 × 300 deniers parisis ;

** Soit 288 deniers provinois = 291 deniers parisis.

Frnncie. » En 1232, un acte, cité par M. Bourquelot, indique : « *Trium millium librarum novorum et legalium pruvinensium fortium Francie.* »

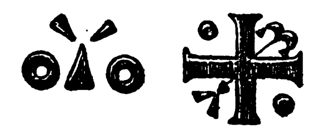
Peu après, l'ordonnance de 1262 interdisant l'emploi de la monnaie des barons dans l'étendue du domaine royal, et prescrivant la circulation de la monnaie du roi dans tout le royaume, concurremment avec celle des barons, porta une grave atteinte à la fabrication des provinois qui, dès 1269, cessèrent d'être employés.

Ainsi il demeure bien constaté que la dénomination de provinois neufs n'apparaissant pas avant l'année 1225, il faut reconnaître dans ceux-ci les deniers au type modifié par Thibaut IV, présentant le châtel aux trois tours au-dessus du peigne. Reste à établir la classification des provinois vieux, c'est-à-dire ceux émis avant l'année 1224.

On ne connaît point de monnaies que l'on puisse attribuer avec toute certitude aux comtes de Champagne qui précédèrent Thibault II (1125-1152); antérieurement à cette époque, le monnayage de Provins étant anonyme, les espèces sorties de cet atelier ne sauraient être facilement classées. Le plus ancien provinois dont l'attribution soit incontestable appartient à Thibaut II ; son type est la continuation de celui des monnaies SEEI : OEMIS CIVI = RILDVMIS CATO, légendes altérées des deniers SENONES CIVITS = PRYINS CATO au monogramme OΧΟ REX, dont la transformation sur la monnaie de Sens devait donner naissance au type du peigne. Sur la monnaie de Thibault, le mot OΧΟ ne disparaît point : il se modifie; le D cruciforme qui, sur quelques exemplaires, était devenu une croisette, est remplacé par la lettre T, initiale du nom de ce prince; puis, au revers,

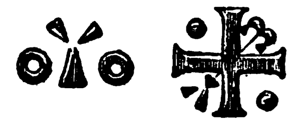
l'alpha et l'oméga cessent d'être suspendus aux branches de la croix, pour prendre une place différente dans les cantons.

THIBAUT II (1125-1152).



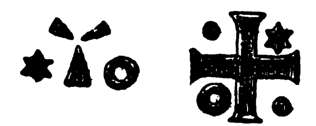
Ici, point d'incertitude, puisqu'une monnaie à ce type, servant de sceau, est suspendue à une charte de l'année 1138.

HENRI Ier (1152-1180).



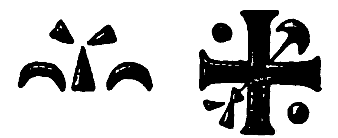
Le monnayage précédent se continue sans modification ; le nom seul du prince le fait distinguer. La lettre initiale T demeure au-dessus du peigne, et, en s'immobilisant, perd ainsi sa valeur réelle.

HENRI II (1180-1197).



Sous ce prince, un changement bien sensible s'introduit dans le provinois ; l'annelet qui accostait à gauche le T, devenu partie intégrante du type, disparaît pour faire place

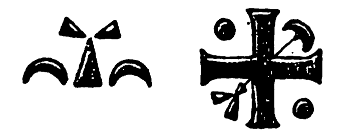
à une étoile ; puis, au revers, dans les cantons, l'alpha et l'oméga sont remplacés par une étoile et un annelet. On pourrait hésiter dans l'attribution des monnaies à ce type entre Henri Ier et Henri II, car elles prennent forcément place après les précédentes. Cependant, si on veut bien remarquer que, dans l'atelier de Troyes, Henri II fit substituer l'étoile à l'annelet, sous le monogramme de Thibaut, et dans les cantons de la croix du revers, afin de distinguer sa monnaie de celle de son prédécesseur, on conviendra que pareille explication peut être admise pour l'atelier de Provins (1).



En attribuant ce type à Henri II et non à Henri Ier, je m'appuie sur la forme de l'oméga différant complètement de celui , des monnaies de Thibaut II et de son successeur ; nous le retrouvons sur les espèces de Thibaut III et de Thibaut IV. De plus, l'apparition des croissants qui accostent le T, en remplacement de l'étoile et de l'annelet, me paraît devoir son origine à l'adoption faite de ce signe sur les monnaies de Troyes par Henri II.

(1) Duby a indiqué un denier d'Henri II, au revers duquel serait inscrit un W dans les deuxième et troisième cantons de la croix. Je ne crois point à l'existence de cette pièce : mais, par suite de la saillie du renflement produit dans le métal par le poinçon de l'alpha, entre les branches de la croix, quelques exemplaires présentent en effet l'apparence d'un W.

THIBAUT III (1197-1201).



Sous ce règne, qui fut de courte durée, le monnayage adopté par Henri II se continue sans changements dans le type, le nom seul du prince le caractérise. Inscrite dans la légende TEBAT ou TEBAV, car la dernière lettre peut également être interprétée T ou V, cette forme du nom de Thibaut ne fut point seulement employée de 1197 à 1201; elle dut se continuer pendant toute la durée de la minorité de Thibaut IV, à qui je crois devoir reporter la plus grande partie des espèces à ce type, classées jusqu'à ce jour exclusivement à Thibaut III. Pendant les quatre années du règne de ce prince, si actif qu'ait été le monnaye, il est évident que les émissions n'avaient pu produire la quantité de monnaies à ce type, que nous retrouvons dans les découvertes, et, comme conséquence, on doit admettre que, de 1201 à 1224, époque de la réformation de la monnaie provinoise, les espèces de Thibaut IV émises dans les ateliers de Troyes, de Meaux et de Provins durent être frappées conformes à celle de Thibaut III, ce qui empêche de les distinguer entre elles.

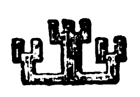
Une telle proposition n'est assurément point en contradiction avec l'histoire.

La naissance de Thibaut IV suivit de quelques jours la mort de son père; mais, comme suivant la coutume de Champagne, il ne pouvait régner avant sa majorité, c'est-à-dire avant l'âge de 21 ans accomplis, le gouvernement du comté fut confié à sa mère, Blanche de Navarre, qui régna de fait jusqu'en 1222. Pendant cette longue adminis-

tration, d'un pouvoir souvent contesté, Blanche se conduisit d'une façon habile et ferme, sachant à la fois se créer des alliés puissants, repousser les attaques de ses ennemis et augmenter les possessions du comté de Champagne. Or comme, à cette époque surtout, le droit de monnayage était une source de revenus considérables, on ne saurait accepter que la régente eût négligé de battre monnaie, alors que chaque jour elle se trouvait dans l'obligation de s'assurer l'alliance ou la neutralité de ses voisins, et de résister par les armes aux attaques qu'elle eut à soutenir durant toute la minorité de Thibaut IV.

Dès l'année 1208, pour mettre fin aux contestations interminables qui existaient au sujet de la monnaie entre les comtes de Champagne et l'évêque de Meaux, nous voyons Blanche de Navarre conclure avec l'évêque Geoffroi une association monétaire pour la fabrication des monnaies de Provins, de Troyes et de Meaux. Cette convention, renouvelée de trois en trois ans, subsistait encore en 1214, puisque l'évêque Guillaume de Nemours proposa à la régente de la continuer. Ainsi il dut alors être émis, dans ces mêmes ateliers, des espèces « *tali modo, scilicet quod ubicumque fuerit fabricatum, sive Trecis, sive Pruvini,* » selon les termes de la charte de 1208, c'est-à-dire conformes au type en usage. Peut-être l'examen attentif d'un grand nombre de monnaies attribuées à Thibaut III permettrait-il d'établir deux catégories bien distinctes, et autoriserait-il, soit par le poids, l'aloi, ou, quelque particularité autre, leur répartition raisonnée entre Thibaut III et son successeur.

THIBAUT IV (1201-1253).





Le monogramme odonique qui, sur les pièces précédentes, était demeuré au-dessus du peigne, en se signalant à chaque règne par différentes modifications, disparaît sur la monnaie de Thibaut IV, vers 1224, sans laisser aucun souvenir. Le T, mémoratif du nom de Thibaut II, conservé à sa place sur les deniers de ses successeurs, est à son tour remplacé par un châtel aux trois tours crénelées, image parlante du *castrum* de Provins, qui, dans les légendes monétaires, est inséparable du nom de cette ville.

A cette époque, les monogrammes, par suite de leur immobilisation, avaient obéi aux lois naturelles de la dégénérescence, et étaient arrivés à un état de reproduction si bizarrement rendu, qu'il faut avoir suivi avec attention la marche progressive de leur décadence pour reconnaître, à certains moments, les types primitifs auxquels ils devaient leur origine. Le type chartrain avec toutes ses ramifications était, au XIIIe siècle, tellement éloigné de la tête carlovingienne des monnaies de Tours, qui lui a donné naissance, que les plus érudits se sont mépris sur son origine. La clef des deniers angevins était le résultat de la transformation du monogramme de Foulques d'Anjou; la couronne fleurdelisée des espèces de Charles de Valois, comte du Maine, une conséquence de la dégénérescence de celui d'Herbert; la faucille des deniers de Nevers, une altération du mot *rex;* enfin, il semble qu'alors on ait voulu régulariser tous ces types bizarres, incompréhensibles, en leur donnant une forme déterminée présentant un sens, une image, un symbole. Si, malgré les modifications éprouvées, le monogramme de Thibaut II avait encore sa signification et sa raison d'être sur les espèces de Thibaut IV frappées dans l'atelier de Troyes, le monogramme odonique de la monnaie provinoise ne présentait aucun sens au XIIIe siècle, ne rappelait aucun

souvenir. Dès lors son remplacement par un type plus en rapport avec les idées de l'époque paraît tout naturel ; dans la lettre T qui surmonte le peigne, et dont la représentation si singulièrement rendue par les graveurs peut laisser indécis les plus habiles numismatistes, il semblerait que l'artiste chargé par Thibault IV de graver les coins de sa monnaie nouvelle, croyant dans cette lettre reconnaître une tour mal rendue par ses prédécesseurs, se soit cru obligé de la restaurer suivant le goût du jour en en faisant un donjon.

Si cette explication n'est point admise, quelle peut être l'origine du type adopté par Thibaut IV en 1224? Est-ce une imitation des armoiries de Provins, qui, sur les sceaux, sont représentées par une porte de ville flanquée de tours, ou bien l'indication du titre de *castrum* inséparable de son nom, tel qu'il apparaît dans la légende : *castri Pruvins?*

Le plus ancien sceau connu de Provins ne remonte point au-delà de l'année 1268; mais rien ne prouve qu'antérieurement à cette époque cette ville n'ait eu ses armoiries. La charte d'affranchissement de Provins, datée du mois de septembre 1230, ne fut peut-être qu'une confirmation des privilèges concédés précédemment par les comtes de Champagne, car déjà, en 1190, et même en 1153, Provins avait le titre de commune (1); dès lors, il ne serait point impossible que cette ville eût un sceau particulier à ces mêmes armoiries longtemps avant l'année 1268.

Ne pouvant trouver dans les monuments sigillographiques une preuve certaine de l'origine du château inscrit

(1) En 1190, Henri II fait jurer à sa mère et à son frère Thiébaut que jamais lui ni ses successeurs ne lèveront de taille sur la commune *du Château* et de *la Châtellenie*.

sur les espèces de Provins dès l'année 1224, les trois tours des monnaies de Navarre ne pouvant lui avoir donné naissance puisque Thibaut hérita de ce royaume en 1234, me serait-il permis de supposer qu'entraîné par son fol amour pour la mère de saint Louis, Thibaut aurait adopté sur sa monnaie nouvelle le châtel aux trois tours crénelées que l'on voit, au XIIIe siècle, se répandre partout comme un attribut nouveau dans les blasons, sur les tapisseries, les vitraux, les carreaux émaillés, les pommeaux de dagues, les ornements d'architecture et les monnaies de cette époque.

Sur les monnaies de Castille, sur les sceaux particuliers de la reine Blanche, on voit un château à trois tours crénelées, celle du milieu, surmontant la porte, plus élevée que les deux autres. Ce sont ces armoiries que Robert d'Artois, Charles d'Anjou et Alphonse, comte de Toulouse, ses fils, adoptèrent sur leurs sceaux, en les accolant aux armes de la maison de France.

Le châtel apparaît sur les monnaies d'Alphonse frappées à Toulouse et à Poitiers (1241-1271); sur celles de Philippe de France (1311-1316); je les retrouve également sur les deniers de Riom émis par Alphonse, car ce que Poey d'Avant désignait sous le nom d'aigrette à trois pointes n'est en réalité qu'un châtel à trois tours remplaçant la croisette. Si Robert d'Artois n'a point fait frapper de monnaies, les armes de Castille, qu'il avait prises du chef de sa mère, sont inscrites sur un denier de son fils Robert, seigneur de Mehun (1298-1315).

La faveur que ce type nouveau avait obtenue le fit bientôt adopter comme pièce principale dans les armoiries de plusieurs villes et utiliser comme accessoire dans quantité de blasons. Sur les monnaies, le châtel apparaît dans les cantons de la croix, au revers des espèces de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne (1213-1237); sur celles

de Jean le Roux (1237-1286) ; de Jean II (1285-1305) ; d'Arthur II (1305-1312), toutes frappées dans l'atelier de Guingamp, dont ce type est le différent monétaire, l'indice non équivoque de la qualification *castrum Guingamp*. C'est peut-être par la même raison que le châtel fut employé sur les monnaies anonymes de Châteaudun et sur celles de Raoul de Clermont (1259?) *castri duni*. Je le retrouve dans les cantons de la croix des espèces de Marguerite de Bomès, dame de Château-Meillant, *castrum militum* (1282-1323) ; sur celles de Marguerite de Déols, fille d'Ebbes de Déols, seigneur de Château-Meillant, frappées dans un lieu inconnu, *M. Cast.... D.* Arthur de Bretagne, vicomte de Limoges (1275-1301), cantonnait d'un châtel à trois tours la monnaie qu'il frappait dans cette ville, et les deniers de Jean III de Bretagne (1317-1328) présentent dans l'écusson un franc quartier chargé d'un châtel donjonné à trois pièces, car ce prince avait épousé Isabelle de Castille.

A ces exemples de l'emploi du châtel sur les monnaies de cette époque, je propose de joindre celui offert par un denier de Robert II, duc de Bourgogne (1272-1305), sur lequel je crois voir au droit et au revers, dans les signes différemment représentés et désignés par Poey d'Avant sous le nom de lambels, des petits châteaux.

J'ignore si ma proposition de reconnaître, dans la présence du châtel sur la monnaie nouvelle de Provins, une manifestation évidente de la folle passion de Thibaut pour la reine Blanche sera acceptée ; je l'abandonne pour ce qu'elle vaut, sans prétendre vouloir la soutenir envers et contre tous, et vais essayer de rechercher quelle peut être l'origine du signe héraldique désigné sous le nom de potence, qui figure dans les armoiries de Champagne dès la seconde moitié du XIII[e] siècle.

Cette question de la présence des potences dans les

armoiries de Champagne ayant été traitée par plusieurs savants, je n'ai garde de revenir sur ce sujet. M. d'Arbois de Jubainville reporte au règne d'Edmond d'Angleterre (1275-1284) l'apparition des potences, contrairement à l'opinion de MM. Douet d'Arcq et L. Courajod, qui croient pouvoir en constater l'existence sur un sceau d'Henri II (1180-1197). L'examen attentif que j'ai fait de ce sceau aux Archives nationales ne m'a point permis de reconnaître la présence des potences; mais, sur un contre-sceau de cette même collection N° 436, attribuée à Louis, fils de Guillaume, comte de Sancerre (1230), j'ai pu remarquer un écu à la bande accompagnée de deux cotices potencées et contre-potencées, ce qui détruirait la proposition faite par M. d'Arbois de Jubainville de reporter à la période 1275-1284 l'apparition des potences dans les armoiries de Champagne, puisque le comte de Sancerre les avait employées dès l'année 1230.

Dans son ouvrage sur les monnaies seigneuriales, Duby a donné la description d'une curieuse monnaie de Louis de Sancerre, comte de Mehun, qui n'a point été retrouvée, sur laquelle figure un écusson aux bandes coticées, surmonté de trois tours crénelées ou râteaux. Il n'y a point ici lieu de croire à une erreur de la part de Duby, et la numismatique fournit ainsi une preuve à l'appui de la proposition que je crois pouvoir émettre de retrouver l'origine des potences héraldiques dans la transformation du châtel de la monnaie provinoise. Cette modification ne présente rien d'extraordinaire, car, sur les espèces de Jean I[er], évêque de Saint-Paul-les-trois-Châteaux (1349-1361), les armoiries, armes parlantes indiquant trois châteaux, sont représentées par trois T offrant l'image de trois potences; sur le denier de Robert II, duc de Bourgogne, dont j'ai parlé plus haut, les châtels accostant l'annille et cantonnant la croix du revers sont ainsi repré-

sentés : ⊥⊥ ⊥⊥, signes dans lesquels M. de Barthélemy n'hésite point à reconnaître des châteaux (1).

Si mon explication n'était point admise, et que la transformation d'un châtel en potence parût inacceptable, malgré les preuves à l'appui fournies par les msnnaies, je proposerais de recourir encore à la numismatique pour rechercher le prototype de ce signe héraldique.

Sur la monnaie de Troyes apparaît dans le champ le monogramme de Thibaut II, lequel présente une croix chargée à ses extrémités des lettres T. E. B. O. Par suite de la transformation de l'O, soit en croissant, soit en étoile, cette croix, sous Henri Ier et Henri II, devient un véritable T (2), initiale du nom du prince, et, si dans l'origine elle est peu sensible sous l'addition dos lettres T. E. B. dont ses branches sont chargées, en se dégageant peu à peu des lettres qui l'embarrassaient, elle offre sur les monnaies de Thibaut IV un T parfait, dont la forme rappelle celle des potences, pièces héraldiques qui apparaissent peu après dans les armoiries de Champagne.



L. MAXE WERLY.

1) *Essai sur les monnaies de Bourgogne*, Pl. II, N° 10.

(2) Sur la tombe de Claude le Choiselat, femme de Jean Jubrian, marchand bourgeois à Châlons, morte en 1598, se retrouve dans les armoiries un ⊤ accosté de deux étoiles. (Communication de M. A. de Barthélemy.

LE CIMETIÈRE

FRANCO-MÉROVINGIEN

DE HANCOURT (MARNE).



A l'extrémité nord-est du territoire de Margerie-Hancourt, village situé sur les limites des départements de la Marne et de l'Aube, et au sud-est du hameau de Hancourt, il existe une élévation de terrain due certainenement à la configuration du sol, mais dont la forme naturelle a été modifiée par le travail de l'homme.

Ce tumulus porte le nom de *Tumois*, dérivé de tumulus, tombelle, tomme, tommelle, et là, comme souvent ailleurs, la légende, à défaut de l'histoire, a tenté d'expliquer l'origine de cet antique monument.

En effet, l'habitant du pays, interrogé à cet égard, racontera que dans ce lieu un guerrier fameux, pressé par un ennemi dans un combat acharné, et sommé de se rendre, lui répondit : « Tue-moi », et succomba. Ce tumulus serait le tombeau de ce héros.

Qu'on ne croie point que cette étymologie fantaisiste,

qui provoque le sourire, ait pris naissance et ait cours seulement dans l'imagination des populations environnantes ; elle a presque reçu la consécration de la chronique et de l'histoire. En effet, Courtalon raconte cette naïve légende, dans sa topographie du diocèse de Troyes.

Le tumois est situé à l'extrémité nord-est d'un long mamelon de terrain qui domine le petit village de Hancourt ; il n'est séparé de ce mamelon que par un col ou dépression de peu d'étendue.

La carte du dépôt de la guerre donne à ce point 135 mèt. d'élévation au-dessus du niveau de la mer.

Le tumois est orienté du sud-ouest au nord-est. Mesuré au pas, il donne environ 145 mètres de longueur sur 35 mètres de largeur à sa base, au point où elle est le plus étendue, et 12 mètres environ dans sa plus grande hauteur. Sa forme est celle d'un gigantesque cétacé échoué à l'extrémité du mamelon qui le précède.

Le tumois représente en plan une ellipse irrégulière, très allongée et rétrécie inégalement à ses deux extrémités.

De son point culminant, on domine un immense horizon embrassant une partie des départements de la Marne, de la Haute-Marne et de l'Aube.

L'observateur voit en effet s'étendre à ses pieds, dans la direction du nord, la vallée de la Marne et les forêts du Perthois ; à l'est, bleuissent les coteaux de la Haute-Marne ; au sud, ceux de l'Aube ; à l'ouest et au sud-Ouest, les terrains largement mamelonnés de la Haute-Champagne.

Sur son flanc sud-est, le tumois a été entamé par une route créée vers 1830, et qui le sillonne dans la plus grande partie de sa longueur. On a trouvé, en la pratiquant, un vase en terre noirâtre disparu depuis lors.

Nous abordâmes pour la première fois ce tumulus en

septembre 1872; nous rencontrâmes, à son point le plus élevé et à la surface du sol, des débris de vase en terre noire et grossière, à peine cuite au feu extérieur, et semblables à ceux qu'on rencontre dans les gisements gaulois primitifs.

Nous fîmes alors pratiquer sur le sommet du tumulus, par M. Pierre Maillard, cultivateur à Hancourt, des sondages à une profondeur de 1 mèt. 50 à 2 mèt., et nous constatâmes que sur cette partie le tumois est formé de terre empruntée au sol voisin et mélangée, pour les deux tiers au moins, de craie désagrégée.

Nous fîmes fouiller également le côté nord-ouest, où la végétation herbacée était beaucoup plus active; nous ne rencontrâmes plus de crayon ni d'argile, mais un banc de marne très compacte et d'une puissance de plusieurs mètres.

Sur la pente sud-est, nous trouvâmes la même composition de terrain qu'au sommet.

Nous fouillâmes le talus pratiqué dans le tumulus pour donner passage à la route qui le traverse, et nous rencontrâmes, à une profondeur variant de 20 à 60 centimètres, plusieurs squelettes de forte stature, offrant le type dolichocéphale assez accusé. Ces ossements, bien que conservés dans leur position anatomique, étaient profondément altérés par l'humidité de ce sol, composé, comme nous l'avons dit, de crayon et de terre argileuse. La nature de ce terrain permet à l'eau de pluie d'y pénétrer profondément et à l'humidité d'y résister aux plus grandes sécheresses.

Ces sépultures étaient orientées sud-ouest, nord-est; le squelette regardant le sud-ouest. Elles étaient placées sans ordre apparent, très rapprochées l'une de l'autre.

Malgré nos recherches, nous ne trouvâmes aucun objet en métal, aucun vase entier ou fragmenté.

Nous reprîmes nos fouilles en septembre 1874, secondé encore cette fois par M. Pierre Maillard ; nous fûmes un peu plus heureux, car, après une demi-heure de recherches, nous découvrîmes presque au même point, toujours sur le flanc sud-est, et à une profondeur de 35 centimètres, dans le talus qui borde la route, un squelette ayant entre les jambes un petit vase en terre noire, et des fragments de cette arme favorite des Francs, appelée *scramasaxe*.

Ce petit vase, qui mesure 12 centimètres de hauteur sur 6 de largeur à l'orifice, est à renflement sous-central et à base peu développée. Son large col est peu évasé et marqué à sa naissance par deux cordons en relief qui se touchent, tandis qu'un cordon de même forme entoure, à son sommet, la panse du vase. Il était brisé en plusieurs morceaux.

Nous n'avons pu également recueillir qu'une partie du scramasaxe, tellement oxydé que la rouille en était boursoufflée et formait de véritables strates.

Cette découverte, peu importante quant aux objets recueillis, avait cependant pour nous un grand intérêt, puisqu'elle nous révélait dans les flancs du tumois l'existence d'un cimetière franco-mérovingien ignoré jusqu'alors.

En 1876, nous consignâmes cette découverte dans un mémoire envoyé au Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, dont il nous fut accusé réception par une lettre ministérielle du 5 Décembre 1876.

Au mois de janvier 1877, M. Pierre Maillard, qui, depuis notre dernière recherche de 1874, avait souvent interrogé le tumulus par des fouilles faites sur différents points de sa surface, découvrit dans la partie centrale un grand nombre de squelettes rangés sur deux lignes parallèles coupées sur deux points par des fosses transversales.

Six des inhumations placées dans la partie médiane de cette double ligne donnèrent quatre épées courtes ou scramasaxes de dimensions différentes, fortement rouillées, deux vases entiers et deux plaques en bronze.

D'autres inhumations étaient encore placées parallèlement à cette double ligne. Dans l'une d'elles, située en face de la partie médiane, la tête du squelette était placée entre les jambes.

On ne doit point inférer, selon nous, de cette circonstance et nécessairement une décapitation antérieure à l'inhumation. La tombe a pu être violée à une époque où la plupart des antiques cimetières furent l'objet de spoliations, dont le but n'était rien moins que scientifique.

En 1878, M. Pierre Maillard découvrit encore d'autres sépultures qui lui donnèrent des scramasaxes, des vases, des boucles de ceinturon, des grains de collier, une bague en bronze, dont le chaton, formé par un aplatissement de l'anneau, offre un de ces monogrammes déjà rencontrés dans les cimetières mérovingiens, et que l'érudition archéologique moderne n'a pu encore interpréter. (*Pl. 11, fig. 26.*)

M. Maillard découvrit aussi un cercueil en pierre dont le couvercle était brisé, et ne renfermait qu'un squelette sans armes, ni vases, ni bijoux. Ce cercueil monolithe est en pierre de taille et d'une forme élégante dans sa simplicité. Il est beaucoup plus étroit aux pieds qu'à la tête.

En voici les dimensions :

Longueur....	du dehors au dehors, $1^m 97^c$;
	du dedans au dedans, $1^m 87$.
Profondeur...	au dedans, $0^m 22^c$;
	au dehors, $0^m 32$.
Largeur aux	au dedans, $0^m 16^c$;
pieds......	au dehors, $0^m 24$.

Largeur à la tête....... { au dedans, $0^m 45^c$; au dehors, $0^m 57$.

Les découvertes faites par M. Maillard au Tumois amenèrent d'autres personnes de Hancourt à explorer aussi le tumulus. M. Blin y fut particulièrement heureux : il y découvrit des scramasaxes, des couteaux plus petits et de plusieurs dimensions, des vases en terre et en verre, des fibules, des pièces de monnaie, des boucles de ceinturon, des grains de collier, un style.

M. Collet y exhuma deux vases, trois fragments de boucle de ceinturon et deux bracelets en bronze à godrons arrondis et demi-sphériques.

MM. Jacquier père et fils y trouvèrent, le premier, une pièce de monnaie, le second une fibule. D'autres découvertes ont pu être faites par des personnes qui ont fouillé le tumulus; mais nous ne pensons pas que ces objets, s'il en existe, aient une grande importance, et que leur examen apporte de nouveaux éléments à l'étude du mobilier funéraire de ce gisement.

Ce cimetière est situé dans les conditions topographiques du plus grand nombre des gisements de cette époque, placés presque toujours sur la pente des ondulations de terrain, sur le flanc des collines ou à l'extrémité d'un coteau élevé, d'un promontoire dominant le plus souvent un vaste horizon. Ainsi que nous l'avons constaté en commençant cette étude, le cimetière de Hancourt est posé à l'extrémité d'un coteau élevé, dont la vue s'étend au loin.

Le cimetière de la même époque, que nous avons exploré à Pareuil, à deux lieues Est de Dormans (Marne), est situé dans les mêmes conditions, c'est-à-dire à l'extrémité d'un coteau qui forme promontoire et domine de pittoresques vallées.

C'est ce qu'a constaté également M. Edouard Fleury

dans sa publication intitulée : *Antiquités et monuments du département de l'Aisne,* lorsqu'il écrit :

« Les inhumations en rase campagne sont des plus rares, les Mérovingiens ayant toujours systématiquement recherché, même dans les plaines, un ressaut, un accident de terrain, un monticule, si peu élevé qu'il fût. »

A Hancourt, la plupart des inhumés ont été simplement placés dans le sol revêtus de leurs vêtements, un certain nombre ayant autour d'eux leurs armes, ornés de leurs bijoux et ayant aux pieds ou entre les jambes un vase funéraire.

Ce dernier rite, usité depuis les âges de la pierre jusqu'aux XIIIe et XIVe siècles de notre ère, est encore observé en France dans quelques localités. Ce n'est pas, d'ailleurs, la seule coutume funéraire continuée de l'antiquité païenne. A Marson (Marne), il est encore d'usage de mettre une pièce de monnaie dans la main du défunt. Il existe, selon nous, un rapprochement entre cette pratique et celle usitée dans l'antiquité de placer dans la bouche du mort la monnaie destinée à payer au sombre nautonier l'entrée des enfers.

Quelques morts avaient été inhumés dans des cercueils en bois, ainsi que l'attestent des clous trouvés dans quelques sépultures, comme dans les cimetières mérovingiens de Vervins, de Vesly (Aisne).

Nous avons dit plus haut, en le décrivant, qu'un seul cercueil de pierre avait été rencontré.

Il indique, ainsi que les clous provenant de cercueils en bois, que le cimetière de Hancourt est le champ de repos d'une population sédentaire et non un lieu d'inhumations faites après un combat.

Les vases découverts à Hancourt sont au nombre de 30 environ, et offrent les types les plus ordinaires de la

poterie mérovingienne. Ils sont en terre noire, grise ou d'un jaune approchant du rose, la plupart à large col, ornés de cordons en relief, et reproduisant le type que nous avons décrit plus haut.

Ils se divisent par leurs formes en deux groupes : ceux de forme élevée, au large col peu évasé, tandis que d'autres ressemblent à des soucoupes ou à des bols, et sont plus larges que hauts. *(Pl. 1re, Nos 4 et 5.)*

Parmi les premiers, les plus grands ont de hauteur 11 centimètres sur 8 et 9 de largeur à l'orifice. Le plus grand, de forme évasée, ne mesure que 14 centimètres d'ouverture sur 8 de hauteur. Quelques-uns sont ornés de deux rangs de chevrons se touchant et aux lignes pressées; d'autres, de deux cercles composés de petites dépressions de forme carrée, obtenues avec la roulette. D'autres enfin offrent en haut de la panse six cordons en relief se touchant.

Il n'a point été trouvé de vases à anse.

On a rencontré deux vases en verre. L'un d'eux a été brisé dans la fouille; l'autre figure dans notre collection. *(Pl. 11, N°* 6.) Il est apode, d'un verre bleuâtre, en forme de calice allongé, avec longues dépressions sur ses flancs.

Les vases en verre sont rares dans les cimetières franco-mérovingiens.

Les armes consistent en longs couteaux appelés scramasaxes, en couteaux plus petits portés en trousse à la ceinture, en haches nommées francisques, une lance et deux pointes de flèches. On n'a point, à Hancourt, découvert d'épées, d'angons, ni de débris de boucliers.

Les scramasaxes y étaient relativement nombreux, ce qui indique une population mâle et guerrière. On y a trouvé très peu de sépultures de femmes.

Les bijoux y sont rares, les armes plus abondantes.

Dans son savant travail intitulé : *Les premiers habitants de l'Europe,* M. d'Arbois de Jubainville s'exprime ainsi :

« L'introduction du fer en Europe est postérieure à la séparation des races européennes qui, à l'époque si ancienne dont nous nous occupons, ne formaient encore qu'un seul peuple. Aussi l'usage des instruments de pierre n'avait-il pas encore disparu. Ce sont les Européens qui, de la racine *sak*, couper, ont tiré le dérivé *saxa,* qui signifiait à la fois *pierre* et *couteau,* et qui, plus tard, conserva le premier sens seulement en latin, et le second seulement dans les langues germaniques. Nous pouvons signaler trois nouveaux noms d'outils : *agsid,* la hache, *marta,* le marteau, *skalma,* le couteau. »

De *skalmasak*, on a fait scramasaxe.

Geoffroy de Viterbe, Gotfridus Viterbiensis, *part. 15, p. 363,* dit :

« *Ipse brevis gladius apud illos saxa vocatur.*

» *Unde sibi saxo nomen peperisse notatur.* »

L'Hercule Saxanus, divinité à laquelle étaient dédiés plusieurs autels votifs trouvés en France, en Italie, en Allemagne, n'est autre que l'hercule armé de l'épée.

Dans le *Glossarium germanicum medii ævi*, de Schertz, on lit : « *Sax, goth, gladius brevior altero tantum latere in aciem deductus;* » c'est-à-dire une épée courte à un seul tranchant.

La longueur des scramasaxes de Hancourt varie de 38 à 52 centimètres, sur une largeur de 4 à 5 centimètres. La plupart portent sur la soie les traces du bois qui en formait le manche. *(Pl. 1re, N° 7.)*

Les couteaux plus petits sont communs dans les cimetières franco-mérovingiens. Ils mesurent de 6 à 20 centimètres de longueur. Ce sont aussi les dimensions extrêmes de ceux découverts à Hancourt. Leur forme est assez

variable, quelques-uns étaient munis d'un manche en bois Ils se portaient d'habitude dans une trousse pendue à la ceinture.

Le scramasaxe avait un rôle important dans la vie du guerrier franco-mérovingien, dans ces temps où, ainsi que l'attestent les chroniqueurs contemporains, la violence et le meurtre assombrissent chaque jour l'histoire de cette rude époque.

Aussi la chronique de Grégoire de Tours, *Historia Francorum,* relate de nombreux épisodes au milieu desquels cette arme terrible laisse sa trace sanglante.

Lorsque Pretextat succombe, en 586, dans la cathédrale d'Orléans, sous les coups des sicaires de Frédégonde, Grégoire de Tours écrit :

« *Cum validis cultris, quos vulgò scramasaxas vocant, injectis veneno utròque latera ei feriunt.* Ils lui percent le flanc de part en part avec de grands couteaux appelés scramasaxes, lesquels sont empoisonnés. » *Historia Francorum,* livre VI, chap. 46.)

Lorsque Frédégonde se dispose à faire égorger Sigebert, roi d'Austrasie, Grégoire de Tours s'exprime ainsi :

« *Fredegundis duos cultros ferreos fieri præcepit, quos etiam caraxari profundiùs et veneno injici jusserat, scilicet si mortalis adsultus vitales non dissolverat fibras, vel ipsa infectio vitam velotiùs extorqueret.* Frédégonde fit fabriquer deux couteaux en fer et donna l'ordre d'y pratiquer de profondes rainures et de les remplir de poison, afin que si les blessures n'étaient point sûrement mortelles l'absorption du poison causât plus vite la mort. »

Nous avons reconnu l'existence de ces rainures longitudinales sur deux des scramasaxes trouvés à Hancourt. Elles existent peut-être sur quelques autres; mais la rouille épaisse qui les recouvre en altère l'aspect primitif, et ne nous a pas permis de les constater.

Ces rainures ont été reconnues sur des scramasaxes découverts dans plusieurs gisements de cette époque. Doit-on en conclure que les armes portant ces dépressions longitudinales étaient toutes empoisonnées? Nous ne le pensons pas ; mais nous croyons que certains dilettantes du crime ont eu souvent recours à ce moyen pour tuer plus sûrement et plus vite.

Le cimetière de Hancourt n'a donné que deux haches toutes deux de forme différente. L'une, dont le tranchant est acéré et la douille robuste est élégamment recourbée ; l'autre est plus petite et droite. (*Pl. II, Nos 23 et 24.*)

La seule lance trouvée est de forme très allongée et possède une douille assez longue. (*Pl. 1re, No 7 bis.*)

Les types des lances rencontrées dans les cimetières franco-mérovingiens sont très-variables. Tantôt elles sont larges et courtes, tantôt étroites et de forme allongée. On en connaît de longues, lourdes et massives, portant à la base de la douille deux crochets ou deux pointes horizontales.

Nous possédons dans notre collection une arme de ce dernier genre trouvée sur le territoire de Bignicourt-sur-Saulx.

La lance mérovingienne est-elle bien l'arme qu'on appelle *framée*. On a parfois confondu la framée et la francisque ; on pensait alors que ces deux dénominations s'appliquaient à la même arme, la hache, une des armes nationales des Franco-mérovingiens.

Plus récemment, la hache a conservé le nom de francisque, et on appelle framée la lance.

Bien que cette distinction soit aujourd'hui généralement admise, il nous semble que les textes consultés, et notamment Grégoire de Tours, laissent penser que la framée n'était point une lance.

Au chapitre 46, livre 7, de l'*Histoire des Francs*, nous lisons :

« *Christophorus*...................................... *cum duobus pueris saxonibus viam terebat. Pueri vero diù dominium exosum habebant et plerumque fugerant illum, eò quod crebriùs gravissimè verberarentur.*

» *Cum venissent in quamdam sylvam præcedente domino, puer unus, jaculatâ valide lanceâ, dominum suum transfixit; quo ruente alius cum frameâ caput ejus dilaceravit, et sic ab utroque in frusta decisus, exinanimis est relictus.* »

« Christophore........ .... faisait route avec deux domestiques saxons. Ces derniers haïssaient leur maître depuis longtemps et s'étaient souvent enfuis de chez lui parce qu'il les rouait de coups.

« Ils traversaient une forêt et le maître marchait en avant, lorsqu'un de ses serviteurs lui jeta sa lance et le transperça. Lorsqu'il fut à terre, l'autre lui coupa la tête avec sa framée, et, l'ayant ainsi tous deux mis en pièces, ils le laissèrent sans vie. »

Dans cet épisode, nous voyons un des assassins se servir d'une lance comme arme de jet, et l'autre couper avec sa framée la tête de la victime. On ne décapite point avec une lance. Il y a donc lieu de penser qu'ici framée signifie hache ou large épée. D'ailleurs, dans une citation ultérieure, nous verrons Grégoire de Tours indiquer que les mots *gladius* et *framea* représentent la même arme.

Au chapitre 2 du livre des *Miracles des Martyrs,* nous lisons :

« *Illi eductam vibranti dextrâ frameam diviso capite in tres, ut ita dicam, partes, gloriosus dividitur martyr.* »

Ce n'est point avec une lance qu'on peut diviser en

trois morceaux la robuste ossature d'un crâne, *vibranti dextrâ*. Cette dernière image montre l'action de frapper avec une hache ou avec une épée.

Au livre 3 de l'*Histoire des Francs,* Grégoire de Tours raconte l'épisode suivant :

« *Dormientibus autem cunctis vocavit Leo Attalum, stratisque equitibus, interrogat si haberet gladium. Respondit :* « *Non est mihi nisi tantum lancea parvula.* » *At ille ingressus mansionem Domini sui, adprehendit scutum ejus ac frameam.....*

» *Et inter obscura noctis ingressi silvam latuerunt; tertia enim nox advenerat quod nullum cibum gustantes iter terebant. Tunc nutu Dei repertâ arbore plenâ pomis quam vulgò prunum vocant, comedunt et parumper sustentati ingressi sunt iter Campaniæ.*

« *Quibus pergentibus audiunt pedibulum equitum currentium, dixeruntque : prosternamur terra ne appareamus hominibus venientibus. Et ecce ex improviso stirps rubi magnus adfuit post quem transeuntes projecerunt se terra, cum gladiis evaginatis scilicet ut si averterentur confestim se quasi ab improbis frameâ defensarent.* »

« Tout le monde étant endormi, Léon appela Attale, et, les chevaux sellés, il lui demanda s'il avait des armes. Attale répondit : « Je n'en ai pas, si ce n'est une petite lance. » Léon entra dans la demeure de son maître et lui prit son bouclier et sa framée....

» La troisième nuit étant arrivée depuis qu'ils voyageaient sans avoir pris la moindre nourriture, alors, par la permission de Dieu, ils trouvèrent un arbre couvert du fruit appelé vulgairement prunes, et ils les mangèrent. Etant un peu soutenus par ce moyen, ils continuèrent leur route et entrèrent en Champagne. Comme ils voyageaient, ils entendirent le trépignement de chevaux qui arrivaient en

courant et dirent : « Couchons-nous à terre, afin que les gens qui viennent à nous ne nous aperçoivent pas. » Et voilà que tout-à-coup ils virent un grand buisson de ronces, et, passant auprès, ils se jetèrent à terre, leurs épées hors du fourreau, afin que, s'ils étaient attaqués, ils pussent aussitôt se défendre avec leur framée comme contre des voleurs. »

Grégoire de Tours indique ici nettement que la framée était une épée. Ducange, dans son Glossaire, l'a décrite ainsi : « *Gladius ex utraque parte acutus, idem est spata et romphea.* »

Pour Ducange, la framée était donc une épée, *gladius;* une large épée, *spata.*

Rich, dans son *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, fait de la framée une lance et en donne cette description :

« Lance dont se servaient les Germains. Elle avait une tête de fer courte mais fort aiguë. Elle était employée comme pique dans la mêlée et comme trait pour lancer. »

Cette description est en désaccord avec l'usage de cet instrument, signalé par Grégoire de Tours, dans l'épisode de Christophore, comme étant distinct de la lance, et, dans l'épisode de Léon et Attale, comme étant la même arme que l'épée. Or, ce chroniqueur vivait au VIe siècle (559-593) ; il y fut mêlé à de tragiques et sanglants événements ; il connut bien les armes de son époque ; nous pouvons donc invoquer son autorité en cette matière.

Tacite, *de Moribus Germanorum,* fait de la framée une pique et un javelot tout à la fois, et il s'exprime ainsi en décrivant la manière de combattre des Germains :

« *Rari gladiis aut majoribus lanceis utuntur. Hastas vel ipsorum vocabulo frameas gerunt angusto et brevi*

ferro; sed ità acri et ad usum habili ut eodem telo, prout ratio possit, vel cominus, vel eminus pugnant; et eques quidem scuto frameâque contentus est. »

« Ils se servent peu d'épées ou de grandes lances. Ils sont armés de piques, qu'ils appellent framées dans leur langage, terminées par un fer étroit et court, mais tellement acéré et adapté à leur usage que, lorsque le besoin s'en fait sentir, ils combattent avec la même arme de près ou de loin. Chaque cavalier se contente d'avoir pour armes un bouclier et une framée. »

Juvénal en fait aussi une lance (sat. 13, alinéa 5).

Et Martis frameam et Cyrrhei spicula vatis :

Et la lance de Mars et les traits d'Apollon.

Les auteurs latins, et après eux Rich, font donc de la framée une lance ou une pique.

Ducange, une épée.

Grégoire de Tours, sans la décrire, mais d'après l'usage qu'on en fait de son temps, montre bien que la framée est une épée au tranchant large et acéré.

Les pointes de flèches découvertes à Hancourt sont toutes deux d'un type différent. L'une est triangulaire et rappelle ces pointes de traits découvertes dans les fossés d'Alise et dans certains camps romains ; l'autre montre un fer aplati en forme de fer de lance. (*Pl. II, Nos 16 et 22*).

Les bijoux consistent en boucles de ceinturon, fibules, bracelets, grains de collier, et une bague en bronze que nous avons déjà décrite. (*Pl. II, N° 26.*)

Parmi les boucles, quelques-unes sont en bronze ciselé ; d'autres, de même matière, sont argentées ou étamées ; quelques-unes en fer montrent des incrustations de filets d'argent, ou simplement de clous cabochons en bronze. (*Pl. II, Nos 8, 9, 10, 12, 18, 20.*)

L'étamage et l'argenture étaient d'ailleurs pratiqués bien avant le Ve siècle, car Pline nous fait connaître que les Gaulois Bituriges connaissaient et appliquaient avec perfection ces deux procédés.

Les boucles en bronze, pour la plupart étamées ou argentées, sont ornées de dessins gravés au burin, représentant des entrelacs, des nattés, etc.

On a découvert aussi une de ces énormes boucles de ceinturon en fer qu'on croirait avoir été adaptées à un harnais de cheval, si on ne les retrouvait en place à la hauteur de la ceinture de l'inhumé. Le bronze dont sont fabriqués les bijoux de l'époque mérovingienne est d'un titre très bas; il ne renferme guère plus de 50 à 60 p. 0/0 de cuivre; l'étain, le plomb, et un ou deux autres métaux complètent les éléments qui le composent.

Quelques-unes des fibules offrent des types déjà rencontrés dans les cimetières franco-mérovingiens. (*Pl. II, Nos 11,13, 25.*) Parmi elles, nous signalerons un bijou formé de deux plaques de forme circulaire, fixées l'une sur l'autre, l'une de bronze et l'autre d'argent. Sur cette dernière, des verres colorés et des cabochons en émail alternés rouges et bleus sont sertis par des filigranes artistement soudés. Au centre, un umbo ou saillie est surmonté d'un cabochon en émail bleu. (*Pl. II, No 15.*)

Nous signalerons également une autre fibule en forme d'étoile, à huit rayures, et que nous croyons inédite. (*Pl. II, No 17.*)

Ce bijou est en bronze; ses rayons, de forme ovalaire très allongée, sont terminés par un cercle et sont incrustés d'émaux alternés rouges et bleus.

Nous avions pensé d'abord que cette fibule pouvait être d'origine gauloise; mais un examen plus attentif et des comparaisons multiples de ce bijou avec d'autres simi-

laires, sinon par la forme, du moins par le travail et les matières employées, nous a convaincu que cette fibule est bien franco-mérovingienne. On a en effet découvert, dans les cimetières de cette époque, en France et en Allemagne, des bijoux tels que fibules, épingles, boutons, manches de couteaux, de poignards sur lesquels des émaux sont incrustés dans le bronze.

Les seuls bracelets trouvés à Hancourt sont de forme et d'origine gauloises. Ils sont en bronze. Leur seule ornementation consiste en douze cabochons faisant saillie sur le pourtour extérieur de l'anneau, tandis que chaque extrémité est terminée, à l'ouverture du bracelet par un cabochon demi-sphérique beaucoup plus gros, creux et renfermant les restes d'une pâte noire à l'aspect résineux. *(Pl. II, fig. 21.)*

Quelques années auparavant, un bracelet de même genre, mais beaucoup plus grand et pouvant se placer au haut du bras ou à la jambe, avait été trouvé dans le sol, à deux kilomètres environ du tumois.

Ce type est fort rare dans les gisements gaulois de la Marne. Il est plus répandu dans le sud-est de la France, notamment dans le bassin du Rhône et en Savoie. Il se rapproche des types de la première époque du fer.

Nous croyons que ces bracelets ont bien été rencontrés dans une tombe Mérovingienne. En effet, le cimetière de Hancourt n'a donné aucun vestige de l'époque gauloise de quelque nature que ce soit, à l'exception de trois monnaies et de ces bracelets.

Il n'est pas surprenant que ces objets, transmis à travers les siècles, aient orné le bras d'une mérovingienne, car on peut appliquer à ces reliques du passé ce mélancolique adage : *habent sua fata.*

D'ailleurs, si on a trouvé à Hancourt des monnaies et

des objets gaulois dans des tombes franco-mérovingiennes, ce n'est pas la première fois qu'on en rencontre dans des sépultures de cette époque.

La plupart des cimetières franco-mérovingiens ont donné des monnaies gauloises, et on ne peut dire qu'elles provenaient de sépultures gauloises non reconnues, car on sait qu'on ne trouve pas de monnaies dans les tombes gauloises. Dans le cimetière franco-mérovingien de Lizy (Aisne), deux colliers gaulois étaient utilisés comme bracelets par une femme. Un enfant portait également un torque gaulois en guise de bracelet. (Edouard Fleury, *Monuments et antiquités du département de la Marne.*)

M. Frédéric Moreau père, qui a exploré avec tant de succès les vastes nécropoles de Caranda, Sablonnières et d'Arcy-Sainte-Restitue, y a trouvé des rouelles, des monnaies et une fibule gauloises placées intentionnellement dans des tombes mérovingiennes.

Les cimetières franco-mérovingiens de l'Allemagne et de la France ont donné presque tous des monnaies et des objets gaulois.

Les grains de collier découverts à Hancourt sont pour la plupart en pâte de verre, rehausssés de stries, de chevrons, de bandes, de dessins variés de forme et de couleur. *(Pl. II, N° 14.)* Deux d'entre eux sont en ambre. On a constaté que les peuples primitifs recherchaient déjà l'ambre non-seulement à cause de sa couleur et de sa rareté, mais comme amulette, et possédant sans doute des vertus merveilleuses. L'antiquité et le moyen âge attribuaient à l'ambre les mêmes qualités. L'époque franco-mérovingienne a partagé ce goût et ce respect pour cette matière, dont l'origine fut longtemps inconnue et par conséquent mystérieuse.

Hancourt a donné une style en bronze avec renflement de forme cubique au tiers de la tige *(Pl. II, N° 19).*

On a constaté que ces styles avaient parfois servi d'épingles à cheveux, car on les a, dans ce cas, rencontrés sous la tête de l'inhumée ou auprès d'elle.

Les monnaies trouvées à Hancourt sont au nombre de sept, quatre romaines en bronze et trois gauloises, dont deux en potin et une en bronze.

L'une des monnaies romaines est complètement fruste.

Les autres sont :

1° Tibère, 42 ans av. J.-C. — 37 ap. J.-C. ;
Face : tête laurée tournée à droite ;
Avers : Autel de Lyon.

2° Claude-le-Gothique, 215-270 ;
Face : tête couronnée tournée à droite ;
Avers : Complètement fruste.

3° Posthume, mort en 267 ;
Face : tête couronnée tournée à droite ;
Avers : Victoire tenant une enseigne de chaque main.

Les monnaies gauloises sont :

1° Bronze. — Monnaie des Remi ;
Face : trois têtes tournées à gauche ;
Avers : Bige avec rouelle au-dessous ;
Légende, *Remo*.

2° Potin. — *Face :* tête tournée à gauche ;
Avers : Guerrier passant appuyé sur une lance, marchant de gauche à droite.
Monnaie des Catalauni.

3° Potin. — *Face :* Tête tournée à gauche ;
Avers, : Le sanglier.
Monnaie des Lingons.

On n'a point découvert à Hancourt de monnaies mérovingiennes.

Les monnaies romaines ont circulé en France jusqu'à la

fin du IXe siècle. Les monnaies du haut empire sont celles qu'on trouve en plus grand nombre dans les cimetières franco-mérovingiens. Il y a lieu de penser que les conquérants les ont aussi bien importées de Germanie qu'ils les ont reçues eux-mêmes des Gallo-Romains.

Les monnaies gauloises, quoique rencontrées dans plusieurs des cimetières franco-mérovingiens, y sont en très petit nombre, et y constituent une véritable rareté. Sur cent monnaies romaines, on en rencontre à peine une gauloise.

A Hancourt, cette proportion est considérable, car, sur sept monnaies découvertes, trois sont gauloises.

Il nous reste à étudier, au point de vue anthropologique, la race exhumée du cimetière de Hancourt.

Dans certaines parties du tumulus, surtout aux points où l'humidité persiste le plus, les ossements avaient subi une profonde détérioration, et il était difficile d'extraire les crânes autrement qu'en morceaux nombreux.

Les os longs étaient en général de grande dimension, et, par leurs formes, les points d'attache des muscles, et la saillie de la ligne âpre indiquaient une race vigoureuse et d'une stature élevée.

En revanche, les crânes sont de dimensions moyennes et presque petits, eu égard à la stature indiquée par les os longs. Ils sont d'un type constant dans leurs formes diverses. Nous avons pu en faire une étude, qui nous a permis de les classer à part au milieu des races anciennes qui gisent dans le sol de notre région.

La plupart appartiennent à ce type moyen appelé mésaticéphale, et qui donne un indice céphalique variant de 78, à 80.

Les arcades sourcillières sont peu saillantes ; les orbites largement ouvertes et de forme ronde n'offrent aucun des

caractères observés par M. le Docteur Broca chez les mérovingiens de Chelles dont les orbites sont plus larges que hautes. La largeur frontale minimum donne un chiffre de mensuration peu élevé. Le front est étroit, de faible hauteur. Les saillies de la partie antérieure en sont peu développées, telles que la glabelle, les arcades sourcillières, les bosses frontales. En revanche, la face s'élargit notablement au point malaire. Les mâchoires, robustes et larges, montrent quelques tendances au prognathisme surtout alvéolaire. La partie postérieure du crâne, l'occipital, offre un développement assez accusé pour rompre l'équilibre avec la partie antérieure. Ces crânes, vus en plan, donnent l'aspect d'un ovoïde légèrement aplati et tronqué à sa petite extrémité.

C'est bien là le type constaté par nous dans le cimetière franco-mérovingien de Pareuil, où, en l'absence de tout vestige archéologique, vases, armes, bijoux, ustensiles, monnaies, l'examen anthropologique nous a seul permis de déterminer l'époque de ce gisement, la race qu'il renfermait, et, par conséquent, les pierres sculptées très frustes que nous y avons rencontrées.

Dans les collections de l'Ecole normale de Châlons-sur-Marne, au milieu des crânes exhumés du tumulus d'Epoye, qui, comme les cimetières de l'Aisne, renferme un mélange de sépultures gauloises, gallo-romaines et franco-mérovingiennes, nous avons pu, grâce aux observations déjà faites par nous à Hancourt et à Pareuil, distinguer, parmi les crânes des trois époques, ceux qui appartiennent à la race franco-mérovingienne.

Ils offrent les mêmes caractères généraux et surtout cet aspect que nous signalions plus haut, c'est-à-dire que si l'observateur les considère en plan et par un rayon visuel aboutissant au vertex, ces crânes ont l'aspect d'un ovoïde légèrement aplati et tronqué par sa petite extrémité.

En 1841 ou 1842, M. de Marsy, architecte à Paris, pratiqua des fouilles dans la partie orientale du cimetière d'Arcy-Ste-Restitue, qui longe le chemin de la Fère. Il étudia les crânes extraits de ce gisement, depuis lors exploré méthodiquement et complètement par M. Frédéric Moreau père, et qui a donné à cet archéologue de si magnifiques objets.

Les observations de M. de Marsy, que nous avons connues seulement par la publication du second volume des *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, par M. Edouard Fleury, sont conformes, sous le rapport des caractères constatés, à celles faites par nous à Hancourt, Pareuil, Epoye :

« La partie antérieure du crâne, dit M. de Marsy, est assez peu développée. Presque tous offrent un front assez déprimé, fuyant en arrière. La partie postérieure présente toujours de nombreuses et fortes protubérances. »

Il nous reste à déterminer, dans la période franco-mérovingienne, qui s'étend du Ve au VIIIe siècle, l'époque probable à laquelle vécut la population inhumée dans le cimetière de Hancourt.

Nous croyons qu'elle appartient à la période franque, ou, de transition, au Ve ou VIe siècle.

Nous basons cette probabilité :

1° Sur la présence de vases de verre, tandis qu'on ne les rencontre guère dans les cimetières des VIIe et VIIIe siècles ;

2° Sur l'absence de monnaies mérovingiennes et la présence de monnaies gauloises ;

3° Sur l'absence d'épées à deux tranchants rencontrées surtout dans les gisements des VIIe et VIIIe siècles, et sur la présence d'assez nombreux scramasaxes, ou longs couteaux coupant d'un seul côté, toujours en plus grand nombre aux Ve et VIe siècles ;

4° Les bijoux sont peu nombreux et les armes communes, ce qui indique une population guerrière d'une civilisation peu raffinée ;

5° Enfin, on n'a trouvé qu'un seul cercueil en pierre, tandis que ce mode de sépulture devient de plus en plus fréquent à mesure qu'on se rapproche de l'époque carlovingienne.

Le département de la Marne, si riche en gisements gaulois et gallo-romains, a révélé jusqu'à présent relativement peu de cimetières franco-mérovingiens ; nous sommes donc doublement heureux d'avoir découvert et signalé celui de Hancourt à l'attention des archéologues.

AUGUSTE NICAISE.



NOTE

SUR UNE

COUPE EN TERRE

DE L'ÉPOQUE DU BRONZE

DÉCOUVERTE PRÈS DE CHALONS-SUR-MARNE, EN OCTOBRE 1878.



L'existence d'une époque de bronze en France, notamment dans la région de l'Est, dans la Champagne, n'est point encore généralement admise, quoique les collections champenoises placées à l'exposition de 1878 aient montré des séries d'objets de cet âge découverts dans cette région.

Cette opinion est surtout fondée sur l'absence dans les trouvailles champenoises de poterie caractéristique de l'époque du bronze.

J'ai découvert en octobre dernier (1878), près de Châlons, au lieudit le *Salage,* une coupe en terre offrant tous les caractères de l'époque du bronze, et qui n'a point, je le crois du moins, encore été rencontrée dans le département de la Marne.

Cette coupe, d'une forme très évasée *(pl. 1, Nos 1 et 3)*, a 23 cent. et demi de diamètre à son bord supérieur, tandis

qu'elle ne mesure que 5 c. à sa base. Ce vase offre un des types les plus purs de la céramique de l'époque du bronze, rencontrés dans les palafittes de la Suisse (Mœringen, Auvernier, etc.).

Il est la reproduction d'une tête d'épingle en bronze trouvée à Bevay (Suisse), publiée par le docteur Gross dans son mémoire intitulé : *Etablissements lacustres*, et placée dans la collection Desor *(pl. 1, fig. 2)*.

L'ornementation de cette coupe se compose de chevrons rayés intérieurement de stries parallèles, et s'appuyant sur des cordons circulaires. On remarque, à son centre, un *umbo* ou renflement central, d'une saillie très-prononcée.

Cette ornementation est toute intérieure ; il n'y a en effet, sur le côté extérieur, aucune trace de dessins ou d'ornements.

Les coupes de la même forme, trouvées dans les palafittes de l'époque du bronze (Suisse), sont seulement aussi décorées de dessins à l'intérieur.

La coupe du *Salage*, dont la terre est assez fine et serrée, n'a point été faite à l'aide du tour, mais moulée. Elle est d'une couleur brun foncé, rendue noire par le milieu incinéré dans lequel je l'ai trouvée.

Elle était placée dans une excavation de forme circulaire, ayant à l'ouverture 95 centimètres de diamètre, 65 à la base et 60 de profondeur, creusée dans le lehm gris-jaunâtre, qui recouvre dans cette partie de la vallée de la Marne, les terrains de dépôt postpliocènes.

Je n'ai trouvé dans cette fouille que du charbon et des cendres mélangés avec un terreau noir, et le seul ossement humain que j'y ai rencontré est une phalange d'un doigt de la main.

J'ai retrouvé les dispositions ornementales de cette coupe et parfois sa forme elle-même sur :

1° La tête d'épingle en bronze de Bevay (Suisse) ;

2° Une tête d'épingle en bronze de la fonderie de Drumettaz-Clarafond (Savoie) ;

3° Sur une pendeloque discoïdale du trésor de la Ferté-Hauterive (Allier) ;

4° Sur une fibule en bronze trouvée à Vernaison ;

5° Sur un bracelet découvert à Réalon ;

6° Enfin sur une tête d'épingle placée à l'exposition d'anthropologie dans la collection de notre collègue, M. Benjamin Fillon, et qui, comme la tête d'épingle de Bevay, reproduit fidèlement le dessin et la forme de la partie centrale de la coupe du *Salage*.

D'après les renseignements qu'a bien voulu me communiquer M. Fillon, cette épingle a été trouvée à Fontenay-le-Comte (Vendée), dans le champ de foire de la ville, où l'administration municipale faisait pratiquer de vastes tranchées de 4 à 5 mètres de profondeur pour en extraire du sable.

Ce terrain était couvert primitivement par les eaux de la rivière de Vendée ; mais des atterrissements successifs l'ont peu à peu porté à son niveau actuel.

Dans la même couche que l'épingle, on a aussi trouvé un petit poignard en bronze, qui figurait à l'exposition à côté d'elle, et une autre lame du même métal appartenant aujourd'hui à M. O. de Rochebrune.

Dans une couche inférieure à celles où étaient placés ces objets, on a rencontré, au milieu de troncs d'arbres, chênes, aulnes, ormeaux, une hache en pierre polie et deux fragments de mêmes instruments.

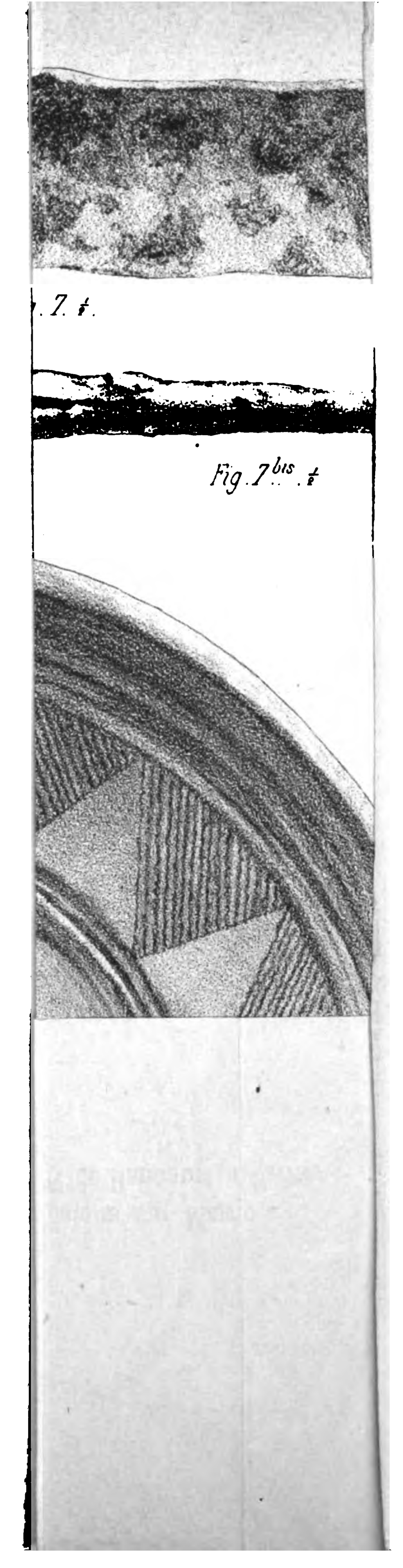
Cette circonstance, déjà constatée tant de fois, vient affirmer encore pour notre pays la succession du bronze à la pierre polie. La station de Villehonneur (Charente), exposée par le regretté abbé Bourgeois, station très caractérisée de l'âge du bronze (du moins pour partie de ce

gisement), offre des débris de vases dont l'ornementation reproduit extérieurement les mêmes caractères que la coupe du *Salage*.

Mais ce dernier vase, avec son umbo central intérieur, constitue un type qui n'a point encore, à notre connaissance du moins, été signalé en France.

L'incinération au milieu de laquelle je l'ai rencontré est un des rites funéraires caractéristiques de l'époque du bronze, et vient ajouter un nouvel élément d'appréciation à ceux qu'on trouve dans la forme, la fabrication, la pâte et l'ornementation de ce vase, au point de vue de l'existence d'un âge de bronze, quelque courte qu'en ait été la durée, dans la région de l'Est de la France.

Auguste NICAISE.


.7. t.
Fig. 7bis. t





LE TABLEAU DE L'UNIVERS.

SUPPLÉMENT A L'EXAMEN CRITIQUE

DE LA

THÉORIE DE M. SCHWENDENER.

LE TABLEAU DE L'UNIVERS

OU

L'HARMONIE QUI EXISTE DANS LA NATURE

ENTRE LES GRADATIONS DES VÉGÉTAUX ET CELLES DES ANIMAUX.

(Cette harmonie suffit pour nous démontrer que tous les êtres organisés sont l'œuvre du Tout-Puissant, car toute harmonie suppose une intelligence organisatrice).

T. P. BRISSON

VÉGÉTAUX.

ACOTYLÉDONES					MONOCOTYLÉDONES	DICOTYLÉDONES			
1. Reproduction variée.	2. Agames.	3. Phycogames.	4. Bryanthogames.	5. Prothallogames.	6. Endogènes.	7. Exogènes.			
Champ.........	Alg............	Lich.	Musc...........	Filic...........	Granif...........	Monochlamydées.	Corolliflores.	Caliciflores.	Thalamiflores.
Fungus........	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Spongiæ.......	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	Poissons.	Reptiles.	Oiseaux	Mammifères.
1. Cœlentérées.	2. Protozoaires.	3. Vermes.	4. Mollusques.	5. Echinodermes.	6. Arthropodes.	7. Ossifères.			
NON ARTICULÉS OU VERTÉBRÉS.					ARTICULÉS.	VERTÉBRÉS.			

ANIMAUX.

SUPPLÉMENT A L'EXAMEN CRITIQUE

DE LA

THÉORIE DE M. SCHWENDENER

PAR

T.-P. BRISSON, DE LENHARRÉE.

COMMUNIQUÉ A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DE LA MARNE, LE 15 DÉCEMBRE 1878.



MESSIEURS,

Dans l'une de vos séances de Juillet 1877, j'ai eu l'honneur de vous présenter un mémoire sur la théorie algoliché-nique (*Examen critique de la théorie de M. Schwendener*), dans lequel j'ai passé en revue les travaux de differents auteurs qui ont ou réfuté ou infirmé l'hypothèse de M. Schwendener. Mais, depuis cette époque, quelques auteurs ont fait paraître sur cette question des travaux d'une grande importance, parmi lesquels ceux du docteur Stahl, de Vürzbourg (Bavière) et ceux du docteur Minks, de Stettin.

On sait que cette hypothèse algolichénique a été ins-pirée à M. Schwendener par un exposé de M. de Bary, sur

la discussion de quelques espèces de collémacés[1], et il est très-probable que cet exposé a été également inspiré à M. de Bary par les travaux de M. Tulasne[2]. Si l'on veut s'en rendre compte, on peut consulter la planche V des travaux de M. Stahl[3]. On verra que les figures de la planche 13 de M. Tulasne ont pu suffire pour frapper l'imagination des adhérents de la théorie algolichénique, et principalement de M. de Bary, car il faut toujours le voir derrière le rideau chaque fois qu'un auteur fait paraître des travaux pour essayer de consolider la théorie en question.

Enfin, si M. de Bary n'a pas fait paraître de grands travaux pour établir ou soutenir cette hypothèse, c'est donc qu'il n'avait pas tout-à-fait confiance, ou bien parce qu'il avait déclaré dans sa *Morphologie et Physiologie der Pilze et Flechten*, p. 258, « que le gonidium naît par dilatation d'une ramification collatérale de l'hyphe, qui est alors séparée comme une cellule globuleuse qui prend une couleur verte ; » et il ajoute : « que ce gonidium, une fois formé, se multiplie indépendamment par partie, etc. »

Cependant, plus tard, M. de Bary a affirmé verbalement que la théorie algolichénique était exacte, et, ce qui le prouve encore, c'est qu'il a réuni les Lichens aux Champignons. Ceux-ci sont, à ce qu'il paraît, les plantes de prédilection de ce naturaliste ; mais il ne faut pas pour cela réunir deux classes de plantes qui sont complètement

(1) Voyez Brisson, *Examen critique de la théorie de Schwendener*, page 6, renvoi 2.

(2) Tulasne, *Mémoires pour servir à l'histoire organographique et physiologique des Lichens*. (*Annales des Sciences naturelles*. 3e série, t. 17e.

(3) Stahl, *Beiträge zur entwickelungs geschichte der Flechten.*

opposées par leur nature et leur principe(1). On est obligé de conserver l'autonomie des Lichens par rapport à leurs caractères et à leur physionomie distincte, car l'association en question n'est qu'une illusion produite par la structure anatomique du végétal. Du reste, les Lichens sont aussi intéressants et importants que les Champignons.

Si nous sommes revenus à la source de cette hypothèse, c'est que les figures de la planche 13 de M. Tulasne, qui représentent les spores germées du *Verrucaria muralis*, sont réellement l'une des causes qui ont donné la première idée de cette hypothèse, et, je le répète, la planche 5 des travaux de M. Stahl nous le démontre.

Quoi qu'il en soit, que M. Stahl se soit laissé oui ou non influencer par M. de Bary, ses travaux sur la culture complète des Lichens sont très-intéressants pour la science ; la seule chose regrettable, c'est qu'ils soient faits dans le sens de Schwendener.

M. Stahl essaie d'affermir la théorie algolichénique, en faisant observer : que chez les Lichens pourvus de gonidies hyméniales le thalle naît régulièrement des spores de l'Ascomycète avec l'Algue(2) ; que les gonidies du consortium sont dégagées de l'intérieur du perithecium par l'Ascomycète lui-même, et continuent à végéter isolément entre les parties de la fructification des spores qui dépendent de l'Ascomycète ; que ces petites gonidies hyméniales, qui correspondent presque, pour leur grosseur,

(1) La plupart des Champignons contiennent un principe vénéneux, tandis que les Lichens renferment, au contraire, une substance amylacée, mucilagineuse très adoucissante.

(2) Il est entendu que M. Stahl considère les gonidies hyméniales ou autres comme de véritables Algues ; et il pense que ces gonidies hyméniales sont des colonies d'Algues enthophytes, d'*Anthoceros* d'*Azolla*, etc.

avec l'Algue libre, abandonnée à elle-même sur l'argile, sont considérablement surpassées en volume par les gonidies du thalle, entourées par le Champignon, qui doivent leur plus grande dimension à l'influence de l'Ascomycète ; et que ces gonidies hyméniales empruntent les éléments minéraux de leur nourriture aux parties constitutives de l'hymenium qui les entoure.

« Il n'y a pas apparence, dit l'auteur, que ces » gonidies apportent à l'Ascomycète une utilité visible » pendant le temps où elles sont contenues dans la cavité » du perithecium ; mais leur importance dans l'éco- » nomie des Lichens en question apparaît d'une façon » surprenante dans la formation de nouveaux thalles. » Il ajoute que les deux composants du thalle du Lichen, Algue et spore de l'Ascomycète, sont rejetées simultanément du périthecium, disposition par laquelle la conservation de l'association lichénique est assurée ; ce qui a lieu dans beaucoup d'autres cas par la formation des sorédies. Et il cite comme type du Lichen qui est le mieux approprié pour ce genre de reproduction le petit groupe de Lichens qui cachent des gonidies dans leur hymenium.

M. Stahl termine sa conclusion en disant que les derniers scrupules des lichénologues vis-à-vis de l'opinion émise par de Bary et soutenue avec succès par Schwendener, sur la nature des Lichens et les rapports des hyphes avec les gonidies, et les observations faites sur le *Thelidium minutulum,* enlèvent à la conception contraire tout appui : le fait établi qu'un champignon-lichen construit son thalle au moyen des gonidies empruntées à une autre espèce réfute de la façon la plus décisive l'idée ancienne, d'après laquelle les gonidies seraient les organes d'assimilation des Lichens, considérés comme des organismes indépendants.

On peut voir dans ce résumé que M. Stahl a fait tous

ses efforts pour ne pas s'éloigner du sens des observations de M. Schwendener; mais il est quelquefois forcé de s'en écarter et même de les contredire. Ainsi M. Schwendener dit dans la conclusion de son hypothèse : « Que les Algues » prisonnières sont obligées de produire de la nourriture » pour elles et leur souverain (champignon-lichen); » aussi appelle-t-il celui-ci le suceur d'Algues. Tandis que M. Stahl déclare que les Algues (gonidies hyméniales) n'apportent aucune utilité au champignon-lichen, si ce n'est pour la formation des nouveaux thalles. Il a vu, au contraire, que ces gonidies prennent leur nourriture aux parties constitutives de l'hymenium qui les entoure.

Cette observation de M. Stahl prouve elle-même qu'il n'y a aucune évidence de parasitisme, puisque les gonidies ne sont nullement affaiblies ou détruites par le contact des hyphes, mais, au contraire, dérivent de leur accroissement.

Le Champignon, au contraire, est dépourvu de chlorophylle, ce qui explique son parasitisme. Il est donc condamné à se nourrir exclusivement des substances organiques; il s'attache à des êtres organisés soit morts soit vivants, ou tout au moins aux matières qui ont fait partie de ces êtres organisés. S'il était parasite des Algues, il les détruirait ou les affaiblirait, ce qui n'a pas lieu, puisque M. Stahl a constaté le contraire. Donc les gonidies ne sont point des Algues.

Le champignon, par sa vie nomade, et parce qu'il est dépourvu de chlorophylle, semblerait n'être ni un vrai végétal ni un vrai animal(1). Aussi ces êtres vivent peu de

(1) A la lumière comme dans l'obscurité, le Champignon absorbe, comme l'animal, l'oxygène de l'air et exhale de l'acide carbonique; il consomme donc ainsi une partie de son carbone. Au lieu de fixer celui-ci par la réduction de l'acide carbonique de l'air comme les autres plantes, il se l'approprie par absorption directe des dérivés

temps ; pour eux les heures sont des saisons et les jours des années ; ils arrivent à l'apogée de leur existence le matin du second jour de leur naissance, et disparaissent le soir, pour faire place à d'autres ; c'est une preuve qu'ils sont inférieurs à tous les autres végétaux. Il faut arriver aux Algues, en commençant par les *Protococcus,* pour voir une cellule contenant de la chlorophylle, qui est alors la véritable ébauche de l'organisation, le véritable prodrome de la vie universelle. Non-seulement, cette cellule se retrouve chez le Lichen (1), mais dans tous les végétaux et les animaux, car la cellule végétale est exactement semblable à la cellule animale ; elle se développe comme celle-ci, obéit aux mêmes influences physiques, procréant en elle et autour d'elle ces éternels premiers éléments, où se rallume incessamment la vie. C'est ce qui prouve qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans la ressemblance des cellules gonidiales avec les Algues monocellulées.

Quant aux spores rejetées par l'hymenium du Lichen et suivies par une colonie d'Algues *(cellules contenant une grande quantité de gonidies)*, pour chercher ensemble un

immédiats des hydrocarbures empruntés soit à des plantes vivantes, soit à des détritus organiques. Ce mode d'existence semble indiquer les affinités avec l'animal, affinités auxquelles s'ajoutent des traits de ressemblance dans la composition chimique. D'un autre côté, le champignon ressemble à la plante par la végétation, et surtout par la fructification, et ensuite parce que la locomotion lui manque.

(1) La cellule de l'Algue se retrouve chez le Lichen sous le nom de gonidie ; on retrouve également chez celui-ci l'organe végétatif et reproducteur du Champignon le plus parfait (Ascomycète). C'est donc à tort que les botanistes feraient des Lichens une classe intermédiaire entre les Champignons et les Algues, puisqu'ils possèdent, avec le principe qui leur est propre, la lichénine, les cellules végétatives et reproductives de ces deux classes ; c'est une preuve que la nature leur assigne une place supérieure.

nouvel habitat et reproduire de nouvelles espèces, elles nous paraissent absolument comparables à un essaim d'abeilles rejetées de la ruche pour suivre leur reine, et enfin pour chercher ensemble une nouvelle habitation, comme aussi reproduire de nouvelles espèces.

Que les abeilles suivent leur Reine-mère, cela se comprend, c'est la loi naturelle. Mais que les Algues suivent un étranger, un ennemi, un parasite, un monstre qui les emprisonnera, ceci ne peut s'expliquer, ce n'est pas possible; il n'y aurait rien de semblable dans la nature. Ce n'est qu'une illusion imaginaire, qui a été produite par la vue des figures déjà citées de la planche 13 de M. Tulasne.

Cette dernière observation qu'un Lichen construit son thalle au moyen des gonidies empruntées à une autre espèce de Lichen n'a rien de surprenant pour les plantes inférieures, surtout si on l'explique dans le sens qui lui est dû.

Puisque l'on compare les gonidies (chlorophylle) aux globules du sang, on peut citer des faits analogues chez des êtres d'une organisation tout-à-fait supérieure; la transfusion du sang chez l'homme et même chez les enfants nous en donne un exemple. Or, c'est bien le cas de l'observation de M. Stahl, puisqu'il dit avoir vu croître un Lichen avec les gonidies d'une autre espèce; de même qu'on a vu un enfant se développer avec les globules du sang d'un autre individu.

La transfusion du sang se fait par diverses méthodes; c'est une opération par laquelle on fait passer les globules du sang d'un individu dans les veines d'un autre. Voyez : *Revue des sciences médicales*, vol. 5, 6 et suivants.

Les expériences de la tranfusion du sang sont bien autrement difficiles que les essais sur la culture des Lichens,

attendu qu'on est obligé de surveiller la température et le dosage de la quantité du sang transfusé. Ces précautions ne sont pas nécessaires pour les essais de M. Stahl, puisque les gonidies sont soumises à l'influence de la température atmosphérique du climat où elles se trouvent, soit dans leur état naturel, soit séparée du corps du Lichen. De même que, d'après les partisans de la théorie algolichénique, les Lichens n'enveloppent dans leur sein que la quantité de chlorophylle (gonidies) qui leur est nécessaire pour leur croissance.

« La transfusion du sang, dit Casse (*Mémoires de* » *l'Académie de Médecine de Belgique 1874*), peut être » faite chez l'homme avec du sang de l'homme ou » des animaux possédant des globules d'un diamètre » inférieur à ceux de celui-ci. »

En effet, la transfusion du sang de mouton à l'homme a été pratiquée dans plusieurs cas par Küster, et, suivant cet auteur, avec succès, surtout sur un enfant atteint d'une grande hémorrhagie intestinale et sur le point de perdre la vie. Voyez *Revue des Sciences médicales*, vol. 5.

Ainsi, la transfusion du sang de l'homme à l'homme représente bien la transmission de la chlorophylle (sang) de l'*Endocarpon* chez le *Thelidium minutulum* de Stahl.

Et la transfusion du sang de mouton à l'homme représente bien l'observation de M. Rees (culture des spores du *Collema glaucescens*, avec le *Nostoc lichenoides* (1).

On voit par ces observations qu'il y a une analogie incontestable entre un Lichen qui croît par le moyen des

(1) Pour voir comment Rees et Bornet démontrent que les filaments germinatifs des spores de *collema* et *xanthoria* pénétrent dans l'intérieur des Algues, pour y puiser la chlorophylle (sang) qui est nécesaire à leur existence, voyez Brisson, *Examen critique de la théorie de Schwendener*, pl. 1, fig. 4 et 5.

globules de la chlorophylle étrangère, et un enfant qui se développe par le moyen des globules d'un sang étranger.

Cette observation du *Thelidium minutulum*, qui paraît la plus sérieuse, pourrait donner lieu à cette observation que, de remplacer le sang d'un individu par celui d'un autre ne construit pas un être, tandis que le thalle du *Thelidium minutulum* a été construit avec les gonidies de l'Endocarpon.

Mais puisqu'il est prouvé que les hyphes ont la propriété de produire le principe du corps du Lichen, duquel dépend toute l'organisation du thalle, il n'y a donc pas besoin de gonidies d'une origine étrangère pour faire croître ce végétal.

Les gonidies de l'Endocarpon apportées dans la culture du *Thelidium minutulum* ne prouvent absolument rien, car elles se sont détruites d'elles-mêmes et ont disparu sans que l'observateur s'en soit aperçu. S'il y a de ces gonidies qui ont résisté jusqu'au moment des premiers germes des spores en culture, ces filaments-germes ont naturellement trouvé un obstacle qui les a fait passer soit par-dessus, soit par-dessous ou à côté, et les subdivisions de ces filaments, près des gonidies, ont pu faire croire à l'observateur que les gonidies entourées faisaient corps avec les filaments-germes des spores du *Thelidium minutulum*. Dans tous les cas, si ces gonidies ont produit l'accord des éléments anatomiques en faisant corps au gonio-thallium du Lichen, elles n'ont produit que le même effet que les globules du sang transfusé, et rien autre chose.

Les résultats obtenus par M. Stahl sur la culture des Lichens sont donc très-intéressants pour la science ; mais, d'après ce qui vient d'être expliqué, on voit que toutes ses observations en faveur de la théorie algolichénique ne sont d'aucune valeur.

Les travaux du docteur Minks, de Stettin, sont d'une

très grande importance, car ce sont eux qui jugent définitivement la question algolichénique, tout en modifiant les notions anatomiques que l'on avait sur le thalle des Lichens. Cet habile observateur nous a fait connaître que les découvertes microscopiques faites sur les Champignons et les Lichens, etc., par M. de Bary (*Morphologie et Physiologie*) et les lichénologues de cette opinion n'ont progressé que par une voie empirique. Dans son mémoire intitulé *Culture et Vie des Lichens* (1876), M. Minks traita particulièrement de l'origine et du développement des gonidies, point capital négligé par les écoles de MM. Schwendener-Bornet. Il a étendu son travail sur le *gonangium* et le *gonocystium*, deux organes nouveaux des Lichens, d'origine hyphoïdale, dans l'intérieur desquels il se développait des gonidies. Dès lors, la connexion génitale entre hyphes et gonidies était établie ; les Lichens n'étaient plus des composés de Champignons et d'Algues, et ils pouvaient, comme plantes autonomes, immédiatement reprendre leur rang de classe distincte. Malheureusement, pour cet important résultat, les observations du docteur Minks ne paraissaient pas avoir été vérifiées par d'autres, ni par les anatomistes, particulièrement intéressés dans la question, ni par les lichénographes; du moins, personne ne s'était prononcé sur ce sujet si difficile. Mais dernièrement, cet habile observateur a publié dans un second travail (dans la *Flora de Ratisbonne*), une nouvelle série de découvertes sur les Lichens, qui généralisent en quelque sorte les premiers résultats obtenus dans le gonangium et le gonocystium, et, cette fois, ses observations roulent en grande partie sur des organes que chaque observateur a très facilement à sa portée. Le point culminant de ces découvertes est le fait que les gonidies se rencontrent déjà dans un état préliminaire, non aperçu auparavant, que le docteur Minks appelle *microgonidium*, dans toutes les cellules hyphoïdales qui composent le

Lichen, et cela aussi bien dans la sphère végétative que dans la sphère reproductive. Ces microgonidies se trouvent ainsi dans les filaments de la moëlle, les paraphyses, les jeunes thèques, les spores, les basides et dans les organes généralement appelés spermaties. Elles s'accroissent et deviennent ensuite libres par la résorption de la cellule-mère.

Cette découverte, qui anéantit complètement la théorie du professeur Schwendener, fut tout récemment vérifiée par M. le docteur J. Müller, professeur à l'Université de Genève. Pour expliquer les phénomènes observés par ce savant, je ne puis mieux faire que de reproduire une lettre qu'il m'a écrite à ce sujet :

Genève, le 19 septembre 1878.

MONSIEUR,

J'ai maintenant examiné les détails les plus importants du dernier travail du docteur Minks, et je puis affirmer que maintenant la théorie de Schwendener est absolument coulée. Je viens de travailler une dizaine de matinées sur ces sujets avec des moyens supérieurs d'investigation.

Avec des objectifs 11 et 15 de Hartnack, à immersion et correction, avec un très bon éclairage (microscope nouveau) et tous les réactifs voulus, j'ai fort bien vu, et je puis le montrer à tout instant, que les hyphes de la moëlle du *Mallotium Hildenbrandii* contiennent déjà des séries monoliformes de gonidies plus pâles (encore très petites), sous forme de microgonidies de Minks. Ces microgonidies existent également dans toutes les cellules végétatives et reproductives, dans les hyphes, rhizines, cellules corticales, paraphyses, jeunes thèques, même dans les spores et les spermaties. La transformation des microgonidies en gonidies se voit le plus facilement sous l'écorce et dans la partie de l'écorce qui touche à la moëlle.

Les spermaties sont quatre-loculaires; c'est là une fructification

secondaire, comme je l'ai toujours dit, qui n'a rien à faire avec la sexualité.

Le *hyphema* de Minks est difficile à étudier; mais je l'ai vu abondamment et souvent sur les préparations des bonnes coupes.

Avec mes objectifs, je vois les microgonidies, même sans aucune préparation chimique; mais aussi je vous dirai que le système 15 de Hartnack me donne tout juste un grossissement de 1,000 diamètres avec le plus *faible* oculaire; avec d'autres oculaires, j'ai un grossissement de 1,600 et de 2,000, et, outre cela, je peux ajouter une quatrième lentille à cet objectif, qui me donne des grossissements, selon les oculaires, de 2,500 à 5,000. Et, en employant la lumière artificielle, je pourrais encore augmenter, doubler.

Après les avoir longtemps poursuivies, je les vois maintenant avec des moyens beaucoup moins parfaits : avec le N° 9 de Hartnack (très bien); même le 7 de Nachet (qui est beaucoup moins bon), etc.

La chose est absolument certaine!

Réjouissez-vous d'avoir aussi combattu une idée fausse.

Je vais publier une notice là-dessus dans la *Flora*, pour reconnaître la découverte de Minks (1).

Agréez, etc.

Dr J. MULLER, prof.

Je viens de recevoir une lettre qui m'apprend que l'existence des microgonidies, après des tentatives infructueuses, a pu être constatée avec des objectifs de Tolle, par M. Tuckerman et l'un de ses amis. Ce sont les premiers

(1) Dans la *Flora* de Ratisbonne (1er novembre 1878, N° 31) le Docteur Müller a émis l'hypothèse que les microgonidies, bien plus pâles que les gonidies ordinaires, disposées en série monoliforme dans l'axe des hyphes, d'un diamètre de 1/2 μ — 3/5 μ(μ = 1/1000 mm.), se montreraient plus fortement colorées en vert dans les Lichens provenant des pays tropicaux et qui auraient crû dans des lieux bien exposés à une lumière très vive. Il y a quelques jours, cet auteur vient de publier une notice sur *la nature des Lichens*, dans laquelle il nous apprend que cette hypothèse s'est pleinement confirmée. Il a vu les microgonidies de différents Lichens provenant de l'Afrique centrale, elles étaient tellement colorées en vert, qu'il y avait à peine une différence de couleur appréciable entre les gonidies et les microgonidies.

naturalistes qui les ont vues après M. Muller ; du moins jusqu'ici rien ne s'est dit en Europe sur ce difficile sujet.

Il résulte de ces diverses observations que les gonidies ont une origine hyphoïdale ; qu'elles ne sont point des Algues ; que les hyphes des Lichens sont absolument différentes de celles des Champignons ; qu'il n'y a pas d'éléments fongoïdes dans les Lichens ; et qu'en conséquence il ne peut plus être question d'un Lichen comme d'un être composé d'une Algue et d'un Champignon. Les Lichens, si nombreux et si variés dans tous les pays, reprennent donc leur rang parmi les autres classes des cryptogames.

* * *

L'existence des microgonidies tranche encore une autre question (1), celle des Lichens incomplets (sans thalle), et surtout de ceux qui viennent en parasites sur d'autres Lichens. Comme un thalle complet leur manque, ils n'ont pas de gonidies ; ce qui, d'après les anciennes notions, aurait dû les faire classer parmi les Champignons. Cependant, on a reconnu qu'ils ont généralement la même organisation des fruits que d'autres vrais Lichens complets, et qu'il ne leur manque que le thalle pour se rapporter exactement à tel ou tel vrai genre de Lichens ; mais quelques-uns sont aussi dans le même cas, pour la conformité du fruit, vis-à-vis de certains vrais genres de Champignons. Or, il suffira dorénavant, en semblables cas, de constater par exemple que les paraphyses ou les spores contiennent des microgonidies, et l'on aura la certitude d'avoir un Lichen devant soi. Si, au contraire, les microgonidies manquent, c'est alors d'un Champignon qu'il s'agira.

(1) Muller : *Notice sur la nature des Lichens.*

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

M. le baron DE PINTEVILLE-CERNON, Membre titulaire non résidant de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, est décédé le 7 septembre dernier, en son château de Cernon.

La Société était représentée par une délégation à ses obsèques.

Voici le discours prononcé sur sa tombe par M. de la Barre-Duparcq :

« MESSIEURS,

« Je viens, au nom de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, dire avec vous un dernier adieu à notre collègue, M. le baron de Pinteville-Cernon.

» Issu d'une des plus anciennes familles de Champagne, dont le berceau était à Châlons, et dont on retrouve des traces à chaque pas de l'histoire châlonnaise, M. de Pinteville mérite à tous les égards nos plus vifs regrets.

» La famille de Pinteville remonte au XIVe siècle,

et sa filiation est établie depuis Colet de Pinteville, écuyer, seigneur des Istres et de Bury, vicomte de Germinon. Elle acquit, au commencement du XVIe siècle, la seigneurie de Vaugency.

» Par le mariage de Marie du Fayot, en 1640, avec Pierre de Pinteville, la terre de Cernon entra dans la famille de Pinteville. Le chef de cette branche prit alors le nom de Pinteville-Cernon, tandis que les autres étaient dénommés de Pinteville, de Moncetz, de Vaugency, d'Ecury, de la Motte, et les Pinteville-Cernon étaient maréchaux héréditaires du comté-pairie de Châlons.

» Cette famille a fourni de nombreux officiers à l'armée, des magistrats, des membres du chapitre de Châlons, un député de la noblesse aux Etats généraux de 1789 ; le père de celui que nous regrettons s'occupa d'agriculture à Cernon ; et c'est ainsi que le nom de Pinteville est lié à l'histoire de Châlons et des environs.

» Ce fut un Pinteville qui, avec d'autres seigneurs, pendant la disette de 1789, offrit à la ville de Châlons les grains dont elle avait besoin ; le même contribua plus tard à y faire placer l'école d'artillerie et fut maire pendant quelque temps.

» Notre collègue, né en 1801, fit de fortes études à Paris à l'école Sancier. La situation de sa famille le fit admettre très jeune dans les gardes du corps, d'où il passa dans les chasseurs à cheval en qualité de sous-lieutenant, pour faire, en 1823, la campagne d'Espagne.

» De retour en France, il prit le parti de quitter la carrière militaire, et, après des études de droit, il parvint à entrer dans la magistrature, où il figura successivement comme juge suppléant à Saint-Dié, et comme substitut à Toul.

» Les événements de 1830 le déterminèrent à abandonner la vie publique. Il donna sa démission et vint se

fixer définitivement dans notre pays pour vivre d'une vie indépendante et faire en silence du bien à ses semblables.

» Il s'adonne alors à l'agriculture, et, reprenant les essais tentés par son père et par MM. Mesnard et de Loisson, il cherche à tirer parti des terrains ingrats des plateaux de la Champagne, en étendant les plantations des pins silvestres, qui ont tant modifié l'aspect du pays, puisque la surface ainsi amodiée, qui n'était, en 1835, que de 6,000 hectares, en comprend aujourd'hui plus de 40,000; c'est ainsi que notre sol si déshérité commence à donner des produits, en approvisonnant certaines houillères des bois nécessaires à soutenir le ciel des mines, et on en doit l'honneur à M. de Pinteville, comme à ceux qui ont pris l'initiative et ont contribué à la propagation de ce progrès.

» Ses essais de plantations, ses autres connaissances spéciales le firent choisir pour président du Comice agricole du département, où il sut se distinguer et se faire apprécier pendant plusieurs années.

» Une autre institution, qui n'a pas rendu moins de services à la propriété que les Comices, est l'Assurance mutuelle, mobilière et immobilière contre l'incendie pour le département. M. de Pinteville ne voulut pas refuser le concours de son expérience lorsqu'il lui fut demandé; et, pendant quelques années, il présida le conseil général des sociétaires. Ses connaissances spéciales des lois lui permirent d'apporter des conseils précieux aux administrateurs de cette institution, dont la situation favorable lui est due en grande partie.

» La Société d'agriculture fut heureuse de lui ouvrir ses rangs. Elu correspondant en 1838, il fut nommé membre titulaire non résidant en 1845, et en fit ainsi partie pendant quarante ans. Il aimait à prendre part à nos

travaux, et ses collègues eurent souvent à apprécier la lucidité des mémoires qu'il produisait sur les ouvrages qui lui étaient renvoyés. Il excellait sur les questions d'économie politique, et sa connaissance de certaines langues étrangères, particulièrement de l'espagnol, le rendait très utile. Chacun, dans la Société, appréciait son esprit droit, distingué et modeste, et l'écoutait avec intérêt.

» Toujours désireux de faire le bien en même temps que laborieux, M. de Pinteville qui, dans sa jeunesse, pouvait entrevoir et espérer même une brillante carrière, se résignait dans sa retraite à de modestes fonctions. Il était encore hier suppléant du juge de paix d'Ecury. Il se félicitait d'avoir été choisi pour ce poste, et il était heureux quand il pouvait donner de bons conseils.

» De même, comme maire de Cernon, situation qu'il a occupée pendant longtemps, il a su rendre souvent de grands services à ses administrés, en défendant les intérêts de la commune ; ce dont on lui reste profondément reconnaissant.

» Pendant qu'il remplissait ces fonctions de juge de paix ou de maire, il n'oubliait pas qu'il avait fait lui aussi partie de notre brave armée, et, au lendemain de nos désastres, il apporta sa pierre à l'œuvre de la réorganisation de nos forces, en publiant une brochure sur les réformes militaires.

» Maintenant que j'ai dit, Messieurs, la vie de M. le baron de Pinteville-Cernon, permettez-moi d'ajouter un mot sur son caractère.

» Jamais homme ne suivit une ligne plus droite dans sa conduite et ne conserva avec plus de fermeté la fidélité aux convictions de sa jeunesse. En vous parlant de cette rare bonté qui ne se démentait jamais, de cet accueil cordial qu'on savait trouver auprès de lui, je suis sûr d'être l'écho de tous ceux qui l'ont connu.

» Adieu, cher collègue ! Puisse ma faible voix et ce que je viens de dire apporter quelque adoucissement à la douleur de votre respectable compagne, toujours si dévouée, dont l'affection vous a été si précieuse dans vos derniers moments ; qui, après avoir été votre auxiliaire dans l'accomplissement du bien et de la charité, a aidé à votre fin si chétienne, et que vous reverrez dans un monde meilleur.

» Encore une fois, adieu ! »

RÉSULTATS

DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ POUR 1878.

Une mention honorable a été décernée à l'auteur d'un mémoire *sur les modifications qu'on pourrait apporter à l'impôt des boissons*.

Une médaille d'argent grand module a été décernée à M. Arsène Thevenot, auteur d'une étude historique sur *Trois-Fontaines*.

Une médaille de bronze a été décernée à M. Regnault, de la Veuve, pour un travail historique sur cette commune.

Une médaille de vermeil a été décernée à M. Husson, pharmacien à Toul, pour deux livres intitulés : le *vin et ses falsifications ; — Le Lait et ses dérivés*.

Une médaille d'argent a été décernée à M. Gastebois, à Paris, pour l'*Armorial des intendants de Champagne*.

Une médaille de bronze et 50 fr. ont été accordés à M. Hanus, doyen des fouilleurs de la Marne, à La Croix-en-Champagne.

Une médaille d'argent a été décernée à M. Rafflin, jardinier à la préfecture, pour la bonne tenue du jardin qu'il dirige.

Une médaille de bronze a été décernée à M. Jacquinet, garde-champêtre à Cheppes, pour ses bons et loyaux services.

Une allocation de 25 fr. à M. Godin, menuisier à Châlons, pour perfectionnement apporté à l'échelle double.

CONCOURS DE POÉSIE.

M. MIEUSSET, à Besançon, a reçu une médaille d'argent pour sa pièce intitulée : *les deux Empereurs.*

M. CHAILLIER, professeur à Châlons, a reçu une médaille de bronze pour sa pièce intitulée la *Légende de saint Alpin.*

M. SAUVAGE, à Paris, a reçu une médaille de bronze pour sa pièce intitulée *la Cathédrale de Reims.*

PRIX SAVEY,

Décerné à une fille de cultivateur qui s'est distinguée par son intelligence et son goût dans les travaux agricoles.

Mlle EGGLY, à Villers-aux-Corneilles.

CHEMINS VICINAUX.

Arrondissement de Châlons. — Commune de Cheppes, M. AUBERT, maire.

Arrondissement d'Epernay. — Commune de Bergères-sous-Montmirail, M. GUENON, maire.

Arrondissement de Reims. — Commune de Germigny, M. MARLETTE, maire.

Arrondissement de Sainte-Menehould. — Commune de Contaut, M. BROUILLON, maire.

Arrondissement de Vitry. — Commune de Soudé-Sainte-Croix, M. GALLOIS, maire.

Un nouveau rappel de médaille a été accordé à la commune de Dommartin-sur-Yèvre, arrondissement de Sainte-Menehould, M. JENNEQUIN, maire.

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ

POUR 1879.



Dans sa séance publique de 1879, la Société décernera les récompenses suivantes :

1er Concours.

Une médaille d'or de la valeur de 300 fr., au meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Les diverses formalités sur lesquelles repose la perception de l'impôt des boissons seraient-elles susceptibles de modifications quelconques ?

En cas d'affirmative, indiquer les mesures propres à faire disparaître certaines des complications actuelles, tout en assurant le maintien de cet impôt et sauvegardant les droits du trésor.

2e Concours.

Une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Quel était, en 1789, le mode d'administration des intendants royaux dans la province et frontière de Champagne ?

3e Concours.

Une médaille d'or de la valeur de 200 fr., à l'auteur de la meilleure *étude historique, archéologique et artistique sur une église servant au culte dans le département de la Marne.*

4e Concours.

1° Une médaille d'or de la valeur de 200 fr. sera offerte à l'auteur du meilleur travail historique ou archéologique sur une ou plusieurs localités du département de la Marne.

La Société appelle spécialement l'attention des concurrents sur les communes de *Courtisols, Orbais, Passavant* et *Vertus.*

2° Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze seront décernées aux créateurs de collections archéologiques, et surtout aux organisateurs de collections ne renfermant que des objets recueillis dans le département de la Marne ou dans les autres départements qui occupent aujourd'hui le territoire de l'ancienne Champagne, en préférant ces collections, à mérite égal, à celles d'autre provenance.

Quelle que soit l'origine de la collection récompensée, il sera indispensable qu'elle soit classée dans un ordre chronologique et méthodique à la fois, en groupant les objets par époques ou par cimetières, classés eux-mêmes chronologiquement.

3° Des récompenses seront décernées aux fouilleurs qui, en agissant pour leur propre compte ou en opérant des fouilles pour d'autres personnes, se seront distingués par leur zèle, leur intelligence, par le nombre ou le mérite des objets par eux découverts.

4° Enfin la Société, voulant créer à Châlons, à son siége, un musée départemental destiné à propager le goût des études et des découvertes archéologiques, conférera des récompenses aux personnes qui lui auront révélé l'existence de terrains qui pourraient être utilement fouillés.

5e Concours.

POÉSIE.

Une médaille d'or de la valeur de 100 fr. sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers. A mérite égal la Société donnera la préférence aux sujets historiques relatifs à la Champagne.

6e Concours.

AGRICULTURE. VITICULTURE. HORTICULTURE.

§ 1.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze seront décernées aux propriétaires, fermiers ou gérants qui auront apporté des améliorations dans leurs exploitations agricoles, viticoles ou horticoles.

Ces récompenses pourront s'appliquer spécialement au résultat des récoltes, au plus bel ensemble de bétail, à l'emploi judicieux des amendements, aux assainissements, au drainage, aux irrigations, à la mise en valeur de terres précédemment incultes, au reboisement et au perfectionnement d'un art agricole (silviculture, séricículture, sucrerie, féculerie, meunerie, etc.), chacune des causes ci-dessus pouvant être prise en considération.

§ 2.

Des récompenses de même ordre pourront être décernées à l'auteur du meilleur mémoire faisant connaître les résultats de l'application du procédé Pasteur aux vins rouges de la Champagne. (Conservation du vin par le chauffage.) Les personnes qui auront fait utilement l'application de ce procédé pourront prendre part au concours.

§ 3.

Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée au cultivateur qui aura introduit, dans une certaine proportion, la culture d'une plante non encore répandue dans le département.

§ 4.

Une médaille d'or de 100 fr. au propriétaire ou jardinier qui justifiera avoir introduit dans le département une pépinière d'arbres fruitiers présentant des garanties de réussite.

§ 5.

Une médaille d'argent au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu des primeurs ou des produits remarquables, soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs.

§ 6.

Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifiera avoir formé de bons élèves. Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée.

§ 7.

Une médaille d'argent ou une prime :

1° Au vigneron qui aura le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins.

2° Au vigneron qui aura apporté le plus d'intelligence et de soin dans la destruction des insectes nuisibles à la vigne.

7° Concours.

Une médaille d'or de la valeur de 100 fr. sera décernée à celui qui aura introduit dans la campagne une industrie pouvant occuper les bras pendant le temps de chômage soit de la culture agricole, soit de la culture viticole.

8° Concours.

Des médailles d'or, de vermeil et d'argent seront accordées aux entrepreneurs qui, à l'aide de machines à faucher et à moissonner, se chargeraient de faire des fauchaisons chez divers agriculteurs.

9° Concours.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles d'argent seront décernées aux communes du département qui auront le mieux entretenu leurs chemins.

10° Concours.

CONSTRUCTIONS.

§ 1.

Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée au propriétaire ou au constructeur qui aura contribué à donner aux habi-

tations et aux bâtiments ruraux les dispositions les plus convenables sous le double rapport de l'hygiène et des besoins des localités.

§ 2.

La même récompense pourra être accordée aux propriétaires ou aux associations qui, dans les villes, auront fait construire des habitations saines et commodes, destinées aux familles d'ouvriers.

La Société prendra en considération, dans les deux cas, les dispositions adoptées pour diminuer les chances de destruction en cas d'incendie.

11e Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Des médailles seront décernées aux cultivateurs, aux industriels, aux artistes, aux écrivains et à toute personne dont les travaux paraîtront dignes d'être encouragés.

12e Concours.

PRIX DE MÉCANIQUE FONDÉ PAR M. CH. PICOT.

La Société pourra, en 1879, décerner à ceux qui auront inventé ou perfectionné des machines appelées à rendre de grands services, divers prix non encore employés du legs Picot ; l'un de ces prix pourra s'élever à 1,500 fr.

13e Concours.

PRIX FONDÉ PAR Melle ADELINE SAVEY.

Un prix de 75 fr. sera décerné à une fille de cultivateur qui se sera distinguée par sa bonne conduite, par son intelligence et son goût dans les travaux de l'exploitation agricole ou viticole.

14e Concours.

PRIX FONDÉ PAR M. LE DOCTEUR HERPIN.

(*Quadriennal.*)

Un prix de 800 fr. sera décerné à l'auteur, ou à partager entre les auteurs de recherches et de travaux scientifiques propres à perfectionner l'une des branches de l'industrie agricole ou manufacturière du département et plus spécialement de l'industrie vinicole ou de celle des étoffes des fabriques de Reims.

CONCOURS OUVERT POUR 1880.

Dans sa séance publique de 1880, la Société décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude critique et littéraire des Œuvres latines et françaises des principaux auteurs champenois.

Les ouvrages imprimés, les mémoires et les autres documents relatifs aux divers concours pour 1879 devront être adressés, franc de port, au secrétaire de la Société, avant le 15 juin 1879, terme de rigueur.

NOTA. — Les auteurs de mémoires envoyés à la Société ne devront pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté, portant que leur œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours, et sur lequel sera répétée extérieurement l'épigraphe de leurs manuscrits. Les auteurs qui n'auraient pas indiqué

leur nom ne pourront, en aucun temps, réclamer la récompense qui aura été décernée à leurs travaux.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les manuscrits envoyés au concours.

Châlons, août 1878.

Le Président,

DE LA BARRE DUPARCQ.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

AU 1er JUIN 1879.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR 1878-1879.

Président-né : M. le Préfet de la Marne. ✻

Président	M. le colonel Virlet, O. ✻
Vice-Président	M. Perrier (Emile).
Secrétaire	M. le docteur Giraux.
Vice-Secrétaire-Archiviste.	M. Moignon.
Trésorier	M. Masson.

Membres honoraires non résidants.

M. Gayot (Eugène), ✻, inspecteur général des Haras, en retraite, rue Nollet, 29, Paris (1847).

M. le comte de la Vergne, ✻, membre de la Société d'Agriculture de la Gironde, à Bordeaux (15 juin 1863).

M. Cap, ✻, membre de l'Académie de médecine, rue d'Aumale, 9, à Paris (15 mars 1865).

M. Moll, ✻, professeur d'Agriculture au Conservatoire national des Arts et Métiers, membre du Conseil général d'Agriculture, rue Saint-Martin, 292, à Paris (correspondant le 15 juillet 1862, membre honoraire le 1er mai 1865).

M. Bonassieux, ✻, sculpteur-statuaire, membre de l'Académie des Beaux-Arts, rue de la Visitation-des-Dames-Sainte-Marie, 3 *ter*, à Paris (15 janvier 1867).

M. le général Boissonnet, G. O. ✻, à Paris, rue de Rennes, 1878 (15 janvier 1872).

M. Le Brun, ✻, inspecteur général honoraire des Ecoles d'Arts et Métiers, 23, rue Saint-Quentin, à Paris (titulaire le 2 janvier 1847, correspondant le 1er janvier 1855, honoraire le 15 janvier 1872).

M. le Président de la Société d'Horticulture d'Epernay.

M. de Cougny, ancien président de la Société française d'archéologie, château de la Grille, près Chinon (Indre-et-Loire).

M. Drouet A. ✿, ancien secrétaire général, à Troyes (1870).

M. De la Barre-Duparcq, ✻, A. ✿, inspecteur général des Ponts et Chaussées, rue du Vieux-Colombier, 18, Paris (titulaire le 15 janvier 1872, honoraire le 1er février 1879).

M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

Membres honoraires résidants.

MM.

Copin, ✻, conseiller honoraire de préfecture (titulaire le 1er février 1827, honoraire le 1er mars 1859).

Dorin, docteur en médecine (titulaire le 15 juillet 1850, honoraire le 16 novembre 1863).

Poinsignon, ✻, I. ◐, inspecteur d'académie honoraire (1er août 1863).

Mgr Meignan, ✻, I. ◐, évêque de Châlons (15 mai 1865).

Deschamps, ✻, vicaire général de Châlons (19 août 1873).

Royer, receveur de l'Asile public d'Aliénés (titulaire le 15 décembre 1840, honoraire en 1875).

Mohen, docteur en médecine, inspecteur de l'assistance publique (titulaire le 2 octobre 1848, honoraire en 1875).

Salle, ✻, A. ◐, docteur en médecine, chirurgien en chef des Hôpitaux, ancien adjoint au maire (titulaire le 1er février 1830, honoraire le 15 mai 1878).

L'Inspecteur d'Académie pour le département de la Marne.

Membres titulaires résidants.

MM.

Duguet, ✻, ancien président du Comice agricole central (1er février 1844).

Guy, ✻, Directeur de l'Ecole d'Arts et Métiers (16 août 1856).

Gillet (Charles), bibliothécaire de la ville, conservateur du musée et des archives municipales (15 décembre 1859).

Boitel (l'abbé), chanoine de la Cathédrale (15 mai 1861).

Perrier (Emile), négociant, ancien juge au Tribunal de commerce de Châlons (15 août 1861).

Lebreton, propriétaire (30 août 1861).

Aumignon aîné, médecin-vétérinaire (24 août 1866).

Moignon (Ernest), ancien sous-préfet (2 janvier 1868).

Nicaise (Auguste), juge de paix de Marson, archéologue (1er juillet 1869).

MARTIN (Eugène), rédacteur du *Journal de la Marne* (1er octobre 1871).

VAGNY, ✻, architecte (15 janvier 1872).

JUGLAR, ✻, ancien adjoint au maire de Châlons (1er avril 1872).

LUCOT (l'abbé), chanoine, curé-archiprêtre de la Cathédrale (1875).

VIRLET, O. ✻, colonel d'artillerie en retraite (15 juin 1875).

MASSON, sculpteur (1875).

DOUTTÉ, A. ۞, professeur de sciences à l'Ecole normale de Châlons (1875).

DAGONET (Emile), négociant, juge au Tribunal de Commerce (1875).

DE SAILLY, O. ✻, colonel d'artillerie (1876).

GILLET (Louis), architecte départemental de la Marne (1876).

MARCILLY, inspecteur des Forêts (3 novembre 1877).

LEQUEUX (Alfred), négociant (15 mars 1878).

GRIZOU, docteur en médecine (15 juillet 1878).

BIGOT, docteur en médecine (2 décembre 1878).

HUET, professeur de musique, maître de chapelle à Notre-Dame (2 décembre 1878).

GIRAUX, docteur en médecine (correspondant 1869, titulaire 15 janvier 1879).

Membres titulaires non résidants.

MM.

MELLET (comte DE), A. ۞, directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Chaltrait (Marne), et à Paris, boulevard Haussmann, 164 (correspondant en 1838, titulaire en 1855).

CHAPUSOT (l'abbé), aumônier à Epernay (11 juillet 1865).

GOURCY (le comte DE), à Chaltrait (15 mai 1867).

PARIS (Henri), avocat, ancien membre du Conseil général de la Marne, ancien maire de Reims, à Reims (correspondant le 15 avril 1861, titulaire le 21 août 1869).

THIÉBAULT, ancien imprimeur-libraire à Vitry-le-François (correspondant en 1850, titulaire le 15 février 1870).

RICHON, médecin à Saint-Amand (correspondant en 1852, titulaire le 15 février 1870).

CAZANOVE (Charles DE), négociant à Avize (correspondant en 1860, titulaire le 15 février 1870).

LALOBE DE FELCOURT (Théobald), ✵, membre du Conseil général de la Marne, à Maisons (correspondant en 1870, titulaire le 15 janvier 1872).

PONSARD, ✵, membre du Conseil général de la Marne, ancien député à l'Assemblée nationale, président du Comice départemental, à Omey (correspondant en 1860, titulaire le 15 janvier 1872).

BARTHÉLEMY (Edouard DE), ✵, membre du Conseil génl, à Courmelois (titulaire le 1er mars 1854), correspondant le 2 mars 1855, titulaire le 15 janvier 1872).

APPERT, G. O. ✵, général de division, à Orléans (1875).

PARIS (Paulin), O. ✵, membre de l'Institut, ancien professeur de littérature au Collège de France, ancien conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale (1875).

BARTHÉLEMY (Anatole DE), secrétaire de la Commission de la Topographie des Gaules, ancien sous-préfet, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris (correspondant en 1854, titulaire le 17 avril 1876).

PIZARD, professeur d'histoire au lycée de Reims (titulaire résidant en 1872, non résidant en 1877).

PLONQUET, médecin, à Ay (correspondant en 1856, titulaire le 15 mars 1879).

Membres correspondants du département de la Marne.

MM.

AUBILLY (baron D'), ✻, membre du Conseil général de la Marne (1875).

AUBRION, médecin au Gault (1er février 1869).

BABLOT-MAITRE, agriculteur à Jonchery-sur-Suippe (15 mai 1866).

BARBAT DE BIGNICOURT, A. ✪, à Bignicourt-sur-Saulx (2 janvier 1873).

BARROIS, instituteur à Haussignémont (1875).

BARRÉ (l'abbé), supérieur de la Congrégation Notre-Dame, à Châlons.

BATELIER, maire à Humbeauville (3 novembre 1862).

BAYE (Joseph DE), à Baye (17 décembre 1872).

BEAUDESSON, fabricant de produits chimiques, à Reims (1852).

BORDÉ (l'abbé), à Baye (16 juin 1873).

BOUQUET, A. ✪, ancien instituteur, à Poix (1847).

BRIMONT (Adrien DE), à Reims (1er février 1865).

BRISSON (T.-P.), botaniste à Châlons (1875).

BROCHART, instituteur à Chaltrait (2 juin 1857).

CAMUS, ancien juge de paix, à Reims (15 janvier 1857).

CERF (l'abbé Charles), chanoine honoraire de la cathédrale de Reims (3 novembre 1852).

CHARPENTIER, ancien instituteur à Reims (1842).

CHAUBRY (baron DE), membre du Conseil général (15 juillet 1873).

CHEMERY, ✻, propriétaire et maire à Moiremont (4 novembre 1872).

CHÉRUY-LINGUET, instituteur à Taissy (2 janvier 1869).

CISTERNES DE VEILLES, ✻, propriétaire à Dommartin-la-Planchette (1865).

Contant, notaire à Reims (1840).

Courtin, A. ✪, instituteur à Sompuis (1er mai 1865).

Damourette, docteur en médecine, inspecteur des eaux de Sermaize (2 novembre 1864).

Des Courtils de Bessy (Charles), vice-secrétaire du Comice agricole de Sézanne (15 avril 1867).

Felcourt (Julien de), à Maisons (1875).

Fiévet (V.), ancien imprimeur à Epernay (1er mars 1865).

Fourdrignier, receveur des contributions indirectes, à Suippes (1876).

Gonzalle, homme de lettres à Reims (1er décembre 1868).

Greslot, ancien juge de paix, propriétaire à Vitry-le-François (4 novembre 1856).

Grosjean, médecin à Montmirail (1870).

Guyot, naturaliste à Bassu (16 juillet 1872).

Hequet (Ch.) à Vitry-le-François (1861).

Jacquier, A. ✪, professeur de mathématiques, à Vitry-le-François (17 août 1868).

Kirgener de Planta, professeur d'agriculture à l'Ecole normale (1854).

Legrand, ancien notaire, à Vitry-le-François (2 novembre 1863).

Legras, notaire honoraire à Vandières (16 juillet 1877).

Lucotte, négociant à Avize (17 août 1873).

Maldan, ✱, I. ✪, docteur en médecine, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, à Reims (1842).

Marchant (Arthur), à Vitry-le-François (15 janvier 1879).

Mathieu, docteur en médecine, à Vitry-en-Perthois (1853).

Mordillat, instituteur à Saint-Quentin-les-Marais (4 janvier 1878).

Moullé, vétérinaire à Vitry-le-François (16 août 1877).

Paris (Louis), bibliothécaire d'Epernay, à Avenay (1876).

Pérot, ancien juge de paix, à Bourgogne (2 novembre 1865).

Person, météorologiste à Sommesous (2 janvier 1873).

PUJOS, juge à Epernay (1er décembre 1876).

QUINQUET DE MONJOUR, juge au Tribunal de Reims (titulaire en 1867, correspondant en 1875).

REMY (Charles), ancien notaire, à Reims (titulaire le 1er avril 1864, correspondant le 15 novembre 1873).

REMY (Jules), botaniste et voyageur, à Louvercy (1846).

REMY, médecin et ancien maire, à Mareuil-le-Port (1862).

RENARD, ✻, conseiller honoraire de Cour d'appel à Reims (titulaire le 1er juin 1865, correspondant en 1864).

RICHEZ-ADNET, ancien instituteur, à Châlons (15 janvier 1867).

RIOCOUR (comte DE), à Vitry-la-Ville (1855).

ROBINET, ancien juge de paix, à Bourgogne (15 janvier 1857).

ROUSSEAU, docteur en médecine, à Epernay (1834).

SALLERON, ✻, ancien chirurgien à l'hôpital du Gros-Caillou, à Drouilly (1863).

SIMON, ✻, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes (1875).

THIÉVARD, ancien juge de paix, à Saint-Remy-en-Bouzemont (15 janvier 1857).

THIÉNOT, ancien notaire, à Montmirail (1864).

THOMAS DEREVOGE, notaire honoraire, à Pontfaverger (1875).

VALSER, propriétaire à Reims (1875).

VAST, docteur-médecin, à Vitry-le-François (2 décembre 1867).

VIOLART-TRUCHART, propriétaire à Ay, bibliothécaire de la ville (1er décembre 1876).

WERLÉ, C. ✻. I. ✪, ancien député, ancien maire de Reims (15 janvier 1873).

WERLÉ (Alfred), 15 janvier 1873.

FRANCE & ALGÉRIE.

ALIÈS, ✠, docteur-médecin, inspecteur des bains de mer de Trouville, à Luxeuil [Haute-Saône (1er décembre (1856).

APPERT (Emile), A. ✪, inspecteur d'Académie, à Aurillac (1er octobre 1866).

APPERT (Gustave), A. ✪, professeur au lycée de Versailles (15 décembre 1875).

ARBOIS (D') DE JUBAINVILLE, A. ✪, archiviste, à Troyes [Aube] (1er juillet 1864).

BALTET (Charles), pépiniériste, à Troyes (1850).

Mme BAYLE-MOUILLARD (Elisabeth CELNARD), à Paris (1839),

BELLIN (Gaspard), à Lyon (1847).

BERTIN (Amédée), ancien sous-préfet de Fougères (15 décembre 1856).

BERTRAND (Ernest), ✠, conseiller à la Cour d'appel de Paris (15 janvier 1857).

BIGAULT DE FOUCHÈRES, ancien magistrat, à Etampes (Seine-et-Oise [15 juillet 1868].

BITTERLIN, docteur-médecin, à Saint-Maur (Seine) [1854].

BONNE (Ch.), docteur en droit, avoué à Bar-le-Duc (15 avril 1861).

BONNEVILLE (DE) MARSANGY ✠, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, rue de Penthièvre, 7, à Paris (1845).

BORDEAUX (Raymond), docteur en droit, à Evreux (1856).

BOULLAND, conseiller à la Cour d'appel de Rouen (titulaire le 2 juin 1862, correspondant le 2 février 1863).

BOUREULLE (DE), O. ✠, colonel d'artillerie en retraite, à Docelles (Vosges).

Bouvart, à Charleville, rue Saint-André (1850).

Bresson (Jacques), négociant à Paris (1840).

Briquet, O. ✻, docteur-médecin, agrégé honoraire de la Faculté de médecine, à Paris (1848).

Bryas (marquis de) O. ✻, ancien maire de Bordeaux (1855).

Buvigner, ✻, ingénieur des mines, président de la Société philomathique, à Verdun (1847).

Bunel, ingénieur civil, architecte à Paris (15 mars 1877).

Burel, inspecteur des forêts, à Nice.

Canat (Marcel). président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône (16 novembre 1857).

Catalan, professeur de mathématiques, à Paris (1838).

Challe, O. ✻, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (16 novembre 1857).

Charbonnier, receveur principal, entreposeur des tabacs, à Digne (titulaire résidant le 1er avril 1862, correspondant le 30 août 1866).

Charmasse (de), à Autun [Saône-et-Loire] (2 novembre 1865).

Charpentier, procureur de la République. à Troyes (titulaire résidant le 15 avril 1865, correspondant en février 1867).

Chassaigne-Goyon, O. ✻, ancien conseiller d'Etat, ancien préfet de la Marne (juillet 1864).

Chatel (Victor), agriculteur à Vire [Calvados] (1854).

Corblet (l'abbé), membre de la Société des Antiquaires de France, à Amiens (1er juin 1861).

Cordier (l'abbé), curé de Monceau-sur-Oise [Aisne] (1865).

Dagonet (Henri), directeur de l'asile Sainte-Anne, à Paris (1849).

Debacq, ancien professeur de mathématiques, à Taverny-sur-Seine (titulaire le 1er décembre 1848, correspondant en 1861).

Defranoux, président de la Société de viticulture, à Epinal [Vosges] (15 mars 1865).

De la Fuye, substitut, à Paris (1860).

Delaporte (le docteur), ✻, médecin inspecteur adjoint aux bains de Luxeuil, rue des Petites-Ecuries, 41, à Paris (15 juillet 1862),

De Mortillet (Gabriel), attaché au musée de Saint-Germain-en-Laye (1er mai 1863).

De Vergie aîné, docteur en médecine, à Paris (1841).

De Vroil (Jules), avocat, à Paris (1845).

Duchatelier, archéologue, au château de Kernutz [Finistère (1876).

Endrès, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Toulouse (1848).

Etienne Gallois, ancien bibliothécaire au Luxembourg, à Paris (1845).

Fontaine, professeur de sciences au lycée de Versailles (1875),

Forneton, C. ✻. I. ✪, proviseur du lycée Bonaparte, à Paris (1852).

Foville, ancien directeur de l'asile d'aliénés de Châlons, médecin en chef à l'asile de Rouen (titulaire le 1er aout 1864, correspondant en 1866).

Franquet, ✻, lieutenant de vaisseau en retraite, à Arcis-sur-Aube (1859).

Gayot (Amédée), secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de l'Aube (1856).

Georges (Etienne), A. ✪. prêtre à Troyes [Aube[(1853).

Girardin, I. ✪, ancien doyen de la Faculté des sciences de Lille, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand (1847).

Gomart (Charles), secrétaire du Comice agricole de Saint-Quentin, à Saint-Quentin (1856).

Gourcy (de), agriculteur à Paris (1870).

Havard, ancien notaire, rue Bérault, 36, à Vincennes (1845).

Hélie (Faustin), O. ✻, président de chambre honoraire

à la Cour de cassation, à Paris, rue Singer, 3 *bis*, Passy-Paris (1834).

HÉRICOURT (comte D'), secrétaire perpétuel de la Société académique des sciences, lettres et arts d'Arras (1859).

HERVÉ, homme de lettres, à Paris (30 novembre 1851).

HUART (Adolphe), hommes de lettres, vice-président de la Société des sciences industrielles, arts et belles-lettres de Paris, rue Dauphine, 5 (1863).

HUSSON, pharmacien, à Toul (15 janvier 1876).

JAMIN, propriétaire à Bourg-la-Reine [Seine[(1854).

JOLLY (16 août 1875).

LACORDAIRE, conservateur de la bibliothèque de Bourbonne-les-Bains (1875).

LADREY, ✻, I. ✪, professeur de chimie à la Faculté de Dijon (1861).

LAMAIRESSE (Eugène), ingénieur en chef à Tenès [Algérie] (1853).

LEGOFF, professeur à Paris (titulaire le 15 mai 1858, correspondant en 1863).

LELOUP, directeur de l'Ecole normale primaire d'Orléans, (3 juin 1879).

LEMAIRE, ✻, I. ✪, ancien professeur de rhétorique, à Triaucourt [Meuse].

LEROY, imprimeur à Boulogne-sur-Mer (1875).

LERVAT, trésorier de la Société de viticulture, à Epinal [Vosges] (15 mars 1865).

LESCUYER, naturaliste à Saint-Dizier.

LINAS (DE), membre de l'Académie d'Arras, à Arras (1853).

LIRIN D'AIROLLES, naturaliste horticulteur, à Paris (1859).

LYDEN (E. DE), homme de lettres, à Paris, 1er août 1861).

MAIRE, horticulteur, à Paris (1843).

MALENFANT, ancien pharmacien, boulevard Saint-Michel, 117, à Paris (titulaire le 15 avril 1850, correspondant en 1867).

MARTIN-DAUSSIGNY, ✻, A. ✿, directeur du musée de Lyon (1er décembre 1868).

MATERNE, ✻, I. ✿, inspecteur honoraire d'académie, à Paris (titulaire le 15 juillet 1836, correspondant en octobre 1840).

MAURY, négociant à Villefranche [Haute-Garonne] (1853).

MAXE WERLY, numismatiste, bd Sébastopol, 72, à Paris.

MENCHE DE LOISNE, ✻, ancien préfet, à Mende [Lozère).

MILLET, architecte, à Nancy (2 novembre 1864).

MOREL, receveur des finances, à Nyons [Drôme], correspondant le 15 janvier 1869, titulaire le 1er mai 1872, correspondant le 15 mai 1879.

MORIÈRE, professeur d'agriculture à la Faculté des sciences, à Caen (1er décembre 1856).

MOURIER, O. ✻, I. ✿, ancien directeur de l'enseignement secondaire au Ministère de l'Instruction publique à Tancarville [Seine-Inférieure] (1er mai 1861).

NIOBEY, docteur en médecine, à Paris (15 avril 1861).

OUDART, négociant à Bordeaux.

PEIGNÉ-DELACOURT ✻, archéologue, à Ribécourt (15 novembre 1860).

PEIN (Louis), ✻, ancien avoué, à Verdun (1845).

PERROT DE CHÉZELLES, A. ✿, vice-président du Tribunal de la Seine (titulaire le 2 novembre 1863, correspondant le 2 novembre 1860), rue de Lille, 123.

PONTAUMONT (DE), archiviste de la Société académique de Cherbourg (15 décembre 1860).

PROFILLET, A. ✿, professeur au Lycée de Rouen (titulaire le 17 février 1858, correspondant le 2 novembre 1860).

RAINCOURT (marquis DE), à Paris (30 novembre 1861).

RAINDRE (Mme), à Paris, rue Saint-Thomas-d'Enfer (2 novembre 1865).

RAY (Jules), membre résidant et archiviste de la Société académique de l'Aube, à Troyes (15 avril 1858).

Rivière (Emile), archéologue, rue du Bac, 93, à Paris (1875).

Robelin, ancien juge, à Charolles (titulaire en 1836, correspondant en 1840).

Roumeguère, numismatiste, à Toulouse (15 novembre 1860).

Roux-Ferrand, ✻, ancien sous-préfet, homme de lettres, à Paris (1854).

Roy (Jean), officier-comptable d'administration en retraite, à Villiers-le-Bel [Seine-et-Oise], titulaire le 30 novembre 1861, correspondant le 16 novembre 1863).

Royer (Clément de), substitut à Versailles (1er juin 1873).

Sauville (de), ✻, ancien sous-préfet, à Versailles (1850).

Sélim-Maurin, docteur-médecin, à Marseille (15 mai 1867).

Seurre, docteur en médecine, à Saint-Germain-en-Laye (1853).

Simonnet, attaché au Ministère des Travaux publics, à Paris (1842).

Simonnot, ancien fabricant à Troyes (1860).

Taillart, ✻, président honoraire à la Cour de Douai (2 juin 1857).

Tarade (Emile de), ancien officier de cavalerie, homme de lettres, château de Belleroche, près Amboise [Indre-et-Loire] (2 avril 1872).

Thévenot (Arsène), homme de lettres, à Troyes [Aube], (15 janvier 1879).

Tilloy (l'abbé), A. ✪, premier aumônier au lycée Louis-le-Grand, à Paris (15 décembre 1865).

Tissot, ✻, A., ✪, doyen de la Faculté des lettres, à Dijon (1841).

Trochu, ✻, membre du Conseil général d'Agriculture, à Belle-Isle-en-Mer (1838).

Vétault, bibliothécaire à Rennes [Ille-et-Vilaine], (titulaire résidant le 15 février 1877, correspondant juillet 1878).

VIDAL, pasteur protestant, à Bergerac [Dordogne) (1841].

VIGNERAL (comte DE), président du Comice agricole de Putanges [Orne] (2 juin 1857).

VIGNES (Edouard), directeur du Crédit agricole, à Troyes (1860).

VINGTRINNIER, ✠, médecin en chef des prisons, à Rouen (1er juillet 1865).

WIBRATTE, homme de lettres, à Paris (1849).

ETRANGER

D'OTREPPE DE BOUVETTE, secrétaire général de la Société d'émulation de Liège (1856).

GRÉGOIRE, pépiniériste, à Jodoigne (Belgique).

VAN HOOREBEKE, à Gand (1er août 1857).

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ.

ANNEE 1877-1878.

1° Ouvrages adressés par différents Ministères.

Revue des Sociétés savantes des départements.

Romania, recueil consacré à l'étude des langues.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Description des machines et des procédés pour lesquels il a été pris des brevets d'invention.

Catalogue des brevets d'invention.

Journal des Savants.

Bibliothèque des Sociétés savantes.

Le Phylloxera, comité d'études et de surveillance.

Annales de l'Institut national agronomique.

2° Ouvrages envoyés par leurs auteurs.

MM.

MIEUSSET (Pierre). — *La Revanche,* ode.

J. DECAISNE. — *Le Jardin fruitier du Muséum.*

HAVARD. — *Recueil des procès-verbaux des séances du Comité central des Chambres syndicales.*

GOUEZEL. — *Rapport sur les abordages et les moyens de les éviter.*

Dr GODART. — *Du Bégaiement.*

PEIGNÉ-DELACOUR. — *Topographie archéologique.*

L'Archéologie devant l'Etat-Major et devant la Justice.

HUSSON. — *Du Vin.*

Du Lait.

DESPREZ (Raymond). — *Etude sur l'Histoire de la ville et de la Collégiale de Hombourg-l'Evesuqe* (envoi de Metz).

FOURDRIGNIER. — *Double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet,* avec planches.

J. PLONQUET. — *Monographie des principaux vignobles de la Champagne.*

DE BAYE (Joseph). — *Sépulture gauloise de Flavigny.* — Rapport au Ministre.

Quelques traces de l'âge de bronze en Champagne.

DE GOURCY. — Gravures.

MOREAU (François). — *Collection Caranda,* avec planches.

VIBERT (Paul). — *Notice sur Arsène Thévenot, littérateur.*

LESCUYER. — *Recherches sur le Dimanche.*

De l'Oiseau au point de vue de l'acclimatation.

Introduction à l'Etude des Oiseaux.

Etude sur les Oiseaux.

Les Oiseaux dans les harmonies de la nature.

Langage et Chant des Oiseaux.

Dr GRIZOU. — *Du Drainage de l'Œil.*

QUIN (Charles). — *Souvenirs du Congrès scientifique du Hâvre.*

VIMONT. — *Rapport sur le Phylloxera.*

Dr BIGOT. — *Histoire abrégée de Saint-Florentin de Bonneval.*

GOMBERT (baron DE). — *La Question des Blés.*

FRANQUET. — *Douze ans de Midshipmann.*

BALACAN (Albert). — *Le Recrutement territorial sous l'ancien régime.*

Defranoux. — *Où en sommes-nous, et que faire pour la destruction du Phylloyera ?*

Maxe Werly, — *Monnaies gauloises inédites.*

A. Chale. — *Histoire de l'Auxerrois.*

Maurice du Mazel. — *Les sonnets.*

Dr Legrand. — *La nouvelle Société indo-chinoise.*

Rivière. — *Sur une amulette en schiste talqueux trouvée à Menton.*

3°. Ouvrages et Mémoires envoyés par les Sociétés correspondantes de France.

Ain. — Annales de la Société d'émulation de l'Ain.

Aisne. — La Thiérache. — Bulletin de la Société archéologique de Vervins.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne.

Algérie. — Bulletin de la Société d'Agriculture d'Alger.

Allier. — Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier.

Annales de la Société d'agriculture de l'Allier.

Bulletin-journal de la Société d'agriculture.

Annales de la Société d'horticulture de l'Allier.

Alpes-Maritimes. — Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.

Ardennes. — Bulletin de la Société d'horticulture.

Aube. — Mémoires de la Société académique de l'Aube.

Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Troyes.

Le Nord-Est agricole.

Bouches-du-Rhône. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

Séance publique de l'Académie des sciences et agriculture d'Aix.

21

Revue horticole des Bouches-du-Rhône.

CALVADOS. — Mémoires de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Falaise.

Bulletin de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture de Caen et du Calvados.

Mémoires de l'Académie de Caen.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Bulletin de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure.

CÔTE-D'OR. — Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or.

Mémoire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Mémoires de l'Académie de Dijon.

DOUBS. — Bulletin mensuel de la Société départementale d'horticulture et d'arboriculture.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.

Bulletin de la Société d'émulation du Doubs.

EURE-ET-LOIR. — Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture.

GARD. — Bulletin de la Société d'agriculture du Gard.

GIRONDE. — Annales de la Société d'horticulture de la Gironde.

Annales de la Société d'agriculture.

Société archéologique de Bordeaux.

Revue agricole et vinicole de la Gironde.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.

HAUTE-GARONNE. — Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.

Journal d'agriculture pratique pour le Midi de la France.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Mémoires de la Société des sciences de Toulouse.

HAUTE-MARNE. — Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.

Mémoires de la Société de Langres.

HÉRAULT. — Académie des sciences et lettres de Montpellier (section des lettres), tomes 3, 4 et 6.

Académie des sciences et lettres de Montpellier (section des sciences), tomes 5, 6, 7 et 9.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers.

ILLE-ET-VILAINE. — Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

INDRE-ET-LOIRE. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire.

ISÈRE. — Bulletin de l'Académie delphinale.

Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles.

LOIR-ET-CHER. — Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

LOIRE. — Annales de la Société d'agriculture de la Loire.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Bulletin de la Société archéologique de Nantes.

Annales de la Société académique de Nantes.

LOIRET. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans.

Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans et du Loiret.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Bulletin archéologique de l'Orléanais.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome 15.

LOT. — Bulletin de la Société d'agriculture du Lot.

Bulletin de la Société agricole et industrielle du Lot.

LOT-ET-GARONNE. — Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

MAINE-ET-LOIRE. — Bulletin de la Société d'études scientifiques d'Angers.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers.

Annales de la Société d'agriculture.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.

Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire.

MANCHE. — Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg.

MARNE. — Le Cultivateur de la Champagne.

Bulletin des travaux de la Société des vétérinaires.

Bulletin de la Société d'horticulture d'Epernay.

Bulletin mensuel du Comice agricole de Vitry-le-François.

Bulletin mensuel du Comice agricole de Reims.

Compte-rendu de la Caisse de secours contre la grêle.

MAYENNE. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

MEUSE. — Mémoires de la Société philomathique de Verdun.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Mémoires de l'Académie de Stanislas.

MORBIHAN. — Bulletin de la Société philomathique du Morbihan.

NIÈVRE. — Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts.

Société départementale d'agriculture de la Nièvre.

NORD. — Archives de l'agriculture du Nord de la France.
Bulletin du Cercle horticole du Nord.
Bulletin agricole de Douai.
Mémoires de la Société dunkerquoise.
Revue agricole, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes.
Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
Mémoires de la Société des sciences de Lille.

OISE. — L'Agronome praticien, journal de la Société d'agriculture de Compiègne.
Le Musée, bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont.
Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts.

ORNE. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'Orne.

PAS-DE-CALAIS. — Bulletin des travaux de la Société de Saint-Pol.
Bulletin des travaux de la Société de Boulogne-sur-Mer.
Mémoires de l'Académie d'Arras.

PUY-DE-DÔME. — Bulletin agricole du Puy-de-Dôme.
Mémoires de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand.

RHÔNE. — Annales de la Société d'agriculture de Lyon.
Mémoires de l'Académie de Lyon.
Bulletin de la Société des sciences de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Mémoires de la Société éduenne.
Annales de l'Académie de Mâcon.
Bulletin de la Société d'horticulture de Châlon-sur-Saône,

SARTHE. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe.

SEINE. — Bulletin de la Société protectrice des animaux.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France.

Journal de la Société centrale d'horticulture de France.

Annuaire de la Société philotechnique.

Bulletin d'insectologie agricole.

Comptes-rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie.

SEINE-ET-MARNE. — Bulletin de la Société d'horticulture de Meaux.

Bulletin de la Société d'agriculture de Melun.

SEINE-ET-OISE. — Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Pontoise.

Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

SEINE-INFÉRIEURE. — Travaux de l'Académie de Rouen.

Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Rouen.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure.

Société des sciences et arts du Hâvre.

SOMME. — Revue agricole de la Somme.

Bulletin du Comice d'Abbeville.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société d'horticulture de Picardie.

Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.

Société des Antiquaires de la Morinie.

Tarn-et-Garonne. — Bulletin archéologique et historique.

Var. — Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var.

Bulletin de la Société académique du Var.

Vaucluse. — Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse.

Vendée. — Bulletin de la Société d'horticulture de Fontenay-le-Comte.

Vienne. — Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vosges. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.

Yonne. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Bulletin de la Société archéologique de Sens.

4° Ouvrages envoyés par des Sociétés étrangères.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

Anvers. — Société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers.

Journal de la Société d'horticulture de la Basse-Alsace.

Mémoires de l'Académie de Metz.

Washington-City. — Annual report of the board of Regents of the Smithsonian Institution 1876.

Anvers. — 129e, 130e et 131e expositions.

Introduction à la Bibliographie de la Belgique.

Christiania (Académie de). — Règne végétal de la Norwège, par le docteur Schübeler.

Palerme. — Giornale ed Atti della societa di acclimazione in Sicilia.

5° Ouvrages reçus à titre d'abonnement.

Journal d'agriculture pratique.
Journal de la Marne.
Mémoires du Congrès archéologique de France.
Bulletin monumental.
Revue de Champagne et Brie.
Bulletin de la Société d'encouragement à l'industrie nationale.
Revue des questions historiques.

6° Ouvrages divers.

Maître Jacques.
Journal d'agriculture.
Journal d'agriculture progressive (Paris).
Revue scientifique.
L'Agronome pratique des Campagnes.
Journal d'agriculture de France. — Annuaire.
La Provence du littoral.
L'art dentaire de Preterre.
Revue politique et littéraire.
Revue agricole et vinicole du Sud-Ouest.
Revue agricole et industrielle.
Association scientifique de France.
Treizième Exposition des produits horticoles et d'objets d'arts et d'industrie.

ERRATA.

Une assemblée de Beaux-Esprits au XVIIIe siècle :

Page 89, ligne 4, *au lieu de* : « Quand viendrez-vous aux cannes à sucre ? » *lisez* : « Quand viendrez-vous ? — Aux cannes à sucre. »

Règne végétal de la Norwège :

Page 144, 22e ligne, *au lieu de* : On sème fin mars, au commencement de juin, milieu de juillet, *lisez* : On sème fin mai ou commencement de juin, milieu, etc.

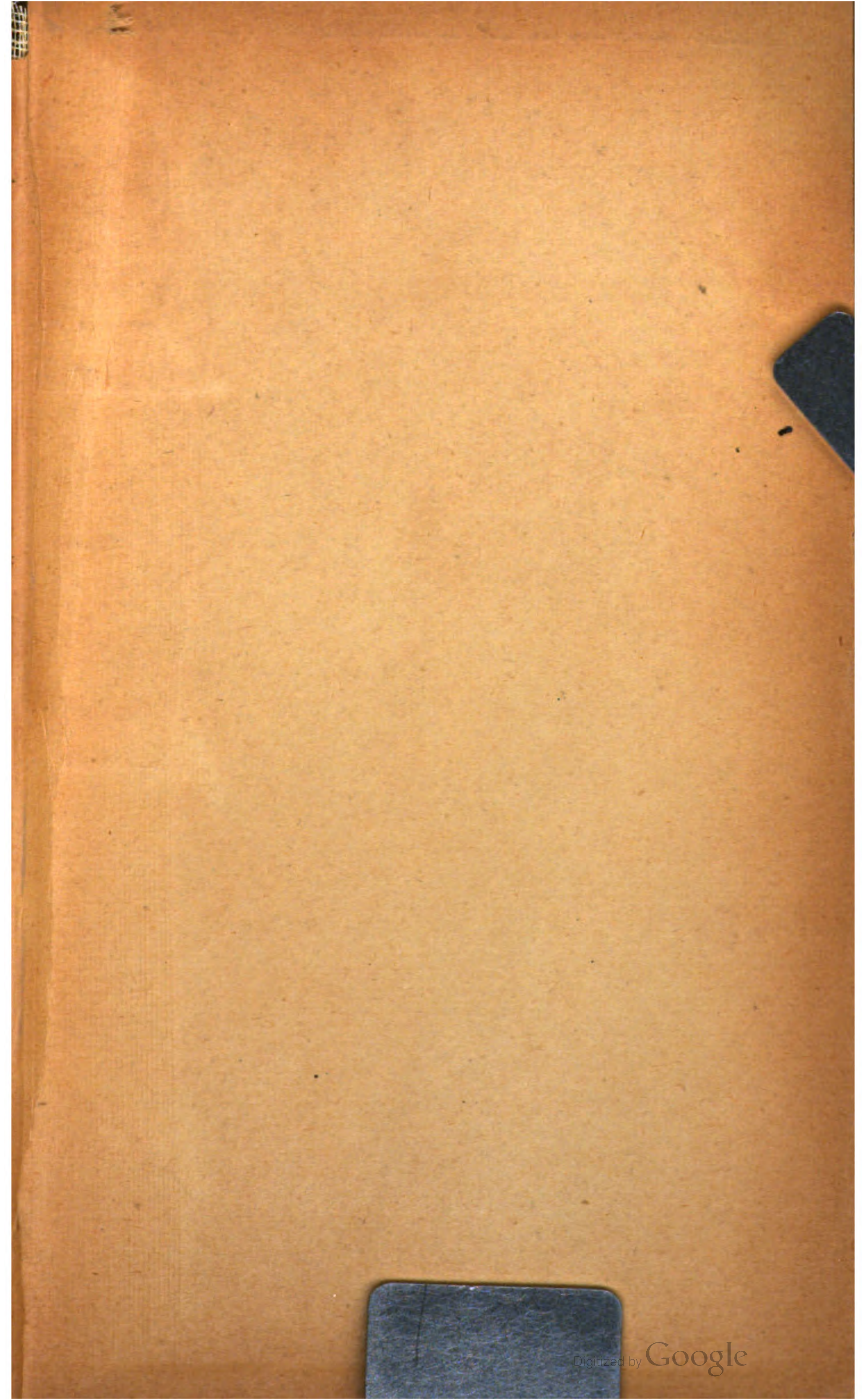
Page 158, ligne 21, *au lieu de* : 22 mètres de hauteur sur 31 de diamètre, *lisez* : 22 mètres hauteur sur 0^{m} 31 cent. de diamètre.

Page 184, *au lieu de* : Cannabis satira, *lisez* : Cannabis sativa.

Page 193, *au lieu de* : Sambunus nigra, *lisez* : Sambucus nigra.

TABLE DES MATIÈRES.

Châlons, imp. T. Martin




Widener Library
3 2044 100 862 044